This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

4° Acad. 110 a/24

As

Discarded by authority of the
Andover-Harvard Theological Library

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGT-QUATRIÈME

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME VINGT-QUATRIÈME

PARIS

IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIV

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME XXIV.

Pages.

NOUVELLES RECHERCHES sur le calendrier des anciens Égyptiens, sa nature, son histoire et son origine, par feu M. Letronne..... 1

PREMIER MÉMOIRE. De l'année vague et du lever héliaque de Sirius.. 9

SECOND MÉMOIRE. De l'année fixe égyptienne en elle-même et dans ses rapports avec l'année vague et avec les années julienne et alexandrine..... 45

TROISIÈME MÉMOIRE. Du rapport de l'année vague et de l'année fixe avec l'année rurale ou agricole représentée par la notation hiéroglyphique des mois, et de la constitution originelle du calendrier égyptien..... 127

MÉMOIRE sur le royaume de la Mésène et de la Kharacène, d'après les témoignages grecs, latins, arabes et persans, par M. Reinaud. 155

MÉMOIRE sur le Périple de la mer Érythrée et sur la navigation des mers orientales au milieu du IIIe siècle de l'ère chrétienne, d'après les témoignages grecs, latins, arabes, persans, indiens et chinois, par le même..... 225

OBSERVATIONS sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins, par M. E. Egger..... 279

MÉMOIRE sur les recueils de jugements rendus par l'échiquier de Normandie sous les règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis, par M. L. Delisle..... 343

Digitized by Google

TABLE DES MEMOIRES.

Pages.

Mémoire sur l'inscription de la cloche de Stival près Pontivy, en Bretagne, par le vicomte Hersart de la Villemarqué..... 387

Mémoire sur la détermination des événements au moyen âge, par le jour de l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque, à l'occasion de l'historien Foucher de Chartres, par M. H. Vallon..... 401

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Les trois Mémoires qui ouvrent ce volume, et qui renouvellent, depuis La Nauze et Fréret, depuis Ideler et M. Biot, l'histoire du Calendrier égyptien, avaient été lus pour la première fois, par leur illustre auteur, dans les séances de l'Académie, d'octobre en décembre 1838. Il en commença lui-même la seconde lecture en juin 1839, et il allait la reprendre, après avoir retouché à fond son travail, lorsqu'il nous fut enlevé, à la fin de 1848. Sur le vœu de l'Académie, et avec l'autorisation de la famille de M. Letronne, cette lecture, faite par l'organe d'un de nos confrères, occupa sans interruption les séances, du 26 janvier au 2 mars 1849, et fut poursuivie, dans les conditions relatées par l'historien de l'Académie au tome XVIII de la nouvelle série de ses Mémoires, page 342, jusqu'au point où la plume de l'auteur s'était malheureusement arrêtée.

Il nous a paru que ces Mémoires, qui font époque dans l'histoire des recherches sur une des questions les plus importantes et les plus épineuses de toute l'antiquité, ne pouvaient manquer plus longtemps à notre Recueil, et les hommes les plus compétents, soit dans le sein de l'Académie, soit dans l'Europe savante, où les opinions de M. Letronne avaient transpiré dès longtemps, sans être suffisamment connues, en ont jugé ainsi.

Nous avons donné, non-seulement à l'impression, mais à la révision nécessaire du manuscrit original, conféré avec la co-

Digitized by Google

pic qui en avait été lue devant l'Académie par M. N. de Wailly, tous les soins dont nous étions capable, et nous ne saurions dire assez quels services nous a rendus à cet égard M. Th. Henri Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, non moins profondément versé que M. Letronne lui-même dans tout ce qui concerne l'histoire des sciences chez les anciens. Nous avons pu et nous avons osé, avec un tel auxiliaire, faire plus que compléter les citations, que l'auteur des Mémoires sur le Calendrier égyptien s'était, le plus souvent, contenté d'indiquer; nous avons, dans les *Notes de l'éditeur*, rectifié quelques erreurs évidentes qui ne lui auraient pas échappé si le temps lui eût permis de revoir son travail, et signalé les graves problèmes qu'il avait posés, sans les résoudre, dans la dernière partie.

J. D. G.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE,

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LE CALENDRIER DES ANCIENS ÉGYPTIENS,

SA NATURE, SON HISTOIRE ET SON ORIGINE,

PAR FEU M. LETRONNE.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

Le titre que je viens de lire doit rappeler à l'Académie le souvenir d'une savante controverse qui eut lieu dans son sein, il y a plus d'un siècle, entre La Nauze et Fréret. Cette controverse a laissé de glorieuse traces dans la collection de ses Mémoires[1], où les travaux des deux illustres adversaires ont été imprimés à la suite l'un de l'autre; car l'Académie ne prend point parti entre les opinions contradictoires de ses membres; elle les accepte également sous la responsabilité des auteurs, et elle laisse au temps seul à prononcer entre elles. Sur le point principal de la discussion, les juges compétents ont,

[1] T. XIV, *série ancienne*, p. 334; t. XVI, p. 170, 193, et p. 308.

Digitized by Google

depuis longtemps, donné gain de cause à Fréret. La thèse de La Nauze est abandonnée, et ses trois grands mémoires ne servent plus qu'à nous apprendre (et cet enseignement n'est pas sans utilité) quelle fâcheuse influence peut exercer, sur un homme de mérite, une idée préconçue où il s'obstine à ne pas reconnaître une erreur.

Cette lutte pacifique est peut-être la première de celles qui se sont produites plusieurs fois devant l'Académie (toujours au profit de la science); mais, à coup sûr, il n'en est pas de plus mémorable tant par le mérite des deux athlètes que par l'importance du débat. En effet, l'histoire de l'antiquité offre peu de questions qui aient plus de portée et d'étendue que celle du calendrier égyptien, puisqu'elle touche, d'un côté, au berceau d'une des plus anciennes civilisations du monde, de l'autre, à l'institution du calendrier julien, qui régit encore toutes les sociétés chrétiennes; et que, dans ce vaste intervalle, elle se lie avec une foule de questions obscures d'histoire ou de chronologie.

Aussi, de bonne heure, et bien avant nos deux illustres académiciens, Joseph Scaliger, Petau, Riccioli, Bainbridge, Greaves, Golius, Saumaise, Marsham, Dodwell, Desvignoles et d'autres hommes distingués par un savoir profond ou un esprit pénétrant, avaient fait de cette question l'objet de recherches plus ou moins approfondies.

Après La Nauze et Fréret, des savants versés dans la connaissance, soit de l'astronomie ancienne, soit des anciens calendriers, tels que Averani, Dupuy, Gibert, Bailly, Lalande, Pfaff, Gatterer, etc. tâchèrent de résoudre les difficultés que leurs devanciers ne paraissaient pas avoir levées d'une manière satisfaisante.

Tous ces travaux, concordants sur quelques points, divergents sur beaucoup d'autres, ont été résumés avec savoir et impartialité par M. L. Ideler [1].

Je me crois donc heureusement dispensé de reproduire l'analyse ou la critique de toutes ces opinions, dont quelques-unes, d'ailleurs,

[1] *Untersuchungen über die astronom. Beobachtungen der Alten*, p. 17-145. — *Handb. der math. und techn. Chronologie*, t. I, p. 93-194, et t. II, p. 591-599.

Digitized by Google

n'ayant eu que fort peu de partisans, ou même n'en ayant pas eu du tout, ont maintenant fort peu de chances d'en avoir à l'avenir.

Je me bornerai à rappeler en peu de mots les points fondamentaux de celle qui avait fini par triompher de toutes les autres, et qui, jusqu'à ces derniers temps, paraissait incontestable, ou, du moins, avait fini par n'être plus contestée.

L'année civile des anciens Égyptiens, pendant une longue suite de siècles, se composait de 365 jours, sans intercalation. Cette année était divisée en 12 mois de 30 jours chacun, et l'on ajoutait, à la fin du dernier mois, 5 jours complémentaires, dits *épagomènes*. Cette année était donc plus courte de 6 heures que l'année solaire, dont on croyait la durée égale à 365 jours 1/4.

Ainsi, à la fin de chaque année, le 1er de thoth (premier mois de l'année égyptienne) retardait de 1/4 de jour sur l'année naturelle, d'un jour en 4 ans, de 30 jours ou d'un mois en 120 ans, et de 365 jours ou d'une année entière en 1460 ans; en sorte que le 1er thoth revenait à un même jour de l'année solaire après une période de 1461 années de 365 jours, et de 1460 années de 365 jours 1/4.

C'est cette période qu'on appelait *caniculaire* ou *sothiaque*, parce qu'elle ramenait le 1er thoth vague le jour du lever héliaque de l'étoile du *Chien*, que les Égyptiens appelaient *Sothis*.

Un renouvellement de cette période eut lieu le 20 juillet de l'an 139 de notre ère : la période précédente avait donc commencé en 1322 avant J. C., celle d'auparavant, en 2782, en supposant que le calendrier eût la même forme à cette époque si reculée.

Cette année vague a subsisté, avec le même caractère, jusqu'à la réforme introduite à Alexandrie, l'an 5 d'Auguste ou 25 avant notre ère; elle fit place alors à une année rendue fixe au moyen de l'intercalation d'un jour tous les quatre ans, placé après le cinquième épagomène. Le 1er thoth de cette année fixe fut établi le 29 août, et le 30 dans les années intercalaires, jour auquel le 1er thoth répondit fortuitement dans l'année de la réforme. Antérieurement à cette époque, toutes les dates civiles étaient rapportées à l'année vague de 365 jours,

Digitized by Google

dont les concordances juliennes peuvent s'établir au moyen d'un simple calcul arithmétique.

Ce court résumé contient, sauf les détails, la théorie du calendrier égyptien, telle qu'elle fut établie par Bainbridge dans son remarquable opuscule intitulé *Canicularia*[1], et telle qu'elle a été admise par les meilleurs juges de la matière, depuis le chronologiste Fréret jusqu'au géomètre Fourier et à l'astronome Ideler. Mais cette théorie, quand elle serait vraie en principe, n'est pas à beaucoup près complète. A côté des faits principaux qu'on a pris pour certains, et qui le sont en effet, il s'en trouve d'autres de quelque importance, qu'elle n'explique pas, ou dont elle donne une explication insuffisante.

Quelques-uns des points fondamentaux de cette théorie ont été contestés[2]. On a soulevé des difficultés graves, qui n'avaient pas été aperçues, et dont on ne peut plus se dispenser de donner la solution, dès qu'elles ont été signalées. Elles ont conduit à nier que le lever héliaque de Sirius ait pu avoir, sur la constitution du calendrier égyptien, l'influence que des autorités historiques lui attribuent.

A la période sothiaque de 1461 années vagues, qui est évidemment trop courte comme période de restitution dans la vraie année tropique, on a voulu substituer d'autres périodes parfaitement exactes, mais dont les anciens n'ont jamais dit un mot.

D'autre part, deux ingénieux philologues[3] ont avancé que l'année des anciens Égyptiens était, comme celle des anciens Perses, une année vague, rendue fixe tous les 120 ans, au moyen de l'intercalation d'un mois de 30 jours[4], et que l'autre année vague, attribuée aux anciens Égyptiens, ne s'est introduite parmi eux que sous le règne des Ptolémées, alors que le calendrier indigène était oublié ou tombé en désuétude.

[1] Oxoniæ, 1648.

[2] Biot, *Recherches sur l'année vague*, p. 14 et suiv. 36 et suiv. 41, etc. du tirage à part (t. XIII des *Mém. de l'Acad. des sc.* 2e série, p. 547-693).

[3] Benfey und Moriz Stern, *Ueber die Monatsnamen einiger alten Völker*, Berlin, 1838, p. 229.

[4] Fréret, *sur l'année des Perses; Acad. des inscript.* t. XVI, p. 233.

Digitized by Google

De plus, ceux mêmes qui reconnaissent la vérité de la théorie de Bainbridge, outre qu'ils laissent sans solution nombre de difficultés historiques, sont encore en dissidence sur plus d'un point important. Les uns admettent, les autres rejettent l'existence en Égypte, avant la réforme alexandrine, d'une année fixe avec intercalation quadriennale. D'un autre côté, la notation hiéroglyphique de l'année et des mois, une des plus heureuses découvertes de Champollion, est venue encore compliquer la question, en y introduisant des éléments qui semblent, au premier coup d'œil, inconciliables avec tous les autres.

Si nous ajoutons enfin que quelques-uns attribuent aux anciens Égyptiens la connaissance de la vraie année tropique, et même celle d'une année sidérale exacte, on aura un tableau peu flatté, mais fidèle, des incertitudes et des difficultés que présentent encore diverses parties essentielles d'une question qui a occupé tant d'habiles critiques depuis plus de deux siècles.

Est-il possible maintenant d'entreprendre, avec quelque espoir de succès, de lever ces difficultés et de dissiper ces incertitudes? Il est fort permis d'en douter et de craindre qu'une solution qui paraîtra *nouvelle* ne soit restée nouvelle que parce que nos devanciers n'en auront pas voulu. Et c'est là malheureusement ce qui est arrivé plus d'une fois, en des sujets comme celui-ci, longtemps et vainement débattus entre des hommes distingués, qui ont dû rejeter bien des combinaisons avant de s'arrêter à aucune. En pareil cas, pour se donner à soi-même et pour inspirer aux autres un peu de confiance, il faudrait au moins avoir à produire quelque élément d'une certaine valeur qui leur soit resté inconnu.

C'est une circonstance de ce genre qui m'a suggéré l'idée et donné la hardiesse de rentrer dans une carrière tant de fois parcourue, où il restait encore tant de choses à expliquer.

Deux passages remarquables contenus, l'un dans un papyrus grec inédit, l'autre dans une scholie d'Olympiodore, m'ont fourni deux éléments nouveaux, qui m'ont paru propres à lier et à expliquer un grand nombre de faits qu'on n'avait pu coordonner entre eux.

Digitized by Google

C'est l'exposé de cet ensemble de faits que je vais présenter dans ce travail, où je tâcherai de réunir tous les éléments historiques de la question. J'insiste sur les termes d'*éléments historiques*, parce qu'ils annoncent la méthode d'investigation que je vais suivre.

Je pars, en effet, de ce principe, qu'une étude sur la nature et la forme d'un calendrier est avant tout une question historique. Il s'agit de savoir ce qu'un peuple a fait réellement, et non pas seulement ce qu'il a *pu* et même *dû* faire. Il faut donc, en premier lieu, réunir tous les *éléments historiques* que l'on possède, et n'invoquer le secours du calcul que s'il est nécessaire de s'assurer que les résultats historiques ont leur base dans la nature ; car, si l'invraisemblable peut quelquefois être vrai, on ne saurait jamais admettre l'impossible. En de telles questions, les calculs les plus profonds de probabilité, comme les combinaisons de chiffres les plus ingénieuses, ne peuvent tenir lieu d'une autorité historique positive, à plus forte raison, prévaloir contre elle.

Ainsi, que les Égyptiens aient employé des périodes de restitution; qu'ils soient arrivés à la connaissance de la vraie durée de l'année tropique, et même de l'année sidérale; qu'ils aient eu, en outre, l'usage des semaines, des jours et des années, et les divers modes de supputer le temps qu'on leur a généreusement prêtés; enfin, que la forme et l'orientation de leurs pyramides les aient de bonne heure conduits à la connaissance de quelques théorèmes de géométrie, ou leur aient fourni quelques applications astronomiques, ainsi qu'on l'a présumé *a priori*, tout cela n'a rien que de fort possible.

Mais, de ce qu'ils ont *pu* avoir ces connaissances ou faire usage de ces procédés, il ne s'ensuit pas du tout qu'ils aient réellement possédé les unes et employé les autres. Pour être en droit de tirer cette grave conséquence, il faut au moins que des autorités historiques viennent changer cette *possibilité* en un *fait*. Assurément on aurait peine à trouver quelque chose de mieux imaginé que le cycle séculaire dont Niebuhr a fait présent aux anciens Étrusques. La combinaison en est ingénieuse autant qu'exacte; mais, comme la base his-

Digitized by Google

torique manque à cet admirable cycle, il court fort le risque de n'avoir existé que dans le cerveau de l'inventeur [1].

Supposons, pour un instant, qu'il ne reste de toute l'histoire de l'astronomie en Chine que ce petit nombre de faits, à savoir, que, dès le temps d'Yao dans le XXIV^e^ siècle avant notre ère, les Chinois connaissaient l'année de 365 jours 1/4 [2]; qu'ils observaient dès lors les équinoxes et les solstices [3]; et que, 1100 ans avant notre ère, ils obtinrent des observations méridiennes si exactes, que Laplace [4] a pu les faire entrer dans sa théorie des variations de l'obliquité de l'écliptique. De ces faits certains, on pourrait se croire en droit de conclure que les Chinois ont *dû*, de très-bonne heure, connaître la vraie longueur de l'année tropique, et en faire la règle de leur calendrier; qu'ils n'ont pu manquer d'apercevoir le phénomène de la rétrogradation des fixes, et qu'ils ont dû être en état de calculer les éclipses. Malheureusement l'histoire de la Chine est là pour attester que vingt-cinq siècles après Yao, jusqu'en 206 de notre ère, les Chinois ont toujours cru que l'année solaire était de 365 jours 1/4; qu'ils n'eurent aucune notion ni de la rétrogradation des fixes, ni d'une année sidérale, avant l'an 400 de notre ère, et qu'ils ont attendu l'arrivée des jésuites pour apprendre à calculer une éclipse, ou à dresser un almanach.

Ce sont là des résultats qu'il faut bien admettre, quelque invraisemblables qu'ils paraissent, puisqu'ils sont fondés sur l'histoire. On les explique alors au moyen de diverses suppositions fort admissibles, telles que l'immuable constance des Chinois dans leurs croyances et leurs usages. Ceux qui trouvent cette explication suffisante, et je suis du nombre, doivent aussi l'admettre pour les Égyptiens, si par hasard leur histoire venait à nous montrer, avec une certitude égale, que, sur la durée de l'année, comme sur les autres points de l'astronomie ou du calendrier, les Égyptiens n'ont pas été plus avancés que

[1] *Röm. Geschichte*, t. I, p. 304, 3^e^ édit.

[2] Biot, *Sur l'Astronomie chinoise*, p. 24, tir. à part.

[3] Biot, *Sur l'Année vague*, p. 126.

[4] *Expos. du système du monde*, p. 365.

Digitized by Google

les Chinois; car, en Égypte, l'attachement aux usages civils et religieux a été pour le moins aussi profond et aussi constant que dans le Céleste Empire.

Je me borne à cette observation générale, parce qu'elle suffit à bien fixer mon point de vue et le principe qui m'a dirigé dans toute l'étendue de mon travail.

Comme les principales données de la question ont été mises en doute, et ses bases contestées, je vais reprendre l'édifice en sous-œuvre, et le reconstruire pièce à pièce avec les matériaux historiques qui sont à ma disposition. La méthode que j'emploierai pour y parvenir est bien simple; elle consiste à réunir avec soin tous les éléments certains et positifs que l'histoire peut fournir, et, par les moyens qu'avoue une critique sévère, à en déterminer la valeur et l'importance; puis, sans y joindre ni aucune hypothèse, ni aucune idée préconçue, à en tirer toutes les conséquences immédiates qui, étant rigoureusement contenues dans les prémisses, peuvent être admises par tout esprit droit comme un résultat suffisamment établi.

L'Académie ne croira pas sans doute indigne de son attention une discussion d'un si grand intérêt scientifique, qui se présente pour la seconde fois devant elle, après un intervalle de plus d'un siècle, avec de nouveaux moyens de solution, que nos illustres devanciers, La Nauze et Fréret, ne pouvaient connaître de leur temps.

Ces recherches formeront trois mémoires, qui contiendront le développement régulier du sujet :

Le premier traitera de l'année *vague égyptienne* dans son rapport avec le lever héliaque de Sirius;

Le second, de l'année *fixe égyptienne* dans son rapport avec l'année vague et avec les années fixes julienne et alexandrine; il est terminé par des considérations sur les connaissances astronomiques des Égyptiens, sur la nature et sur l'histoire de leur calendrier.

Le troisième traitera de la constitution originelle du calendrier égyptien, d'après la notation hiéroglyphique des mois dans *l'année agricole*.

Digitized by Google

PREMIER MÉMOIRE.

DE L'ANNÉE VAGUE EN ÉGYPTE

ET

DU LEVER HÉLIAQUE DE SIRIUS.

§ I.

BASES PRINCIPALES DE LA THÉORIE DE BAINBRIDGE.

Je vais exposer d'abord les bases sur lesquelles, dans la théorie de Bainbridge, reposent et l'année vague des Égyptiens, et son rapport avec le lever héliaque de Sirius. Je discuterai ensuite la valeur des objections qui ont été élevées contre l'influence attribuée à ce phénomène astronomique sur le calendrier égyptien. Je confirmerai enfin la doctrine de Bainbridge par de nouvelles preuves historiques.

La nature de l'année vague égyptienne, sous les Ptolémées, est clairement exposée par Geminus, auteur d'un traité d'astronomie qui a dû être écrit vers l'année 70 avant notre ère. C'est la plus ancienne autorité historique qu'on puisse alléguer.

Cet auteur dit, au chapitre des *mois*[1] : « Les Égyptiens suivent une méthode qui est le contraire de celle des Grecs. Ils

[1] *Isagog.* c. VI, p. 32-34 (*Petav. Uranol.* 1630, in-fol.).

Digitized by Google

« ne règlent ni les années sur le soleil, ni les mois et les jours « sur la lune.

« Ils veulent que les sacrifiçes aux dieux, au lieu d'être célé- « brés toujours à la même époque de l'année, parcourent toutes « les saisons ; en sorte que la même fête, qui a été célébrée en « été, le soit tour à tour en hiver, en automne et au prin- « temps. Aussi, ils font l'année de 365 jours, puisqu'ils la com- « posent de 12 mois de 30 jours chacun, auxquels ils ajoutent « 5 jours ; mais ils n'ajoutent point en sus le quart de jour, « pour la raison qui vient d'être dite, c'est-à-dire pour que les « fêtes rétrogradent. Car, en quatre ans, elles retardent d'un « jour par rapport au soleil ; en quarante ans de dix jours, et « il s'en faut d'autant de jours que les fêtes arrivent dans les « mêmes saisons de l'année ; en 120 ans, la différence est d'un « mois entier. . . . . En 1460 ans, chaque fête parcourt toutes « les saisons pour revenir à la même. »

Ce passage classique indique très-nettement le vrai caractère de l'année égyptienne vague, dans laquelle on croyait que le 1^er^ thoth fait le tour du ciel en 1460 ans de 365 jours 1/4. Dans la suite du passage, qui sera examinée en son lieu, on voit qu'Ératosthène, sous le règne de Ptolémée Philadelphe, avait parlé de cette même année vague et de ses propriétés dans son traité de l'octaétéride (*ἐν τῷ περὶ τῆς ὀκταετηρίδος ὑπομνήματι*).

Ce que dit Geminus du motif que les Égyptiens eux-mêmes donnaient à l'emploi de l'année vague est d'accord avec un autre passage célèbre, celui du scholiaste de Germanicus, qui atteste que : « les rois égyptiens, en montant sur le trône, « étaient forcés de venir *dans le temple d'Isis* jurer de mainte- « nir la forme de l'année en n'intercalant ni un mois, ni un « jour, afin que les fêtes passassent dans les 365 jours, *comme*

Digitized by Google

« *cela a été établi par les anciens* [1] ; » d'où il résulte que le déplacement des fêtes, comme l'a déjà dit Geminus, tenait à un principe religieux, devenu comme une loi de l'État, dans les anciens temps (*ut institutum est ab antiquis*). Ce n'était pas là une institution nouvelle.

On n'a pas remarqué cette particularité du *temple d'Isis*, où les rois venaient prêter serment de respecter la forme du calendrier. Pourquoi prendre Isis à témoin du serment plutôt que tout autre dieu ou déesse? C'est que le calendrier était sous la protection spéciale de cette divinité; et cela, par la raison que l'étoile du Chien ou *Sothis*, qui lui fut consacrée dans tous les temps, était l'astre régulateur de l'année.

Ce fait du serment prêté par les rois n'est pas indiqué par Geminus; son texte prouve seulement que la restitution du 1^er^ thoth au même point de l'année se faisait en 1461 années vagues; mais il ne nous apprend nullement ni quel était, dans l'ordre des temps, le point où s'opérait cette restitution, ni si le renouvellement était rattaché à quelque phénomène céleste.

Ces deux autres faits sont mis hors de doute par une suite de renseignements qui concordent entre eux de la manière la plus frappante. Le premier est fourni par le célèbre passage de Censorin, auteur qui écrivait dans la première moitié du III^e^ siècle de notre ère. Cet auteur nous présente en peu de mots toute l'économie du calendrier égyptien, dont Geminus ne nous a donné qu'un seul trait. D'abord il s'exprime sur l'année vague des Égyptiens comme l'a fait Geminus : « Leur « année civile n'a que 365 jours, *sans aucune intercalation;* c'est « pourquoi, chez eux, un espace de quatre ans est moindre « d'environ un jour que le même espace dans l'année natu-

[1] « Deducitur (rex) a sacerdotibus Isidis « in locum qui nominatur *Adytos*, ut et « jurejurando adigitur, neque mensem, « neque diem intercalandum, quem in

Digitized by Google

« relle; d'où il résulte qu'à la 1461e année le commencement « revient au même point [1]. »

Ce même point initial, il l'indique non moins clairement en disant que « cette période de 1461 années est appelée en « latin *annus canicularis*, en grec κυνικὸς ἐνιαυτός, parce que « son commencement a lieu quand, au premier du mois que « les Égyptiens appellent thoth, l'étoile de la canicule se lève [2]. »

Censorin complète cette importante donnée dans un autre passage, où il dit : « Un renouvellement de la période a eu lieu « sous le deuxième consulat d'Antoninus Pius, et sous celui de « Bruttius Præsens, *le 12 des calendes d'août*, jour auquel la ca- « nicule opère habituellement son lever en Égypte [3]. »

D'après ces autorités réunies, on voit que l'année vague égyptienne roulait dans une période de 1460 ans de 365 jours 1/4, et, de plus, que cette période s'est renouvelée l'an 139 de notre ère; donc elle avait commencé l'an 1322 avant cette ère. L'on peut immédiatement contrôler ce résultat historique. Car, s'il est juste, il faut: 1° que les concordances juliennes de l'année vague tirées des auteurs soient conformes à ce qui résulte du texte de Censorin; 2° que le 20 juillet, en 139 et en 1322, ait été marqué par un lever de Sirius. Or ces deux faits sont clairement établis par la double autorité de l'histoire et du calcul.

« festum diem immutarent, sed CCCLXV dies « peracturos, sicut institutum est ab anti- « quis. » (*Schol. in German. Arat. Phænom.* p. 71, Buhle.)

[1] « Nam eorum annus civilis solos ha- « bet dies CCCLXV, sine ullo intercalari. « Itaque quadriennium apud eos uno cir- « citer die minus est quam naturale qua- « driennium; eoque fit ut anno MCCCCLXI « ad idem principium revolvatur. » (*De die Natali*, cap. XVIII, pag. 96, Haverc.)

[2] « . . . propterea quod initium illius « sumitur, quum primo die ejus mensis, « quem vocant Ægyptii thot, caniculæ si- « dus exoritur. » (p. 95.)

[3] « Quo tempore solet canicula in « Ægypto facere exortum. » (C. XXI, p. 115.) — Cette date répond au 20 juillet de l'an 139 de notre ère.

Digitized by Google

1° *Quant à la concordance.* Théon d'Alexandrie nous apprend que le calendrier fixe établi par ses compatriotes l'a été l'an v d'Auguste, qui correspond à l'an 25 avant notre ère. Cette année fixe a conservé entièrement la forme de l'ancienne, excepté qu'on a ajouté, tous les quatre ans, un jour de plus à la suite des cinq épagomènes. Ce fut donc la même année que l'année julienne, établie vingt ans auparavant, à la seule différence de la place du jour intercalaire.

Or un texte du même Théon et un autre d'Héraclius établissent que l'année fixe commençait le 29 août julien dans les années communes, et le 30 dans les années intercalaires. D'où vient cette bizarre concordance? Uniquement de ce que, lors de l'établissement de l'année fixe, le 1^er^ thoth, par le roulement de l'année vague, était fortuitement le 29 août.

Maintenant, si l'on part du passage de Censorin, qui fixait le 1^er^ thoth au 20 juillet julien, l'an 139 de notre ère, et que l'on dresse une table de concordance pour les années antérieures jusqu'à l'an v d'Auguste, 164 ans auparavant, on trouve qu'en effet, dans cette année, le 1^er^ thoth vague est tombé le 29 août, et cette même table de concordance répond à toutes les dates des observations astronomiques données dans l'Almageste en dates égyptiennes. L'évidence est complète.

2° *Quant au lever héliaque.* Il reste encore à vérifier l'autre donnée importante de Censorin, à savoir que la période de 1461 ans était bien, comme il le dit, une période *caniculaire* ou *sothiaque,* c'est-à-dire que son renouvellement coïncidait avec le retour du 1^er^ thoth au lever héliaque de Sirius, qui eut lieu le 20 juillet de l'an 139 de notre ère. Ce fait historique est vérifié et confirmé par tous les calculs. Censorin dit que ce lever héliaque eut lieu le 20 juillet de l'an 139 de notre ère (*ut solet*), expression qui montre que ce lever avait lieu *habi-*

Digitized by Google

tuellement à cette époque. Greaves et le père Petau ont les premiers vérifié ce témoignage. Ils ont trouvé par le calcul, non-seulement que le lever héliaque a eu lieu le 20 juillet 139, mais encore qu'au renouvellement de la période, en 1322 avant J. C., le lever héliaque eut aussi lieu le 20 juillet (*admirabiliter contigit*) [1]. De ces calculs résultait déjà la preuve que le lever héliaque de cette étoile revient après une période qui diffère extrêmement peu de 365 jours 1/4 [2], ou de la durée de l'année julienne.

Depuis, au moyen de calculs fondés sur les tables les plus exactes, de savants astronomes, MM. Ideler, Fourier et Biot[3], ont constaté la justesse de cette coïncidence, non-seulement pour l'année 1322, mais encore pour le point initial de la période sothiaque antérieure, en 2782, époque à laquelle le lever héliaque eut également lieu le 20 juillet. Il a même été reconnu que la coïncidence existe pour les six ou sept siècles qui ont précédé cette époque[4]. Plus anciennement, elle n'avait pas lieu avec la même exactitude; mais le phénomène s'écartait fort peu du 20 juillet. Il en a été de même après l'an 139; le lever héliaque s'est encore rencontré avec le 20 juillet pendant plusieurs siècles; puis, il s'en est graduellement éloigné, mais avec une extrême lenteur, car, en 1599 de notre ère, époque d'un renouvellement de la période sothiaque, il eut lieu le 22 juillet, à Memphis, selon les calculs de M. Ideler[5].

Ainsi, pendant plus de quatre mille ans, depuis trois mille cinq cents ans avant notre ère jusqu'à plusieurs siècles après, le lever héliaque de Sirius eut lieu en Égypte, comme le dit

[1] Petau, *Var. Dissert.* V, 6, p. 203, D.

[2] 33″ par an.

[3] Ideler, *Handbuch*, I, p. 130. — Fourier, *Rech. sur les sciences, etc. de l'Égypte*, § 21; et Biot, *Recherches sur l'année vague*, p. 16 du tirage à part.

[4] Biot, *ibid.* p. 58, 59.

[5] Ideler, *ibid.*

Digitized by Google

Censorin, constamment le 20 juillet. Le témoignage de Censorin se trouve donc établi par deux faits distincts dont la coïncidence est frappante : l'un, historique, est le point initial de l'année Alexandrine, au 29 août de l'an v d'Auguste; l'autre, astronomique, est fondé sur un phénomène local, dont la constance presque invariable, comme les textes anciens l'affirment, a réglé le calendrier du pays.

Telles sont les bases générales du système de Bainbridge. Il y a là une si heureuse concordance dans les éléments de tout genre, textes et calculs astronomiques, qu'il est impossible que ce système ne soit pas la vérité. On ne s'étonne pas que des esprits aussi distingués que l'étaient Bainbridge, Petau, Fréret, Fourier et Ideler, s'y soient fortement attachés, malgré les objections qu'on pouvait y opposer et la difficulté d'y faire entrer un assez grand nombre de détails.

Il faudrait, en effet, que ces objections fussent bien sérieuses pour détruire un système, dont les bases sont si solidement établies. *A priori,* on sera disposé à croire que les faits qu'on y oppose, ou manquent d'autorité, ou n'ont pas été bien entendus.

C'est ce qui résultera de l'examen que je vais faire de ces objections.

§ II.

OBJECTIONS FAITES AU SYSTÈME DE BAINBRIDGE ET RÉPONSE À CES OBJECTIONS.

Première objection tirée de la difficulté d'observer le phénomène.

On s'est appuyé, à cet égard, du témoignage de Nouet, astronome de l'expédition d'Égypte. Il déclare, en effet, que l'horizon de l'Égypte est constamment entouré d'une couche de

Digitized by Google

vapeur si épaisse, que les étoiles *de deuxième et de troisième grandeur* ont peine à la percer[1]. On en a conclu que l'étoile de Sirius ne pouvait être visible, lors de son lever héliaque, que quand elle s'était élevée de plusieurs degrés au-dessus de l'horizon, ce qui n'est point contestable. On dit qu'il n'est pas vraisemblable qu'un peuple ait pris pour point de départ un phénomène dont le véritable instant est si difficile à déterminer.

A mon avis cette difficulté n'en est pas une, bien loin de pouvoir être mise en balance avec les preuves de fait qui ont été indiquées plus haut.

Ce lever avait lieu tous les quatre ans, ou le 1461^{e} jour, à la même heure, avec des circonstances atmosphériques qui, vu la constance du climat de l'Égypte, devaient être à peu près les mêmes, et parfaitement comparables. Ainsi, bien que l'astre ne fût visible que lorsqu'il était à quelques degrés au-dessus de l'horizon, la différence aurait été à très-peu près la même dans tous les levers héliaques, et la période de 365 jours $\frac{1}{4}$ en résultait nécessairement.

Ce phénomène céleste n'exigeait que des yeux attentifs. Sans doute, ce n'est pas après une ou deux tétraétérides qu'on pouvait en connaître la durée régulière; mais, que l'observation eût été répétée pendant un siècle ou deux, pendant vingt-cinq ou cinquante tétraétérides, c'était plus qu'il n'en fallait pour s'assurer que le lever héliaque revenait régulièrement après 365 jours $\frac{1}{4}$, puisqu'il retardait d'un jour entier après quatre ans de 365 jours[2].

[1] Dans Volney, *Rech. sur l'histoire anc.* t. III, p. 322, ou *Œuvres complètes*, édit. Didot, t. V, p. 430-431.

[2] M. Biot dit lui-même : « La période a « pu être reconnue, en peu d'années, par « le simple aspect des levers héliaques. » (*Rech. sur l'année vague*, p. 17.)

Digitized by Google

Je le répète, il y aurait, dans cette observation, une difficulté, même sérieuse, qu'il faudrait bien passer outre, et admettre que les Égyptiens l'avaient surmontée, puisqu'il est constant qu'à une époque quelconque ils ont parfaitement su que le lever héliaque revenait après 365 jours $\frac{1}{4}$. C'est là un fait matériel qu'on ne peut nier, à moins qu'il ne soit impossible; or, bien loin de là, il est de l'ordre de ceux dont il est facile de se mettre en possession par l'observation la plus simple, pourvu qu'elle soit attentive et quelque temps répétée.

Que cette observation soit un fait primitif ou secondaire; qu'il ait amené la détermination de l'année solaire à 365 jours $\frac{1}{4}$, ou que la connaissance de cette année ait amené celle de la période du retour héliaque de Sirius, c'est là ce qu'il importe peu de rechercher en ce moment. Ce point sera décidé plus tard; je prends ici la période en elle-même.

Seconde objection, tirée de la différence d'époque du lever de Sirius pour les différents lieux.

La seconde objection paraît, au premier abord, plus sérieuse; aussi la réponse exigera-t-elle un peu plus de développement.

Censorin, comme on vient de le voir, dit, en général, que le lever héliaque de Sirius arrive en Égypte (*in Ægypto*) le 20 juillet; il ne dit pas sous quel parallèle. Pourtant il semble que cette indication serait bien nécessaire.

En effet, le moment du lever héliaque de l'astre varie nécessairement avec la latitude; il retarde à mesure qu'elle augmente; et, dans une vallée étroite et longue comme l'Égypte, qui occupe plus de 7° en latitude, la différence doit être considérable.

Ptolémée, dans son livre des *Apparitions des fixes*, donne le 21 épiphi, ou le 15 juillet, pour le moment du lever héliaque à Syène, et le 27 épiphi, ou 21 juillet, pour l'époque de ce

Digitized by Google

lever à Alexandrie; ce qui établit sept jours de distance entre les deux points[1], conséquemment environ 1° de latitude pour chaque jour, en terme moyen. Sans le secours du calcul direct, on voit déjà que le lever de Sirius devait avoir lieu à Thèbes vers le 16 juillet, à Héliopolis ou à Memphis vers le 20.

C'est sur de telles différences que se fonde la seconde objection dont j'ai parlé; on a trouvé fort difficile d'admettre que les Égyptiens eussent pris pour le point initial d'une année *commune à toute l'Égypte* un phénomène qui varie de six à sept jours dans l'étendue du pays[2].

Prise en dehors de toute autorité historique, l'objection paraît grave. Mais, comme il s'agit d'un fait attesté par un témoignage positif, que le calcul astronomique confirme, on peut encore se contenter de répondre à l'objection par le fait même, à moins qu'il ne soit d'une impossibilité complète. Mais l'on ne saurait y reconnaître ce motif d'exclusion, car on conçoit que, dès le moment que les Égyptiens, frappés de la régularité du phénomène, ont voulu y rapporter la marche de leur année vague, ils ont dû, de toute nécessité, *convenir* qu'ils choisiraient un *seul* des *sept jours* auxquels le lever héliaque arrive dans toute l'étendue de l'Égypte, c'est-à-dire qu'ils ont dû s'arrêter à une latitude constante, à celle, par exemple, de la capitale, ou de la ville principale du pays à l'époque quelconque de l'établissement du calendrier. C'est ainsi que, comme tous les méridiens terrestres peuvent être pris également pour point de départ de la longitude, il a fallu convenir de choisir un méridien entre tous.

[1] Je suis les nombres donnés ici par le manuscrit de Paris n° 2390. Les nombres 22 et 28, que donne un autre manuscrit, ont une unité de trop. Le lever héliaque de Sirius arrivait à Syène le 15 juillet, non le 16; à Alexandrie le 21, non le 22.

[2] Biot, *Recherches sur l'année vague*, p. 18, 20.

Digitized by Google

Il n'y a donc ici, au fond, ni invraisemblance ni difficulté. Au reste, l'idée de cette convention n'est pas une simple conjecture; elle résulte naturellement de faits clairement établis, et c'est l'exposé de ces faits qui forme l'objet principal de ce premier mémoire.

Tous les calculs astronomiques prouvent que, pour les trois époques, en 139 après notre ère, en 1322 et 2782 avant cette ère, qui embrassent un intervalle de près de trois mille ans, le lever héliaque de Sirius a eu lieu constamment le 20 juillet, *pour le même parallèle* de 30 degrés, qui est celui de *Memphis* ou d'*Héliopolis*. Or cette uniformité dans les trois résultats ne peut être un effet du hasard. Elle lève déjà toute incertitude, car elle démontre que, pour les trois époques, le lever a toujours été rapporté à un seul et même *parallèle*, ce qui ne peut avoir eu lieu que par l'effet d'une convention.

On sait donc maintenant pourquoi Censorin, au lieu d'indiquer à quelle latitude précise se rapportait le lever de Sirius du 20 juillet, s'est contenté de la désignation vague *in Ægypto;* or ce lever ne pouvait être rapporté au même jour que pour un même lieu, et en vertu d'une convention civile ou religieuse, consacrée par le temps, et reçue dans *tout le pays* (*in Ægypto*). Qu'il en fût réellement ainsi, le fait n'est point douteux; car, dans toute l'Égypte, à Alexandrie comme à Memphis, à Thèbes comme à Syène, on se servait de la même année vague, partant du même point, ayant partout même concordance. Mais, à coup sûr, on savait parfaitement, dans chacune de ces villes, que ce lever, placé uniformément au 20 juillet, d'après l'année vague admise dans tout le pays, n'était qu'un lever *fictif*, le lever réel étant plus ou moins différent pour chacune de ces villes; car c'était là un fait de simple observation qui ne pouvait échapper à personne. Le calcul direct,

Digitized by Google

d'accord avec les deux termes indiqués par Ptolémée, le montre clairement.

A *Alexandrie*, le lever héliaque tombe le 21 juillet[1], à *Memphis* ou *Héliopolis* le 20, à *Thèbes* le 16, à *Syène* le 15. Ainsi la date du 20 juillet ne convient absolument qu'au parallèle de *Memphis* ou d'*Héliopolis*.

Il est démontré, dès à présent, que le parallèle de ces deux villes était, pour la détermination du lever héliaque et le calendrier fondé sur ce phénomène, ce qu'est le premier méridien à l'égard des longitudes terrestres, c'est-à-dire un point convenu entre tous les autres.

Pour achever la démonstration historique du fait, j'entre maintenant dans un ordre de renseignements, jusqu'ici négligés, qui confirment le précédent résultat.

§ III.

QUE LA DATE CONVENTIONNELLE ADOPTÉE PAR LES ÉGYPTIENS POUR LE LEVER DE SIRIUS ÉTAIT EMPLOYÉE HORS DE L'ÉGYPTE.

Le témoignage de Censorin, si précis, vérifié par tant de preuves, n'est pas un renseignement isolé, comme on l'a cru. Le fait capital qu'il nous a conservé se retrouve sous diverses formes dans sept autres textes, qui embrassent un intervalle de plus de huit cents ans. On va voir que la date *fictive* ou *conventionnelle* du 19 au 20 juillet est à peu près la seule qui ait été employée dans les livres d'astronomie, d'astrologie et de météorologie de l'époque grecque et romaine, comme dans le calendrier égyptien.

1° *Texte de Geminus.* C'est le premier en date et l'un des

[1] Bode *Cl. Ptolem. Beobachtung und Beschr. der Gest.* p. 259.

Digitized by Google

plus importants, quoiqu'on n'en ait fait aucun usage dans cette discussion. Ce texte est tiré du *calendrier* ou *parapegme* qui termine l'opuscule de Geminus intitulé : *Introduction aux phénomènes* (célestes). Cet auteur florissait vers 60 à 70 avant Jésus-Christ; mais le fait dont il s'agit remonte bien plus haut, puisque Geminus lui donne pour garant l'astronome Dosithée, qui observait dans l'Attique environ deux cent cinquante ans avant Jésus-Christ.

Pour qu'on apprécie au juste la portée de ce texte, il faut s'arrêter un instant sur une observation préliminaire.

Le calendrier de Geminus est analogue au traité de Ptolémée sur les *Apparitions des fixes;* tous deux contiennent l'époque du lever et du coucher des astres principaux avec les prédictions météorologiques tirées des écrits des anciens astronomes. Dans celui de Geminus, les astronomes cités sont au nombre de six : Méton, Euctémon, Démocrite, Eudoxe, Callippe et Dosithée. C'est Eudoxe qui a fourni le plus d'indications, car il y est cité cinquante-sept fois; viennent ensuite Euctémon, cité quarante-quatre fois; Callippe, vingt-huit; Démocrite, dix; Dosithée, trois, et Méton une seule fois. Les parapegmes d'Euctémon et d'Eudoxe sont donc évidemment les deux sources principales de ce calendrier.

Il diffère de celui de Ptolémée en plusieurs points essentiels.

En premier lieu, dans le calendrier de Ptolémée, les noms des astronomes ne servent de garant qu'aux prédictions météorologiques, tandis que les époques des levers et des couchers des astres y sont indiquées sans la garantie d'aucun nom. Par exemple : « le 27 athyr, à 14 h. 1/2, Antarès se lève, le Chien « se couche le matin. . . . . Vents fréquents du midi, selon les « Égyptiens et Hipparque; mauvais temps, selon Eudoxe et « Conon, » le reste de même. Dans Geminus, au contraire, les

Digitized by Google

noms des astronomes servent d'autorité, tantôt aux phénomènes astronomiques, tantôt aux prédictions météorologiques, tantôt enfin aux deux genres d'indications à la fois. Par exemple : « le « cinquième jour du Scorpion, suivant Euctémon, Arcturus se « couche le soir, et de grands vents soufflent. »

En second lieu, les époques des phénomènes astronomiques sont rapportées, dans Ptolémée, en même temps, aux cinq climats de demi-heure depuis Syène jusqu'à la côte nord du Pont-Euxin, et aux jours des mois de l'année fixe alexandrine.

Mais Geminus n'indique point la latitude des observations. Son calendrier a été rédigé pour la Grèce et l'Asie Mineure; la latitude résulte seulement du nom de l'astronome cité. Tout le monde savait que Méton, Euctémon et Dosithée avaient observé dans l'Attique; Callippe, près de l'Hellespont; Eudoxe, à Cnide et à Rhodes[1].

La principale différence qui distingue ce calendrier de celui de Ptolémée consiste en ce que les phénomènes y sont rapportés non pas aux jours d'aucun calendrier civil en particulier, mais aux jours que le soleil emploie à parcourir chaque signe zodiacal, en partant du solstice d'été, placé au premier jour du Cancer.

Le nombre de jours attribué à chaque signe est conforme à la théorie d'Hipparque sur l'*inégalité* du soleil; c'est-à-dire que Geminus donne, comme cet astronome, 94 jours $\frac{1}{4}$ au printemps, 92 $\frac{1}{2}$ à l'été, 88 $\frac{1}{8}$ à l'automne, 90 $\frac{1}{8}$ à l'hiver[2].

Après cette observation préliminaire, j'arrive au texte de

[1] Voir la glose à la fin du *Traité de Ptolémée*, p. 92-94. (Petav. Uranol.)

[2] Hipparchus apud Ptolemæum *in Almagest.* III, IV, t. I, p. 184, Halm. — Geminus, c. 1, p. 3. (Petav. Uran.) — Cf. Ideler, *Untersuch.* p. 266, 267. — Il est presque inutile de remarquer que Geminus, comme Hipparque, croyait ces intervalles constants. On sait que le déplacement de l'apogée a été inconnu des anciens. Nul n'a soupçonné qu'un calendrier réglé sur le mouvement vrai du soleil ne pou-

Digitized by Google

Geminus, dont il sera facile à présent de comprendre toute la valeur. A l'article du signe du Cancer, on lit : « Le vingt-« troisième jour, selon Dosithée, le Chien devient visible en « Égypte. » (*Ἐν τῇ Κγ', Δοσιθέῳ, ἐν Αἰγύπτῳ κυὼν ἐκφανὴς γίνεται.*) Ce passage est remarquable à plus d'un titre.

En premier lieu, le pays auquel se rapporte le lever héliaque du Chien, le vingt-troisième jour du Cancer, n'est indiqué que d'une manière vague, absolument comme il l'est dans Censorin. Dosithée avait dit *Ἐν Αἰγύπτῳ*, justement comme Censorin *in Ægypto*, et certainement par la même raison, c'est-à dire, parce qu'il s'agissait du lever *conventionnel*, reconnu le même dans toute l'Égypte.

Et la preuve qu'il en est ainsi, c'est que le vingt-troisième jour du Cancer, pour un observateur athénien, répond justement au 20 juillet. En effet nous savons que Méton et Euctémon ont observé le solstice d'été le 27 juin proleptique de l'an 432[1]. Quoique cette détermination ne fût pas parfaitement exacte, puisqu'elle était en erreur d'un jour selon Cassini[2], d'un jour et demi selon M. Ideler[3], elle joua un certain rôle dans l'astronomie avant Hipparque, et Ptolémée lui-même en fit usage dans son calcul de l'année[4]. Nul doute qu'elle ne fût admise par Dosithée, qui observait à Colone en Attique, environ un siècle avant Hipparque. Or, si au 27 juin on ajoute vingt-trois jours, on tombe sur le 20 juillet; ainsi Dosithée mettait le lever héliaque, *en Égypte*, au même jour que Censorin. Il n'in-

vait être perpétuel. C'est aux Arabes, et, selon toute apparence, à Albategni, que l'on doit l'idée que l'apogée solaire a un mouvement propre. (Ideler, *Hist. Untersuchungen*, p. 269. — *Ueber die Sternnamen*, Einleit. p. XLVIII.)

[1] Ptolem. *Almag.* III, II, p. 162-164, Halma. — Delambre, *Histoire de l'astron. anc.* t. II, p. 113.

[2] *Éléments d'astron.* t. I, p. 218.

[3] Ideler, *Hist. Untersuch.* p. 270.

[4] Ptol. *Almag.* III, 2, p. 160, 162-164.

Digitized by Google

dique pas plus que lui le parallèle auquel ce lever convenait; c'est qu'il était bien entendu que, dans toute l'Égypte, on ne reconnaissait d'autre époque de lever que celle du 20 juillet.

Ce passage de Geminus est également considérable sous un autre rapport. J'ai dit tout à l'heure que le nom du pays auquel se rapportent les levers des étoiles n'est indiqué qu'*une seule fois* dans le calendrier de Geminus; et c'est justement en cette circonstance où il s'agit du lever héliaque de Sirius. N'est-il pas bien extraordinaire, en effet, que, dans un calendrier dressé évidemment pour la Grèce dans le IIIe siècle avant notre ère, on ait inséré, par une exception unique, *la date du lever du Chien en Égypte?* Dosithée ne peut y avoir été conduit que par l'extrême intérêt que les Grecs eux-mêmes portaient à l'apparition du phénomène, le jour où il se produisait en Égypte. A quoi tenait cet intérêt? C'est ce que les rapprochements suivants feront connaître.

Selon le témoignage de Pline, Eudoxe croyait que les vicissitudes de température revenaient les mêmes après quatre ans révolus (*quadriennio exacto*). Cette période *quadriennale* était appelée, chez les Romains, le *lustrum d'Eudoxe.* Ce *lustrum* se renouvelait dans une année intercalaire, au lever de la canicule (*Et est principium lustri ejus* (*Eudoxi*), *semper intercalari anno, caniculæ ortu*)[1]. Ce passage sera joint, dans la section suivante, à plusieurs autres qui attestent l'existence, dans l'ancienne Égypte, d'une année fixe analogue à l'année julienne. Ici je ne considère que la période météorologique, dont le retour était marqué par le lever héliaque de Sirius.

Cette période, introduite en Grèce par Eudoxe, avait été adoptée, selon Columelle[2], par les personnes qui s'occupaient

[1] Plin. II, XLVII, 130. — [2] *De re rustic.* III, VI, 4.

Digitized by Google

d'astronomie. Elle était censée ramener les mêmes phénomènes dans un espace de 1461 jours (ou de quatre années de 365 jours $\frac{1}{4}$), *quadriennio exacto,* comme a dit Pline. Après cet intervalle, le soleil revenait aux mêmes points du zodiaque; ce qui indique clairement une année de 365 jours, avec intercalation d'un jour tous les quatre ans. Cette restitution est appelée par Columelle ἀποκατάστασις, qui est, en effet, le mot propre pour désigner en grec le renouvellement d'une période quelconque. Son identité avec le *lustrum* d'Eudoxe est évidente.

Pline, dans un autre passage, parle encore de cette période de quatre ans, qui ramenait, disait-on, les mêmes circonstances atmosphériques : *Indicandum et illud, tempestates ipsas ardores suos habere quadrimis annis*[1].

L'influence météorologique qu'on attribuait à Sirius est encore prouvée par l'auteur du traité des hiéroglyphes, publié sous le nom d'Horapollon. Il y est dit que cet astre passe pour dominer tous les autres, parce qu'il paraît à son lever tantôt plus grand, tantôt moindre, tantôt plus brillant, tantôt plus terne, et qu'on en tire alors des pronostics relativement à tout ce qui doit arriver dans l'année[2]. On trouve à peu près la même chose dans les fragments astrologiques du Thébain Héphestion. « Lorsqu'à son lever, dit-il, Sirius est couleur d'or, « c'est un pronostic heureux de tout point; il annonce que « toutes les productions viendront en abondance, que la crue « des eaux, que leur retraite se feront convenablement, en « temps utile, etc.[3] » On en tirait aussi des prédictions astrologiques, ἀποτελέσματα. Ce mélange d'astrologie judiciaire est, à coup sûr, d'une époque plus récente que le temps d'Eudoxe et de Dosithée. Du moins, dans le passage de Pline, rien ne

[1] XVIII, xxv, § 217, Sillig.

[2] *Hieroglyph.* I, 3.

[3] Heph. Περὶ ἐπισημ. Cod. ap. Salm. *Exerc. Plin.* c. II, p. 303, bG (1689).

Digitized by Google

montre que la période fût employée à autre chose qu'à des prédictions météorologiques, qui, en tout temps, ont obtenu une grande importance dans l'astronomie et l'agriculture des Grecs.

Cette tétraétéride, tout égyptienne, n'a rien de commun avec d'autres superstitions dont Sirius a pu être l'objet en d'autres pays. Cet astre, par son éclat extraordinaire, a de tout temps attiré l'attention des hommes; son apparition, qui concourt avec la venue des grandes chaleurs, a dû être souvent et en divers lieux comptée au nombre des phénomènes célestes les plus significatifs. Au dire du poëte Manilius, lorsque l'époque du lever de l'astre approchait, les peuples des environs du Taurus montaient sur les sommets les plus élevés pour l'apercevoir plus tôt, comme faisaient les Juifs, comme font encore les mahométans, qui montent sur les hauteurs à l'approche de la nouvelle lune. C'est à qui en apercevra le premier le croissant. Les circonstances diverses de l'apparition de Sirius donnaient lieu de prédire l'abondance ou la disette, la température, les maladies, les alliances et les guerres[1]. Cette même étoile était l'objet d'un culte particulier dans l'île de Céos. Au témoignage d'Héraclide de Pont, les habitants épiaient le moment du lever de cette étoile, et, selon qu'elle se montrait plus ou moins éclatante ou voilée, dans un ciel pur ou chargé de vapeurs, ils en concluaient que l'année serait bonne ou mauvaise[2]. Ils sacrifiaient à cet astre[3], qui tenait une grande place dans leurs traditions locales, et particulièrement dans le mythe d'Aristée[4]; de là l'image de Sirius

[1] Manil. *Astron.* I, 394, sq.

[2] Cic. *De Divin.* I, LVII, p. 282, ed. Moser.

[3] *Schol. Apoll. Rhod.* II, v. 526 Κατ' ἐνιαυτὸν μεθ' ὅπλων ἐπιτηρεῖν τὴν τοῦ κυνὸς ἐπιτολὴν καὶ θύειν αὐτῷ.

[4] Diod. Sic. IV, LXXXII.—Cf. Brōndsted, *Recherches*, I, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

ou du Chien radié qui se voit sur les médailles de Céos et de ses trois villes, Julis, Carthæa et Coressia[1].

Ce sont là les seuls indices qui subsistent maintenant d'un rôle particulier assigné à l'astre de Sirius dans les usages religieux de la Grèce. Peut-être d'autres villes ou d'autres peuples n'y restèrent-ils pas étrangers; mais, en me bornant aux seuls faits qui me soient connus, on voit que ce rôle n'a rien de commun avec celui qu'on assignait à Sirius dans la tétraétéride égyptienne, puisque cet astre n'avait là aucun caractère mythique ou religieux, et n'était absolument qu'un phénomène céleste éclatant, servant de point de départ à une période météorologique.

Et c'est ce qui nous explique l'importance que les auteurs de calendriers ou de parapegmes, comme Dosithée, attachaient, en Grèce même, au lever héliaque, le jour où il se produisait en Égypte, c'est-à-dire le 20 juillet. De même que, dans toute l'étendue de ce pays, on s'arrêtait à l'époque du lever sous le parallèle de Memphis, ainsi, en Grèce, comme en Italie, pour le point initial de la tétraétéride météorologique empruntée à l'Égypte, on prenait le jour auquel ce phénomène était censé arriver dans ce pays. C'était également, pour ces contrées, un lever *fictif*, non *réel*.

Cette conséquence, que je tire du passage de Geminus, pourra paraître exagérée, invraisemblable même, comme elle me l'a paru d'abord. Mais les faits suivants ont dissipé mes doutes. Ils m'ont prouvé qu'encore ici l'invraisemblable est vrai.

[1] Dans Brōndsted, I, p. 3. C'est par erreur que, dans une de ses utiles tables, M. Mionnet a dit que, sur les monnaies de Syros, on voyait le *Canis radiatus* ou *Sirius*. Il y a en effet un chien sur une médaille de cette île, citée par M. de Cadalvène; mais cet animal n'est point radié; c'est un chien, mais ce n'est pas Sirius.

Digitized by Google

2° *Texte de Pline.* — Je viens de montrer que la fixation du lever héliaque de Sirius, 23 jours après le solstice, donne la date égyptienne rapportée au solstice que Méton et Euctémon ont observé le 27 juin 432.

Je retrouve cette même date dans Pline, qui l'avait tirée certainement de quelque parapegme grec; mais, selon son usage, il confond des données différentes sans paraître se douter qu'elles sont contradictoires.

Ainsi il place le solstice d'été le VIII des calendes de juillet, ou le 24 juin, conformément au calendrier de Jules César[1], ce qui ne l'empêche pas de compter, comme Dosithée, 23 jours seulement pour l'intervalle entre le solstice et le lever héliaque de Sirius, sans faire mention de l'Égypte. Cette date, d'après l'époque solsticiale qu'il adoptait, tomberait le 16 juillet, ou 4 jours trop tôt pour l'Égypte moyenne. Pline ne voit pas que cet intervalle de 23 jours n'est exact que pour un autre temps que le sien et pour une autre contrée que l'Italie.

Ailleurs il fixe l'époque du phénomène au XV des calendes d'août, ou le 18 juillet, par suite de la même erreur; et il ajoute qu'à ce jour le soleil occupe le 1^er^ degré du Lion[2], ce qui est vrai dans le calendrier de Jules César qu'il suivait. César[3], comme on sait, et par une raison que l'on ne connaît pas bien encore, plaçait les solstices et les équinoxes au 8^e^ degré des signes[4]. En partant du 8^e^ degré du Cancer, le 23^e^ jour répond en effet au 1^er^ degré du Lion.

Pline est si loin de penser que cet intervalle de 23 jours se

[1] « Equidem et solsticium VIII kalen- « das Julias simili causa duxerim et Ca- « nis ortum post dies a solsticio XXIII. » (XVIII, XXIX, § 288, Sillig.)

[2] « Ardentissimo autem æstatis tem- « pore, exoritur caniculæ sidus, sole pri- « mam partem Leonis ingrediente. » (II, XLVII, § 123.)

[3] Plin. XVIII, XXVIII, § 264 (cf. XXV, § 214). — Colum. *De re rust.* IX, XIV.

[4] Ideler, *Handbuch*, II, p. 141-142. — *Ueber Eudoxus*, p. 36.

Digitized by Google

rapporte à l'Égypte, que, deux lignes après, il met le lever de Sirius, *en Égypte,* le IV des nones de juillet, ou le 4 de ce mois[1]; c'est 16 jours trop tôt; et celui de cet astre en Italie, le 16 des calendes d'août, c'est-à-dire le 17 juillet, ce qui est également 16 jours trop tôt.

Les Latins, qui n'étaient point observateurs, ont bien souvent mêlé ou mal compris les données contenues dans les anciens parapegmes grecs. C'est ainsi qu'Ovide[2] a pris pour une *étoile* le *Milan* (Milvius, Ἰκτῖνος), dont l'apparition, dans les parapegmes d'Euctémon, d'Eudoxe et de Callippe, était marquée 8 jours ou 1 jour seulement avant l'équinoxe[3]. Ovide a souvent confondu les divers levers des astres, et même il lui est arrivé de prendre l'époque de leur lever pour celle de leur coucher[4].

C'est par cette confusion des lieux et des temps qu'on explique toutes les différences qui se trouvent dans les autres indications des auteurs latins, relativement au lever héliaque de Sirius. Par exemple, Columelle le place le VII des calendes d'août[5], c'est-à-dire le 26 juillet, environ 30 jours après le solstice. Cette indication semblerait se rapporter à l'Italie, d'après les paroles de Columelle; mais elle se rapporte réellement à l'île de Rhodes et aux côtes méridionales de la Grèce et de l'Asie Mineure[6]; car, indépendamment du calcul, le témoignage de Geminus établit que, pour l'île de Rhodes, dans laquelle tout indique qu'il écrivait, Sirius se levait héliaque-

[1] « A. D. IV nonas Julii, quum Ægypto « canicula exoritur, vel certe XVI kalendas « Augustas, quum Italiæ. »

[2] *Fast.* III, 793.

[3] Ἰκτῖνος φαίνεται, dans Gemin. c. XVI. Pline (XVIII, XXVI, § 246) le fait paraître en Attique dès le 9 mars, fixant l'équinoxe au 25. (Cf. Ideler, *Ueber die Sternnamen,* p. 77.)

[4] Ovid. *Fast.* IV, 904.—Ideler, *Ueber den astronom. Theil der Fasti des Ovid* XXVII.

[5] « Septimo kal. Augustas canicula ap- « paret. » (*De re rustica,* XI, II, 53.)

[6] Ideler, *Ueber die Sternnamen, Einleit.* p. XXXVII.

Digitized by Google

ment 30 jours après le solstice[1]. Dans le reste de la Grèce, l'astre se levait le 28 ou le 29 juillet, c'est-à-dire lorsque le soleil occupait le 1er degré du Lion, le colure du solstice étant supposé au 1er degré du Cancer, selon l'astronomie d'Hipparque. Aussi, dans le parapegme de Geminus, nous voyons qu'Euctémon, qui observait en Attique, faisait correspondre le lever héliaque de Sirius avec l'entrée du soleil dans le Lion, ce qui donne le 31e jour après le solstice[2].

Pour les Grecs comme pour les Romains, la correspondance du lever de Sirius avec le commencement du signe du Lion était, en général, exacte. Aussi la trouvons-nous indiquée dans un grand nombre d'auteurs, tels que Manilius[3], Sénèque le tragique[4], Solin[5], Julius Firmicus Maternus[6].

Mais, pour les Égyptiens, ce lever, tombant au 20 juillet, avait toujours lieu lorsque le soleil occupait les derniers degrés de la dodécatémorie du Cancer.

Cette observation, sur laquelle j'aurai à revenir plus tard, mènera tout naturellement à l'explication de plusieurs passages qu'on n'a pu comprendre.

3° *Texte de Diophane.* Un troisième exemple de cette fixation m'est fourni par un passage de Diophane de Nicée. Cet auteur fit un abrégé en six livres du prolixe traité d'agriculture du Carthaginois Magon, que Cassius Dionysius avait traduit du punique en grec[7]. Varron, qui cite déjà cet ouvrage[8], nous apprend que son auteur le dédia au roi Dejotarus, très-probablement Dejotarus le père; d'où il suit que Diophane florissait de 80 à 100 ans avant notre ère. Au reste, il paraît que

[1] Ἐν Ῥόδῳ μὲν γὰρ μετὰ Λ' ἡμέρας τῆς τροπῆς ἐπιτέλλει ὁ ἀστήρ. (Cap. XIV, p. 60 c.)

[2] Geminus, c. XVI, p. 65, A.

[3] V. v. 206.

[4] *Œdip.* v. 38.

[5] P. 43 C, Salmas. 1689, in-fol.

[6] VIII, X, p. 219.

[7] Columella, *De re rust.* I, 1, 10.

[8] *De re rust.* I, 1, 10.

Digitized by Google

son abrégé fut encore trouvé beaucoup trop long, puisque Asinius Pollion de Tralles jugea nécessaire de le réduire en deux livres [1].

Dans un précieux fragment de ce traité, peut-être tiré de l'extrait d'Asinius Pollion [2], on lit l'énumération de divers pronostics qui se tirent du *lever de Sirius,* selon le signe zodiacal où se trouve la lune au moment de ce lever; en voici un échantillon : « Si le lever du Chien a lieu lorsque la lune est « dans le Lion, il y aura abondance de blé, d'huile, de vin et « bas prix de toutes les autres denrées; il y aura trouble, « meurtres, apparition d'un roi, douceur de la température, « attaque d'un peuple contre un autre, tremblements de terre « et inondations. » Tout le reste est dans le même goût; on voit que les prophéties de Matthieu Laensberg datent de loin. Une remarque curieuse, que je consigne en passant, c'est que le zodiaque de Diophane commence par le *Lion* et finit par le *Cancer,* justement comme ceux de Dendera et des momies de la famille Sosor, sous Trajan.

Le chapitre tiré de Diophane commence par ces mots : « Le « lever héliaque du Chien a lieu lorsque l'aube du 20 juillet « paraît [3]. » Tous les pronostics sont établis sur cette date, qui est celle du lever de l'astre à la latitude moyenne de l'Égypte. Cette date n'avait donc pas moins d'importance pour Diophane que pour Dosithée, et cependant l'un et l'autre ont écrit pour la Grèce et l'Asie Mineure, où l'astre de Sirius se lève beaucoup plus tard. Il est clair que Diophane, qui écrivait cinquante ans avant l'établissement de l'année julienne, n'a pas pu donner la date sous cette forme; il l'aura exprimée

[1] Suidas, v. Πωλίων.

[2] *Geopon.* I, VIII, éd. Niclas.

[3] Ἡ τοῦ κυνὸς ἐπιτολὴ γίνεται διαφαινούσης (l. διαφαινούσης) τῆς εἰκοσίης τοῦ Ἰουλίου μηνός. (*Geopon.* I, VIII, 1.)

Digitized by Google

d'après le calendrier athénien, macédonien ou égyptien vague, selon l'usage des astronomes d'Alexandrie; son abréviateur, Asinius Pollion, ou les compilateurs des Géoponiques, qui nous ont conservé le passage, l'auront réduite en une date julienne.

Quoi qu'il en soit, l'expression qu'emploie Diophane est à remarquer. Elle rend fort bien le moment du lever héliaque, qui, sous un arc de vision de 11 à 12°, devait avoir lieu constamment $\frac{3}{4}$ d'heure avant le lever du soleil, par conséquent à *l'aube du jour* (*διαφαινούσης ἡμέρας*), car c'est le sens de cette expression grecque[1], par conséquent un peu avant le 20 juillet, qui commençait au lever du soleil. C'est ce moment que le scholiaste d'Aratus exprime en disant que Sirius se lève à la 11e heure (de la nuit) *κατὰ τὴν ἑνδεκάτην ὥραν*[2], ce qui veut dire dans l'heure qui précède le lever du soleil, car la nuit se divisait en 12 heures comme le jour.

Cette circonstance explique les autres passages qui suivent, où le lever de Sirius est marqué, non le 20 juillet, comme dans Censorin, mais le 19.

4° *Texte d'Héphestion.* — Cet astrologue de Thèbes, en Égypte, écrivit au plus tôt sous Constantin[3]. Dans un fragment de son traité sur les pronostics, *ἐπισημασίαι*, il parle de Sirius et des prédictions qui se fondaient sur les circonstances du lever de cet astre : il dit[4] que Sirius se lève le 25 épiphi, ce qui répond, dans le calendrier fixe alexandrin, au 19 juillet. La différence du 19 au 20 tient sans doute à la manière de commencer le jour. Pour Censorin et Diophane, qui suivaient, l'un l'usage romain, de compter le jour de minuit, et l'autre l'usage grec, de le compter du coucher du soleil, la

[1] Herodot. VII, ccxix. — Polyb. XVIII, II, 5.

[2] Ad v. 152.

[3] Fabr. *Bibl. gr.* VI, p. 102, Harl.

[4] Cod. apud Salm. *Ex. Plin.* p. 306 *b* G.

Digitized by Google

11e heure de la nuit, époque du lever de Sirius, appartenait également au 20 juillet. Les Égyptiens, au contraire, quoi qu'en aient dit par erreur Pline[1] et Lydus[2], commençaient le jour au matin, ainsi que l'a démontré M. Ideler[3]; la 11e heure de la nuit appartenait donc encore au 19, comme l'a marqué le Thébain Héphestion[4].

5° *Texte du faux Zoroastre.* — La même date est assignée au lever héliaque de Sirius dans un autre fragment inséré parmi les Géoponiques, et attribué à Zoroastre. Ce nom illustre a partagé, avec ceux d'Hermès Trismégiste, d'Asclépius, de Manéthon, la prédilection des astrologues et agronomes des

[1] II, LXXVII, § 188.

[2] *De Mens.* II, 1, p. 36, Rôther.

[3] Ideler, *Untersuch.* p. 26-27. — *Handbuch*, I, p. 100 sq. et 181.

[4] C'est pour éviter la confusion qui devait résulter de ces deux manières de compter le jour, que Ptolémée, dans ses observations faites entre minuit et le lever du soleil, donne une double date[a], comme lorsqu'il dit qu'un solstice eut lieu le 11 mésori, à 2 heures après minuit, *et avant le 12*[b]. S'il n'avait pas ajouté *et avant le 12*, les Romains, qui comptaient le jour d'un minuit à l'autre, et les Grecs, qui se renfermaient entre deux couchers consécutifs, auraient cru qu'il s'agissait de la nuit qui suit le 10 mésori. Pour eux, le 11 mésori, à 2 heures du matin, était déjà le 12.

Ptolémée donne également la double date, pour les observations faites entre le coucher du soleil et minuit[c], afin d'éviter la même méprise, au moins de la part des Grecs. Au contraire, celles qui ont été faites à d'autres instants du jour, par exemple entre le matin et le soir, sont constamment indiquées avec une date simple[d]. En ce cas, il ne pouvait y avoir d'erreur de la part de personne, la désignation convenant au même jour dans les trois manières de compter.

Ces remarques expliquent pourquoi le lever de Sirius est quelquefois marqué au 19 juillet, au lieu du 20; la date est la même. Ptolémée aurait dit en pareil cas : 5 heures après minuit du 19 et avant le 20. Cette dissidence apparente fournit même un nouvel argument en faveur de l'opinion que les Égyptiens commençaient le jour le matin; ce qui est, d'ailleurs, la manière la plus naturelle pour tout peuple qui employait exclusivement l'année solaire.

[a] Ideler, *Untersuch.* p. 26 sq.

[b] Ptolem. *Almag.* III, IV, t. I, p. 185, Halma. — D'autres exemples analogues, III, II, p. 153, 154, 157, 162; IV, V, p. 255, etc.

[c] P. 245, 255, 267.

[d] V. les exemples p. 154, 157, 161, 162. — Cf. Ideler, *Untersuch.* p. 26-27.

Digitized by Google

premiers siècles de l'ère vulgaire. Ici, selon la remarque de Needham, ce nom cache un astrologue chrétien d'Alexandrie[1]. On lit dans ce fragment : « Le lever héliaque du Chien a lieu « le 19 juillet. » Ἔστι δὲ ἡ ἐπιτολὴ τοῦ κυνὸς τῇ ιϑ' τοῦ Ἰουλίου μηνός[2].

J'ai dit que cette date, liée à l'astrologie météorologique des anciens, était reçue non-seulement dans toute l'Égypte, quoiqu'elle ne convînt qu'à une *seule latitude*, mais encore dans d'autres contrées où elle n'était nullement applicable. Les passages précédemment cités le prouvent assez clairement. En voici une preuve plus frappante encore.

6° *Texte de Palladius.* — L'agronome Palladius, qui écrivit vers la fin du IVe siècle, au temps de Valentinien et de Théodose[3], habitait l'Italie, où il avait ses biens[4]. Cet auteur parle des pronostics qu'on tirait du lever de la Canicule, *qui, chez les Romains*, dit-il, *est censé arriver le 14 des calendes d'août* (19 juillet), « qui, apud Romanos, *quartodecimo kal. Augusti* die « tenetur.[5] » Cette expression *tenetur* annonce bien un lever *conventionnel;* en effet, personne, en Italie, ne pouvait penser à mettre le lever *effectif* de la Canicule le 19 juillet, puisqu'il avait lieu réellement quatorze ou quinze jours après, comme l'indiquent à la fois le calcul astronomique[6] et le témoignage de Lydus, qui met le lever héliaque de Sirius, en Italie, le 3 des nones d'août[7]. Nous ne pouvons donc voir dans cette indication qu'un lever *astrologique,* qui, fixé constamment à cette date dans les livres de pronostics, était adopté partout, quoi-

[1] Needham, *Prolegom. ad Geop.* p. LXXV, ed. Niclas.

[2] *Geop.* II, XV, 3.

[3] Schneid. *Præf. ad Pallad.* p. VI. *Script. R. R.* t. III.

[4] Pallad. IV, X, p. 142.

[5] Pallad. VII, IX.

[6] Bode, Cl. Ptolem. *Beobachtung und Beschreib. der Gestirne,* p. 259. — Ideler, *Ueber den astronomischen Theil der Fasti des Ovid,* XXII.

[7] *De Mensib.* III, XXX, ed. Röther.

Digitized by Google

qu'il n'eût de réalité que sous le parallèle de Memphis et d'Héliopolis.

A l'époque où vivait Palladius, toute l'Italie était chrétienne. Cet auteur lui-même pouvait être chrétien, ainsi que l'auteur des fragments du prétendu Zoroastre, cité plus haut[1]. Mais l'ancienne superstition païenne du lever héliaque de Sirius subsistait toujours, comme sept siècles auparavant, à l'époque de Dosithée.

7° *Texte d'Aëtius.* — Il me reste un dernier fait à signaler, appartenant à une époque plus récente encore, et qui conduit toujours au même résultat.

Il est tiré du *Tetrabiblos*, ouvrage médico-astrologique du médecin Aëtius, qui, très-probablement, florissait sous Justinien et vivait à Alexandrie[2].

Aëtius met le lever héliaque de Sirius le 19 juillet[3], tout comme le Thébain Héphestion, l'Alexandrin Zoroastre et l'Italien Palladius.

Ainsi, toujours la même date, le 19 ou le 20 juillet, selon la manière de compter.

L'exemple tiré d'Aëtius est d'un temps où, depuis plus d'un siècle et demi, le christianisme vainqueur avait détruit à Alexandrie tous les vestiges du paganisme. Mais l'astrologie et la météorologie agricoles faisaient encore grand usage de ce phénomène céleste. Sirius demeurait toujours en possession de la domination des astres.

A ces époques si récentes, l'ancienne convention subsistait encore à Thèbes comme à Alexandrie; elle avait même franchi les limites de l'Égypte, puisqu'elle était tacitement reconnue

[1] Niclas ad Needh. *Proleg.* p. LXXV, n. 1, et *ad Geop.* X, 83, t. III, p. 773, n. 1.

[2] *Fabric. Bibl. gr.* IX, 228, 229, Harl.

[3] Μηνὶ τῷ αὐτῷ (Ἰουλίῳ) ιθ', κύων ἑῶος ἐπιτέλλει. (Aëtius apud Petav. in *Uranolog.* p. 422.)

Digitized by Google

jusque dans les pays où la fausseté de cette détermination était le plus évidente[1].

Tous ces textes, qui embrassent un intervalle de plus de huit siècles, depuis Dosithée jusqu'à Aëtius, répondent complétement, je pense, à l'objection élevée contre le témoignage de Censorin, et contre la fixation du lever héliaque de Sirius à un seul et même jour pour toute l'Égypte. Ce témoignage, bien loin d'être isolé, ainsi qu'on l'a cru jusqu'ici, se lie à toute l'antiquité. Il est clair que cette fixation constante tient à une convention antique passée dans les habitudes religieuses du pays.

§ IV.

PREUVE HISTORIQUE QUE LE LEVER HÉLIAQUE DE SIRIUS ÉTAIT RAPPORTÉ À MEMPHIS PAR L'EFFET D'UNE ANCIENNE CONVENTION.

Pour achever la preuve de cette *convention*, appuyée sur tant de faits, il manquerait encore, selon la méthode qui me sert de guide, de découvrir un témoignage *historique* qui en attestât l'existence. Heureusement ce témoignage, d'une incontestable autorité, vient couronner le résultat de toutes ces recherches, en indiquant le *lieu* et l'*époque* qui ont vu naître cette institution.

Le lieu, pour être admis, doit offrir deux conditions. Il faut d'abord un de ceux pour lesquels le lever de Sirius arrivait

[1] Un exemple bien frappant de cette persistance des anciens usages existe dans un calendrier copte, transmis par le cheik Schems-eddin Mohammed. Dans ce calendrier, dont l'époque, d'après le jour fixé pour l'équinoxe du printemps, doit être du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle de notre ère, le lever héliaque de Sirius est encore fixé au 26 épiphi, ou au 20 juillet, comme il l'était au temps de Censorin et de toute antiquité*.

* *Not. des mss.* t. I, p. 263.

Digitized by Google

constamment le 20 juillet. Il faut ensuite que ce lieu ait été un des plus importants de l'Égypte, un de ceux où furent établies ses principales institutions. A ce titre, il était assez naturel de penser à Thèbes, et Fréret n'y avait pas manqué[1]. Mais il est d'abord évident que la ville aux cent portes ne peut revendiquer cet honneur, car le lever héliaque de Sirius à Thèbes, pendant plus de 3,000 ans, arriva le 16 et non le 20 juillet. Le calcul astronomique a démontré, au contraire, que le parallèle de Memphis et d'Héliopolis est le seul pour lequel le phénomène a eu lieu constamment à l'époque fixée, depuis 3,500 ans avant notre ère. C'est donc, démonstrativement, dans l'une ou l'autre de ces deux villes que le calendrier civil égyptien a été établi sous la forme qui nous a été transmise.

Au fond, il importe peu à la question du calendrier même de savoir laquelle de ces deux villes, si voisines et si illustres toutes deux, en fut le berceau. Mais le fait n'est pas indifférent au point de vue historique; et heureusement nous pouvons être fixés à cet égard.

En effet, un établissement de cette importance, adopté dans l'Égypte entière, n'a pu s'effectuer que par une volonté royale, dans une ville qui était le séjour d'une dynastie dont la domination puissante, s'étendant sur tout le pays, a pu lui imposer sa loi suprême, et remplacer les calendriers moins parfaits, en usage dans les diverses localités, par un calendrier uniforme, qui, depuis, n'a plus été abandonné ni modifié.

Cette seule considération pourrait nous faire préférer Memphis, qui, à diverses reprises, a été capitale de l'Égypte et siége de dynasties, tandis qu'Héliopolis paraît n'avoir jamais été qu'une ville sacerdotale.

[1] *Défense de la chronologie, Nouv. Observ.* III[e] partie, p. 398-399.

Digitized by Google

Un texte historique vient confirmer cette induction et tous les résultats que les calculs astronomiques ont établis. Ce texte, qui forme le lien de tous les faits exposés jusqu'ici, n'a jamais été cité dans cette discussion. Il y a près de trente ans que mon ami Brandis me l'a signalé, dans le Commentaire d'Olympiodore sur les *Météorologiques* d'Aristote. Nous n'en connaissions la portée ni l'un ni l'autre. Mais, comme tout me faisait soupçonner qu'il renferme une notion précieuse qui prendrait tôt ou tard une place importante, je l'ai gardé dans un coin de ma mémoire, attendant que je fusse assez heureux pour en trouver l'interprétation complète. Cette interprétation s'est présentée à mon esprit aussitôt que j'eus remarqué, dans un papyrus, le passage inédit dont j'ai parlé et qui sera discuté dans le second mémoire. Le moment est venu de produire le texte en question.

Dans le passage des *Météorologiques* auquel se rapporte cette scholie d'Olympiodore, Aristote vient de dire que, si Homère, qui a parlé de Thèbes, a gardé le silence sur *Memphis*, c'est que cette ville, « ou n'existait pas encore, ou n'était pas aussi « considérable qu'elle le devint par la suite [1]. » Cette raison prouve que le Stagirite, si savant en toutes choses, n'était guère au fait de l'histoire et des antiquités égyptiennes ; car tout annonce, au contraire, que Memphis était une des plus anciennes villes de l'Égypte, plus ancienne même que Thèbes, puisqu'elle fut, selon Manéthon, le siége des plus vieilles dynasties, des III^e^, IV^e^, VI^e^, VII^e^ et VIII^e^, tandis que les dynasties thébaines ou diospolitaines ne commencent qu'à la IX^e^.

A cet égard, Olympiodore l'Alexandrin devait en savoir bien plus qu'Aristote ; de son temps personne ne pouvait com-

[1] Ὡς οὔπω Μέμφιος οὔσης, ἢ ὅλως, ἢ οὐ τηλικαύτης. (*Meteorol.* I, XIV, 12, p. 56, éd. Ideler.)

Digitized by Google

mettre une telle erreur. Il combat donc l'opinion d'Aristote; il dit que le *poëte* aurait dû parler de Memphis comme de Thèbes, puisque Memphis a été aussi *jadis une ville royale*, ou *un siége de dynastie* (*αὕτη γὰρ ἦν καὶ ἡ βασιλεύουσα*). Puis il ajoute ces paroles remarquables : « Ce qui prouve évidem-« ment qu'elle (Memphis) a régné, c'est que les Alexandrins « comptent le lever du Chien, non pas du moment où il se « lève pour eux-mêmes, mais quand il se lève *pour les habitants* « *de Memphis*[1]. »

Voilà une autorité historique qui concorde pleinement avec les calculs de l'astronomie, et qui complète la démonstration. Il est clair maintenant que le lever héliaque de Sirius, fixé au 20 juillet pour toute l'Égypte, n'était réellement *observé* ce jour-là qu'à Memphis. Les Alexandrins savaient aussi bien que les habitants de Syène et de Thèbes que le lever n'avait pas lieu le 20 juillet pour leur latitude, car c'était là, comme je l'ai dit, un fait de simple observation; mais telle était la force de l'usage et la puissance des souvenirs, qu'ils persistaient toujours à rapporter ce phénomène à Memphis, où l'institution avait été établie.

Mais ce n'est pas à ce point seulement que se borne l'utilité du passage d'Olympiodore; il nous ouvre plus d'une vue nouvelle sur la question générale.

Que cette convention ait continué d'être admise dans l'in-

[1] Καὶ ὅτι αὕτη (Μέμφις) ἐβασίλευσε, δῆλον ἐκ τοῦ τοὺς Ἀλεξανδρεῖς τὴν τοῦ κυνὸς ἐπιτολὴν ἐπιτέλλειν, οὐχ ὅταν αὐτοῖς ὁ κύων, ἀλλ' ὅταν τοῖς Μεμφίταις ἐπιτέλλει. (Olymp. in Aristot. *Meteor.* f. 25, t. I, p. 259, éd. Ideler.) — La pensée est claire; mais il y a quelque embarras grammatical dans les mots τοὺς Ἀλεξανδρεῖς τὴν τοῦ κυνὸς ἐπιτολὴν ΕΙΠΙΤΕΛΛΕΙΝ : au lieu de ἐπιτέλλειν, on attendrait un mot signifiant *compter* ou *annoncer*. — Nous n'hésitons pas, d'après l'idée de M. Th. H. Martin, à substituer ἐπαγγέλλειν à ἐπιτέλλειν, qui ne peut être qu'une distraction du copiste; et nous modifions en ce sens les derniers mots de M. Letronne. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

térieur du pays, à Syène, à Thèbes, à Abydos, on le conçoit; mais qu'elle ait été reconnue par les Alexandrins eux-mêmes, qui devaient rester plus ou moins étrangers aux institutions religieuses de l'ancienne Égypte, voilà ce qui peut surprendre, et ce qui pourtant est historiquement certain, puisque le fait repose sur un témoignage positif d'une autorité incontestable. Si les Alexandrins avaient adopté la superstition du lever héliaque de Sirius, c'est sans doute parce qu'elle était liée, comme nous le verrons plus loin, au culte d'Isis, à qui Sirius était consacré, et l'on sait qu'Alexandrie, ainsi que les lieux environnants, Canope, Ménuthias, était vouée en grande partie au culte d'Isis et de Sérapis, qui avait succédé à l'ancien Osiris. Les Alexandrins, qui adoptèrent cette superstition en même temps que le culte de ces deux divinités égyptiennes, c'est-à-dire dès le règne de Soter, le premier des Ptolémées, la conservèrent non-seulement tant que dura la religion égyptienne, c'est-à-dire jusqu'à l'édit de Théodose le Jeune, mais encore quelque temps après la destruction du paganisme.

Olympiodore, un des hommes les plus instruits de son temps, était Alexandrin, comme Aëtius; il devait bien connaître les usages de *sa ville,* comme il appelle Alexandrie[1]; or il parle d'un usage qui subsistait encore de son temps, comme le prouve le verbe *ἐπιτέλλει* (et non *ἐπέτελλε*), qu'il emploie. Il écrivait en 565 de notre ère, sous le règne de Justinien, cent soixante et dix ans après la destruction du temple de Sérapis à Alexandrie[2]. C'est à peu près la même époque que celle du médecin Aëtius. Quelle singulière et curieuse coïncidence entre ces deux textes contemporains! Tandis qu'Aëtius dit que le lever héliaque de Sirius était toujours rapporté au 20 juillet

[1] Ἡ ἡμέτερα πόλις. (Olymp. in Arist. *De cœlo*, p. 326.) — [2] Fabr. *Bibl. gr.* t. X, p. 629, Harl.

Digitized by Google

par les Alexandrins, Olympiodore nous apprend qu'ils savaient fort bien que ce lever n'était pas le lever *réel* pour eux, qu'il était réel seulement pour les habitants de Memphis, l'ancienne reine du pays.

Telle était donc la persistance de ces antiques usages, qu'ils se maintinrent à travers les révolutions, non-seulement parmi les Égyptiens de l'intérieur, qui avaient conservé l'usage de l'année vague, liée à toute la religion, mais encore parmi la population conquérante. En vain les Alexandrins, depuis près de six siècles, avaient renoncé à l'année vague, et avaient adopté une forme d'année fixe dont le point initial n'avait rien de commun avec le lever héliaque de Sirius ; ce lever n'en avait pas moins conservé une grande influence, due sans doute aussi à l'emploi qu'en firent les astrologues, pour qui l'année astrologique fut toujours celle dont le renouvellement quadriennal coïncidait avec le lever héliaque, année différente de l'année fixe Alexandrine, et dont l'existence et la nature seront exposées dans le mémoire suivant. Ainsi il faut descendre jusqu'après la chute même du paganisme pour trouver la fin de cette institution du calendrier, placé, dès les plus anciens temps, sous la protection de la grande déesse Isis.

J'ai conclu, de ce que le lever héliaque n'avait lieu le 20 juillet qu'à Memphis, que le système du calendrier égyptien avait dû y être institué lorsque cette ville était la capitale du pays. Olympiodore tire la même conséquence du lever *conventionnel,* admis encore de son temps par les Alexandrins. Or la dernière dynastie *memphite* est la VIII^e^, qui, selon la Table de Manéthon, a régné au delà de 3,000 ans avant notre ère. Depuis, les villes royales n'ont plus été qu'Héracléopolis, Diospolis, et les villes de la basse Égypte, Xoïs, Tanis, Bubaste, Saïs, Mendès et Sébennytus. C'est déjà un motif de croire que

Digitized by Google

le calendrier égyptien est une institution qui remonte au moins jusqu'à la VIII^e^ dynastie. Nous verrons qu'elle peut être plus ancienne encore, puisque, au dire des prêtres d'Héliopolis et de Thèbes, ainsi que nous le verrons bientôt, le calendrier, dans la forme qui nous est connue, avait été institué par Hermès, c'est-à-dire à une époque *antéhistorique*.

Telles sont donc les conséquences du passage d'Olympiodore : non-seulement il prouve que le lever de Sirius, qui ne s'effectuait le 20 juillet qu'à Memphis, était une *convention* pour le reste de l'Égypte; mais il fixe historiquement, et le lieu où cette convention a été établie, et la limite inférieure de l'époque où elle s'est opérée.

Il n'est guère possible de douter que les Égyptiens, comme tous les peuples, ne soient arrivés pas à pas à la détermination de l'année qu'ils ont définitivement adoptée. Selon toute apparence, ils eurent une année de 360 jours avant d'en avoir une de 365. C'est alors qu'ils réglèrent le cycle de leurs douze mois de 30 jours. Combien dura cette année primitive? On l'ignore. Le changement de l'année est, comme nous le verrons, reporté par les autorités égyptiennes dans les temps mythiques, c'est-à-dire au delà de l'histoire. Les Égyptiens, en effet, ne purent tarder à s'apercevoir qu'une année de 360 jours était beaucoup trop courte, puisque, en 5 ans $\frac{1}{2}$, elle rétrograde d'un mois entier sur le cours du soleil, et d'une année entière en moins de 69 ans. Comme le cycle de leurs douze mois était déjà formé, ils se contentèrent alors d'y ajouter et de placer en dehors le nombre de jours qui leur parut nécessaire pour le complément de l'année; ce furent les cinq *épagomènes*.

Pendant un certain temps, ils purent croire cette année exacte, ils y attachèrent leurs fêtes et leurs cérémonies.

Digitized by Google

Lorsque enfin ils s'aperçurent qu'elle était encore trop courte, et qu'il pouvait être utile d'y introduire de nouveaux changements, il était trop tard; la religion s'en était emparée, elle l'avait marquée de son cachet ineffaçable. On laissa donc courir cette année imparfaite dans l'année solaire, et l'on se contenta de légitimer le changement continuel des fêtes en y attachant un motif religieux, auquel on n'avait peut-être pas songé auparavant.

Ainsi *l'année vague* ne représente plus pour nous que l'imperfection de la science astronomique au moment de son institution.

L'observation du lever de Sirius et la fixation de la période exacte de son retour, la rétrogradation d'un quart de jour tous les ans, et d'un jour en quatre ans, du 1^er^ thoth de *l'année vague,* annoncent la connaissance d'une année de 365 jours $\frac{1}{4}$, la plus exacte, comme nous le verrons, que les anciens aient connue avant Hipparque.

C'est encore une question de savoir si les Égyptiens ont trouvé cette durée d'année avant d'avoir observé celle de la période du lever héliaque de Sirius; si, par conséquent, ce lever n'a fait que confirmer une observation plus ancienne.

Cette question, qui touche à un point fort délicat, est une de celles que je réserve pour le dernier mémoire.

Mais je dois, dès à présent, aborder celle qui tient immédiatement à la fixation du lever héliaque, dont elle est en quelque sorte inséparable.

Les Égyptiens, qui avaient reconnu l'écart du lever héliaque de Sirius sur le point initial de leur année civile, ont-ils fait usage de cette observation? Il est naturel de penser, d'après l'importance qu'ils y attachaient, qu'ils auront employé la période de quatre ans, après laquelle Sirius reparaissait le matin,

Digitized by Google

à constituer une *année fixe*, qui mettait leur année vague en concordance avec l'année naturelle. Ce point est l'un des plus débattus de la chronologie ancienne. C'est celui que je vais discuter dans le mémoire suivant.

Digitized by Google

SECOND MÉMOIRE.

DE L'ANNÉE FIXE ÉGYPTIENNE

EN ELLE-MÊME

ET DANS SES RAPPORTS AVEC L'ANNÉE VAGUE

ET AVEC LES ANNÉES JULIENNE ET ALEXANDRINE.

Scaliger[1], Bainbridge[2], Petau[3], Fréret[4] et d'autres savants chronologistes[5], quoique en dissidence sur d'autres points, se sont accordés à présumer que les Égyptiens avaient eu deux sortes d'années : l'*année vague* ou *civile*, à laquelle les fêtes étaient liées; l'*année fixe* ou *naturelle*, qui commençait avec le lever héliaque de Sirius, et qui réglait les travaux de l'agriculture ainsi que les impôts.

L'emploi d'une année fixe paraît indispensable dans un pays essentiellement agricole, comme l'Égypte, où les vicissitudes des saisons devaient être, de toute nécessité, marquées par des points invariables ou qu'on supposait tels; et, ainsi qu'on l'a

[1] *De emend. temp.* III, p. 195, 196. — *Isagog. Canon.* p. 243-244.

[2] *Canicularia*, p. 26, 27.

[3] *Dissert. variæ*, V, 5, p. 202 c.

[4] *Défense de la chronologie*, *Nouv. Obs.* p. 393 sq.

[5] Cf. *Adnot. ad Horapoll.* I, v, p. 141 sqq. Leemanns.

Digitized by Google

vu, elle était amenée tout naturellement par la *tétraétéride* caniculaire.

L'opinion de ces savants chronologistes semble donc être la plus conforme à la vraisemblance. Mais, en des questions pareilles, la vraisemblance ne suffit pas; il faut, comme je l'ai dit[1], une base historique; il faut des preuves directes, tirées de textes positifs, ou tout au moins des inductions légitimes.

Les textes ne manquent pas; mais on a cherché, par diverses raisons plausibles, à en diminuer la force et à en affaiblir les conséquences.

On a fait contre l'existence d'une année fixe des objections qui s'appliquent à l'année alexandrine et à celle qui se fonde sur la tétraétéride caniculaire.

Je ne dois pas en dissimuler la gravité.

On a dit: « Si une telle année avait existé, intercalaire tous « les quatre ans, elle eût été presque identique et avec l'année « julienne, dont elle n'eût différé que par la place du jour in- « tercalaire, et avec l'année alexandrine, introduite l'an 25 « avant notre ère. Comment donc alors expliquer les passages « des auteurs qui donnent Jules César comme l'*inventeur* de cette « année, qui parlent de la peine que lui a donnée cette invention, « de la coopération laborieuse des plus habiles astronomes de « son temps[2]? D'un autre côté, lorsque, à Alexandrie, on voulut « rendre fixe l'année vague en usage jusqu'alors, comment n'au- « rait-on pas pris de préférence celle qui existait déjà, au lieu « d'en former une différente? Enfin, si cette année eût existé, « les astronomes du Musée s'en seraient servis, tant elle leur « aurait paru commode. Nous voyons, au contraire, que Ti-

[1] Premier mémoire, p. 6.

[2] Fréret, *Mémoires de l'Acad. des inscr.* t. XVI, p. 314-317. — Ideler, *Untersuch.* p. 113-119. — *Handb.* I, p. 140 et 167-171; II, p. 117-130.

Digitized by Google

« mocharis employait la période de Callippe; Denys, l'ère plus « incommode encore de son invention; et Hipparque, tantôt « l'année vague égyptienne, et tantôt l'ère de Philippe[1]. »

Voilà des objections dont il ne servirait à rien de nier ou de dissimuler la gravité.

Avant de prendre la peine de les discuter, il faut commencer par bien établir la réalité de l'année fixe contre laquelle elles ont été élevées.

§ I.

PREUVES DE L'EXISTENCE D'UNE ANNÉE FIXE DANS L'ANCIENNE ÉGYPTE; SON RAPPORT AVEC L'ANNÉE VAGUE.

Ces objections ont paru tellement fortes, que l'idée de cette année fixe a été presque généralement abandonnée, et, à l'heure qu'il est, je ne lui vois plus un seul partisan.

Pourtant l'existence de cette année est réelle; non-seulement on peut l'établir avec une complète certitude, mais elle est le moyen unique d'expliquer une foule de difficultés regardées jusqu'ici comme insolubles.

Je vais commencer par en prouver la réalité; je répondrai ensuite à toutes les objections que je viens de rappeler, sans en négliger aucune.

Tout le monde convient que les Égyptiens se servaient d'une année de 365 jours. On convient aussi que la période des levers héliaques de Sirius avait dû leur donner de bonne heure la connaissance d'une année de 365 jours $\frac{1}{4}$[2]. C'est accorder en même temps qu'ils ont reconnu la rétrogradation d'un jour en quatre ans, et, par conséquent, la nécessité d'ajouter un jour à chaque quatrième année, pour ramener les saisons

[1] Ideler, *Unters.* p. 118-120. — [2] Ideler, *Handb.* I, p. 140 et p. 172 sq. — *Ueber das iulian. Jahr der Morgenländer*, p. 54.

Digitized by Google

en concordance avec les mois. L'ont-ils fait réellement? C'est là ce qu'il s'agit de décider.

Diodore de Sicile écrivait soixante ans avant l'ère vulgaire, avant qu'il fût question de la réforme julienne, à plus forte raison de la réforme alexandrine; il dit : « Les prêtres thébains « comptent les jours non pas selon la lune, mais selon le soleil; « faisant chaque mois de 30 jours, ils ajoutent 5 jours $\frac{1}{4}$ aux « douze mois, et, de cette manière, ils complètent le cercle « annuel [1]. »

Ces paroles ne peuvent se rapporter qu'à une année fixe, analogue à celle qui, depuis, fut introduite par Jules César; car il est évident que les prêtres thébains réservaient les six heures chaque année pour en former une année de 366 jours tous les quatre ans, et obtenir ce que Geminus appelle une période qui renfermait un nombre exact de jours, de mois et d'années [2]. Quel usage faisaient-ils de cette année fixe? Comment marchait-elle avec l'année vague? Nous le verrons plus bas; mais ce qui importe et ce qui suffit, c'est de constater qu'ils en faisaient un usage quelconque, et qu'elle leur servait au moins à déterminer, quand ils le voulaient, la place du 1er thoth vague, relativement à des points fixes d'une année naturelle.

Strabon, comme Diodore, attribue ce même usage aux

[1] Diodore, I, L. — M. Ideler (*Unters.* p. 103) cherche à infirmer l'autorité de Diodore sur ce qu'il paraît n'avoir pas su que les Thébains n'étaient pas les seuls Égyptiens qui comptassent les jours par le soleil et non par la lune. La remarque de Diodore est prise du point de vue grec; c'est pour les Grecs que Diodore ajoute que les Thébains ne se servaient pas de la lune. Mais rien ne dit qu'il ait cru que les Thébains fussent les seuls dans ce cas. C'est par la même raison que Strabon a dit : « Ils ont ainsi l'usage de compter les jours, « non d'après la lune, mais d'après le so- « leil. » Il n'y a pas plus d'erreur d'un côté que de l'autre. Diodore et Strabon savaient bien, ainsi qu'Hérodote, que les Égyptiens se servaient uniquement d'une année solaire.

[2] Χρόνος ὃς περιέχει ὅλας ἡμέρας, καὶ ὅλους μῆνας, καὶ ὅλους ἐνιαυτούς. (Gemin. c. VI, p. 32, A.)

Digitized by Google

prêtres thébains [1] : « Ils ont aussi, dit-il, l'usage de régler le « temps non d'après la révolution de la lune, mais d'après celle « du soleil; aux douze mois de 30 jours chacun ils ajoutent « 5 jours tous les ans. » Voilà l'année vague. Strabon ajoute : « Comme il reste encore, *pour compléter l'année,* une *portion* de « jours, ils composent une *période de jours entiers et d'années en-* « *tières,* autant qu'il en faut pour que les parties excédantes ad- « ditionnées fassent un jour. Ils attribuent à Hermès toute cette « science [2]. »

La connaissance et l'emploi quelconque de cette année n'étaient pas propres aux prêtres de Thèbes. Strabon l'attribue également à ceux d'Héliopolis dans un passage non moins remarquable que le précédent. « Platon et Eudoxe, dit-il, étant « venus ensemble à *Héliopolis,* y passèrent, selon quelques au- « teurs, treize ou trois années dans le commerce des prêtres. « Avec le temps, et à force de précautions et d'égards, ils ob- « tinrent de ces prêtres, très-instruits en astronomie, mais fort « mystérieux et peu communicatifs, la connaissance de quel- « ques théorèmes. Ces prêtres ajoutaient *aussi* les parties *excé-* « *dantes du jour et de la nuit* aux 365 jours pour le complément « de l'année [3]. »

[1] Strabon, XVII, p. 816.

[2] Théodore de Gaza a exprimé le même fait dans des termes analogues en disant : « Les Égyptiens passent pour être les pre- « miers qui se soient servis de douze mois « de trente jours et pour y avoir ajouté cinq « jours chaque année. Quant à la partie « de jour excédante, nécessaire au com- « plément de l'année, en réunissant celle « de plusieurs années, ils en formaient un « jour [*]. » La pensée est également fort claire et il n'y manque que l'énoncé du nombre. *Ces portions excédantes,* qui, après un nombre *rond de jours et d'années,* font un *jour entier,* ne peuvent être, comme dans le passage de Diodore, que la période de 4 années *pleines* et de 1461 jours *pleins,* c'est-à-dire la tétraétéride caniculaire composée d'un nombre entier d'années et de jours.

[3] XVII, p. 806.

[*] Τό τε ἐπιτρέχον μόριον τῆς ἡμέρας εἰς ἐκπλήρωσιν τοῦ ὅλου ἐνιαυτοῦ, ἐκ πλειόνων ἐτῶν ἀπολαβόντες, συνθέσθαι μίαν ἡμέραν. (*De Mens.* c. IX, *ap.* Petav. *in Uranolog.* p. 292 E.)

Digitized by Google

Il était, en effet, difficile de ne pas croire que les prêtres d'Héliopolis, aussi bien que ceux de Thèbes et des autres villes, connussent *la période de quatre ans*, ainsi que le moyen de faire concorder cette année avec l'année civile. Cette connaissance a dû être commune à tous les colléges.

« Les prêtres, nous dit Strabon, font remonter jusqu'à Her-« mès toute cette science. » Cette courte phrase a une grande importance historique, et l'on n'y a pas fait une attention suffisante : elle nous apprend non pas l'opinion de Strabon, qui aurait peu d'autorité pour un fait de cette nature, mais celle des prêtres égyptiens. Hermès était censé le père de la science égyptienne. Toute connaissance lui était attribuée, quand elle était trop ancienne pour qu'on en connût l'auteur.

De cette simple observation résulte l'époque pour ainsi dire antéhistorique de l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ [1].

Strabon continue en ces termes : « Et cependant cette année « (celle de 365 jours $\frac{1}{4}$ avec intercalation) fut inconnue chez « les Grecs, ainsi que beaucoup d'autres choses, jusqu'à ce que « les astronomes récents en eussent pris la connaissance dans « la traduction des mémoires sacerdotaux. » Ces traductions ne peuvent guère dater que du règne des deux premiers Ptolémées.

Strabon est ici dans l'erreur, car les Grecs ont certainement connu, bien avant cette époque, l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ et la

[1] Lorsque, en 1817, j'ai traduit le XVII[e] livre de Strabon, les textes si concordants des deux auteurs grecs ne m'avaient pas permis d'hésiter sur le fait de l'existence, chez les Égyptiens, d'une année fixe avec intercalation quadriennale. Je n'ignorais pas les difficultés historiques qui pouvaient en résulter; mais les témoignages de ces deux écrivains me semblaient trop précis pour qu'il me fût possible de m'en écarter, et je me prononçai formellement à cet égard. (Tome V, p. 424, note, de la traduction de Strabon publiée par ordre du Gouvernement.) Cette opinion a été l'objet de quelques critiques, sur lesquelles je dois d'autant moins revenir que la suite va prouver qu'elles n'étaient nullement fondées.

Digitized by Google

période intercalaire. Il faut bien que les prêtres égyptiens n'aient pas été aussi mystérieux à cet égard que le croyait cet auteur. Nous ne savons pas, il est vrai, si Platon connut la période, puisqu'il n'en reste aucune trace dans ceux de ses écrits qui subsistent; mais il est difficile qu'il l'ait ignorée, puisqu'on ne peut douter qu'Eudoxe, son compagnon de voyage en Égypte, de même que Démocrite, quarante ou cinquante ans auparavant, en aient eu une connaissance complète.

En effet, j'ai déjà cité, dans le premier mémoire[1], les passages de Columelle et de Pline qui prouvent qu'Eudoxe a connu la période quadriennale dont le renouvellement coïncidait avec le lever de la canicule, ce qui lui donne un caractère tout égyptien, et ne permet aucun doute sur la source d'où cet astronome l'avait tirée. Ces passages confirment les témoignages de Strabon et de Diodore, et achèvent de démontrer l'existence et l'usage de cette tétraétéride en Égypte.

Personne ne pourra s'étonner qu'Eudoxe, connaissant un mode d'année si simple et une période si régulière, n'ait pas essayé, dès lors, de faire ce que Jules César exécuta dans la suite. Quand il l'aurait voulu, il n'aurait pas eu pouvoir de le faire. Les Grecs tenaient beaucoup trop à marquer les mois et les jours d'après la lune pour renoncer au calendrier luni-solaire, dont les oracles leur faisaient une loi[2]. Remarquons de plus que cette période quadriennale était incompatible avec l'*octaétéride* grecque, qui se composait de 8 années communes de 354 jours, auxquels on ajoutait trois mois de 30 jours; ce qui fournit un total de 2922 jours, précisément égal à 8 années de 365 jours $\frac{1}{4}$ chacune, ou à 2 tétraétérides égyptiennes. Mais le mode d'intercalation empêchait de la couper en deux

[1] Premier mémoire, p. 24. — [2] Gemin. c. VI, p. 32 A.

Digitized by Google

tétraétérides, et, conséquemment, d'y adapter le mode égyptien. Il est facile de le faire comprendre.

Selon l'opinion la plus répandue dans l'antiquité, Eudoxe était l'auteur de l'octaétéride. Censorin le dit expressément : *Hanc ὀκταετηρίδα vulgo creditum est ab Eudoxo Cnidio institutam* [1]. D'autres, cependant, l'attribuaient à Cléostrate de Ténédos, qui florissait probablement vers la 82e olympiade [2] (452 av. J. C.). Qu'Eudoxe en ait eu la première idée, cela est peu vraisemblable, puisqu'il vivait un demi-siècle plus tard que Méton et Euctémon, qui l'avaient connue [3]. Mais on sait que cette octaétéride avait été bien des fois remaniée par les astronomes anciens, au nombre desquels Censorin compte Harpalus, Nausitélès, Mnésistrate et Dosithée [4]. A ce dernier, dit Censorin, on attribuait l'octaétéride d'Eudoxe : *cujus maxime ὀκταετηρὶς Eudoxi inscribitur.* Ératosthène, plus de cent ans après Eudoxe, avait encore écrit un livre sur l'octaétéride, preuve qu'on n'y avait pas encore renoncé, malgré l'introduction de la période de Callippe.

On ignore, et l'on ignorera peut-être toujours, ce que ces astronomes changèrent à l'ancienne octaétéride. On devine pourtant que leurs diverses corrections durent porter principalement sur la place assignée, dans la série de huit années, à chacun des trois mois intercalaires. Les uns les reportèrent tous les trois à la fin de l'octaétéride [5], les autres mettaient ces mois à la fin de la troisième, de la cinquième et de la huitième année. C'est l'ordre indiqué par Geminus [6].

D'après un passage du papyrus grec dont je vais parler

[1] Chap. XVIII, p. 93 Haverc.

[2] Ideler, *Handbuch*, I, p. 305, et II, p. 605, est moins affirmatif encore.

[3] *Id.* I, p. 297 sq. et 304 sq.

[4] Censor. *ibid.*

[5] Solin, *Polyh.* c. 1, et Macrobe, *Saturn.* I, XIII, p. 273, Zeun.

[6] Chap. VI, p. 35 CD, p. 263.

Digitized by Google

dans l'instant, on peut croire qu'Eudoxe plaçait le deuxième mois après la sixième année. Aucune de ces combinaisons ne faisait concorder les mois avec le cours de la lune et du soleil, ce qui était pourtant l'objet de tous les efforts des astronomes grecs. Mais ce but, ils ne réussirent jamais à l'atteindre complétement. On sent que, quelle que soit la place assignée, dans l'octaétéride, aux trois mois intercalaires, il est impossible de les répartir de manière à pouvoir la couper en deux parties égales, en deux tétraétérides, et, par conséquent, d'y adapter la tétraétéride égyptienne de 1461 jours. Pour y parvenir, il aurait fallu, de ces 3 mois de 30 jours, mettre 1 mois et demi, c'est-à-dire 45 jours dans chacune des deux moitiés, et dès lors les 4 années de chaque tétraétéride n'auraient plus été des années lunaires, composées d'un nombre entier de mois lunaires.

Ces observations expliquent comment la tétraétéride égyptienne resta stérile dans la main d'Eudoxe, pour l'amélioration du calendrier grec, et pourquoi il dut se borner à en faire, comme nous l'avons vu, une période météorologique, peut-être un calendrier, comme ceux de Geminus et de Denys. Tout au plus admettra-t-on qu'il s'en sera servi pour donner à l'octaétéride une durée tout à fait égale à 2922 jours, ou 8 fois 365 jours $\frac{1}{4}$, en supposant qu'avant lui elle avait un peu plus ou un peu moins.

On sait que l'année de Méton était plus longue d'environ 18′ (= 365 jours $\frac{5}{19}$). Cette erreur fut corrigée par la période de Callippe, qui eut pour objet de ramener l'année métonienne à la durée de 365 jours $\frac{1}{4}$, la plus exacte que les calendriers anciens aient employée. Peut-être Callippe suivit-il en cela les errements d'Eudoxe.

Le *lustrum* de cet astronome est donc tout justement la période de 4 années de 365 jours $\frac{1}{4}$, introduite trois siècles après

Digitized by Google

par Jules César, et il est bien probable que Lucain fait allusion à cette circonstance lorsqu'il met ces paroles dans la bouche de César :

Nec meus Eudoxi vincetur fastibus annus [1].

Cette période caniculaire de 4 années, qui suppose une année fixe de 365 jours $\frac{1}{4}$, présente une remarquable symétrie avec la grande période caniculaire. Elle se compose, en effet, de 4 années de 365 jours, c'est-à-dire de 1460 jours, auxquels on ajoutait 1 jour, ce qui faisait 1461 jours. La grande période, celle qui ramenait le premier thoth au lever héliaque, se composait de 4 fois 365 années, ou de 1460 années, auxquelles on ajoutait 1 année, ce qui complétait le nombre de 1461 années. Les deux périodes offrent donc même nombre de jours dans la petite, d'années dans la grande.

Ainsi, dans l'une,

4 années de 365 jours, qui font 1460 jours;

Dans l'autre,

4 fois 365 années, qui font 1460 années.

La petite était contenue juste 365 fois dans la grande. L'année était à la grande ce que le jour était à la petite.

J'attache peu d'importance aux pures combinaisons de nombres; mais ici ils ne dérivent point du calcul; ils sont donnés par l'histoire elle-même, ou ils résultent de ceux que l'histoire a donnés. Je ne puis m'empêcher de voir une combinaison dans cette parfaite symétrie. Ces deux périodes semblent inséparables l'une de l'autre, et tout indique qu'elles tiennent à un système conçu d'un seul jet. Les deux périodes doivent être de la même époque et avoir été établies en même temps à

[1] *Pharsal.* X, 187. — Cf. Ideler, *Ueber Eudoxus*, p. 40.

Digitized by Google

Memphis, lieu où fut institué le système du calendrier. C'est, du reste, ce qui résultera avec certitude de considérations d'un autre genre, qui seront présentées plus bas.

Aux faits que je viens d'indiquer et qui prouvent l'existence et l'usage de l'année fixe avec intercalation quadriennale, analogue à l'année julienne, on peut encore ajouter trois textes qui auraient depuis longtemps décidé la question, si on les avait pris dans leur vrai sens.

On voit, en effet, que Macrobe était bien informé quand il disait que Jules César, dans l'établissement de son année nouvelle, avait imité les Égyptiens : « C. Cæsar imitatus Ægyp- « tios..... ad numerum solis, qui diebus tricenis sexaginta « quinque et quadrante cursum conficit, annum dirigere con- « tendit[1]. »

L'année julienne, en effet, est identique avec l'année fixe égyptienne, quant à la longueur et au système d'intercalation; la seule différence consiste dans la durée inégale des mois et la place du jour intercalaire. César, qui résida assez longtemps à Alexandrie, puisa en Égypte la connaissance des mouvements célestes, sur lesquels il écrivit des livres non dépourvus de science : « Nam J. Cæsar..... siderum motus, de quibus « non indoctos libros reliquit, ab Ægyptiis disciplinis hausit[2]. » César a donc certainement connu et imité cette année de 365 jours $\frac{1}{4}$, et Macrobe ne s'est nullement trompé, comme on l'a cru[3], lorsqu'il fait entendre que, de tout temps, les Égyptiens possédaient une telle année. Le témoignage de cet écrivain si instruit trouve maintenant une confirmation complète. L'année que cet auteur désigne n'est point l'année alexan-

[1] *Saturn.* I, XIV, p. 277. Ideler, *Handb.* I, 140-168.

[2] Macrobe, *Sat.* I, XVI, p. 292.

[3] Ideler, *Untersuch.* pages 115, 116. — *Handb.* I, p. 169.

Digitized by Google

drine, comme le pensait La Nauze, et c'est là son erreur fondamentale ainsi que celle de Golius, mais bien l'année égyptienne, telle qu'elle vient d'être indiquée.

C'est également à cette année que se réfère Dion-Cassius dans un passage qu'on a voulu également écarter. Cet historien rapporte que Jules César, pendant son séjour à Alexandrie, avait pris la connaissance de l'année qu'il adopta, et il ajoute : « César, lui aussi (*καὶ αὐτός*), introduisit l'usage de compter, « tous les cinq ans, un jour composé des *quatre* quarts [1]. » Ce texte, bien traduit par La Nauze, qui en abusa comme des autres, en preuve de l'existence antérieure de l'année alexandrine, a été mal compris par Fréret, qu'il jetait dans une grande perplexité. Ce passage, tant débattu, indique évidemment que Jules César avait pris en Égypte son année de 365 jours $\frac{1}{4}$.

Enfin un troisième texte, dont ni Fréret ni M. Ideler n'ont tenu compte, ou, du moins, qu'ils n'ont pas cité, est celui d'Appien; il est pourtant bien formel : « Jules César. . . . chan- « gea l'ancienne année en une *année solaire,* telle que la comp- « taient les Égyptiens, *ὡς ἦγον Αἰγύπτιοι* [2]. »

Ainsi se trouve résolue une difficulté qui a été, on peut le dire, *la croix* des chronologistes. La Nauze avait raison de voir dans ces passages l'indication d'une année *fixe* antérieure à J. César; mais il avait tort d'y chercher l'année alexandrine. Fréret avait raison en soutenant que l'année alexandrine n'existait pas avant Auguste; mais il avait tort en donnant aux passages allégués par La Nauze un sens contraire à l'existence de l'année fixe. Tous deux avaient à la fois tort et raison; tout s'ex-

[1] *Τὴν μέντοι μίαν τὴν ἐκ τῶν τεταρτημορίων συμπληρουμένην διὰ πέντε καὶ αὐτὸς ἐτῶν εἰσήγαγε* (XLIII, XXVI). Ce sont les mots *καὶ αὐτὸς εἰσήγαγε*, dont le sens est précis, que Fréret a mal compris.

[2] *Bell. Civ.* II, LIV.

Digitized by Google

plique par l'existence d'une année fixe différente de l'année alexandrine.

Diodore, Strabon, Macrobe et Appien, tous parlent du même fait; nous pouvons prendre leurs textes sans y rien changer.

Tel est le point où la question de l'année fixe égyptienne pouvait être amenée à l'aide de textes depuis longtemps connus, et dont le sens n'offre aucune difficulté réelle.

Ils établissent l'existence de cette année de la manière la plus satisfaisante, et, si les hommes les plus habiles ont pu se méprendre sur un tel fait, c'est qu'ils ont cédé à des idées préconçues, ou préféré certaines raisons de convenance, qui ne sont que des préjugés, et ne sauraient, en tout cas, balancer des textes positifs. Malgré ces textes et d'autres encore qu'on y aurait pu joindre, une des personnes qui ont le plus étudié cette question n'en a pas moins avancé qu'il *n'existe* dans l'antiquité, à sa connaissance, *aucune preuve* de cette année fixe, intercalée tous les quatre ans, comme l'année julienne.

Une telle assertion ne saurait tenir devant les *preuves historiques* qui viennent d'être exposées; mais, à plus forte raison, devant une autorité nouvelle, inconnue jusqu'ici, qui, en confirmant tous les témoignages déjà recueillis, y ajoute une circonstance du plus haut intérêt.

Un papyrus grec du Musée du Louvre contient une partie d'un *Traité élémentaire d'astronomie* (οὐράνιος διδασκαλία), ayant pour auteur un certain *Leptine*, qui ne peut être, ainsi que je le prouve dans mon travail sur ce papyrus, le Leptine devin ou *astrologue*, qui, selon Valère Maxime, vivait à la cour de Séleucus Nicator[1].

[1] Ce précieux document est le premier du recueil des *Papyrus grecs des collections du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, dont la publication, préparée par M. Letronne, sera due à M. Brunet de Presle, qui en a été chargé par l'Académie, et au-

Digitized by Google

L'époque n'en peut, du reste, être déterminée avec certitude. Je présume que les rois (βασιλεῖς) pour lesquels a été écrit cet abrégé sont les fils de Ptolémée Épiphane, à savoir, Ptolémée Philométor et Évergète. Mais ce qu'il y a de certain, et ce qui importe surtout, c'est que le traité est antérieur à Hipparque, qui n'y est pas nommé, et dont les doctrines ne s'y montrent sur aucun point. Il ne nous offre qu'un extrait de la *Science d'Eudoxe*, Εὐδόξου τέχνη, comme l'indique une pièce de douze vers acrostiches, qui en forment en quelque sorte le titre.

L'époque où le papyrus a été écrit ne peut pas être non plus déterminée avec précision; mais il a pu l'être au moins cent quinze ans avant notre ère, c'est-à-dire plus de soixante ans avant l'établissement de l'année julienne.

Il était de la plus grande importance de fixer une limite inférieure à l'époque où ce papyrus a été écrit. Sans cela, on aurait pu soupçonner que le scribe, sinon l'auteur, avait subi l'influence d'un temps où l'année julienne était en vigueur, ce qui aurait ôté au passage toute son importance. Heureusement il ne peut y avoir aucun doute à cet égard.

L'ouvrage est terminé par une courte indication des distances des astres, διαστήματα ἄστρων, indiquant le nombre de jours qui sépare leur lever de leur coucher; puis vient l'énoncé de l'intervalle en jours qui sépare les solstices des équinoxes, selon les anciens astronomes, Démocrite, Euctémon, Eudoxe et Callippe, les seuls qui soient cités; on ne peut

quel elle a récemment adjoint M. Egger. On le trouvera bientôt dans le tome XVIII, 2e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, formé en entier de ce recueil, aux pages 25-76 du texte, et sur les planches I à X des fac-simile qui y sont joints. La question de la date du papyrus, reprise en opposition avec une note venant de M. Letronne, a été résolue par M. Brunet de Presle au sens de l'époque soupçonnée ici pour la composition du Traité. [*Note de l'éditeur.*]

Digitized by Google

voir là que les fragments d'un parapegme analogue à ceux de Geminus et de Ptolémée. Seulement il indique une astronomie bien moins perfectionnée, et il atteste, ce qu'on soupçonnait déjà [1], combien était imparfaite, au temps d'Eudoxe, la théorie de l'inégalité du mouvement solaire. C'est là qu'on lit ce court passage : « Selon Eudoxe et Démocrite, le tropique « d'hiver (a lieu) en athyr, tantôt le 20, tantôt le 19. » Εὐδόξῳ, Δημοκρίτῳ, χειμεριναὶ τροπαὶ, ἄθυρι, ὅτε μὲν κ', ὅτε δὲ ιθ'.

Le sens des mots est clair, et l'interprétation de la phrase ne peut être douteuse. D'abord, que la date soit rapportée au calendrier égyptien, c'est ce que prouve le mois d'*athyr*, qui est le troisième de l'année égyptienne.

En second lieu, que ce calendrier ne soit pas le *calendrier vague*, c'est ce qui s'établit avec la dernière évidence par deux caractères qui n'offrent ni doute ni incertitude.

Le premier, c'est la correspondance du solstice d'hiver avec le 20 ou le 19 athyr; cette correspondance est impossible au temps d'Eudoxe comme de Démocrite.

En effet, Eudoxe, contemporain de Platon et son ami, selon d'autres son disciple, a voyagé en Égypte avec lui, à une époque qu'on ne peut déterminer avec précision, mais qui ne saurait être antérieure à la 99ᵉ olympiade (380) ni postérieure à la 102ᵉ (370).

Le 1ᵉʳ thoth vague tombait alors le 26 et le 23 novembre; par conséquent, le 1ᵉʳ athyr répondait au 25 ou au 22 janvier, et le 19 athyr au 12 ou au 9 février, c'est-à-dire cinquante jours au moins après le solstice d'hiver. La différence serait encore plus grande de douze jours environ pour l'époque de Démo-

[1] Ideler, *Handb.* I, p. 355.

Digitized by Google

crite, dont le voyage en Égypte ne peut être placé que l'année 420, pendant laquelle le 19 athyr répondit au 20 février.

Outre ce défaut de coïncidence, qui repousse entièrement l'année vague, elle est exclue par une autre considération non moins puissante.

Puisque Démocrite, quarante ans avant Eudoxe, avait appris, comme ce dernier, et marqué dans son parapegme, que le solstice arrivait tantôt le 20, tantôt le 19 athyr, c'est une preuve manifeste que cette date était fixe, au moins pendant une longue suite d'années.

Le solstice ne pouvait être indiqué, pendant quarante ans, tantôt le 20, tantôt le 19 d'un même mois, que dans une année fixe, comme l'année julienne, où l'intercalation établit entre les années intercalaires et les communes un jour de différence, comme il est marqué ici, tantôt le 20, tantôt le 19, et comme on s'exprimerait pour l'année fixe alexandrine, où le 1er thoth avait lieu tantôt le 30, tantôt le 29 août.

Ce passage confirme donc tout ce qui résulte des passages cités plus haut, de Diodore, de Strabon, de Pline, de Dion-Cassius, de Macrobe et d'Appien, à savoir que les Égyptiens avaient une année fixe, intercalée au moyen de l'addition d'un jour tous les quatre ans, comme l'année julienne et l'année alexandrine.

C'est là cette période *caniculaire* quadriennale, le *lustrum Eudoxi,* dont le caractère a été fixé par Pline et Columelle.

Le passage de Leptine, qui confirme toutes les données de l'histoire, y ajoute un fait qu'on pouvait d'ailleurs naturellement présumer, c'est que cette année fixe était en 12 mois, les mêmes que ceux de l'année vague.

Le jour du solstice d'hiver, étant placé au 20 ou au 19 d'athyr, nous donne immédiatement la concordance de chaque

Digitized by Google

jour de l'année fixe égyptienne avec l'année julienne proleptique. Je prendrai pour époque une année moyenne entre le voyage de Démocrite et celui d'Eudoxe, par exemple, l'an 400. Alors le solstice d'été arrivait le 26 juin proleptique; l'équinoxe d'automne, le 27 septembre; le solstice d'hiver, le 26 décembre, et l'équinoxe du printemps, le 25 mars. En construisant l'année sur ces bases, on voit que le 1^er^ thoth ou le premier jour de l'année fixe égyptienne devait tomber vers le 9 octobre. Cette coïncidence nécessaire, puisqu'elle résulte d'un simple calcul arithmétique, et que je me contente d'indiquer, tient à une cause dont il sera parlé dans la suite de ce travail.

Si, à côté de cette année fixe, on place l'année vague, dressée pour cette même époque 400, dans laquelle le 1^er^ thoth vague est tombé le 1^er^ décembre, on a la concordance des deux années.

Cette concordance montre que ce n'est pas sans motifs que les Égyptiens avaient conservé à l'année fixe la division en 12 mois de 30 jours avec les épagomènes. De cette manière, la concordance avec l'année vague civile s'établissait facilement jour par jour. Grâce à la complète régularité, à la symétrie parfaite de l'une et de l'autre, on savait, à point nommé, quel jour de l'année fixe répondait à tel jour de l'année vague. Ainsi, en 400, le 1^er^ thoth vague, tombant au 1^er^ décembre, répondait au 24 phaophi fixe. Il y avait donc 53 jours entre les deux thoths, et le 1^er^ de chacun des mois vagues correspondait au 24 du mois suivant fixe. Quatre ans après, la différence était de 54 jours, et ainsi de suite.

On avait aussi le moyen de savoir l'âge de la période sothiaque, c'est-à-dire à quelle distance on était du point où le 1^er^ thoth avait été et redeviendrait héliaque. Cet âge était donné par le jour où tombait le lever de Sirius; car il n'y avait qu'à

Digitized by Google

multiplier par 4 le nombre de jours qui séparait ce lever du 1er thoth. Par exemple, dans l'année 398, le lever héliaque de Sirius tombait le 22 pharmuthi vague, qui était le 232e jour de l'année. C'était l'âge du cycle; il était donc commencé depuis (232 × 4) 928 années, et il restait encore 532 ans à courir. Cette double année n'amenait aucune complication, et, avec deux colonnes parallèles, on avait un calendrier perpétuel d'une extrême simplicité.

Rien ne nous empêche même de savoir à quelle année avant notre ère tombait la bissextile de cette année fixe. Comme il est certain qu'elle était mise à la quatrième année de la tétraétéride caniculaire, dès que nous savons que l'an 139 de notre ère fut l'époque du renouvellement de la période sothiaque, et, par conséquent, une de ces années intercalaires, nous voyons que la bissextile égyptienne tombait, depuis l'ère chrétienne, sur l'année 3 et sur toutes les années exprimées par des nombres qui, divisés par 4, donnent 3 pour reste; et qu'avant l'ère chrétienne cette bissextile tombait, suivant la manière de compter des chronologistes, sur l'année 2 et sur toutes les années exprimées par des nombres qui, divisés par 4, donnent 2 pour reste, ou, suivant la manière des astronomes, qui comptent une année 0, sur l'année 1 et sur toutes les années exprimées par des nombres qui, divisés par 4, donnent 1 pour reste.

Un calendrier formé ainsi d'une double année n'a rien que de naturel. J'ai déjà dit que, dans un pays agricole surtout comme l'était l'Égypte, il était impossible de se passer d'une année fixe à côté de l'année vague. On retrouve cette double supputation dans le calendrier turc et dans celui des Arabes et des Persans, au moins depuis la fondation de l'islamisme.

Tant que les Arabes, avant Mahomet, restèrent dans leur

Digitized by Google

vaste péninsule, ces nomades, étrangers aux soins de l'agriculture, purent se contenter de leur primitive année lunaire de 354 jours environ, à peu près fixe par rapport à la lune, mais vague par rapport à l'année solaire dans laquelle elle roulait, et revenant au même point en 33 ans environ. S'ils la quittèrent quelque temps pour un cycle luni-solaire, ils la reprirent bientôt.

Mais, lorsque, par suite des conquêtes de l'islamisme, ils se trouvèrent en contact avec l'Égypte et avec les peuples de l'Asie occidentale, qui se servaient de l'année julienne, ils sentirent le besoin de coordonner leur année primitive avec cette année fixe; les uns prirent les mois égyptiens, sous le nom de *schohour el-kebt;* les autres, *les mois syriens-macédoniens,* qu'ils appelèrent *schohour el-rum,* mois des Romains [1].

Dans tous leurs calendriers combinés, les dates de l'année lunaire arabe sont rapportées à celles des Coptes ou des Syriens; mais la première reste toujours l'année civile et religieuse, comme, chez les Égyptiens, l'année solaire vague; la seconde ne sert qu'à la concordance.

M. Ideler a montré chez les Persans, jusqu'au XI^e^ siècle de notre ère, l'usage d'une double année : l'année lunaire, propre à tous les mahométans, et une année solaire vague de 365 jours, dans laquelle il paraît que seulement les fêtes religieuses faisaient un saut d'un mois tous les 120 ans, pour ne pas trop s'écarter de l'année fixe de 365 jours $\frac{1}{4}$ [2].

Le calendrier turc est, dans son essence, aussi simple que celui des Arabes. On y emploie un comput artistement combiné de l'année lunaire et de l'année julienne; mais la première est toujours la seule année civile et religieuse.

[1] Ideler, *Handb.* II, p. 503-509. — [2] Ideler, II, 539-550.

Digitized by Google

Le besoin d'une année fixe n'avait pas manqué de se faire sentir également des anciens Égyptiens : les circonstances si constantes de l'inondation du Nil leur en firent de bonne heure une nécessité, et le lever de Sirius vint leur fournir une durée de cette année suffisamment exacte.

Mais ce calendrier mixte était bien plus simple que celui des Orientaux, que je viens de citer, et cela par la raison que le cours de la lune, qui est incommensurable avec celui du soleil, y resta tout à fait étranger. L'année vague de 365 jours et celle de 365 jours $\frac{1}{4}$ se touchaient par des rapports simples toujours facilement comparables. Les mois étaient de même durée, avaient même dénomination ; dans toutes les deux un signe suffisait pour faire distinguer le mois fixe du mois vague; aucune confusion n'était possible, et la concordance des deux années n'entraînait aucune de ces complications qui embarrassaient le *Rouz-nameh* ou calendrier perpétuel des Orientaux, que M. Navoni[1] n'a pu débrouiller qu'à l'aide de beaucoup de sagacité et d'une connaissance parfaite de la matière.

Un calendrier perpétuel égyptien, ne se composant que de ces deux années, serait assurément le plus simple et le plus facile qui soit au monde.

De cet énoncé il résulte, comme conséquence rigoureuse, les faits suivants :

1° Du temps de Démocrite et d'Eudoxe, on avait, en Égypte, l'usage d'une année de 365 jours $\frac{1}{4}$, comme l'indiquent si clairement les textes anciens, discutés plus haut, de Diodore, de Strabon, de Pline et de Columelle;

2° Cette année était fixe au moyen d'une intercalation d'un jour tous les quatre ans, ce qui résultait déjà des mêmes textes,

[1] Dans les *Fundgruben des Orients*, t. IV, p. 38, 127 et 253. Cf. Ideler, *Handb.* II, p. 562-578.

Digitized by Google

notamment de celui qui concerne le *lustrum* ou la *tétraétéride* d'Eudoxe. Rien n'indique, il est vrai, comment se faisait cette intercalation; mais on ne peut hésiter à croire qu'elle ne s'opérât par l'addition d'un sixième jour épagomène au bout de quatre ans, seul mode d'intercalation que pût comporter la régularité des mois égyptiens.

Cette année était donc identique, quant à son principe et à sa durée, avec l'année julienne et l'année alexandrine; car le solstice ne pouvait être constamment rapporté au 20 ou 19 d'athyr que parce que ce mois était fixe dans l'année, comme tous les autres mois qui la composaient. Ainsi ce mois d'athyr était précédé des mois de phaophi et de thoth, comme il était suivi de ceux de choïak, tybi, méchir, etc.

Maintenant que cette année fixe est bien établie et son caractère bien déterminé, il faudrait rechercher les traces historiques de son emploi dans la détermination de certaines fêtes nécessairement tirées de l'année agricole. Mais, avant de compléter nos recherches, il faut concilier l'existence de l'année fixe égyptienne avec les circonstances de l'établissement des années julienne et alexandrine, et répondre aux graves objections historiques que j'ai indiquées plus haut.

Je me flatte non-seulement de résoudre ces difficultés, mais encore d'en tirer de nouvelles preuves de l'existence de l'année fixe égyptienne.

§ II.

EXAMEN DES OBJECTIONS.

1° L'année fixe égyptienne dans son rapport avec l'année julienne.

Pour essayer de démontrer l'incompatibilité du fait de l'établissement de l'année julienne avec la préexistence d'une année

Digitized by Google

fixe dans l'ancienne Égypte, on a principalement insisté sur ce passage de Plutarque, dans la Vie de César : « La disposition du « calendrier et la correction de l'anomalie[1] de l'année furent « mises à fin par Jules César à l'aide de méditations et de pro- « fonds calculs[2]. » On a dit que Plutarque ne se serait pas exprimé de cette manière, si Jules César n'avait fait qu'imiter et transporter à Rome une année employée en Égypte dans l'usage civil[3]. Cette objection, qui s'adresse surtout à l'hypothèse de La Nauze, sur l'emploi de l'année alexandrine avant Auguste, perd beaucoup de sa force, appliquée à notre année égyptienne, qui n'a jamais été d'*usage civil*. Il y a, d'ailleurs, un peu plus bas, dans un autre passage, un membre de phrase très-caractéristique, auquel on n'a pas fait attention.

Après avoir parlé des dérangements du calendrier romain et de la nécessité d'y remédier, Plutarque ajoute : « César, ayant « proposé le problème aux meilleurs astronomes et mathéma- « ticiens, enseigna, *d'après des méthodes déjà connues*, un moyen « de correction particulier et fort exact, dont les Romains se « servent encore de nos jours[4]. »

Les mots *ἐκ τῶν ὑποκειμένων ἤδη μεθόδων ἔδειξεν* montrent bien que, si la réforme julienne fut une *correction particulière* au calendrier romain, elle fut tirée ou imitée de méthodes déjà employées. Ainsi Plutarque lui-même doit être compté

[1] *Ἀνωμαλία*, c'est ce qu'il s'en faut à l'année pour être exacte. Plutarque emploie le même mot en ce sens dans la *Vie de Numa*, § 18.

[2] *J. Cæsar*, § 59, tome IV, page 273, Reiske.

[3] Fréret, *Mém. de l'Acad. des inscr.* XVI, p. 316. — Ideler, *Unters.* p. 119.

[4] *J. Cæsar*, § 59, t. IV, p. 274. — Plutarque ajoute : « Il se trompait moins que « d'autres sur la vraie durée de l'année. » Le *moins que d'autres* ne peut guère s'appliquer aux Grecs, non plus qu'à tous les peuples soumis à l'empire romain, qui tous, au temps de Plutarque, employaient une forme d'année julienne. Quels sont donc *les autres* qu'il désigne ? Il paraît avoir en vue l'ancien calendrier grec, à moins qu'il n'ait pas su que la réforme julienne se fût étendue partout.

Digitized by Google

parmi les auteurs qui ont dit que César avait imité une année déjà employée ailleurs. On peut dire que *l'année julienne* du calendrier romain différa de toutes les autres années de 365 jours $\frac{1}{4}$ qui pouvaient être en usage ailleurs.

On a cité encore le passage où Pline parle en termes très-forts, qui seront rappelés plus bas, des peines infinies que se donna Sosigène pour venir à bout de l'entreprise dont Jules César l'avait chargé. On a trouvé ces passages inexplicables dans l'hypothèse où César n'aurait fait qu'imiter une année employée quelque part, ce qui n'eût offert aucune difficulté et n'eût pas mérité de si grands éloges.

Mais on n'a pas fait attention que la difficulté de cette réforme n'a pas consisté seulement à substituer une année régulière de 365 jours $\frac{1}{4}$ à cette année imparfaite, arbitrairement intercalée, dont Rome faisait usage auparavant. Rien, assurément, n'eût été plus facile qu'une telle opération.

Avec une année aussi simple que celle de 365 jours $\frac{1}{4}$, au moyen d'une intercalation quadriennale, il suffisait de prendre un point de départ dans le calendrier romain, et de la laisser ensuite courir régulièrement. Mais les entraves que s'imposa le réformateur compliquèrent extrêmement l'opération.

L'embarras commença avec l'introduction du cycle de dix-neuf ans, dont il crut ne pouvoir se passer. Il altéra de plus la simplicité de son calendrier, en mettant le 1^er^ janvier quelques jours après le solstice (*bruma*), et non au solstice même; c'est qu'il voulut commencer l'année avec la nouvelle lune, par égard pour les institutions de Numa [1].

Dès l'origine, ce respect pour l'antiquité compliqua et gâta son œuvre. Mais était-il libre de faire autrement? On peut en

[1] Plutarque, *Vie de Numa*, § 18.

Digitized by Google

douter; Jules César ne pouvait vouloir une réforme radicale. Grand pontife, il devait améliorer, non détruire, le calendrier établi; il ne pouvait se dispenser de conserver tous les rapports du calendrier avec la religion et avec les travaux agricoles [1]. Il fallait donc assigner à tous les jours de l'année le caractère qui leur appartenait dans l'usage civil, politique et religieux. Il fallait, de plus, y rapporter l'apparition des astres; car il est certain qu'un parapegme ou table astronomique était joint à ce calendrier. Un bon mot de Cicéron sur le lever *par ordre,* de la constellation de la lyre, le prouve clairement [2]. Ainsi que l'indique un passage de Pline, il s'y trouvait aussi des prédictions météorologiques, dont un calendrier grec ou romain ne pouvait se passer. C'est, je n'en doute pas, à cette source que Ptolémée a pris les indications au nombre de trente, qui, dans son livre des *Apparitions des fixes,* ont *César* pour autorité. Delambre dit qu'on *ignore quel est ce César* [3]. C'est tout simplement *Jules César,* le réformateur du calendrier romain.

Censorin nous apprend que ce César avait soigneusement veillé à ce que les fêtes ne fussent point dérangées de la place qui leur était assignée dans chaque mois, *ne religiones sui cujusque mensis a loco submoverentur* [4].

Il se trouve, en effet, une preuve bien frappante de ces intentions dans le mode d'intercalation qu'il adopta.

L'intercalation égyptienne est assurément ce qu'il y a de plus simple et de plus régulier; placer le jour intercalaire après les cinq épagomènes, à la quatrième année, était un procédé tout naturel, appelé par l'essence même de la composition de ce calendrier. Mais ce mode ne pouvait s'introduire dans le calendrier romain sans y apporter une perturbation totale. L'u-

[1] Dodwel, *Cycl.* p. 457.
[2] Plut. *in Cæsare,* § 59.
[3] *Hist. de l'astron. anc.* I, p. 213.
[4] *De die natal.* c. XX, p. 109 Haverc.

Digitized by Google

sage des mois inégaux y était inhérent, comme au calendrier grec; rendre les mois égaux, reporter à la fin de l'année les cinq jours qui causent cette inégalité, c'était déranger toute l'économie des fêtes, toutes les habitudes nationales, toutes les susceptibilités religieuses. César avait trop d'habileté pour se créer ainsi inutilement des obstacles; il ménagea tant qu'il put l'ordre établi, et il poussa le scrupule jusqu'à conserver l'ancien usage dans la place du jour intercalaire.

On s'est quelquefois demandé pourquoi il a mis ce jour entre le 23 et le 24 février, avant le 6 des calendes de mars, entre les deux fêtes dites les *terminalia* et le *regifugium*. Cette place paraît, en effet, très-bizarre; mais il s'en faut qu'elle soit arbitraire: c'est une ancienne place, soigneusement conservée. Auparavant, le mois embolimique de 22 ou 23 jours était inséré tous les deux ans, entre les *terminalia* et le *regifugium*, avant le 24 février, justement à la même place. Ce mois coupait donc février d'une manière bien étrange, puisque, après l'expiration de ce mois intercalaire, il restait encore les six derniers jours de février. Le *regifugium* était encore célébré, comme si le mois embolimique n'avait point existé. Ceci tenait à un usage religieux qui voulait que *février*, le dernier mois de l'année, ne fût pas séparé de mars; c'est ce que dit Macrobe: « Credo vetere religionis suæ more, ut Februarium omni modo « Martius consequeretur [1]. » On trouvait, dans cet arrangement, trois avantages: 1° le mois embolimique était placé à la fin de l'année; 2° le dernier mois n'était pas séparé du premier de l'année suivante; 3° l'ordre des fêtes n'était point interrompu, car les *terminalia* s'étaient célébrés le 23 février, et le *regifugium* se retrouvait au 24, comme si le mois intercalaire n'avait pas existé.

[1] Sat. I, XIII, p. 274 fin. Zeun.

Digitized by Google

C'est pourtant cette disposition bizarre, mais consacrée par l'usage et par la religion, que César maintint avec le plus grand soin. Il eût été plus naturel de porter le jour intercalaire à la fin de décembre, devenu alors le dernier mois de l'année, tandis que février n'en était plus que le second; mais il voulut, même en ce point, se conformer à l'usage religieux; il mit le jour intercalaire avant le 24 février, la veille du 6 des calendes, et, donnant à ce jour le nom de double-six (*dies bissextus*), il conserva intact l'ordre des jours de l'année.

Ce seul trait suffit pour nous montrer l'esprit de la réforme de Jules César. On peut dire que César fut conservateur autant qu'un réformateur peut l'être. C'était la condition de son succès. En agissant autrement, il aurait soulevé d'invincibles oppositions. On en juge par les obstacles que rencontra son innovation, malgré la prudence qu'il avait gardée. On calomnia son institution, on cria à la tyrannie. Cicéron lui-même se joignit aux mécontents, et Plutarque nous a conservé un mot qui montre la répugnance de ce grand orateur, de ce philosophe si éclairé, contre une innovation dont l'utilité devait lui paraître incontestable, à lui, traducteur d'Aratus, et qui s'était plusieurs fois plaint des capricieuses intercalations faites par les pontifes. Mais les innovations les meilleures rencontrent des obstacles de la part même des hommes éclairés qui en sentent le mieux l'utilité. C'est que souvent la force manque aux esprits et aux cœurs les plus droits pour s'élever au-dessus d'une antipathie accidentelle; une bonne chose, qu'on aurait accueillie en d'autres temps avec reconnaissance, on la repousse dans la crainte de donner à son adversaire du moment la satisfaction d'un succès. Quant aux pontifes, ils affectèrent de ne rien comprendre au nouveau calendrier. Car on ne peut attribuer uniquement à leur ignorance la confusion qu'ils re-

Digitized by Google

mirent dans l'année, en faisant l'intercalation *triennale*, au lieu de *quadriennale*, que César avait établie.

On peut, à bon droit, soupçonner qu'ils introduisirent à dessein ce désordre dans l'année nouvelle. Il fallut qu'Auguste, trente-trois ans après, en 746, rétablît l'ordre, et décidât que douze années de suite seraient communes, et qu'on retrancherait les bissextiles aux années 749, 753, 757 [1].

Ce ne fut donc qu'à partir de l'an 761 que le calendrier julien put marcher avec une régularité que rien n'altéra plus désormais.

D'après les obstacles que rencontra cette réforme, malgré la réserve de son auteur, on juge de ceux qu'il aurait eu à vaincre, s'il avait voulu faire une réforme *radicale*, comme, par exemple, transporter l'année égyptienne avec son intercalation dans le calendrier romain. Ainsi, la connaissance de l'année intercalaire, que César avait prise en Égypte, ne diminue point le mérite de son œuvre; car c'est dans l'application de ce calendrier au calendrier romain que consistait toute la difficulté.

Il en a été de même de la réforme grégorienne. Certes, lorsque, après les plaintes de Sacrobosco, du cardinal de Cusa et d'autres personnes instruites, on se résolut à rétablir la place de la Pâque, rien n'était plus facile que de ramener l'équinoxe du 11 au 21 mars, par le retranchement de 10 jours, et de prévenir le retour d'une semblable erreur par la suppression de 3 bissextiles en 400 ans. Car c'est là tout le fond de la réforme exécutée sous Grégoire XIII, d'après les conseils de Luigi Lilio. Si elle eût consisté dans ces deux seules opérations, rien n'eût été plus simple. Mais on ne s'en tint pas là. On voulait éviter de se rencontrer avec les Juifs ou avec les hérétiques *quarto-*

[1] Ideler, *Untersuch.* p. 143-145 et p. 369. — *Handb.* II, p. 130-134.

Digitized by Google

décimans. De plus, il fallait que Pâques fût un dimanche, et qu'il suivît l'équinoxe du 14e de la lune moyenne. Pour remplir toutes ces conditions, il fallut tâcher de concilier trois périodes incommensurables : l'année tropique, le mois lunaire et la semaine. De là cette extrême complication du calendrier grégorien, chef-d'œuvre d'adresse et de dextérité, qui fait le plus grand honneur à l'astronome de Grégoire XIII [1].

De même, pour l'établissement en apparence si simple de son calendrier, Jules César n'eut pas trop des lumières des meilleurs astronomes [2], entre autres de l'alexandrin Sosigène, habile mathématicien de cette époque, qui, selon le rapport de Pline [3], s'y reprit à trois fois, composa trois *traités* sur la matière, se corrigeant toujours avant d'être définitivement fixé.

Il s'ensuit que rien, dans l'établissement du calendrier julien, ne s'oppose à ce que Jules César ait mis à profit une année déjà connue, tandis qu'au contraire l'existence d'une telle année peut seule expliquer les textes positifs de Diodore, de Strabon, de Macrobe, d'Appien et de Dion-Cassius, rapportés dans le paragraphe précédent.

2° L'année fixe égyptienne dans son rapport avec l'année alexandrine.

On comprend maintenant fort bien pourquoi Jules César ne prit de l'année égyptienne que sa durée et son intercalation, en conservant la forme du calendrier romain. Mais les raisons que nous avons données ne sont point applicables à l'année fixe alexandrine; celle-ci, étant de 365 jours $\frac{1}{4}$, divisés en 12

[1] Delambre, *Hist. de l'astr. mod.* I, p. 3 et suiv.

[2] Plut. *in Cæsare*, § 59. Καῖσαρ δὲ τοῖς ἀρίστοις τῶν φιλοσόφων καὶ μαθηματικῶν κ. τ. λ.

[3] XVIII, xxv. « Sosigenes ipse, tribus « commentationibus, quanquam diligentior « esset cæteris, non cessavit addubitare, « ipse semet corrigendo. »

Digitized by Google

mois de 30 jours chacun, avec 5 épagomènes et un 6e tous les quatre ans, est absolument semblable à l'année égyptienne. Elle n'en diffère que par la place du point initial. On pourrait donc s'étonner que les Alexandrins, lors du changement de l'année vague en une année fixe, ne se soient pas contentés de prendre celle qui existait déjà en Égypte, en concordance avec la première, d'autant plus qu'Eudoxe en avait fait déjà une sorte d'application, au moyen de son *lustrum* de quatre ans. Dans ce cas, n'a-t-on pas raison de dire que, si cette année eût réellement existé en Égypte, ils l'auraient choisie de préférence?

Je crois qu'ils ont eu d'aussi bonnes raisons que Jules César pour agir ainsi qu'ils l'ont fait; seulement elles ne sont pas les mêmes. Qu'est-ce, en effet, que l'*année fixe* alexandrine? Ce n'est autre chose que l'année vague continuée avec l'intercalation quadriennale. A l'époque où elle a été instituée, le 1er thoth vague tombait à un jour déterminé. On ne fit autre chose que de prendre ce jour pour le 1er thoth; on le rendit fixe en insérant un jour à la 4e année, et l'on a continué l'ordre des jours comme auparavant.

C'était donc, à vrai dire, l'ancien calendrier civil continué, sauf une légère modification. Mais ce calendrier, établi d'une manière si simple et si naturelle, avait des avantages qu'aucun autre ne pouvait offrir.

D'abord, le 1er thoth se trouvant placé le 29 ou le 30 août, il s'ensuivait qu'à un ou deux jours près le mois de thoth correspondait tout entier au mois de septembre, et tous les mois égyptiens répondaient ainsi exactement à un mois romain, ce qui établissait une concordance très-commode entre les deux calendriers. Aussi voyons-nous, dans le livre des Apparitions de Ptolémée, dans les Scholies d'Aratus, le Périple de la mer Érythrée, que les mois des deux calendriers sont censés se cor-

Digitized by Google

respondre exactement, et leurs noms pris pour synonymes. *Thoth* répond à septembre, *phaophi* à octobre, *athyr* à novembre, *choïak* à décembre, et ainsi de suite.

En second lieu, par la rencontre fortuite du 1er thoth au 29 ou 30 août, les équinoxes et les solstices répondaient à peu près au commencement d'un mois. L'an 25 avant Jésus-Christ, l'équinoxe du printemps (23 mars) tombait trois jours seulement avant le 1er pharmuthi; le solstice d'été (25 juin) tombait juste le 1er épiphi; l'équinoxe d'automne (25 septembre) tombait à 2 jours du 1er phaophi; et le solstice d'hiver (23 décembre) tombait à 3 jours du 1er tybi. En outre, l'inondation coïncidait avec les premiers jours d'épiphi, et le lever de Sirius avait lieu 4 jours seulement avant le 1er mésori. De cette manière, l'année alexandrine, comme l'année romaine, était divisée facilement en quatre trimestres, répondant, à peu de jours près, aux quatre grandes divisions astronomiques de l'année. Tous ces avantages expliquent parfaitement l'adoption de ce calendrier de préférence à tout autre.

En outre, chacun des douze mois de l'année alexandrine coïncidait à très-peu près avec l'un des signes du zodiaque rationnel, avec l'une de ses dodécatémories. Cette correspondance liait d'une manière approximative l'année civile et l'année astronomique. Elle rendait la première tout à fait analogue à celle que l'on trouve dans le parapegme de Geminus et à celle qui résulte du calendrier de l'astronome Denys, laquelle est la même que celle des Chaldéens [1].

Ainsi, pour faire de l'année alexandrine une année commençant par un équinoxe ou un solstice, il n'y avait qu'à prendre

[1] Cette analogie et cette identité ont été démontrées par M. Letronne dans son quatrième article sur le Mémoire de M. Ideler touchant l'*Origine du zodiaque*. (Voir *Journ. des Savants*, 1839, p. 651-660.) [*Note de l'éditeur.*]

Digitized by Google

un autre mois que celui de thoth pour mois initial de l'année. Nous le voyons par l'*Hémérologe*, qui est une table comparative donnant la concordance des mois en usage dans l'Asie Mineure et en Syrie, après que l'année julienne y eut été introduite[1]. Dans cette table, le premier mois de l'année alexandrine est indiqué comme étant celui de *tybi*, qui commençait le 25 décembre, à un jour près du solstice. Cela donne une année qui, allant d'un solstice à l'autre, devient comparable à toutes les autres années, qui, presque toutes, ont leur point initial à l'équinoxe d'automne, le 24 septembre.

Une table horaire, trouvée à Tehfa, en Nubie, et que j'ai expliquée ailleurs[2], présente la longueur des ombres pour les douze mois de l'année. Cette table était divisée en deux parties, contenant chacune un semestre. Une seule des deux parties est conservée; mais il est facile de deviner la composition de l'autre.

On y voit que le semestre, au lieu de partir de *thoth* et de comprendre les mois de *thoth* à *méchir*, commence au deuxième mois, à *phaophi*, et finit à *phaménoth*. L'autre semestre devait comprendre depuis *pharmuthi* jusqu'à *thoth*, ce qui donne justement une année divisée par les équinoxes.

Cette table, qui est de l'époque chrétienne, avait été tracée sous le pronaos du temple de Tehfa (*Taphis*), alors converti en église. La division par les équinoxes, et commençant par *pharmuthi*, se retrouve justement dans un calendrier agricole égyptien que nous a conservé le moine Cosmas[3], et que j'ai déjà

[1] Voir cet *Hémérologe*, publié par Sainte-Croix, *Académie des inscriptions*, ancienne série, t. XLVII, p. 66-84. [*Note de l'édit.*]

[2] *Inscriptions grecques de l'Égypte.* — Mémoire destiné au tome III de ce recueil interrompu par la mort de l'auteur; il l'avait communiqué d'avance aux *Nouvelles annales des voyages*, t. XVII, p. 358, avec deux planches. [*Note de l'édit.*]

[3] *Topograph. christ.* ap. Montf. *Collect. nov.* t. II, p. 388.

Digitized by Google

cité. Ce calendrier est divisé en douze mois, dont chacun correspond à une production naturelle. Pharmuthi est le premier mois, comme dans la table horaire, et phaménoth le dernier. Je pense que cette division est ecclésiastique et fondée sur les *Jejunia quatuor temporum,* répartis aux équinoxes et aux solstices sur le 1^er^, le 4^e^, le 7^e^ et le 10^e^ mois de l'année. Mais elle n'en montre pas moins la facilité de diviser ainsi l'année fixe alexandrine.

La correspondance que nous donne l'*Hémérologe* peut, je crois, servir à nous indiquer l'époque encore inconnue où l'année julienne s'est uniformément introduite dans les calendriers des peuples orientaux soumis à l'empire romain. Cette introduction s'est faite en conservant les noms des mois employés chez chacun d'eux. Sur quinze de ces calendriers, il n'y en a qu'un qui commence à l'équinoxe du printemps, celui des Arabes; un seul qui commence après l'équinoxe d'automne (le 28 octobre), celui de Gaza et d'Ascalon; un seul qui commence plus irrégulièrement encore (le 12 décembre), celui des Cappadociens; mais les douze autres commencent uniformément le 23 et le 24 septembre. En prescrivant à ces divers peuples d'employer l'année julienne de 365 jours $\frac{1}{4}$, les Romains leur permirent à tous de garder les mois dont ils se servaient depuis la fondation des monarchies macédoniennes, et à quelques-uns de ne rien déranger au point initial de leur année civile.

C'est incontestablement ce que firent aussi les Alexandrins: non-seulement ils conservèrent les douze mois égaux égyptiens de 30 jours et les épagomènes, mais même le point initial resta toujours le 1^er^ thoth, placé au jour précis où il tombait fortuitement l'an 25 avant Jésus-Christ, par suite de la révolution de l'année vague.

Cette année devint, comme toutes les autres, facilement

Digitized by Google

comparable avec l'année julienne. Or la constance des rapports des provinces avec Rome, ainsi que l'assiette des impôts, rendaient cette facile concordance nécessaire.

On a ignoré jusqu'à présent à qui est dû ce grand bienfait de la domination romaine, et à quelle époque s'établit l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ dans l'Orient. Usserius en reportait l'origine jusqu'au siècle d'Alexandre. M. Ideler a détruit cette opinion par une remarque fine et ingénieuse : c'est que le point initial de la plupart de ces années est placé le 24 septembre, c'est-à-dire le jour même où César a mis l'équinoxe d'automne; ce qui prouve assez clairement qu'elle dérive de l'année julienne [1]. Ce savant chronologiste, de son côté, pense qu'elle a été portée en Asie par les proconsuls romains, sous les premiers empereurs. On peut maintenant affirmer qu'elle est l'œuvre d'Auguste. L'époque connue de la réforme alexandrine me paraît devoir donner celle de ces divers calendriers.

Jules César eut bien assez à faire pour introduire l'année julienne à Rome; quand il aurait dès lors pensé à l'introduire dans tout le monde romain, ce que nous ignorons, sa mort, arrivée l'année suivante, aurait interrompu l'exécution de ce projet.

La réforme de l'année vague, à Alexandrie, l'an v d'Auguste, vingt ans après l'introduction à Rome de l'année julienne, est un fait qui ne peut pas avoir été isolé et qui doit tenir à un parti pris de simplifier tous les calendriers des peuples soumis à Rome. D'ailleurs, l'uniformité de ces divers changements, le principe constant qui paraît y avoir présidé, tout annonce un grand plan, une pensée unique.

Or une réforme de ce genre ne s'introduit pas définitive-

[1] Ideler, *Untersuch.* p. 240, 241.

Digitized by Google

ment partout à la même époque. Il y avait des répugnances à vaincre, des obstacles à surmonter. La plus ancienne date alexandrine que j'aie pu reconnaître est celle de l'inscription du propylon de Denderah, laquelle est de l'an XXXI d'Auguste, l'an 1er de l'ère vulgaire [1].

J'ai déjà parlé des efforts de ce prince pour rendre à l'année julienne la régularité que lui avait ôtée l'ignorance ou le mauvais vouloir des pontifes, comme il le fit l'an 746 de Rome ou huit ans avant l'ère chrétienne. Ceci annonce, de sa part, le ferme propos d'assurer l'œuvre de César. Or n'était-ce pas là un moment bien choisi pour en étendre le bienfait dans tout l'empire romain? L'entreprise avait été commencée dix-sept ans plus tôt; mais on peut croire que c'est à cette seconde époque seulement qu'elle fut consommée en Égypte, comme dans le reste des provinces asiatiques de l'empire.

J'ai indiqué toutes les raisons qui ont fait prendre aux Alexandrins la forme d'année qu'ils ont choisie de préférence à l'année égyptienne. Celle-ci non-seulement ne présentait pas les mêmes avantages; mais elle se trouvait en désaccord complet avec l'année julienne de Rome, avec les années juliennes des villes de Syrie et d'Asie Mineure, ainsi qu'avec l'année agricole en Égypte.

En effet, on a vu [2] que le 1er thoth de l'année sothiaque tombait sur le 9 octobre de l'année julienne; d'où il suit que le lever héliaque de Sirius répondait au 15 de payni ou du 10e mois; que les équinoxes et les solstices répondaient du 19 au 20 des 2e, 5e, 8e et 11e mois, sans parler d'une autre grave difficulté qui sera indiquée dans le dernier mémoire.

Cette discordance complète et avec l'année julienne et avec

[1] *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte*, p. 162 et suiv. — [2] P. 61 ci-dessus.

Digitized by Google

les diverses circonstances de l'année naturelle, en Égypte, aurait été d'un grand embarras dans la pratique. Cela suffit pour expliquer ce qui fait que les Alexandrins n'ont point adopté *l'année fixe égyptienne*. Toute difficulté historique étant résolue à ce sujet, on va comprendre pourquoi les astronomes du Musée ne l'ont pas adoptée davantage.

A la vérité, on ne peut pas tirer de là une objection bien forte; autant vaudrait-il élever une difficulté contre l'existence de l'année alexandrine, de ce que Ptolémée, cent soixante et dix ans après son établissement, ne s'en est jamais servi.

On comprend la raison de sa préférence pour l'année vague; les calculs des astronomes plus anciens étant rapportés à la forme d'année qui subsistait toujours dans l'intérieur de l'Égypte, l'ère de Nabonassar, calculée d'après cette même année, lui faisait une loi d'en continuer l'usage[1].

Nous n'aurions pas trouvé cette raison, que le fait n'en serait pas moins certain, et l'année alexandrine moins réelle.

Il en serait de même des astronomes qui ont observé avant l'introduction de l'année alexandrine. Nous pourrions ignorer les motifs qui les ont guidés, que l'existence de l'année fixe n'en serait pas moins certaine.

Je crois pouvoir cependant en trouver une raison toute naturelle : c'est qu'ils ont eu besoin de lier leurs observations à celles de leurs prédécesseurs, qui étaient rapportées soit à des années de l'usage civil, soit à des périodes rattachées à ces années. Cela devient évident par la date de ces diverses observa-

[1] Au IV^e^ siècle, à Alexandrie, Théon emploie concurremment l'année vague égyptienne et l'année fixe alexandrine, rapportées toutes deux à l'ère de Nabonassar. (*Commentaire sur l'Almag.* VI, x, p. 332.) Au VI^e^ siècle, Thius, à Athènes, emploie l'année fixe alexandrine, rapportée à l'ere de Dioclétien. (Voir le texte grec de cet auteur dans l'*Astronomia philolaica* de Bouilliaud, et comparer Ideler, *Untersuch.* p. 14.) [*Addition et rectification de l'éditeur.*]

Digitized by Google

tions [1]. En supposant qu'ils eussent connu l'année fixe égyptienne, comme elle n'était point d'usage civil, ils pouvaient difficilement la préférer au calendrier usité par les Grecs ou par les Alexandrins, auxquels leurs travaux étaient destinés [2]. Ainsi les neuf observations d'équinoxes de printemps et d'automne [3], celle d'une éclipse de lune [4], et trois observations lunaires, faites par Hipparque [5], sont toutes marquées d'après l'année vague égyptienne, mais rapportées, soit à la période de Callippe, soit à l'ère de Philippe Aridée. Les Égyptiens n'avaient point d'ère; Hipparque devait donc prendre ou celle de Callippe ou celle de Philippe Aridée, dont les Grecs avaient l'usage.

Par la même raison, des éclipses, dès lors observées à Alexandrie, ont été marquées en dates égyptiennes et en années de la deuxième période de Callippe. Les occultations d'étoiles observées par Timocharis, à Alexandrie, ont été rapportées par lui à des mois attiques et égyptiens et à la période de Callippe [6].

Je viens de passer en revue toutes les difficultés historiques qu'on avait élevées contre l'existence d'une année fixe égyptienne, et je pense qu'elles paraîtront résolues d'une manière satisfaisante. Il ne reste donc plus d'objection qui puisse infirmer un fait, établi, d'ailleurs, précédemment, par des preuves positives. C'est le moment de reprendre l'histoire de cette année fixe, reconnue propre à l'ancienne Égypte, d'en déterminer l'usage, et de montrer qu'elle se maintint jusqu'à la chute du paganisme.

[1] D'après M. Ideler, *Untersuch.* p. 11-14.
[2] Ideler, *Untersuch.* p. 273.
[3] *Almag.* III. II, t. I, p. 153 sq. Halma.
[4] *Almag.* VI, VI, t. I, p. 390.
[5] *Almag.* V, III et V, t. I, p. 295, 299 sq. et 304.
[6] *Almag.* VII, III, t. II, p. 26.

Digitized by Google

§ III.

USAGE DE L'ANNÉE FIXE ÉGYPTIENNE, SON CARACTÈRE ET SON HISTOIRE.

Reconnaissons d'abord comme constant que l'année fixe, chez les Égyptiens, est restée étrangère à l'usage civil. La véritable année civile a toujours été l'année vague, comme, chez les musulmans, l'année lunaire. Les fêtes et les cérémonies y étaient attachées et passaient successivement, ainsi que le 1^er^ thoth, dans tous les jours de l'année naturelle. C'est en cet état que l'année civile fut trouvée par les Ptolémées. Fidèles à leur constante politique, de respecter les usages du pays, surtout ceux que la religion avait consacrés, ils adoptèrent l'année vague, même pour les actes émanés de la cour et de l'administration. Seulement ils la mirent quelquefois en concordance avec le calendrier macédonien, pour la commodité des rapports mutuels entre les deux peuples. De là cette double date qu'on trouve dans l'inscription de Rosette. Je n'ai rencontré, dans tous les monuments qui me sont connus, que *six* exemples de pareilles concordances contre un nombre considérable de dates simples, lesquelles sont toutes en style égyptien, même lorsque les actes émanent directement d'Alexandrie, ce qui prouve l'influence presque exclusive qu'avait acquise l'année vague, même parmi les Grecs. Quant à l'année fixe sothiaque, elle ne paraît nulle part. Mais il n'est pas douteux qu'elle dut servir, au moins dans les colléges de prêtres, à marquer constamment la concordance de l'année civile et religieuse avec l'année naturelle, dont le commencement était invariablement fixé au lever héliaque de Sirius.

L'administration se servait-elle aussi de cette année comme

Digitized by Google

moyen de concordance, pour l'établissement des impôts, au moins dans l'intérieur du pays? C'est là ce que nous ignorons encore, mais ce qui me paraît fort vraisemblable. La perception des impôts devait se régler sur les époques des cultures et des récoltes. Il fallait donc les rapporter à certains points fixes de l'année naturelle, qui, aux yeux des Égyptiens, se confondait avec celle de 365 jours $\frac{1}{4}$.

Dans un papyrus du Musée du Louvre, dont l'époque précise ne m'est pas connue, mais qui est démonstrativement de l'époque ptolémaïque, et très-probablement du temps de Philométor, je trouve qu'un certain impôt (*τῆς ξυληρᾶς*) doit être perçu par *semestre*, mais en comptant les mois du semestre d'hiver à 35 jours, et ceux du semestre d'été à 25 jours, ce qui équivaut à dire que les deux semestres seront, l'un de 210 jours ou de 7 mois, l'autre de 150 jours ou 5 mois [1]. Ceci paraît annoncer un règlement d'impôt établi sur une année fixe. Ce passage est curieux surtout parce qu'il se lie parfaitement avec un autre de Cosmas Indicopleustès, moine égyptien, qui écrivit sous les règnes de Justin et de Justinien, au VI^e^ siècle de notre ère. Il nous fait connaître une espèce de calendrier rural divisé en douze mois, chacun d'eux désigné par son nom égyptien et par celui de la production principale de la terre en ce mois [2]. Ce calendrier est en même temps divisé en quatre saisons, marquées par les solstices et les équinoxes, *ἐαρινὴ*, *θερινὴ*, *μετοπωρινὴ*, *χειμερινή*. Le printemps contient les trois mois de *phaménoth*, *pharmuthi* et *pachon*; l'été, les deux suivants; l'automne, quatre; et l'hiver, trois : ce qui donne,

[1] On trouvera ce papyrus, sous le numéro 62, dans l'édition des *Papyrus grecs de l'Égypte*, annoncée ci-dessus, p. 57. [*Note de l'éditeur.*]

[2] *Topogr. christ. in Collect. nova*, t. II, p. 338.

Digitized by Google

pour la première moitié de l'année, celle de l'été, 5 mois; pour la seconde, celle de l'hiver, 7 mois. Il y a donc parité complète entre les deux divisions.

Sans insister plus qu'il ne convient sur ce rapprochement curieux, il m'a paru, toutefois, qu'il y a quelque chose d'assez frappant dans cette identité de divisions, à deux époques distantes de sept ou huit siècles; l'une, où l'année vague était seule usitée dans l'usage civil, l'autre, où, depuis environ six siècles, tout était placé sous l'empire du calendrier fixe. Ne peut-on pas en tirer un indice que, à l'une comme à l'autre époque, la perception des impôts était établie sur des points fixes de l'année, subordonnée aux travaux agricoles? Mais il faudrait, je l'avoue, des faits plus concluants pour démontrer qu'il en était ainsi. Ce n'est donc qu'une de ces indications qu'il faut au moins signaler, en attendant qu'elles trouvent leur place dans l'ensemble des faits.

J'ai déjà montré que la connaissance de cette année fixe, ainsi que du mode d'intercalation tétraétérique, n'avait pas été tenue aussi secrète par les Égyptiens que Strabon le pensait. Pline nous a appris qu'Eudoxe l'avait obtenue, puisque son *lustrum* n'est que la tétraétéride sothiaque. Notre papyrus confirme ce précieux renseignement. Non-seulement Eudoxe, mais Démocrite, quarante ou cinquante ans plus tôt, ont connu cette particularité du calendrier. Ils l'avaient consignée dans leurs parapegmes; et même l'indication toute sommaire qui en était donnée montre assez qu'ils n'ont pas regardé ce renseignement comme quelque chose d'insolite et de mystérieux. On n'annonce de cette manière qu'une chose ordinaire ou, du moins, qui n'est pas éloignée de l'usage.

Il semble donc que l'année fixe a été, chez les anciens Égyptiens, d'un emploi moins restreint que Strabon ne l'a

Digitized by Google

cru. Des voyageurs qui, comme lui et Diodore, n'ont fait que passer en Égypte, ont pu ignorer un fait qui, étant étranger au calendrier usuel, ne se révélait qu'à ceux qui, comme Eudoxe et Démocrite, restaient longtemps dans le pays, ou s'occupaient spécialement d'astronomie et de calendrier. Sans avoir jamais empiété sur le rôle de l'année vague dans l'usage civil et religieux, l'année fixe a toujours été prescrite dans les colléges de prêtres et dans l'administration, de manière à fournir une concordance perpétuelle.

Ceci nous explique plusieurs faits intéressants, qui, jusqu'ici, sont restés des énigmes. On conçoit, en effet, que l'usage de faire parcourir aux fêtes et aux cérémonies religieuses successivement tous les jours de l'année sothiaque a dû subir quelques exceptions; et, par exemple, s'il y avait des fêtes qui, par la nature même de leur institution, fussent liées à des points fixes, tels que les solstices et les équinoxes, ou bien à des circonstances agricoles, il était impossible de n'en pas conserver au moins la commémoration à l'époque fixe à laquelle elles se rapportaient, dans le cas même où elles seraient restées attachées d'ailleurs aux jours de l'année vague. Ce n'est là qu'une conjecture, pourtant fort probable, puisqu'elle semble une suite naturelle de l'existence d'une année divisée en mois. Cette conjecture est confirmée par une observation qui n'est pas sans importance.

Il est naturel de se demander pourquoi l'auteur de l'ouvrage contenu dans notre manuscrit [1], ouvrage à l'usage des Grecs, au milieu de renseignements qui n'ont rien d'égyptien, avait consigné la date *égyptienne* du solstice d'hiver, et pourquoi il donne cette date seule, d'après Eudoxe et Démocrite, à l'exclusion des trois autres points, à savoir le solstice d'été et les

[1] Voir § I de ce Second Mémoire, p. 57-59 ci-dessus.

Digitized by Google

deux équinoxes. En voici la raison : ces deux observateurs, ayant appris en Égypte quel était le point auquel les Égyptiens rapportaient le solstice d'hiver, dans la tétraétéride fixe, ont pris soin de le marquer comme un moyen de déterminer les autres points de l'année, par l'intervalle qu'ils attribuaient aux quatre saisons; c'est ce qu'on voit par tout ce qui accompagne l'indication dans cet endroit du papyrus.

Quant au choix qu'ils ont fait du solstice d'hiver, placé au 19 ou au 20 d'athyr, de préférence à tout autre point, il s'explique par l'importance particulière que les Égyptiens attachaient à ce jour, en raison de la *grande fête d'Isis*, et ici se trouve une coïncidence remarquable entre le texte de Geminus et celui de notre manuscrit. Geminus est le plus ancien auteur qui nous ait fait connaître cette particularité. Après avoir exposé la nature de l'année vague et la rétrogradation de 1 jour en 4 ans, de 10 jours en 40 ans, et de 1 mois en 120 ans, ainsi que le déplacement qui en résulte pour les fêtes, il ajoute[1] : « Voilà ce qui cause l'erreur répandue chez les Grecs « depuis de longues années, erreur qui s'est maintenue en « crédit jusqu'à notre temps. La plupart des Grecs croient que « le solstice d'hiver a lieu en même temps que les *Isia* (fêtes « d'Isis), suivant les Égyptiens et Eudoxe; ce qui est complé- « tement faux, car ces fêtes sont maintenant séparées du sols- « tice de tout un mois. » Il dit encore plus bas : « C'est le comble « de l'ignorance que d'admettre que le solstice d'hiver arrive « pendant les fêtes, suivant les Égyptiens et Eudoxe. »

Dans ce passage, qu'on n'a jamais pu comprendre, Geminus oppose sa propre opinion à celle de *la plupart des Grecs*, qui attachaient les *Isia* au solstice, malgré l'effet de l'année vague, et il nous apprend, ce qui est bien singulier, que l'erreur qu'il

[1] Gemin. *Isagog.* c VI, p. 33-34 (Petav. *Uranol.*).

Digitized by Google

attaque est celle des *Égyptiens* et d'*Eudoxe*. Quand on admettrait qu'Eudoxe se fût trompé, il est bien difficile de croire que les Égyptiens eux-mêmes eussent partagé cette erreur capitale sur une circonstance si grave de leur propre religion. On ne peut, en vérité, donner à Geminus raison contre tout le monde. Il a dû faire ici confusion, faute d'avoir remarqué le double caractère, *fixe et vague*, de certaines fêtes.

Celles d'Isis étaient certainement dans ce cas; elles se célébraient au mois d'*athyr fixe* (du 19 au 20), à l'époque du solstice, et, en même temps, du 17 au 20 du mois d'*athyr vague*. C'est là ce qui l'a trompé. Geminus vivait à une époque où le jour vague de la célébration des Isiaques tombait à un mois du solstice, ce qui répond à l'an 70 avant notre ère[1]. Il a cru que les Égyptiens, Eudoxe et beaucoup de Grecs, se trompaient en attachant cette fête à un point fixe; mais c'est de son côté qu'est l'erreur.

Tout ce qui ressort pour nous de son témoignage, c'est que les Égyptiens et Eudoxe admettaient cette fixité, ainsi que la coïncidence du mois d'athyr fixe avec la célébration des fêtes d'Isis. Cela nous explique, de la manière la plus satisfaisante, pourquoi, dans notre papyrus, c'est la date égyptienne du solstice d'hiver, et non pas une autre, qui est donnée. Elle était, en effet, la plus importante de toutes, étant marquée par la plus grande fête de l'année[2].

Le nom d'Eudoxe, cité par Geminus en cette occasion, montre que cet astronome avait parlé dans son ouvrage et du

[1] Petav. *in Uranol.* p. 411, A.

[2] M. Bœckh, dans un ouvrage récent et profond (*Ueber die vierjährigen Sonnenkreise der Alten*, Berlin, 1863), donne au passage de Geminus une interprétation qui le justifierait de toute erreur; il est loin, d'un autre côté, d'accorder au papyrus astronomique l'autorité que lui reconnaît M. Letronne, en ce qui concerne l'existence d'une année *dite sothiaque*, commençant du 9 au 10 octobre julien, et distincte de la *véritable année sothiaque*, dont le point initial était marqué par le lever héliaque de Sirius. [*Note de l'éditeur.*]

Digitized by Google

solstice d'hiver et de la fête d'Isis. Ce n'est donc pas sans raison que l'auteur de notre manuscrit l'a cité pour le même fait.

Les rapprochements qui précèdent suffisent déjà pour établir la double célébration des fêtes isiaques; elle est démontrée par ceux qui suivent.

L'auteur du Traité sur Isis et Osiris, attribué à Plutarque, vivait dans le IIe siècle de notre ère, un siècle et demi après l'établissement du calendrier fixe alexandrin. Aussi toutes les dates qu'il donne se rapportent-elles à ce calendrier. Cependant, comme tous les compilateurs, il a fait plus d'une confusion. Ainsi il parle de la *Triacas* du mois épiphi [1], pendant laquelle le soleil et la lune sont sur une même droite, comme si les mois égyptiens étaient lunaires; ailleurs [2] il dit que les Égyptiens placent la mort d'Osiris le 17 du mois d'athyr, où la lune est dans son plein.

De ces deux passages et d'un troisième [3], La Nauze avait conclu l'usage d'une année lunaire en Égypte, où cette espèce d'année est toujours restée inconnue [4]. La nature du calendrier employé dans les notions qu'a recueillies l'auteur du Traité ressort cependant de quelques indications. Ainsi il dit que le soleil quitte le tropique d'hiver, pour s'avancer vers celui de l'été, dans le septième mois de l'année [5]. En effet, selon le calendrier alexandrin fixe, le solstice d'hiver avait lieu dans le mois de phaménoth, qui est le septième mois.

Les fêtes d'Isis étaient en même temps une commémoration de la mort d'Osiris et de la découverte de son corps par Isis. L'auteur les met au 17 d'athyr [6], ou plutôt du 17 au 20 [7]. Il

[1] *De Isid. et Osir.* c. LII, p. 467, Reiske.
[2] C. XLII, p. 450.
[3] C. XII, p. 368.
[4] *Acad. des inscr.* XVI, p. 195, 196.
[5] C. LII, p. 467.
[6] C. XLII, p. 450. — C. XIII, p. 405, avec la note de Reiske sur le premier passage.
[7] C. XXXIX, p. 446.

Digitized by Google

ajoute que, dans ce mois, le soleil parcourt le *Scorpion,* ce qui est parfaitement exact, car le soleil entrait dans ce signe vers les derniers jours de phaophi, et employait à le parcourir les vingt premiers jours d'athyr.

A ce mois convient encore ce qu'il dit ailleurs, qu'on faisait les semailles en athyr, qu'il appelle *μὴν σπόριμος*[1], et que les vents étésiens ayant cessé, le Nil se retire et la terre se découvre, circonstances qui s'appliquent bien au mois de novembre, auquel répond l'athyr du calendrier alexandrin. Mais il revient, sans s'en douter, à l'ancien athyr de l'année sothiaque, quand il dit que, la nuit étant allongée et l'obscurité augmentée, les prêtres sacrifient, en l'honneur d'Osiris, un bœuf dont les cornes sont dorées et le corps couvert d'un vêtement noir. Ici il s'agit de la fête d'Osiris, fixée au solstice d'hiver.

Il confond donc les deux athyrs : les Égyptiens continuaient de fêter Isis et Osiris à l'époque du solstice, ce qui n'avait lieu au mois d'athyr que dans l'année sothiaque; car, dans le calendrier fixe alexandrin, la fête répondait au milieu de choïak.

Qu'il en fût réellement ainsi, cela est prouvé par les deux rapprochements qui suivent:

Achille Tatius, qui florissait au commencement du v^e^ siècle de notre ère, affirme que les fêtes d'Isis se célébraient encore de son temps à l'époque du solstice[2].

Son témoignage est confirmé par une inscription de Philes, qui fait mention de la venue des prêtres dans cette île, pour célébrer la fête d'Isis, entre le 15 et le 23 de choïak, l'an 169 de Dioclétien, ce qui répond au 11 et 19 décembre de l'an 453

[1] C. LXIX, p. 489. — [2] Ach. Tat. *Isag. in Phænom.* p. 146 C, où il faut traduire *incidit.*

Digitized by Google

de J. C.[3] Le 23 choïak est le jour du solstice qui répondait alors au 20 décembre, comme l'équinoxe du printemps au 20 mars, mais que l'on pouvait, dans l'usage, mettre au 19 de ce mois. C'est, en effet, au 19 mars qu'Anatolius, cité par Eusèbe, plaçait l'équinoxe du printemps.

Ainsi, soixante ans après l'édit de Théodose, l'ancien usage de célébrer les fêtes d'Isis à l'époque du solstice subsistait toujours. D'un point fixe de l'ancien calendrier elles avaient été transportées à un point fixe du calendrier nouveau. En effet, il est évident que, si les fêtes d'Isis avaient été placées seulement au 17 ou au 20 d'athyr vague, elles se seraient retrouvées à ce jour vague, au moment où le calendrier alexandrin fut établi, et nous les retrouverions à ce même jour dans les dates alexandrines, qui représentent celles de l'année vague, au moment où elle fut rendue fixe. Au contraire, nous les voyons rapportées au mois de choïak, qui est celui dans lequel le solstice a lieu; donc elles y ont été transportées pour maintenir la date fixe de leur célébration.

N'est-ce pas encore là un indice bien frappant de la persistance des usages religieux, chez les Égyptiens, que de voir l'époque d'une fête traverser ainsi toutes les vicissitudes du calendrier pour se retrouver, au milieu du v[e] siècle de notre ère, au même point où elle avait été placée à l'époque si reculée de son institution. Nous en avons montré d'autres exemples, surtout dans le § IV du Premier Mémoire.

La grande fête d'Isis était-elle la seule qui fût dans ce cas? Les monuments nous manquent pour décider la question; mais toutes les probabilités sont pour la négative.

Il est, en effet, naturel de croire qu'il en fut ainsi de toutes celles qui, par elles-mêmes, n'avaient de sens que rapportées

[1] *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme*, p. 72, 73.

Digitized by Google

à l'année agricole. C'est, du reste, une question pour laquelle il faut attendre des renseignements ultérieurs [1].

J'ai déterminé, autant qu'il m'a été possible de le faire, quant à présent, quel était le vrai caractère de l'année fixe égyptienne. Son usage dans les temples, au moins comme moyen de concordance, est un point assez clairement établi. Il reste encore à savoir si cet usage, comme je le pense, s'étendait à certaines parties de l'administration.

Dans tous les cas, cette année, évidemment, n'a pas été tenue aussi secrète par les Égyptiens qu'on pourrait le croire. Démocrite et Eudoxe l'ont connue; d'autres Grecs ont pu la connaître, tout au moins apprendre vaguement que les Égyptiens avaient une année qui ramenait les saisons au même point. Par exemple, je pense qu'Hérodote a pu en entendre parler. C'est du moins ainsi qu'on explique assez naturellement un passage de cet historien, qui a toujours embarrassé les commentateurs. Au second livre [2], il fait mention de l'année égyptienne de 365 jours, et il lui donne pour caractère particulier de ramener les saisons au même point. Mais il est impossible que personne, en Égypte, ait dit pareille chose à Hérodote de l'année vague, dont l'effet était justement le déplacement des saisons. Il faut donc que cet historien ait appliqué à l'année vague ce que les prêtres lui auront dit de l'année de

[1] Ces renseignements n'ont pas fait défaut, si, comme le pense M. Lepsius, qui connaissait les opinions de M. Letronne sur ce point, et qui les partageait, les inscriptions hiéroglyphiques de l'ancien empire indiquent des jours de sacrifices rapportés aux dates de l'année naturelle; si surtout celles du tombeau de Num-Hotep, à Beni-Hassan, entendent par la *fête du commencement de l'année solaire* celle qui avait son point initial au lever héliaque de Sirius, et par la *fête de la grande année* celle qui solennisait la période quadriennale d'intercalation, l'ἔτος κατ' Αἰγυπτίους τετλάρων ἐνιαυτῶν d'Horapollon (II, LXXXIX), dont chaque quart (τέταρτον, I, V) est l'année fixe. (Voy. Lepsius, *Chronol. der Aegypter, Einleit.* t. I, p. 148-156.) [*Note de l'éditeur.*]

[2] II, IV.

Digitized by Google

365 jours $\frac{1}{4}$. La première, étant l'année civile et usuelle, a pu être la seule qu'Hérodote ait connue. Il aura donc joint deux idées distinctes par ignorance du sujet.

Cette erreur ne peut nous surprendre de la part d'un écrivain qui paraît n'avoir eu que des idées fort inexactes en matière de calendrier [1]. N'est-ce pas lui, en effet, qui, dans le discours de Solon, en prêtant aux Grecs une année *impossible* comme année *corrigée*, celle de 375 jours, croit qu'elle ramène les saisons dans leur ordre [2], tandis que l'erreur serait de près d'un mois en trois ans?

§ IV.

EXAMEN DE QUELQUES OPINIONS PLUS OU MOINS RÉCENTES SUR L'ÉTENDUE DES CONNAISSANCES DES ÉGYPTIENS EN FAIT DE CALENDRIER ET DE CALCUL DU TEMPS.

On a vu précédemment que les Égyptiens, dès une époque que leurs prêtres reculaient jusqu'aux temps fabuleux d'Hermès, ont connu et employé l'année solaire de 365 jours $\frac{1}{4}$, dont la durée était marquée pour eux par la période de retour du lever héliaque de Sirius.

Outre cette notion, que l'on trouve dans tous les détails de leur calendrier, en ont-ils possédé d'autres plus exactes? Ont-ils connu, par exemple, ainsi que le présument de savants astronomes, et l'année tropique, telle qu'on peut la conclure des formules de la mécanique céleste, et même une année sidérale qui suppose une mesure de la précession des équinoxes?

Ce sont là des points que je ne puis me dispenser de discuter, parce qu'ils tiennent à l'ensemble et au fond même de toute la question. Cette discussion est délicate et difficile,

[1] Ideler, *Handb.* I, p. 271. — [2] I, XXXII.

Digitized by Google

comme celle de tous les points relatifs aux connaissances des Égyptiens en astronomie. Sauf quelques indications vagues, qui sont interprétées de diverses manières, on ne sait, à vrai dire, rien de positif sur l'étendue de ces connaissances. Ceux qui tiennent à ce qu'ils en aient possédé de très-complètes et de très-perfectionnées ont pleine liberté de soutenir leur opinion, sans crainte d'être démentis par aucune preuve directe. On peut cependant leur opposer une difficulté sérieuse, qui se tire de l'ignorance des Grecs en astronomie avant Hipparque, et de l'impossibilité où ils ont été de se servir des observations égyptiennes d'éclipses ou d'autres phénomènes, puisque leurs astronomes n'en ont pas cité une seule. Ces disciples des Égyptiens, disciples dont nul ne contestera ni l'aptitude ni l'active curiosité, donnent une assez faible idée du savoir de leurs maîtres. Quand on suit avec attention les efforts d'Hipparque et de ses successeurs, placés à la source de tous les documents égyptiens, et qu'on voit toute la peine qu'ils ont eue pour se rendre maîtres des premiers éléments d'une théorie astronomique, on ne peut se résoudre à croire que tout cela fût connu depuis longtemps chez ceux dont ils convenaient avoir pris les leçons. Ces réflexions trouvent surtout une confirmation dans l'examen des faits qui concernent la longueur de l'année.

Ces faits montrent clairement, à ce qu'il semble, que les Égyptiens n'ont jamais connu que l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$.

1° Que les Égyptiens n'ont jamais connu la vraie durée de l'année tropique.

D'abord il est certain, d'après tout ce qui a été dit plus haut, que Démocrite et Eudoxe n'ont pas trouvé dans les secrets des temples de Thèbes et d'Héliopolis la connaissance d'une année plus exacte que celle de 365 jours $\frac{1}{4}$. Il en est de même de Diodore et de Strabon. Tout indique que c'était là l'année

Digitized by Google

savante des prêtres égyptiens. Lorsque les livres égyptiens, traduits par les soins des Ptolémées, furent connus à Alexandrie, les Grecs, comme le dit formellement Strabon, n'y trouvèrent que la mention de l'année intercalaire de 365 jours $\frac{1}{4}$; si l'on doutait de l'exactitude de son témoignage à cet égard, elle serait démontrée par les efforts d'Hipparque pour connaître la longueur de l'année. A l'époque où ce grand astronome, un siècle et demi avant notre ère, commença ses recherches pour arriver à cette détermination importante, les *mathématiciens*, c'est-à-dire les astronomes, s'accordaient, ainsi qu'il le dit, à croire que la durée de l'année tropique était de 365 jours $\frac{1}{4}$. Ils ne soupçonnaient pas qu'il pût y en avoir une autre plus exacte; lui-même il fut d'abord de cet avis, comme tout le monde, et, s'il se donna tant de peine pour s'en assurer, ce n'est pas que quelque opinion extérieure, venue des Égyptiens ou des Chaldéens, lui eût fait naître des doutes; c'est que la comparaison entre ses propres observations et celles des astronomes antérieurs, Méton, Euctémon, Aristylle et Archimède, semblaient donner à l'année solaire une longueur un peu différente. Ainsi ni lui ni ses prédécesseurs n'avaient rien trouvé à cet égard dans les livres égyptiens traduits et réunis à Alexandrie. De là les essais et les calculs que Ptolémée décrit, et dont il nous donne le résultat dans le troisième livre de l'Almageste. Hipparque conclut de ces recherches que l'année était plus courte environ de $\frac{1}{300}$; c'est donc un peu moins de la moitié de l'erreur, puisque, sur l'excès de $11' 15''$, il n'en retranchait que $4' 48''$; mais toutefois il ne présenta jamais cette correction imparfaite qu'en hésitant, et seulement comme un résultat qui avait besoin d'être vérifié plus tard. Il croit bien que les années sont égales, mais il n'en est pas encore sûr. Les inégalités que lui

Digitized by Google

donnent les observations inquiètent cet esprit sincère et le troublent (θορυβεῖ αὐτὸν)[1]; Ptolémée, plus hardi, les rejette sur l'erreur des observations[2]. Mais, quant à Hipparque, il se contente de conclure que les variations, dans la durée de l'année, *sont très-peu considérables* (ὅτι μικραὶ πανταπασι γεγόνασιν); preuve qu'il ne pensait pas que les années fussent toujours parfaitement égales entre elles. Il finit par dire que cette inégalité, si elle existe, pourra être déterminée au moyen du cercle placé dans le portique carré à Alexandrie[3], laissant la question à décider à ceux qui peuvent observer cet instrument. Ainsi Hipparque n'a jamais réussi à se rendre maître de ce fait capital en astronomie, à savoir, la constance dans la durée de l'année tropique. En lisant avec attention tout le chapitre II du troisième livre de l'Almageste, on voit à quels tâtonnements un tel homme était réduit pour parvenir à une détermination de cette importance. Quoique Ptolémée n'ait cité que quelques fragments de ses ouvrages sur la longueur de l'année, sur la rétrogradation des points équinoxiaux (*métaptose*), sur les mois et les jours intercalaires, nous y voyons nettement la perplexité qu'il n'a pas voulu dissimuler; car, selon la belle expression de Ptolémée, « cet homme véridique ne voulait rien « taire de ce qui pouvait laisser quelques scrupules dans l'es- « prit des autres. » Ces remarques démontrent que ni Hipparque ni les autres astronomes d'Alexandrie n'avaient jamais entendu parler d'une autre année que celle de 365 jours $\frac{1}{4}$, puisque c'est la seule qui leur sert de point de départ, la seule à laquelle ils rapportent toutes leurs observations.

Cette hésitation du premier astronome de l'antiquité nous explique un fait qui n'a pas assez été remarqué, c'est que le

[1] *Almag.* III, II, t. I, p. 152, l. 14.
[2] *Ibid.* p. 152, fin.
[3] Page 153, init.

Digitized by Google

retranchement de $\frac{1}{300}$ fut négligé par les astronomes grecs jusqu'à Ptolémée.

Geminus, qui connaissait les ouvrages d'Hipparque, qui lui emprunte[1] même sa théorie sur l'inégalité du soleil[2], ne doute pas un instant que l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ ne soit la véritable année solaire (*ὁ καθ' ἥλιον ἐνιαυτός*)[3]. L'excès du $\frac{1}{4}$ de jour sur l'année égyptienne lui paraît ramener exactement l'année avec le soleil[4]; il ne fait pas la moindre mention du $\frac{1}{300}$ qu'Hipparque croyait devoir en retrancher[5].

C'est, évidemment, qu'Hipparque n'en était pas sûr; comme il n'a donné ce retranchement que pour une hypothèse probable, on la jugeait encore comme beaucoup trop incertaine et fondée sur trop peu d'éléments dignes de confiance, pour qu'on en tînt compte et qu'on la préférât à l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$, qui était revêtue de la sanction des siècles. Il faut descendre jusqu'à Ptolémée, deux cent quatre-vingts ans après, pour voir reparaître cette correction d'Hipparque. Ptolémée lui-même, quoique ayant à sa disposition toutes les observations antérieures, ne parvint cependant pas davantage à s'approcher de la vérité[6]. Son année tropique est justement la même que celle d'Hipparque. « C'est là, nous dit-il[7], à très-

[1] Ch. I, p. 3 et p. 5-6 (Petav. *Uranol.* 1630).

[2] Voyez Hipparque, dans Ptolémée, *Almag.* III, IV, t. I, p. 184 et suiv.

[3] Ch. VI, p. 36 A, où il faut lire $\frac{\alpha}{\gamma}$, au lieu de $\frac{\alpha}{\delta}$. La traduction latine donne, avec raison, $\frac{1}{4}$.

[4] Il y a cinq passages de Geminus sur la mesure de l'année, savoir : c. I, p. 2 B; c. I, p. 2 C; c. VI, p. 36 A; c. VI, p. 38 B; c. VI, p. 38 C. De ces cinq passages, le premier, le second et le cinquième, où on lit bien *τξέ δ''* ou *τξέ καὶ δ'' μέρος*, ou *τξέ* $\frac{\alpha}{\gamma}$, permettent de corriger le troisième et le quatrième, où l'édition (Petav. *Uranol.* 1630) donne *τξέ* $\frac{\alpha}{\zeta}$. [*Note de l'éditeur.*]

[5] Dans le second (c. I, p. 2 C) des passages auxquels la note précédente renvoie, on lit : *ἡ δὲ ἡμέρα τξέ καὶ δ'' μέρος, ὡς ἔγγιστα, τοῦ ἐνιαυσίου χρόνου.* Les mots *ὡς ἔγγιστα* peuvent être une allusion à la correction de $\frac{1}{300}$ de jour, proposée avec doute par Hipparque. [*Note de l'éditeur.*]

[6] *Almag.* III, II, t. I, p. 162 et 164.

[7] *Ib.* p. 165, *τοσοῦτον μὲν δὴ πλῆθος κ. τ. λ.*

Digitized by Google

« peu près le nombre qu'il est possible de conclure des obser-« vations. » Ajoutons que pour lui, comme pour Hipparque, ce n'est pas encore un nombre définitif; la seule chose dont il soit bien sûr[1], c'est que, d'après les travaux d'Hipparque comparés aux siens, l'année doit être un peu plus courte que 365 jours $\frac{1}{4}$ (Ὅτι... ἐλάσσων ἐστὶ τῆς ἐπὶ τξε' ἡμεραῖς τοῦ δ" προσθήκης, φανερὸν ἡμῖν γέγονε...). Mais on ne saurait dire avec certitude de combien elle l'est (πόσῳ δὲ ἐλάσσων ἐστὶν, ἀσφαλέστατά μοι οὐχ' οἷόν τε ἂν γένοιτο λαβεῖν).

Telle était donc la difficulté que les astronomes alexandrins ont trouvée pour déterminer la vraie durée de l'année tropique. Non-seulement ils ne l'avaient point apprise des Égyptiens, mais ils ne l'ont jamais pu connaître par leurs propres efforts. L'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ est la seule qui ait continué d'inspirer toute confiance.

Il en existe une autre preuve bien frappante dans la constitution de l'année julienne, qui fut établie d'après les conseils et avec la coopération des meilleurs astronomes alexandrins de cette époque. César, comme le disent Macrobe, Appien et Dion-Cassius, avait pris en Égypte son année de 365 jours $\frac{1}{4}$, et son système d'intercalation. Si les Égyptiens avaient connu la vraie durée de l'année tropique, au point d'en faire la base, comme on le croit, de leurs périodes sothiaques, cette durée n'aurait pu échapper à des hommes qui avaient sous leurs yeux à Alexandrie les traductions des principaux livres égyptiens. Elle n'aurait guère pu manquer de servir de base à l'établissement du calendrier julien. On n'aurait pu laisser subsister une erreur dont le résultat eût été prévu d'avance. Or rien n'était plus facile que d'y remédier, par le retranchement d'une ou de plusieurs bissextiles dans un temps donné, comme

[1] *Almag.* p. 159.

Digitized by Google

on l'a fait quinze cents ans plus tard, lors de la réforme grégorienne. Mais Sosigène non-seulement ignora cette durée, restée inconnue à Démocrite, à Eudoxe, comme à Diodore et à Strabon, mais même il ne fit pas plus d'attention que Geminus à la correction d'Hipparque : nouvelle preuve du peu d'influence qu'exerça cette détermination hypothétique. A coup sûr, l'alexandrin Sosigène la connaissait ; mais, d'après l'hésitation d'Hipparque lui-même, il ne jugeait pas ce résultat assez certain pour s'écarter de l'opinion que toute l'antiquité avait suivie, et qui était toujours favorisée et soutenue par la période constante de Sirius. S'il avait attaché quelque importance à cette correction, il n'aurait pu se dispenser de l'employer dans le calendrier nouveau, l'année d'Hipparque étant plus courte que celle de 365 jours $\frac{1}{4}$, justement de 1 jour en 300 ans. Sosigène n'avait donc qu'à prescrire de retrancher une bissextile à chaque 300^{e} année[1]. Son année intercalaire devenait alors justement celle d'Hipparque. Mais il n'en a rien fait, et César n'a rien prescrit au delà de l'intercalation de 1 jour tous les 4 ans. Bailly, qui a senti cette grave difficulté, prétend que Sosigène ne fit point la correction, uniquement pour ne pas introduire une complication qui peut-être aurait empêché de recevoir le nouveau calendrier. Mais ce savant et éloquent écrivain n'a pas réfléchi qu'il ne pouvait résulter aucune complication de ce retranchement de 1 jour sur 300 ans. Le jour intercalaire, dans le calendrier de Jules César, étant un *double jour* tout à fait en dehors de la série, ne dérange en rien l'ordre des jours de

[1] Hipparque lui-même avait déjà mis sur la voie de faire ce retranchement[1], et Ptolémée l'indique fort clairement[2]. C'est en effet une conséquence inévitable de l'emploi de cette année.

[1] Almag. p. 162. — [2] *Ib.* p. 164.

Digitized by Google

l'année; l'y insérer ou l'en retrancher n'y apporte nul changement. Le procédé est si simple, que Sosigène n'aurait pas manqué de l'employer, s'il l'avait cru nécessaire. Il n'en a pas vu la nécessité, parce que l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ était celle qui lui paraissait encore la plus exacte de toutes.

La même conséquence ressort de l'établissement de l'année alexandrine, vingt ans après celui de l'année julienne. Elle eut tous les caractères de celle-ci, à l'exception de son point initial et de la place du jour intercalaire, qu'on y mit après les cinq jours épagomènes, conformément à l'usage égyptien. Il en faut dire autant de l'année julienne introduite ensuite dans tout l'Orient.

Au III^e^ siècle de notre ère, Censorin, si versé dans la connaissance des anciens calendriers, continue à regarder l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ comme la seule *année naturelle*, la seule conforme au *cours du soleil*. L'idée qu'elle retarde sur le soleil ne se présente même pas à sa pensée.

Il en fut de même au IV^e^ siècle, lors du concile de Nicée; en 325, on s'était bien aperçu que l'équinoxe du printemps ne répondait plus au 24 mars et qu'il avait reculé jusqu'au 21[1]. Les Pères du concile prirent ce déplacement comme un fait, sans se douter aucunement de la cause. Ils se contentèrent de fixer l'équinoxe au 21 mars, croyant qu'il y serait immobile à l'avenir. Ce qui rend cette prescription remarquable, c'est que les Pères du concile consultèrent, par l'entremise de l'évêque d'Alexandrie, les astronomes de cette ville, afin de savoir à quel jour il fallait placer l'équinoxe. Ceux-ci ne prescrivirent aucune règle pour prévenir le retour de l'erreur, tant ils étaient loin de penser que l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ ne présentait pas le véritable mouvement du soleil. Ainsi, au IV^e^ siècle, ils en étaient encore au même point que Geminus et Sosigène.

[1] En réalité il eut lieu le 20, entre 9 et 10 heures du matin.

Digitized by Google

C'est que, malgré les travaux d'Hipparque et de Ptolémée, le retranchement de $\frac{1}{300}$ n'était point admis généralement. Aussi Proclus, à la fin du IV^e^ siècle de notre ère, se sert encore de cette expression : « ceux qui se conforment aux observations susdites (*οἱ δὲ ταῖς προειρημέναις ἑπόμενοι τηρήσεσι*), » faisant entendre que tous ne s'y conformaient pas; quant à lui, il ne soupçonne rien de plus exact que le retranchement du 300^e^[1].

Ainsi, plus de six siècles après Hipparque, l'ancienne opinion subsistait toujours, et, bien loin de connaître la vraie durée de l'année tropique, les astronomes n'avaient fait aucun pas vers une détermination plus exacte; ils n'étaient pas même d'accord sur la correction imparfaite d'Hipparque et de Ptolémée.

Pendant les siècles suivants, on ne se douta pas davantage de l'inexactitude de l'année julienne. Quand la perturbation fut devenue plus considérable, on finit par s'apercevoir que, comme elle était constante et proportionnelle au temps, elle devait tenir à la durée inexacte de l'année. L'astronomie arabe introduite en Espagne dut influer sur cette opinion. Il ne faut pas oublier, en effet, que Sacrobosco, astronome anglais du XIII^e^ siècle, le premier qui ait fait des plaintes sérieuses sur le déplacement de l'équinoxe et le dérangement de la Pâque, était un disciple des Arabes, auxquels il avait fait beaucoup d'emprunts dans son ouvrage[2].

Ces rapprochements démontrent, ce me semble, avec évidence, que ni les Égyptiens, ni les Grecs leurs disciples, avant Hipparque, n'ont eu l'idée d'une année plus précise que celle de 365 jours $\frac{1}{4}$, qui leur fut donnée immédiatement par le lever héliaque de Sirius.

[1] *Hypotyp.* p. 88, Halma.

[2] Voyez Delambre, *Histoire de l'astronomie du moyen âge*, page 243, et conf. page 175.

Digitized by Google

Attribuer aux anciens Égyptiens, dix-huit cents ans ou deux mille ans avant J. C., la connaissance de la vraie année solaire, que les Grecs n'ont jamais connue, ce serait aller tout à la fois contre l'histoire et contre la vraisemblance.

2° Que les Égyptiens n'ont pas connu davantage l'année sidérale.

Je ne puis me dispenser de discuter un autre fait, qui se trouverait en contradiction avec tout ce qui précède, s'il était constaté. Plusieurs savants ont cru que les Égyptiens avaient connu non-seulement la durée exacte de l'année tropique, mais même la vraie année *sidérale*, ce qui suppose une connaissance exacte de la précession des équinoxes. Ce fait a été admis par Montucla [1], et en dernier lieu par Fourier, dont l'autorité en pareille matière est si grande et si légitime [2].

Quant à la *précession des équinoxes*, j'ai prouvé ailleurs que les Égyptiens ne s'en sont jamais doutés [3]. Ptolémée atteste que personne n'en avait jamais eu l'idée avant Hipparque, et que cet astronome n'en avait jamais entendu parler avant d'en être averti par la comparaison qu'il fit entre ses observations et celles d'Aristylle et de Timocharis. Ce qui n'a pas moins de force que ce témoignage, ce sont les recherches mêmes d'Hipparque sur ce point important, et les diverses opinions entre lesquelles flotta l'esprit de ce grand astronome, lorsqu'il s'aperçut que l'Épi de la Vierge avait reculé de deux degrés depuis Timocharis. Il ne sut pas d'abord si le mouvement s'opérait autour des pôles de l'équateur; il finit par supposer pourtant qu'il s'opère autour de ceux de l'écliptique, mais il n'en a jamais été sûr (διστάζει) [4]. Il n'osa jamais décider si le mouve-

[1] *Hist. des math.* t. I, p. 61.
[2] *Descr. de l'Ég. ant.* t. I, p. 818 sq.
[3] *Obs. sur les repr. zodiac.* 1824, p. 62 sq.
[4] Hipparque, dans Ptolémée, *Almag.* VII, III, t. II, p. 15, Halma.

Digitized by Google

ment est borné à la zone zodiacale, ou s'il s'étend à toute la sphère[1]. C'est un point que Ptolémée discute encore, et sur lequel il se prononce[2], d'après les alignements entre les étoiles extra et intrazodiacales.

L'extrême surprise d'Hipparque, lorsqu'il remarqua le déplacement du point équinoxial, son hésitation à croire au phénomène, son incertitude sur sa nature, tout annonce combien cette différence était étrange et nouvelle pour lui.

C'est donc un fait historique démontré, que l'ignorance des anciens sur ce point, avant cette découverte fortuite; et l'un des plus habiles connaisseurs, depuis Delambre, en tout ce qui tient à l'astronomie ancienne, M. Ideler, qui avait montré beaucoup d'hésitation à cet égard dans ses ouvrages antérieurs[3], s'est déclaré convaincu par les preuves qui ont été données dans les Observations sur les représentations zodiacales[4]. Il en a donc été des anciens Égyptiens comme des Chinois, qui, ayant un tribunal de mathématiques, et observant le ciel depuis plus de vingt siècles avant notre ère, n'ont pourtant connu la précession des équinoxes que quatre cents ans après Hipparque[5], et, comme on n'en peut douter, par une influence occidentale. C'est qu'un phénomène si lent échappe facilement à l'observation. Ce double mouvement de la sphère est si extraordinaire, qu'il faut, pour en concevoir même

[1] Les observations d'Hipparque sur la précession des équinoxes portèrent sur les étoiles zodiacales. (Ptolémée, *Almag.* VII, II, t. II, p. 10-13.) Cependant il supposait que l'accroissement de longitude affectait aussi les étoiles extrazodiacales, puisqu'il attribuait expressément ce mouvement, non pas aux étoiles, mais *aux points solsticiaux et équinoxiaux* eux-mêmes. Son traité spécial sur cet objet était intitulé : Περὶ τῆς μεταπτώσεως τῶν τροπικῶν καὶ ἰσημερινῶν σημείων. (Ptolémée, *Alm.* VII, II, tome II, page 10, Halma.) [*Note de l'éditeur.*]

[2] *Alm.* VII, III, p. 16-28.

[3] *Untersuch.* p. 89 sq.

[4] *Handbuch der mathemat. und techn. Chronol.* I, p. 192 sq.

[5] Delambre, *Hist. de l'astron. anc.* t. I, p. 372 et 383.

Digitized by Google

l'idée, et ensuite pour en constater l'existence, une suite d'observations comparées, dont il est toujours difficile d'être assez sûr pour oser en tirer une conséquence formelle.

Chez les Égyptiens, une cause particulière s'est encore opposée à ce que l'idée pût leur en venir, et Bailly, lui-même, l'a reconnu[1] en ces termes :

« Le lever héliaque de Sirius retardait continuellement d'en-
« viron 12 jours en 1461 ans; mais, comme l'année solaire
« était plus courte d'environ 11′ qu'ils ne le croyaient, le com-
« mencement de l'année vague..... tombait au 11^e^ jour de
« l'année solaire, à très-peu près, comme le lever de Sirius.
« Quoique cette période embrasse un long intervalle de temps,
« son usage, en compensant une erreur par l'autre, empêcha
« les Égyptiens de reconnaître que les étoiles s'avançaient le
« long du zodiaque, et que l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ était trop
« longue de quelques minutes. »

Ainsi, en même temps que le lever héliaque de Sirius donnait aux Égyptiens l'évaluation de l'année la plus précise qu'ils aient possédée, ce phénomène, par la compensation des deux erreurs en sens contraire, les empêcha de s'apercevoir du mouvement des fixes, et de l'excès de leur année civile.

Comment donc auraient-ils pu connaître l'année *sidérale*, qui est inséparable de la connaissance de la précession des équinoxes? On voit déjà que le fait est en lui-même invraisemblable.

Mais il faut pourtant, avant de le rejeter décidément, examiner le témoignage unique sur lequel ce fait repose, et voir s'il a droit au rang qu'on persiste à lui assigner dans l'histoire de la science.

[1] *Hist. de l'astron. anc.* I, p. 149.

Digitized by Google

Ce témoignage est celui d'Albategni, auteur arabe du IX^e^ siècle. Selon cet astronome[1], les anciens *Égyptiens* et les *Babyloniens* faisaient l'année de 365 jours 15′ 27″ 30‴ de jour[2], c'est-à-dire de 365 jours 6 heures 11^m^, ce qui ne diffère que de 2^m^ environ de notre année sidérale. Voilà ce qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Albategni ajoute que, selon Ptolémée, cette durée exprime le retour du soleil par rapport à la même fixe. Ce serait donc une année sidérale. Montucla l'adopte sans hésitation[3]. Bailly en admet la réalité pour les Chaldéens, mais la rejette quant aux Égyptiens[4], contre la règle de l'indivisibilité des témoignages. Pour remonter à l'année tropique, qui a pu servir de base à cette année sidérale, tous deux procèdent ainsi : ils retranchent de celle-ci 20^m^ 12^s^, qui est la quantité que les astronomes modernes comptent pour la précession annuelle. Ils arrivent ainsi à une année tropique de 365 jours 5 heures 50^m^ 48^s^, ce qui donne, à moins de 2^s^ près, la durée véritable de cette année. Ainsi le passage important d'Albategni nous donnerait tout à la fois une année tropique et une année sidérale, justes l'une et l'autre à environ 2^s^. Ce serait là un résultat magnifique. Mais on n'y peut pas compter le moins du monde, parce que le procédé au moyen duquel on l'obtient est radicalement vicieux, comme on l'aurait facilement aperçu en le soumettant à un examen un peu sévère. D'abord, l'unique autorité d'Albategni est d'un bien faible poids pour deux faits de cette nature, qui contredisent toute l'antiquité. Les astronomes arabes, on le sait, méritent peu de confiance[5] pour les faits *historiques*

[1] *Scient. stell.* c. XXVII, p. 65.

[2] Albategni emploie ici la division sexagésimale du jour, bien connue aussi des Grecs alexandrins. [*Note de l'éditeur.*]

[3] *Hist. des math.* p. 59-60 (an VII, in-4°).

[4] *Hist. de l'astron. anc.* I, p. 149, 165-166, 392 et 403.

[5] Ideler, *Untersuch.* p. 91.

Digitized by Google

qu'ils nous transmettent; et Albategni, entre autres, a commis plus d'une erreur de ce genre[1]. Nous avons le troisième livre entier de l'Almageste, relatif à la longueur de l'année; nous avons le septième, où Ptolémée a dit tout ce qu'il savait sur le mouvement des étoiles et sur la précession. C'est dans l'un ou l'autre que devrait se trouver le passage sur la prétendue *année sidérale* des Égyptiens; mais il n'en est pas dit un mot.

Au reste, Albategni détruit lui-même son assertion dans un autre endroit de son ouvrage. Il y parle encore de cette année de 365 jours 6 heures et presque $\frac{1}{5}$[2]. Mais il ne s'agit plus là ni des Égyptiens ni des Chaldéens; il ne s'agit pas davantage d'une année sidérale. C'est une *année tropique* qu'il compare à celle d'Hipparque et de Ptolémée. Selon lui, les astronomes antérieurs à Hipparque (qu'il appelle Abrachis) faisaient l'année de 365 jours 6 heures et presque $\frac{1}{5}$ (ce qui revient aux 365 jours 6 heures 11^m). Hipparque, leur successeur, la croyait de 365 jours $\frac{1}{4}$ juste (ce qui est faux, puisqu'il la faisait de 365 jours $\frac{1}{4}$ moins $\frac{1}{300}$). Deux cent quatre-vingt-deux ans après, Ptolémée l'a supposée de 365 jours $\frac{1}{4}$ moins $\frac{1}{300}$ (autre erreur, puisque cette détermination avait été donnée par Hipparque); enfin, Albategni lui-même, sept cent quarante-trois ans après Ptolémée, dit l'avoir trouvée encore un peu plus courte. Ce sont là des mesures d'années tropiques comparées les unes aux autres.

Malgré cette contradiction palpable, accordons que ce soit une année sidérale, comme sa longueur le fait présumer. Il faudrait au moins, pour l'apprécier, en connaître les éléments. Toute année sidérale se compose de la réunion de deux quantités, à savoir, une évaluation de l'année tropique et une autre

[1] Halley, dans les *Phil. trans.* XVII, 913. — [2] Cap. LII, p. 205.

Digitized by Google

de la précession moyenne. Or ces deux quantités peuvent être fort inexactes, prises isolément, et cependant donner un total d'une grande exactitude par la compensation d'erreurs égales en sens inverse. L'année sidérale de Ptolémée en est une preuve bien frappante. Cet astronome faisait, comme on l'a vu, l'année tropique de 365 jours 5 heures 55^m 12^s ou de 6^m 24^s trop longue. Il n'a jamais admis que la précession moyenne d'un degré en cent ans ou de 36″ de degré par an (de 14^m 26^s selon les tables de l'Almageste). Cette précession est trop faible de 6^m environ. Ces deux erreurs, qui, *par un pur hasard,* se compensent à peu près, donnent pour l'année sidérale de Ptolémée 365 jours 6 heures 9^m 38^s, ce qui ne diffère que de $26^s \frac{1}{2}$ de la détermination admise par les astronomes modernes. Voilà ce qui est encore plus merveilleux que l'année d'Albategni. Mais il est clair que cette exactitude presque parfaite est fortuite et trompeuse; en effet, procédons avec cette année sidérale comme ont fait Montucla et Bailly avec celle d'Albategni, c'est-à-dire retranchons-en 20^m 12^s, ce qui est l'excès de notre année sidérale sur notre année tropique; nous trouverons, pour l'année tropique d'Hipparque et de Ptolémée, 365 jours 5 heures 49^m 24^s, ce qui est seulement 36^s en excès sur la vraie durée, au lieu de 6^m 24^s, ce qui est l'excès de l'année d'Hipparque et de Ptolémée. Si donc on ne connaissait que leur année sidérale, sans pouvoir remonter aux éléments dont elle résulte, on se croirait en état de prononcer avec assurance qu'Hipparque et Ptolémée étaient arrivés, sur ce point délicat, à la même exactitude que les modernes, et on tomberait dans une bien grave erreur. Ceci doit nous rendre fort circonspects sur l'année sidérale des Égyptiens selon Albategni, jusqu'à ce que nous en ayons découvert les éléments. Quoiqu'il ne nous ait pas appris (ce que peut-être il ne savait pas lui-même)

Digitized by Google

d'où provenait son année de 365 jours 6 heures 11^{m}, je crois l'avoir deviné, et cette observation servira, je l'espère, à bannir enfin de la science un fait dont on persiste à l'embarrasser; car cette fameuse année sidérale n'est autre chose que l'année trop longue d'Hipparque et de Ptolémée, combinée avec une précession trop courte.

Albategni nous dit[1] que Ptolémée a clairement établi dans son livre (*manifeste in suo libro declarat*), que les étoiles avaient un mouvement alternatif d'un degré en quatre-vingts ans, renfermé dans une limite de 8 degrés. Ce *livre* par excellence de Ptolémée semble ne pouvoir être que l'Almageste, et cependant on n'y trouve rien de tel; Ptolémée n'y parle que de la précession d'un degré en cent ans, déjà trouvée par Hipparque. C'est dans les *Hypotyposes* de Proclus qu'on rencontre le premier indice de ce mouvement alternatif ou de trépidation, comme disent les astronomes arabes. Le passage est curieux et n'a point été remarqué; on ne pouvait en deviner le sens dans la traduction d'Halma, qui est inintelligible en cet endroit. « D'autres astronomes, dit Proclus[2], pensent que les points « tropiques ne se meuvent pas le long du cercle entier (de « l'écliptique), mais qu'ils s'avancent l'un et l'autre de quelques « degrés, puis rétrogradent d'un même nombre de degrés. »

Le mouvement de trépidation est ici indiqué fort clairement; mais le nombre de degrés manque, ainsi que le temps que renferme cette période alternative. C'est là ce qu'on trouve seulement dans les Tables manuelles de Théon[3], dont le texte a été également mal compris de Halma : « Puisque les anciens

[1] Cap LII, p. 205. Cf. Delambre, *Hist. de l'astron. du moyen âge*, p. 53-54.

[2] Εἰ καὶ ἄλλοις ἔδοξε καὶ τὰ τροπικὰ κινεῖν, οὐ μέντοι κατὰ κύκλον ὅλον, ἀλλ' ἑκάτερα μοίρας τινὰς, καὶ αὖθις ὑποποδίζειν τὰς αὐτάς. (P. 88, Halma.)

[3] Voy. Théon, *Comm. sur les Tables man. de Ptolémée*, prem. part. p. 53, Halma.

Digitized by Google

« *apotélesmatiques* (astrologues) veulent, d'après quelques con-
« jectures, que les points tropiques, à partir d'une certaine
« époque, s'avancent de 8° vers l'orient, puis rétrogradent de la
« même quantité, opinion que Ptolémée ne partage pas, nous
« allons exposer la méthode de calcul suivie pour cet objet;
« car, prenant les 128 ans qui ont précédé le règne d'Au-
« guste, comme étant l'époque où avait lieu la plus grande di-
« gression de 8° (des points tropiques) vers l'orient, et où ils
« ont commencé à rétrograder, et ajoutant à ces années les
« 313 ans écoulés depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui de
« Dioclétien, et les années écoulées depuis Dioclétien jusqu'à
« l'époque donnée, ils obtiennent le lieu des points tropiques,
« en calculant à raison de 1° en 80 ans..... »

Par exemple, l'époque donnée étant supposée celle de Théon, vers 370, les astrologues additionnent ensuite 128 et 313 = 441, auxquels ils ajoutent 90 ans pour les années depuis Dioclétien, = 531; et, en divisant par 8°, ils avaient environ 6° $\frac{5}{8}$ pour la rétrogradation des points tropiques. A ce compte, c'est en 489 de notre ère qu'aurait été accompli le mouvement rétrograde, et que les points tropiques auraient recommencé à marcher vers l'orient (*εἰς τὰ ἑπόμενα*).

Il est difficile de savoir au juste quelles inductions avaient pu conduire les astrologues à cet absurde système; je pense qu'il est le résultat d'une confusion qui ne surprendra pas dans les fauteurs de l'astrologie. On vient de voir que, selon Théon, cette opinion était celle des *anciens apotélesmatiques*. Ce mot *ancien* pouvait, au temps de ce commentateur, s'appliquer à des astrologues postérieurs à Hipparque, puisque Synésius[1], contemporain de Théon, désigne Hipparque par l'épi-

[1] *A Pæonius, sur le don d'un astrolabe*, Œuvres, p. 310 B, Pétau (1612 in-fol.).

Digitized by Google

thète de παμπάλαιος, extrêmement ancien. Il s'agit sans doute des apotélesmatiques entre Hipparque et Ptolémée, lesquels abusèrent d'une ancienne délimitation des dodécatémories zodiacales par rapport aux points solsticiaux et équinoxiaux.

Nous savons par Pline et Columelle que ces points avaient été placés par quelques auteurs au 8e degré du Cancer et du Capricorne, et qu'Hipparque les ramena au 1er degré de ces deux signes. On apprend même de Columelle [1] que le 8e degré des signes était la position assignée par Méton et par Eudoxe aux points solsticiaux et équinoxiaux [2]. Il est vraisemblable que cette dernière donnée, bien qu'étrangère à la précession des équinoxes, est celle dont les apotélesmatiques auront abusé pour les procédés de leur art. Je remarque que la 128e année avant Auguste, qu'ils prenaient pour limite de la plus grande digression de ces points, répond à l'an 158 avant J. C.:

[1] R. R. IX, XIV.

[2] Ideler [1] et M. Letronne [2] ont parfaitement montré que, si, avant Eudoxe, Euctémon [3] et la plupart des Grecs [4] plaçaient les colures des équinoxes et des solstices au commencement des signes; si Eudoxe, dans ses deux ouvrages sur la sphère céleste, les plaçait tout juste au milieu des signes [5]; si le même Eudoxe dans son calendrier, Méton et d'autres auteurs [6] les plaçaient au 8e degré; si des auteurs lus par Achille Tatius [7] les plaçaient au 12e, et si Euclide [8], Aratus [9] et Hipparque [10] les rétablirent au commencement des signes; ces manières différentes et arbitraires de diviser le *zodiaque idéal* et d'en délimiter géométriquement les douze signes, c'est-à-dire les *dodécatémories* égales entre elles, *par rapport aux points solsticiaux et équinoxiaux*, ne supposaient aucun changement de position de ces points *par rapport aux constellations zodiacales*, distinctes des dodécatémories mathématiques, et que, par conséquent, ces différences de division et de notation n'avaient rien de commun avec la précession des équinoxes, ignorée jusqu'à Hipparque et par Hipparque lui-même, à l'époque où il écrivait son *Commentaire sur les Phénomènes*. [*Note de l'éditeur.*]

[1] *Ueber Eudoxus*, 2te Abth. p. 55-61, *Berl. Acad.* 1830. — [2] *Sur les écrits et les travaux d'Eudoxe*, p. 19-23 du tirage à part, et *Journal des Sav.* 1841, p. 71-76. — [3] Dans Geminus, c. VI, p. 64-70. — [4] Voyez Hipparque, *in Phænom.* II, III, p. 212 A et E (Petav. *Uran.* 1630). — [5] *Ibid.* I, X, p. 85 C; II, III, p. 212 E, 213 B; II, V, p. 214 E, etc. — [6] Voyez Columelle, R. R. IX, XIV, et Pline, XVIII, XXV, § 59, XVIII, XXVIII, § 68, Sillig. — [7] *Isag.* c. XXIII, p. 146 A (Petav. *Uran.* 1630). — [8] *Phénomènes*, p. 561, Gregory. — [9] *Phænom.* v. 534-539 et 148-151. — [10] *In Phænom.* II, III, p. 211-212.

Digitized by Google

ce qui est, à dix ans près, l'époque de la plus ancienne observation qui nous reste d'Hipparque. Mais rien ne dit que cet astronome n'eût pas observé auparavant, et qu'il n'eût pas pris une époque antérieure de quelques années pour le point de départ de sa sphère. Le mouvement de *trépidation*, admis par quelques astronomes d'un temps bien postérieur à Ptolémée, prouve combien l'idée de la précession eut de peine à pénétrer dans les esprits, et quelles théories extravagantes se sont opposées à ce qu'elle reçût dans la science une place incontestée. Il est donc vraisemblable que, comme Hipparque avait franchi d'un saut l'espace de 8 degrés pour placer les points solsticiaux et équinoxiaux au 1^er^ degré des signes, et fixer ce 1^er^ degré pour point de départ du mouvement rétrograde, les astrologues en prirent occasion de faire, de cette différence de 8 degrés, la preuve d'un mouvement alternatif qui consistait en ce que ces points, après avoir rétrogradé de 8° à 0°, dans l'espace de 640 ans, recommençaient à marcher de 0° à 8° pour revenir à la même place.

Si Ptolémée ne parle en aucun endroit de l'Almageste de ce mouvement alternatif, son silence ne prouve nullement qu'il n'en ait pas eu connaissance. Théon dit que Ptolémée ne partageait pas cette opinion (*ὅπερ οὐ Πτολεμαίῳ δοκεῖ*). Il pouvait en avoir fait mention dans quelque ouvrage que nous n'avons plus; mais cette hypothèse avait pu lui paraître trop absurde pour qu'il consentît à lui donner une place quelconque dans l'Almageste, vaste dépôt de toutes les notions vraiment scientifiques qu'il possédait. Les fauteurs de l'astrologie n'eurent garde de négliger une notion mystérieuse qui pouvait servir leur art mensonger. Les Arabes s'en emparèrent; elle défigure les tables des astronomes occidentaux, jusqu'à celles de Copernic, de Magini et de Reinhold. L'as-

Digitized by Google

tronomie n'en fut débarrassée définitivement que par Tycho-Brahé [1].

Maintenant il est clair que la rétrogradation de 1 degré en 80 ans donne un arc annuel de 40″, parcouru en $16^m\,19^s$ de temps. Si nous ajoutons 16^m à l'année tropique qu'Hipparque et Ptolémée ont conclue de leurs propres observations = 365 jours 5 heures 55^m, nous avons la fameuse année sidérale d'Albategni, de 365 jours 6 heures 11^m. Il est à remarquer que c'est la même opération qui avait donné à Regiomontanus et à Purbach leur année sidérale si exacte de 365 jours 6 heures $9^m\,12^s$. Ils l'ont obtenue, disent-ils, dans l'hypothèse de la trépidation de *l'astronome arabe Thebith* [2]. Et en effet, si à leur année tropique de 365 jours 5 heures 51^m, qui est trop longue, on ajoute, pour un arc de 45″, 18^m de temps, qui représentent la précession d'un degré en 80 ans, on a l'année sidérale de 365 jours 6 heures $9^m\,12^s$, qui est justement celle des modernes. Les anciens Égyptiens, comme les Chaldéens, sont tout à fait désintéressés dans la question. Nous n'avons ici qu'une rêverie astrologique postérieure à l'un des deux astronomes grecs, sinon à tous les deux. Je n'ai rien à dire de l'usage que Fourier a voulu faire de cette prétendue année sidérale, pour expliquer le célèbre récit d'Hérodote sur la conversion des levers et couchers du soleil. L'application qu'il fait ici du calcul des probabilités repose sur une base radicalement fausse. J'ai montré ailleurs [3] que ce récit purement mythique ne peut absolument se prêter à une telle explication. L'observation que je viens de faire le montre encore plus clairement; et l'on voit par cet exemple, entre bien d'autres, combien il est périlleux d'appliquer les hautes

[1] Delambre, *Hist. de l'astron. anc.* II, p. 637.

[2] I de Monte Regio et G. Purb. *Epit. in Cl. Ptolem.* Bas. 1543, cité par Delambre, *Hist. de l'astron. du moyen âge*, p. 286.

[3] *Acad. des inscr.* t. XII, part. 2, p. 94-112.

Digitized by Google

mathématiques et le calcul des probabilités à des faits qu'on prend pour certains, avant de les avoir bien constatés par les règles ordinaires de la critique.

3° Que les Égyptiens n'ont connu qu'une seule période sothiaque. De cette période, de son antiquité et de son usage.

C'est donc un fait établi par toutes les preuves que le temps a laissées à notre disposition, que les Égyptiens, pas plus que les Grecs, leurs disciples, n'ont jamais connu d'année solaire plus précise que celle de 365 jours $\frac{1}{4}$, que leur a fournie la simple observation du lever héliaque de Sirius, dont la période a été si régulière et si constante. Ce phénomène est la base unique de leur calendrier.

Toute supposition qui leur attribuerait la connaissance exacte de l'année tropique, et qui fonderait sur cette connaissance l'usage de certaines périodes sothiaques, est donc non-seulement gratuite, mais contraire au témoignage de l'histoire.

Ils n'ont point eu d'autre période sothiaque que celle de 1461 ans, la seule dont les anciens ont parlé, et qui est un résultat naturel du retard d'un jour en quatre ans de l'année vague de 365 jours sur l'année sothiaque de 365 jours $\frac{1}{4}$.

Quant à l'époque où cette période a été connue des Égyptiens, les chronologistes sont en dissidence; les uns, comme Bailly et Fréret, la font remonter jusqu'à l'an 2782 avant notre ère; d'autres en font descendre l'usage beaucoup plus bas. Tout peut s'accorder, si l'on fait une distinction entre l'usage de cette période *dans le calendrier* et son usage *en chronologie*. Le premier doit être fort ancien; le second paraît être récent, si même il a réellement existé.

Du moment que les Égyptiens ont fixé la différence entre l'année vague et celle de Sirius, et qu'ils ont su que l'une sur-

Digitized by Google

passait l'autre de $\frac{1}{4}$ de jour, la période sothiaque a été connue; car elle n'était qu'une simple conséquence arithmétique. Si le 1er thoth vague rétrogradait de 1 jour en 4 ans, il rétrogradait de 1 mois en 120 ans et d'une année entière en 1461 ans. En d'autres termes, il n'était pas possible aux Égyptiens de ne pas prévoir qu'après cet intervalle de temps le 1er thoth redeviendrait héliaque. On peut donc affirmer que la *période*, comme simple concordance, est contemporaine de l'établissement définitif de ce double calendrier: je dis *définitif*, parce qu'il n'a pu avoir lieu qu'après des essais et des tâtonnements. Avant de fixer son point initial au lever héliaque de Sirius, il a fallu être bien sûr que la période était constante et invariable, qu'elle ne changeait pas après un siècle ou deux. C'est après cette expérience qu'on régla son point initial, pour ne plus le changer. Or cet établissement est bien ancien, puisque, selon Strabon, les prêtres thébains font remonter *jusqu'à Hermès* l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$, ainsi que le mode d'intercalation qui ramenait en concordance l'année vague de 365 jours. Cette opinion des prêtres prouve au moins la grande ancienneté qu'ils attribuaient à cette institution. Le Syncelle[1] dit, il est vrai, que l'introduction des 5 jours complémentaires est due au roi Aseth : mais, dit Fréret[2], « cet Aseth est un roi de « la façon du Syncelle, qu'il convient n'avoir trouvé ni dans « les extraits de Manéthon par Jules Africain, ni dans ceux « d'Eusèbe. Il prétend que c'est le sixième roi des Pasteurs, « ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il ajoute, qu'Aseth est père « de Thouthmosis ou Thethmosis. Cet Aseth est tiré du cata- « logue des rois d'Égypte que le Syncelle donne comme celui par « lequel il continue la chronologie. Or ce catalogue, formé par

[1] Sync. p. 123; p. 232 sq. t. I, éd. Bonn. — [2] *Défense de la chronologie*, p. 405.

Digitized by Google

« le Syncelle en prenant au hasard des noms de rois égyptiens, « n'a d'autre autorité que la sienne, laquelle est médiocre, lors- « qu'il n'y a pas d'autre garant de ses décisions..... Le témoi- « gnage du Syncelle n'est donc ici d'aucune autorité. » A l'appui de ce jugement, je ferai voir bientôt qu'en effet l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$, fixée, comme on l'a vu, au parallèle de Memphis, est une institution qui remonte aux premiers temps de la monarchie égyptienne.

Il n'en est pas de même de l'emploi de cette période pour classer chronologiquement les faits de l'histoire d'Égypte. On a déjà montré qu'il n'existe aucune preuve de cet emploi chronologique dans l'antiquité. Les écrivains antérieurs au IIe siècle de notre ère ne l'ont pas connue[1]. Manéthon, dans sa chronique, ne s'en était pas servi. Les deux passages du Syncelle où il est question du *κύκλος κυνικός* ne peuvent avoir la valeur qu'on leur attribue[2]. Tout prouve qu'en Égypte on n'a jamais rapporté les événements qu'aux années des règnes, sous les Pharaons comme sous les Ptolémées; qu'on n'a point songé à les lier dans une longue période partant d'un point fixe.

Geminus, le premier auteur connu qui parle du cycle de 1461 ans, n'en fait mention que comme d'une simple période de concordance entre l'année vague et l'année solaire[3]. Il en est de même de Censorin[4], de Chalcidius[5]. Tacite mentionne une opinion d'après laquelle ce cycle serait égal à la vie du phénix[6]. Tous les écrivains qui, avant lui, ont parlé de la durée de cette vie, lui en donnent une différente : Hérodote[7],

[1] Biot, *Rech. sur l'astr. égypt.* p. 177 et suiv. — *Rech. sur l'année vague*, p. 18, 19.

[2] V. la note de M. Letronne dans les *Rech. sur l'année vague* de M. Biot, p. 24-27. [*Note de l'éditeur.*]

[3] Ch. VI, p. 34 C D.

[4] *De die nat.* cap. XVIII, p. 95-97 Haverc.

[5] *In Tim.* § 124, p. 324, Fabricius.

[6] *Annal.* VI, XXVIII.

[7] II, LXXIII.

Digitized by Google

Ovide [1], Méla [2], Sénèque [3], 500 ans [4]; le sénateur Manilius [5], 540 ans; Chérémon [6], 7006. L'idée d'y appliquer la période de 1461 ans est donc toute récente. J'ajoute qu'elle a dû être peu répandue, puisque, sur trente auteurs qui parlent du phénix, Tacite est le seul qui dise que quelqu'un lui ait jamais donné 1461 années de vie. L'ère de Ménophrès, dont parle Théon, remonte en effet à 1322, qui est l'époque du renouvellement de la période, immédiatement avant celui de l'an 139. Mais ce n'est pour lui qu'un point de départ pour la concordance de la période, et il n'en fait qu'un usage astrologique. Le seul passage où l'on trouve une application chronologique est celui où Clément d'Alexandrie fixe la date de l'Exode au temps d'Inachus, l'an 345 avant la *période sothiaque*, πρὸ τῆς σωθιακῆς περιόδου. Cette expression absolue, *avant la période sothiaque*, annonce clairement que, dans la pensée de ce savant Père de l'Église, l'année 1322 était le seul commencement connu de cette période; car, s'il y en avait eu une autre antérieure, il aurait indiqué l'an de cette première période sothiaque. Or l'époque de 1322 est justement celle de Ménophrès. Il semble donc que l'on s'en servît, en remontant et en descendant, comme nous faisons de l'ère chrétienne. Il serait cependant hardi de tirer une telle conséquence de ce passage unique; je crois même qu'elle n'en résulte pas nécessairement. Le commencement de la période n'est peut-être cité là que comme un événement, ainsi que l'on faisait de la guerre de Troie, ou de l'invasion des Héraclides, sans faire des années

[1] *Metamorph.* XV, 395.

[2] III, VIII.

[3] *Epist.* 41.

[4] Telle est aussi la durée donnée à la vie du phénix par un grand nombre d'auteurs postérieurs à Tacite, et Tacite lui-même (*l. c.*) constate que c'était l'opinion générale. [*Note de l'éditeur.*]

[5] *Ap.* Plin. X, II, § 3, t. II, p. 196 de Sillig. Comparez Solin, c. XXXIII, p. 45-46 de Saumaise (1689).

[6] *Ap.* Tzetz. *Chil.* V, 6, 395 et suiv.

Digitized by Google

de la période un usage continu, comme de l'ère des olympiades ou de celle de Nabonassar. Autrement, on expliquerait avec quelque difficulté pourquoi nous n'en aurions que ce seul indice. Au reste, si l'on persistait à trouver dans cet exemple unique la preuve d'un emploi chronologique, au moins faudrait-il convenir que cet usage était, en tout cas, d'une époque fort récente, et qu'il a dû être borné à l'indication des grands traits de l'histoire, dans les ouvrages systématiques des chronologistes. Comme ère positive, depuis J. C., on ne s'est servi, outre les années des règnes, que de celle d'Auguste, remplacée en 284 par celle de Dioclétien.

Ainsi il est certain que les Égyptiens n'ont pas eu, plus que les autres peuples orientaux, dans l'antiquité, l'usage de ces grandes ères, qui donnent à l'histoire tant de simplicité et de certitude. Cette invention est due aux Grecs, qui eux-mêmes ne s'en sont avisés que tard. L'ère de Nabonassar, comme on le sait, est une invention des Alexandrins, qui ont eu besoin, pour le calcul des anciennes observations, de ramener à une ère constante les règnes des rois babyloniens, perses, macédoniens, et des empereurs.

L'ère des olympiades n'a jamais été employée avant l'historien Timée, sous Ptolémée Philadelphe. Encore n'a-t-elle eu qu'un emploi pour ainsi dire *littéraire,* car elle n'a jamais été une ère civile; aussi ne se présente-t-elle sur aucune monnaie antique[1], comme l'ère des Séleucides ou comme ces ères de villes, dont l'expression est si fréquente dans les inscriptions ou sur les médailles. Celle de la fondation de Rome ne fut point employée avant le règne d'Auguste; du moins Niebuhr déclare n'avoir pas de preuves d'un usage antérieur[2].

[1] Ideler, *Handb.* I, p. 378. — [2] Niebuhr, *Röm. Gesch.* I, p. 271.

Digitized by Google

Ainsi tout concourt à prouver que la période sothiaque n'a eu d'emploi chronologique qu'à une époque très-récente, si même cet emploi a eu lieu d'une manière constante. Quant à la période en elle-même comme *cycle sothiaque*, elle a été nécessairement connue, dès le moment où fut établi le rapport entre l'année de 365 jours et celle de 365 jours $\frac{1}{4}$, rapport dont elle n'est qu'une simple conséquence *arithmétique*. Il est remarquable que ces deux espèces d'années, l'une vague, l'autre fixe, au moyen d'une intercalation quadriennale, présentent une combinaison toute naturelle des mêmes nombres 365 et 1461 :

L'année vague avait 365 jours, la tétraétéride avait 1461 jours; la période contenait 365 tétraétérides et 1461 années vagues [1].

§ V.

VRAI CARACTÈRE DU CALENDRIER DES ÉGYPTIENS ET DE LEUR ASTRONOMIE EN GÉNÉRAL.

Il est donc historiquement démontré que les Égyptiens ne se sont jamais doutés de la précession des équinoxes; quant au déplacement des solstices par rapport à leur année de 365 jours $\frac{1}{4}$, ils auraient dû s'en apercevoir. En effet, dans un pays comme l'Égypte, qui avait de si longues annales et un calendrier aussi simple, il est bien difficile qu'on ne se soit pas aperçu que le solstice avançait lentement sur le lever héliaque de l'astre d'Isis. Mais ils n'y ont fait nulle attention, ou du moins ils n'en ont jamais rien conclu relativement à la longueur de l'année.

En 3300 environ avant notre ère, le solstice et le lever héliaque de cet astre coïncidaient au même jour [2]; en 2782,

[1] Cf. § I, p. 54. — [2] Biot, *Rech. sur l'ann. vague*, p. 59 et suiv.

Digitized by Google

année d'un renouvellement sothiaque, le solstice était déjà en avance de 2 jours; en 1322, époque d'un second renouvellement, il l'était de 13 jours; au temps de Démocrite et d'Eudoxe, vers 400, l'avance allait jusqu'à 20 jours, et en 139 après notre ère, il y avait déjà 26 jours de différence [1].

Dès le temps de Démocrite et d'Eudoxe, et quand leur calendrier n'aurait commencé qu'en 1322, ils auraient pu déjà conclure d'une différence de 7 jours que la période de 365 jours $\frac{1}{4}$ ne représentait pas exactement le retour du soleil au même point du ciel, qu'il y avait une petite différence en plus, et la comparaison avec de plus anciennes époques aurait pu leur donner même la quotité approximative d'environ 1 jour en 130 ans.

Si l'idée d'appliquer cette différence à la longueur de l'année ne leur est jamais venue, c'est évidemment que la régularité du retour de Sirius en 365 jours $\frac{1}{4}$ détournait leur attention de tout autre phénomène, pour la fixation de l'année. Après 130 ans, la différence d'un jour était si petite, qu'ils ne pouvaient l'apercevoir. Geminus [2] dit que, de son temps, ils notaient les solstices, auxquels une de leurs fêtes, et peut-être plusieurs, étaient attachées [3]. Cet auteur parle du présent; on ne sait s'il en était de même aux époques anciennes. Admettons qu'il en fût ainsi : nous admettrons encore qu'ils avaient des gnomons, ce que personne ne peut affirmer. Il est vrai que l'*horologium* que l'on portait, selon Clément d'Alexandrie [4], dans les grandes cérémonies, devait être un style dressé sur un plan, ou dans un hémisphère concave, *scaphé*, comme celui

[1] Ideler, *Untersuch.* p. 89-90. — M. Letronne dit *retard* au lieu d'*avance;* mais c'est une erreur matérielle qui lui est échappée plus d'une fois et que nous n'avons pas hésité à rectifier. [*Note de l'éditeur.*]

[2] C. VI, p. 34 C.

[3] Voyez ci-dessus, § III, p. 84-89.

[4] *Strom.* VI, IV, 35; p. 757, Pott.

Digitized by Google

dont parle Cléomède[1]. Mais l'auteur décrit ces cérémonies telles qu'elles se célébraient de son temps. Or, au IIIe siècle de notre ère, il avait bien pu s'y introduire quelque nouveauté. Supposons que les anciens Égyptiens eussent le gnomon, ce n'est pas avec un instrument de ce genre que l'on peut apprécier, même à plusieurs jours près, l'époque du solstice ou les déclinaisons du soleil.

Il en a été de même chez les Grecs. Depuis Méton et Euctémon, quatre cent trente ans avant J. C., jusqu'à la destruction de l'école d'Alexandrie, pendant plus de dix siècles, les Grecs ont toujours observé des solstices et des équinoxes. Au moins depuis Ératosthène, 250 avant J. C., ils eurent non-seulement des gnomons, mais encore des cercles et des armilles parfaitement dressés; ils ont pu comparer entre elles les observations séparées par un si long intervalle. Jamais pourtant, ils ne se rendirent compte, nous l'avons vu, de l'écart du solstice, et n'en conclurent la vraie longueur de l'année. Lorsque, à l'époque du concile de Nicée, en 325, on trouva l'équinoxe du printemps en avance de 3 jours sur celui qu'avait fixé Jules César, il semble que rien n'était plus facile que d'en conclure que, si l'équinoxe avait avancé de 3 jours en 366 ans, c'est que l'excès de l'année julienne sur la vraie année équinoxiale était de 1 jour en 122 ans à peu près; ce qui aurait donné, pour l'année solaire, une durée de 365 jours 5 heures 49^m 49^s, à 1^m près la vraie durée de l'année tropique. Mais nous avons vu qu'on n'en eut pas même l'idée.

Quelques astronomes restèrent fidèles à la correction d'Hipparque, qui donnait une année de $6^m \frac{1}{2}$ trop longue; mais la plupart ne la considérèrent que comme une simple hypothèse, et restèrent attachés à l'année julienne.

[1] *Cycl. theor.* I, x, p. 67, Bake

Digitized by Google

Tout nous indique que les Égyptiens ne furent pas plus avancés. Se rendre compte de l'avance des solstices, dans les premiers siècles, était chose fort difficile. Quand cette avance fut de plusieurs jours, il devint impossible de ne pas l'apercevoir, ainsi que l'avance de l'inondation, dont le commencement est toujours resté attaché au solstice, en étant une conséquence physique. Mais ce fut pour eux un fait dont ils ne recherchèrent pas plus la cause que les Pères du concile de Nicée. La constance du lever héliaque de Sirius leur tenait lieu de tout, elle leur ôtait toute incertitude. Il est dans la nature d'un tel phénomène, offrant de telles circonstances, de bonne heure attaché à un principe religieux, d'arrêter les recherches ultérieures, et de paralyser l'esprit d'observation. Lorsque la grande déesse Isis elle-même (car Sirius était l'étoile d'Isis) prenait le soin de revenir avec tant de régularité et de constance, se remontrant à jour fixe, sans jamais y manquer, peu importait le reste.

Quand on étudie le peu qui nous reste de la science astronomique des Égyptiens, on est convaincu qu'elle a fait peu de progrès, parce que la religion, qui y était intimement liée, les arrêta. La plupart des phénomènes y furent rattachés à des mythes religieux, et expliqués par des causes qui n'avaient rien de scientifique. Nous en avons des exemples dans l'origine absurde que les Égyptiens donnaient à l'introduction des épagomènes, et dans la conversion des levers et des couchers du soleil, mythe qui devait tenir à quelque conte sacerdotal, comme les changements analogues qui, selon les poëtes grecs, et même selon leurs philosophes, avaient eu lieu, lors du festin d'Atrée et de Thyeste, ou lors de l'entreprise téméraire de Phaéthon[1]. On oublie trop souvent, en étudiant les questions de ce genre, le rôle que la religion y jouait chez les Égyptiens.

[1] Voyez M. Letronne, *Acad. des inscr.* t. XII, part. 2, p. 94-112. [*Note de l'éditeur.*]

Digitized by Google

En ce qui touche leur calendrier, et généralement leurs connaissances, on ne voit que le côté scientifique. On veut trouver chez eux la précision, la recherche de l'exactitude, qui sont des traits caractéristiques de l'esprit moderne. On leur fait prendre des mesures avec la rigueur que nous pouvons y mettre à l'aide de nos cercles muraux répétiteurs, de nos théodolites, armés de lunettes et de verniers. Il s'en faut de peu qu'on ne suppose qu'un bureau des longitudes était logé dans chacun de leurs grands colléges. L'étude vraiment *historique* de leur calendrier fait évanouir ces rêves séduisants. L'astronomie, que les Égyptiens ne séparaient point de l'astrologie, était pour eux une affaire de religion plus que de science. C'est ainsi que l'avance du solstice, par rapport au lever héliaque de Sirius, qui revenait au même jour, fut pour les Égyptiens un fait indifférent, sans conséquence, qu'ils expliquaient par un effet de la volonté d'Osiris ou par quelque autre de ces raisons qui paraissent bonnes ou mauvaises selon le point de vue d'où on les juge. Prises en dehors de la croyance religieuse qui les appuie, elles paraissent absurdes; mais ceux qui adoptent cette croyance se contentent toujours de ces raisons, ou se révoltent même à la seule idée d'en chercher de meilleures.

S'il n'en avait pas été ainsi, si les solstices et les équinoxes n'étaient pas restés sans importance dans leur calendrier, enfin, s'ils avaient lié ces phénomènes à des jours de leur tétraétéride, il est encore un autre phénomène dont ils auraient pu s'apercevoir, c'est le changement dans la durée relative de chaque saison.

Dans un calendrier réglé comme celui de l'Égypte, qui rattachait les unes aux autres les époques les plus éloignées, la différence devait être sensible. Mais cette inégalité, qui tient

Digitized by Google

au déplacement de l'apogée, n'a jamais été soupçonnée par eux, non plus que par les Grecs. Si les éléments d'une théorie du soleil sont restés inconnus aux Égyptiens, quoiqu'ils fussent dans la meilleure situation possible pour les découvrir, c'est, encore une fois, que le retour de Sirius, par sa constance, suffisait à tout; et il ne fallait, pour le voir, que des yeux et le soin facile de compter les jours. Dès une époque très-reculée, les Égyptiens furent, par ce moyen, en possession du calendrier le plus régulier et le plus simple que les anciens aient jamais possédé. C'était la bienfaisante Isis qui semblait avoir pris à tâche de le leur donner tout fait. Ils n'éprouvèrent jamais le besoin de s'en départir, et ce calendrier, en leur tenant lieu du reste, est sans doute une des causes qui les empêchèrent de posséder une astronomie scientifique, qu'ils auraient pu acquérir de si bonne heure en s'abandonnant au sens droit, au discernement dont ils ont donné tant de preuves.

Cet avantage était réservé au génie indépendant des Grecs, que leurs efforts constants et continuels pour perfectionner leur calendrier luni-solaire mirent sur la voie d'observations et de calculs qui les amenèrent à la possession d'une science.

Je dois remarquer, en finissant, combien ces vues, fondées sur l'essence même du calendrier égyptien, s'accordent avec les faits d'un autre genre que j'ai développés il y a plus de trente ans[1].

[1] Voyez M. Letronne, *Obs. crit. et archéol. sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité* (Paris, 1824, in 8°); *Sur l'origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens* (Paris, 1837, in-8°); *Sur l'origine du zodiaque grec*, etc. (Paris, 1840, in-4°); et *Analyse critique des représentations zodiacales de Dendérah et d'Esné* (Paris, 1845, in-4°). Comparez M. Ed. Carteron, *Analyse des recherches de M. Letronne sur les représentations zodiacales* (Paris, 1843, in-8°); Ideler, *Handb. der Chronol.* t. I, p. 193, et M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 84-108. [*Note de l'éditeur.*]

Digitized by Google

En effet, indépendamment de toute considération, il suffit d'avoir constaté que les Égyptiens ont toujours ignoré la précession des équinoxes, pour être sûr qu'ils n'ont pas eu dans leurs édifices sacrés des représentations zodiacales qui marquassent, par la différence de leur point initial, ou par la place diverse que les solstices ou les équinoxes occupaient dans les signes, l'époque de leur exécution. D'où il suit avec évidence que les zodiaques qu'on a retrouvés dans quelques temples de l'Égypte sont d'une époque plus récente. Autrement, le déplacement des points équinoxiaux et solsticiaux, qui serait résulté de la simple inspection de monuments exposés aux yeux de tous, aurait été un fait si patent, si clairement écrit à tous les yeux, que le mouvement des fixes serait devenu de bonne heure une notion tout à fait vulgaire. Or personne ne peut plus nier que les zodiaques d'Esné, de Dendérah, de Panopolis, que les momies de la famille de Pétéménof où se trouvent des zodiaques, ont été exécutés dans le I^er^ et le II^e^ siècle de notre ère, et que nulle représentation de ce genre n'existe dans les monuments égyptiens antérieurs, dans aucun de ceux, de quelque nature qu'ils soient, que l'époque de leur exécution place en dehors de toute influence grecque ou romaine; d'où résulte la preuve certaine que le zodiaque est resté étranger à l'ancienne Égypte, qu'il y est d'introduction récente, due, selon toute apparence, à l'invasion de l'astrologie chaldéenne dans le monde romain. Voilà donc deux faits qui s'expliquent l'un l'autre, et qui sont en quelque sorte inséparables. Mais comment les Égyptiens, qui avaient l'expérience de tant de siècles, n'ont-ils pas aperçu ce qu'Hipparque a vu par la seule comparaison des observations de Timocharis et d'Aristylle, qui n'avaient pas deux siècles de date? C'est, d'abord, que, comme les Chinois, ils ont manqué de tout moyen exact d'observer

Digitized by Google

les astres et de mesurer le temps ; c'est, ensuite, que le lever héliaque de Sirius, revenant à jour fixe pendant plus de trois mille ans, avait dû leur persuader que rien ne changeait dans le ciel, et leur ôtait tout besoin de porter leur attention, quand même ils auraient pu le discerner, sur le déplacement des fixes, si lent, et dont il est si difficile d'avoir une perception nette et distincte. Avec une astronomie et une astrologie fondées uniquement sur des levers comparatifs d'étoiles, ne rapportant les positions des astres ni à la lune ni au soleil, ils n'eurent l'idée ni d'un zodiaque lunaire, comme les Arabes, les Perses, les Indiens et les Chinois, ni d'un zodiaque solaire, comme les Chaldéens et plus tard les Grecs. Ils n'en eurent pas l'idée, parce qu'ils n'en eurent pas le besoin; et les recherches contenues dans ces Mémoires nous en donnent une raison évidente. Je n'y insiste pas davantage, pour ne pas m'écarter de mon sujet; il me suffit d'avoir montré comment tout s'enchaîne, dans cette théorie *historique* des monuments astronomiques de l'Égypte, et comment aussi les questions les plus graves peuvent sortir d'une simple discussion de calendrier.

J'ai terminé ce que j'avais à dire pour établir le vrai caractère du calendrier mixte des Égyptiens, composé, ainsi qu'on l'a vu, d'une année vague de 365 jours, marchant en concordance avec une année fixe de 365 jours $\frac{1}{4}$. J'ai fait entrer dans la discussion et expliqué tous les textes que l'antiquité nous fournit. Dans l'état actuel de nos connaissances, je ne pense pas qu'on puisse y ajouter rien d'essentiel.

Mais ce n'est là qu'une des faces de la question; il reste encore d'autres faits à signaler et à expliquer, d'autres recherches à faire, qui, sans intéresser en rien la certitude des résultats énoncés ci-dessus, sont nécessaires pour compléter la théorie du calendrier égyptien. Par exemple, la concordance de l'année

Digitized by Google

fixe avec l'année julienne proleptique, d'où il résulte que son point initial était au 9 ou au 10 octobre en l'an 400, est un fait de toute certitude, puisqu'il n'est qu'une simple coïncidence arithmétique, fondée sur ce que le tropique d'hiver était rapporté en Égypte, vers le temps de Démocrite et d'Eudoxe, au 20 ou au 19 athyr.

Mais cette coïncidence ne saurait être un effet du hasard; elle doit avoir sa cause dans l'établissement et l'époque initiale de l'année fixe. En second lieu, cette année n'est dans aucun rapport avec le lever héliaque de Sirius, puisque ce phénomène ne s'y rencontre qu'au milieu du dixième mois. Mais alors que deviennent tant de textes qui en fixent le commencement au lever héliaque? A quoi tient une telle singularité? Enfin, cette année fixe doit être dans un rapport quelconque avec les diverses parties de l'année rurale; car quel peut avoir été le but de ceux qui l'ont instituée, sinon d'établir un moyen facile de concordance entre les divers points de l'année vague et les principaux travaux agricoles? L'état de nos connaissances ne permettrait pas de connaître la cause de ces difficultés, que la réalité des faits eux-mêmes en resterait établie sur des bases certaines. Mais l'esprit resterait en suspens et ne pourrait être satisfait, tant qu'on n'aurait pas pénétré la raison de ces rapports. Or je crois qu'il aurait été impossible d'y parvenir, si l'on n'avait possédé la connaissance de la notation hiéroglyphique de l'année et des mois, une des plus certaines et des plus heureuses découvertes de Champollion. Car cette notation renferme en elle-même, d'après des caractères évidents, une division naturelle de l'année, qui doit remonter aux premiers temps de la civilisation égyptienne. Elle devient une clef indispensable pour expliquer les particularités curieuses qui naissent de la concordance reconnue entre les deux années

Digitized by Google

dont se compose le calendrier mixte égyptien, et pour remonter jusqu'à l'origine de son établissement.

J'expose ces recherches nouvelles dans le Mémoire suivant sur les rapports de l'année vague et de l'année fixe des Égyptiens avec leur année agricole marquée par la notation hiéroglyphique.

Dans le Mémoire que je viens de lire, j'ai eu seulement pour objet de rechercher et d'établir tous les renseignements qui peuvent nous faire connaître ce que j'appelle les caractères extérieurs du calendrier égyptien, indépendamment de toute hypothèse.

Dans celui qu'il me reste à soumettre à l'Académie, je me propose de rechercher la constitution intime de ce calendrier, son origine, ses causes, tout ce qui, en un mot, doit en compléter la théorie.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME MÉMOIRE.

DU RAPPORT
DE L'ANNÉE VAGUE ET DE L'ANNÉE FIXE
AVEC L'ANNÉE RURALE OU AGRICOLE
REPRÉSENTÉE
PAR LA NOTATION HIÉROGLYPHIQUE DES MOIS,
ET DE LA CONSTITUTION ORIGINELLE
DU CALENDRIER ÉGYPTIEN.

Je crois avoir résolu toutes les difficultés qu'on pouvait élever contre l'existence d'une *année fixe* égyptienne. Ainsi, le fait établi par le témoignage de Diodore et de Strabon, confirmé par celui de Démocrite et d'Eudoxe, sert à justifier ceux de Macrobe, de Dion-Cassius, d'Appien et de Plutarque, et il se lie tout naturellement avec l'établissement des années julienne et alexandrine. Jusqu'ici il semble que la théorie soit complète, et que j'aurais quelque droit de m'applaudir d'être sorti du dédale de cette question complexe. Mais, arrivé à ce point, voilà qu'il s'élève deux difficultés nouvelles, plus graves qu'aucune de celles qui ont été résolues.

J'ai montré plus haut que l'année sothiaque est dans une

Digitized by Google

telle discordance avec l'année astronomique en Égypte, que les Alexandrins n'ont pu songer à l'employer, supposé qu'ils l'aient connue. Cette discordance semble d'abord rendre une telle année tout à fait invraisemblable; car, enfin, quelle pouvait être l'utilité d'une année fixe chez les Égyptiens, sinon de ramener les époques de l'année agricole à des points invariables, ou, du moins, qu'on pouvait croire tels d'après l'opinion qu'on se faisait sur la durée de l'année. Elle devrait donc être en accord avec les diverses parties de l'année astronomique; or le contraire a lieu.

Mais ce n'est pas tout, et voici qui paraît plus inexplicable encore. On a vu que le lever héliaque de Sirius marque le renouvellement de cette année, surtout de la *tétraétéride*, terminée par l'intercalation d'un jour. Il semblerait donc que ce phénomène dût, après quatre ans, correspondre au 1^er^ thoth, et l'année fixe commencer toujours avec le lever héliaque.

D'ailleurs, des textes positifs établissent qu'il en était ainsi. Le scholiaste d'Aratus, Porphyre, Vettius Valens, Plutarque et Horapollon, dont les textes ont été analysés plus haut[1], disent

[1] Ces textes auraient pu, en effet, être analysés dans le Deuxième Mémoire; mais ils ne l'ont pas été. Dans le § I de ce Mémoire [1], M. Letronne s'est contenté d'alléguer les textes qui, en établissant la haute antiquité de l'année sothiaque de 365 jours $\frac{1}{4}$, *n'en marquent pas le point initial par rapport à la période des saisons* : il a omis provisoirement de citer, à l'appui de l'antiquité, suffisamment prouvée, de l'année de 365 jours $\frac{1}{4}$ en Égypte, les textes qui *fixent*, de plus, *le point initial de cette année sothiaque au lever héliaque de Sirius*. Au contraire, il a cité et expliqué [2] un texte d'un papyrus astronomique grec, duquel il a conclu que *le point initial de l'année sothiaque tombait vers le 9 octobre julien*. La cause de cette omission est évidente : afin de ne pas soulever dans le Deuxième Mémoire une question prématurée, M. Letronne avait voulu réserver pour le Troisième et dernier Mémoire l'analyse et l'interprétation des textes qui fixent au lever héliaque de Sirius, c'est-à-dire au 20 juillet julien, et non au 9 octobre, le point initial de l'année sothiaque. Puis,

[1] P. 47-57. — [2] P. 57-61.

Digitized by Google

positivement que l'*astre de Sothis* est le commencement de l'année, ἀρχὴ ἔτους. Ces textes ne peuvent se rapporter à l'année alexandrine, qui commençait trente-neuf ou quarante jours après le lever héliaque de Sirius, encore moins à l'année vague, dont le point initial variait sans cesse; ils semblent ne pouvoir se rapporter qu'à notre année sothiaque.

Mais cela est de toute impossibilité, puisque le lever héliaque y tombe le 15 de payni, c'est-à-dire au milieu du dixième mois de cette année. Ce résultat semble donc peu compatible avec l'essence même de cette année fixe et avec des témoignages concordants, qu'il est impossible d'écarter. De telles dissidences ne pourraient s'expliquer que si cette année fixe eût été coordonnée avec l'année rurale, établie indépendamment de toute considération astronomique, par consé-

arrivé au Troisième Mémoire, que malheureusement il n'a pas eu le temps d'achever, il a oublié que l'étude de ces textes avait été ajournée, et il y renvoie ici, comme s'il l'avait donnée plus haut. Nous allons, d'après les intentions de l'auteur, combler brièvement cette lacune, involontaire de sa part, comme ce renvoi le prouve. — Horapollon [1] trouve dans les symboles hiéroglyphiques l'expression d'une année de 365 jours $\frac{1}{4}$ et d'une période de 4 ans avec intercalation d'un jour. Ce même auteur [2], Plutarque [3], Porphyre [4] et le scholiaste d'Aratus [5], désignent le lever héliaque de Sirius comme marquant le commencement d'une forme d'année égyptienne qui ne peut pas être l'année alexandrine, puisque celle-ci commençait le 29 août, et qui devait être de 365 jours $\frac{1}{4}$ d'après ce qui a été dit, dans le Premier Mémoire, touchant le lever héliaque de Sirius en Égypte. En effet, Vettius Valens [6] attribue aux *anciens* Égyptiens deux commencements de l'année, l'un au 1^er^ jour de thoth vague, et l'autre, *plus naturel*, dit-il, au lever héliaque de Sirius. La période quadriennale d'Eudoxe, modelée sur la tétraétéride caniculaire des Égyptiens, se renouvelait dans une année intercalaire, *au lever de la canicule*, dit Pline [7]; et, par ce nom de *canicule*, c'est l'étoile Sirius qu'il désigne [8]. Ces textes prouvent, comme M. Letronne l'admet expressément [9], que le lever héliaque de Sirius marquait le commencement d'une certaine forme d'année égyptienne. [*Note de l'éditeur.*]

[1] *Hierogl.* I, v, et II, LXXXIV. — [2] *Hierogl.* I, III. — [3] *De solert. animal.* c. XXI. — [4] *De antro Nympharum*, c. XXIV, p. 22, Van Goens. — [5] *Phænom.* v. 152, t. I, p. 45, Buhle. — [6] *Anthol. fragm.* dans Saumaise, *Ann. climact.* p. 286. — [7] Voyez ci-dessus, Premier Mémoire, p. 24. — [8] *Ibid.* p. 28-29. — [9] Premier Mém. p. 45; Deuxième Mém. p. 81 fin, 99 et 124; Troisième Mém. p. 128-129.

Digitized by Google

quent à une époque bien reculée. La notation hiéroglyphique des mois et des jours, découverte par Champollion, semble, comme on le verra, compliquer encore ces difficultés, et en faire une énigme insoluble. Il faut pourtant sortir de ces énormes difficultés, sous peine de compromettre beaucoup la certitude des faits précédemment établis. Car, bien que la base de l'existence de l'année fixe soit fondée sur un ensemble de preuves qui semblent irrécusables, on doit pourtant convenir que l'esprit ne saurait échapper au doute, en présence d'une invraisemblance manifeste, qui ne s'explique pas d'une manière naturelle. Heureusement je crois être parvenu à faire sortir le mot de l'énigme de cette même notation qui semblait la rendre inextricable.

§ I.

NOTATION HIÉROGLYPHIQUE DES MOIS, COMPARÉE AU NOMBRE ET À LA DURÉE DES SAISONS EN ÉGYPTE.

Champollion paraît avoir fait cette découverte pendant son séjour à Turin, puisque la deuxième lettre à M. de Blacas[1], rédigée en 1824, contient le texte et la traduction de plus de vingt différentes dates égyptiennes qui supposent la parfaite connaissance de cette notation telle qu'il l'a fait connaître plus tard, ainsi que de sa correspondance avec les noms des mois dans l'année civile. Elle fut communiquée à M. Kosegarten, qui publia le tableau des mois en 1827, ainsi qu'au Dr Young, qui le reproduisit sans explication dans ses additions à la grammaire copte de M. H. Tattam. Mais Champollion lui-même s'était réservé de faire connaître les principes et les preuves de

[1] Page 55 et suiv.

Digitized by Google

sa découverte. Chacun de nous a gardé le souvenir du beau mémoire qu'il lut en 1831, mémoire où la notation hiéroglyphique des signes d'heure, de jour, de mois et d'année, était exposée avec une grande richesse d'exemples, liés par une méthode analytique qui ne laisse rien à désirer[1]. La certitude de cette notation est si complète et si bien reconnue maintenant, qu'il est inutile d'insister sur les preuves qui l'établissent[2]. Je la prendrai donc telle que Champollion l'a donnée, et je la soumettrai à un examen qui n'entrait pas dans le plan de l'inventeur, mais qui donnera, je pense, à la découverte une importance que personne ne pouvait soupçonner; car elle n'a pas seulement pour résultat de nous faire connaître le sens d'un certain nombre de symboles, elle nous dévoile en même temps la constitution primitive du calendrier de l'Égypte, et les vicissitudes qu'il a subies jusqu'au moment où il a été fixé définitivement. Mais, pour en apprécier toute la valeur, il fallait connaître le passage du papyrus astronomique plusieurs fois cité, et, réciproquement, ce passage capital n'aurait jamais trouvé une explication complète, sans la connaissance de cette notation.

Si je ne me fais pas illusion, elle est au nombre des faits

[1] Ce mémoire, dont la lecture précéda de si peu la mort de son auteur, n'a pu être publié qu'en 1842, dans le tome XV, 1re partie, de la nouvelle série des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. [*Note de l'éditeur.*]

[2] M. Brugsch[1] devait, plus tard, modifier essentiellement l'interprétation donnée par Champollion aux signes hiéroglyphiques des trois saisons de l'année égyptienne, par suite conduire au changement de l'ordre des tétraménies, tel que l'avait adopté M. Letronne, et, en faisant passer au premier rang celle de l'inondation, ramener à son commencement le point initial de l'année rurale. (Cf. outre la *lettre à M. Biot*, défenseur de Champollion, par M. le vicomte E. de Rougé[2], les observations nouvelles, récemment publiées, de ce savant égyptologue[3].) [*Note de l'éditeur.*]

[1] *Nouv. rech. sur la division de l'année des anciens Égyptiens* (Berlin et Paris, 1856, in-8°). — [2] A la fin des articles de M. Biot, insérés dans le *Journal des Savants*, d'avril à septembre 1857. — [3] Art. sur les *Travaux de M. Biot*, dans la *Revue contemporaine* du 30 novembre 1862, surtout p. 279-283.

Digitized by Google

les plus curieux qui aient été découverts dans le champ de l'histoire, l'un de ceux qui méritent le plus de servir d'objet aux observations des esprits méditatifs. Les réflexions que je vais leur soumettre ne seront probablement que le prélude de beaucoup d'autres qu'elle suggérera à de plus habiles.

Entre les points plus ou moins importants que nous explique la découverte de Champollion, je choisirai les deux principaux, ceux qui intéressent mes recherches.

Le premier est la détermination des signes hiéroglyphiques des saisons, des mois et des jours épagomènes. Le second est leur correspondance avec les noms des douze mois dans la langue parlée et dans l'usage civil. Sans cette seconde donnée, la première, quelque curieuse qu'elle soit par elle-même, serait demeurée stérile.

Heureusement Champollion a su donner à sa découverte ce complément nécessaire. Il ne s'agit plus que d'en recueillir les fruits, en cherchant les applications qu'on en peut faire.

Après avoir considéré séparément ces deux données en elles-mêmes et dans les rapports historiques qu'elles peuvent offrir, je les comparerai avec l'année fixe égyptienne.

1° Notations hiéroglyphiques mises en rapport avec les saisons.

Champollion a reconnu que les divisions de l'année n'ont jamais été représentées par plus de trois signes hiéroglyphiques, dont la succession est constante, sur les monuments de toutes les époques.

Il avait déjà deviné l'ordre de cette succession par la seule comparaison de diverses dates. Lors de son voyage en Égypte, il trouva dans le Ramesséum un bas-relief qui contient la série presque entière des trois groupes et de leurs subdivisions, pour l'époque de Sésostris. Il les retrouva également dans un

Digitized by Google

bas-relief du temple d'Edfou, déjà représenté dans la grande Description de l'Égypte, mais inexactement, quant aux signes hiéroglyphiques [1]; ce second bas-relief, comme toutes les autres sculptures du temple, appartient au règne des Ptolémées [2]. Ainsi l'on ne peut douter que cette curieuse expression ne se soit conservée jusqu'à la fin dans le langage hiéroglyphique. L'un de ces trois groupes représente un jardin figuré par cinq tiges de lotus fixées sur une même base. On ne pouvait exprimer plus clairement la *période de la végétation.* Le signe qui le suit toujours exprime l'idée de nourriture et de blé, conséquemment la période de la *récolte.* Le troisième se compose du réservoir avec le signe de l'eau, et exprime la période de *l'inondation.*

Ces trois groupes forment une expression exacte des trois grandes divisions de l'année agricole en Égypte, lesquelles se suivent justement en cet ordre : la végétation, la récolte et l'inondation, qui termine la série des opérations d'agriculture. Ce sont encore maintenant les grandes vicissitudes de l'année rurale, qui n'ont point changé depuis que le sol de l'Égypte s'est élevé par les dépôts du fleuve au point de pouvoir être cultivable. Rien de plus ingénieux que ces trois expressions, et en même temps de plus simple et de plus élémentaire. Un caractère non moins frappant, c'est que chaque groupe est accompagné d'un ou de plusieurs croissants de lune renversés, dont le nombre n'excède jamais *quatre,* ou bien d'un seul croissant, accompagné d'unités, depuis un jusqu'à quatre, jamais davantage. Les deux exprsesions reviennent au même, à savoir, que chaque tiers d'année se divise en quatre mois, et forme par conséquent une *tétraménie.* La figure du *croissant* renversé,

[1] *Antiq.* I, pl. 58, et *Mém. de l'Acad. des inscript.* nouv. série, t. XV, 1re part. p. 100, 109 et suiv. — [2] Champ. *Lettres d'Ég.* p. 109, 191 et suiv.

Digitized by Google

comme hiéroglyphe du mois, est parfaitement claire; et, pour être assuré de la signification d'un tel symbole, on n'a presque pas besoin de se souvenir qu'Horapollon dit que les Égyptiens représentaient *le mois* par un croissant, les cornes tournées vers le bas [1] (*σελήνη ἐσταλμένη εἰς τὸ κάτω*).

Les trois saisons réunies représentent donc le cycle total des douze mois de l'année égyptienne.

Il était nécessaire que les épagomènes, qui, dans le calendrier, sont placés en dehors du cycle, fussent représentés par un groupe particulier dans le langage hiéroglyphique. C'est encore ce que les monuments ont enseigné à Champollion. Un groupe dont la signification paraît être celle de *jours célestes de l'année* [2], et qui se montre après le signe de la tétraménie de l'inondation, est toujours suivi d'unités qui ne dépassent pas le nombre 5. Ce groupe, n'ayant rien de commun avec ceux qui expriment les mois, s'y ajoute sans en interrompre la série. On trouve donc, dans l'énoncé même et dans la suite de ces groupes, la preuve, d'ailleurs évidente en soi, qu'ils ont été établis après l'année de 12 mois de 30 jours, c'est-à-dire après qu'on se fut aperçu que l'année de 360 jours était beaucoup trop courte.

Champollion affirme avoir trouvé cette notation sur une suite de monuments à date certaine qui remontent depuis les Ptolémées jusqu'au règne d'Osortasen Ier, appartenant au XXIe siècle avant J. C. « Rien n'annonce, dit-il, qu'elle fût « alors nouvelle ou récemment introduite. Au contraire, on la

[1] Horapoll. I, IV, 66.

[2] Telle est l'interprétation de Champollion : M. Lepsius [1], lisant *her* (*sur, ἐπί*), où Champollion lit *pe* (*ciel*), traduit : *jours de surplus de l'année* (*ἡμέραι ἐπαγόμεναι τῷ ἐνιαυτῷ*). Cette interprétation paraît confirmée par une variante que M. Lepsius a trouvée à Beni-Hassan. [*Note de l'éditeur.*]

[1] *Chronol. der Æg.* t. I, p. 146.

Digitized by Google

« reconnaît sur d'autres monuments bien certainement antérieurs à la dix-septième dynastie, mais dont la date est incertaine ou se perd dans la nuit des temps primitifs [1]. »

Quant aux signes des épagomènes, Champollion convient n'en avoir pas trouvé d'exemples antérieurs au XVIII^e^ siècle avant J. C. Mais la rencontre de monuments portant une date d'épagomènes devant être excessivement rare, on n'en peut conclure que les épagomènes ne soient pas d'une institution plus ancienne [2].

Que cette notation soit en concordance parfaite avec le calendrier, tel que les témoignages historiques nous le font connaître, c'est ce qu'il est facile d'établir.

La division de l'année en trois saisons est bien celle dont les Égyptiens avaient l'usage.

Diodore de Sicile, qui a tiré des récits des voyageurs grecs et des livres sacrés traduits en grec tant de faits curieux et certains, dit expressément que l'année égyptienne était partagée en trois saisons, qu'il met dans cet ordre : le printemps, l'été et l'hiver [3], chacune composée de quatre mois [4]. C'est justement ce qu'exprime la notation hiéroglyphique. Remarquons que cette division de l'année en trois parties exclut toute idée de saisons astronomiques. Ces trois parties ne peuvent répondre qu'à une division climatérique ou agricole, ce qui est justement le caractère des trois signes qui l'expriment. C'est, en

[1] Extrait dans Biot, *Rech. sur l'année vague*, note II, p. 159-162. — Voyez la fin du Mémoire même, dans le t. XV, 1^re^ part. p. 131-134 du Recueil de l'Académie. [*Note de l'éditeur.*]

[2] Les jours épagomènes ont été trouvés par M. Lepsius [1] à Beni-Hassan, dans une inscription d'un tombeau souterrain de l'époque de la XII^e^ dynastie. [*Note de l'éditeur.*]

[1] *Chron. der Æg.* p. 146 et 179.

[3] Voyez Diodore de Sicile, I, XI, § 5; I, XII, § 8; I, XVI, § 1; I, XXVI, § 5.

[4] I, XXVI, § 5.

Digitized by Google

effet, celle que l'on trouve chez d'autres peuples qui n'ont point encore réglé leur année sur le ciel, et, en tant que ternaire, elle remonte à l'enfance de la civilisation. C'était en effet l'ancienne division de l'année chez les Grecs; leurs écrivains n'en connaissent pas d'autre depuis Hésiode jusqu'à Hippocrate. Ils confondent toujours en une même saison l'été et l'automne[1]. Hippocrate[2] est le premier auteur grec qui distingue le φθινόπωρον du θέρος, l'automne de l'été. Les Abyssins ont conservé cette division[3]; elle se retrouve dans l'Inde[4].

Si la constance de la notation sur les monuments des plus anciens temps et des époques les plus récentes prouve que les Égyptiens avaient conservé sans altération cette division caractéristique, les textes de Diodore le prouvent également; car il parle au passé et au présent, il exprime ce que les Égyptiens faisaient jadis aussi bien qu'à l'époque où il visitait leur pays. Sur ce point, les textes et les monuments sont parfaitement d'accord.

Il faut maintenant placer dans l'année naturelle l'intervalle de chacune des trois saisons ou *tétraménies*. C'est ce qui n'est pas difficile.

On a déjà remarqué que deux de ces tétraménies, celles de la *végétation* et de la *récolte*, ont une étendue difficile à déterminer[5], parce que ni leur commencement ni leur fin ne peuvent être marqués d'une manière exacte.

[1] Voyez Ideler, *Handb. der Chron.* t. I, p. 242-251.

[2] Περὶ διαίτης, III, p. 366, Foës.

[3] Voyez Ludolph, *Comment. ad hist. Æthiopicam*, p. 385 et suiv. et Beveridge, *Instit. chronol.* Appendix, p. 259 (Utrecht, 1734, in-8°). Comparez Ideler, *Handb. der Chron.* t. I, p. 436-438.

[4] La division en six saisons, le printemps (*vasanta*), la saison chaude (*grishma*), saison de pluie (*varsha*), saison tempérée (*sarada*), hiver (*himanta*), et saison de la rosée (*sisira*), division qui existe depuis les temps les plus anciens, n'en est que le dédoublement, comme chaque mois est le dédoublement de la saison, et la quinzaine le dédoublement du mois.

[5] Biot, *Rech. sur l'année vague*, p. 44-48.

Digitized by Google

Il n'en est pas de même de la tétraménie de l'*inondation*. Ce phénomène si important pour l'Égypte est d'une régularité bien remarquable. Toutes les observations des anciens et des modernes se réunissent pour établir que, depuis les premiers temps auxquels il soit possible de remonter, ce phénomène a été lié au solstice d'été, dont il ne s'écarte jamais que de quelques jours.

Le Nil commence à croître, au-dessous de Syène, du 19 au 22 juin de notre calendrier. La crue est sensible au Caire huit ou dix jours plus tard, au commencement de juillet, et les variations sont renfermées dans des limites fort étroites [1].

Ainsi l'on peut dire que l'inondation commence à un point presque constant dans l'année solaire.

La période de sa durée est aussi très-peu variable. Selon Hérodote, le Nil croît pendant cent jours [2]. Cette opinion est conforme aux observations faites au Caire par les ingénieurs français pendant deux années consécutives [3]. En 1799, le Nil a commencé à croître le 7 juillet, au Caire, et à décroître le 25 septembre, le quatre-vingt-septième jour de la crue. En 1800, l'inondation atteignit le maximum de la crue le 25 septembre, quatre-vingt-quatorzième jour de la crue. La moyenne est de cent jours, en partant de l'époque où la crue se manifeste à Syène.

Mais, comme la décroissance est d'abord fort lente, on conçoit que l'époque de la végétation et de la culture ne peut guère commencer moins de vingt jours après le maximum de la crue. Il faut le temps que le Nil se retire un peu et que la terre se resserre. Ainsi l'intervalle de quatre mois ou de

[1] Girard, *Observations sur la vallée de l'Égypte*, *Descript. de l'Égypte*, *hist. nat.* II, p. 351, 352.

[2] Hérod. II, XIX.

[3] *Descr. de l'Égypte*, *État moderne*, t. II, 2e partie, p. 564-569.

Digitized by Google

cent vingt jours, pour la tétraménie de l'inondation, est fondé exactement sur la nature.

Cette tétraménie peut donc servir, avec toute l'approximation désirable, à placer dans l'année naturelle l'année rurale marquée par la notation hiéroglyphique.

Je ferai abstraction du léger déplacement relatif des solstices et des équinoxes pendant une longue suite d'années, par suite du mouvement des apsides; en supposant ces points fixes relativement les uns aux autres, comme les anciens ont toujours cru qu'ils l'étaient, on trouve alors :

1° Que la tétraménie de l'inondation, partant du solstice d'été, finissait environ un mois après l'équinoxe d'automne.

2° Que la tétraménie de la végétation, partant de ce point, finissait environ un mois avant l'équinoxe du printemps.

3° Enfin que la tétraménie de la récolte commençait où finissait la précédente, pour se terminer au solstice d'été.

D'après ces intervalles, on voit que les expressions printemps, été et hiver, dont s'est servi Diodore, par analogie avec le sens de ces mots en Grèce, s'appliqueraient à cette tétraménie dans cet ordre et de la manière suivante :

Le printemps serait la tétraménie de la récolte;

L'été serait la tétraménie de l'inondation[1];

L'hiver serait la tétraménie de la végétation.

Mais il est bien peu vraisemblable que les Égyptiens aient mis la tétraménie de la récolte en tête des deux autres, de manière à finir l'année par la végétation.

Le discernement qui se montre dans toute cette invention nous indique que les Égyptiens ont dû commencer leur année par la végétation, suivie de la récolte, et celle-ci de l'inonda-

[1] Cf. Cic. *De nat. deor.* II, LII.

Digitized by Google

tion, qui terminait naturellement l'année rurale en interrompant tous les travaux agricoles.

C'est en effet l'ordre qui résulte, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, de la seconde donnée découverte par Champollion. Ainsi le bon sens égyptien ne se dément sur aucun point dans cette institution remarquable.

Avant d'arriver à cette seconde donnée, je m'arrête un moment pour considérer le vrai caractère de cette notation. Et d'abord il est évident que l'astronomie n'y joue aucun rôle : c'est l'inondation seule qui détermine la principale époque; et, si le solstice s'y trouve lié, c'est simplement parce que la nature a voulu que le phénomène physique dépendît du moment astronomique. Le lever de Sirius n'y paraît pas davantage; il n'y est, en effet, nullement nécessaire.

Nous avons donc là un calendrier purement rural, de la nature la plus simple, et à la portée du premier peuple nomade ou agriculteur qui soit venu établir en Égypte un domicile permanent.

Il lui aura suffi d'un séjour de peu d'années pour saisir les grands traits distinctifs du pays, les ranger en périodes d'un intervalle constant, et en former son année rurale. Plus tard, des observations astronomiques auront donné à cette année quelques points fixes, dont les premiers hommes avaient pu se passer.

Tout nous annonce que nous sommes ici en présence d'une de ces institutions qui remontent au berceau de la civilisation d'un peuple. Une analyse plus intime fera ressortir ce caractère avec évidence, et nous permettra de la décomposer dans ses parties, en scrutant, pour ainsi dire, l'une après l'autre, les couches successives que les siècles y ont superposées.

Ainsi deux traits fort remarquables de cette notation peu-

Digitized by Google

vent parfaitement rendre compte de deux opinions que les anciens nous ont transmises, et qui, jusqu'ici, n'ont paru que des traditions sans fondement et sans réalité. Le premier de ces traits est le *croissant lunaire,* qui a été employé pour désigner le *mois.* Ce symbole est contradictoire avec la forme que nous révèle la composition de cette année rurale, rattachée à un point sensiblement fixe, qui est le commencement de l'inondation. Les douze mois d'une telle année ne peuvent avoir qu'un rapport tout à fait accidentel avec les mois lunaires. Le croissant est un symbole tout à fait impropre pour les représenter.

Nous trouvons ici une trace évidente de ce calendrier primitif, qui a dû exister chez tous les peuples pendant un laps de temps plus ou moins long. Il a consisté à prendre la révolution lunaire pour base de la division du temps. Les Égyptiens auront donc commencé à compter par lunes, c'est-à-dire par un intervalle qui était alternativement de vingt-neuf ou de trente jours, représentant avec une approximation très-suffisante la durée de la révolution synodique.

Cet état primitif, qui ressort si clairement de la notation hiéroglyphique, est d'ailleurs attesté par des textes historiques, qui prouvent combien étaient profondes les traces qu'il avait laissées dans les traditions égyptiennes. Selon Eudoxe, cité par Proclus, les Égyptiens avaient donné au *mois* le nom d'*année*[1]. Ce que cette expression peut avoir d'obscur s'explique par les autres témoignages. Diodore de Sicile rapporte que les Égyptiens avaient autrefois pris pour année le *mois lunaire*[2]. Ce fait avait été positivement affirmé par Varron[3].

[1] Εἰ δὲ καὶ ὁ φησιν ἀληθὲς Εὔδοξος, ὅτι Αἰγύπτιοι τὸν μῆνα ἐνιαυτὸν ἐκάλουν. (Procl. *In Tim.* p. 31 F, Bâle; p. 72, Schneider.)

[2] I, XXVI, p. 73, 74, Bip.

[3] *Ap.* Lactant. *Instit.* II, XII, p. 245.

Digitized by Google

Pline met aussi les Égyptiens au nombre de ceux qui ont compté le temps par lunes (*lunæ senio*[1]). Plutarque, dans la Vie de Numa, rapporte la même tradition[2]. Ainsi peu de faits sont attestés par un aussi grand nombre d'autorités concordantes.

La révolution synodique étant d'une durée sensiblement égale à 29 jours 12 heures (exactement 29 jours 12 heures 44′ 3″) ne pouvait s'exprimer par un nombre rond de jours. Ce fut donc une nécessité, pour ceux qui voulaient employer cet intervalle de temps, de combiner ensemble deux révolutions consécutives, en les prenant alternativement de 29 et de 30 jours, ce qui formait naturellement une période de deux mois.

Cette nécessité trouve son expression historique dans un curieux passage de Censorin, dont on n'a jamais donné l'explication. Cet auteur, si instruit dans l'histoire des anciens calendriers, nous dit que l'année la plus ancienne en Égypte était bimestrielle : *et in Ægypto quidem antiquissimum ferunt annum bimestrem fuisse*[3]. C'est qu'en effet le mois lunaire, par la raison que j'indique, dut être conjugué avec le suivant, et la période entière fut par conséquent de deux mois.

Ainsi le *croissant*, dans l'écriture hiéroglyphique, nous représente la plus ancienne expression de l'année. D'autres caractères y furent ajoutés par la suite; mais le premier y subsista toujours.

Il nous est maintenant impossible de savoir si les Égyptiens passèrent de l'usage du *mois lunaire* comme année, ou de la

[1] VII, 48, § 155.

[2] § 18. Αἰγυπτίοις δὲ μηνιαῖος ἦν ὁ ἐνιαυτός.

[3] *De die natali*, c. XIX, p. 103 (Leyde 1743 et 1767). La première édition de Leyde (1642) donne *antiquissimi*, que M. Letronne croyait la vraie leçon, avec le changement de *quidem* en *quidam*, ce qui paraît peu vraisemblable. [*Note de l'éditeur.*]

Digitized by Google

période bimestrielle, à celui d'une année de douze lunaisons; en d'autres termes, s'ils eurent pendant quelque temps une *année lunaire*. Tout ce qu'on sait, c'est que cette manière de supputer le temps était incompatible avec l'emploi d'une donnée fixe, telle que l'inondation du Nil, dont le retour, lié au solstice, ne pouvait se coordonner avec un nombre rond de lunaisons. Les Égyptiens durent l'abandonner aussitôt qu'ils sentirent la nécessité de prendre ce phénomène pour base de leur calendrier, et cela dut avoir lieu peu de temps après l'établissement, dans la vallée du Nil, de la race éthiopienne, qui faisait le fond de la population de l'Égypte. Il devient donc très-vraisemblable que la division par *saisons* suivit de très-près l'emploi du mois lunaire, qui fut bientôt abandonné et remplacé par la période de *quatre mois*, représentant la durée de l'inondation. Or le second trait caractéristique de la notation, relatif aux mois, et des textes positifs, indiquent qu'il en fut réellement ainsi.

On remarque, en effet, que les douze mois des trois saisons quadrimestrielles ne sont pas marqués par un ordre continu de 1 à 12, mais que l'ordre numérique recommence à chaque saison, 1, 2, 3, 4.

Ceci nous avertit que primitivement chacune d'elles a été prise à part, formant à elle seule une période complète, une *année;* en d'autres termes, que l'année des Égyptiens a dû commencer par être de quatre mois, après l'abandon du mois lunaire.

C'est encore là justement ce qu'exprime Plutarque, lorsqu'il dit[1] : « L'année égyptienne fut d'abord d'un mois et ensuite de « quatre. » Diodore n'est pas moins formel : « A ces époques

[1] *In Numa*, § 18, fin. Μηνιαῖος ἦν ὁ ἐνιαυτὸς, εἶτα τετράμηνος.

Digitized by Google

« anciennes, dit-il [1], on rapporte que l'année se composait de « quatre mois.« Enfin, cette tradition, selon saint Augustin [2], avait été admise par la plupart des historiens :

« Adjiciunt quod apud plerosque scriptores historiæ repe- « ritur, Ægyptios habuisse annum quatuor mensium. »

L'accord de la notation et des textes historiques montre que l'année égyptienne passa immédiatement du mois lunaire à la *tétraménie,* donnée par la durée de l'inondation du Nil; on n'eut qu'à doubler la *diménie* ou période de deux mois, en prenant pour point initial le commencement de l'inondation. Et, comme cette période se trouvait assez exactement le tiers de la révolution annuelle du soleil, elle fut employée pour diviser toute l'étendue de cette révolution. Ainsi fut naturellement établie l'année de 360 jours.

Et, comme cette année rétrograde de 5 jours $\frac{1}{4}$ sur l'année naturelle, ou d'un mois entier en moins de six ans, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle était beaucoup trop courte. L'invention des *épagomènes* parut d'abord suffisante pour obvier à cet inconvénient, et l'année de 365 jours fut établie.

Quand on viendrait à dire que ces traditions ne se rapportent peut-être pas à un état réel, mais qu'elles ont pu être conclues, par les anciens auteurs, comme je le fais moi-même, de la notation hiéroglyphique, on devrait au moins reconnaître que l'explication qui vient d'être donnée de deux de ses traits principaux doit être bien naturelle, puisque l'antiquité elle-même ne leur en avait pas donné d'autre.

Mais il n'y a nulle raison pour ne pas croire que le calendrier égytien ait en effet passé par ces phases successives, dont les vestiges sont encore si visiblement écrits dans cette an-

[1] Diod. de Sic. I, xxvi, p. 74. Suidas, v. ἥλιος. — [2] *De Civit. Dei*, XV, xii.

Digitized by Google

tique notation et transmis dans des textes positifs, dont elle rend raison d'une manière si satisfaisante.

Pour moi, je crois y voir clairement la cause qui empêcha, presque dès l'origine, le calendrier égyptien de devenir lunaire; car les idées de la Nauze[1] sur un cycle luni-solaire qui aurait pris la place de l'année solaire en certaines contrées de l'Égypte, sont tout à fait chimériques; il n'en existe aucune trace. Le caractère rural et agricole que prit tout d'abord ce calendrier, en se fondant sur le phénomène de l'inondation, força d'abandonner la première forme, tandis que les peuples voisins de l'Égypte et les Grecs, privés de ce puissant régulateur, conservèrent toujours le calendrier lunaire, en le perfectionnant plus ou moins par des tâtonnements successifs.

C'est donc encore cette notation hiéroglyphique qui nous révèle la cause de cette profonde dissidence, qui, sur ce point, comme sur tant d'autres, sépare les Égyptiens des autres peuples de l'antiquité.

§ II.

DES NOMS DES MOIS DANS LEUR RAPPORT AVEC LA NOTATION HIÉROGLYPHIQUE.

J'ai déjà fait remarquer que, dans cette notation, les mois ne sont pas désignés autrement que par leur ordre numérique, en chaque saison ou tétraménie. Ce genre de désignation a dû être employé primitivement dans la langue parlée aussi bien que dans l'écriture vulgaire. Peut-être même a-t-il été d'abord en usage chez tous les peuples. L'idée de donner des noms particuliers aux mois paraît être venue assez tard, à la suite

[1] *Histoire du calendrier égyptien*, III[e] partie, *Acad. des inscr. Mém.* t. XVI, p. 193-204.

Digitized by Google

de circonstances diverses, tantôt par emprunt, tantôt par motif religieux, quelquefois par des considérations politiques. Deux autres anciens calendriers nous montrent que, dans l'origine, les mois n'avaient pas de noms particuliers, et n'étaient désignés que par un nombre ordinal, je veux dire celui des Hébreux et celui des Romains.

Il est constant que, dans tous les écrits de l'Ancien Testament rédigés avant l'exil, principalement dans le Pentateuque, les mois hébreux ne sont pas désignés autrement que par leur rang dans l'année: le 1er, le 2e, le 3e, le 4e, etc. Dans quelques parties du premier livre des Rois[1], trois noms seulement paraissent à la place du 2e, du 7e et du 8e; ce sont : זִו, *ziv,* אֵתָנִים, *éthanim,* et בּוּל, *bul,* noms qui paraissent être d'origine chaldaïque, et dont la signification est purement climatérique, le 1er signifiant, selon Gesenius, *mois brillant,* allusion aux fleurs; le 2e, *mois de pluie;* le 3e, *mois de débordement.* Lorsque les douze mois ont reçu des noms, lesquels ne se montrent pas avant les livres de Zacharie, d'Esdras, de Néhémias et d'Esther, ces trois mois sont devenus *Ijar, Marchesvan* et *Thischri.* Que ces noms aient été empruntés aux Babyloniens, comme on le pense généralement, et qu'ils aient une origine zende et non sémitique, comme le fait devient probable d'après de récentes recherches, c'est ce qui n'importe pas à mon sujet. Il suffit de constater l'usage de désigner les mois par l'ordre numérique, qui a subsisté chez les Hébreux, jusqu'à ce qu'ils aient emprunté des noms chez un autre peuple.

Tout nous porte à croire qu'il en a été de même chez les Grecs. Dans la plupart de leurs calendriers, les mois ont des noms distinctifs, tirés, soit de divinités, soit de cérémonies

[1] VI, 37, 38; VIII, 2.

Digitized by Google

religieuses. Mais il est bien vraisemblable que nulle part ces noms ne sont primitifs, et qu'ils ont dû succéder à d'autres qui n'exprimaient que l'ordre des mois. On en trouve encore des traces, par exemple en Phocide : en effet des inscriptions phocéennes et une inscription béotienne nous ont conservé, pour Élatée en Phocide, l'expression de *1er mois*, répondant au mois Ἀλαλκομένιος d'Orchomène en Béotie et au mois Ἥραιος de Delphes; pour Tithorée en Phocide, les expressions de *3e mois*, de *5e mois* et de *12e mois*; pour Stiris en Phocide, celle de *4e mois*; pour Daulis en Phocide, celles de *7e mois* et de *12e mois*; enfin, celle de *9e mois*, aussi pour la Phocide [1]. Ainsi, quatre villes phocéennes au moins [2] avaient un calendrier ordonné de cette manière [3].

Les dix mois inégaux qui composent le premier calendrier romain avaient été désignés d'abord uniquement par leur rang dans l'année; c'est ce que démontrent les noms des six der-

[1] Voyez K. Fr. Hermann, *Ueber griechische Monatskunde*, p. 12, et *Beilage* II, p. 106-107 (Gœttingen, 1844, in-4°). Comparez M. Bœckh, *Corpus inscr. græc.* t. I, Part. v, *Inscr. Bœot.* Introd. III, IV, p. 734; tit. 1569, III, p. 741 et 742, et note p. 745; Part. VI, sect. 2, *Inscr. Phoc.* tit. 1725, p. 848, tit. 1732 *b*, p. 850-851. [*Note de l'éditeur.*]

[2] A Delphes, au contraire, les mois avaient chacun leur nom propre. (Voyez K. Fr. Hermann, p. 92.) [*Note de l'édit.*]

[3] En dehors de la Phocide, à Argos, le mois Ἑρμαῖος prit plus tard le nom de *4e mois* [a]. Des mois désignés par leur nombre ordinal s'introduisirent de même tardivement à Smyrne [b], à Salamine de Chypre [c], à Tralles en Carie [d], et dans quelques villes de Phrygie [e]; il en fut de même, en général, dans l'Asie Mineure depuis l'établissement du christianisme [f]. [*Note de l'éditeur.*]

[a] Voyez Plutarque, *De Virt. mulier.* c. IV. Comparez Corsini, *Fast. att.* t. II, p. 401, et K. Fr. Hermann, p. 84. — [b] Voyez *Corp. inscr. gr.* tit. 3386, t. II, p. 789-790, et K. Fr. Hermann, *Gr. Monatskunde*, p. 12 et p. 111-112. — [c] Voyez S. Epiphane, *Adv. hæres.* LI, 24, p. 446, et K. Fr. Hermann, p. 12 et 92. — [d] Voyez *Corp. inscr. gr.* tit. 2919, t. II, p. 583-584. — [e] Voyez *Corp. inscr. gr.* tit. 3872, 3892 et 3896, t. III, p. 17, 22 et 23. Comparez K. Fr. Hermann, p. 12 et 107. — [f] Voyez M. Letronne, *Journal des Savants*, 1829, p. 690; Usher, *De Macedonum et Asianorum anno solari*, c. II (Lond. 1648, in-8°); Noris, *De ann. et epoch. Syromac.* p. 14-21; Corsini, *Fast. att.* t. II, p. 465; Ideler, *Handb. der Chron.* t. I, p. 423 et suiv. et K. Fr. Hermann, p. 12 et 86.

Digitized by Google

niers, *quintilis*, *sextilis*, *september*, *october*, *november* et *december*. Quoiqu'il ne reste aucune trace de noms numéraux pour les quatre premiers, devenus *mars*, *aprilis*, *maius*, *junius*, on ne peut douter qu'ils n'aient été désignés de la même manière, pendant un certain temps, avant de recevoir des noms propres, tirés de ceux de divinités. Et, quoique les deux mois de *januarius* et de *februarius*, ajoutés, dit-on, par Numa, aient changé de bonne heure le rang des autres mois dans l'année en les reculant de deux unités, ils n'en conservèrent pas moins des noms qui n'avaient plus aucun sens dans leur application postérieure; mais l'habitude fit passer par-dessus cette irrégularité. Les noms d'*october*, *november*, etc. ne furent plus que des noms propres, comme *januarius* et les autres : tant on a de peine à changer ce qui est une fois établi.

Ces exemples suffisent pour nous donner à penser que l'ordre numérique, marqué pour les mois dans la notation égyptienne, a dû exister aussi d'abord dans l'expression du langage usuel. Mais ces noms de nombre ordinaux disparurent ensuite tout à fait de la langue, et ne laissèrent plus aucune trace de leur passage[1]; car, si l'on est sûr de quelque chose à l'égard du sens des noms des mois égyptiens, *thoth*, *phaophi*, *tybi*, etc. c'est qu'ils n'ont pas de rapport avec leur rang numérique dans l'année. Dans l'opinion de Champollion, leur signification était purement religieuse, désignant des divinités par leurs noms propres, leurs surnoms ou leurs attributs. Il est impossible de savoir à quelle époque on passa du nom ordinal au nom propre. Mais le changement dut se faire assez tôt et complétement, par cette raison fort simple que l'ordre numérique ne se suivait pas de 1 à 12, mais recommençait à trois fois de 1

[1] Theod. Benfey et Moriz A. Stern, *Ueber die Monatsnamen*, etc. p. 3 et suiv. — E. Burnouf, *Journ. des Sav.* 1837, p. 267 et suiv.

Digitized by Google

à 4. L'expression de cet ordre devenait donc fort incommode dans l'usage, puisqu'on était forcé d'ajouter au numéro du mois celui de la saison. Cette complication dut forcer de bonne heure à remplacer la double désignation par un seul nom, et l'on conçoit également que la nomenclature nouvelle n'a dû conserver aucune trace de l'ancienne.

Quant à la correspondance des noms des mois avec la notation, Champollion a démontré, par une analyse attentive, que *thoth*, le premier mois du calendrier civil, correspondait au premier mois de la tétraménie de la végétation, d'où résulte immédiatement cette concordance :

1 Thoth.....	1	Tétraménie de la végétation.
2 Phaophi.....	2	
3 Athyr.....	3	
4 Choïak.....	4	
5 Tybi.....	1	Tétraménie de la récolte.
6 Méchir.....	2	
7 Phaménoth.....	3	
8 Pharmuthi.....	4	
9 Pachon.....	1	Tétraménie de l'inondation.
10 Payni.....	2	
11 Épiphi.....	3	
12 Mésori.....	4	

Cette concordance donne aussi l'ordre que les saisons occupaient dans l'année agricole, puisque cet ordre dépend de la position de thoth, mois initial de l'année civile : *végétation, récolte, inondation.* Nous avons déjà vu que c'est là l'ordre le plus rationnel, celui que les Égyptiens avaient dû adopter[1]. Ainsi, ils ont montré encore ici le bon sens et le discernement parfait qui ont présidé aux autres parties de leur calendrier. Il ne faudrait que ce résultat certain de la simple comparaison des

[1] Contre cette concordance et les conséquences qu'en tire ici M. Letronne, voyez ci-dessus, p. 131, note 2. [*Note de l'éditeur.*]

Digitized by Google

mois de l'année civile avec ceux de l'année agricole, pour établir que cette concordance remonte à l'établissement même des noms des douze mois.

Un autre trait qui ressort de cette comparaison le prouve encore bien mieux ; c'est que le premier mois de l'année tombe juste jour pour jour au premier mois d'une tétraménie ou d'une saison : c'est là ce qui devait nécessairement arriver dès l'origine, lorsque les noms des douze mois ont remplacé l'ordre numérique. Non-seulement le premier mois de l'année civile a dû être appliqué au n° 1 de la première tétraménie ou saison ; mais tous les mois ont dû se correspondre jour pour jour, puisqu'ils sont partis tous des mêmes points.

Cette double considération montre, d'une part, la grande ancienneté de ces noms, et, de l'autre, que rien n'a été changé à leur correspondance depuis leur établissement.

Cette conséquence ressort d'une troisième observation : le premier mois ou thoth, correspondant au premier mois de la tétraménie de la végétation, se trouve placé à *neuf* mois de distance de celle de l'inondation. Or c'est dans le premier mois de celle-ci qu'arrivait le lever héliaque de Sirius.

Ainsi l'année civile, telle que la correspondance l'indique, a été instituée indépendamment de ce phénomène, qui est placé à neuf mois du commencement de cette année. Cette institution est donc antérieure à l'époque où ce lever est devenu le régulateur de l'année; sinon elle aurait été rapportée à un phénomène qui, plus tard, on l'a vu, servit d'époque au renouvellement même de l'année vague, ainsi que de régulateur unique au calendrier civil et religieux.

Le 1er thoth aurait été fixé au jour même de ce lever, d'autant plus qu'à l'époque reculée où l'établissement a dû avoir lieu, le lever héliaque se trouvait fort près du commencement

Digitized by Google

de l'inondation, si même il n'y coïncidait pas entièrement, puisque le calcul montre que la coïncidence de ce lever avec le solstice et avec le commencement de l'inondation eut lieu en 3285.

Dans ce cas la concordance, toute différente de celle que Champollion a trouvée, aurait été celle-ci :

1 Thoth	1	Inondation.
2 Phaophi	2	
3 Athyr	3	
4 Choïak	4	
5 Tybi	1	Végétation.
6 Méchir	2	
7 Phaménoth	3	
8 Pharmuthi	4	
9 Pachon	1	Récolte.
10 Payni	2	
11 Épiphi	3	
12 Mésori	4	

Il est évident que le lever héliaque de Sirius, qui depuis a joué un si grand rôle dans le calendrier égyptien, n'y tenait encore aucune place. C'est un élément qui s'y est introduit à une époque postérieure, lorsque le calendrier égyptien a reçu sa dernière forme, qui a consisté dans l'emploi simultané des deux années de 365 jours et de 365 jours $\frac{1}{4}$.

Tout concourt donc à prouver que l'introduction des noms des douze mois a précédé cette dernière forme, qui, elle-même, est fort ancienne, comme on va le voir.

On se rappelle, en effet, que les prêtres thébains en attribuaient l'invention à Hermès. Elle était donc, à leurs yeux, d'une haute antiquité, pour ainsi dire contemporaine de celle de l'écriture.

Hermès était, en Égypte, l'inventeur présumé de tout ce qui

Digitized by Google

était trop ancien pour avoir une date certaine. La correspondance de l'année fixe et de l'année agricole va nous fournir un précieux élément pour déterminer approximativement cette date inconnue que les prêtres thébains croyaient si ancienne.

Et c'est ici en même temps que vont se dénouer les deux difficultés qui ont été signalées à la fin du précédent Mémoire et rappelées au début de celui-ci.

La plus grave de ces difficultés consiste en ce que le commencement de l'année fixe ou sothiaque se trouve à *neuf* mois du lever héliaque de Sirius, qui, cependant, devrait lui servir d'époque[1].

Or cette discordance existe également dans l'année agricole, telle que la constate la notation.

D'où il résulte déjà que ces deux années ont dû être semblables l'une à l'autre, et l'année fixe n'être que l'expression de l'année rurale.

Comment, en effet, pouvait-il en être autrement? A l'époque quelconque où l'année naturelle fut réputée de 365 jours $\frac{1}{4}$, on établit, parallèlement à l'année vague, une autre année qu'on regardait comme fixe, au moyen de l'intercalation quadriennale d'un jour : quel but pouvait-on se proposer? Uniquement d'avoir une année qui restât toujours en accord avec les saisons, et qui maintînt à des jours fixes les principaux travaux agricoles.

Cette année fixe fut donc, lors de son établissement, en concordance parfaite avec l'année rurale. On peut être sûr que le premier jour du mois de thoth correspondait au premier jour du premier mois de la tétraménie de la végétation. A

[1] Il faut revoir ici la note 2 de la page 86 et tenir compte des réserves qu'elle implique. [*Note de l'éditeur.*]

Digitized by Google

partir de cette époque, elles auraient marché du même pas, si elles avaient eu même durée.

L'année rurale, rattachée par le commencement de l'inondation à un point sensiblement fixe, dépendant du solstice, était plus courte que l'année supposée fixe, que l'on présumait de 365 jours $\frac{1}{4}$ juste. Le point initial de l'une et de l'autre a dû s'écarter peu à peu, et leur correspondance s'altérer.

C'est, en effet, ce qui est arrivé. Notre année fixe est encore dans une concordance appréciable avec l'année marquée par la notation. Le tableau qui en exprime les rapports montre que les tétraménies, dans l'une et dans l'autre, se correspondent à 25 ou 26 jours près; de sorte que chacun des mois du calendrier fixe se trouve encore en partie dans le mois correspondant de la notation [1].

Cette notation, à l'époque de Démocrite et d'Eudoxe *.....

[1] Le tableau de concordance que M. Letronne paraît avoir construit pour l'époque actuelle, afin de représenter aux yeux ce qu'il faut bien appeler son système, ne s'est point retrouvé dans ses papiers, mais seulement celui qu'il avait dressé pour l'époque moyenne entre les deux voyages de Démocrite et d'Eudoxe en Égypte, fixée à l'an 400 avant J. C. Nous le joignons à ce Troisième Mémoire. Quant au premier tableau, on pourrait croire qu'il l'a supprimé lui-même, si, après l'avoir dressé, il a reconnu qu'entre l'année marquée par la notation et son année fixe, la différence, au lieu d'être maintenant de 25 à 26 jours, comme il l'avait cru par suite d'une erreur de calcul, n'est plus que d'un ou deux jours. [*Note de l'éditeur.*]

NOTE DE L'ÉDITEUR.

* Au moment où M. Letronne se disposait à reprendre devant l'Académie la deuxième lecture de ces Mémoires, quelque temps avant sa mort, sa plume s'est arrêtée ici, au milieu d'une phrase, par des raisons qu'il est plus facile de conjecturer que d'assigner au juste. Il allait, selon toute apparence, essayer de constater, pour l'époque de Démocrite et d'Eudoxe, d'après son interprétation du papyrus astronomique du Louvre, l'écart de l'année rurale et de l'année fixe, comme il croyait l'avoir fait pour l'époque actuelle. Comptant déterminer ensuite la date approximative de l'établissement de cette année, dans sa coïncidence originelle avec l'année agricole, peut-être s'est-il aperçu, à ce moment,

Digitized by Google

Mém. de l'Acad. des i
t. XXIV, 2e pie, p. 15

JDOXE.

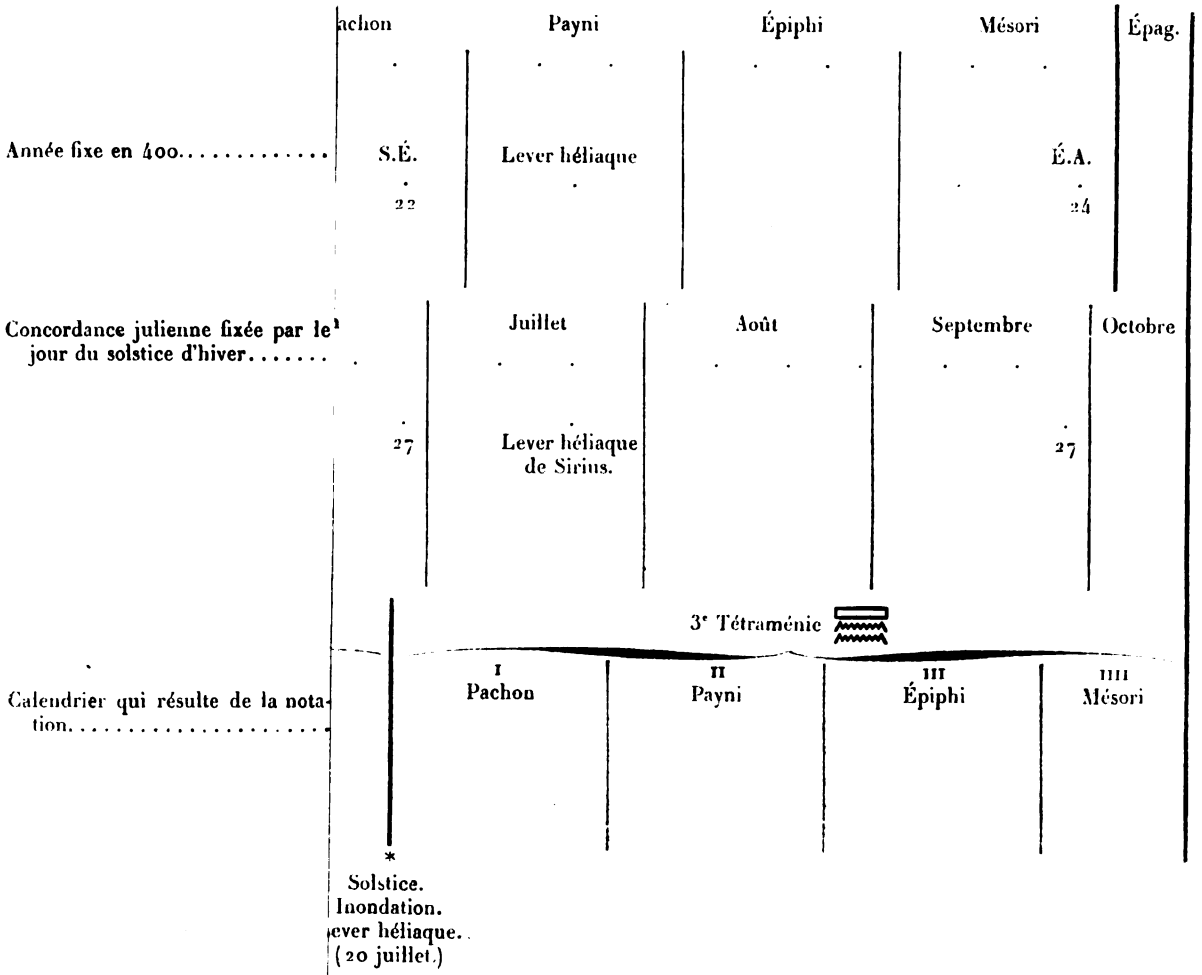

Digitized by Google

Digitized by Google

de l'erreur de calcul qu'il venait de commettre, par distraction sans doute, erreur corrélative à la méprise de mots plutôt que de fait signalée en même temps que rectifiée plus haut (p. 117, n. 2). Il lui était impossible, une fois engagé dans cette voie, d'atteindre le but qu'il se proposait, puisque, à mesure que l'on remonte de notre époque ou de celle de Démocrite et d'Eudoxe vers les temps plus anciens, la différence de l'année rurale et de l'année fixe, telle qu'il les admettait, l'une commençant un mois après l'équinoxe d'automne (p. 138), l'autre au 9 octobre julien (p. 61, 78, 124), devait aller non en diminuant, mais en augmentant. Peut-être aussi avait-il fini par concevoir des doutes sur la réalité de cette année fixe qu'il appelle ici trop justement *notre*, et qu'il désigne d'ordinaire sous le nom d'année *sothiaque*, parce qu'elle-même il la rapportait en principe à l'observation de *Sothis* ou Sirius, tandis que la seule et véritable année sothiaque, selon lui d'institution plus récente (p. 150), était celle dont Sothis « la maîtresse du « commencement de l'année, » comme disent les textes hiéroglyphiques, et la régulatrice de tout le calendrier égyptien, marquait, par son lever héliaque, le point initial (p. 128-129, note).

Ce qu'il y a de sûr et ce dont témoigne la première rédaction d'un passage de ce Troisième Mémoire, c'est que M. Letronne « n'aurait jamais entrepris, dit-il, de résoudre « une difficulté aussi grave » (celle qui lui paraissait résulter de l'époque assignée au solstice d'hiver, pour la date supposée de Démocrite et d'Eudoxe, dans le papyrus du Louvre, et, par suite, du fait d'une année fixe commençant à neuf mois du lever héliaque de Sirius), « sans la connaissance de la notation hiéroglyphique découverte par Cham- « pollion. » La juste importance qu'il attachait à cette découverte, mais en même temps la confiance trop absolue que lui inspirait, comme à M. Biot, qui a fait fausse route dans un autre sens et pour la même cause, l'interprétation des signes des saisons donnée par l'illustre égyptologue, ont pu seules l'engager dans « ce labyrinthe, » comme il disait encore, dont il ne lui était pas donné de sortir, malgré la vigueur de logique qu'il y a déployée, puisque les deux bases de son raisonnement se trouvaient également vicieuses.

Mais, dans ce beau travail sur le calendrier égyptien, ce n'est là que la partie hypothétique, il le sentait lui-même, et encore est-elle semée d'observations aussi neuves que profondes sur le développement historique de ce calendrier : dans son ensemble et dans sa partie positive, c'est-à-dire dans la presque totalité des deux premiers Mémoires, ce travail n'en reste pas moins un chef-d'œuvre d'érudition et de critique, fort en avant, à sa date, de tout ce qui avait été publié sur un sujet si difficile. Nous sommes heureux de nous trouver ici d'accord avec l'éminent successeur de Champollion, dans l'Étude sur les travaux de M. Biot que nous avons déjà citée (p. 131, n. 2), aussi bien qu'avec le connaisseur éprouvé de l'astronomie ancienne à qui nous devons tant, pour la part qu'il a prise à cette délicate et laborieuse révision des Mémoires de M. Letronne. « Je suis convaincu, dit M. de Rougé, qui avait reçu communication « de ces Mémoires avant l'impression, que le résultat peu satisfaisant du tableau de con- « cordance qui termine le travail de M. Letronne avait frappé le savant critique, et que « ce travail, si remarquable à d'autres égards, dont va s'enrichir le Recueil de l'Aca-

Digitized by Google

« démie, n'est resté si longtemps dans le portefeuille de l'auteur, que parce que les coïn-« cidences de ce tableau final ne répondaient à aucune donnée véritablement histo-« rique ou traditionnelle » Ajoutons que « l'énigme du papyrus astronomique, » comme s'exprime encore M. de Rougé, paraît avoir livré son mot à notre savant confrère M. Bœckh, dans l'ouvrage allégué plus haut (*Ueber die vierjährigen Sonnenkreise der Alten, vorzüglich den Eudoxischen*, Berlin, 1863, p. 197-206, et la *Beylage IV*, p. 417-434, pour l'époque normale de la grande fête d'Isis).

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LE ROYAUME DE LA MÉSÈNE ET DE LA KHARACÈNE,

D'APRÈS LES TÉMOIGNAGES GRECS, LATINS, ARABES

ET PERSANS,

PAR M. REINAUD[1].

Il n'est guère de pays dont on parle moins que de celui qui fait l'objet de ce mémoire, et ce pays, cependant, par la position qu'il occupe, tint jadis une grande place dans l'histoire. D'ailleurs, avec les questions qui s'y rattachent, on peut dire qu'à son histoire se lie celle d'une grande partie du monde ancien et du monde du moyen âge. En effet, la détermination de la fin de ce royaume a suffi pour amener celle de l'époque de la rédaction du traité grec intitulé, *Périple de la mer Érythrée*, et une étude approfondie du traité grec a ouvert des horizons absolument nouveaux sur la situation respective de l'empire romain et des contrées orientales de l'Asie, depuis l'océan Atlantique jusqu'à la Chine. Ce qui n'est pas spécial à la Mésène et à la Kharacène formera l'objet d'autres mémoires subséquents.

Malheureusement les témoignages qui nous sont parvenus sur des régions aussi vastes et pour des temps aussi prolongés, outre qu'ils ne sont pas nombreux, ne s'accordent pas toujours entre eux; ajoutez à cela qu'ils appartiennent à des sources très-diverses et qu'ils n'a-

[1] Lu dans les séances de septembre et octobre 1859, février et mars 1860.

Digitized by Google

vaient pas encore été rapprochés. Je tâcherai de suppléer à cet inconvénient par l'ordre et la netteté de l'exposition et la sobriété des aperçus. En ce qui concerne le théâtre des événements, les personnes qui n'ont pas les lieux parfaitement présents à l'esprit pourront recourir à la carte qui accompagne mon mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde, tome XVIII du recueil des Mémoires de l'Académie. Cette carte, par le cadre qu'elle embrasse, semble avoir été faite pour les deux mémoires actuels.

§ Ier.

INTRODUCTION.

La Mésène désigne, chez les géographes de l'antiquité, la contrée située sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, depuis les frontières de la Babylonie jusqu'à la mer. Sa limite, du côté du nord, paraît avoir été à peu près le territoire où Séleucus Nicator fonda une des villes qu'il appela, du nom de sa femme, *Apamée*, et où fut bâtie, plus tard, la ville de Ouasseth. C'est ce que disent les écrivains arabes et ce qui résulte des témoignages comparés des écrivains de l'antiquité. Pline le Naturaliste compte positivement Apamée parmi les villes de la Mésène [1]. Quant aux écrivains arabes, on lit dans le lexique géographique intitulé *Merasid al-itthila* ces mots : « Meys-« san est une vaste contrée située entre Bassora et Ouasseth et « abondante en bourgs et en palmiers [2]. » Toute la partie mé-

[1] *Histoire naturelle*, liv. VI, c. XXXI.

[2] Édition de M. Juynboll; Leyde, 1852, au mot *Meyssan*. Ce passage est extrait littéralement du grand dictionnaire de Yacout, intitulé *Moadjem al-boldan*, dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque impériale. Yacout a eu soin d'y faire remarquer que, dans ce qu'il dit sur la Mésène, il parlait en témoin oculaire. (Sur Yacout et sur ses voyages, voy. mon introduction à la *Géographie d'Aboulféda*, p. CXXVIII et suiv. voy. aussi le *Journal asiatique* d'août-septembre 1860, p. 82 et suiv.)

Digitized by Google

ridionale est exposée à la marée, et les eaux du golfe Persique la couvrent périodiquement. Aux eaux de la mer se joignent quelquefois les eaux débordées du Tigre et de l'Euphrate. A cette double circonstance il faut ajouter les changements successifs que le Tigre et l'Euphrate ont subis dans leur cours, ainsi que les modifications amenées par les événements politiques dans la division des provinces et dans leurs dénominations respectives. Il est donc devenu difficile de fixer d'une manière précise les limites de la Mésène du côté du nord. Au temps des califes de Bagdad, on désignait à la fois la Mésène, la Kharacène et la Babylonie par un seul mot, celui d'Irac, sur lequel je reviendrai plus tard. Le célèbre d'Anville a cru qu'il avait existé deux Mésènes : l'une, située au midi, et qui est celle dont il s'agit ici; l'autre, qui aurait été située au nord, entre les villes de Bagdad et de Takrit [1]. D'Anville me paraît avoir été dans l'erreur. Quant à la Kharacène, c'est la partie de la Mésène et de la Susiane qui avoisine la mer, auprès des bouches du Tigre, et qui, formée d'alluvions, s'élève ou s'abaisse, suivant la direction des courants.

Le nom de *Mésène* est une dénomination indigène; il désigne une province, et ne doit pas être confondu avec celui de Meschan, village situé au nord de Bassora et renommé pour ses plantations de palmiers [2]. Pour le nom de la *Kharacène*, c'est probablement une dérivation du mot grec χάραξ, faisant au génitif χάρακος, et signifiant *pieu* et *pilotis* : en effet le sol de la Kharacène est si peu stable, que souvent il est bouleversé par les eaux et qu'il serait imprudent d'y bâtir autrement que sur pilotis [3]. Cette dénomination et d'autres dénominations du

[1] D'Anville, *Géographie ancienne abrégée*, t. II, p. 200 et suiv. *l'Euphrate et le Tigre*, p. 96, 130 et suiv.

[2] *Merasid al-itthila*, au mot المشان.

[3] Arrien a parlé de ces pieux, qu'il appelle πάσσαλοι, *Historia indica*, ch. XLI

Digitized by Google

même genre furent mises en usage dans le IIIe siècle avant notre ère, à l'époque où les princes séleucides organisèrent leurs États de Syrie et de Mésopotamie. Plus tard, lorsqu'un personnage indigène, appelé *Pasinès* ou *Spasinès*, qui s'était rendu maître du pays, rebâtit, dans le voisinage de la mer, une ville qui avait été fondée par Alexandre le Grand et qui avait été renversée par les eaux, on l'appela, en mémoire de celui qui l'avait restaurée, *Pasiné-Kharax* ou *Spasiné-Kharax*, c'est-à-dire la Kharax propre à Pasinès ou Spasinès. Quant à l'emploi d'un mot grec pour désigner une ville bâtie par un personnage de race barbare et dans des parages aussi reculés, il suffit de rappeler les conquêtes d'Alexandre et la grande extension que prirent tout d'abord la langue et la civilisation grecques. A cette époque, depuis la mer Adriatique jusqu'au delà de l'Indus, depuis la mer de Perse jusqu'à l'Oxus, le grec était la langue officielle des gouvernements. Les médailles des rois de la Mésène et de la Kharacène qui nous sont parvenues portent des légendes grecques.

Du reste, le mot χάραξ, appliqué à la terre d'alluvion qui est apportée successivement par les eaux du Tigre et de l'Euphrate, me paraît avoir eu, dès le principe, un équivalent dans la langue des indigènes; c'est le terme arabe خشبة, qui, ainsi que χάραξ, signifie *pièce de bois, pieu* et *pilotis*, et qui a, de tout temps, été usité dans le pays. Aboulféda, parlant, dans sa Géographie, de la ville d'Abbâdan, située sur l'ancien territoire de la Kharacène, s'exprime ainsi : « Au midi et à l'orient « d'Abbâdan sont les pièces de bois, خشبات. On entend par là « des pieux qui sont enfoncés dans la mer, et auprès desquels, « quand la mer est basse, les navires se retirent sans les dépas-

(dans le premier volume des *Petits Géographes grecs*, par M. Charles Müller, édition Didot, p. 365).

Digitized by Google

« ser, de peur de toucher le fond. » Ibn Sayd, cité par Aboulféda, dit, de plus, que la nuit on allume, en cet endroit, des fanaux qui servent de guide aux navires [1].

On peut rappeler, à cette occasion, ce que Pline a dit dans son Histoire naturelle : « Kharax, ville située au fond du golfe « Persique, et à laquelle commence l'Arabie Heureuse, se trouve « sur une colline faite de main d'homme, entre le confluent « du Tigre, à droite, et de l'Eulæus, à gauche, dans un espace « de trois mille pas d'étendue. Elle fut fondée par Alexandre « le Grand; il y établit pour colons les habitants de la ville « royale de Durine, qui cessa alors d'exister; il y laissa ceux de « ses soldats qui n'étaient plus en état de porter les armes, et « ordonna qu'on la nommât *Alexandrie*. Il avait, de plus, fondé « un bourg nommé *Pella*, du nom de la ville où il était né, et « l'avait destiné exclusivement aux Macédoniens. Les fleuves « ayant emporté cette ville, Antiochus, le cinquième roi, la « rétablit et l'appela de son nom. Ravagée de nouveau par les « eaux, Pasinès, fils de Sogdonacès, chef des Arabes du voisi- « nage, la restaura; il éleva des digues et lui donna son nom, « après avoir exhaussé le terrain dans un espace de trois mille « pas de longueur sur une largeur un peu moindre. Dans l'ori- « gine, elle se trouvait à dix stades de la côte; elle y eut même « un port [2]; mais, au temps où écrivait Juba (sous le règne « d'Auguste), elle en était à cinquante mille pas. Maintenant

[1] *Géographie d'Aboulféda*, texte arabe, publié par MM. Reinaud et de Slane, p. 309. (Voy. aussi le *Moroudj al-Dzeheb* de Masoudy, édition de la Société asiatique, t. I, p. 230.)

[2] Le texte ordinaire porte : *Et maritimum etiam ipsa inde portum habuit.* Ces mots ne répondant pas tout à fait à la leçon des manuscrits, M. d'Avezac les a rétablis ainsi : *Et maritimum etiam Vipsania porticus habet*, c'est-à-dire, « le portique de « Vipsanius Agrippa la représente même « au bord de la mer. » (Voyez le compte rendu que ce savant a fait du premier volume des *Petits Géographes grecs*, publiés par M. Didot; *Nouv. Annales des voyages*, du mois de mai 1856, p. 125 du tirage à part.)

Digitized by Google

« les députés des Arabes et ceux de nos négociants qui fréquen-
« tent ces parages affirment qu'elle en est à cent vingt mille.
« En aucune partie du monde les alluvions des fleuves n'ont
« été plus considérables et n'ont marché plus vite. Il est sur-
« prenant que le flux, qui s'avance beaucoup au delà de cette
« ville, ne les ait pas entraînées [1]. »

Arrêtons-nous un instant sur ce témoignage de Pline. La Kharacène et une partie de la Mésène forment un pays malsain, à cause des eaux de la mer, qui ne cessent pas de monter et de descendre jusqu'au nord de la ville actuelle de Bassora. De plus, ce territoire a l'inconvénient d'être limité, à l'ouest et au sud-ouest, par les sables de l'Arabie, ce qui l'expose continuellement aux dévastations des nomades. Ainsi ce pays, par lui-même, ne semblait pas appelé à avoir jamais une grande importance. Mais c'est par là que les eaux de l'Euphrate et du Tigre se déchargent dans la mer; c'est par là que passa pendant longtemps une grande partie du commerce du monde [2]. Naturellement, à l'époque des empires de Ninive et de Babylone, la Mésène était une dépendance de celle de ces villes qui exerçait la suprématie. L'historien Abydène nous apprend que le grand Nabuchodonosor avait bâti, près de l'emplacement où l'on fonda plus tard Spasiné-Kharax, une place fortifiée qu'il nomma *Térédon* [3].

Il est facile de se représenter en idée ce qu'étaient la Mésène et la Kharacène au temps des Sémiramis et des Nabuchodonosor. Peut-être quelques-uns des tableaux sculptés qui

[1] *Histoire naturelle* de Pline, liv. VI, ch. XXXI.

[2] Le prophète Isaïe fait ainsi parler le Seigneur (XLIII, 14) : « Propter vos misi « in Babylonem, et detraxi vectes universos, « et Chaldæos in navibus suis gloriantes. »

[3] *Fragments des historiens grecs*, rassemblés par M. Charles Müller et publiés par la maison Didot, t. IV, p. 284; voy. aussi le t. Ier des *Petits Géographes grecs*, p. 366.

Digitized by Google

ornent encore les débris des palais assyriens se rapportent aux exploits des rois d'Assyrie dans ces parages. D'un autre côté l'on peut juger de ce que devinrent la Mésène et la Kharacène sous Cyrus et ses successeurs, par les changements que l'introduction du culte de Zoroastre amena dans le pays. Le respect des Perses pour l'eau, ainsi que pour le feu, était tel, qu'ils se faisaient scrupule de déposer la moindre ordure dans la mer, et qu'ils avaient presque renoncé à la navigation; aussi ils évitaient le plus qu'ils pouvaient d'habiter les villes maritimes [1].

Alexandre le Grand, qui avait hâte de faire revivre, pour la vallée du Tigre et de l'Euphrate, la prospérité des anciens jours, s'occupa, dès qu'il fut revenu de son expédition de l'Inde, de tracer le plan de nouvelles villes. La politique d'Alexandre fut adoptée par le plus brillant de ses lieutenants, Séleucus Nicator, qui avait eu l'Asie en partage, et par les premiers successeurs de Séleucus. On connaît la haute position qu'acquit tout de suite la ville de Séleucie, bâtie sur la rive occidentale du Tigre, à peu de distance de Babylone. On connaît aussi les villes du nom d'Antioche, d'Apamée, etc.

Pline fait mention d'un Antiochus, qu'il surnomme le cinquième roi, *quintus regum,* lequel rétablit la ville fondée par Alexandre et lui donna son nom. Quel est cet Antiochus? est-ce Antiochus cinquième du nom, ou le cinquième roi de la dynastie des Séleucides, ou bien encore le cinquième prince qui régna sur la Syrie, en y comprenant Alexandre lui-même? Porphyre, écrivain grec du III^e^ siècle de notre ère, qui était originaire de Syrie, et qui s'est rendu célèbre par ses traités

[1] Comparez Arrien, *Expédition d'Alexandre,* l. VII, ch. VII; Strabon, l. XVI, ch. I, et Ammien-Marcellin, l. XXIII, ch. VI. De plus, voy. ci-après, page 178.

Digitized by Google

philosophiques, avait aussi composé un traité de chronologie dont Eusèbe nous a conservé quelques fragments. Ces fragments ont acquis, dans ces derniers temps, une nouvelle importance par les applications qu'on en a faites à certaines découvertes toutes récentes. Dans le canon des rois de Syrie qui se trouvait dans le traité de Porphyre, la liste des rois est ainsi disposée [1] : 1° Antigone; 2° son fils Démétrius Poliorcète; 3° Séleucus Nicator; 4° Antiochus Soter, et 5° Antiochus le Dieu. Or Antiochus dit *le Dieu* monta sur le trône en l'an 262 avant J. C.

Le royaume de la Mésène et de la Kharacène comprenait encore la côte occidentale du golfe Persique, notamment le pays nommé aujourd'hui *Bahrein*. Il en avait été de même lorsque la Mésène était une simple dépendance des empires de Ninive et de Babylone. C'est ce que Pline laisse entendre pour le règne de Sémiramis [2], et ce que l'histoire affirme pour toutes les époques où la partie inférieure de la vallée du Tigre et de l'Euphrate a été soumise à un gouvernement régulier, notamment pour les temps où elle mettait Ninive, Babylone, Ctésiphon et Bagdad en communication avec l'Arabie méridionale, la côte orientale d'Afrique, l'Inde et la Chine.

La côte orientale du golfe Persique n'offre pas de port naturel. C'est tout au plus si, plus tard, les gouvernements purent y ménager quelques lieux de relâche. Il en est de même de la côte occidentale, si l'on excepte la contrée nommée par les Arabes *al-Kathif* et *Bahrein*, et qui répond à l'antique dénomination de *Gerrha*. Cette côte ne présente, en général, qu'un terrain sablonneux et stérile. Ajoutez à cet inconvénient

[1] *Fragments des historiens grecs*, t. III, p. 716.

[2] Pline, *Histoire naturelle*, livre VI, chapitre XXXII.

Digitized by Google

la présence des nomades, hommes rapaces et cruels, qui enlèvent tout ce qui se trouve à leur portée.

La baie d'Al-Kathif a une largeur de vingt milles à son entrée; au centre de la baie est l'île Tarut, qui a dix milles de long. La ville d'Al-Kathif, qu'on croit répondre à l'ancienne Gerrha, est située presque en vue des îles Bahrein, au centre des plus riches pêcheries de perles du monde. Bien que le pays soit tout à fait déchu, on y trouve encore des vestiges de monuments en pierre, avec des inscriptions qui n'ont pas encore été déchiffrées. Le district d'Al-Kathif renferme neuf bourgs ou gros villages entourés de murailles, et sept qui n'ont pas d'enceinte. Les villages renferment dix mille habitants et la ville six mille[1]. Voici la description qu'Édrisi faisait du pays au XII^e^ siècle de notre ère : « A partir du Bahrein, « dans la direction de Bassora, le pays est un vaste désert « où l'on ne trouve pas d'eau, pas de villes, pas de lieux for- « tifiés. Les villes du Bahrein sont Hadjr, Al-Kathif et Al- « Khattha, où l'on fabrique les lances connues sous le nom de « *khatthié*. L'île principale du Bahrein se nomme *l'île d'Awal;* « elle a pour capitale une ville bien peuplée, dont les en- « virons produisent du grain et des dattes en abondance. Il « s'y trouve beaucoup de sources d'eau douce, qui fournissent « assez d'eau pour faire tourner des moulins. C'est dans cette « île qu'habitent les personnes qui se livrent à la pêche des « perles[2]. »

Alexandre le Grand, qui avait formé le projet de faire de Babylone la capitale de son vaste empire et qui avait la prétention de dépasser la gloire de Sémiramis et de Nabuchodonosor, sentait si bien l'importance du Bahrein, qu'il ne se

[1] Volume de l'*Univers pittor.* qui traite de l'Arabie, par M. Noël-Desvergers, p. 27.

[2] Traduction d'Édrisi, par M. Amédée Jaubert, t. I, p. 372 et suiv.

Digitized by Google

contenta pas de se ménager une position fortifiée à l'embouchure du Tigre et de rétablir une ville qui remontait aux temps primitifs; il se disposait à faire une expédition contre les Arabes, lorsqu'il fut surpris par la mort. On peut se faire une idée de l'état du pays quand les populations de la Mésène, de la Kharacène et de la côte du Bahrein, furent livrées à elles-mêmes, par ce qui se passait dans la dernière moitié du XI^e^ siècle de notre ère, au temps de Hariri [1].

Une même race, la race araméenne, faisait le fond des populations de la Mésène, de la Kharacène, de la Chaldée et de la Mésopotamie, et la langue qu'elle parlait présentait les plus grandes affinités avec le langage des tribus arabes du voisinage. On avait donné aux habitants de la Mésène et de la Kharacène, ainsi qu'à ceux des marais du Tigre et de l'Euphrate, le nom particulier de *Nabathéens*. Mais, si le langage qu'ils parlaient offrait quelque chose de distinct, les différences n'étaient pas assez sensibles pour rendre les communications des indigènes difficiles [2]. De plus ces diverses populations, par leurs habitudes sédentaires, réunissaient toutes les conditions nécessaires pour faire un commerce florissant.

Grâce à ce commerce, on ne tarda pas à voir les Nabathéens

[1] *Séances de Hariri*, par Silvestre de Sacy, édition de MM. Reinaud et Derenbourg, introduction du tome II, au commencement.

[2] Un savant de nos jours, M. Spiegel, qui a fait une étude spéciale des livres de Zoroastre, et qui les a éclairés d'une vive lumière, croit que le pehlvi, qui est un mélange de sémitisme et de langue arienne, est venu du pays des Nabathéens. Je suis plus porté à penser que le pehlvi s'est formé naturellement dans la Babylonie, quand les rois arsacides et sassanides eurent fait de Ctésiphon le centre de l'empire, et que des populations, venues de toutes les parties de la Perse, se trouvèrent mêlées à des populations araméennes et arabes. Si, plus tard, des traces de pehlvi sont restées dans le pays des Nabathéens, c'est à cause des colonies qui, comme on le verra, y furent fondées par les rois sassanides. (Sur l'opinion de M. Spiegel, voyez sa Grammaire de la langue huzvaresch; Vienne, 1856, p. 162 et suiv.)

Digitized by Google

répandus dans le Bahrein, au centre de la presqu'île de l'Arabie et jusque sur les bords de la mer Rouge. Strabon dit positivement que la ville de Gerrha était une colonie nabathéenne [1]. L'origine nabathéenne des habitants du Bahrein est attestée par les écrivains arabes venus longtemps après [2]. En même temps, Pline fait mention de deux villes fondées par Sémiramis dans l'intérieur de l'Arabie, villes qui servaient à la fois de places de guerre et d'entrepôts du commerce; villes qui, plus tard, dépendirent du royaume de la Mésène et de la Kharacène [3]. Quant à l'établissement des Nabathéens sur les bords de la mer Rouge, on sait maintenant que le petit royaume de Pétra était d'origine nabathéenne [4]. Il en existe même une preuve encore vivante dans les inscriptions nabathéennes qui couvrent les parois des rochers de la presqu'île du mont Sinaï [5]. Plus tard, cette communauté de race et de langage ne dut pas être d'un médiocre secours pour l'établissement de la domination des rois séleucides, qui avait eu Babylone pour berceau, et elle dut ensuite aider à la puissance des rois de la Mésène et de la Kharacène.

Ces remarques préliminaires étaient indispensables pour la parfaite intelligence des différentes parties de ce mémoire. Nous allons maintenant entrer dans le fond du sujet.

On sait qu'après la mort d'Alexandre toute l'Asie, depuis la mer Méditerranée jusqu'à l'Indus, échut à un de ses lieu-

[1] Strabon, liv. XVI, p. 652 de l'édition Didot.

[2] M. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, t. II, p. 6.

[3] *Histoire naturelle*, liv. VI, ch. XXXII.

[4] Mémoire de M. Quatremère sur les Nabathéens (*Journal asiatique* du mois de janvier 1835); voy. aussi l'ouvrage de M. Caussin de Perceval, t. I, pag. 35 et suiv.

[5] Mémoire de M. François Lenormant sur les inscriptions sinaïtiques, dans le *Journal asiatique* de janvier et février 1859, septembre 1861, et Mémoire de M. A. Lévy, dans le Journal de la Société orientale d'Allemagne, année 1860, t. XIV, p. 363 et suiv.

Digitized by Google

tenants, Séleucus Nicator, et que celui-ci, après avoir, à l'exemple d'Alexandre, manifesté l'intention d'établir sa résidence à Babylone, qui avait été le point de départ de sa puissance, aima mieux se rapprocher des côtes de la Méditerranée, afin d'observer les mouvements de ses rivaux; il fonda la ville d'Antioche, sur les bords de l'Oronte. Le parti que Séleucus prit en cette circonstance eut les conséquences les plus graves pour les pays conquis par Alexandre au delà de l'Euphrate et du Tigre, et pour la Mésène en particulier. Dès l'an 250 avant J. C. sous le règne d'Antiochus II, dit *le Dieu,* les provinces situées au midi de la mer Caspienne secouèrent le joug des Macédoniens, et formèrent, sous la conduite d'un chef nommé *Arsace,* le noyau de ce royaume parthe qui, plus tard, lutta avec succès contre la fortune de Rome. Vers le même temps, la Bactriane, qui était encore plus éloignée du siége de la puissance des rois séleucides, leva l'étendard de l'indépendance. En vain ces princes firent les plus grands efforts pour rétablir leur autorité. Obligés de se défendre à la fois contre les rois d'Égypte, qui venaient les attaquer jusqu'en Syrie, et contre la république romaine, qui ne tarda pas à étendre le reseau de sa politique jusqu'au fond de l'Asie; enfin, affaiblis par des troubles intérieurs sans cesse renaissants, ils virent successivement toutes leurs espérances s'évanouir.

Les rois parthes devinrent avec le temps les maîtres de la contrée qui est située entre l'Euphrate et l'Indus, l'Oxus et la mer de Perse; mais l'autorité de ces rois était loin d'être absolue, et leur gouvernement présentait quelque analogie avec ce qu'on a, plus tard, appelé en Europe le régime féodal. En effet, outre que les conquêtes des Parthes ne se firent que peu à peu, des guerres civiles fréquentes survinrent parmi eux, et il se forma dans leur sein un grand nombre de principautés

Digitized by Google

particulières. Cette situation compliquée se maintint jusque vers l'année 225 de notre ère, époque où Ardeschir, le même que les écrivains grecs et romains ont nommé *Artaxerxès,* se présentant comme le descendant des Cyrus et des Darius et comme le restaurateur des institutions nationales, mit fin à la dynastie des Arsacides et y substitua celle des Sassanides.

Pour la période qui suit les conquêtes d'Alexandre jusqu'à Ardeschir, pendant un espace de plus de cinq cents ans, nous sommes presque réduits aux renseignements que nous ont légués les Grecs et les Romains. En ce qui concerne l'Égypte, l'Asie Mineure et la Syrie, la disette des documents indigènes n'a rien qui doive étonner. Après la mort d'Alexandre, ces contrées furent le partage de quelques-uns de ses lieutenants, qui prirent à tâche de faire triompher les idées grecques; puis elles tombèrent sous le joug des Romains. Mais que dire de la Mésopotamie et de la Perse, où le grec ne fut jamais le langage général? Pour ces régions, des villes grecques furent fondées par Alexandre et les premiers rois séleucides dans toutes les provinces qui manquaient d'un centre, et qui, soit par la fertilité de leur territoire, soit par la facilité des communications, étaient propres à attirer les populations, et ces villes furent dotées d'avantages particuliers. Pendant longtemps la politique des rois séleucides fut d'attirer dans leurs États les habitants de l'Asie Mineure et de la Grèce qui manquaient chez eux de moyens d'existence, et qui voulaient se ménager un avenir. Il en fut de même des rois de la Bactriane, qui étaient d'origine grecque. Jusque dans les contrées les plus éloignées, les Grecs conservèrent longtemps l'attitude d'un peuple vainqueur, et les indigènes furent maintenus dans un état d'infériorité. Il résulta de cette situation que les indigènes, qui jusque-là n'avaient jamais montré une vocation

Digitized by Google

littéraire prononcée, n'eurent pas même l'idée de mettre par écrit les événements, si peu flatteurs pour l'amour-propre national, qui s'accomplissaient sous leurs yeux, et que le passé s'effaça entièrement de leur souvenir. Ce fut longtemps après, lorsque l'Asie Mineure et la Grèce furent épuisées de ressources et subjuguées par les Romains, et lorsque l'esprit national des colonies grecques établies en Orient se fut altéré au contact des indigènes, que les écrivains syriens, arméniens, arabes et persans, apparurent sur la scène. Dépourvus de documents, ils laissèrent dans le vague toute la période de la domination des rois arsacides, et, faisant allusion à l'état de morcellement qui existait sous ces princes, ils désignèrent cette période par la dénomination arabe d'époque des *Molouk al-Theouayf*[1], ou chefs de bandes[2].

Malheureusement les témoignages grecs et romains relatifs à la Mésène, outre qu'ils manquent de contrôle, nous sont arrivés dans un état mutilé. L'histoire de Polybe est l'œuvre qui, pour les temps de la domination séleucide, nous aurait fourni les détails les plus exacts; mais une grande partie de cette histoire ne nous est point parvenue. Il en est de même de l'ouvrage de Diodore de Sicile. A la vérité, nous possédons des médailles de plusieurs rois de la Mésène, et sur ces médailles la langue et les types grecs sont une facilité pour nous; mais la suite des rois n'est pas complète, et quelques-uns des noms sont si barbares, qu'on a de la peine à les reconnaître. Une seule chose est certaine, c'est que les médailles connues

[1] ملوك الطوايف. (Voy. du reste Strabon, liv. XV, à la fin.)

[2] Le *Schah-nameh* de Ferdousy, qui ne tarit pas sur les événements de l'ancienne Perse, et qui renferme des détails précieux sur la période sassanide, se borne à trois ou quatre pages pour les cinq cents ans de la période arsacide. Quant aux rois séleucides, il n'en dit pas même un mot.

Digitized by Google

jusqu'à présent ne précèdent pas de plus de cent ans l'ère chrétienne, et qu'elles ne dépassent pas l'an 200 de J. C. De plus, il résulte de l'ensemble des données recueillies jusqu'ici par la science que le royaume de la Mésène, un des démembrements de l'empire des Séleucides, fut fondé vers l'an 129 avant J. C. et qu'il finit avec la domination des *Molouk al-Theouayf,* vers l'an 225 de notre ère; du moins c'est la thèse qui fait le fond de la première partie de ce mémoire. Mais ce fait, qui paraît très-simple en lui-même, a passé par les plus singulières péripéties, et il était devenu urgent de le mettre hors de contestation.

Le premier qui a établi de l'ordre parmi les médailles des rois de la Mésène, c'est l'illustre Visconti, dans le tome troisième de son *Iconographie grecque,* qui parut en 1811[1]. En 1818, un autre membre de l'Académie des inscriptions, Saint-Martin, reprit le même sujet, et les matériaux qu'il recueillit ont été publiés après sa mort, en 1838, sous le titre de *Recherches sur l'histoire et la géographie de la Mésène et de la Characène*[2]. Enfin il a paru récemment un volume de M. Victor Langlois qui, sous le titre de *Numismatique des Arabes avant l'islamisme,* renferme presque toutes les médailles connues de la Mésène, et, de plus, les médailles des princes nabathéens de l'Arabie Pétrée, des rois de Palmyre, des rois arabo-arméniens d'Édesse, dans la Mésopotamie septentrionale, des rois arabes de l'Atratène, dans la Mésopotamie méridionale, enfin des rois homérites de l'Arabie Heureuse et des rois axumites de l'Abyssinie[3].

Saint-Martin me paraît avoir prouvé que le premier roi de

[1] Visconti publia, en 1817, un supplément relatif en partie à la Mésène et à la Kharacène.

[2] Paris, in-8°.

[3] Paris, 1859, in-4°, avec planches.

Digitized by Google

la Mésène est Spasinès, le fondateur de Spasiné-Kharax, et que l'élévation de Spasinès eut lieu après la mort tragique du roi de Syrie, Antiochus VII, surnommé *Sidète*, vers l'an 129 avant J. C. Mais Visconti avait émis l'opinion que cet événement était antérieur de plus de cent ans, et devait être reporté vers l'an 250 avant notre ère, sous le règne d'Antiochus II, dit *le Dieu*, à peu près à l'époque du soulèvement des Parthes et des populations de la Bactriane [1]. Or l'opinion de Visconti, ou du moins une opinion analogue, a été adoptée par M. Charles Müller, dans le premier volume de son édition des *Petits Géographes grecs* [2]. Enfin il a été mis au jour une opinion d'un autre genre par un membre de l'Académie des inscriptions, M. Quatremère [3]. Suivant M. Quatremère, la Mésène, lorsque Spasinès monta sur le trône, avait déjà obéi à des rois d'origine grecque, qui avaient de bonne heure secoué le joug des Séleucides. C'est à ces rois qu'il rattache les noms d'Antiochus et d'Épiphane, qui figurent chez les écrivains grecs et latins dans l'histoire de la Mésène, et qui eussent naturellement semblé se rapporter aux princes séleucides de ce nom. M. Victor Langlois a embrassé l'opinion de M. Quatremère.

D'un autre côté, Saint-Martin, qui a été si bien inspiré en plaçant le règne de Spasinès après la mort d'Antiochus Sidète, me semble avoir été moins heureux en prolongeant la domination des rois de la Mésène jusqu'à l'an 389 de notre ère. J'ai dit que les rois de la Mésène faisaient partie des *Molouk al-Theouayf*, ou chefs de bandes, et que presque tous ces princes disparurent vers l'an 225, à l'avénement de la dynastie

[1] *Iconographie grecque*, t. III, p. 180; *Supplément*, p. 29. Il a échappé quelques méprises à Visconti dans l'exposé de son opinion.

[2] Paris, 1855, p. LXXXI et LXXXIV.

[3] *Journal des Savants* du mois d'octobre 1857.

Digitized by Google

des Sassanides. C'est une différence de cent soixante-quatre ans. Or l'opinion de Saint-Martin a été adoptée par M. Victor Langlois. De telles divergences seraient de nature à jeter la perturbation dans cet important chapitre de la science de l'antiquité. Des faits qui appartiennent à l'histoire sont toujours dignes qu'on prenne la peine de les mettre dans leur vrai jour. Ici il y a une circonstance particulière : des médailles provenant des rois de la Mésène et des contrées voisines, et qui depuis longtemps gisaient au hasard dans les cabinets de nos amateurs, ont reçu dans ces dernières années leur place définitive. Mais combien en reste-t-il qui attendent leur tour! Les personnes qui ont acquis une idée de l'archéologie savent à quel point un sujet historique, déterminé d'avance pour le temps et pour l'espace, aide à l'éclaircissement des monuments qui s'y rapportent, et combien ces monuments ajoutent ensuite aux faits acquis.

Les médailles connues du royaume de la Mésène portent une date, et ont été frappées entre l'année 100 avant J. C. et l'année 200 de notre ère; mais ce n'est là qu'une preuve négative, et il serait libre à chacun de dire qu'au premier jour le temps, qui remet en lumière tant de choses oubliées, peut rendre une nouvelle existence à des médailles frappées hors de ces limites et maintenant enfouies. D'un autre côté, en ce qui concerne les noms d'Antiochus et d'Épiphane, qu'on regarde ordinairement comme des noms de rois séleucides, et que M. Quatremère a pris pour des rois autonomes de la Mésène, il faut avouer que les passages de Polybe et de Pline le Naturaliste où ces noms sont mentionnés ne sont pas aussi explicites qu'on le désirerait. Le mot *Épiphane*, qui, dans l'origine, a été employé comme titre, n'est accompagné par Pline d'aucun éclaircissement qui puisse nous fixer sur le personnage au-

Digitized by Google

quel il se rapporte. Quant au nom d'Antiochus, qui se trouve à la fois mentionné par Polybe et Pline, on a à se demander s'il s'agit d'un seul et même personnage, ou plutôt si ce nom ne s'applique pas, suivant les cas, à trois rois séleucides, à savoir : Antiochus II, dit *le Dieu* (*Antiochus, quintus regum*, dont il a été parlé); à Antiochus III, dit *le Grand;* enfin à Antiochus VII, surnommé *Sidète.*

Nous allons aborder la question du commencement du royaume de la Mésène, et nous prouverons que cette contrée, jusqu'aux environs de l'année 129 avant J. C., n'avait jamais cessé d'être une dépendance du trône des Séleucides. C'est ce que Saint-Martin a déjà fait un peu longuement dans ses Recherches sur la Mésène, et ce que je reprends, mais d'une manière plus brève, et en m'attachant, en général, à des considérations qui avaient échappé à Saint-Martin.

§ II.

COMMENCEMENT DU ROYAUME DE LA MÉSÈNE ET DE LA KHARACÈNE.

En l'absence de tout témoignage positif, la meilleure preuve qu'on puisse faire valoir en faveur de la date que nous avons assignée à l'établissement de ce royaume, c'est que, jusqu'à l'an 128 avant J. C., la Mésène et les contrées voisines, à l'orient du Tigre, furent comprises dans le nombre des possessions des rois de Syrie, et qu'à partir de cette époque ces mêmes contrées s'en trouvèrent détachées.

Une objection qu'on pourrait faire contre un maintien aussi long de la puissance séleucide dans la partie inférieure de la vallée du Tigre et de l'Euphrate, c'est la difficulté des communications entre les bords de l'Oronte et une région qui, sous quelques rapports, est presque inaccessible. Ainsi qu'il a été

Digitized by Google

dit, la Mésène est un pays étroit, malsain et entouré presque de tous les côtés par la mer, le désert et les marécages. La seule voie un peu facile qui s'ouvrît aux rois de Syrie était celle du nord, par les vallées du Tigre et de l'Euphrate. C'est ce qui fit que les armées romaines ne s'avancèrent dans cette direction que lorsque la Mésopotamie eut reconnu les lois des Césars; encore ne pénétrèrent-elles pas dans la Mésène même. Trajan seul, profitant de l'état de trouble où se trouvait momentanément le royaume des Parthes, s'avança jusqu'à l'embouchure du Tigre; mais ce fut avec une petite troupe, et il faillit être englouti avec les siens dans les flots de la mer.

Pour répondre à cette objection, je vais montrer que, jusqu'à l'an 129 avant J. C., la route de la Mésène fut presque constamment ouverte aux rois de Syrie, soit d'une manière directe, par les vallées de l'Euphrate et du Tigre, soit d'une manière indirecte et du côté de l'est et du sud-est, à travers la Susiane et l'Élymaïde. En effet, ces deux contrées, de même que la Babylonie, ne tombèrent qu'après l'année 140 avant J. C. sous le joug des Parthes. Or toutes ces provinces tenaient les unes aux autres, et, dans la position où se trouvaient les rois de Syrie, il leur était impossible d'en posséder une sans les posséder toutes. Une circonstance qui, pendant longtemps, favorisa leur domination dans ces régions reculées, ce fut le concours empressé des villes d'origine grecque éparses dans la Mésène, la Babylonie, la Mésopotamie, et dans certaines contrées situées au delà du Tigre. Jusqu'à l'an 129 avant J. C. toutes les fois que les princes séleucides firent un appel à leur patriotisme, les habitants, se souvenant de leur origine, se rendirent à l'invitation des descendants de celui qui représentait pour eux Alexandre. Celle de ces villes qui,

Digitized by Google

en ce temps-là, joua le principal rôle, est Séleucie, fondée par Séleucus Nicator, sur la rive occidentale du Tigre. A une époque où, grâce à la politique arborée par Alexandre, le Tigre redevint une grande voie commerciale, Séleucie prit une extension prodigieuse, et le disputa pour l'importance à Alexandrie même.

Je vais indiquer en peu de mots certains faits qui eurent lieu à cette époque, et qui ne peuvent s'expliquer que dans le sens du maintien de la puissance séleucide dans la partie inférieure de la vallée du Tigre et de l'Euphrate; à cette occasion, j'essayerai de mieux classer qu'on ne l'a fait jusqu'ici les témoignages, en général incomplets, qui se rapportent d'une manière quelconque au sujet.

Vers l'an 250 avant J. C. sous le règne d'Antiochus le Dieu, le pays des Parthes et la Bactriane lèvent l'étendard de l'indépendance. Mais les nouveaux rois de la Bactriane cherchèrent à s'étendre au delà de l'Oxus, dans l'Afghanistan et dans les provinces situées entre l'Indus et le Gange. Ainsi ces princes furent toujours étrangers à la question qui nous occupe. Quant au royaume fondé par les Parthes, il resta pendant longtemps borné aux contrées situées au midi de la mer Caspienne. Plus tard, lorsqu'ils s'approchèrent de la vallée du Tigre, ce fut par la Médie, c'est-à-dire par le nord-est. Ils ne pénétrèrent au sud, dans la direction du golfe Persique, que vers l'an 140 avant J. C.; par conséquent la Mésène ne se ressentit nullement d'un si grand ébranlement. Une circonstance importante à relever ici, c'est que ce fut précisément le roi Antiochus le Dieu qui fonda, près des bouches du Tigre, Antioche, ville qui, plus tard, sous le nom de *Spasiné-Kharax,* devint la capitale du royaume de la Mésène. Peut-on demander une preuve plus forte du maintien de la puissance séleucide dans la partie in-

Digitized by Google

férieure de la vallée du Tigre et de l'Euphrate? Mais continuons.

Sous le règne de Séleucus Céraunus, vers l'an 223 avant J. C., son frère Antiochus, qui fut plus tard Antiochus III, dit *le Grand,* était chargé de défendre contre les entreprises des Parthes les provinces syriennes au delà du Tigre. Sa résidence était à Babylone, ou peut-être à Séleucie; car, à cette époque, ces deux noms s'employaient quelquefois l'un pour l'autre[1]. A la mort de Séleucus, Antiochus lui succéda. Comme il était encore fort jeune, deux frères, Molon et Alexandre, qui gouvernaient pour les Séleucides, l'un la Médie, le second la province de Perse, essayèrent de se rendre indépendants. Dans la lutte qui s'établit, Xénétas, envoyé par Antiochus pour combattre Molon, réclama le secours de Diogène, gouverneur de la Susiane, et celui de Pythiadès, qui commandait sur les bords de la mer Érythrée, c'est-à-dire du golfe Persique, ce qui ne peut se rapporter qu'à la Mésène. Molon obtint d'abord de grands succès et se fit reconnaître dans la Babylonie et sur les bords de la mer Érythrée. Vaincu ensuite, il se donna la mort, et toutes les provinces rentrèrent dans l'obéissance. Antiochus confia alors les bords de la mer Érythrée à un de ses secrétaires qui se nommait *Tychon.* Voilà ce que nous apprend Polybe, qui était parfaitement instruit des événements, et voilà ce qui prouve qu'à cette époque les Séleucides étaient restés en possession de toute la vallée du Tigre et de l'Euphrate, ou que, du moins, lorsque les populations levaient la tête, on ne tardait pas à les faire rentrer dans le devoir.

Polybe, qui a conduit son récit jusqu'à l'an 140 avant J. C., ne fait nulle part mention des noms de la Mésène et de la

[1] Strabon, liv. XVI, chap. 1, p. 633 de l'édition Didot.

Digitized by Google

Kharacène. Depuis l'établissement de la dynastie des Séleucides, le nom de la Mésène était tombé en désuétude. Ce nom avait fait place à une dénomination grecque, analogue à celle de la Mésopotamie, qui avait été mise en usage dans le même temps : c'est celle de Parapotamie (territoire placé le long du fleuve du Tigre). Cette dénomination était en rapport avec la situation physique du pays, et elle servit à désigner un gouvernement particulier. Quant à la Kharacène, elle n'avait pas été jugée assez considérable pour former un gouvernement à part. Réunie au Bahrein, elle fut comprise sous la dénomination générale de *Province de la mer Érythrée*[1].

L'an 212 avant J. C. Antiochus III, devenu maître absolu de l'autorité, essaya de rendre à l'empire séleucide son premier éclat. Traversant le Tigre, il entreprit de soumettre à ses lois les diverses contrées qui s'en étaient détachées. Cette expédition le retint pendant sept ans hors de sa capitale. Les rois parthes et bactriens résistèrent avec succès à ses efforts. Partout ailleurs il fit triompher ses volontés. Parvenu jusque sur les rives de l'Indus, il choisit pour son retour à peu près la route qu'avait prise Alexandre en revenant de l'Inde. Il traversa l'Arakhosie, la Drangiane et le Kerman, où il passa l'hiver; puis il soumit les provinces maritimes[2]. C'est entre le

[1] Ἡ Ἐρυθρὰ Θάλατ͂α, ou bien *οἱ κατὰ τὴν Ἐρυθρὰν Θάλατ͂αν τοποί.* (Polybe, liv. V, chap. XLVI, XLVIII et LIV.)

[2] Polybe, liv. XI, ch. XXXIV. C'est peut-être dans l'Arakhosie et les contrées voisines et à l'époque dont il s'agit ici qu'ont été frappées certaines monnaies d'un travail grec, mais avec des attributs indigènes et des légendes en caractères inconnus. Ces monnaies, dont les premiers types sont d'un beau caractère, mais qui s'altérèrent avec le temps, n'ont été apportées en Europe que dans ces dernières années. Le cabinet impérial en possède des échantillons remarquables. Un exemplaire de cette série a été publié par M. le duc de Luynes, dans son *Essai sur la numismatique des satrapies*, au chapitre des satrapes de la Bactriane (Paris, 1846, p. 42, et pl. VI de l'atlas). Il m'a paru, d'après l'ensemble de la série, que, contrairement à l'opinion de M. le duc de Luynes, ces

Digitized by Google

séjour d'Antiochus III dans le Kerman et son retour à Antioche que je place une expédition faite en Arabie, expédition que Polybe racontait dans le treizième livre de ses histoires, et sur laquelle il ne nous est parvenu que quelques phrases isolées. Je vais rapporter ces phrases à cause de l'analogie qu'elles présentent avec ce qui a déjà été dit sur le rôle joué alors par le Bahrein et avec un autre fait postérieur de quelques siècles, dont il sera parlé plus tard.

« Antiochus pénétra dans Khattenia, troisième province des « Gerrhéens (le Bahrein). C'est un pays stérile, mais que la « richesse des Gerrhéens a couvert de villages et de châteaux « forts. Il s'étend sur les bords de la mer Érythrée; Laba et Saba « étaient deux villes de cette région. Les Gerrhéens supplièrent « le roi de ne pas les priver des biens que les dieux leur avaient « départis : une paix continuelle et la liberté. Antiochus, après « qu'il eut pris connaissance de leur demande, déclara qu'il ac- « cédait à leurs prières; il s'engagea même à respecter les cam- « pagnes des Khatténiens. Lorsqu'il eut confirmé la liberté des « Gerrhéens et reçu d'eux, comme hommage, cinq cents talents « d'argent, mille talents d'encens et deux cents talents du par- « fum appelé *stacte*, il s'embarqua pour l'île de Tylos et de là « se rendit à Séleucie [1]. »

L'ensemble de ces témoignages prouve parfaitement que la Mésène et la Kharacène étaient restées jusque-là une dépendance du royaume de Syrie. Voici des preuves d'un autre genre.

Hérodote, qui parle en homme si bien instruit des choses

médailles étaient postérieures à la chute des rois Achéménides.

[1] Sur le commerce et les richesses des Gerrhéens à cette époque, voyez la relation d'Agatharchide. (*Petits Géographes grecs* de l'édition Didot, t. I, p. 189 et suiv.) Évidemment Gerrha était alors le centre du commerce maritime de la vallée du Tigre.

Digitized by Google

de son temps, dit que les Perses n'avaient pas de temple ni de simulacres des dieux, et que leur culte se célébrait en plein air et sur les hauts lieux[1]. Bérose affirme aussi que primitivement les Perses n'avaient pas l'idée de statues, et que leur culte s'adressait uniquement au feu et à l'eau[2]. L'une et l'autre assertion s'accordent avec ce qu'on lit dans les traités de la religion de Zoroastre[3]; mais Bérose ajoute que la simplicité primitive des Perses ne résista pas à l'effet des conquêtes faites par les rois achéménides. Suivant lui, Artaxercès Mnémon, vers l'an 400 avant J. C., joignit au culte des deux divinités, ou plutôt de la divinité zoroastrienne représentée par deux symboles différents, Ormuzd et Mithra, celui de la déesse Anaïtis ou Anaïta. Le dernier culte fut encouragé par lui dans toutes les provinces de son empire. Bérose fait remarquer qu'Ormuzd répondait au Bélus des Chaldéens et au Jupiter des Grecs; Mithra n'est pas autre que le soleil. Quant à Anaïtis ou Anaïta, les uns la confondent avec Vénus, les autres avec Diane. Son nom, pris dans le sens de la planète Vénus, existe encore en persan sous la forme *Anahyd*. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'on a découvert, il y a quelques années, dans les ruines de Suse, une inscription en caractères cunéiformes du temps d'Artaxercès Mnémon, et que, dans cette inscription, l'on trouve les noms réunis d'Ormuzd, de Mithra et d'Anaïta[4].

[1] Livre I, chap. CXXXI.

[2] *Fragments des Historiens grecs*, t. II, p. 509.

[3] Voy. ci-devant, page 162, et le *Zend-Avesta* d'Anquetil-Duperron, table des matières, aux mots *Feu* et *Eau*.

[4] M. Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 194 et suiv. *Anaïta* ou plutôt *Anahata* est un terme de l'ancienne langue de la Perse, qui signifie *sans tache*. C'est une épithète qu'on donnait au génie femelle de l'eau, autrement appelé *Ardouisour* (Ardviçura), en tant que l'eau est un moyen de purification, et qu'en même temps elle entretient la vie des plantes et des êtres organiques. On peut consulter le *Zend-Avesta* d'Anquetil, t. III, p. 172 et suiv. Sous les rois perses de la dynastie des Sassanides, qui tenaient à honneur de faire revivre les principes de Zoroastre, on ne

Digitized by Google

Il paraît que le culte de ces diverses divinités se propagea dans l'Élymaïde, qui était contiguë à la Susiane et à la Mésène, et qu'au bout de quelque temps les temples consacrés au nouveau culte reçurent de la dévotion des peuples des richesses immenses. Ce qui est certain, c'est ce qui suit : vers la fin de sa vie, Antiochus le Grand essuya des échecs très-graves dans la guerre qu'il eut à soutenir contre les Romains. L'an 187 avant J. C., ayant besoin de relever l'état de ses finances, il n'imagina pas d'autre moyen pour se procurer de l'argent que de s'emparer des richesses entassées dans le temple de Bélus, chez les Élyméens. Mais en vain il traversa l'Euphrate; il succomba sous la résistance des populations indignées[1]. Si l'Élymaïde et les contrées voisines n'avaient pas continué à reconnaître l'autorité des rois de Syrie, comment Antiochus aurait-il songé à une expédition aussi lointaine?

Voici un second fait du même genre. Le fils d'Antiochus III, Antiochus Épiphane, est surtout fameux par la guerre impie qu'il déclara au temple de Jérusalem; mais, ayant besoin d'argent, il ne montra pas plus de retenue pour un autre temple de l'Élymaïde dédié à la déesse Anaïta, autrement appelée *Nanéa*. Dans l'espoir d'échapper au sort de son père, il se présenta comme le mari de la déesse et demanda à prendre possession des richesses qui avaient été accumulées à son intention[2]; mais il fut repoussé par les prêtres et par la masse de

séparait pas le culte de l'eau du culte du feu, et il y avait des temples du feu à côté des temples d'Anaïtis. C'est ce qui est marqué en divers endroits des actes des martyrs chrétiens d'Orient publiés en syriaque et en latin, par Assemani. (Rome, 1748, in-folio, t. I.)

[1] L'expédition d'Antiochus le Grand et sa mort malheureuse sont attestées par Justin, liv. XXXII, chap. II; par Strabon, liv. XVI, chap. I, p. 634 de l'édition Didot; enfin par Porphyre, *Fragments des Historiens grecs*, t. III, p. 711.

[2] Ce fait bizarre, qui s'accorde avec le goût bien connu d'Antiochus Épiphane pour les femmes, sert peut-être à expli-

Digitized by Google

la population soulevée, et obligé de renoncer à son entreprise. Il mourut en s'en retournant. On était alors dans l'année 164 avant J. C.[1] Ce fait, non plus, ne peut s'expliquer qu'en partant de l'idée que l'Élymaïde et les contrées voisines étaient restées fidèles aux Séleucides. C'est, du reste, ce qui résulte de la manière la plus évidente du récit des livres des Maccabées. Ce récit paraît avoir été mis par écrit dans des moments différents, et il varie suivant la situation où se trouvait le narrateur; mais il est contemporain des événements, et il ne comporte pas de doute pour le fond des choses.

Je rattache à cet Antiochus ce qui est dit par Pline le Naturaliste au sujet d'un personnage appelé *Épiphane*, qui fit

quer un passage du chapitre XI des prophéties de Daniel, passage qui ne me paraît pas avoir été, jusqu'ici, bien rendu. Dans ce chapitre, le prophète parle par anticipation de l'expédition d'Antiochus dans l'Élymaïde et du triste sort qui l'y attendait. Après avoir signalé, au verset 37, les mœurs dissolues du prince, il parle, au verset 45, de l'échec que celui-ci devait éprouver dans sa tentative contre un temple situé au haut d'une montagne. Le texte chaldéen est ainsi rendu par la Vulgate : « Et figet tabernaculum suum apadno « inter maria, super montem inclytum et « sanctum; et veniet usque ad summitatem « ejus, et nemo auxiliabitur ei. » La difficulté porte sur le mot *apadno*, אפדן. Évidemment saint Jérôme n'en a pas rendu le véritable sens : l'ensemble du texte exige qu'on traduise ainsi le commencement du verset : « et il plantera les tentes « de son apadan. » Mais que signifie *apadan?* Ce mot me paraît répondre au composé persan *ab-dan*, ابدان, signifiant *lieu arrosé d'eau, lieu où il y a de la fraîcheur et de la verdure.* Dans les inscriptions cunéiformes et dans quelques endroits du Talmud, ce mot semble pris quelquefois pour *palais.* Mais, ainsi que dans certains endroits du Talmud, il ne peut pas être question ici de palais, puisque l'auteur sacré parle d'une habitation consistant en tentes. Voici, ce me semble, ce que le prophète a voulu dire : sur la route d'Antioche vers l'Élymaïde, le roi avait à traverser bien des lieux sablonneux, bien des contrées solitaires. Or, se mettant en route pour aller épouser la déesse, il avait dû emmener avec lui des dames d'honneur et des princesses de sa famille. N'était-il pas naturel qu'il s'arrêtât de temps en temps, pour faire reposer son cortége, et qu'en pareil cas l'officier chargé d'ouvrir la marche choisît pour point de station des lieux arrosés d'eau et couverts de verdure? (Voy. du reste ci-après, p. 254.)

[1] Polybe, liv. XXXI, chap. II; *Maccabées*, liv. I, chap. III et VI; liv. II, chap. I et IX.

Digitized by Google

faire une exploration des côtes du golfe Persique[1]. L'exploration se fit nécessairement dans un moment où la Mésène était au nombre des provinces de l'empire séleucide. Antiochus Épiphane est le premier de sa famille qui ait porté le titre d'Épiphane : sous le règne de ceux de ses successeurs qui s'arrogèrent le même titre, les rois de Syrie étaient tout à fait déchus, et leur sphère d'action ne s'étendait pas au delà de l'Euphrate et du désert syrien.

Quelques années après la mort d'Antiochus Épiphane, on voit un Grec, du nom de *Timarque*, lever l'étendard de l'indépendance dans la Babylonie et battre monnaie à son coin. Aussitôt les habitants, qui étaient d'origine grecque, ont recours au roi de Syrie Démétrius, qui les délivre de la tyrannie, et qui, en récompense, reçoit d'eux le titre de *Soter* ou *Sauveur*[2].

La situation des contrées dont il s'agit dans ce mémoire ne commença à se modifier d'une manière sensible qu'à partir de l'année 143 avant J. C., lorsque Mithridate, dit *le Grand*, se fut assis sur le trône des Parthes. Mithridate était un prince éclairé et hardi, qui n'aspirait à rien moins qu'à soumettre toute la Perse à ses lois. Après avoir subjugué les provinces que les rois de Syrie occupaient encore au delà du Tigre, il franchit le fleuve et fit la conquête de la Babylonie. Il pénétra même dans l'Élymaïde et les autres provinces méridionales de la Perse. Plus habile ou plus heureux qu'Antiochus le Grand et qu'Antiochus Épiphane, il parvint à remplir son trésor vide à l'aide des richesses des deux temples de l'Élymaïde[3].

Ce n'est pas que les rois de Syrie n'opposassent les plus grands efforts. Démétrius Nicator passa le Tigre avec toutes les forces de son royaume et battit les Parthes; mais il fut fait

[1] *Histoire naturelle*, liv. VI, chap. XXXI. — [2] *Iconographie grecque*, tome II, p. 322, et tome III, p. 188. — [3] Strabon, liv. XVI, chap. I, p. 634.

Digitized by Google

prisonnier. Son frère, Antiochus VII, surnommé *Sidète,* qui le remplaça sur le trône, reprit la Babylonie et s'avança à son tour au delà du Tigre; mais il fut tué dans une surprise. On était alors dans l'année 130 ou 129 avant J. C. Dès ce moment c'en est fait de l'autorité des rois de Syrie au delà de l'Euphrate. D'une part les troubles intestins qui prirent un caractère plus grave, de l'autre l'ascendant toujours croissant du nom romain, frappèrent ces princes d'impuissance, jusqu'à ce qu'enfin la Syrie fût réduite en province romaine[1].

A l'exemple de Saint-Martin, c'est dans les premières années du règne d'Antiochus VII que je place un personnage appelé *Numénius,* dont Pline fait mention[2], et qui était le lieutenant d'un prince du nom d'Antiochus dans la Mésène; suivant Pline, Numénius, ayant pris position avec la flotte d'Antiochus à l'entrée du golfe Persique, attaqua la flotte perse et la mit en fuite; puis, débarquant avec sa cavalerie, il en vint aux mains avec un corps d'armée perse et le battit. Cet événement ne peut pas être placé avant le règne d'Antiochus VII, vu que ce ne fut qu'après les conquêtes de Mithridate dans les pro-

[1] Plusieurs savants, notamment Visconti, se fondant sur certains passages un peu confus des livres des Maccabées, ont mis sur le compte d'Antiochus VII une partie de ce qui a été raconté au sujet d'Antiochus Épiphane, et ils ont cru qu'Antiochus VII avait renouvelé pour la troisième fois une tentative sacrilége contre les temples de l'Élymaïde. Cette opinion me paraît d'autant moins soutenable, que les richesses qui auraient excité la convoitise d'Antiochus VII avaient déjà été enlevées par Mithridate. Saint-Martin est tombé dans l'excès contraire. Il a prétendu que de ces trois expéditions il n'y a de réelle que celle d'Antiochus Épiphane, et que le récit fait au sujet de la mort de son père, Antiochus le Grand, est une fable. L'opinion de Saint-Martin est inadmissible. On a dû voir que les entreprises sacriléges d'Antiochus le Grand et de son fils Antiochus Épiphane sont deux faits parfaitement distincts, et appuyés sur des témoignages irrécusables. (Pour l'opinion de Saint-Martin, on peut consulter son ouvrage posthume intitulé *Fragments d'une Histoire des Arsacides,* t. I, p. 358 et suiv. t. II, p. 26 et suiv.)

[2] Pline, *Histoire naturelle,* liv. VI, chap. XXXII.

Digitized by Google

vinces méridionales de la Perse, que les Parthes essayèrent d'avoir une marine; il ne peut pas être reporté à une époque postérieure, parce que, à partir de ce moment, les rois de Syrie n'eurent plus d'intérêts à défendre sur les bords du golfe Persique.

Les troupes syriennes avaient évacué la Mésène, la Chaldée et la Mésopotamie; les Parthes étaient maîtres de la contrée entière. Un tel événement changea toutes les conditions des habitants; mais la révolution qui s'ensuivit ne s'accomplit que peu à peu et après bien des péripéties. Dans le cours de la guerre que les rois parthes eurent à soutenir contre Antiochus VII, ils avaient fait un appel aux populations scythes nouvellement établies au nord de l'Oxus. Ces barbares, au lieu d'être des auxiliaires utiles, devinrent des ennemis dangereux. Phraate, fils de Mithridate, étant obligé de faire face aux Scythes, confia le gouvernement des provinces occidentales de l'empire à un Hyrcanien appelé *Himérus* ou *Évhémérus*. Celui-ci ne négligea rien pour faire rentrer sous le joug les pays qui avaient été repris par Antiochus VII, notamment les contrées situées entre le Tigre et l'Euphrate. Mais ensuite, enorgueilli de ses succès, il leva l'étendard de l'indépendance et il fallut employer la force pour le réduire[1].

Enfin la révolution était accomplie, et les rois de Syrie ne possédaient plus rien au delà de l'Euphrate. Mais le grand Mithridate était mort, et les princes qui lui avaient succédé sur le trône des Parthes n'étaient pas en état de continuer son

[1] Sur le rôle joué par Himérus, voy. Justin, liv. XLII, ch. 1, et surtout le prologue du livre XLII, corrigé par Henri de Valois, p. 58 des *Adnotationes*. Voy. aussi Diodore de Sicile, fragments des livres XXXIV et XXXV, n° 21 (t. II de l'édition Didot, p. 544). Cette question a été traitée par Saint-Martin dans ses *Fragments d'une Histoire des Arsacides*, t. II, p. 77 et suiv. p. 84 et suiv.

Digitized by Google

œuvre. Si les provinces de la Mésopotamie et de la Chaldée, ainsi que la Mésène, furent obligées de rendre hommage aux princes arsacides, elles eurent leur gouvernement particulier. C'est alors que l'on commence à voir apparaître les principautés d'Édesse, de l'Adiabène, etc. c'est alors que s'élève le royaume de la Mésène et de la Kharacène.

Vers l'an 129 avant J. C. un indigène, appelé par Pline *Pasinès*, et par d'autres écrivains *Spasinès* ou *Hyspasinès*, se mit à la tête de la Mésène et du Bahrein, et fonda, près des bouches du Tigre, la ville de Spasiné-Kharax. Suivant le témoignage du roi Juba, qui écrivit sous Auguste un livre particulier sur ces parages, considérés dans leurs rapports avec l'empire romain, Spasinès avait d'abord gouverné la Mésène au nom d'un prince qu'il nomme *Antiochus*, sans désigner lequel[1]. D'un autre côté, suivant Lucien, Spasinès prolongea sa vie jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans[2]. Il aurait donc pu se rendre maître de la Mésène, l'an 129 avant J. C. et avoir antérieurement dominé sur le pays à titre de gouverneur. Si la circonstance rapportée par Juba, mais qui est niée par Pline, est vraie, Spasinès n'en eut que plus de facilité pour faire reconnaître son autorité. Quoi qu'il en soit, voici en quels termes Pline parle de ce prince : « Pasines, Sogdonaci filius, rex finitimorum Arabum. » On a vu que la population indigène, qui était de race nabathéenne, ne s'éloignait pas beaucoup, pour le langage, des tribus arabes du voisinage; on comprend, de plus, que les Arabes devaient être répandus en grand nombre dans le pays, surtout parmi les gens de guerre.

De son côté, Lucien donne au nouveau roi de la Mésène le titre de roi de Kharax et des contrées voisines de la mer

[1] *Histoire naturelle*, liv. VI, ch. xxxi. — [2] Lucien, *Exemples de longévité*, ch. xvi (édition Didot, p. 642).

Digitized by Google

Érythrée[1], c'est-à-dire de prince de la Mésène et de la côte occidentale du golfe Persique. Nos précédentes explications dispensent d'explications nouvelles.

A l'exemple des rois achéménides, les rois parthes avaient établi le siége de leur puissance dans le voisinage du Tigre. Les rois de Syrie étaient déchus; les rois d'Égypte étaient fort affaiblis; la nation à craindre pour les Parthes était les Romains, les Romains, dont l'aigle, qui leur servait de symbole, menaçait d'étreindre le globe entier dans ses serres. C'est vers cette époque que commence la grande importance d'un bourg situé sur la rive orientale du Tigre, en face de Séleucie, et nommé *Ctésiphon*. Jusque-là les rois parthes, qui ne possédaient que les provinces du nord-ouest de la Perse, avaient fait leur résidence non loin des bords de la mer Caspienne. Devenus aussi maîtres des provinces du sud-ouest, ils reprirent l'usage des anciens rois perses, qui passaient la saison de l'hiver dans les chaudes contrées de la Susiane; mais, au lieu de s'établir dans l'intérieur des terres, ils préférèrent les bords du Tigre, et, au lieu de s'enfermer dans la grande ville de Séleucie, qui leur ouvrait son sein, ils choisirent le bourg de Ctésiphon. Strabon nous apprend[2] qu'amenant à leur suite des troupes nombreuses composées en partie de Scythes, les rois parthes évitèrent de s'établir dans Séleucie, de peur de troubler l'immense commerce qui se faisait dans cette ville. On peut ajouter que, comme position stratégique, Ctésiphon avait l'avantage d'offrir, en cas d'échec, contre les Romains, la barrière du Tigre, barrière terrible, ainsi que les Romains en firent plus tard l'expérience.

Un tel voisinage devint un danger permanent pour la Mé-

[1] Ὑσπασίνης δὲ ὁ Χάρακος καὶ τῶν κατ' Ἐρυθρὰν τόπων βασιλεύς.

[2] Strabon, liv. XVI, chap. 1 (p. 633 de l'édition Didot).

Digitized by Google

sène. Pline rapporte que les Méséniens, pour se maintenir, profitèrent des cours d'eau qui entourent leur pays et qui rendaient les inondations faciles[1]. Mais ce qui défendit surtout le royaume, ce fut la constitution féodale du gouvernement parthe, constitution dont il a déjà été parlé. En général, les rois de la Mésène se reconnaissaient vassaux des rois arsacides, et ils firent partie de ce que les écrivains arabes et persans ont appelé plus tard du nom de *Molouk al-Theouayf*, ou chefs de bandes; par là ils s'assurèrent la tranquillité. Sur leurs médailles, ces princes portent le titre de roi[2]; quant aux rois parthes, ils avaient, à l'exemple de certaines autres classes de princes, adopté les titres de grand roi[3] et de roi des rois[4]. A partir de cette époque, ces titres se rencontrent de temps en temps sur leurs médailles.

Voilà dans quelle situation les rois de la Mésène atteignirent les commencements de l'ère chrétienne. Maîtres des bouches du Tigre et de l'Euphrate, et d'une grande partie du commerce de l'Asie, ils ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des Romains, devenus à leur tour maîtres de l'Égypte, de la Syrie et de l'Arabie Pétrée. Il nous reste, à ce sujet, un témoignage bien précieux de Pline le Naturaliste. Ce témoignage a, de plus, l'avantage de nous faire connaître, pour les commencements de notre ère, l'étendue approximative de ce royaume naguère oublié. Mais d'abord il faut savoir qu'il existait alors deux grandes voies commerciales entre l'Orient et l'Occident. L'Europe recevait par Alexandrie, le Nil et la mer Rouge, les produits de l'Arabie et ceux de l'Inde. En même temps, les

[1] *Histoire naturelle*, liv. VI, ch. XXXII. Voici les expressions de Pline: « Itaque « molientes incursionem Parthos, operibus « objectis, inundatione arceri. »

[2] Βασιλεύς.

[3] Βασιλεὺς μέγας.

[4] Βασιλεὺς βασιλέων.

Digitized by Google

produits de la Perse, des côtes du golfe Persique, notamment les perles du Bahrein, et ceux de l'Inde, lui parvenaient par la côte de Syrie, Palmyre, Séleucie et les bouches du Tigre.

Il existait, sur la rive occidentale du Tigre, près de son embouchure, une place de commerce où Palmyre dirigeait ses expéditions destinées à la mer et où arrivaient les chargements à son adresse : c'est la ville de Forat, qui fut successivement remplacée par Obollah et par Bassora. Mais, de Forat à Palmyre, il y avait une grande distance, et, depuis que le sol de Babylone avait été envahi par les marais, les navires d'une moindre dimension qui remontaient au-dessus de Forat étaient obligés, faute d'un port sur l'Euphrate, de se rendre à Séleucie, sur le Tigre, ce qui occasionnait aux Palmyréniens un détour considérable. Vers l'an 60 de notre ère, le roi parthe Vologèse, pour faire une chose agréable aux marchands de Palmyre, fonda sur la rive occidentale de l'Euphrate, non loin des ruines de Babylone, une ville qui fut appelée de son nom *Vologesia*. Ce fut là désormais que les Palmyréniens reçurent leurs marchandises par mer et qu'ils expédièrent les leurs. De Forat à Vologesia les marchandises arrivaient par eau, et de Vologesia à Palmyre on employait les chameaux. Des inscriptions grecques qui existent encore à Palmyre constatent l'un et l'autre fait[1]. Plus tard Vologesia fut remplacée par la ville arabe de Hirah.

Mais entre ces deux voies il y en avait une troisième qui ne manquait pas d'importance, et qui avait pour centre la ville de

[1] Une de ces inscriptions porte la date 453 des Séleucides (141 de J. C.), et l'autre la date 558 (246 de J. C.). Voy. la dissertation de Heeren, intitulée *Commercia urbis Palmyræ vicinarumque urbium*, Gottingue, 1831, in-4°, pag. 14 et suiv. Heeren, n'ayant pas reconnu le nom de Forat, a confondu cette ville avec le nom de l'Euphrate.

Digitized by Google

Pétra. La situation de Pétra était entre le golfe d'Éla, la mer Morte et le port de Gaza, qui mettait cette ville en rapport direct avec l'Europe. Son importance décrut à mesure que les ressources de l'empire romain diminuèrent, et elle finit par être supplantée par la Mekke, qui n'était alors qu'une obscure bourgade[1]. Elle dégénéra tellement, qu'on avait fini par douter de son existence, et que son emplacement n'a été retrouvé que dans ces derniers temps[2].

Pétra communiquait directement d'un côté avec Forat et le golfe Persique, à travers la presqu'île de l'Arabie, de l'autre avec l'Inde, par la mer Rouge et l'Arabie Heureuse. De plus, Pétra et Palmyre se donnaient la main par une route qui, se dirigeant à l'orient de la mer Morte, passait par Bosra. Ces deux villes pouvaient, sans recourir à la mer et en tournant la presqu'île, du côté du nord, échanger entre elles les produits de l'Arabie Heureuse d'une part, et de l'autre ceux de la Perse et des côtes du golfe Persique. Il nous reste une preuve vivante des relations qui existaient alors entre Pétra et Palmyre, dans les inscriptions en caractères sinaïtiques qui ont été récemment découvertes sur la route qui mène d'une ville à l'autre.

Si l'on excepte les marchandises qui arrivaient des contrées orientales en Europe par Alexandrie, le Nil et la mer Rouge, on peut dire que la plus grande partie du reste passait par les mains des Nabathéens. On a vu que les Nabathéens de Pétra et les Méséniens étaient frères. Ajoutons qu'à Palmyre on employait à peu près le même langage et la même écriture qu'à

[1] A partir du commencement du v[e] siècle, on voit suivre, par les habitants de la Mekke, les mêmes routes que celles des Pétréens. (Voy. ma *Notice sur Mahomet*, dans la *Biogr. générale* de M. Didot, tome XXXII.)

[2] Voy. le grand ouvrage publié par M. Léon de Laborde. Paris, 1830, grand in-folio, avec planches.

Digitized by Google

Pétra et dans la Mésène; disons enfin que Palmyre, Pétra et la Mésène jouissaient alors de leur autonomie, et que les Romains, étant en rivalité permanente avec les Parthes, ne demandaient pas mieux que d'avoir des intermédiaires pour leurs relations commerciales.

Voici maintenant une traduction libre du passage de Pline, dont la valeur n'avait été aperçue qu'en partie par M. Quatremère, et qui avait tout à fait échappé à Saint-Martin [1] : « Pétra « est le rendez-vous des personnes qui se dirigent, à travers la « Syrie, vers Palmyre, et de celles qui viennent de Gaza [2]. Le « territoire qui s'étend depuis Pétra jusqu'à la Kharacène est « occupé par le peuple des Omaniens; on y remarquait jadis « deux villes célèbres fondées par Sémiramis, Abésamis et So- « ractia; maintenant c'est un désert. Vient ensuite une ville qui « appartient au roi de la Kharacène, et qui s'appelle *Forat;* sa « situation est sur le Pasitigre, et il y vient des caravanes de « Pétra. La distance de Forat à Kharax est de douze milles, « que l'on franchit à la faveur de la marée. Parmi les villes « de la Kharacène, sont aussi Barbatia et Thamata (situées dans « l'intérieur de la presqu'île), à une distance de dix journées « de Kharax, ainsi qu'Apamée, bâtie au confluent du Tigre et « de l'Euphrate (près de l'emplacement de la ville actuelle « d'Ouasseth). »

Telle est la série des faits qui m'ont paru montrer que, jusqu'à l'an 129 avant J. C., la Mésène avait été une simple dépendance de l'empire des Séleucides, et qu'à partir de cette époque elle forma un État particulier sous la suzeraineté des

[1] Pline, *Histoire naturelle*, liv. VI, ch. XXXII; *Mémoire de M. Quatremère sur les Nabathéens* (*Journal asiatique* de janvier 1835, au commencement), et Saint-Martin, *Recherches sur la Mésène*, p. 41 et suiv.

[2] Au lieu de Gaza, Strabon nomme la ville de Rinocolura située à une légère distance. (Voy. au livre XVI, ch. IV.)

Digitized by Google

rois parthes. Ces faits découlent si bien les uns des autres, qu'il semble avoir suffi de les classer pour porter la lumière dans les esprits.

Il y a eu cependant des savants distingués qui en ont jugé autrement, et, avant d'aller plus loin, il convient de parler des difficultés, les unes réelles, les autres imaginaires, qui les ont arrêtés. Je ne parlerai pas ici de l'opinion émise par M. Quatremère dans le Journal des Savants. Ce grand érudit a, plus d'une fois, soutenu dans ce recueil des thèses qui ne supportent pas l'examen, non pas qu'il manquât de l'instruction nécessaire, mais parce qu'il était sujet à se laisser aller à sa disposition du moment. Je ne m'occuperai que de l'illustre Visconti, qui avait étudié à fond l'antiquité classique, et qui, dans ses Iconographies grecque et romaine, comme dans sa Description du musée Pie-Clémentin, a toujours fait preuve d'un jugement sûr. En réfutant Visconti, je réfute M. Charles Müller, qui a écrit sous son inspiration.

J'ai dit que les témoignages des écrivains de l'antiquité relatifs à la Mésène nous sont parvenus à l'état mutilé. Il nous reste les médailles; mais ces médailles n'offrent pas de série complète; d'ailleurs, elles sont d'une exécution si imparfaite, que, quelquefois, les savants ne peuvent parvenir à s'entendre dans la manière de les expliquer.

Lucien, qui était né à Samosate, sur les bords de l'Euphrate, dans les commencements du IIe siècle de notre ère, à une époque où le royaume de la Mésène était encore debout, s'exprime ainsi: « Hyspasinès, roi de Kharax et des lieux situés « sur les bords de la mer Érythrée, mourut de maladie dans la « quatre-vingt-cinquième année de son âge. Tiræus, le troisième « successeur d'Hyspasinès, mourut aussi de maladie à l'âge de « quatre-vingt-douze ans. Enfin Artabaze, le septième succes-

Digitized by Google

« seur de Tyræus, avait atteint la quatre-vingt-sixième année de « son âge quand il fut placé sur le trône par les Parthes[1]. »

On n'a pas rencontré, jusqu'ici, de médaille de Spasinès. Quant à Tiræus, le cabinet impérial n'en a acquis que tout récemment une médaille, et encore la date manque. Mais déjà, à l'époque où travaillait Visconti, il y avait une médaille de Tiræus en Angleterre, et cette médaille est maintenant conservée au *British Museum*. Visconti s'en fit envoyer une empreinte; mais, tant parce que l'empreinte était mal prise, que parce que la pièce est défectueuse, Visconti vit à l'exergue la lettre Π ou 80, au lieu de deux ou trois lettres en partie effacées, ce qui faisait une différence d'environ deux cents ans. Voilà ce qui décida Visconti à faire régner Tiræus l'an 80 de l'ère des Séleucides, ou 232 ans avant J. C., au lieu des environs de l'an 40 avant J. C., et ce qui lui fit placer la fondation du royaume de la Mésène à l'an 62 de l'ère des Séleucides, ou 250 ans avant J. C. c'est-à-dire dix-huit ans auparavant. Visconti ne fit pas attention que la construction de la ville de Spasiné-Kharax aurait coïncidé avec la construction d'Antioche, que Spasiné-Kharax était destinée à remplacer. M. Vaux, garde des médailles du *British Museum*, déclare que Visconti s'est trompé, et l'on peut s'en rapporter à son témoignage.

Déjà Saint-Martin et d'autres savants avaient soupçonné quelque méprise de ce genre; j'ajouterai à ce qu'ils ont dit les considérations suivantes: Eckhel[2] a déclaré que le premier roi qui fit usage de l'ère des Séleucides sur ses monnaies fut Antiochus III, dit *le Grand*, et que les plus anciennes médailles qui portent une date de cette ère sont postérieures à l'an 100 de l'ère des Séleucides (212 avant J. C.). Toutes les médailles

[1] *Exemples de longévité*, traité de Lucien déjà cité.

[2] Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. III, p. 221.

Digitized by Google

qui ont été découvertes depuis Eckhel sont d'accord avec cette assertion [1]. Or comment un genre de date qui ne pouvait que flatter l'orgueil des princes séleucides aurait-il été mis en usage sur les bords du golfe Persique, lorsqu'il n'était pas encore usité sur les bords de l'Oronte ? A cette époque, les principales villes de Syrie avaient leur ère particulière. Visconti ayant été entraîné dans une fausse voie, tout ce qu'il aurait pu dire, c'est que dans le royaume de la Mésène on mit d'abord en usage une ère qui rappelait l'année de son indépendance, et, dans ce cas, l'an 80 aurait répondu à l'an 49 avant J. C., ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de l'époque réelle où la médaille a été frappée [2]. Une autre objection qu'on aurait pu faire à Visconti, c'est qu'un intervalle de dix-huit ans est bien peu de chose entre l'avénement de Spasinès, qui vécut quatre-vingt-cinq ans, et l'avénement de Tiræus, son troisième successeur. Visconti, par l'effet de sa préoccupation, a mal à propos rendu le mot *troisième* par *deuxième* [3].

Mais voici une autre difficulté : M. de Longpérier, dans son Mémoire sur la Chronologie et l'Iconographie des rois parthes [4], cite quelques médailles du grand Mithridate qui portent les dates 173 et 174 de l'ère des Séleucides (140 et 139 ans avant J. C.), et sur lesquelles se trouve un monogramme qu'il a lu χαρ ; mon savant confrère n'a pas hésité à voir ici la ville de *Spasinè-Kharax*. Or il est évident que, si, dès les années 140 et 139 avant J. C., il y avait eu une ville du nom de Spasinè-Kharax, où l'on battait monnaie, Spasinès n'aurait pas

[1] Mionnet, *Description des Médailles antiques grecques*, supplément, t. VIII, p. 21.

[2] Dans le même volume où Mionnet avait adopté l'opinion d'Eckhel, il cite (p. 283) une médaille qui aurait été frappée l'an 88 de l'ère des Séleucides. Mais cette médaille ne porte pas de tête de roi, et évidemment c'est une médaille autonome.

[3] *Iconographie grecque*, t. III, p. 181.

[4] Paris, 1853, p. 22.

Digitized by Google

eu la peine d'en bâtir une dix ou douze ans plus tard. On peut répondre ceci : 1° il y a eu plusieurs villes du nom de Kharax[1], et, tout en admettant que Mithridate a pu occuper un moment la Mésène et la Kharacène, rien ne dit que le monogramme en question s'applique à ces deux contrées. 2° Les monogrammes marqués sur les médailles grecques ont varié à l'infini, et, jusqu'à présent, l'on n'a presque rien pu dire de satisfaisant à leur sujet. En ce qui concerne le monogramme dont il s'agit, on le retrouve sur une médaille séleucide postérieure à la fondation du royaume de la Mésène, et qui n'a rien eu de commun avec la Kharacène[2]. 3° Ce fut précisément parce qu'il existait déjà plusieurs villes du nom de Kharax, que Spasinès voulut distinguer celle qui était de sa fondation en joignant son nom au sien. Le fait est que l'historien Josèphe, Pline, Ptolémée, Lucien, en un mot tous les écrivains de l'antiquité qui ont parlé de la capitale de la Mésène, n'ont jamais séparé le mot Kharax de celui de Pasinès ou Spasinès.

Il y a encore une difficulté. On a vu que Lucien donnait au septième successeur de Tiræus le nom d'Artabaze. Visconti a publié, dans son Supplément à l'Iconographie grecque, une médaille sur laquelle il a lu le nom de ce prince; mais cette médaille porte la date 250 de l'ère des Séleucides, ou 62 avant J. C. Si l'on place la fondation du royaume de la Mésène vers l'an 250 avant J. C. et qu'on fasse régner Tiræus l'an 232 avant notre ère, Artabaze, qui régnait l'an 62 avant J. C., a bien pu être le septième successeur de Tiræus; mais il n'en est pas de même si Tiræus a régné vers l'an 40 avant J. C., Artabaze ayant régné quelques années auparavant. Parmi les antiquaires,

[1] L'énumération de ces villes se trouve dans le premier volume du *Recueil des Petits Géographes grecs*, éd. Didot, p. 245 et LXXXI.

[2] *Catalogue du cabinet de M. le baron Behr*, par M. François Lenormant, p. 139.

Digitized by Google

les uns sont partis de l'idée que le personnage du nom d'Artabaze qui est cité par Lucien est tout à fait indépendant de celui dont Visconti et d'autres antiquaires ont cru reconnaître le nom sur une médaille; les autres ont pensé que Visconti s'était trompé sur ce point, et qu'au lieu d'Artabaze il fallait lire, soit Artaban, soit Attambilus [1]. L'objet de ce mémoire n'est pas de présenter un tableau historique du royaume de la Mésène, sujet pour lequel les matériaux sont encore insuffisants. Je n'ai donc pas à me prononcer là-dessus. Je me bornerai à proposer, d'après les médailles connues jusqu'ici, l'ordre suivant pour les premiers rois de la Mésène.

La plus ancienne médaille qui nous soit parvenue est celle du roi Apodakès ou Apodakus [2]. Elle porte la date 203 ou 109 avant J. C. Je présume qu'Apodakès a été le successeur immédiat de Spasinès. Vient ensuite le personnage qu'on a appelé tantôt *Artabaze,* tantôt *Artaban* et tantôt *Attambilus;* puis on arrive à la médaille de Tiræus, qui a occasionné tous ces embarras. D'après cela, le véritable Attambilus Ier ne serait que le cinquième roi de la Mésène.

Voici, du reste, les courts renseignements qui nous sont par-

[1] Voy. Mionnet, *Description des Médailles antiques grecques,* t. V, p. 706 et suiv. Supplément, t. VIII, p. 507 et suiv.

[2] La légende de cette médaille porte le génitif ΑΠΟΔΑΚΟΥ. Cette médaille manque au cabinet de la Bibliothèque impériale. J'en parle d'après une empreinte du *British Museum.* M. Vaux a publié deux médailles d'Apodakès dans le *The numismatic Chronicle* de Londres (janvier 1856, p. 139, et mars 1857, p. 36); mais, ainsi qu'il s'est empressé de le reconnaître, il a, mal à propos, fait d'une médaille deux médailles différentes. J'ai également profité, pour mon travail, des empreintes qu'a bien voulu m'envoyer M. le baron de Prokesch Osten, ambassadeur d'Autriche à Constantinople. Dans l'état actuel des choses, il est à désirer que M. de Longpérier et M. le général Bartholomæi puissent faire part au monde savant des données qu'ils recueillent depuis bien des années sur cette classe de médailles et sur celles dont il sera parlé dans la suite de ce mémoire. Je me permets le même appel auprès de M. Edward Thomas, savant numismate anglais.

Digitized by Google

venus sur le royaume de la Mésène et de la Kharacène. Suivant l'historien Josèphe[1], le prince qui régnait à Spasiné-Kharax dans les commencements de notre ère s'appelait Abennerig. Le fils du prince qui régnait à la même époque dans l'Adiabène, sur les bords du Tigre, aux environs de l'antique Ninive, ayant été forcé de quitter la maison paternelle, trouva un refuge chez Abennerig, et fut adopté par lui pour gendre. Le jeune prince se nommait Izat, c'est-à-dire probablement Ized, terme par lequel les disciples de Zoroastre désignent les bons génies. Au bout de quelques années, il retourna dans l'Adiabène et succéda à son père. Or lui et sa mère, appelée Hélène, avaient de l'inclination pour le judaïsme. L'un et l'autre finirent par faire une profession publique de la religion israélite, et se retirèrent à Jérusalem, où ils moururent. La pyramide dans laquelle on déposa leurs restes existe encore.

Un siècle après, l'empereur Trajan, à la suite de ses guerres en Orient, porta ses pas jusqu'à l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate. Le prince qui régnait alors sur la Mésène et la Kharacène se nommait Attambilus. Il reçut Trajan dans Spasiné-Kharax, et le laissa disposer de tout comme il voulait[2]. Dans le mémoire sur l'Empire romain, nous reviendrons sur cet événement[3].

§ III.

FIN DU ROYAUME DE LA MÉSÈNE ET DE LA KHARACÈNE.

Saint-Martin est parti de l'idée que le royaume de la Mésène était encore debout l'an 363 de l'ère chrétienne, lorsque l'em-

[1] *Antiquités judaïques*, liv. XX, ch. II.

[2] Dion-Cassius, liv. LXVIII, ch. XV.

[3] Ce mémoire a paru dans le *Journal asiatique* de 1863, cahiers du mois de mars et des mois suivants.

Digitized by Google

pereur Julien fit son expédition de Perse, et que l'existence de ce royaume se prolongea jusqu'à l'année 389. Pour moi, je pense que cette principauté finit comme la plupart des autres principautés dépendantes de la Perse, dès l'année 225 de notre ère, lorsque Ardeschir renversa le trône des Arsacides pour y substituer celui des Sassanides. La thèse que je soutiens me paraît très-simple, et je vais l'appuyer sur des preuves qui, j'espère, ne laisseront pas de place au doute.

Les écrivains de l'antiquité s'accordent à dire que le premier soin d'Ardeschir, après qu'il eut tué de sa main le dernier des rois arsacides, fut d'absorber en sa personne les diverses principautés entre lesquelles la Perse était alors partagée. Une de celles qui durent lui tenir le plus à cœur, ce fut sans doute la Mésène. Ardeschir s'était annoncé comme le restaurateur de la monarchie des Cyrus et des Darius, dont il se disait l'héritier naturel. Or le rétablissement du commerce maritime par la voie du Tigre et de l'Euphrate, et par conséquent la possession de la Mésène, était une condition indispensable de cette restauration. Ardeschir ne se contenta pas de soumettre à son autorité directe presque toutes les provinces qui s'étaient successivement détachées de l'empire; il fonda dans celles qui furent reconquises une ou plusieurs villes où il tint garnison, et qui lui garantissaient la possession du pays.

Un historien arabe du x^e^ siècle de notre ère, Hamzah d'Ispahan, qui avait à sa disposition certaines chroniques sassanides aujourd'hui perdues, nous a conservé la liste des villes fondées par Ardeschir; or, parmi ces villes, il en est une qui se trouvait dans la Mésène et une autre qui était située dans une dépendance de la Mésène, le Bahrein. Voici la traduction du passage qui se rapporte à notre sujet : « Ardeschir, ayant « reconnu que, tant qu'il ne serait pas le maître unique du

Digitized by Google

« pouvoir, il ne pourrait parvenir à faire régner la justice parmi « les peuples ni à établir un gouvernement régulier, commença « par se mettre en rapport avec ceux des *Molouk al-Theouayf* « qui étaient les plus rapprochés du siége de l'empire; il cher- « cha à gagner leur confiance et à leur donner une haute idée « de sa puissance, après quoi il les attaqua successivement, et « les fit tous périr, au nombre de quatre-vingt-dix. Ce fut ainsi « que le sol de l'Iran fut purgé de la présence des chefs de « bandes. En même temps Ardeschir fonda un grand nombre « de villes, parmi lesquelles furent..... Bahman-Ardeschir, « située sur les bords du Didjlet al-Aurâ, dans le pays de la « Mésène, ville que les habitants de Bassora désignent par les « deux noms de Bahman-Schir et de Forat-Meyssan..... et la « ville de Beten-Ardeschir, dans le Bahrein. Pour celle-ci, elle « fut ainsi appelée parce qu'on éleva ses murailles avec les ca- « davres des habitants qui avaient refusé de reconnaître le nou- « veau gouvernement. Les assises des murs se composaient « alternativement de briques et de cadavres. Voilà pourquoi « cette ville reçut le nom de *Beten-Ardeschir*[1]. »

Arrêtons-nous un moment sur ce passage, dont certaines expressions pourraient embarrasser le lecteur. Le texte de Hamzah n'a été publié qu'en 1844, et, par conséquent, est resté inconnu à Saint-Martin. A la vérité, il a été reproduit en persan dans le *Modjmel al-Tevarykh,* ouvrage qui se trouve à la Bibliothèque impériale; mais, dans la version persane, plusieurs des noms propres sont altérés, et M. Quatremère, qui a publié le passage[2], n'a pas pu les rétablir.

En ce qui concerne la ville fondée par Ardeschir dans le

[1] *Annales de Hamzah d'Ispahan,* édition de M. Gottwald. Saint-Pétersbourg, 1844, in-12, p. 45 et suiv.

[2] *Journal asiatique* du mois de mars 1839, p. 274 et 275.

Digitized by Google

Bahrein, son nom, *Beten-Ardeschir,* signifie, en persan, *avec les corps d'Ardeschir,* ou, peut-être mieux, *avec les cadavres des hommes tués par Ardeschir.*

Les mots *Didjlet al-Aurâ* signifient *Tigre borgne,* ou *le Tigre qui a perdu son frère,* et les Arabes appliquent cette dénomination au Tigre, après que l'Euphrate a cessé d'avoir son lit à part [1].

Forat-Meyssan est pour le Forat de la Mésène. Déjà il a été parlé de la ville de Forat, qui était située sur la rive occidentale du Tigre, un peu au midi du lieu où fut bâtie plus tard Bassora. Comme le mot *Forat* se dit aussi de l'Euphrate, il est probable que cette dénomination fut mise en usage afin qu'on ne confondît pas le nom de la ville avec celui du fleuve. Forat devint, dans les premiers siècles de notre ère, le siége d'un métropolitain qui relevait directement du patriarche de Séleucie, et qui avait le pas sur tous les évêques de la Mésène. Il est souvent parlé, dans les livres syriaques et chaldéens, de la ville de Forat-Meyssan, ou plutôt, comme ils écrivent, Perat-Maisan [2]. Mais déjà, à l'époque dont il s'agit ici, cette ville commençait à perdre de son importance. Sa situation était sur les bords d'un canal; or, de l'autre côté du canal, était un endroit qui, apparemment, était plus favorable au stationnement des navires. Le fait est qu'il y avait là le commence-

[1] J'ai expliqué cette dénomination dans les notes qui accompagnent ma traduction de la *Géographie d'Aboulféda,* p. 54. Cette dénomination se retrouve, sous une forme altérée, dans l'ouvrage de M. Caussin de Perceval sur l'histoire des anciens Arabes, t. III, p. 403. On la trouve aussi dans le traité arabe de l'Agriculture nabathéenne, et M. Chwolson a publié le passage entier dans une dissertation qui a paru en 1860, à Saint-Pétersbourg, sous le titre de *Ueber Tammuz und die Menschenverehrung bei den alten Babyloniern;* mais M. Chwolson ne s'est pas bien rendu compte du sens. (Voy. aux pages 132 et 141 de son mémoire.)

[2] Comparez d'Anville, *Le Tigre et l'Euphrate,* p. 135, et Saint-Martin, *Recherches sur la Mésène,* p. 54.

Digitized by Google

ment d'une ville qui reçut, chez les Grecs et les Romains, le nom d'*Apologos,* et que les Arabes et les Persans nommèrent *Obollah.* La nouvelle ville ne tarda pas à attirer à elle le commerce du pays, et devint, avec le temps, le siége du gouvernement. Quant à Spasiné-Kharax, son importance avait déjà sensiblement décru, et bientôt l'on en oublia même le nom; elle finit probablement comme avaient fini Térédon, Alexandrie et Antioche, dont elle avait pris la place, c'est-à-dire que les eaux en emportèrent une partie et que les sables couvrirent le reste. A son tour, Obollah disparut devant l'ascendant de Bassora, dont les Arabes avaient fait le chef-lieu de la province. A l'égard de Bahman-Schir, sa situation était sur la rive orientale du Tigre, en face de Forat et d'Obollah. Son nom est une contraction de *Bahman-Ardeschir,* et le sens des mots est, en persan, *excellent Ardeschir.* Le roi Ardeschir fonda une ville en cet endroit, d'abord parce que, par sa situation sur la rive orientale du Tigre, elle devait être d'un accès plus facile pour le gouvernement central, et, en outre, afin de combattre l'influence des villes de Forat et d'Obollah, situées sur la rive arabe, et, de plus, exposées aux incursions des nomades. Aussi, dans les commencements, Bahman-Schir reçut tous les honneurs d'une capitale et donna son nom à la Mésène entière.

Voici, du reste, sur ces diverses villes, un passage extrait du grand Dictionnaire géographique de Yacout, où l'auteur, qui écrivait dans la première moitié du XIII^e^ siècle de notre ère, parle en témoin oculaire :« Bahman-Schir est une vaste « province située entre Ouasseth et Bassora, et où l'on remarque « les villes de Meyssan et de Madâr. On l'appelle aussi *Forat « de Bassora,* du nom de *Bassora,* une des villes de la pro- « vince. Suivant Hamzah d'Ispahan, Bahman-Schir est la forme

Digitized by Google

« arabe abrégée de Bahman-Ardeschir. La ville de Bahman-« Schir avait été bâtie sur la rive du Didjlet al-Aurâ, sur la « rive orientale, en face d'Obollah; elle est détruite; ses ves-« tiges ont disparu, et il n'en subsiste plus que le nom[1]. »

Le passage de Hamzah qui a été rapporté aidera à mieux comprendre ce que Massoudy a dit dans son *Moroudj al-Dzeheb,* ouvrage composé sur les lieux dans la première moitié du x^e^ siècle de notre ère, et qui est resté une source de renseignements de tout genre. Massoudy, parlant des derniers princes nabathéens de la vallée du Tigre et de l'Euphrate, s'exprime ainsi[2] : « Le dernier prince qui tomba sous les coups « d'Ardeschir fut un roi nabathéen appelé Baba, fils de Bar-« dina[3], qui résidait dans le souad de l'Irac et avait sous sa dé-« pendance le château d'Ibn-Hobeyrah (*casr Ibn-Hobeyrah*). » Le souad de l'Irac est, à proprement parler, la partie cultivée de l'Irac, par opposition aux lieux sablonneux. Quant au château d'Ibn-Hobeyrah, il ne fut bâti que longtemps après, sous les premiers califes de Bagdad. Sa situation était au sud-ouest des ruines de Babylone[4].

L'événement dont parle Massoudy se passa au nord de la Mésène. En voici un autre qui eut lieu au midi, sur la côte occidentale du golfe Persique, et qui est le même dont Hamzah a fait mention. Mirkhond s'exprime ainsi dans le chapitre de son Histoire universelle qui traite des rois sassanides : « Tous

[1] *Moadjem al-Boldan,* au mot *Bahman-Ardeschir.* Voici le texte : بهمن اردشير كورة واسعة بين واسط والبصرة ومنها ميسان والمذار وتسمى فرات البصرة والبصرة منها تعد قال حمزة الاصفهانى بهمنشير تعريب بهمن اردشير وكانت مدينة مبنية على عبر دجلة العوراء فى شرقيها تجاه الابلة خربت ودرس اثرها وبقى اسمها

[2] Les *Prairies d'or,* texte arabe et traduction française, par MM. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, tome II, p. 161.

[3] Ces noms sont incertains et auraient besoin d'être contrôlés par quelque autre témoignage.

[4] *Géographie d'Aboulféda,* texte arabe, p. 53 et 304.

Digitized by Google

« les rois se soumirent à Ardeschir, excepté le roi du Bahrein, « qui n'osa le faire à cause de la honte que lui inspirait sa « conduite passée. Ardeschir se mit en marche pour entrer « dans les États du roi du Bahrein, et son approche jeta une « telle épouvante dans le cœur de ce prince, qu'il se précipita « du haut de sa citadelle et périt de la sorte[1]. »

L'étendue des États du roi de la Mésène a nécessairement varié suivant les époques. Il est donc possible que le prince dont parle Mirkhond et celui dont Massoudy et Hamzah ont fait mention soient un seul et même prince. Dans ce cas, le Bahrein, la Mésène et la partie méridionale de la Babylonie n'auraient fait qu'un seul et même État. Il est encore possible que les trois provinces formassent des États différents; mais, quelque opinion qu'on adopte, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour être convaincu que la Mésène ne put échapper aux envahissements d'Ardeschir.

Avec le règne d'Ardeschir et la fin du royaume de la Mésène commencent les traditions qui nous ont été transmises par les Arabes. L'expérience montre que ce qui ne s'écrit pas s'oublie à la longue, et qu'en général le peu qui échappe au naufrage n'arrive à la postérité qu'à travers un nuage de fables. L'écriture fut connue de bonne heure des Nabathéens établis auprès de Pétra, et des Himyarites, ou, comme écrivent les Grecs, des Homérites, maîtres de l'Arabie Heureuse; mais ni les uns ni les autres n'ont laissé d'annales particulières. Tout ce qui nous reste d'eux, ce sont des inscriptions gravées sur les rochers, et ce n'est qu'à présent que l'on commence à les envi-

[1] L'illustre Silvestre de Sacy a inséré une traduction française de ce chapitre à la suite de ses *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse*, p. 278 et suiv. Plus tard, le texte persan de ce chapitre a été publié sous les auspices de l'École spéciale des langues orientales. (Voyez à la page 176.)

Digitized by Google

sager sous leur vrai jour. Pour les Arabes du Hedjaz, c'est-à-dire les Arabes de la Mekke et de Médine, en un mot pour les terribles sectaires qui, plus tard, sous l'inspiration de Mahomet, changèrent la face d'une grande partie de l'ancien monde et substituèrent leur civilisation à celle des Himyarites et des Nabathéens, ils reçurent l'écriture vers le milieu du sixième siècle de notre ère. Mais déjà bien des traditions historiques étaient effacées. La naissance de l'islamisme, par l'enthousiasme qu'il excita, fut une cause d'oubli de plus. En effet, pendant plus d'un siècle, les musulmans ne furent guère occupés que de leurs guerres merveilleuses et de la propagation de la nouvelle religion. Ce ne fut que dans la dernière moitié du huitième siècle que des esprits curieux prirent à tâche de revenir sur le passé, sur ces temps que Mahomet appelait *les temps d'ignorance.*

A l'époque dont il s'agit ici, trois faits dominent dans les traditions arabes : 1° le royaume des Homérites, situé sur les côtes de la mer Rouge et de l'Arabie méridionale, royaume qui jouit pendant quelque temps d'un grand renom, mais sur lequel les écrivains arabes, venus plus tard, ont débité beaucoup de fables; 2° la fondation d'une principauté arabe dans l'Arabie Pétrée, sous la dépendance des Romains; 3° la fondation d'une autre principauté à Hirah, près des ruines de Babylone et non loin de Vologesia, sous la dépendance de la Perse.

Obligé de me borner à la question qui fait le sujet de ce mémoire, je me contenterai de dire qu'au milieu de récits confus on démêle, d'une part, des noms de personnages d'origine persane qui exercèrent l'autorité dans la Mésène, et de l'autre, des noms de princes himyarites, qui, soit par mer, soit par terre, cherchèrent à étendre la sphère de leur action

Digitized by Google

jusque dans la partie inférieure de la vallée du Tigre et de l'Euphrate.

Une seconde expédition sassanide dans le Bahrein fut faite, vers l'an 326 de notre ère, sous le règne de Sapor II. Voici ce que raconte Mirkhond, au sujet d'une vengeance que ce prince tira d'une incursion faite par les nomades sur le territoire de la Mésène et de la Kharacène : « À peine âgé de seize ans, « il se mit à la tête d'une troupe d'élite et marcha à la rencontre « d'un parti d'Arabes qui étaient entrés sur le territoire persan. « Au moment où les Arabes s'y attendaient le moins, il tomba « sur eux et passa au fil de l'épée tous ceux qu'il put atteindre. « Les autres prirent la fuite, et il ne resta aucune trace de « leurs usurpations le long de l'Euphrate et du Tigre, ni sur « le territoire maritime. Ensuite il fit préparer des vaisseaux « pour le passage de son armée, et, s'étant rendu par mer à « Al-Cathif[1], il passa au fil de l'épée une partie des habitants « du Bahrein; de là, il vint à Hedjer[2], où, ayant attaqué la « tribu de Temim et plusieurs autres tribus qui occupaient « cette contrée, il en fit un grand carnage[3]. »

Malgré des témoignages aussi positifs et aussi divers, Saint-Martin a cru que la Mésène continua d'abord, sous la dynastie des Sassanides, à jouir de l'indépendance, et qu'elle ne fut soumise au joug qu'à partir de l'année 389 de notre ère. Pourquoi pas plus tôt et pourquoi pas plus tard? Ce n'est pas que Saint-Martin ait découvert quelque témoignage exprès à ce sujet; c'est uniquement parce que, de l'ensemble des faits,

[1] Voy. ci-dessus, p. 163 et 177, et traduction française de la *Géographie d'Aboulféda*, p. 136

[2] *Géographie d'Aboulféda*, p. 133.

[3] *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse*, p. 307 et p. 198 du texte imprimé. On peut comparer le récit de Mirkhond avec ce que M. Caussin de Perceval a dit dans son *Essai sur l'histoire des anciens Arabes*, t. II, p. 48 et suiv.

Digitized by Google

il résultait pour lui qu'à cette date le royaume de la Mésène était tombé[1]; mais, si les faits de ce genre ont quelque valeur à partir de cette époque, pourquoi n'en auraient-ils pas pour l'époque qui précède? Suivant Saint-Martin, la Mésène était encore indépendante l'an 363 de notre ère, lorsque Julien l'Apostat s'avança dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate. Ce qui a induit en erreur Saint-Martin, ce sont deux passages, l'un grec, l'autre latin, qu'il n'a pas compris[2].

Ammien Marcellin, qui accompagna l'empereur Julien dans son expédition de Perse, et dont le témoignage est du plus grand poids, raconte que, lorsque l'armée romaine eut mis le pied sur le territoire de la Babylonie, elle rencontra sur les bords de l'Euphrate un corps de troupes persanes commandées par le *suréna*, général qui tenait le premier rang après le roi, et un autre corps commandé par Malechus Podosacès, chef des Sarrasins Assanites. Voici les propres expressions d'Ammien Marcellin[3] : « Surena, post regem apud Persas prome-« ritæ dignitatis, et Malechus Podosaces nomine, phylarchus « Saracenorum Assanitarum, famosi nominis latro, omni sæ-« vitia per nostros limites diu grassatus... » Du reste, Ammien Marcellin n'oublie pas de parler, dans le récit qu'il fait de l'expédition à laquelle il prit lui-même part, des nombreux canaux que l'armée romaine rencontra sur son passage, des écluses que les gouvernements précédents avaient fait construire pour l'irrigation des terres, et qui, en cette occasion, menacèrent d'engloutir les envahisseurs[4].

[1] *Recherches sur la Mésène*, p. 262.

[2] *Ibid.* p. 14 et suiv. et p. 255 et suiv.

[3] Ammien Marcellin, livre XXIV, chapitre II.

[4] Ammien Marcellin s'exprime ainsi (liv. XXIV, ch. III) : « Post hæc ad locum « quemdam est ventum, arva aquis abun-« dantibus fecundantem : quo itinere nos « ituros Persæ prædocti, sublatis catarac-« tis, undas evagari fusius permiserunt. »

Digitized by Google

D'un autre côté, Jean Malala, écrivain byzantin du VII^e siècle, qui s'appuie sur les témoignages de Magnus de Charres et d'Eutychianus de Cappadoce, lesquels avaient aussi accompagné Julien, s'exprime ainsi : « L'empereur traversa avec son « armée le grand canal de l'Euphrate qui joint ce fleuve avec « le Tigre[1]; *il arriva ainsi au Tigre, là où les eaux des deux fleuves « se mêlent et forment un grand bassin,* et pénétra jusqu'à la ré- « gion des Mauzénites, qui fait partie de la Perse, auprès de « Ctésiphon, là où est la résidence royale[2]. » Rien de plus clair que les expressions de l'auteur grec quand on les traduit exac-

Arrien a parlé, dans le VII^e livre de ses Expéditions d'Alexandre, de ces écluses, qu'il appelle aussi du nom grec de *cataracta;* mais il prétend que les rois de Perse, en construisant ces ouvrages, avaient eu pour objet de gêner la navigation du Tigre et de l'Euphrate et de fermer l'accès aux flottes ennemies. (Voy. ci-devant, p. 161.) Que l'effet des écluses fût tel, cela est incontestable; mais le but avait été d'élever le niveau des eaux afin d'en rendre la circulation générale. Quoi qu'il en soit, le mot *cataructa* ou écluse répond probablement à une expression indigène qui se trouve en tête de plusieurs noms de localités du pays: c'est le mot *karkh* كرخ. Voici ce qu'on lit, dans le grand Dictionnaire de Yacout, au mot كرخ : ما اظنها عربية انما هى نبطية وهم يقولون كرخت الماء وغيره من البقر والغنم الى موضع كذا اى جمعته فيه : « Je ne crois pas que ce mot soit d'o- « rigine arabe; il me paraît ne pouvoir être « que nabathéen. On dit : j'ai *karakhé* de « l'eau, des bœufs, des brebis et autres « choses du même genre dans tel endroit, « pour dire qu'on les y a rassemblés. » Le mot *karkher,* chez les Chaldéens, s'employait donc à peu près dans le même sens que notre mot *parquer.* Silvestre de Sacy ne paraît pas s'être aperçu du véritable sens de ce mot dans sa *Chrestomathie arabe,* t. I, p. 66.

[1] C'est probablement le *nahar malka,* ou plutôt le *nahar al-malk,* c'est-à-dire le canal du roi, lequel, suivant le témoignage d'Abydène, fut creusé par ordre de Nabuchodonosor. (Voy. le Recueil de fragments d'historiens grecs publiés par M. Didot, t. IV, p. 283 et 284. Du moins, je vois, dans l'*armacal* de l'auteur grec, l'altération de *nahar-malka.* Voy. aussi l'ouvrage d'Ammien Marcellin.)

[2] Chronographie de Jean Malala, édition de Dindorf; Bonn, 1831, p. 330. Voici le texte : *Καὶ κατῆλθεν ὁ βασιλεὺς μετὰ τοῦ στρατοῦ παντὸς διὰ τῆς μεγάλης διώρυγος τοῦ Εὐφράτου τῆς μισγούσης τῷ Τίγρητι ποταμῷ καὶ εἰσῆλθεν εἰς τὸν αὐτὸν Τίγρητα ποταμὸν, ὅπου μίγνυνται οἱ δύο ποταμοὶ καὶ ἀποτελοῦσι λίμνην μεγάλην· καὶ παρέβαλεν εἰς τὰ περσικὰ ἐν τῇ χώρᾳ τῶν λεγομένων Μαυζανιτῶν, πλησίον Κτησιφῶντος πόλεως ἔνθα ὑπῆρχε τὸ περσικὸν βασίλειον.*

Digitized by Google

tement, et rien qui s'accorde mieux avec les lieux. Malheureusement pour Saint-Martin, il a ainsi rendu les mots soulignés : « Puis, en descendant le Tigre, il vint au lieu où ces deux « fleuves se réunissent pour former un vaste marais; » ce qui fait descendre l'armée romaine beaucoup plus bas qu'elle ne le fit réellement.

Les Assanites et les Mauzénites, cités dans ces deux passages, sont évidemment deux populations différentes. Les Assanites, en leur qualité de Sarrasins, étaient de race arabe et habitaient en deçà du Tigre; au contraire, les Mauzénites, le texte grec le dit formellement, étaient établis sur le territoire persan, de l'autre côté du Tigre, dans le voisinage de Ctésiphon. Or qu'a fait Saint-Martin? Il a confondu ensemble les Assanites et les Mauzénites, et des uns et des autres il a fait des guerriers de la Mésène, qui apparemment seraient venus exprès à une si grande distance pour combattre les Romains.

En ce qui concerne les Assanites, c'étaient évidemment des guerriers arabes à la solde des rois de Perse. Voici quelle était, à cette époque, la politique de la Perse à l'égard des tribus nomades. Les Arabes ont toujours aimé la guerre, et, par la grande habitude qu'ils ont du cheval, ils forment une excellente cavalerie légère; de plus, avec leurs chameaux, ils sont d'un service très-utile. Ces nomades, à l'état d'hostilité, devenaient très-dangereux; gagnés à prix d'argent ou de toute autre manière, ils pouvaient être d'un secours très-efficace. Les empereurs romains prirent à leur solde les tribus de l'ouest qui avoisinent l'Égypte et la Syrie. De leur côté, les rois de Perse engagèrent à leur service les tribus de l'est, qui habitaient dans le voisinage du Tigre et de l'Euphrate. Les tribus de l'ouest servaient sous les ordres d'une famille indigène établie

Digitized by Google

à l'orient de la mer Morte, et qu'on désigne ordinairement par la dénomination de *Gassanites*. Leur sphère d'activité s'étendait jusqu'à Pétra et jusqu'à Éla, sur les bords de la mer Rouge[1]. Quant aux tribus de l'est, elles étaient placées sous l'autorité d'une famille qui avait fixé sa résidence sur la limite du désert, au sud-ouest des ruines de Babylone, dans la ville de Hirah. Il est souvent parlé de ces deux familles rivales, non-seulement dans les écrits des Arabes et des Persans, mais encore à cause de la part qu'elles prirent à la lutte entre la Perse et Rome, dans les écrits des Grecs et des Romains de l'époque. Ces deux familles se maintinrent dans leur position jusqu'au temps de Mahomet, dans le VII^e^ siècle de notre ère, époque où l'occupation simultanée de l'Égypte et de la Syrie, de la Mésopotamie et de la Perse par les Arabes, fit cesser toutes les souverainetés particulières. Pour les princes de Hirah en particulier, cette famille n'acquit de l'importance qu'à partir de la première moitié du III^e^ siècle de notre ère, lorsque le royaume de la Mésène fut devenu une province de la Perse; mais bientôt elle jeta de l'éclat aux yeux des nomades, et ce fut probablement elle qui leur inspira des goûts littéraires; du moins c'est alors que la poésie, avec ses hardiesses et les règles de convention mises en usage par les Grecs et les Romains, commence à poindre chez les Arabes. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le principe, la cour de Hirah fut le rendez-vous des nomades

[1] Un poëte arabe, célébrant la puissance de ces princes, parle de la ville d'Éla comme faisant partie de leur domaine. Reiske, qui le premier a cité ces vers, a lu par mégarde Obollah, ville de la partie inférieure de la vallée du Tigre, ce qui bouleverse toutes les données. (Voyez *Monumenta antiquissimæ historiæ Arabum*, par Eichhorn, page 168.) Cette lourde faute a été répétée par M. Wustenfeld, *Reiskii primæ lineæ historiæ regnorum arabicorum*. Gottingue, 1847, p. 87. M. Caussin de Perceval, qui a eu ces vers à citer, ne s'y est pas trompé. (Voyez son *Essai sur l'histoire des anciens Arabes*, tome II, p. 249.)

Digitized by Google

des diverses parties de la presqu'île qui se piquaient de littérature, et que les poëtes étaient sûrs d'y trouver des conseils et des encouragements[1].

L'idée qui vient naturellement à l'esprit, c'est que Podosacès, chef des Sarrasins Assanites, était un membre de la famille des princes de Hirah, ou, du moins, un général qui commandait en leur nom. Malheureusement les sources arabes, pour cette époque, sont insuffisantes. Il se pourrait encore que le mot *Assanite* fût une altération du mot *Atratine,* et alors il s'agirait, dans le récit d'Ammien Marcellin, des Arabes du midi de la Mésopotamie, qui occupaient le territoire de la forteresse d'Atra, appelée par les Arabes *Al-Hadhar*[2]. La forteresse d'Atra joua un grand rôle dans l'histoire des guerres de l'empire romain et de la Perse.

Quoi qu'il en soit, les Assanites ne peuvent pas être confondus avec les Mauzénites, et ni les uns ni les autres n'ont rien de commun avec les habitants de la Mésène. Dira-t-on que les guerriers de la Mésène furent invités par le roi Sapor à venir prendre part à une guerre qui était devenue pour ainsi dire nationale? La chose est possible; mais d'abord Saint-Martin aurait dû reconnaître que ces guerriers étaient dès lors soumis à l'autorité du roi de Perse. D'ailleurs il s'agit ici d'une population que l'armée romaine rencontra après qu'elle eut passé le Tigre. Si les Méséniens, établis comme ils l'étaient loin du théâtre de la guerre, avaient éprouvé un si grand déplacement, comment n'en serait-il pas fait mention quelque part? Tout s'explique, au contraire, en disant que les Romains,

[1] M. Caussin de Perceval a traité des rois de Hirah, dans le deuxième volume de son *Essai*, au commencement, et des rois de Gassan, même volume, p. 189 et suiv.

[2] *Géographie d'Aboulféda*, p. 284 du texte arabe; *Essai* de M. Caussin de Perceval, t. II, p. 217.

Digitized by Google

qui venaient du côté du Nord, eurent d'abord à combattre des guerriers arabes qui étaient payés pour leur barrer le passage, et qu'ensuite, obligés de traverser le Tigre pour attaquer la ville de Ctésiphon, ils choisirent l'endroit qui faisait face au territoire des Mauzénites, population dont le nom, du reste, nous est inconnu.

Avec la chute du royaume de la Mésène et de la Kharacène et l'absorption de la partie inférieure de la vallée du Tigre et de l'Euphrate par la Perse, on voit apparaître une dénomination géographique qui était inconnue jusque-là et qui est toujours restée; c'est le mot *Irac*, qui fut appliqué d'abord au royaume de la Mésène et de la Kharacène, ainsi qu'à la Babylonie, et qui s'étendit ensuite à l'ancienne Médie. *Irac* est la prononciation arabe du persan *Irah*, et *Irah* est l'équivalent du mot *ârya* et *ayrya*, par lequel les Indiens et les Persans désignaient leur commune origine, et qui, dans le principe, aurait pu s'appliquer aux Grecs, aux Latins, aux Germains et aux autres populations de race indo-européenne. Ce mot était d'autant plus cher aux Indiens et aux Persans, que, dans leur langue, il signifie *homme estimable, fidèle, dévoué*. Encore à présent, les Persans désignent leur empire par une dénomination qui a la même origine que *ayria* et *Irac* : c'est le terme *Iran*[1].

Tant que les Séleucides et les Arsacides furent les maîtres de la vallée du Tigre et de l'Euphrate, on ne songea pas aux appellations nationales. Ardeschir faisant consister, au contraire, sa politique à remettre en lumière les anciennes traditions, les termes *Iran* et *Irac* revinrent naturellement. Sur leurs médailles, les rois sassanides portent le titre de *roi de l'Iran*. D'ailleurs le terme *Irac* n'aurait pas pu être appliqué plus tôt

[1] Sur le mot *ârya*, l'on fera bien de consulter le volume de M. Max Müller, intitulé : *Lectures on the science of language*, Londres, 1862, p. 236 et suiv.

Digitized by Google

par les Arabes au royaume de la Mésène, puisque jusqu'à Ardeschir la Mésène forma un État à part.

L'Irac, qui répond au royaume de la Mésène, reçut le surnom d'*Irac-Araby*, parce que réellement il faisait face au territoire arabe. Au contraire, on donna à la Médie le surnom d'*Irac-Adjemy*, ou Irac des barbares, parce qu'il faisait face aux Kurdes et aux Arméniens, que les Arabes ne reconnaissent pas pour frères.

L'occupation de la Mésène et de la côte occidentale du golfe Persique par les forces de la Perse continua sous les successeurs d'Ardeschir et de Sapor jusqu'après la mort de Mahomet, vers l'an 634 de J. C., et ne finit que lorsque toute la Perse elle-même fut tombée sous les lois du Coran. Ce ne fut vraiment que pendant cette période que cette mer mérita le nom de golfe Persique. Non-seulement les rois sassanides étaient maîtres de la Kharacène et du Bahrein, mais ils entretenaient des postes fortifiés sur la côte méridionale de l'Arabie, afin de protéger le commerce national. Ils occupèrent même pendant quelque temps l'Arabie Heureuse.

Ainsi qu'on le verra dans les mémoires suivants, la chute du royaume de la Mésène eut un effet fatal pour le commerce que les Romains faisaient dans la mer Rouge et sur les côtes de l'Inde. A partir des dernières années du IV^e^ siècle, les navires romains cessèrent de mettre à la voile des ports de l'Égypte pour l'Inde, et le drapeau persan domina dans les mers orientales. Il n'y eut plus que les Éthiopiens qui firent quelque concurrence aux Persans. Le mouvement commercial qui de tout temps avait eu lieu dans la Mésène prit un nouvel accroissement, et bientôt la plus grande partie de la soie de la Chine et des épiceries de l'Inde qui se consommaient en Occident passa par les mains des Persans.

Digitized by Google

Il existe dans le Code civil de Justinien [1], sous la date 410, un rescrit des empereurs Honorius et Théodose le Jeune qui défend d'acheter la soie ailleurs que dans les trois villes de Nisibe, de Callinique et d'Artaxata. Nisibe est située en Mésopotamie, du côté du Tigre; Callinique se trouve aussi en Mésopotamie, du côté de l'Euphrate. Quant à Artaxata, sa situation était dans la Grande Arménie. Ces trois marchés de la soie nous indiquent la voie que prenait cette marchandise précieuse. Évidemment la soie qui se vendait à Nisibe et à Callinique arrivait par eau, à travers la Mésène, en remontant, une partie, le Tigre, et l'autre partie, l'Euphrate. Les marchandises qui remontaient le Tigre faisaient une station à Séleucie. Pour celles qui remontaient l'Euphrate, elles s'arrêtaient à Hirah. L'importance de Hirah n'avait pas tardé à faire abandonner Vologesia. Massoudi va jusqu'à dire qu'avec le temps la ville de Hirah vit amarrés devant ses maisons des navires venus de l'Inde et de la Chine [2]. La cité, suivant cet auteur et suivant Hamzah d'Ispahan, regorgeait de richesses, et la campagne, qui n'offre plus de nos jours qu'une affreuse solitude, présentait l'aspect le plus animé [3].

L'ascendant persan se répandit au dehors, et, sous Kosroès-Nouschirvan, dans la première moitié du VI^e^ siècle de notre ère, le nom de la Perse était le premier des noms dans l'Orient. Suivant le témoignage de Hamzah, Nouschirvan fit la conquête de la capitale de l'île de Ceylan, ce qui ne put avoir lieu qu'à l'aide d'une flotte. Il envahit aussi la vallée de l'Indus [4].

[1] Liv. IV, tit. XL et LXIII. (Voyez aussi le témoignage d'Ammien Marcellin, liv. XIV, ch. III.)

[2] *Prairies d'or*, de Massoudi, édition publiée avec une traduction française par MM. Pavet de Courteille et Barbier de Meynard, tome I, p. 216 et suivantes.

[3] *Relation des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et la Chine*, par M. Reinaud, p. XXXV du Discours préliminaire.

[4] Suivant les *Chroniques géorgiennes*, publiées à Saint-Pétersbourg par M. Bros-

Digitized by Google

D'un autre côté, le célèbre Thabary, qui écrivait dans la dernière moitié du IX^e^ siècle, rapporte que, dans les derniers temps de la dynastie des Sassanides, les rois de Perse avaient fortifié la ville d'Obollah, et que cette ville servait de boulevard à l'empire contre les descentes faites par les flottes indiennes[1].

En effet, qui dit richesse dit cupidité. A mesure que le mouvement commercial s'accrut dans les mers orientales, il se forma, sur la côte occidentale de l'Inde, des bandes de pirates qui exerçaient leur coupable industrie jusque dans le golfe Persique. Plus d'une fois l'on vit les flottes indiennes venir donner la chasse aux navires qui entraient dans le Tigre ou qui en sortaient[2]. Les pirates indiens n'étaient pas les seuls ennemis qu'eussent à craindre les négociants de la Mésène : ils voyaient quelquefois leurs marchandises volées par les Arabes du voisinage. Il paraît que les nomades ne respectaient pas même les navires amarrés sur la rive. Les rois de Perse, intéressés à protéger un commerce qui faisait la richesse du pays, firent creuser, sur la lisière du désert, depuis la mer jusqu'à la Babylonie, une tranchée qui tenait les nomades à distance[3].

Avant de quitter la Mésène et la Kharacène, il ne sera pas inutile de faire connaître les vicissitudes par lesquelles passa Obollah, les raisons qui lui firent substituer Bassora, et, en général, les causes qui, à cette époque, firent remplacer tant de ports par d'autres ports, non-seulement pour la Mésène et

set, les Arméniens et les Géorgiens auraient eu une grande part dans ces conquêtes. Il en a été presque de tout temps ainsi dans les armées persanes.

[1] *Relat. des voyages des Arabes*, p. XXXVI.

[2] Introduction à la Géographie d'Aboulféda, p. 383.

[3] M. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des anciens Arabes*, t. II, p. 51.

Digitized by Google

la Kharacène, non-seulement pour Vologesia, remplacée par Hirah, mais encore pour les côtes de la Perse et de l'Inde.

J'ai dit qu'*Obollah* est la dénomination usitée chez les Arabes et les Persans, et que les Grecs et les Romains nommaient cette ville *Apologos*, mot qui, en grec, a le sens de *livre de compte*, et, par suite, de *bureau de douane*. Telle fut la dénomination primitive, et cette circonstance prouve que les commencements de la ville remontaient à un temps antérieur à la chute du royaume de la Mésène, c'est-à-dire jusqu'à une époque où la langue grecque n'avait pas encore cessé d'être familière dans le pays. Elle prouve, de plus, qu'Obollah était le lieu où se faisait la visite des marchandises et où l'on acquittait les droits.

Montrons tout de suite comment d'*Apologos* on a pu faire *Obollah*. *Obollah* n'a de signification ni en arabe ni en persan, tandis qu'*Apologos* en a une en grec, première preuve qu'*Obollah* est une forme d'origine grecque à l'usage des indigènes. La forme primitive indigène était *Abolah*. Mais il est de principe, chez les Arabes, qu'un mot ne peut pas commencer par deux consonnes de suite, et que, si deux voyelles sont séparées par une consonne, la première voyelle est la même que la deuxième: par exemple, du mot *Afrique*, les Arabes ont fait *Ifric*. Une foule de dénominations géographiques ont été ainsi défigurées par les Arabes et les Persans [1]. Ce n'est pas que, lorsque les premiers disciples de Mahomet se répandirent sur la face de la terre, ils se fussent mépris sur la véritable prononciation; ce furent les grammairiens, qui, du fond de leur cabinet, en décidèrent ainsi; ensuite la chose fut admise en usage. Ici le *p* d'*Apologos* a été changé en *b*, et, le *b* étant accompagné d'un *o*, l'*a* initial est devenu aussi un *o*. La réduplication de *l* n'a rien

[1] On peut voir ma traduction de la *Géographie d'Aboulféda*, notamment le chapitre de l'Égypte.

Digitized by Google

d'insolite. Enfin la terminaison *ah* est une forme qui, chez les Persans, remplace *og* ou *oc*. On vient de voir le mot *Irac* substitué par les Arabes au persan *Irah*[1].

Il n'y avait pas, dans la Mésène, de territoire plus agréable que celui d'Obollah. Dans l'opinion des Arabes, c'est un des quatre paradis qui ont succédé à celui d'Adam et Ève. Les trois autres sont : le territoire de Damas, la vallée de Bouan, dans le Farsistan, et le territoire de Samarcand[2]. Obollah, étant d'un accès plus facile pour les navires que Spasiné-Kharax et Forat, devint le rendez-vous des vaisseaux qui venaient de la mer et de ceux qui y allaient. Vers le milieu du IIIe siècle, Obollah était ce qu'on appelait alors un port *régulier*[3], c'est-à-dire, sans doute, un port où il y avait assez d'eau pour recevoir les vaisseaux d'un fort tonnage, où résidait un directeur de la douane, et qui possédait un arsenal pour radouber les navires; en un mot, un port de première classe. Les autres ports étaient censés ne servir que pour le cabotage.

C'est ici le lieu de parler de la découverte de la mousson, qui eut lieu peu de temps avant notre ère, et de la révolution qu'elle amena successivement dans la navigation en général, dans la dimension des navires, et, par suite, dans les ports du commerce.

A l'époque des conquêtes d'Alexandre, dans les mers orientales comme dans les mers occidentales, on ne connaissait pas la boussole, et les navigateurs n'osaient pas se confier à la mer. Chaque nuit, le jour même en cas de gros temps, ils s'arrê-

[1] Sur la dernière permutation voy. l'*Anthologie grammaticale* de Silvestre de Sacy, p. 406.

[2] *Géographie d'Aboulféda*, texte arabe, p. 253.

[3] Νόμιμος ou ἐνθεσμος, ou bien encore ἀποδεδειγμένος. (Voy. le tome Ier de l'édition des *Petits Géographes grecs*, par M. Charles Müller, p. CIII des Prolégomènes.) Les trois mots grecs cités ici ne se trouvent pas avec cette acception dans nos dictionnaires imprimés.

Digitized by Google

taient dans quelque anse ou quelque baie, et ne se remettaient en mer que lorsque tout danger était passé. On peut se faire une idée de cette situation par la relation que Néarque, amiral d'Alexandre, a laissée de son voyage de l'embouchure de l'Indus à celle du Tigre. Cet état se maintint jusque vers le milieu du siècle qui précéda l'ère chrétienne. A cette époque, un marchand, appelé *Hippalus,* qui exerçait son commerce en Égypte [1], remarqua la périodicité de certains vents, qui, sur l'Océan Indien, soufflent pendant six mois de l'ouest à l'est, et pendant les six autres mois dans le sens contraire. Il fut tout de suite frappé du parti qu'on pouvait tirer de ces vents qui revenaient à époque fixe. A partir de ce moment, la navigation des mers orientales prit un essor nouveau. Les navigateurs, au lieu de s'astreindre à suivre les côtes, purent se lancer dans la haute mer; en même temps, les navires, qui étaient sans cesse obligés de chercher un refuge sur la côte, et souvent dans des endroits où il y avait peu d'eau, acquirent de plus grandes dimensions; en un mot, on put faire, en quelques semaines, des trajets qui, auparavant, prenaient des années.

Presque tout le temps que les Ptolémées régnèrent en Égypte, les navires qui partaient des côtes égyptiennes ne dépassaient pas la côte méridionale de l'Arabie. Ils relâchaient soit dans un port situé en terre ferme, notamment Aden, ou bien dans quelque île, telle que Socotora. Là arrivaient les navires arabes, indiens et malais, avec les produits destinés à l'Occident. Aidés par la mousson, les navires partis d'Égypte essayèrent d'abord de se rendre directement à l'embouchure de l'Indus, pour se porter de là, en longeant la côte, dans les ports du Guzarate et du Malabar; puis, devenus plus hardis, ils perdirent tout à

[1] C'est Pline le Naturaliste qui dit qu'Hippalus était un marchand. L'auteur du *Périple de la mer Érythrée* dit qu'il remplissait l'office de pilote.

Digitized by Google

fait la terre de vue, et se rendirent en droite ligne sur la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde.

Pline le Naturaliste est l'écrivain de l'antiquité qui a donné les détails les plus instructifs sur les vicissitudes par lesquelles passa la navigation orientale. Malheureusement son récit, ici comme ailleurs, n'a pas toute la précision désirable. Comme la question est d'une haute importance, et que, d'après ce qui me paraît, elle n'a pas encore été résolue d'une manière satisfaisante, je vais essayer de la présenter sous son véritable jour [1].

Pline distingue trois époques différentes : 1° celle d'Alexandre le Grand. Les navires étaient alors de faible dimension, de manière à pouvoir se frayer un passage partout. Pline s'exprime ainsi : « Diuque ita navigatum est donec compendia invenit mer-« cator, lucroque India admota est. »

La découverte à laquelle Pline fait allusion, et qui constitue la deuxième époque, est celle d'Hippalus; ce qui fit donner le nom d'*Hippalus* à la mousson elle-même. Pline s'exprime ainsi : « Postea a Syagro Arabiæ promontorio, Patalem Favonio quem « Hippalum ibi vocant, peti certissimum videbatur. » On voit que l'entreprise dont il s'agit n'était qu'un premier essai. Les navires égyptiens qui avaient à se rendre dans l'Inde s'arrangeaient de manière à se trouver à la sortie de la mer Rouge au moment de la mousson, c'est-à-dire vers le moment de l'été, et mettaient à la voile pour la Patalène, presqu'île formée par les bouches de l'Indus, ne perdant que le moins possible la terre de vue.

Mais à quelle époque eut lieu cette grande découverte? Strabon, se trouvant, l'an 24 avant Jésus-Christ, dans le port égyptien de Myos-Hormos, sur la côte occidentale de la mer

[1] *Histoire naturelle* de Pline, liv. VI, ch. XXIV. (Voy. aussi le *Périple de la mer Érythrée*, édition de M. Charles Müller, p. 299.)

Digitized by Google

Rouge, vit cent vingt navires prêts à mettre à la voile pour l'Inde[1]. Ainsi, dès cette époque, la découverte d'Hippalus avait reçu quelques développements. Je crois avoir trouvé la preuve que la mousson était mise en usage, en Égypte, dès l'an 72 avant Jésus-Christ, sous le règne de Ptolémée Aulète. A cette époque, le gouverneur de la haute Égypte, qui avait le port de Myos-Hormos sous sa direction, portait, entre autres titres, celui de *stratége* ou *amiral de la mer Indienne et de la mer Érythrée*. Évidemment la mer Érythrée désigne ici la mer Rouge et les parages d'Aden. C'était le lieu où, jusqu'à Hippalus, s'était exercée la navigation égyptienne. Lorsque les navires partis d'Égypte s'avancèrent jusque dans les ports de l'Inde, il fallut bien ajouter les mots *mer Indienne* aux mots *mer Érythrée*[2]. Du reste, rien, dans le titre que prenait le gouverneur de la haute Égypte, ne montre que l'usage de la mousson eût commencé sous le règne de Ptolémée Aulète lui-même; mais, parmi les titres qu'adopta ce prince, était celui de *nouveau Bacchus*[3]. Ce titre, dont personne jusqu'ici n'a indiqué l'origine, ne pourrait-il pas être considéré comme une allusion à la conquête de l'Inde par l'ancien Bacchus et un augure des triomphes que le nouveau Bacchus allait obtenir dans le pays des mythes et des légendes?

Dans mon opinion, la troisième phase, c'est-à-dire le der-

[1] Strabon, liv. II, ch. v, p. 97 de l'édition Didot. Sur ce passage, voy. les observations de Malte-Brun, notice de Strabon. (*Biographie universelle*, t. XLIV, p. 12.) Voy. aussi Strabon, liv. XVII, ch. v, § 13.

[2] Στρατηγὸς τῆς ἰνδικῆς καὶ Ἐρυθρᾶς θαλάσσης. (Voy. le *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte étudiées dans leur rapport avec l'histoire politique, l'administration intérieure, les institutions civiles et religieuses de ce pays, depuis la conquête d'Alexandre jusqu'à celle des Arabes*, par Letronne, t. II, p. 35 et suiv.) A la vérité, Letronne a cru que le mot *indienne* s'appliquait à l'Éthiopie. Mais, dans mon mémoire sur l'empire romain, à propos des poésies de Virgile, je prouverai que Letronne a été dans l'erreur.

[3] Νέος Διονύσος.

Digitized by Google

nier développement de la découverte d'Hippalus, eut lieu vers l'an 50 de l'ère chrétienne, sous le règne de Claude, quinze ou vingt ans avant que Pline mît la dernière main à son Histoire naturelle. Déjà les Romains possédaient des établissements de commerce non-seulement dans la vallée de l'Indus, mais encore sur les côtes du Guzarate et du Malabar. Les navires qui n'avaient pas affaire dans la vallée de l'Indus purent se rendre directement dans tout port de la presqu'île de l'Inde où leurs intérêts les appelaient. Voici les divers passages de Pline relatifs à ce sujet : « Dein eam navigationem, quæ *his annis comperta* « *servatur hodie.* — Secuta ætas propriorem cursum tutioremque « judicavit, si ab eodem promontorio (Syagro) Zigerum portum « Indiæ peteret. — Nec pigebit totum cursum ab Ægypto ex- « ponere, *nunc primum certa notitia patescente.* » Le fait est que Pline donne une description de la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde plus exacte que n'avait pu le faire Strabon.

Ainsi que l'ont fait remarquer Pline et l'auteur du Périple, une des conséquences de la découverte de la mousson fut que les navires, n'étant plus obligés de longer les côtes, purent recevoir de plus grandes dimensions[1]. Par là, ils avaient une marche plus rapide; ils portaient une charge plus forte; en même temps ils résistaient plus sûrement aux horribles tempêtes des mers orientales. Strabon[2] et Pline[3] nous apprennent qu'un navire romain pouvait faire en sept jours ce qui en exigeait vingt de la part d'un navire indigène ordinaire.

Un exposé de la construction des navires dans les régions orientales ne sera pas hors de propos, d'autant plus qu'il servira à mieux faire connaître les vicissitudes par lesquelles passèrent les places de commerce de la Mésène et de la Kharacène.

[1] Pline, liv. VI, ch. XXIV; *Périple de la mer Érythrée*, p. 298.

[2] Liv. XV, ch. I, n° 15.

[3] Liv. VI, ch. XXII.

Digitized by Google

Les navires de haut bord supposent plusieurs conditions : des matériaux choisis, certaines connaissances géométriques, et un outillage particulier. Comment rencontrer ces conditions réunies dans l'enfance des sociétés? Les Grecs, les maîtres en tout genre, portèrent l'art des constructions navales à une certaine perfection. Plutarque [1] et Athénée [2] ont parlé d'une galère à vingt rangs de rames qui, vers l'an 230 avant Jésus-Christ, fut construite à Syracuse, sous la direction d'Archimède. Quelques années après, une galère à quarante rangs de rames fut construite à Alexandrie, par les ordres de Ptolémée *Philopator*. Ces navires étaient faits pour la parade; mais ils montrent les progrès de l'art.

En ce qui concerne les mers orientales, Pline le Naturaliste et l'auteur du Périple s'accordent à dire que, jusqu'à la découverte de la mousson, les navires, qui n'osaient pas encore perdre la côte de vue, étaient d'une faible dimension; mais qu'à partir de ce moment ils reçurent des formes plus grandes. Il paraît même que cette circonstance influa sur la dimension des bâtiments égyptiens qui naviguaient sur la mer Méditerranée. Horace, dans une ode qu'il adresse à Mécène, commence ainsi, à propos des apprêts de la bataille d'Actium : « Vous irez donc, « cher Mécène, sur de simples liburnes, affronter ces immenses « vaisseaux armés de tours, et vous exposer vous-même aux pé- « rils qui menacent César? Que deviendrai-je, moi, dont tout « le bonheur est attaché à votre conservation, à qui la vie, sans « vous, serait à charge [3]? » Velleius Paterculus, qui était presque contemporain [4], et Plutarque [5] disent aussi qu'à la bataille d'Actium, tandis que les navires romains étaient petits et disposés

[1] *Vie de Démétrius Poliorcète*, n° 60.
[2] Liv. VI, n° 36 et suiv.
[3] Livre des Épodes, n° 1.
[4] Ch. LXXXIV.
[5] *Vie d'Antoine*, n° 78.

Digitized by Google

pour la marche, les bâtiments égyptiens étaient de grandeur colossale.

Les progrès auxquels donna lieu la découverte de la mousson, en Égypte, se manifestèrent également dans les mers de l'Inde, de la Malaisie et de la Chine. Une circonstance qui favorisa puissamment ces progrès, ce furent les forêts de tek qui couvrent les montagnes du Malabar, de l'île de Ceylan et du Pégou. Cet arbre parvient à une grande hauteur; son bois est léger, et cependant il ne se corrompt pas dans l'eau. C'est le bois que les Anglais ont adopté pour la construction de leurs vaisseaux à Bombay et dans les autres ports de l'Inde [1]. L'auteur du Périple a fait mention des grandes proportions des navires au long cours de la côte du Malabar, notamment de ceux qui se rendaient aux bouches du Gange et au delà de la presqu'île de Malaka. Évidemment il s'agit là des jonques chinoises [2].

La situation était bien différente sur les côtes du golfe Persique, de la mer Rouge et du Zanguebar. Là on manquait à la fois de bois de charpente et du fer, qui est absolument nécessaire pour lier ensemble les pièces d'un navire de haut bord. Le bois de tek était apporté à Spasiné-Kharax, à Obollah et dans les autres places de commerce du golfe Persique. Là où l'on manquait absolument de bois, il servait à la charpente des édifices, mais il coûtait fort cher. D'un autre côté, le fer se rouille promptement dans les mers de l'Inde; c'est ce qui fait que les Anglais ont remplacé le fer par le cuivre pour le doublage des navires. Ainsi, outre que le fer était cher, il en fallait une plus grande quantité. Le fer romain aurait été d'une grande utilité;

[1] Comparez la *Description de l'Indostan*, par Rennel, t. II de la traduction française, p. 403 et suiv. et le *Voyage aux Indes orientales*, par Sonnerat, t. III, p. 29 et 41.

[2] *Périple de la mer Érythrée*, p. 298 et 301.

Digitized by Google

mais, à certaines époques, le gouvernement romain en défendit l'exportation, sous peine de la vie. C'est ce que dit Procope, qui écrivait vers le milieu du VI^e^ siècle de notre ère [1].

Agatharchide, qui écrivait un peu plus de deux cents ans avant Jésus-Christ [2], et l'auteur du Périple, qui lui fut postérieur de cinq cents ans [3], s'accordent à dire que, dans la mer Rouge, le golfe Persique, et sur la côte du Zanguebar, les navires des indigènes étaient de simples bateaux faits en cuir, en jonc, ou avec un bois très-léger. Il n'y entrait pas de fer; les planches étaient liées avec des chevilles de bois ou à l'aide de cordes faites avec des fibres de palmiers ou de cocotiers. Ces bateaux ne portaient qu'une faible cargaison, et ne pouvaient pas affronter la tempête; mais, ne perdant pas la côte de vue, ils avaient l'avantage de pouvoir passer partout, et, s'ils touchaient une roche, là où un navire de haut bord aurait été mis en pièces, ils se retiraient sains et saufs. L'emploi du fer était si étranger aux indigènes, et apparemment les accidents étaient si fréquents pour les bâtiments armés de fer, que, d'après une opinion généralement répandue, la mer, en Orient, était parsemée de roches d'aimant, et ces roches étaient assez fortes pour attirer les navires de haut bord. Cette opinion a été exprimée par Ptolémée dans sa Géographie, et elle se retrouve ailleurs [4]. Procope a pris la peine de la réfuter, en faisant remarquer que les bâtiments romains faisaient le trajet sans accident.

Les écrivains de l'antiquité ne sont pas entrés dans le détail de la construction des navires indigènes dans les mers orien-

[1] *De bello persico*, liv. I, ch. XIX.

[2] *Petits Géographes grecs*, édit. Didot, t. I, p. 189.

[3] P. 270, 278, 285.

[4] Géographie de Ptolémée, liv. VII, ch. II et IV. (Voy. aussi le traité de Palladius, intitulé : *De gentibus Indiæ et Bragmanibus*; Londres, 1665, p. 4 et 59.)

Digitized by Google

tales. Pour s'en rendre compte, il faut recourir aux témoignages arabes. Je vais en citer deux.

Abou-Zeid, écrivain originaire de la ville de Bassora, et qui florissait dans la première moitié du x^e^ siècle de notre ère, s'exprime ainsi au sujet d'une industrie pratiquée dans l'Oman : « Il part de ce pays, pour les îles où croît le cocotier (les Mal-« dives), des hommes pourvus d'outils de charpentiers, et des « autres outils analogues; ils coupent le nombre de cocotiers qui « leur est nécessaire, et, quand le bois est sec, ils le débitent « en planches. En même temps, ils filent les fibres du cocotier « et en font des cordes qui servent à coudre les planches en-« semble. Avec les planches, on forme le corps du navire et les « mâtures; avec les feuilles, on tisse les voiles; avec les fibres, « on fait les câbles. Quand le navire est achevé, on le remplit « de cocos, et l'on retourne dans l'Oman, où se vend la cargai-« son. Ces expéditions produisent de grands bénéfices, vu que, « pour tout ce qui entre dans le voyage, on n'a besoin de re-« courir à personne [1]. »

D'un autre côté, on lit dans la relation d'Ibn-Batoutah, qui, dans la première moitié du XIV^e^ siècle, parcourut le vieux monde dans toute sa longueur, depuis l'océan Atlantique jusqu'en Chine : « Entre autres objets qui s'exportent des Maldives est « le *kanbar*. Tel est le nom qu'on donne à l'enveloppe filamen-« teuse de la noix de coco. Les indigènes lui font subir une pré-« paration dans des fosses creusées près du rivage; puis ils la « battent avec des pics, après quoi les femmes la filent. On en « fait des cordes pour coudre ensemble les planches des vais-« seaux, et l'on exporte ces cordages à la Chine, dans l'Inde et « dans le Yémen. Le kanbar vaut mieux que le chanvre. C'est

[1] *Relation des voyages des Arabes dans l'Inde et à la Chine*, t. I, p. 136.

Digitized by Google

« avec des cordes de ce genre que sont cousues les planches « des navires de l'Inde et du Yémen; car la mer des Indes est « remplie de roches, et, si un vaisseau joint avec des clous de « fer vient à en heurter une, il est rompu; au lieu que, lors- « qu'il est cousu avec des cordes, il est doué d'élasticité et ne se « brise pas [1]. »

Les remarques qui précèdent m'ont paru avoir de l'importance en général. Voici maintenant les applications qu'on en peut faire à la Mésène et à la Kharacène.

Spasiné-Kharax, qui était la résidence du souverain, fut peu à peu envahie par les sables amenés à la fois par le flux de la mer et par les eaux du Tigre et de l'Euphrate. D'ailleurs son port n'avait pas été fait pour les navires du nouveau modèle. Forat, qui remplaça Spasiné-Kharax, manqua à son tour d'un fonds suffisant. Les dimensions des navires ne cessant pas de s'accroître on transféra les établissementsm aritimes à Obollah, qui, avec le temps, se trouva aussi d'un service insuffisant. Les établissements formés par le gouvernement persan à Obollah étaient si considérables, que, tant que ce gouvernement subsista, on usa d'expédients pour s'y maintenir; mais, en l'année 634 de l'ère chrétienne, la Chaldée, la Mésopotamie et la Perse furent envahies par les Arabes; de nouvelles croyances et de nouvelles idées prirent le dessus. Les souvenirs d'Obollah n'étaient plus un obstacle; bien au contraire, ce fut une raison pour aller chercher un port ailleurs. Telle fut l'origine de la ville de Bassora [2].

Bassora ne tarda pas à devenir la ville la plus considérable de la contrée, et à faire oublier Forat et Obollah. Quel déve-

[1] *Ibn-Batoutah*, texte et traduction française, par MM. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 120.

[2] Sur la profondeur du port de Bassora, voy. les *Voyages* de Jean Thévenot, t. IV, p. 560.

Digitized by Google

loppement ne durent pas donner à son commerce les conquêtes des Arabes en Syrie, en Mésopotamie, en Perse et dans la vallée de l'Indus! Mais il s'agit ici d'une situation nouvelle, et j'en parlerai dans un mémoire qui traite de l'état du pays au moyen âge. Pour le moment, il se présente une difficulté. J'ai fixé la fin du royaume de la Mésène et de la Kharacène vers l'an 225 de l'ère chrétienne, or, dans le traité grec intitulé, *Périple de la mer Érythrée,* il est parlé de ce royaume comme n'existant plus et comme ayant été absorbé par la Perse. Cependant la rédaction du traité est ordinairement placée dans le 1^er^ siècle de notre ère. Voilà une différence de plus de cent ans, et voilà ce qui a donné naissance au mémoire suivant. Je vais me trouver plus que jamais en opposition avec les grands noms de l'érudition moderne. Mais les questions présentes sont à la fois du ressort de l'orientaliste, de l'helléniste, du géographe et de l'archéologue; et, pour être convenablement traitées, elles exigeaient un concours de connaissances rarement réunies ensemble.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LE PÉRIPLE DE LA MER ÉRYTHRÉE

ET

SUR LA NAVIGATION DES MERS ORIENTALES

AU MILIEU DU TROISIÈME SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE,

D'APRÈS

LES TÉMOIGNAGES GRECS, LATINS, ARABES, PERSANS, INDIENS ET CHINOIS,

PAR M. REINAUD[1].

Le traité grec du Périple de la mer Érythrée, l'un des plus précieux que nous ait légués l'antiquité, a été regardé jusqu'ici comme ayant été rédigé dans le premier siècle de notre ère, ou, du moins, antérieurement à l'an 200, et cependant il s'y trouve des passages qui semblent n'avoir pu être écrits qu'après la chute du royaume de la Mésène et de la Kharacène, c'est-à-dire postérieurement à l'année 225. Je ne pouvais me dispenser de soumettre la question à un nouvel examen. Je le pouvais d'autant moins, que quelques-uns des faits qui sont indiqués dans le Périple se rapportent précisément à la Mé-

[1] Lu dans les séances de septembre et octobre 1859, février et mars 1860.

Digitized by Google

sène et à la Kharacène. Une fois engagé dans cette voie, le sujet s'est étendu, et j'ai été amené à étudier l'ensemble des navigations orientales à une époque où l'empire romain conservait presque tout son ascendant, et où la navigation était aussi active qu'elle l'avait jamais été.

On a vu que les ouvrages de Polybe et de Diodore de Sicile, qui, probablement, auraient fourni des renseignements précieux sur la Mésène et la Kharacène, ne nous sont parvenus qu'à l'état de fragments. L'historien Josèphe, Ptolémée et Lucien, n'ont parlé de ce pays qu'en passant, et ce qu'ils disent est plus propre à faire naître la curiosité qu'à la satisfaire.

Les premières années qui suivirent la chute du royaume de la Mésène virent paraître deux ouvrages grecs où il était fait mention de cette contrée, et dont l'un surtout renfermait des détails importants sur l'état d'une partie de l'Afrique et de l'Asie. L'un et l'autre parlent de la Mésène comme d'un pays réduit à l'état de province persane. Les savants s'accordent à dire que l'un des deux fut, en effet, rédigé dans les années qui suivirent immédiatement la conquête de la Mésène par les Perses; mais, chose singulière! ils ont prétendu que l'autre, qui est précisément le plus intéressant, était antérieur de plus d'un siècle à cet événement; ce qui serait de nature à jeter le trouble dans le champ de la géographie et de l'histoire.

Le premier de ces ouvrages est une histoire des guerres des Romains et des Parthes, par un écrivain romain appelé Asinius Quadratus. Cet ouvrage, où la Mésène ne pouvait être oubliée, contenait les campagnes de l'empereur Alexandre Sévère, en l'année 233 de notre ère. Malheureusement il ne nous est point parvenu. Nous ne connaissons les passages relatifs à

Digitized by Google

la Mésène que par les fragments cités dans le Dictionnaire géographique d'Étienne de Byzance[1].

Il n'en est pas de même de l'autre ouvrage, qui, depuis la renaissance des lettres, n'a pas cessé d'être l'objet de l'attention des érudits, et qui, faute d'avoir été reporté à sa véritable date, n'a pas, jusqu'ici, donné tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre : c'est le *Périple de la mer Érythrée*. On sait que, par la dénomination de *mer Érythrée*, les anciens désignaient la mer de l'Inde, y compris le golfe Persique et la mer Rouge. Quant au mot *périple*, c'est une expression grecque qui équivaut pour nous à *circumnavigation*. Nous pourrions la traduire aussi par *description maritime* et *livre de bord*.

L'auteur du livre est un capitaine de navire ou un agent de commerce, qui est censé partir d'Égypte, et qui, après avoir longé la côte occidentale de la mer Rouge et la côte orientale d'Afrique jusqu'au Zanguebar, terme des navigations romaines, revient sur ses pas et parcourt la côte orientale de la mer Rouge où les Romains avaient formé des établissements. Il franchit une seconde fois le détroit de Bab el-Mandeb, et, côtoyant l'Arabie méridionale, il entre dans le golfe Persique, puis arrive à Spasiné-Kharax et à Obollah. Après y avoir déposé et pris des ballots, il met à la voile dans la direction d'Hormuz; il s'arrête successivement dans les ports du midi de la Perse; ensuite il fait une pointe dans la vallée de l'Indus, après quoi, mettant le cap au sud, il visite les ports du Guzarate et du Malabar.

L'auteur du Périple n'est pas un savant de profession. Mais, tout en ayant pour objet principal les intérêts du commerce,

[1] Édit. de Leyde, 1694, p. 552 et 679. M. Charles Müller a recueilli tous les fragments connus d'Asinius Quadratus dans le t. III de ses *Fragm. d'histor. gr.* p. 659.

Digitized by Google

il parle en homme instruit et fait preuve d'un jugement éclairé. Il traite comme elles le méritent certaines théories géographiques de Ptolémée, dont il ne faut pas dire trop de mal, vu qu'elles conduisirent plus tard Christophe Colomb à la découverte d'un nouveau monde, mais qui étaient de la plus grande absurdité, je veux dire qu'il en indique en peu de mots le peu de fondement. D'après une de ces théories, le continent de l'Afrique se prolongerait à l'est, et irait se joindre au sud-est de l'Asie, de manière à ne faire qu'un grand lac de la mer Érythrée. L'auteur du Périple, arrivé au Zanguebar, dit nettement qu'au delà le continent tourne à l'ouest et va se terminer à l'océan Atlantique [1]. De même, relativement à l'erreur impardonnable de Ptolémée, qui, à partir de la côte méridionale de Perse, semble ne pas soupçonner le coude que la mer fait à gauche et puis à droite, et qui prolonge le continent asiatique droit à l'est, l'auteur du Périple, arrivé à Barygaze, ne manque pas d'avertir son lecteur qu'à partir de là la presqu'île de l'Inde tournait au sud [2]. Il a même relevé l'expression par laquelle les indigènes désignaient dès lors la partie méridionale de la presqu'île : c'est le mot *Dakchinabad,* qui, en sanscrit, signifie *côté de la main droite.* En effet, les Indiens, à l'exemple des autres peuples orientaux, se tournaient à l'est pour s'orienter, et, par conséquent, avaient le midi à leur droite [3]. On voit tout de suite que c'est de *Dakchinabad* qu'est dérivée la dénomination *Dekhan.* Enfin, l'auteur, arrivé à la fin de sa relation, et ne faisant qu'une nation des Sères et des Sines ou Thines, dont Ptolémée avait mal à propos fait deux peuples différents, dit positivement que la mer Érythrée finissait au pays des

[1] P. 272 de l'édition de M. Ch. Müller, dans le recueil des *Petits Géographes grecs.*

[2] P. 294 de l'édition imprimée.

[3] Voyez *ibid.* p. 294, ainsi que mon *Introduction à la géographie d'Aboulféda,* p. 192.

Digitized by Google

Thines, et que le pays des Thines était situé au dehors de cette mer[1].

D'un autre côté, il y a deux ou trois endroits où l'auteur semblerait n'avoir pas connu le traité de Ptolémée. Au temps du Périple, comme au temps de Ptolémée, les navires romains et persans ne doublaient pas encore le cap Comorin. Arrivé à cette limite, l'auteur oublie de faire mention d'un point de la côte du Coromandel dont parle Ptolémée, et d'où les navigateurs indigènes avaient coutume de se diriger droit à l'est pour arriver à Malaka[2]. C'est un point qui mérite qu'on s'y arrête un moment.

Ptolémée dit que, de son temps, les navires, lorsqu'ils étaient arrivés près de l'embouchure du Mœsolus, mettaient à la voile pour la Chersonèse d'Or, c'est-à-dire la presqu'île de Malaka. Le Mœsolus est, suivant d'Anville, la Kitsna ou Crichna, nom d'un demi-dieu indien, donné probablement à ce fleuve après que le culte brahmanique se fut établi dans le sud de la presqu'île, c'est-à-dire quelque temps après notre ère. Ce qui confirme cette opinion, c'est le nom de la ville de Masulipatan, bâtie à l'embouchure du fleuve, et dont la terminaison *patan* a la signification, en tamoul, de *ville*. Quant à l'endroit précis d'où les vaisseaux faisaient voile vers l'est, le major Rennel, dont l'autorité est grande dans ces matières, paraît croire que c'était le cap Gordeware, situé un peu au nord, à l'embouchure du Godaveri[3].

Quoi qu'il en soit, l'on ne peut méconnaître que, depuis l'Égypte jusqu'à l'extrémité de la côte du Malabar, les indications du Périple sont précises et méritent d'être prises en grande

[1] Page 303 de l'édition de M. Charles Müller.

[2] C'est le lieu nommé Ἀφεθήριον. (Voyez la *Géogr.* de Ptolém. liv. VII, ch. 1, n° 15.)

[3] *Description de l'Indostan*, t. I de la traduction française, p. 38.

Digitized by Google

considération. Sous ce rapport, le Périple est infiniment au-dessus du poëme grec de Denys le Périégète, qui, ainsi qu'il l'avoue, n'était jamais sorti de son pays, et qui, dans ce qu'il expose, est simplement l'écho de ce qu'il avait lu ou entendu dire. Non-seulement le Périple fait connaître les produits naturels de chaque contrée, mais encore la configuration des côtes, l'espèce de commerce propre à la localité, le gouvernement qui régissait les habitants. Quelle différence entre Ptolémée, qui, avec toute sa science, était un homme de cabinet, et l'auteur du Périple, qui parle d'après ce qu'il a vu! Le Périple est une mine de renseignements de tout genre qu'il était devenu urgent de mettre dans tout leur jour.

Malheureusement l'auteur ne se nomme nulle part. Il y a plus : on ne trouve pas, dans le livre entier, une date, un nom, un événement, qui puisse mettre sur la voie pour la personne, le nom et le pays. A la vérité, il y est fait mention de rois locaux, et il était de la plus grande importance que chaque personnage fût mis à sa véritable place. Il était également à désirer que les faits géographiques fussent examinés et constatés. Mais telle était, jusqu'ici, la pénurie de nos connaissances, pour l'époque et les pays, que tous les efforts avaient été inutiles. Les ouvrages contemporains qui auraient pu nous éclairer à ce sujet ne nous sont point parvenus; ajoutez à cela qu'évidemment l'auteur n'était pas un écrivain de profession, et que quelquefois son style manque de précision. Certains passages du livre seraient susceptibles d'être interprétés de plusieurs manières différentes.

On jugera de l'embarras où les savants se sont trouvés depuis la renaissance des lettres, c'est-à-dire depuis quatre cents ans, par le fait suivant : Saumaise, le docteur Vincent et Mannert ont fait remonter la rédaction du Périple au temps de Néron

Digitized by Google

et même de Claude. Dodwell la plaçait sous les règnes de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, vers l'an 162 de notre ère, et il citait, à l'appui de son opinion, le mot *empereur*[1], qui est employé au pluriel dans le traité. En effet, ce fut sous ces deux princes que Rome obéit pour la première fois à deux empereurs en même temps[2]. Cette circonstance engagea quelques savants à attribuer le traité à Arrien, auteur d'un périple de la mer Noire. Mais les hommes les plus compétents ne reconnaissent aucun point d'affinité, pour le style, entre le périple de la mer Érythrée et celui du Pont-Euxin. L'illustre Letronne, si bon juge en ces matières, retardait la composition du premier jusqu'aux premières années du IIIe siècle, sous les règnes de Septime Sévère et de Caracalla. Il s'exprime ainsi : « Sa diction « appartient certainement à une époque plus récente, et toute « personne un peu exercée à distinguer les styles jugera que « cette époque ne saurait être antérieure au temps de Septime « Sévère[3]. »

Enfin il a été émis une opinion moyenne. Le célèbre Fréret, frappé des discordances dont j'ai déjà parlé, pensait que la rédaction du Périple appartenait au premier siècle de notre ère, mais qu'elle fut retouchée plus tard, de manière à se trouver au courant des événements[4].

M. Charles Müller, qui, en 1855, a soumis la question à un nouvel examen, mais qui paraît n'avoir pas eu connaissance du mémoire de Letronne, ni de l'opinion de Fréret, n'a admis qu'une seule et même rédaction, et s'est prononcé pour le règne

[1] Αὐτοκράτωρ.

[2] Voyez, à ce sujet, la remarque de Spartien, notice sur Lucius Verus, dans l'*Historia Augusta*.

[3] *Nouveau recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. IX, p. 174.

[4] Fréret s'exprime ainsi : « Le Périple « de la mer Érythrée est une compilation « où l'on trouve des choses relatives à des « temps différents. » (Voy. l'ancien recueil des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXI, p. 62.)

Digitized by Google

de Titus, vers l'an 80 de l'ère chrétienne[1]. Pour moi, je ne rejette pas absolument l'opinion de Fréret; mais je place la rédaction définitive du Périple de la mer Érythrée en l'année 246 ou 247 de notre ère, sous les règnes de l'empereur Philippe et de son fils[2]. Le livre me paraît avoir été composé ou du moins revu pour le compte d'un personnage du nom de Firmus, qui, à cette époque, tenait une grande place dans le commerce des mers orientales, et qui, quelques années après, éleva ses prétentions jusqu'au titre d'empereur. Firmus, né en Syrie, avait choisi l'Égypte pour centre de ses opérations, et, maître de flottes considérables, il exploitait, ainsi qu'on le verra dans mon mémoire sur l'empire romain, les côtes de la mer Rouge, du golfe Persique et de la presqu'île de l'Inde[3]. Le Périple n'a pas pu être rédigé par un simple voyageur; en effet, à cette époque, les navires s'abandonnaient à la mousson et ne s'approchaient des côtes qu'autant qu'ils avaient des ballots à prendre ou à laisser. Or, ici, le narrateur se rend d'un port à l'autre sans paraître quitter la côte. Il aurait fallu qu'on eût mis un navire à ses ordres, comme on ferait maintenant pour un personnage politique, ce qui n'est pas naturel. En attribuant la rédaction du Périple à l'agent d'une compagnie, on s'explique très-bien que cet agent ait pu voir une partie des lieux par lui-même, et que, pour le reste, il se soit servi des notes fournies par ses collègues. Dans tous les cas, je me trouve d'accord avec Dodwell pour la portée à donner à l'expression *empereur* au pluriel. A la vérité, quelques savants ont fait observer que cette circonstance n'était

[1] On peut voir l'introduction du premier volume de la nouvelle édition des *Petits Géographes grecs*, pag. XCVI et suivantes.

[2] Philippe et son fils régnèrent de l'an 244 à l'an 249. Pour les médailles où leurs noms sont réunis, voyez Eckhel, *Doctrina nummorum*, t. VII, p. 320 et suiv.

[3] Vopiscus, dans l'*Historia Augusta*, notice sur Firmus.

Digitized by Google

pas un argument suffisant, et que le mot *empereurs* pouvait désigner les empereurs en général; la remarque est juste; mais, ainsi qu'on le verra, l'argument dont je parle n'est pas le seul[1].

Quoi qu'il en soit, me voilà seul responsable de l'opinion que je vais proposer. Le parti que je prends est d'autant plus hardi, qu'un déplacement de la date du livre entraîne un déplacement de tous les faits qui y sont présentés comme contemporains. Cette situation m'oblige à reprendre un à un tous les faits en question, et à montrer qu'ils s'adaptent mieux à l'époque que j'ai adoptée qu'à toute autre. En général, ces faits appartiennent à des pays et à des temps sur lesquels la science n'offrait naguère que des ressources insuffisantes. Pour quelques-uns l'on pouvait également soutenir le pour et le contre; mais, grâce à des découvertes récentes, la plupart sont devenus susceptibles d'être envisagés sous leur vrai jour, et il est permis, quant à eux, de prendre un ton affirmatif, ce qui suffit pour entraîner les autres.

La question est belle; c'est une des plus belles que puisse aborder la science actuelle. La date du Périple une fois dé-

[1] Il vient de paraître (1863) un ouvrage intitulé, *Le nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine*, et dont l'auteur, M. Vivien de Saint-Martin, se prononce vivement pour l'opinion de M. Ch. Müller. (Voy. pages 195 et suiv.) M. Vivien, pour la côte occidentale de la mer Rouge et la côte du Zanguebar, a eu à mettre en présence le récit de Ptolémée et celui du Périple, et il est parti de l'idée que non-seulement Ptolémée est postérieur à l'auteur du Périple, mais qu'en écrivant il avait le Périple sous les yeux. Or le récit du Périple est presque d'un bout à l'autre la rectification de celui de Ptolémée. (Voy. p. 282 et suiv. p. 474 et suiv.) A moins de vouloir dire que Ptolémée a presque tout brouillé à plaisir, on est forcé d'admettre que cet illustre géomètre, qui ne paraît pas être jamais sorti de son pays, n'avait eu à sa disposition que des renseignements défectueux, et que l'auteur du Périple, venu après lui, tout en respectant la mémoire de son prédécesseur, profita de sa position pour suppléer à ce qui avait manqué jusque-là : par là, les deux réputations sont sauvegardées. (Voy. ci-après, p. 262.)

Digitized by Google

terminée, il devient possible, en l'absence d'autres témoignages, de poser les bases de l'histoire de l'Abyssinie et de l'Arabie, et de jeter un jour nouveau sur l'état des provinces situées au sud-est de la Perse, de la vallée de l'Indus et de la côte occidentale de l'Inde, pendant les premiers siècles de notre ère. En ce qui concerne l'Inde en particulier, son histoire, naguère inconnue, a fait de grands progrès depuis une trentaine d'années. Les médailles et les inscriptions indigènes se sont multipliées, des textes sanscrits, qu'on ne savait à quoi rapporter, ont été rangés à leur place; mais, pour l'époque dont il s'agit ici, l'incertitude est telle, que, dans bien des cas, on n'a pas pu fixer l'ordre des règnes, que dis-je, on n'a pas pu fixer l'ordre des dynasties. Or que serait pour nous l'histoire de France, si l'on était hors d'état de classer dans leur ordre chronologique les dynasties des Mérovingiens, des Carlovingiens, et des Capétiens?

L'histoire n'est pas seule intéressée dans la question; la géographie y prend sa bonne part. En effet, que le Périple soit, comme on l'a cru, antérieur au traité géographique de Ptolémée, et l'on est autorisé à conclure que Ptolémée, l'ayant eu sous les yeux, en a pris tout ce qui s'y trouvait de plausible, et que le reste pouvait être considéré comme non avenu. C'est ce qui est arrivé, et, comme on a déjà pu le pressentir, il est résulté de là que des faits très-importants, des faits fondamentaux, ont été perdus pour la science. Si, au contraire, c'est le Périple qui est venu après, le livre reprend son rang, et l'on doit lui restituer son caractère original. Pour ma part, c'est dans le Périple que j'ai cru trouver la clef du système de la géographie de l'Inde, au temps des Grecs et des Romains.

Maintenant, j'entre en matière, et je prends pour base de la discussion l'édition du Périple de la mer Érythrée publiée

Digitized by Google

par M. Charles Müller et accompagnée d'une traduction latine et de notes [1].

Le navire met à la voile d'un port égyptien situé sur la côte occidentale de la mer Rouge et appelé *Myos-Hormos*. La situation de ce port était à la hauteur des villes de Coptos et de Thèbes, et c'est par ces deux villes que les marchandises de l'Asie orientale descendaient le Nil jusqu'à Alexandrie ; c'est par les mêmes villes que les marchandises de l'Europe, remontant le Nil, arrivaient sur la côte de la mer Rouge. Une route dont on reconnaît encore la trace conduisait de la mer Rouge au Nil. Tout ce qui, en Égypte, tenait à la navigation des mers orientales, formait une administration particulière, confiée à la direction du fonctionnaire chargé du gouvernement de la haute Égypte [2]. Il n'y avait que les navires d'un faible tirant d'eau qui remontassent jusqu'à la ville actuelle de Suez.

Cet état de choses provenait des dangers qu'offre la navigation de la mer Rouge, du côté du nord, état de choses qui ne s'est amélioré que dans ces derniers temps, depuis l'application de la vapeur à la navigation. Voici ce que dit un écrivain arabe de la première moitié du dixième siècle de notre ère : « Les navires « du golfe Persique qui entrent dans la mer Rouge s'arrêtent « à Djedda. Ils n'osent pas s'avancer au delà, à cause des diffi- « cultés de la navigation et du grand nombre de rochers qui « sortent de l'eau. Ajoutez à cela que, sur les côtes, il n'y a ni « gouvernement ni lieux habités. Un navire qui vogue sur cette

[1] Indépendamment des diverses éditions du texte grec et de la version latine, il existe une version anglaise accompagnée d'un commentaire, par le docteur Vincent, sous le titre de *The commerce and navigation of the ancients in the Indian ocean*. Londres, 1807, in-4°.

[2] Voy. le *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, par Letronne, t. II, p. 35 et suiv. et ci-devant, p. 217.

Digitized by Google

« mer a besoin de chercher, pour chaque nuit, un lieu de re-
« fuge, de peur d'être brisé contre les rochers; il marche le
« jour, mais il s'arrête la nuit. Cette mer, en effet, est brumeuse
« et sujette à des exhalaisons désagréables. On ne trouve rien
« de bon au fond de la mer ni à la surface[1]. »

Au temps de Pline le naturaliste, les navires romains n'allaient pas même jusqu'à Myos-Hormos, et s'arrêtaient au midi, dans un port appelé *Bérénice*, et situé sous le tropique du Cancer, à peu près à la hauteur de Syène[2]. Une route particulière mettait ce port en communication avec la vallée du Nil. Pourquoi cette différence? On sait qu'au troisième siècle de notre ère, des populations barbares du nom de *Blémyes* pressaient l'Égypte du côté du midi, et ôtaient toute sûreté aux caravanes[3]. Voilà probablement la cause du changement.

Maintenant un chemin de fer conduit d'Alexandrie au Caire, et du Caire à Suez. C'est de Suez que partent les bateaux à vapeur anglais et français, qui exploitent les mers de l'Inde, de la Malaisie, de la Chine et du Japon. C'est à Suez que les gouvernements anglais et français ont fait construire leurs établissements. Cependant il a été question en Angleterre de continuer le chemin de fer du Caire, soit aux ruines de Myos-Hormos, soit à celles de Bérénice, tant il est vrai de dire que ce qui a existé conserve presque toujours sa raison d'être.

Le navire se dirige droit au sud. Sous Auguste, l'Abyssinie était sous les lois d'une femme qui résidait dans l'intérieur des terres, dans la région appelée *l'île de Meroé*. Au troisième

[1] *Relations des voyages des Arabes et des Persans dans l'Inde et la Chine*, t. I, p. 142.

[2] Voyez Pline le naturaliste, liv. VI, chap. XXVI.

[3] Voy. les Observations de Letronne, *Recueil de l'Académie des inscriptions*, tome IX, page 156, et tome X, pages 185 et suiv.

Digitized by Google

siècle, le siége du royaume avait été rapproché des côtes; la capitale était la ville d'Axum, située à quelques journées de la mer, et ayant pour port un lieu alors très-fréquenté, nommé *Adulis*. Au moment où le navire arrive à Adulis, le pays était sous les lois d'un prince indigène, qui est nommé *Zoscalès* [1], et qui, comme la plupart des princes barbares de l'époque, était initié aux lettres grecques. C'est le nom de ce prince qui a servi de principal argument à M. Charles Müller pour placer la rédaction du Périple à l'an 80 de notre ère.

Les chroniques éthiopiennes ne commencent, à proprement parler, qu'après le x^e^ siècle de notre ère. Pour les temps qui précèdent, nous n'avons que des listes de noms de rois, et encore ces listes ne s'accordent pas toujours entre elles. Ces listes furent publiées par l'agent anglais Salt en 1816 [2], et elles ont été reproduites avec plus d'exactitude, en 1853, par un orientaliste allemand, M. Dillmann [3]. Ordinairement les noms des personnages sont précédés des lettres *z-a*, dont le sens n'a pas, jusqu'ici, été déterminé. Or, à l'exemple de Salt, M. Müller remarqua, sous une date qui répond à peu près à l'année 80 de notre ère, un roi appelé *Héglé*. M. Müller n'hésita pas à reconnaître là le nom de Zoscalès.

Mais, à mon tour, je trouve dans les mêmes listes, sous une date qui répond aux années 246 et 247 de notre ère, un prince du nom de *Sagal* ou *Asgal*, et ici la forme se rapproche davantage de la forme grecque.

Le navire, après avoir vogué jusqu'au Zanguebar, revient au fond de la mer Rouge et relâche sur la côte d'Arabie, au lieu

[1] Ζωσκάλης. (Voyez à la page 261 du texte imprimé.)

[2] *Voyage en Abyssinie*, tome II de la traduction française, p. 244 et suivantes.

[3] *Journal de la Société orientale d'Allemagne*, t. VII, page 338.

Digitized by Google

appelé *Leucé-Comé* ou bourg blanc[1]. Le texte porte que de Leucé-Comé il y avait une route qui menait directement à la ville de Pétra, dont il a été parlé dans le mémoire précédent. Le vaste commerce de Pétra se faisait ordinairement à dos de chameau; mais cette ville recevait aussi par mer et expédiait de même ses marchandises, et Leucé-Comé lui servait d'intermédiaire pour ses relations maritimes avec l'Arabie Heureuse, l'Abyssinie, l'Inde, etc. M. Müller pense, je crois, avec raison, que Leucé-Comé répond au lieu nommé par les Arabes *Al-Haura*. Mais je ne m'arrête pas là-dessus, et mon attention se porte uniquement sur deux circonstances mentionnées par le traité, à savoir que la ville de Pétra était alors sous les lois de *Malicha, roi des Nabathéens,* et que le gouvernement romain entretenait à Leucé-Comé un agent chargé de percevoir le montant du quart des marchandises, ainsi qu'un centurion et une compagnie de soldats[2].

En arabe *malek* signifie roi, et, de plus, il sert de nom propre. Précisément, au IIIe siècle de notre ère, l'histoire nous montre des personnages du nom de *Malek* chez les Arabes. S'agit-il ici d'un nom ou d'un titre? Malheureusement les généalogies arabes ne nous apprennent rien de précis là-dessus. M. Müller fait observer, avec raison, qu'en l'an 80 le royaume de Pétra était encore debout, mais qu'il fut renversé quelques années plus tard par Trajan. Cependant rien n'empêche de croire que, sous le règne de l'empereur Philippe, le gouvernement romain se fût réservé, dans ces parages, la possession des places maritimes qui étaient les plus accessibles et

[1] Voyez à la page 272.

[2] J'adopte ici l'interprétation de Letronne de préférence à celle de M. Müller. (Voyez le *Nouveau recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome IX, page 175.) L'opinion de Letronne avait déjà été émise par le docteur Vincent.

Digitized by Google

où s'arrêtaient les vaisseaux romains, et qu'il eût abandonné l'intérieur des terres à un cheik arabe feudataire. C'est ce qui est dit par les écrivains arabes au sujet des princes gassanites[1], dont quelques-uns avaient embrassé le christianisme, et ce qui est d'accord avec la numismatique romaine. Parmi les médailles romaines frappées à Pétra, nos cabinets possèdent des pièces d'Adrien, de Marc-Aurèle, de Septime-Sévère et de ses enfants ; mais il n'y en a pas pour l'époque dont il s'agit ici[2]. Espérons que les inscriptions en caractères sinaïtiques qui ont été découvertes récemment sur la route de Pétra vers le Hauran et Palmyre jetteront du jour sur cette question.

Au moment où le navire longeait la côte de l'Arabie, à l'est et au midi, toute l'Arabie Heureuse, en deçà et au delà du détroit de Bab al-Mandeb, formait un vaste État gouverné par le roi Charibael. Ce royaume, du côté du nord, semble n'avoir eu pour voisins que des populations à moitié sauvages, adonnées au vol et à la piraterie; mais, du côté du sud-est, il était borné par les domaines d'un prince nommé *Éléaz*. L'auteur du Périple ajoute que Charibael mettait un soin particulier à cultiver l'amitié des *empereurs*[3], et que, dans cette vue, il leur envoyait de fréquentes députations et de riches présents. Aucun écrivain, ni grec ni arabe, n'a fait mention du nom de Charibael; mais il se rencontre dans quelques-unes des inscriptions en caractères et en langue hymiarites, découvertes récemment[4]. Or on sait que, dans le III^e^, le IV^e^ et le V^e^ siècle de notre ère, les Himyarites, appelés par les Grecs du nom d'*Homérites*, for-

[1] Caussin de Perceval, *Histoire des Arabes*, t. II, p. 199-222.

[2] Voyez Eckhel, *Doctrina*, t. III, p. 503, et Mionnet, *Description des médailles antiques*, t. V, p. 587 et suppl. t. VIII, p. 387.

[3] *Φλος τῶν αὐτοκρατόρων*, p. 274.

[4] Mémoire de M. Fresnel, dans le *Journal asiatique* du mois de septembre 1845, p. 169 et suiv. Voyez aussi le mémoire de M. Osiander, *Journal de la Société orientale d'Allemagne*, année 1856, t. X, p. 59 et suiv.

Digitized by Google

maient un État puissant[1]. Quelques-uns de ses princes avaient embrassé le judaïsme; dans tous les cas, les Juifs étaient très-nombreux dans le pays. Parmi les inscriptions, il y en a une qui porte la date 573, et une autre la date 640. Ces dates sont restées une énigme pour les savants qui ont publié ces inscriptions. Les faits rapportés dans ce mémoire et la présence des Juifs dans le pays prouvent qu'il ne peut s'agir ici que de l'ère des Séleucides, adoptée par toutes les communautés juives sous le nom d'*ère des contrats*. D'après cela, le nombre 573 nous donne l'an 261 de J. C. et le nombre 640, l'année 328, ce qui rentre dans les limites établies pour la date de la composition du Périple.

Parmi les villes que Charibael possédait sur la côte méridionale de l'Arabie, le Périple en cite une qu'on appelait *Arabia Felix*[2]. Située près de l'entrée du golfe Arabique, elle répond nécessairement à la ville appelée de tout temps par les indigènes *Aden*[3], terme sémitique que nous prononçons *Éden*, et qui a servi à désigner le paradis terrestre. Le fait est qu'Aden, par sa situation et la force de son assiette, a toujours été une position considérable. Or l'auteur du Périple dit qu'avant la découverte de la mousson, c'est à *Arabia Felix* que se rendaient les navires arabes, indiens, malais, chargés des riches produits de l'Asie orientale, et que c'est là que les navires égyptiens venaient s'approvisionner. Quand les navires partis d'Égypte eurent pris l'habitude[4] de se rendre directement sur la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde, l'im-

[1] Ci-devant, page 202.

[2] Εὐδαίμων Ἀραβία, p. 276 et 277 du texte imprimé.

[3] עדן.

[4] Agatharchide, qui florissait avant la découverte de la mousson, parle des navires des côtes de l'Arabie, de la Perside et de la Carmanie, qui se rendaient vers les bouches de l'Indus (*Petits Géographes grecs*, édition Didot, t. I, p. 191), et il ne paraît pas qu'à cette époque les navires égyptiens fissent de même.

Digitized by Google

portance d'*Arabia Felix* diminua; ce fut néanmoins un point de relâche fréquenté; mais, au temps de l'auteur du Périple, cette ville avait été récemment détruite par un empereur romain qu'il désigne simplement par le titre de *César*[1]. On sait que la dénomination de *César* a été appliquée d'une manière spéciale aux douze premiers empereurs, les uns parce qu'ils appartenaient à la famille de Jules César, les autres parce que leur famille était originaire de Rome. Les savants qui font remonter la rédaction du Périple au I^er^ siècle de notre ère ont vu, dans cette expression, une confirmation de leur opinion, et, par *César,* ils ont entendu, ici, Claude ou quelque autre prince d'une époque voisine. Mais, après les douze premiers empereurs, les Romains continuèrent à donner à leurs princes le titre de *César;* souvent même ils ne l'appelaient pas autrement. C'est le plus souvent par ce seul mot que Pline le Jeune désigne Trajan dans son Panégyrique. La dénomination de *César,* pour désigner les empereurs romains et byzantins, se répandit jusque dans l'Orient le plus reculé, et on la retrouve chez les écrivains syriaques, arabes, persans, turcs et même chinois[2]. Quant au fait de la destruction d'*Arabia Felix* par les Romains, il n'a rien que de très-simple. Les Romains faisant un riche commerce dans les mers orientales, il devait s'élever de temps en temps des conflits; peut-être *Arabia Felix* avait donné refuge à des pirates. Le prince qui fit détruire *Arabia Felix* est probablement Septime-Sévère[3].

[1] Καῖσαρ.

[2] Le mot *César* se trouve chez les écrivains syriens du temps du Périple. (Voyez le *Recueil des actes des martyrs de Perse,* par Assemani, t. I, passim.) Quant aux témoignages chinois, voyez le mémoire de M. Pauthier sur l'authenticité de l'inscription chinoise de Singan-fou, Paris, 1857, p. 32. La forme chinoise est *Kai-sa.* On peut faire observer qu'ordinairement, en grec, le mot Καῖσαρ est précédé de l'article.

[3] En effet, il est dit par Eutrope (l. VIII, ch. XVIII) que Septime-Sévère fit la con-

Digitized by Google

Voici maintenant un fait décisif en faveur de la date que j'ai assignée à la rédaction du Périple. Le navire, en poursuivant sa marche au midi de l'Arabie, relâche, un peu avant d'arriver à l'entrée du golfe Persique, dans un port défendu par un poste persan[1]. En 246, la Perse était sous les lois de Sapor Ier. L'existence d'un poste persan sur la côte méridionale de l'Arabie s'applique naturellement à une époque où les Persans occupaient le Bahrein et toute l'enceinte du golfe Persique. Jusque vers l'an 225 de notre ère, c'est-à-dire jusqu'à la chute du royaume de la Mésène, les rois de Perse n'avaient eu ni commerce maritime ni flotte. Pourquoi et comment auraient-ils établi un poste dans une région aussi éloignée?

A partir de là, le navire, entrant dans le golfe Persique, cingle vers Spasiné-Kharax et va s'amarrer aux quais d'Obollah[2]. Cette ville, dont il a été parlé dans le mémoire précédent, et que l'auteur a le soin de dire être une place de commerce persane, est ici indiquée sous la forme grecque *Apologos*. C'est pour la première fois qu'on voit apparaître ce nom. Il ne se trouve pas dans le traité de Ptolémée : c'est une nouvelle preuve que le traité de Ptolémée est de beaucoup antérieur au Périple de la mer Érythrée. Dira-t-on que, si Ptolémée n'a point parlé de cette ville, c'est par pur oubli? Ptolémée ne faisait pas d'oubli de ce genre[3].

quête de l'Arabie et la réduisit en province romaine. Voyez aussi le traité d'Aurelius Victor, intitulé *De Cæsaribus*. Septime-Sévère, du reste, s'était acquis des titres particuliers à l'affection des provinces orientales de l'empire. (Voyez le volume que M. Amédée Thierry a récemment publié sous le titre de *Tableau de l'empire romain*, Paris, 1862, in-12, p. 170.

[1] Ἀλλ' ἤδη τῆς Περσίδος. (Voyez à la p. 283.)

[2] P. 284 et 285.

[3] M. Quatremère a fait remarquer que le nom d'Obollah est cité dans le traité arabe de l'Agriculture nabathéenne. C'est une preuve de plus que la rédaction de cet ouvrage ne remonte pas à une époque ancienne. (Voyez le *Journ. asiat.* du mois de février 1861, p. 158.)

Digitized by Google

Ensuite le navire remet à la voile, et, se dirigeant vers le sud, par la côte de Perse, sort du golfe Persique et cingle vers les bouches de l'Indus. Après six jours de navigation, le navire relâche dans un lieu appelé *Omana*, qui était alors le rendez-vous des négociants de l'Inde, d'Obollah, de la côte de l'Arabie méridionale et de la mer Rouge. Il arrive ensuite dans un lieu de la côte qui était indépendant de la Perse et qui s'appelait *Oræa*. Sa situation était dans une baie du milieu de laquelle sortait un promontoire, près de l'embouchure d'un fleuve navigable; à sept journées, dans l'intérieur des terres, était une ville où résidait le roi du pays [1].

M. Charles Müller place Oman sur la côte méridionale de Perse, aux environs de la ville de Tiz. Quant à Oræa, il l'avance du côté de l'est, dans le pays des Orites. J'ose n'être pas de l'avis de M. Müller. Omana me paraît devoir être placée à l'entrée du golfe Persique, dans les environs d'Ormus. Le nom d'Ormus remonte à une haute antiquité, et, bien que la ville ait plusieurs fois changé de place, sa position à l'entrée du golfe Persique lui conserva nécessairement de l'importance. Un auteur persan rapporte qu'Ardeschir, en montant sur le trône, s'attacha à restaurer cette ville. Ses successeurs suivirent son exemple [2]. Il me semble donc que le navire, ayant besoin de se ravitailler, ou bien ayant quelques ballots à prendre ou à laisser, ne pouvait se dispenser de faire une station en ce lieu. Quant à la dénomination d'*Oman*, elle s'applique ici au Kerman et à toute la côte du royaume de Perse, qui était baignée par l'océan Indien. D'où venait cette dénomination? Venait-elle du nom de la contrée qui forme le sud-est de la presqu'île de l'Arabie? Ce qu'il y a de positif, c'est que l'au-

[1] P. 286. — [2] Traduction de Mirkhond par Silvestre de Sacy, p. 277 et 293.

Digitized by Google

teur du dictionnaire géographique arabe intitulé *Mérasid*, parlant de la ville de Tiz, dit qu'elle était située en face de l'Oman [1].

Pour le pays auquel le Périple donne le nom de *Parside*, et qui formait un État particulier, il me paraît répondre au Mokran des Arabes et à la Gédrosie des anciens. C'est le pays qui est aujourd'hui compris tout entier sous la dénomination de *Béloutchistan*. Je place la baie dont parle l'auteur, et qu'il appelle *Terabdon*, au lieu qui est maintenant connu sous le nom de *Guetter* [2]. Ce lieu n'est pas éloigné de la ville de Kedje, chef-lieu actuel de la province du Mokran. Dans la baie se jette une rivière considérable pour une contrée aussi aride; c'est le Bhegvor ou Bhugwur, sur la rive gauche duquel est situé Kedje.

On peut me faire ici une objection. Le Périple dit positivement que la Parside était indépendante de la Perse, et qu'elle formait la séparation de la Perse et de l'Inde. Or les livres qui ont le plus de crédit chez nous affirment que, si, pendant la domination des rois arsacides, la Perse fut divisée en principautés et en fiefs, la politique d'Ardeschir fut, au contraire, de réunir tous les rameaux épars en faisceau, et de renouveler les beaux jours des anciens rois achéménides. Ne serait-il pas plus naturel de reporter ce qui est dit ici sous la domination des rois arsacides, et, par conséquent, avant la chute du royaume de la Mésène?

L'objection est grave et mérite qu'on s'y arrête.

Les côtes de la région qu'on appelle aujourd'hui du nom général de *Béloutchistan* ont toujours été stériles et malsaines.

[1] Voyez l'édition de M. Juynboll, t. I, p. 222; voyez, de plus, ci-après, p. 247.

[2] Horsburgh, *Instructions nautiques sur les mers de l'Inde*, traduction de M. Leprédour, 2e édition, grand in-4°, tome II, p. 114.

Digitized by Google

Aux époques primitives, par exemple, au temps des voyages des flottes de Salomon dans le pays d'Ophir, et lorsque la flotte d'Alexandre se rendit, sous la conduite de Néarque, des bouches de l'Indus dans le golfe Persique, les navires ne pouvaient pas quitter la côte ni se dispenser de passer la nuit dans les baies et les anses : la navigation donnait alors quelque mouvement à ces parages inhospitaliers. Mais la découverte de la mousson porta le premier coup à ce malheureux pays. Les progrès de la navigation aggravèrent le mal; il a été achevé, dans ces derniers temps, par la navigation à la vapeur. Pour les temps qui ont précédé l'usage des moussons, nous avons la relation de Néarque; pour les temps un peu postérieurs, il nous reste le récit du biographe d'Apollonius de Tyane, quand celui-ci revint de son voyage de l'Inde [1].

Hérodote nous apprend que Darius, fils d'Hystaspe, soumit à son autorité toute la vallée de l'Indus; ce qui donne lieu de croire qu'il fit aussi occuper la côte de la Gédrosie. Mais il suffit de lire la relation de Néarque pour se convaincre que cette occupation ne pouvait pas être complète, et qu'elle n'avait de l'intérêt pour la monarchie perse qu'en vue du commerce maritime plus ou moins actif à cette époque [2]. Il en fut de même plus tard pour les Arabes, quand ils eurent fait la conquête de la Perse et de la vallée de l'Indus. Les populations de l'intérieur étaient cantonnées dans les montagnes; celles de la côte restaient à peu près abandonnées à elles-mêmes [3].

Que dit l'histoire sur l'état du Béloutchistan actuel sous la

[1] *Vie d'Apollonius de Tyane*, liv. III, ch. LIII et suiv. (*Philostrati opera*, édition Didot, p. 70.)

[2] Pline dit (livre VI, chapitre XXVI) que la domination de la Perse, sous les rois achéménides, ne dépassait pas la Gédrosie.

[3] Voyez la relation arabe d'Alestakhry, texte autographié par M. Mœller, p. 71 et suiv.

Digitized by Google

domination des rois sassanides ? Elle dit qu'il en fut à peu près de même sous ces princes, et que, si, par intervalle, le pays fut reconquis, ce fut plutôt comme affaire de vanité que dans l'idée d'une occupation réelle. Je ne m'arrêterai pas à discuter certains passages arabes et persans où quelques orientalistes ont cru voir le contraire. Il me suffira de citer trois faits qui me semblent péremptoires.

Vers l'an 435 de notre ère, le roi sassanide Bahram-Gour, se prenant de la passion des voyages, se rend dans l'Inde, et là, disent les écrivains orientaux, il reçut, du roi de l'Inde, sa fille en mariage, et les contrées dont il s'agit ici [1]. Ces contrées n'appartenaient donc pas à la Perse. Un siècle plus tard, vers l'an 560, le roi Kosroès-Nouschirvan, qui éleva la monarchie au plus haut degré de splendeur, et qui avait à se plaindre de quelques actes de piraterie commis par les navires indiens, se fit restituer ces mêmes régions. Enfin, un siècle après, vers l'an 640, ces mêmes contrées, d'après le témoignage positif du voyageur chinois Hiouen-thsang, reconnaissaient les lois d'un prince indien.

On a émis sur tout cela les opinions les plus étranges. Les uns n'ont pas aperçu l'influence indienne sur les provinces orientales de la Perse; les autres ont exagéré cette influence outre mesure. On est confondu d'étonnement lorsqu'on lit ce passage d'une notice sur Kosroès-Nouschirvan par Saint-Martin [2] : « Ce prince fit aussi partir une armée « considérable pour faire la guerre au roi de l'Inde maritime, « qui gênait alors le commerce de l'Océan et du golfe Persique. « Les troupes persanes pénétrèrent si avant dans l'Inde, que le « prince indien se hâta de conclure la paix, et d'abandonner

[1] Nikbi, dans le tome II du *Recueil des notices et extraits*, p. 336.

[2] *Biographie universelle*, t. XXII, p. 382 de la première édition.

Digitized by Google

« à Nouschirvan l'*Oman et les régions de l'Arabie au midi du golfe « Persique, dont ses généraux s'étaient emparés.* » Saint-Martin a été induit en erreur par un passage de l'Histoire universelle de Mirkhond, que l'illustre Silvestre de Sacy n'avait pas traduit avec sa précision ordinaire. Mirkhond raconte que, Nouschirvan ayant fait marcher une armée contre le roi de l'Inde, le prince indien lui envoya des députés chargés de présents, et que, pour obtenir la paix, il abandonna *les pays situés sur les côtes de l'Oman, lesquelles touchaient aux frontières de la Perse*[1], c'est-à-dire le Béloutchistan actuel[2].

On aura moins de peine à comprendre l'influence exercée par l'Inde sur les provinces orientales de la Perse, quand on connaîtra l'état des croyances dans ces contrées. Lorsque Darius, fils d'Hystaspe, fit la conquête de ces provinces, le culte des habitants se partageait probablement entre les doctrines de Zoroastre et les doctrines brahmaniques, qui alors n'étaient pas aussi tranchées qu'elles le furent plus tard. Sous le règne d'Asoka, vers l'an 240 avant J. C., le bouddhisme fut apporté dans le pays par un docteur de la ville de Mathoura nommé *Upagoupta*[3], et y fit de grands progrès. Vinrent ensuite les doctrines indiennessivaïtes. Si l'on joint à cela le culte du

[1] بلادی را که بر سواحل عمانست وقریب بحدود ایران (P. 245 du texte imprimé.) A la page 372 de la traduction de Silvestre de Sacy, où se retrouve ce passage, il y a quelques expressions qui seraient susceptibles de changement ou, du moins, d'explication. Ligne 14, au lieu de *Khorassan*, il faut lire *Khorzan*, et voir là le passage du Caucase entre la mer Noire et la mer Caspienne (Strabon, p. 452 et 453 de l'édition Didot); ligne 16, au lieu de *la péninsule d'Oman*, il faut lire *le Djeziré* (la Mésopotamie) *et l'Oman*; ligne 17, l'expression *frontière du Magreb* peut s'expliquer ainsi : Nouschirvan, s'étant rendu maître de l'Arabie Heureuse et des côtes de la mer Rouge, inquiétait la côte égyptienne et par là même la frontière du Magreb, c'est-à-dire de l'Afrique.

[2] Sur cet emploi du terme *Oman*, voyez ci-devant, p. 243.

[3] Comparez l'*Introduct. à l'hist. du bouddhisme*, par M. Burnouf, p. 133, 221, 424 et suiv. et la *Relation des voyages de Hiouen-thsang*, traduction de M. Stanislas Julien, t. I, p. 418, et t. II, p. 171.

Digitized by Google

soleil et celui de la déesse Nanéa ou Anaïtis, qui avaient aussi pénétré dans toute la vallée de l'Indus, on verra que les habitants de la Perse orientale tenaient à la fois à l'Inde et à la Perse. Au moment où Hiouen-thsang parcourut la vallée de l'Indus, vers l'an 640 de notre ère, on pratiquait dans les mêmes villes le zoroastrisme, le brahmanisme, le bouddhisme, etc.

Il s'agit maintenant de savoir quel était le roi de l'Inde qui, la plupart du temps, faisait sentir son autorité jusque sur le Béloutchistan. L'Inde est un vaste pays, et, morcelé comme il l'a presque toujours été, on ne peut pas se représenter des ordres partant des bords du Gange pour être mis à exécution dans le Béloutchistan. Le fait est que, chez les écrivains sanscrits, le Béloutchistan et la vallée de l'Indus elle-même ne sont pas censés appartenir à l'Inde proprement dite [1]. On verra bientôt que, d'après l'auteur du Périple, l'Inde proprement dite ne dépassait pas le Gange ni le golfe de Cambaye. Le roi dont il s'agit ne peut donc être cherché que dans la vallée de l'Indus. C'est, du reste, ce que dit positivement Hiouen-thsang.

Hérodote nous apprend que Darius, fils d'Hystaspe, fit la conquête de la vallée de l'Indus, et son témoignage est confirmé par les inscriptions cunéiformes gravées sous son règne [2]. Mais Hérodote a soin d'ajouter que les conquêtes de Darius ne s'avancèrent pas au delà de la vallée [3]. Les écrivains persans et arabes, qui sont venus plus tard, ne parlent pas de Darius, et attribuent la conquête de l'Inde à un roi nommé *Gustasp*.

[1] Voyez cependant Pline, livre VI, ch. XXIII.

[2] Mémoire de M. Rawlinson, dans le journal de la Société asiatique de Londres, t. X, p. 280 et 294; Oppert, *Journal asiatique* de Paris, cahier de février 1852, p. 141 et suiv.

[3] Liv. III, ch. CI, et liv. IV, ch. XLIV.

Digitized by Google

Ils ajoutent que Gustasp donna le gouvernement de la vallée de l'Indus à un de ses petits-fils nommé *Bahman*, et surnommé *Deraz-Dest* ou *Longue-Main* [1]. Pendant son gouvernement, Bahman fonda, au nord du delta formé par l'Indus, une ville qu'il nomma *Bahman-abâd* ou *ville de Bahman*. Après la mort de son grand-père, Bahman retourna en Perse, et monta sur le trône; mais, à sa mort, il légua la couronne à sa fille Houmaï, de préférence à son fils Sassan, et celui-ci, mécontent, se retira à Bahman-abâd, où il eut des enfants. Ce fut d'un de ces enfants que descendait Sassan, père d'Ardeschir, souche de la dynastie des rois sassanides [2].

Quoi qu'il en soit, l'existence de Bahman-abâd comme ville, et même comme siége d'un gouvernement particulier, est un fait indubitable. Elle fut trouvée debout par les Arabes, l'an 706 de notre ère, lorsqu'ils arrivèrent pour la première fois dans la vallée de l'Indus : c'est là que résidait le roi du pays. Elle continua même à être la résidence du gouvernement fondé par les Arabes. On trouvera le récit des péripéties par lesquelles passa Bahman-abâd dans mon Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde, qui a paru dans le tome XVIII du Recueil de l'Académie.

[1] Les écrivains persans lui donnent même, outre le nom de Bahman, celui d'Ardeschir, ce qui, vu son surnom de *Longue-Main*, l'a fait confondre par quelques auteurs avec Artaxerxès Longue-Main. Du reste, le mot *Bahman* lui-même est susceptible du sens de *Longue-Main*, si, comme la chose a eu lieu bien des fois, on substitue le *z* à l'*h*, et qu'on lise *bâzou* (en sanscrit *bâhou*) au lieu de *Bah*. (Voyez la dissertation de Bohlen, intitulée *De Origine linguæ zendicæ e sanscrita repetenda*, p. 48.) La forme pehlvie était *Vohumano*. (Voyez Spiegel, *Die traditionelle Litteratur der Parsen*. Vienne, 1860, p. 449.) Peut-être *Vohumano* est-il l'équivalent du sanscrit *Vasoumanas*, mot qui, dans le *Rig-Véda*, désigne un personnage indigène.

[2] Mouradgea d'Ohsson, *Tableau historique de l'Orient*, tome I, pag. 355 et suiv. tome II, page 156 ; voyez aussi mes *Fragments arabes et persans inédits sur l'Inde*, p. 41.

Digitized by Google

Ce serait ici le lieu de déterminer au juste la résidence du roi de l'Inde avec lequel traitèrent successivement les rois Bahram-gour et Kosroès-Nouschirvan. Il faudrait, à la même occasion, fixer les lieux dont le nom se trouve dans le Périple, et parler aussi des lieux correspondants dont Hiouen-thsang a fait mention. Malheureusement les noms cités par l'auteur grec sont incertains et peut-être altérés; il en est de même des noms cités par Hiouen-thsang. Pour les noms chinois, il y a un embarras particulier, c'est la manière imparfaite dont les mots étrangers sont rendus dans l'alphabet chinois. En chinois, il manque certaines articulations, par exemple la lettre *r*, qu'on exprime par un *l* ou un *t* ou un *d*, ou qu'on n'exprime pas du tout. Certains signes, qui devraient répondre à une seule articulation, sont ordinairement rendus en chinois par tout un groupe de lettres. Ajoutez à cela que, de même que dans l'Inde et même chez nous, la prononciation chinoise a varié suivant les temps et les lieux; que, d'ailleurs, dans les livres imprimés en Chine, il a pu et dû se glisser des fautes. Il résulte de là qu'en général les mots étrangers transcrits en chinois sont méconnaissables. Pour les rétablir, il faut qu'on les connaisse d'ailleurs, ou bien que l'auteur chinois ait pris la peine d'entrer dans quelques explications [1].

Les inconvénients de l'écriture chinoise sont tels, que les Chinois eux-mêmes, quand il s'agit d'un mot étranger, et que

[1] On trouvera quelques détails à ce sujet dans mon Mémoire sur l'Inde, p. 33 et suiv. D'ailleurs, il suffit de rappeler certains incidents des dernières expéditions anglaises et françaises en Chine. (Voyez, entre autres ouvrages, les deux volumes que M. Sinibaldo de Mas vient de publier sous le titre de *La Chine et les puissances chrétiennes*, notamment t. I, p. 14; t. II, p. 250.) La question a été abordée d'un autre côté par le sinologue M. Pauthier, et M. Pauthier est arrivé à des résultats analogues. (Voyez son Rapport sur la grammaire japonaise de M. Pagès, *Journal asiatique* de septembre 1861, p. 272 et suiv.) Il en a été de même pour M. Léon de Rosny, dans son *Essai sur la langue chinoise*.

Digitized by Google

ce mot a cessé d'être courant, ne sont pas en état de remonter à son origine. C'est ce qui fait que les auteurs de leurs annales, lorsqu'ils veulent rapprocher des faits arrivés à des époques différentes, commettent quelquefois les erreurs les plus singulières. A la fin du XIII^e^ siècle, les Mongols, s'étant rendus maîtres de la Chine, essayèrent d'établir une écriture alphabétique où chaque son était représenté par une seule lettre, et où les principaux sons, articulations et voyelles, avaient leur place réservée. C'est ce qu'on appela l'écriture *passépa*, du nom de l'inventeur. On eut soin de faire imprimer certains livres classiques de la Chine avec les nouveaux caractères, et ordre fut donné dans les écoles d'apprendre à lire aux enfants dans les nouvelles éditions. Mais tel est le respect superstitieux des Chinois pour leurs anciens usages, qu'après la chute de la domination mongole la nouvelle écriture fut abandonnée. Les Mandchous, aujourd'hui maîtres de la Chine, possèdent depuis longtemps une écriture alphabétique; mais ils n'ont pas osé l'imposer aux Chinois [1].

On sait que le bouddhisme, qui prit naissance dans l'Inde quelques siècles avant notre ère, a fait de grands progrès en Chine, et que les traités fondamentaux de la religion bouddhique ont été traduits de bonne heure en chinois. Ordinairement les termes sacramentaux sanscrits, au lieu d'être traduits en chinois, ont été simplement transcrits dans les caractères de cette langue. Malheureusement l'on ne s'est pas toujours accordé dans la manière de transcrire; et d'ailleurs la plupart de ces transcriptions ne donnaient pas l'idée de l'original. Pour se mettre à la portée des personnes qui aiment à se rendre compte des choses, les docteurs bouddhistes chinois ont composé des vocabulaires sanscrits-chinois, où les formes

[1] Sur l'écriture passépa, voyez deux mémoires de M. Pauthier, dans le *Journal asiatique* d'avril 1860, p. 321, et de janvier 1862, p. 5.

Digitized by Google

chinoises et sanscrites sont mises en présence les unes des autres. Grâce à ces vocabulaires, M. Stanislas Julien, dans ses travaux sur la relation de Hiouen-thsang et d'autres écrits analogues, a heureusement rétabli les dénominations de ce genre, et par là il a rendu un service important aux deux littératures. Mais, en général, ses efforts ne pouvaient réussir que pour les mots insérés dans les vocabulaires polyglottes, ou pour ceux que les écrivains chinois ont accompagnés d'une traduction ou d'une explication quelconque. Pour les autres mots, et il en reste un grand nombre, il fallait chercher des renseignements ailleurs.

En 1845 et 1846, dans mon Mémoire sur l'Inde, je rétablis plusieurs de ces noms. J'en ai rétabli un certain nombre d'autres dans l'intervalle. Mais, ici, je ne puis parler que de ceux qui intéressent le Périple de la mer Érythrée.

Le nombre des noms de localités du Béloutchistan que cite Hiouen-thsang est de quatre ou cinq [1]. Je n'en ai point parlé dans mon Mémoire sur l'Inde, parce qu'il m'avait été impossible de les restituer. M. Stanislas Julien a été plus hardi; mais, comme il n'apporte aucune preuve en faveur de ses restitutions, je continue à m'abstenir. Je ne fais exception que pour la dénomination chinoise que je crois répondre à Bahman-abâd. Je fais cette exception, parce que, depuis 1845, j'ai recueilli de nouvelles données à ce sujet, et, de plus, parce que, d'après l'ordre des questions traitées ici, je ne pouvais me dispenser de faire connaître mon opinion.

Le nom, la position et l'histoire de Bahman-abâd ont été pour la première fois établis dans mon Mémoire sur l'Inde. J'ajoute que Bahman-abâd se compose des deux mots persans *abâd*, lieu cultivé en général et ville, et *bahman*, homme de

[1] *Histoire de la vie de Hiouen-thsang*, p. 207, et suiv. et p. 465; *Relation du voyage*, t. II, p. 169 et suiv.

Digitized by Google

bien, homme de bon sens, ou homme riche. On a vu que cette ville était encore debout dans les années qui suivirent le voyage de Hiouen-thsang dans la vallée de l'Indus, et que depuis longtemps elle était la capitale du pays. D'après cela, il est à peu près impossible que Hiouen-thsang n'en ait pas fait mention. Justement il y a une ville que Hiouen-thsang cite comme la capitale du royaume du Sind, qu'il met précisément à la même place que Bahman-abâd, et qui exerçait une suprématie sur le Béloutchistan. Voyons s'il y a moyen de faire coïncider la dénomination chinoise et la dénomination persane. Les autres conditions étant remplies, le problème se réduit à ceci : classer, d'après les organes de la voix, les diverses lettres qui entrent dans la composition des deux dénominations, et parvenir à les faire concorder l'une avec l'autre. On sait que tel a été l'art qui a fait la gloire de Jacob Grimm, d'Eugène Burnouf et de M. Bopp.

Ce qui fait surtout la difficulté, c'est que le voyageur chinois n'a accompagné la dénomination qu'il emploie d'aucune explication, et que la dénomination indigène ne s'est pas, jusqu'ici, rencontrée dans les livres sanscrits que nous connaissons. Il est donc impossible d'établir d'une manière précise la forme qui frappa les oreilles du voyageur.

La dénomination chinoise que j'identifie avec Bahman-abâd a été rendue, en 1836, par Abel Rémusat, Klaproth et Landresse de cette manière *Pi-tchen-pho-pou-lo*[1]. En 1853, M. Stanislas Julien, dans sa traduction de l'Histoire de la vie de Hiouen-thsang[2], écrivait ce mot *Vidjanva-poura*. Il l'a écrit, en 1858, dans sa traduction de la relation de Hiouen-thsang[3] *Vitchava-poura*. Enfin, dans sa Méthode pour déchiffrer et trans-

[1] *Foe-koue-ki*, p. 393. — [2] P. 444. — [3] T. II, p. 170.

Digitized by Google

crire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois [1], il écrit *Vidjambha-poura*. En 1853 et en 1858, M. Julien accompagnait ses transcriptions d'un point d'interrogation; dans sa dernière publication, il présente la nouvelle transcription comme une restitution définitive. Malheureusement il n'apporte aucune espèce de raison en faveur d'une quelconque de ces trois transcriptions, et la question reste absolument au point où elle était.

Voyons si ma restitution a plus de chance de succès. Je commence par détacher le dernier mot des deux transcriptions chinoise et persane, mot qui, dans l'une, est la simple traduction de l'autre. Pour exprimer le mot *ville*, les Persans disent *abâd*[2] et les Indiens tantôt *poura* (en grec πόλις), et tantôt *nagara*. Ainsi il n'y a plus à s'embarrasser du dernier mot, et l'on n'a à s'occuper que du premier. Le mot *Bahman* se termine par une *n*. Or la lettre *n* est souvent supprimée par les Chinois; ainsi, pour le sanscrit *avadana*, ils écrivent *po-to*. Nous sommes donc réduits aux trois lettres *b*, *h* et *m*. Arrivés là, la tâche devient facile. *Bahma* peut se rendre, en indien, par *Bahma*, *Bahpa*, *Bahba*, *Bahva*, *Basva*, *Vasva*, *Vasma*, etc. En effet, le *v* et le *b* s'emploient l'un pour l'autre. On sait aussi que les Indiens emploient indifféremment l'*h* et l'*s*; c'est ainsi que, dans l'Inde, on dit *Hind* et *Sind*; par la même rai-

[1] Paris, 1861, p. 92.

[2] *Abâd* (آباد) est pris encore en Perse dans le sens de *lieu où il y a de l'eau, lieu habité, demeure*. On le retrouve en pehlvi sous la forme *afât*. (Voyez Spiegel, *Die traditionelle Litter.* p. 355.) C'est un composé de *ab* ou *af*, eau, et du suffixe *âd*, qui indique la possession, et qui existe dans le sanscrit sous les formes *at* et *ant*. A la place de *abâd*, les Persans disent aussi *abdân* (ابدان), ou lieu contenant de l'eau. (Voyez ci-devant, p. 180.) L'abdân était un lieu découvert, arrosé d'eau et dans un site agréable, où les rois et les grands allaient passer la belle saison sous des tentes, avec la faculté de se déplacer à volonté. Quant au *ferdous* ou paradis, dans l'antiquité, c'était un lieu clos et planté d'arbres, disposé pour la promenade et la chasse.

Digitized by Google

son, pour exprimer le nombre *sept*, les Grecs disaient ἑπτά et les Latins *septem*[1]. Enfin le *b*, le *p* et l'*m* peuvent permuter ensemble. En Chine, tandis que le nom de Bouddha s'écrit *fo*, le nom du Bengale est écrit, suivant les provinces, *mang-ga-la* et *mang-ga-ta*. Appliquons le même procédé à la dénomination chinoise. Dans *Pi-tchen-pho*, nous aurons un *p* à la place du *b* et du *v*, un *tch* ou *ch* à la place de *h* ou *s*, et un *ph* à la place de *m*. Il n'en faut pas davantage, et j'ai l'avantage d'arriver ainsi avec une ville réelle et un lieu parfaitement déterminé.

Peut-être, dans l'esprit des indigènes, *Vasmapoura* et *Bahmapoura* étaient-ils la forme contractée d'une dénomination plus développée. Serait-ce l'équivalent de *Vasoumana-poura*[2] ? Ce n'est pas une simple supposition que je fais; telle était la coutume des Indiens. C'est dans un esprit littéraire et pour faire preuve de savoir que Hiouen-thsang a ordinairement transcrit les dénominations géographiques indiennes en leur entier. Son compatriote Fa-Hian, qui visita l'Inde un peu plus de deux cents ans avant lui, emploie souvent des formes contractées et quelquefois difficiles à rétablir. Il serait encore possible que les indigènes, au lieu de *poura*, prononçassent *nagara*, si, comme je suis porté à le croire, la ville en question est la même que Minnagara, dont parlent Ptolémée et le Périple, et qui se présentera bientôt à notre attention. Quoi qu'il en soit, par une coïncidence remarquable, une ville du nom de *Minpolis*[3] est placée, par Isidore de Kharax, dans le voisinage de l'Indus.

[1] Voici les diverses formes sous lesquelles le nombre *sept* a été exprimé dans les langues indo-européennes : en sanscrit *saptan*, en zend, *haftan*, en grec ἑπτά, en latin *septem*, en allemand *sieben*, en gothique *sibun*, en lithuanien *septyny*, en arménien *eutan*. (Voyez Bopp, *Vergleichende Grammatik*, nouvelle édition, t. II, p. 74.

[2] Sur le mot *Vasoumanas*, voyez la note 3 de la page 249, et le mémoire de Bohlen, déjà cité.

[3] Μὴν πόλις. (Voy. le premier volume de la nouvelle édition des *Petits Géographes grecs*, p. 253.)

Digitized by Google

J'espère que le lecteur ne me saura pas mauvais gré de cette discussion. La question est importante en elle-même, et, de plus, elle touche à une foule d'autres questions. Par exemple, on trouve dans nos cabinets un certain nombre de médailles qui participent à la fois du type persan sassanide et du type indien. Voilà une porte ouverte pour arriver à l'intelligence de cette classe de médailles[1].

Pour ce qui concerne les transcriptions chinoises des termes sanscrits, je demande la permission d'ajouter quelques mots.

Il existe une histoire sanscrite du royaume du Kachemire depuis les temps qui ont précédé notre ère jusqu'au XVI^e^ siècle. C'est, au point de vue historique, l'ouvrage sanscrit le plus important qui nous soit parvenu. Ainsi que dans tous les livres indiens, les légendes y abondent, mais le fond en est réel; il s'agit seulement de distinguer le fait du mythe. Ce qui a, jusqu'ici, rendu cet ouvrage d'un usage presque nul, c'est que, par suite de nombres inexacts, la chronologie en est très-défectueuse. Le texte fut publié à Calcutta, en 1835, par les soins de la Compagnie des Indes; plus tard, les huit premiers livres ont été publiés à Paris, aux frais de la Société asiatique, par M. Troyer. Les six premiers livres ont paru en 1840, et les deux autres en 1852. Dès 1844, à l'époque où je m'occupais de la composition de mon Mémoire sur l'Inde, je recourus plus d'une fois aux six premiers livres, qui correspondent à la période traitée par Hiouen-thsang et à celle que je traitais moi-même. Aussi, quelle n'a pas été ma joie, lorsqu'en lisant la Vie et la relation de Hiouen-thsang, traduites par M. Stanislas Ju-

[1] Comparez M. Olshausen, *Die pehlewi Legenden*, p. 57 et suiv. *Ariana antiqua*, de Wilson, p. 399 et suiv. *Recueil des Mémoires de James Prinsep*, par M. Edward Thomas, t. I, p. 125 et suiv. enfin Mionnet, *Description des médailles grecques*, supplément, t. VIII, p. 483.

Digitized by Google

lien, j'ai reconnu que, dans un grand nombre d'endroits, l'auteur chinois et l'auteur indien, bien qu'appartenant, le premier au bouddhisme et le second au brahmanisme, avaient puisé à un fonds commun ! Dès lors il devenait possible de contrôler les témoignages les uns par les autres; dès lors on pouvait rendre à l'histoire des faits qui étaient, jusqu'ici, restés à l'état de problème.

Je vais citer un exemple, et j'en choisis un qui ne sorte pas du cadre de ce mémoire; j'en demande pardon au lecteur, mais j'espère que, quelle que soit la variété des questions traitées ici, il me rendra la justice de reconnaître que je ne fais pas naître les questions, et que ce sont les questions qui viennent me solliciter. Vers l'époque où fut composé le Périple de la mer Érythrée, le trône du Kachemire était occupé par la dynastie des Gonarda. Cette dynastie, qui plusieurs fois fut renversée, et qui plusieurs fois remonta au pouvoir, régnait encore lorsque Hiouen-thsang visita le Kachemire. Le voyageur chinois eut des rapports fréquents avec le roi. Il n'indique pas le nom du prince; mais telle est la précision des détails dans lesquels il entre, que je crois être en état de suppléer à son silence [1]. Or, de tout temps, la dynastie des Gonarda avait favorisé le brahmanisme au détriment du bouddhisme. Hiouen-thsang rend le mot *Gonarda* par *Ki-li-to,* terme auquel il attache une acception injurieuse. C'est évidemment un trait de vengeance de la part des bouddhistes; c'est un jeu de mots

[1] Je veux parler de Pravaraséna, second roi de ce nom. (Comparez l'*Histoire du Kachemire,* livre III, sloka 107 et suiv. la *Vie de Hiouen-thsang,* p. 90 et suiv. et p. 248; la *Relation du voyage,* t. I, p. 170 et suiv.) Pravaraséna avait un oncle maternel qui construisit un vihara ou couvent bouddhiste, et qui apparemment professait le bouddhisme. Ce fut précisément dans ce couvent que Hiouen-thsang choisit son logement, quand il arriva dans la capitale du Kachemire. (Sur le couvent, voyez l'*Histoire du Kachemire,* livre III, sl. 355; liv. VI, sl. 171 et suiv.)

Digitized by Google

dirigé contre les amis du brahmanisme. M. Stanislas Julien n'a pas pu faire autrement que de reproduire *Ki-li-to* par le sanscrit *Kritya;* mais le mot *Kritya* est inconnu d'ailleurs, et l'acception qu'il représente ne s'appliquant à aucune époque déterminée, on peut dire qu'elle est comme non avenue. En faisant subir un léger changement au son chinois, et en suppléant une *n,* l'on obtient *Gonarda,* au lieu de *Kritya,* et l'on restitue un témoignage très-important à l'histoire [1].

La méthode que je suis n'est pas nouvelle : c'est celle que j'ai employée, il y a dix-huit ans, dans mon Mémoire sur l'Inde, et grâce à laquelle j'ai mis en lumière tant de faits entièrement nouveaux.

Mais le navire nous rappelle. Il met à la voile pour les bouches de l'Indus, et nous allons passer quelques jours à Bahman-abâd, ou plutôt, pour reproduire l'expression du Périple, à Minnagara. L'auteur dit que, comme le fleuve, à cette hauteur, n'avait pas assez de profondeur, les navires s'arrêtaient dans un port situé près de son embouchure, et que les marchandises étaient transportées sur des alléges à Minnagara [2]. Ptolémée avait donné à la vallée de l'Indus le nom d'*Indo-Scythie,* et l'auteur du Périple a fait usage de cette dénomination; mais il ajoute que le pays était alors au pouvoir de chefs de race parthe, sans cesse en guerre les uns avec les autres [3].

D'où vient le nom d'Indo-Scythie? Le docteur Vincent, étonné d'une dénomination aussi étrange, appliquée à un pareil pays, avait cru y voir l'effet d'un malentendu [4]; mais le

[1] Sur le changement que je propose, voyez la *Méthode* de M. Julien, p. 10.

[2] Pottinger et Alexandre Burnes parlent, pour les temps actuels, de bateaux à fond plat construits pour la même destination. (Burnes, t. I, p. 194 et 212; Pottinger, t. II, p. 215.)

[3] P. 286 du Périple.

[4] *Relation de Néarque,* traduction française, p. 159 de l'édition in-4°.

Digitized by Google

malentendu ne provenait que d'une méprise de la part du savant anglais. Ce qui est vrai, c'est que les écrivains latins n'adoptèrent pas cette dénomination, et que Denys le Périégète, qui florissait vers la fin du premier siècle, paraît ne pas la connaître.

Après la mort d'Alexandre le Grand, pendant les guerres qui s'élevèrent entre ses lieutenants, les colonies laissées par Alexandre dans la vallée de l'Indus et les garnisons qui occupaient les positions fortifiées se trouvèrent dans un grand embarras; la plupart abandonnèrent les lieux qui leur avaient été assignés pour demeure et se rapprochèrent de l'Euphrate. Vers l'an 250 avant J. C. Asoka, qui avait hérité d'un empire puissant sur les bords du Gange, et qui joignait la prudence à l'audace, profita des circonstances pour ajouter la vallée de l'Indus à ses vastes domaines. Mais bientôt les généraux grecs qui avaient levé l'étendard de l'indépendance dans la Bactriane franchirent l'Hindoukousch, et firent reconnaître leur autorité dans toute la vallée de l'Indus; leur domination s'étendit jusqu'au Gange à l'est, et jusqu'au golfe de Cambaye au sud-est [1].

L'autorité des rois grecs de la Bactriane se maintint pendant plus d'un siècle. On sait d'une manière générale que leur domination ne fut pas sans gloire. On sait, de plus, que, tout en faisant respecter le nom grec, ainsi que le prouvent leurs médailles, ils firent des concessions aux préjugés des indigènes. Par exemple, je suis porté à croire que le roi Ménandre, dont l'auteur du Périple trouva les belles monnaies encore en circulation dans les villes de commerce de l'Inde [2], avait embrassé le bouddhisme. En effet, Plutarque dit que ce prince s'était

[1] Strabon, liv. XI, chap. xi (p. 442 de l'édition Didot). — [2] P. 293 du texte grec.

Digitized by Google

fait tellement aimer des indigènes, qu'à sa mort les populations se disputèrent ses cendres[1], circonstance qui avait eu lieu, quelques siècles auparavant, pour le corps de Bouddha, et qui ne peut s'appliquer qu'à un bouddhiste et de la part de bouddhistes. Je présume aussi que Ménandre est le même que le roi Milinda, qui a laissé un souvenir toujours présent chez les bouddhistes de Ceylan[2]. Malheureusement ces contrées étaient trop éloignées pour que les historiens grecs eussent connaissance des événements qui y survenaient; ou bien ce que les écrivains grecs en ont dit a été effacé par les ravages du temps.

On a vu[3] que, vers l'an 130 avant J. C., Phraate, roi des Parthes, rencontrant de grands obstacles dans sa lutte avec les rois de Syrie, avait fait un appel à des populations auxquelles les écrivains grecs donnent le nom de *Scythes*, et qui, chassées de leur patrie, aux environs de la Chine, étaient venues s'établir sur les bords de l'Oxus. Ces barbares, s'étant brouillés avec les Parthes, tournèrent à l'est et s'emparèrent de la Bactriane[4]. Puis, au bout de quelque temps, ils franchirent à leur tour l'Hindoukousch et occupèrent toutes les contrées qui avaient été conquises par les Grecs, depuis le Kachemire jusqu'à la mer, depuis l'Afghanistan jusqu'au Gange et au golfe de Cambaye. Voilà comment la vallée de l'Indus reçut de Ptolémée le nom d'*Indo-Scythie*.

Il nous est parvenu des médailles des rois indo-scythes; mais nous ne savons presque rien de leur histoire, et, sans le secours des annales chinoises, leur occupation de la vallée de

[1] Œuvres morales de Plutarque, *Præcepta gerendæ reipublicæ* (édition Didot, t. II, p. 1002).

[2] Spence Hardy, *A Manuel of budhism*, Londres, 1853, p. 512. MM. Lassen et A. Weber ont fait, les premiers, ces rapprochements et ces conjectures.

[3] Ci-devant, p. 183.

[4] Strabon, liv. XI, chap. VIII (p. 438 de l'édition Didot).

Digitized by Google

l'Indus serait restée pour nous un mystère. Il faut savoir que la politique du gouvernement chinois a toujours été de se tenir au courant des intérêts des diverses populations barbares qui habitent auprès des frontières du Céleste Empire : c'est afin de les corrompre et de les opposer les unes aux autres. Ce n'est qu'à ce prix que l'empire chinois a pu se maintenir si longtemps. A peine les populations dont il s'agit ici eurent quitté leur pays, que le gouvernement les fit suivre par des personnes chargées d'observer leurs mouvements. Voilà pourquoi les annales chinoises sont si riches en renseignements géographiques et historiques sur des contrées fermées de tout temps aux nations de l'Europe. Deguignes, Abel Rémusat et Klaproth ont signalé cet important chapitre des chroniques chinoises. Les deux livres où les extraits sont les plus étendus sont le Journal de la Société asiatique de Calcutta, cahier de janvier 1837, et une dissertation publiée, en 1849, par M. Vivien de Saint-Martin dans les Annales des voyages, sous le titre de *Les Huns blancs ou Ephthalites* [1].

Je ne pourrais point parler de la domination des rois scythes dans la vallée de l'Indus sans sortir du cadre qui m'est tracé. Je me bornerai à un seul fait; mais ce fait est capital pour la question traitée ici, et à lui seul il suffirait pour prouver que le Périple de la mer Érythrée ne peut pas avoir d'autre date que celle que je lui ai assignée. J'ai dit que le Périple fut rédigé, ou du moins reçut sa dernière forme, l'an 246 ou 247 de notre ère, et que, lors de cette rédaction, les Scythes avaient été chassés par des guerriers parthes. Or les annales chinoises disent que la domination des Scythes dans la vallée de l'Indus

[1] Cahiers de juillet et août. Les extraits publiés par M. Vivien de Saint-Martin lui ont été fournis par M. Stanislas Julien. Quant aux extraits publiés dans le Journal de Calcutta, ils proviennent de M. Pauthier.

Digitized by Google

se maintint jusqu'au temps de la dynastie des Han, qui régnèrent de l'an 221 de notre ère à l'an 263. Peut-on désirer un accord plus parfait? L'illustre James Prinsep, qui inséra les extraits chinois dans le Journal de Calcutta, n'avait pas eu occasion d'étudier le Périple de la mer Érythrée; mais il ne se méprit pas sur la portée du témoignage chinois, et, partant de l'idée que la première occupation de la vallée de l'Indus par les Scythes avait eu lieu l'an 26 avant J. C. il en conclut que cette occupation dura en tout 248 ans[1]. M. Vivien de Saint-Martin n'y a pas apporté la même attention. Bien qu'il relève, avec raison, l'importance du témoignage chinois, il en détruit toute l'autorité en plaçant avec Letronne la rédaction du Périple dans les dernières années du IIe siècle de notre ère[2]. En 1858, il a fait plus : dans un mémoire spécial sur la géographie de l'Inde[3], bien qu'il continue à insister sur l'importance du témoignage chinois, il oublie tout ce qu'il a dit, et il place avec M. Charles Müller la rédaction du Périple à l'an 80 de notre ère. Le terrain est déblayé; nous allons aborder le texte grec, qui n'a, jusqu'ici, été compris de personne; rapproché des témoignages chinois et persans, il va devenir éclatant de lumière[4].

L'écrivain grec dit que, de son temps, la vallée de l'Indus était au pouvoir de *Parthes*[5], sans cesse en guerre les uns avec les autres. En effet, il ne s'agit pas ici d'une conquête faite par les rois arsacides, conquête dont il n'existe de trace nulle part, mais d'une entreprise faite par des réfugiés et des hommes iso-

[1] *Journal de la Société asiatique de Calcutta*, mois de janvier 1837, p. 63.

[2] P. 49 du tirage à part.

[3] *Recueil de mémoires présentés par divers savants et publiés par l'Académie des inscriptions*, t. V, 2e partie, p. 387. (Voyez ci-devant, p. 233.)

[4] P. 287 et suiv.

[5] Ὑπὸ Πάρθων, et non pas, comme on l'a supposé, ὑπὸ τῶν Πάρθων, avec l'article.

Digitized by Google

lés. Les écrivains persans affirment qu'Artâban, le dernier roi arsacide, avait quatre fils, et qu'après sa chute, deux des fils, notamment l'aîné, qui s'appelait aussi *Bahman*, s'enfuirent dans la vallée de l'Indus [1]. Peut-on voir un concours de témoignages plus saisissant?

Le Périple attribue une vaste étendue à l'Indo-Scythie, et l'on peut induire du tableau qu'il en fait que les réfugiés parthes l'avaient subjuguée tout entière. La faisant commencer au Kachemire et ne la faisant finir qu'à la mer, il y comprend, non-seulement les provinces conquises par Alexandre, et où, dit-il, on voyait encore des traces du passage des Macédoniens, mais les contrées voisines jusqu'au Gange et au golfe de Cambaye. Parmi les populations qu'il cite sont les Aratri, les Arakhosiens, les Gandhariens et la province de Peukélaïs, où Alexandre fonda Bucéphalie, pays sur lesquels il y aurait à dire des choses intéressantes, mais qui nous détourneraient de notre sujet.

Ainsi qu'au temps de Ptolémée, la capitale de ce vaste État était la ville de Minnagara, située sur les bords de l'Indus, non loin de la mer. Voilà un nom contre lequel sont venus se heurter tous les érudits, sans qu'ils aient pu rien imaginer de satisfaisant.

Minnagara est-il la forme contractée de Bahmana-nagara, ce qui lèverait toutes les difficultés? Ou bien est-ce, comme l'ont pensé quelques savants, un composé de *mina* appliqué à une population scythe et du mot *nagara*? Si Minnagara a été le chef-lieu d'une principauté quelconque pendant l'occupation du pays par les Indo-Scythes, il est singulier que les écrivains chinois n'en aient pas fait mention. Il n'est pas moins surpre-

[1] *Tableau historique de l'Orient*, par Mouradgea d'Ohsson, t. II, p. 158 et suiv. *Schah-Nameh*, édition de Calcutta, t. III, p. 1364 et suiv.

Digitized by Google

nant que, tandis que les Indo-Scythes, ainsi qu'on le verra dans mon mémoire sur l'empire romain, furent en rapport constant d'amitié avec les Romains, il n'en soit point parlé d'une manière particulière dans les écrits latins et grecs. Strabon répète ce qui avait déjà été dit par les compagnons d'Alexandre; mais il ne donne qu'une idée vague de ce qui avait lieu de son temps.

Il en est de même de Pline pour cette partie de l'Inde. Si l'Indo-Scythie est nommée par Ptolémée et l'auteur du Périple, ce n'est qu'en passant. Tout ce qu'on peut inférer de leur récit, c'est que, de leur temps, Minnagara était une place importante, que sa situation était dans l'intérieur des terres, sur les bords de l'Indus, à la place ou du moins dans le voisinage de la Bahman-abâd des Arabes et des Persans, de la Pi-tchen-pho-pou-lo des Chinois et de la Tattah actuelle. Un missionnaire allemand, qui a récemment exploré la contrée, dit que le mot *nagara* est maintenant le terme employé par les indigènes dans le sens de ville, et que Tattah porte le titre de *Nagara* par excellence. Il dit, de plus, qu'on voit encore, aux environs de Tattah, les ruines d'une ancienne ville appelée du nom de *Banbhana,* ce qui ne s'éloigne pas de *Bahmana.* Il est à regretter que le missionnaire, visitant un pays si riche en souvenirs, ne fût pas mieux au courant des questions géographiques auxquelles il donne lieu; autrement il nous en aurait probablement appris davantage [1].

L'occupation de la vallée de l'Indus par des réfugiés parthes ne paraît pas avoir duré longtemps. Quoi qu'il en soit, ce fait, qui n'avait pas été remarqué, servira peut-être à l'explication

[1] *Journal de la Société orientale d'Allemagne*, année 1861, p. 696. (Voyez, du reste, la relation d'Alexandre Burnes, t. I de la traduction française, p. 31 et 78, et celle de Pottinger, t. II, p. 189.

Digitized by Google

d'une certaine classe de médailles arsacides, qui portent à la fois des attributs persans et indiens [1].

Ce que j'ai à dire sur l'occupation de la vallée de l'Indus par les Indo-Scythes est en général puisé aux sources orientales, et je le renvoie à mon mémoire sur l'empire romain. Ici je parlerai seulement des diverses parties de l'Inde dont il est fait mention dans le Périple, et je tâcherai de mettre en saillie ce que ce traité contient de plus que les autres traités grecs et latins.

Le chapitre de l'Inde, dans l'ouvrage de Strabon, est très-défectueux. Strabon l'a senti, car il commence ce chapitre par des plaintes sur l'ignorance ou le mauvais vouloir des voyageurs et sur l'impossibilité où il a été de se procurer des renseignements [2]. Au temps où Pline écrivait, il existait plus de ressources : aussi Pline a recueilli un grand nombre de noms de peuples et de lieux. Dans son orgueil, il s'écrie : « Quæ om-« nia gentium portuumve aut oppidorum nomina apud nemi-« nem priorum reperiuntur [3]. » Mais la plupart des noms fournis par Pline sont altérés, et la place qui leur est assignée est tellement vague, qu'il est presque impossible de la reconnaître. Pline dit avoir fait usage de la carte d'Agrippa, qui avait été dressée dans le portique appelé de son nom; mais, pour les pays étrangers à l'empire, qu'attendre d'une carte faite d'après le récit d'hommes peu éclairés en géographie et sans le secours d'observations géométriques et astronomiques? Si la description de la vallée de l'Indus par les compagnons d'Alexandre s'est trouvée si exacte, c'est parce que ce grand homme s'était fait accompagner de deux géomètres, Diognète et Beton, et

[1] Voyez le *Recueil des mémoires de James Prinsep*, par M. Édouard Thomas, tome I, p. 402 et suiv. ainsi que l'*Ariana antiqua*, de Wilson, p. 336 et suivantes.

[2] Strabon, liv. XV, au commencement.

[3] Pline, liv. VI, ch. XXVI.

Digitized by Google

que le cours des rivières servait de points de repère[1]. On peut juger de la carte d'Agrippa par celle qui fut construite un peu plus tard et qui est connue sous le nom de carte de Peutinger. La partie la plus satisfaisante du chapitre de Pline relatif à l'Inde est celle qui traite de la côte occidentale de la presqu'île. L'état qu'elle suppose est en partie celui qui existait au temps du Périple. Quant à ce que Ptolémée a dit sur l'Inde, outre que ses notions étaient incomplètes, il parle d'un état de choses qui n'était plus tout à fait le même au temps du Périple.

Avant d'entrer dans la discussion du Périple, il convient de faire une observation. On sait que la race primitive de l'Inde se composait d'hommes réduits presque à l'état sauvage et livrés au culte le plus grossier. Les Aryas, qui vinrent des contrées du nord et qui avaient adopté le culte de Brahma, occupèrent successivement les provinces septentrionales de l'Inde. Au troisième siècle avant notre ère, le bouddhisme se propagea dans la vallée de l'Indus. Vinrent ensuite les Grecs de la Bactriane, qui occupèrent le pays pendant plus de cent ans, puis les Indo-Scythes. Ajoutez à ces éléments de division la présence des habitants primitifs, qui étaient fort nombreux et qui le sont encore. Voilà pourquoi, aux yeux des brahmanistes qui occupaient les bords du Gange, et dont le pays était jusque-là resté pur de la domination étrangère, la vallée de l'Indus et le Guzarate ne pouvaient pas être considérés comme faisant partie de la véritable Inde.

Mais il est temps de se remettre en route, et de voir ce qu'étaient les grands marchés de la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde, marchés qui jouissaient alors d'une grande

[1] Pline, liv. VI, ch. XXI.

Digitized by Google

prospérité, et qui, aux changements de lieu près, n'ont rien perdu de leur importance. Le navire, après avoir quitté les bouches de l'Indus, passe devant le golfe de Kutch, et, pénétrant dans le golfe de Cambaye, va jeter l'ancre dans le port de Barygaze. Pline ne parle que d'une manière vague de la contrée dont le navire vient de longer la côte. Il en est de même de Strabon, qui se contente de faire mention d'une ville appelée *Saraosti*, ville qui, suivant lui, aurait fait partie des pays occupés par les rois grecs de la Bactriane[1]. Quant à Ptolémée et à l'auteur du Périple, ils placent dans cette contrée l'Abhirie et la Syrastrène, et ils font suivre ces deux provinces d'une vaste région, qu'ils nomment, le premier *Larice*, et l'autre *Ariaca*.

Qu'est-ce que la Syrastrène et qu'est-ce que l'Abhirie? La Syrastrène répond en partie à ce que nous nommons *le Guzarate*. Cette province fut ainsi appelée du nom de sa capitale, *Syrastra*, ou, comme disent les indigènes, *Sourachtra*. Par sa situation sur les bords de la mer, cette ville fut de bonne heure une place de commerce considérable. Elle paraît répondre au lieu que Strabon nomme *Saraosti* : c'est peut-être aussi le même que Pline appelle *Horatæ*. Suivant cet auteur, le roi des *Horatæ* entretenait seize cents éléphants, et pouvait mettre cent cinquante mille hommes sur pied. Sa capitale était entourée de fossés toujours remplis d'eau et gardés par des crocodiles[2]. Si ce rapprochement est exact, le temps de Pline est celui où Sourachtra jouit de la plus grande prospérité. Quant à l'Abhi-

[1] Strabon, liv. XI, ch. xi (p. 443 de l'édition Didot).

[2] Comparez le témoignage de Pline, livre VI, chapitre xxiii, et le mémoire de M. Vivien de Saint-Martin, dans le Recueil des mémoires de savants étrangers, publié par l'Académie des inscriptions, tome V, page 358. Les *Horatæ* de Pline répondent probablement à ce qui est nommé par Cosmas *Orrhotha*. (Voy. Montfaucon, *Bibliotheca nova Patrum*, t. II, p. 113.)

Digitized by Google

rie, c'était le territoire situé dans l'intérieur des terres, dans la direction du sud-ouest au nord-est.

Ni Strabon, ni Pline ne font mention du port de Barygaze, qui, apparemment, à cause de la difficulté de son accès, était resté négligé. Ptolémée parle à la fois de Sourachtra et de Barygaze, preuve que, de son temps, ces deux villes se partageaient la faveur des navigateurs. Au temps du Périple tout est changé. Le port de Sourachtra, probablement à cause de son peu de profondeur, ne servait plus que pour le cabotage, et tout le mouvement s'était porté à Barygaze. Au temps du voyageur Hiouen-thsang, vers le milieu du VII^e^ siècle, Sourachtra était encore un chef-lieu de province. Maintenant l'on n'en connaît pas même la place.

La Syrastrène et l'Abhirie étaient primitivement une dépendance de la vaste contrée appelée *Ariaca* ou *Larice,* laquelle s'étendait au midi, jusqu'au royaume nommé *Limyrice.* Mais, d'après ce qu'on peut induire des témoignages réunis de Strabon, de Ptolémée[1] et du Périple, ces deux provinces furent successivement, au moins pour la plus grande partie, au pouvoir des rois grecs de la Bactriane, des Indo-Scythes et des réfugiés parthes. L'Inde, comme les autres pays, a été de tout temps sujette au changement et aux révolutions. Les écrivains indigènes font mention d'un roi du nom de *Vikramaditya,* qui régnait un demi-siècle avant notre ère, dans l'intérieur des terres, dans une ville appelée par eux *Oudjaiana,* et par les Grecs et les Romains *Ozene.* Oudjaiana fut longtemps un centre littéraire très-actif, et c'est par là qu'encore à présent les Indiens font passer leur premier méridien. Elle était encore la capitale de la contrée du temps de Ptolémée[2];

[1] *Géographie* de Ptolémée, liv. VII, ch. 1, n° 63. — [2] *Ibid.* n° 55 et suiv.

Digitized by Google

mais, au temps du Périple, le titre de capitale avait passé à Barygaze; le prince qui y régnait s'appelait *Mambana*. Le royaume de Barygaze comprenait toute la Larice, sans excepter Oudjaiana, et, du côté du nord, se prolongeait jusqu'à l'Indo-Scythie.

Il s'agit maintenant de mettre en évidence un fait qui n'avait pas été aperçu : c'est l'existence, à cette époque, d'un vaste empire qui n'existait pas un siècle auparavant, et qu'on ne voit reparaître qu'au neuvième siècle de notre ère. C'est, comme je l'ai déjà dit, un problème à la fois géographique et historique.

Avant d'aborder le texte même du Périple, j'ai quatre observations à présenter : 1° au temps du Périple, le port *régulier*[1], le port autorisé de la contrée, était celui de Barygaze; tout navire d'un certain tonnage qui se présentait ailleurs y était renvoyé. L'importance de cette ville était devenue telle, que devant son nom tous les autres noms avaient pâli. 2° Barygaze ayant acquis le rang de capitale, on disait *Barygaze*, ou plutôt les *Barygazes*[2] au pluriel, pour désigner l'empire tout entier. L'expression *golfe de Barygaze*[3] ne s'appliquait pas seulement à ce que nous appelons à présent le golfe de Barygaze, mais à toute la partie de la mer qui s'étend du Guzarate au Malabar. 3° La ville de Minnagara dont le nom revient dans le Périple, et que presque tous les géographes ont prise pour une seconde ville du même nom, devenue la capitale de la Larice, n'est pas autre que la Minnagara située sur les bords de l'Indus[4]. Enfin l'auteur du Périple, trompé par une erreur des anciens, d'après laquelle l'Indus, dans la dernière partie de son cours, tournait

[1] Ci-devant, p. 214.

[2] Βαρύγαζα.

[3] Κόλπος Βαρυγάζων.

[4] Sur ce point, je suis heureux de me rencontrer avec d'Anville. (Voy. son *Antiquité géogr. de l'Inde*, Paris, 1773, in-4°.)

Digitized by Google

à l'ouest [1], a placé mal à propos le golfe de Cambaye au midi du Penjab.

Voici une nouvelle traduction des passages du Périple qui me paraissent n'avoir pas été bien compris, ce qui avait fait perdre à l'auteur la plus grande partie de son autorité. « Immé-« diatement après Baracé (qui borne le golfe de Kutch au nord) « commencent le golfe (la mer) de Barygaze et la côte de l'Ariaca; « là commencent aussi les États de Mambana et l'Inde entière « (la contrée située au nord étant habitée par les étrangers et « les hérétiques, et ne méritant pas d'être appelée du nom « d'Inde). Dans le fond des terres et sur les limites de l'Indo-« Scythie est l'Abhirie. Quant à la côte elle porte le nom de *Sy-« rastrène.* C'est (dans la direction du sud au nord) une contrée « fertile en blé, en riz, en huile, etc. Les hommes y sont d'une « très-grande taille et d'un teint basané. La capitale de la con-« trée est Minnagara, et l'on exporte de cette ville à Barygaze « beaucoup d'étoffes de coton. Il reste encore dans la contrée « des traces du passage d'Alexandre, des chapelles, des vestiges « de campements et des puits d'une circonférence extraor-« dinaire [2]. »

Au lieu de tenir compte à l'auteur du Périple de la fausse orientation usitée de son temps, et de reconnaître ici le théâtre des exploits d'Alexandre, quelques savants ont mieux aimé y voir une marque d'ignorance, et ils ont dit que l'auteur du Périple avait confondu le Guzarate avec le Penjab [3]. La vérité est que tout ce qui a été dit par l'auteur se retrouve dans les descriptions de la partie inférieure de la vallée de l'Indus qui

[1] Pline, liv. VI, ch. XXIII.

[2] P. 289 et suiv. du texte, et p. CXLIV des Prolégomènes.

[3] Voyez, par exemple, les remarques peu bienveillantes du docteur Vincent. (*Voyage de Néarque*, p. 47 et suiv. de la traduction française.)

Digitized by Google

ont été faites depuis le commencement de ce siècle par les nombreux voyageurs anglais[1]. Mais continuons :

« Auprès de Papice (à la pointe sud-ouest du Guzarate) est « un autre golfe qui s'avance vers le nord (le golfe de Cam- « baye.) A l'entrée est l'île Bœone, et au fond se trouve une « grande rivière appelée *Maïs*. Les navires qui se dirigent vers « (le port de) Barygaze tournent à l'est et entrent dans le « fleuve qui porte le nom de *Namnadia*. »

On voit que j'ai eu raison d'établir une différence entre *le golfe de Barygaze* et le golfe de Cambaye proprement dit; mais poursuivons :

« Barygaze (l'empire de Barygaze) touche, du côté de l'inté- « rieur des terres, à un grand nombre de nations, notamment « aux Aratriens, aux Arakhosiens, aux Gandariens et à la Peuka- « laïte, où se trouve la ville de Bucephalia, fondée par Alexandre. « Au-dessus est la belliqueuse nation des Bactriens, qui a un roi « particulier[2]. »

Qu'on se rappelle l'opinion émise par Pline, à savoir que l'Indus, dans la première partie de son cours, coulait à l'est, et que, dans la dernière partie, il tournait à l'ouest, et l'on ne sera pas étonné de la manière dont l'auteur du Périple dispose ces diverses contrées, les unes par rapport aux autres.

Il est vrai que l'auteur dit, aussitôt après, qu'Alexandre, après avoir subjugué ces pays, s'avança jusqu'au Gange, d'une part, et que, de l'autre, il pénétra jusqu'aux frontières de la

[1] Voyez notamment les relations de Pottinger et d'Alexandre Burnes. En ce qui concerne l'Abhirie en particulier, voyez le mémoire déjà cité de M. Vivien de Saint-Martin, p. 316, ainsi que les *Essays on indian antiquities* de James Prinsep, recueillies par M. Edward Thomas, t. I, p. 234 et suiv.

[2] Les Bactriens dont parle l'auteur sont les Indo-Scythes, qui s'établirent d'abord dans la Bactriane, et qui, ainsi qu'on le verra dans mon Mémoire sur l'empire romain, furent des amis zélés de la puissance romaine.

Digitized by Google

Limyrice. Ici l'expression manque de justesse; mais c'est la première et la dernière fois que cela arrive à l'auteur pour les régions qu'il a visitées lui-même. D'ailleurs on peut faire observer que ce qui n'avait pas été fait par Alexandre fut fait après lui par son lieutenant, Seleucus Nicator[1], et par les rois grecs de la Bactriane. Si, ici, l'auteur s'est fait l'écho des récits populaires, a-t-il fait autre chose que ce qui s'est fait en d'autres temps et en d'autres lieux? Chez nous le nom de César est attaché à toute ruine dont l'origine n'est pas connue. Pour parler de choses plus modernes, combien de routes et de ponts qui ont été construits sous la restauration, et dont le peuple fait honneur à Napoléon Ier?

Le Périple renferme une description très-détaillée de Barygaze et de ses environs. C'est peut-être le port de l'antiquité qui a été décrit avec le plus de soin tant au point de vue topographique qu'au point de vue commercial. Il faut croire que l'auteur y avait séjourné pendant quelque temps, ou qu'il y avait fait plusieurs voyages. Il parle des serpents qui peuplent les côtes du Guzarate et du Malabar. Comme le terrain est bas, et que, de la haute mer, le rivage n'est pas toujours facile à reconnaître, alors comme aujourd'hui, ces serpents servaient de signe aux navigateurs[2]. L'accès de Barygaze étant difficile par lui-même, des pilotes, entretenus par le gouvernement, allaient au-devant des navires et les guidaient au port.

Le commerce de Barygaze était immense, et il y arrivait des marchandises de tous les côtés. Par mer, on y voyait affluer des navires de la Mer Rouge, du golfe Persique, du golfe du Bengale et de la Malaisie, ainsi que les navires qui redescendaient l'Indus, alors comme à présent une des artères de la presqu'île.

[1] Pline, liv. VI, ch. xxi. — [2] *Voyage de Niebuhr*, tome Ier de la traduction française, p. 360.

Digitized by Google

Par terre, alors que la navigation, à l'aide de la mousson, n'avait pas reçu son dernier développement, Barygaze recevait les marchandises de la Chine et des autres pays du nord de l'Asie; soit que, se dirigeant du côté de l'Oxus, elles franchissent l'Hindoukousch et le Penjab, soit qu'elles vinssent à travers les gorges du Tibet, et qu'arrivées sur les bords du Gange elles traversassent l'intérieur de la presqu'île. On peut induire des témoignages sanscrits que cette dernière branche de commerce ne fut pas étrangère à la grande prospérité dont jouit longtemps Palibothra. Encore à présent elle fait l'importance de Patna, qui a pris la place de cette ancienne capitale [1].

Il est dit dans le Périple que les monnaies qui servaient pour le change à Barygaze étaient les anciennes monnaies frappées au coin des rois grecs de la Bactriane [2]; ce n'est pas que les rois de Barygaze et les princes voisins n'eussent leur monnaie avec un coin propre au pays. Il existe maintenant à la fois, dans nos cabinets, des monnaies au type grec et au type indigène. Il a été, jusqu'ici, impossible d'assigner une place précise aux dernières. Certaines séries de ces médailles portent un nombre qui indiquait l'année de la frappe. Mais il a existé plusieurs ères différentes dans l'Inde, et nous sommes hors d'état de déterminer l'ère de la pièce. Les indications qui se trouvent ici serviront probablement à lever les incertitudes.

Au temps de Hiouen-thsang, l'empire de Barygaze était démembré. Barygaze, Oudjaiana et le Gûzarate formaient autant d'États particuliers. La Syrastrène était toujours une pépinière de marins; mais la province était une dépendance de ce qu'on nommait alors le royaume de Vallabhi [3]. La fondation de Sou-

[1] Voyez mon Mémoire sur l'Inde, p. 111, et l'ouvrage de Walter Hamilton, intitulé *The East-India gazetteer*, t. II, au mot *Patna*.

[2] Page 293 du texte.

[3] *Relation de Hiouen-thsang*, t. II de la traduction française, p. 165.

Digitized by Google

rate, dans le voisinage, porta un grand coup au port de Barygaze. Cependant, au dix-septième siècle, il rappelait encore ce qu'il avait été au temps du Périple[1]! Ce qui a presque achevé sa ruine, c'est le grand développement que le port de Bombay a pris entre les mains des Anglais.

L'auteur du Périple s'est, en général, borné aux choses qui intéressaient le commerce. S'il a fait une exception à la loi qu'il s'était imposée, c'est en faveur des pays qui rappelaient le grand nom d'Alexandre. C'est ainsi sans doute qu'il faut expliquer le silence qu'il a gardé au sujet de la vallée du Gange et du rôle que commençait alors à jouer l'empire de Canoge. Cet empire avait acquis une sorte de suprématie sur les autres principautés de l'Inde, et cette prééminence se maintint pendant presque tout le temps de la domination des rois sassanides en Perse[2].

L'auteur du Périple, ayant terminé les affaires qui l'avaient appelé à Barygaze, reprend sa course vers le midi et s'arrête au port de Muziris, dans la Limyrice. Au bout d'un certain nombre de jours, il se remet en mer et il arrive à Nelcynda ou Nelcanidon, dans les États d'un roi nommé *Pandion*[3], lequel était maître de tout le midi de la presqu'île, jusqu'au cap Comorin. Ce qu'il dit à ce sujet s'accorde en général avec ce que nous avait déjà appris Pline. On peut induire des deux récits que le nom du roi de la Limyrice, qui est appelé *Celebrotha*, ou, comme porte le Périple, *Keprobothre*, de même que le nom de Pandion, sont moins des noms d'individus que des noms de dynastie. Je ne suis pas en état de rétablir le mot *Celebrotha*.

[1] Voyez le *Dictionnaire géographique* de Bruzen de La Martinière.

[2] Voyez mon Mémoire sur l'Inde. p. 103.

[3] Page 295 de l'édition imprimée. Ptolémée décline le mot *Pandion*. Le texte grec, liv. VII, ch. 1, n^os^ 11 et 89, porte Πανδιόνος χώρα et Πανδιόνων Μεσόγειοι.

Digitized by Google

Quant à Pandion, il me paraît être la dénomination sanscrite *Pandya,* qui désignait alors une population du midi de l'Inde, population qu'il ne faut pas confondre avec les Pandava, antagonistes des Corava [1].

Quoi qu'il en soit, voici ce qui résulte du récit comparé de Pline, Ptolémée et l'auteur du Périple : suivant Pline les deux principaux ports de la Limyrice étaient Muziris et Tindis. Mais le roi résidait dans une ville de l'intérieur, nommée *Caroura.* Quant au roi Pandion, sa capitale était la ville de Modoura, la Maduré actuelle, non loin de la côte du Coromandel. Le port de Nelcynda était d'un accès difficile; comme il était situé dans l'intérieur des terres, sur les bords d'une rivière, les marchandises étaient débarquées à l'embouchure de la rivière, dans un endroit appelé *Bacaré* ou *Baracé.*

L'auteur du Périple donne une haute idée du mouvement qui régnait de son temps dans les ports de Muziris et de Nelcynda. C'était le rendez-vous des navires venus de la côte du Coromandel, de Ceylan, de la Malaisie et de la Chine, ainsi que des navires de la Perse et de l'empire romain. On y trouvait à la fois les produits de l'Orient et de l'Occident. L'un et l'autre port jouissaient des priviléges des ports *réguliers.* C'étaient, suivant l'expression du Périple, deux vrais centres d'affaires [2]. Les produits qui s'y amoncelaient se vendaient en partie sur place, et en partie à Barygaze.

Là se terminait la navigation romaine. L'auteur du Périple, avant de dire adieu à son lecteur, a cru, à la différence de Ptolémée, ne pouvoir se dispenser de dire quelques mots sur la mousson qui avait changé la face des navigations orientales. Il rappelle le nom d'Hippalus; puis, se plaçant au même point

[1] Sur les Pandya, voyez le *Harivansa,* trad. par feu Langlois, t. I, p 153, t. II, p. 178 et 401. — [2] Αἱ νῦν πράσσουσαι.

Digitized by Google

de vue que Pline, au moment où l'usage de la mousson reçut son troisième développement [1], il ajoute : « A partir de ce mo« ment jusqu'à présent, etc. [2] » Sans doute les termes dont se sert l'auteur du Périple ne suffisent pas à eux seuls pour déterminer l'époque où il écrivait; mais Pline ayant mis la dernière main à son ouvrage vers l'an 78 de l'ère chrétienne, et le troisième développement de la découverte d'Hippalus ayant eu lieu vers l'an 50, l'auteur du Périple aurait-il employé les mots *à partir de cette époque jusqu'à présent*, si, comme l'a pensé M. Charles Müller, il avait fleuri vers l'an 80?

Voilà ce que j'avais à dire sur le Périple de la mer Érythrée, tant pour les questions qui touchent à l'époque de sa rédaction, que pour ce qui intéresse la géographie et l'histoire générale [3]. Je me suis, ce me semble, tenu strictement dans les limites de mon plan; d'un côté je me suis abstenu des discussions de détail qui ne pouvaient trouver place qu'à la suite de la reproduction du texte complet; de l'autre je n'ai écarté aucune des questions qui touchaient au sujet. En ce qui concerne l'époque de la rédaction du Périple, j'ai fidèlement rapporté les passages qui pouvaient servir d'éléments au débat. Ainsi que je le disais en commençant, certains passages peuvent être interprétés dans des sens différents; cette difficulté était inhérente à la manière dont le texte est rédigé, et à l'absence d'autres témoignages contemporains. Mais, s'il y a des passages in-

[1] Ci-dessus, p. 216.

[2] Ἀφ' οὗ μέχρι καὶ νῦν. (Voyez à la page 299 de l'édition imprimée.)

[3] Je ne m'arrête pas sur ce qui est dit à la page 301 du texte imprimé, relativement à l'île de Ceylan, que l'auteur nomme *Palæsimundus*, et qui, suivant lui, était appelée par les anciens du pays *Taprobane*. Sur ce mot *Palæsimundus* il y a divergence chez les écrivains de l'antiquité et probablement méprise. Sans doute l'auteur du Périple, ne s'étant pas avancé jusque-là, a négligé d'entrer dans des détails précis. Voyez, du reste, les notes de M. Charles Müller, ainsi que le mémoire posthume d'Eugène Burnouf, inséré dans le *Journal asiatique* du mois de janvier 1857, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

certains, il y en a qui ne le sont pas, et qui disent positivement ce qu'ils veulent dire. C'est au fort à emporter le faible. D'ailleurs certains points, qui ne sont qu'indiqués ici, ont reçu quelques nouveaux développements dans mon mémoire sur l'empire romain, mémoire qui a été publié dans le *Journal asiatique* des mois de mars, avril, mai et juin 1863. Je me permets d'y renvoyer le lecteur.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

UN PROCÉDÉ DE DÉRIVATION

TRÈS-FRÉQUENT

DANS LA LANGUE FRANÇAISE

ET DANS LES AUTRES IDIOMES NÉO-LATINS.

PAR M. EGGER.

AVANT-PROPOS.

De originibus verborum qui multa dixerit commode, potius boni consulendum, quam qui aliquid nequiverit, reprehendendum; præsertim quum dicat etymologice non omnium verborum dici posse causam.

(Varron, *De Lingua latina*, VII, IV, éd. Ottfr. Müller.)

Première lecture les 27 avril, 4 et 11 mai 1860; deuxième lecture les 18 et 25 mai, 1er et 8 juin 1860.

Depuis qu'il y a en France des grammairiens et des grammaires de la langue nationale, l'étymologie des mots français n'a guère cessé d'être recherchée avec ardeur. Elle l'a été quelquefois avec succès dès le XVIe siècle, où H. Estienne, par exemple, dans ses *Hypomneses de Gallica lingua*, offre, sur ce sujet, des vues ingénieuses et vraies; elle l'a été au XVIIe dans les écrits de Ménage, dans un opuscule fort original de J. Catherinot[1], enfin dans quelques parties du premier

[1] *Les Doublets de la langue* (Bourges, 1683).

Digitized by Google

Dictionnaire de l'Académie françoise. Au XVIII^e^ siècle on peut dire que les principales règles de l'étymologie scientifique sont assez clairement posées par Falconet dans un mémoire lu à l'Académie des belles-lettres[1], et par le célèbre Turgot dans un article de l'*Encyclopédie*[2]; ces mêmes règles sont appliquées avec beaucoup de sagacité à l'histoire des langues romanes dans de curieux mémoires de Bonamy et de La Curne de Sainte-Palaye[3]. Au commencement du XIX^e^ siècle, Butet, dans des leçons qui furent alors remarquées et encouragées par la troisième Classe de l'Institut, présenta, sur les rapports étymologiques de notre langue et du latin, des idées encore utiles à recueillir aujourd'hui, et le livre où il les résume ne mérite pas l'oubli où il semble tombé[4]. Des idées justes et heureuses sont aussi répandues dans le *Dictionnaire étymologique* de Roquefort et dans la préface ajoutée par M. Champollion-Figeac à l'édition de ce livre[5].

Mais, quel que soit le mérite de ces travaux divers, c'est plus récemment que l'étude des origines de notre vocabulaire a été fondée sur une juste alliance de l'analyse grammaticale et de l'histoire. En général, la méthode purement lexicographique suivie par nos anciens étymologistes n'est pas la plus favorable au développement de la saine critique en matière d'étymologie : elle rapproche trop souvent des faits qui n'ont qu'une ressemblance accidentelle, elle éloigne l'un de l'autre des faits qui sont unis par une intime analogie; enfin elle laisse trop au second plan l'étude des formes grammaticales. Il ne faut donc pas s'étonner si, malgré les progrès accomplis dans ces études, il y reste encore des difficultés à résoudre, bien des questions à approfondir.

Parmi ces questions il y en a une sur laquelle je voudrais attirer

[1] 1745, t. XX des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

[2] Réimprimé dans les *Œuvres* de Turgot (Paris 1808), tome III, avec quelques pages inédites sur les mêmes matières.

[3] 1751, t. XXIV des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

[4] *Abrégé d'un cours complet de lexicologie* (Paris, 1801, 2 vol. in-8°, sous le même titre sans numéro d'ordre).

[5] *Dictionnaire étymologique de la langue française,* précédé d'une dissertation sur l'étymologie (Paris, 1829, 2 vol. in-8°); voyez surtout p. XXXIII.

Digitized by Google

l'attention de la Compagnie. Il s'agit d'un principe d'étymologie, déjà signalé, il est vrai, en termes précis par M. Diez dans sa *Grammaire des langues romanes*[1], et par M. E. Mätzner dans sa *Grammaire française*[2], mais qui, néanmoins, ne paraît pas avoir pris dans la théorie générale de ces idiomes la place qu'il mérite d'y occuper. Comme, d'ailleurs, ce sujet touche à des questions d'un ordre plus général et d'un grand intérêt pour l'histoire des langues, j'ai pensé qu'on pouvait sans abus en faire le sujet d'un mémoire académique.

Quand on ouvre la première édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise*[3], où les mots, comme on sait, sont rangés par ordre de racines, on remarque qu'un grand nombre de mots simples s'y rencontrent subordonnés à des mots qui en sembleraient plutôt les dérivés : par exemple, *apprest* se lit au-dessous d'*apprester*, comme si le substantif n'était qu'un dérivé du verbe, au lieu d'en être la racine ; de même :

Appel se lit au-dessous de	*appeler.*	
Annonce,	*annoncer.*	
Arrest,	*arrester.*	
Combat,	*combattre,*	dans l'article *battre.*
Débat,	*débattre,*	
Rabat,	*rabattre,*	
Coust,	*couster.*	
Descharge,	*descharger.*	
Élève,	*élever.*	
Estime,	*estimer.*	
Recours,	*recourir,*	dans l'article *courir.*
Secours,	*secourir,*	

Cet arrangement ne peut être l'effet du hasard; il atteste une intention, mais une intention dont la préface des rédacteurs ne nous dit rien.

[1] F. Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, t. II, p. 232 (1re éd. 1838); t. II, p. 268 (2e éd. 1858), et *Etymologisches Wörterbuch*, 1853, *Vorrede*, p. XXIII.

[2] *Französische Grammatik mit besonderer Berücksichtigung des Lateinischen* (Berlin, 1856), p. 268.

[3] Paris, 1694, 2 vol. in-folio.

Digitized by Google

Si les rédacteurs du Dictionnaire ont voulu constater que, dans les exemples ci-dessus, le verbe est historiquement antérieur au substantif qui y correspond, il faudra leur faire honneur d'une observation aussi juste qu'elle était neuve alors, et qui depuis a été longtemps négligée.

Ce qui est certain, c'est que le principe en question se trouve assez régulièrement appliqué dans le Dictionnaire de 1694 [1]. Quant à nous, aujourd'hui, nous ne pouvons mettre ce principe en pleine lumière et en suivre méthodiquement les applications sans embrasser d'une vue plus générale les rapports étymologiques de notre langue et de la langue latine.

PREMIÈRE PARTIE.

Il est évident aujourd'hui pour tout le monde que le latin a fourni les principaux éléments de notre langue. Mais, lorsque, dans une page écrite en français, on rapproche de chaque mot le mot ou les mots latins auxquels il remonte par voie de dérivation plus ou moins directe, la première impression qu'on éprouve de ce rapprochement est celle d'une confusion étrange et déplorable. Prenons pour exemple quelques lignes de Bossuet, dans le *Discours sur l'Histoire universelle :*

[1] Toutefois, on y lit *demeure* avant *demeurer, loge* avant *loger, déclin* avant *décliner, amende* avant *amender, débauche* avant *débaucher,* etc. ce qui laisse voir au moins quelque incertitude dans l'esprit des rédacteurs. De même quelques lexiques modernes, comme celui de Roquefort (au mot *erre*, de *errer, errare*) et celui de Burguy (à la suite de sa *Grammaire,* au mot *faillir*), offrent des exemples isolés de dérivations comme celles que nous étudions dans ce mémoire; mais on voit que les auteurs de ces lexiques n'ont encore là-dessus aucun principe fixe et dont ils aient reconnu l'application dans un grand nombre d'exemples.

Digitized by Google

A l'âge de trente-trois ans, au milieu des plus
Ad illum ætaticum de triginta tres annos[1], *ad illam medium locum de illis plus*

vastes desseins qu'un homme eût jamais conçus et avec
vastis de-signis[2] *quæ unus homo habuisset jam magis concepta et apud hoc* (?)

les plus justes espérances d'un heureux succès, Alexandre mourut
illis plus justis sperantiis de ano auguroso successu, Alexander morivit

sans avoir eu le loisir d'établir solidement ses affaires,
sine habere habitam illam licere de stabilire solida-mente sua ad facere,

laissant un frère imbécile et des enfants en bas âge
laxantis unum fratrem imbecillum et de illos infantes in basso ætatico

incapables de soutenir un si grand poids.
incapabiles de sustinere unum sic grande pondus.

Ne semble-t-il pas, à première vue, que les mots dont se compose cette belle phrase soient sortis comme au hasard d'éléments latins pris à tous les âges et comme à tous les degrés de corruption et de barbarie? Ne semble-t-il pas qu'ils se soient souvent déformés ou agrégés de la façon la plus grossière; qu'aucune règle, aucun principe, n'ait dominé le travail de décomposition par où notre langue est sortie du latin? Il n'en est rien cependant. Plus on étudie, plus l'ordre apparaît sous ce désordre, plus on voit se dégager des lois constantes du milieu des faits qui semblaient d'abord fortuits et irréguliers. Et les radicaux et les flexions ont subi l'action secrète, mais puissante, d'un principe qui n'est plus précisément

[1] Le lecteur remarquera de lui-même que l'application que nous faisons ici de la syntaxe des cas avec les prépositions latines a quelque chose d'arbitraire, puisque l'oubli de ces règles est précisément un des traits caractéristiques de la décadence du latin au moyen âge et de sa transformation en dialectes néo-latins.

[2] A la rigueur, il faudrait dire ici *designare*, comme on le verra par la suite de ce Mémoire. Presque chaque mot du texte exigerait des explications du même genre, auxquelles suppléera la sagacité de nos lecteurs.

Digitized by Google

celui des langues synthétiques de l'ancienne Europe, mais qui s'y rattache par de profondes analogies. Le seul chapitre que je vais esquisser d'une histoire grammaticale de la langue française suffira pour montrer clairement ce que j'appellerais volontiers la méthode secrète en vertu de laquelle notre langue s'est formée, et, sur quelques points, continue à se développer sous nos yeux.

Les grammairiens distinguent facilement entre les mots latins qui ont produit des mots français : 1° Un fonds de mots communs à toutes les périodes de l'histoire de la langue latine et qui forme encore aujourd'hui le principal fonds de la langue française; il serait superflu d'en citer ici des exemples. 2° Des mots qui ne se retrouvent que dans le latin populaire, dans le latin technique et dans celui de la décadence, par exemple :

Minare (Apulée, Ausone, saint Jérôme) qui a produit	*mener.*
Corbicula (Palladius)	*corbeille.*
Filiaster (Isidore de Séville)	*filiâtre.*
Patraster (Inscriptions)	*parâtre.*
Avincare[1] (Glossaire)	*aveindre.*
Æramen (Priscien et les Codes), *airain* (cf. *examen* — essaim).	

3° Des mots qui existent dans le latin classique, et cela à des époques très-anciennes, mais qui s'y rencontrent rarement, tandis que leur introduction dans notre langue prouve qu'ils ont dû être jadis d'un très-fréquent usage. Ainsi *aiguille* vient certainement de *acicula*, que l'on ne voit plus employé que dans un texte du Code Théodosien[2].

[1] La forme *avincere* (cf. *lavare*, *lavere*) expliquerait mieux l'infinitif français. (Voir, d'ailleurs, sur ce mot, qui n'est donné que par les glossaires : *Glossarium latinum Bibliothecæ parisinæ antiquissimum descripsit, primum edidit, adnotationibus illustravit,* G. F. Hildebrand (Gottingæ, 1854), p. 23.)

[2] III, XVI, 1, où on lit aussi *acucula*.

Digitized by Google

La même observation s'applique aux huit mots suivants :

Abeille, qui vient de *apicula* (Plaute et Pline l'Ancien), *apicella?*
Oiseau (*oisel*), *avicula* (Aulu-Gelle), *avicella?*
Agneau (*agnel*), *agnellus* (Plaute).
Menaces, *minatiæ* (Plaute).
Dompter, *domitare* (Virgile et Pline).
Haleter, *halitare* (Ennius).
Couvercle, *cooperculum* (Pline l'Ancien).
Taille, *talea* (Caton l'Ancien); cf. *intertaliare* (Nonius).

4° Enfin des mots latins dont l'existence très-ancienne ne peut être aujourd'hui démontrée que par une certaine analogie avec d'autres mots qui se retrouvent dans les auteurs, et surtout par le mot même qu'ils ont produit dans quelque idiome néo-latin. Tels sont :

Somniculus, qui a produit *sommeil*, et qui, d'ailleurs, a dû précéder en latin *somniculosus*, adjectif connu par des témoignages classiques,
Soliculus, qui a produit.. *soleil.*
Spicare..... *espier* (cf. *conspicare, despicare*).
Sedica..... *siége* (cf. *pedica* — piége).
Taurellus..... *taureau.*
Vasillum..... *vaisseau.*
Plusiores (pluriores)..... *plusieurs.*
Pendicare..... *pencher* (cf. *claudicare* — clocher).

Quelquefois ce n'est pas le mot latin lui-même, mais une forme particulière de sa déclinaison ou de sa conjugaison qui nous est attestée par le dérivé français. Par exemple, le génitif *carnis* et les autres cas obliques de *caro* n'expliquent pas bien notre mot populaire *carogne* ou *charogne;* une déclinaison inusitée comme *carônis, caróni, carônem, carône,* en pourrait seule rendre compte et pour le son et pour l'accent de la pénul-

Digitized by Google

tième. Les infinitifs *suivre, naître,* et l'infinitif archaïque *iraistre,* ne peuvent venir de *sequi, nasci, irasci,* mais bien de *sequere, nascere, irascere,* comme *paître* vient de *pascere, croître* (creitre) de *crescere,* et *paraître* de *parescere.* Notre infinitif *vouloir* (voloir) ne conduit pas au latin *velle,* mais bien à *vŏlĕre,* ou plutôt à *volēre,* comme *douloir* répond à *dolēre* et l'archaïque *souloir* à *solēre.* De même *pouvoir* ne peut se dériver de l'infinitif classique *posse,* qui aurait produit en français un mot comme *puisse;* mais il se rattache facilement à quelque forme telle que *pŏtĕre,* ou plutôt *potēre.* Or *potere* et *volere* ne sont, à vrai dire, que d'anciens infinitifs de *possum* et de *volo,* pour *pot-ese, vol-ese,* selon l'étymologie généralement admise aujourd'hui par les latinistes[1]. Bien plus, *potesse* se lit encore dans de vieux auteurs latins. Cela posé, l'affaiblissement, puis la suppression de la dentale *t* s'explique dans *potere,* comme dans *succutere* qui donne *secouer,* et dans les autres cas semblables; l'insertion du *v* dans *pooir,* ou *poeir,* s'explique comme dans *pleuvoir,* qui vient de *pluere,* et dans les autres cas semblables. Or *poeir, pooir, povoir, pouvoir* sont précisément, dans notre orthographe française, les formes successives d'un même dérivé de *potere*[2].

De même notre infinitif *offrir* se tire moins facilement de *offerre* que de *offĕrere,* qui rappelle *légere* devenant en français *lire, ducere* devenant *duire,* et vingt autres semblables[3].

[1] Voir le résumé de ces opinions dans un savant mémoire de M. L. Lange: *Ueber die Bildung des lateinischen Infinitivum præsentis passivi.* (Extrait du tome X des *Mémoires de l'Acad. de Vienne,* 1859, in-4°.)

[2] Voir quelques bonnes observations sur ce sujet, dans l'*Origine de la langue française,* par M. De Chevallet, t. III, p. 198 et 206.

[3] Le changement de l'*e* en *i* a déjà lieu pour quelques finales en *ere* dans le latin de la décadence. Ainsi *gemire* pour *gemere,* que l'on a récemment trouvé dans une inscription de Vienne (*Bulletin de la Société des Antiquaires,* 1860, p. 147 et suiv.), explique le dérivé *gémir,* tandis que *gémere* a donné *geindre.* (Cf. *currere* qui a donné *courre* et *courir.*)

Digitized by Google

Quelquefois (on le voit par les déductions mêmes qui précèdent) c'est une chose plus subtile encore qui nous est attestée par la forme des dérivés français, je veux dire la variation de l'accent et de la quantité dans la langue mère. On a remarqué plus haut que nous admettions des infinitifs *potēre et volēre* à pénultièmes longues, et par conséquent accentuées; le rapprochement des faits qui vont suivre ôtera, je pense, à cette conjecture ce qu'elle semble avoir de trop hardi au premier abord.

On s'explique sans peine la forme et l'accent des mots suivants :

loisir, de *licēre;*	nusir (pour « nuire »), de *nocēre;*
gésir, de *jacēre;*	taisir (pour « taire »), de *tacēre;*
moisir, de *mucēre;*	plaisir (pour « plaire »), de *placēre;*

qui nous offrent, d'ailleurs, le changement régulier du *c* en *s*, comme dans *lesard* (lézard), de *lacertus; raisin*, de *racemus*, etc. Mais les infinitifs *taire* et *plaire*, seuls usités aujourd'hui, supposent, par leur accent, des formes telles que *tăcĕre, plăcĕre*, accentués sur la syllabe radicale. L'ancien infinitif *loire* se rattache mal à la forme *licēre*, mais il se rattache fort bien à la forme *lĭcĕre*, comme *boire* à *bĭbĕre*[1]. Les deux infinitifs *ardre* et *ardoir* répondent régulièrement, le premier à *ărdĕre*, le second à *ardēre*, qui est seul attesté par des exemples. Les verbes *taceo, placeo, licet, ardeo* semblent donc avoir eu jadis un infinitif conforme à la 3ᵉ conjugaison, comme l'avaient certainement *fulgeo, ferveo, scateo* et quelques autres[2].

De même notre verbe *mordre* ne s'explique pas par *mordēre*,

[1] Il est vrai que *vidēre* a donné *veoir, voir*, par l'effet d'une contraction dont je donnerai plus bas d'autres exemples.

[2] Voir le livre de Struve, *Ueber die lateinische Deklination und Konjugation* (Königsberg, 1823), p. 188 et suiv.

Digitized by Google

qui, ainsi accentué, donnerait *mordir* ou *mordoir;* mais bien par une forme *mórdĕre.*

De même *semondre,* s'il vient, comme on le pense, de *submonere,* nous induit à croire qu'on a prononçé jadis *submónĕre,* au moins chez nos ancêtres les Gallo-Romains. Il en est de même du vieux verbe *espondre,* si on le compare au latin *spondēre,* et de *répondre,* si on le compare à *respondere*[1]. *Concípĕre, percípĕre, recípĕre,* nous conduisent naturellement aux infinitifs romans *conceivre, perceivre, receivre,* mais non pas aux formes *concevoir, percevoir, recevoir,* qui, comme *savoir,* de *sápĕre,* semblent supposer des infinitifs latins à pénultième longue et, par conséquent, accentuée[2].

Si l'on songe à quoi il tient souvent qu'un mot latin, qu'une forme de mot latin ait disparu ou se soit conservée jusqu'à nous, on se sent encouragé à quelque hardiesse en ces sortes de conjectures[3]. *Modernus,* mot très-bien formé selon l'analogie de *diurnus, hodiernus, hesternus* (pour *heriternus, hesiternus*), ne s'est retrouvé jusqu'ici que dans Priscien et dans Cassiodore; *cambiare,* qui se lit dans Siculus Flaccus, *batuere,* qui se lit dans Plaute, n'auraient pas produit les mots *changer* et *battre,* s'ils n'avaient été pour les Gallo-Romains que ce qu'ils sont aujourd'hui pour nous, des raretés lexicographiques. *Moriri* n'aurait pas donné *mourir,* ni *halitare, haleter,* si nos ancêtres n'avaient pu que les lire dans Plaute, dans Ovide ou dans Ennius.

[1] Toutefois il se pourrait que *répondre* vînt tout simplement de *repónere,* qui signifie aussi, en bon latin, « répliquer, » et dont l'accent convient mieux avec la forme de cet infinitif français. (Comparez d'ailleurs *pondre,* de *pónere.*) Si cela est vrai, on n'aurait jamais dû écrire *respondre;* on ne devrait ni écrire ni prononcer *correspondre,* mais bien *corrépondre.*

[2] Il est bien entendu qu'il s'agit ici de mots formés par le peuple, car les mots de formation savante contredisent fort souvent ces lois de l'accent.

[3] Voir là-dessus les remarques de M. Littré, dans le *Journal des Savants* de 1855, p. 301 et suiv.

Digitized by Google

Il est donc permis de croire que, si une partie de l'ancien lexique latin a pour jamais disparu, quelques parties en restent encore cachées au fond même des langues romanes, et que ces parties peuvent en être dégagées par l'analyse étymologique. Mais c'est là un travail où la critique doit apporter beaucoup de prudence; car il offre des difficultés nombreuses, entre autres celles qui tiennent au principe dont je vais montrer les nombreuses applications. Avant d'y arriver, je dois d'abord rappeler quelques définitions élémentaires. On a tant abusé de l'étymologie, que cette science, pour marcher sûrement, ne saurait trop rendre compte, à chaque pas, de la rigueur de sa méthode.

Le mot *dériver* désigne, chez les grammairiens, deux opérations différentes. Dans une langue donnée, dériver c'est former un mot d'un autre mot par l'addition ou d'un suffixe ou d'une terminaison, ou de l'un et de l'autre à la fois. Ainsi, en grec, de *δόκιμος* (recevable, valable) dérivent *δοκιμάζω – δοκιμασία – δοκιμαστής*. Ainsi, en latin, de *lætus* dérivent *lætor – lætitia*, etc. Voilà le procédé vraiment organique de dérivation, celui qui domine dans les langues où la synthèse grammaticale s'est développée avec une sorte de conscience et de réflexion; il est encore assez actif dans les langues néo-latines.

Mais on appelle aussi *dérivation* le changement par lequel un mot passe d'une langue dans une autre et y passe, d'ordinaire, plus ou moins altéré. C'est une dérivation que j'appelle moins volontiers organique, vu que, le plus souvent, ou bien elle brise et détruit les produits délicats de la synthèse ancienne, ou du moins elle les défigure. Par exemple, dans le français *aumône*, dérivé de *ἐλεημοσύνη*, par l'intermédiaire du latin *eleemósyna*, comment reconnaître la composition savante du mot

Digitized by Google

grec dont il est venu? Comment reconnaître *τελωνεῖον*, *telonium*, dans *tonlieu*; *πολύπτυχον* dans le français *pouillé*, qui pourtant en dérive par les altérations successives : *polyticum*, *politicum*, *poleticum* et *polegium*? Comment reconnaître *chirurgus* dans l'anglais-normand *surgeon*? le composé trissyllabe *securus* dans notre monosyllabe *sûr*? Que reste-t-il du principal élément de *benedicere* dans le français *bénir*? du vrai radical de *avunculus*, dans le français *oncle*, qui n'en reproduit plus que la terminaison altérée?

Dans la transition du latin au français ce second genre de dérivation comprend des phénomènes grammaticaux assez divers : changements de forme et de sens; changements de catégorie; production de mots français qui répondent symétriquement à des séries de racines et de dérivés latins; production irrégulière et sans symétrie, etc. Dans la diversité de ces phénomènes, quatre cas surtout doivent être signalés ici.

I. Le latin nous a fourni distinctement le mot primitif et le mot dérivé dans

Sens, de *sensus*, et sensible, de *sensibilis*.
Vis (visage), de *visus*, et visible, de *visibilis*.
Armes, de *arma*, et armer, de *armare*.
Cercle, de *circulus*, et circuler, de *circulare*.
Bon, de *bonus*, et bonté, de *bonitas*.
Plaindre, de *plangere*, et plainte, de *planctus*.

Seulement, le latin nous fournit quelquefois les mots de ces deux séries par deux procédés différents, l'un plus populaire, et par conséquent plus ancien, l'autre plus réfléchi, et par conséquent plus moderne, de façon que le primitif et le dérivé se rapprochent tour à tour ou s'éloignent davantage de la forme latine originale. Exemples :

Digitized by Google

Sur, qui vient de *super* par une forte contraction, et suprême, qui vient de *supremus* par le seul changement de la terminaison.
Sûr, de *securus*, et sécurité, de *securitas*.
École, de *schola*, et scholaire, de *scholaris*.
Étude, de *studium*, et studieux, de *studiosus*.
Étincelle, de *scintilla*, et scintiller, de *scintillare*.
Veille, de *vigilia;* veiller, de *vigilare*, et vigilance, de *vigilantia*.
Tact, de *tactus*, et tangible, de *tangibilis*.
Croire, de *credere*, et crédule, de *credulas*.
Poids, de *pondus*, et pondérer, de *ponderare*.

II. Le latin donne le mot racine sans le dérivé. Exemples :

Cène vient de *cœna*, mais nous n'avons pas de verbe dérivé de *cœnare*.
Fable..... *fabula*..... *fabulari*, *confabulari*.
Mœurs..... *mores*..... *moratus*.
Vorace..... *vorax-cis*..... *vorare*.
Neuf..... *novus*..... *novare*, *renovare*.

Dans ce dernier cas, c'est le diminutif *novellus* qui a produit en français *nouveau* (nouvel), d'où *renouveler*.

III. Le latin donne le dérivé sans le mot racine. Exemples :

Oiseux, de.. *otiosus*, sans que nous ayons le dérivé direct de *otium*.
Irascible... *irascibilis*..... *irasci*.
Belliqueux.. *bellicosus*..... *bellum*.
Vulgaire... *vulgaris*..... *vulgus*.
Spectacle.. *spectaculum*..... *spectare*.
Rustre.... *rusticus*..... *rus*, *ruris*.
Détruire... *destruere* } ..... *struere*.
Construire . *construere* }

Quelquefois, dans ce cas, le défaut de symétrie vient de ce que l'usage a laissé se perdre un des dérivés. Ainsi, comme

Digitized by Google

fragilis avait donné *frêle*, *frangere* avait donné *fraindre;* mais ce dernier n'existe plus que dans l'histoire ancienne de la langue et dans le composé, encore usuel, *enfreindre*, de *infringere*.

IV. Mais, en général, et surtout dans les deux catégories étroitement unies des verbes et des noms, notre langue s'efforce d'avoir, pour toutes les idées qui en sont susceptibles, les deux termes correspondants. Quand le latin ne lui fournit pas ces deux termes, elle supplée celui qui manque, tantôt verbe, tantôt nom, et c'est alors surtout qu'elle se montre ingénieuse à retrouver, par des procédés plus ou moins imités de la langue mère, les mots dont elle a besoin. Par exemple, après avoir reçu du latin le verbe *attendre* (*attendere*), elle y rattache le nom abstrait *attente*, de *attentus-a*, qui remplace ainsi chez nous le latin *exspectatio*, nom abstrait correspondant à *exspectare*. De même, elle a fait un substantif du participe latin dans les mots suivants, lorsqu'à

Prendre, de..	*prendere*, elle rattache..	prise, de...	*prensus-a;*
Enceindre...	*incingere*.....	enceinte...	*incinctus-a;*
Teindre.....	*tingere*.....	teinte.....	*tinctus-a;*
Vendre.....	*vendere*.....	vente.....	*venditus-a;*

ce qui n'est que l'extension d'un procédé tout latin, puisque les Romains rattachaient volontiers au participe passif ou au supin de leurs verbes un nom abstrait formé sur le même radical, comme dans

Mordere,	*morsus*,	*morsus-ūs.*
Fremere,	*fremitum*,	*fremitus-ūs.*
Audire,	*auditus*,	*auditus-ūs.*
Offendere,	*offensus*,	*offensa-æ.*
Defendere,	*defensus*,	*defensa-æ.*

Digitized by Google

Mais, une fois engagée dans cette analogie, notre langue ne s'arrête pas, et elle y conforme une foule de noms abstraits dont chacun est inexplicable par le participe ou le supin latin correspondant. C'est ainsi que *fente* se rattache au verbe *fendre*, dérivé du latin *findere*, mais ne peut être directement dérivé du participe *fissus*. Il en est de même pour la série des exemples suivants :

Étreinte, qui ne peut venir de *strictus*, quoique *étreindre* vienne de *stringere*. (*Strictus* nous a donné l'adjectif *étroit*.)

Empreinte....	*impressus;*	empreindre....	*imprimere.*
Feinte.....	*fictus;*	feindre.....	*fingere.*
Ponte.....	*positus;*	pondre.....	*ponere.*
Tonte.....	*tonsus;*	tondre.....	*tondere.*
Fonte.....	*fusus;*	fondre.....	*fundere.*
Tente.....	*tensus;*	tendre.....	*tendere.*
Crainte.....	.....	craindre.....	*tremere*[1].

Il me semble qu'on ne saurait trop remarquer ce jeu instinctif et fécond des forces organiques, qui se développe sur les débris d'une langue morte et en fait sortir un idiome nouveau.

Mais un autre moyen, peu observé jusqu'ici, par lequel notre langue a enrichi la classe des noms abstraits, consiste à retrancher ou abréger la terminaison d'un infinitif pour faire de cet infinitif un nom qui prend alors, à l'égard du verbe, le rôle apparent et quelquefois trompeur d'un mot racine à l'égard de son dérivé.

La liste suivante comprend environ deux cent cinquante exemples, dont on verra sortir comme d'elle-même la loi, ou

[1] Voir, sur cette dérivation, qui peut sembler douteuse au premier abord, les observations décisives de M. Littré, dans son Dictionnaire, au mot *Craindre*.

Digitized by Google

plutôt le principe d'étymologie[1] qui est l'objet spécial de ce mémoire[2].

Accord, accorder, *accordare* (basse latinité).
Accueil, accueillir, cueillir, *colligere*.
Acquit, acquitter, quitter, *quietare* (Priscien).
Adresse, adresser, dresser, droit (vieux français : dreiz, dreice), *directus*.
Affiche, afficher, ficher, *fixare* (b. l.).
Affront, affronter, *affrontare* (b. l.).
Aggrave, aggraver, *aggravare*.
Aide, aider, *adjutare* (*aidar* en provençal).
Aïr (v. f.), aïrer, *adirare* (b. l.).
Allége, alléger, *alleviare* (b. l.).
Allonge, allonger, *allongare* (b. l.).
Amble, ambler, *ambulare*.
Amende, amender, *emendare*.
Annonce, annoncer, *annuntiare*.
Appel, appeler, *appellare*.
Applique, appliquer, *applicare*.
Apport, apporter, *apportare*.
Apprêt, apprêter (rendre prêt), *præstus, a, um* (b. l.).
Approche, approcher, *appropiare* (saint Jérôme et Sulpice Sévère).
Appui, appuyer, *appodiare* (b. l.).
Arrêt, arrêter (arrester), rester, *restare* (ou directement *arrestare*, b. l.).
Atour, atourner (v. f.), tourner, *tornare* (ou directement *attornare* b. l.).
Avance, avancer, avant, *ab-ante*.
Baisse, baisser, bas (bais), *bassus* (b. l.).

[1] Il est bien entendu que l'on prend ici le mot *loi* et le mot *principe* dans le sens où l'emploient les physiciens et les naturalistes. La loi, c'est la formule qui exprime le caractère commun de tous les phénomènes d'un même genre. Elle constate donc et résume des ressemblances dans l'ordre des faits historiques, elle fixe la tradition du passé; elle ne prescrit rien pour l'avenir. Tout au plus nous autorise-t-elle à prévoir le retour de certains phénomènes sous l'action continue d'une même force.

[2] Nous regrettons beaucoup de n'avoir pas eu, pour toute cette série alphabétique, le contrôle précieux du Dictionnaire de M. Littré. Du moins l'avons-nous consulté soigneusement pour tous les mots où il pouvait nous éclairer dans la révision des épreuves de ce Mémoire (1864).

Digitized by Google

Blâme, blâmer (blasmer), *blasphemare*.
Castoi ou chastoi (v. f.), castoyer ou chastoyer, *castigare*.
Casse, casser, *cassare* (Code Justinien).
Cesse (sans), cesser, *cessare*.
Change, changer, *cambire* (Apulée), ou plutôt *cambiare* (Siculus Flaccus).
Charge, charger, Charroi, charroyer, } *carricare*, *carraca*.
Cherche (v. f.), chercher, *cercare*, *circare*.
Claim et clam, claimer, clamer (v. f.), *clamare*.
Combat, combattre, *combatuere* (b. l.).
Command (v. f.), commande, commander, *commendare*.
Compas[1], compasser, passer, *passare* (b. l.), *passus*.
Concert, concerter, *concertare*.
Confort, conforter, *confortare* (b. l.).
Conserve, conserver, *conservare*.
Consigne, consigner, *consignare*.
Consire, consirer (v. f.), *considerare*.
Conteste, contester, *contestari*.
Contour, contourner, tourner, *tornare*.
Contraste, contraster, *contrastare* (b. l.).
Convine (v. f.), convenir, *convenire*.
Convoi, convoyer, *conviare* (b. l. Cf. voie, de *via*).
Craime, crieme (v. f.), cremir, *tremere* [1].
Cri, crier, *quiritare* (*cridar* en provençal).
Coût (coust), coûter, *constare*.
Couche, coucher (colcher), *collocare*.
Cuide, cuider (v. f.), *cogitare*.
Cueille, cueillir, *colligere*.
Débâcle, débâcler, *debaculare* (b. l.).
Débat, débattre, *debatuere* (Pétrone).
Débauche, débaucher, *debacchari?*
Débours, débourser, bourse, *bursa* (b. l.).
Décharge, décharger, charger, *carricare* (b. l.).
Déclin, décliner, *declinare*.

[1] Voir, sur ce mot, l'article du Dictionnaire de M. Littré.

Digitized by Google

Décompte, décomptêr, compter, *computare.*
Déconfort, déconforter, conforter, *confortare* (b. l.).
Décor, décorer, *decorare.*
Décri, décrier, crier, *quiritare.*
Dédain, dédaigner, *dedignari.*
Dégaîne, dégaîner, gaîne, *vagina.*
Dégât, dégâter (v. f. pour dévaster), *devastare.*
Dégel, dégeler, geler, *gelare.*
Dégoût, dégoûter, goûter, *gustare.*
Délai, délayer, *dilatare.*
Delit (v. f.), deliter, *delectare.*
Demande, demander, *demandare* (b. l.).
Demeure (demor, demour), demeurer (demorer, demourer), *demorari.*
Déni, dénier, *denegare.*
Départ, départir, partir, *partiri.*
Dépêche, dépêcher, *depedicare?* (Cf. *impedicare*, *pedica.*)
Dépense, dépenser, *dispensare* (voyez *dispense*).
Déport (v. f.), déporter, *deportare.*
Dépouille, dépouiller, *despoliare.*
Dérive (à la), dériver, *derivare.*
Désaveu, désavouer, avouer, *advocare* (ou : aveu, *ad votum?*).
Désir, désirer, *desiderare.*
Dessein et dessin, dessiner, *designare.*
Destin, destiner, *destinare.*
Détail, détailler, tailler, *taleare* (b. l. Cf. taille, de *talea*).
Détour et détourne, détourner, tourner, *tornare.*
Détrempe, détremper, tremper, *temperare.*
Deuil, doloir ou douloir, *dolere.*
Diffame (v. f.), diffamer, *diffamare.*
Dispense, dispenser, *dispensare.*
Dispute, disputer, *disputare.*
Doute, douter, *dubitare.*
Drecie (v. f. voie, chemin), drecier, dressier, dres, dreit, *directus.*
Duplique, dupliquer, *duplicare.*
Ébat, ébattre, battre, *batuere.*
Échange, échanger, changer, *cambiare.*

Digitized by Google

Écheveau (échevel), écheveler, chevel, *capillus*.
Éclair, éclairer, *exclarare* (Vitruve).
Écorce (écorche), écorcher, *excorticare* (b. l.).
Écorne (v. f.), écorner, corne, *cornu*[1].
Écoutes (être aux), écouter (escolter), *auscultare*[2].
Effort, efforcer, forcer, force, *fortia* (b. l.).
Effroi (effrei), effrayer, *efferare?*
Égout, égoutter, goutte, *gutta*.
Élan, élancer, lancer, *lanceare* (Tertullien).
Élève, élever, *elevare*.
Embrasse, embrasser (embracier, embrachier), *imbracchiare* (b. l.).
Emploi, employer, *implicare*.
Empois, empeser (empoiser), *impicare* (Columelle).
Encaisse, encaisser, caisse, *capsa*.
Enchère, enchérir, cher, *carus*.
Enclave, enclaver, *inclavare* (b. l.).
Encombre, encombrer (encombler), combler, *cumulare*.
Engrais, engraisser, *incrassare* (Tertullien).
Entaille, entailler, tailler, *intaleare* (b. l.).
Entosche (v. f. pour poison), entoscher, *intoxicare* (b. l.).
Entrave, entraver, *intrabare? trabs-bis*.
Entrelacs, entrelacer, lacer, *laqueare*, *laqueus*.
Entretien, entretenir, *intertenere* (b. l.).
Envoi, envoyer, *inviare* (b. l.).
Épouvante, épouvanter, *expaventare*, *expavens-tis*, *expaveo*.
Épreuve, éprouver (épreuver), prouver, *probare*.
Épure, épurer, pur, *purus*.
Erre (v. f. oire), errer (oirer), *errare*.
Escompte, escompter, compter, *computare*.
Esme (v. f. pour estime), esmer, *æstimare*.
Espie (espion), épier (espier), *spicare* (v. l. sans exemple connu).

[1] On ne sait comment Roquefort a pu, dans son Lexique, donner pour racine de ce mot le verbe latin *sperno*. C'est là un exemple, entre mille, des aventures où peut s'égarer l'étymologie sans méthode.

[2] On a dit autrefois *escot*, *escout*, *escut*, *eschut*, avec le sens d'espion, guet. (Burguy, *Gramm. rom.* I, p. 293; II, p. 138.)

Digitized by Google

Espoir (espeir), espérer, *sperare.*
Éveil, éveiller, *evigilare.*
Évent, éventer, venter, *ventare* (b. l., de *ventus*).
Excuse, excuser, *excusare.*
Faille, faillir (v. f. faudre), *fallere.*
Fatigue, fatiguer, *fatigare.*
Faute, fauter (v. f.), *fallitare?, fallere.*
Fiche, ficher, *fixare.*
Flaire, flairer, *flagrare.*
Fouille, fouiller, fouger (v. f.), *fodicare.*
Foule, fouler, *fullare* (b. l.).
Fret, fréter, *fretare* (b. l.).
Fuite, fuiter (v. f.), *fugitare.*
Gast (v. f. pour dégât), gaster, *vastare.*
Glane, glaner, *glandinare.*
Gouverne, gouverner, *gubernare.*
Graisse, graisser, *crassare.*
Groin, grogner, *grannire.*
Haleine, halener (v. f.), *anhelare.*
Hausse, hausser, haut (haus), *altus.*
Insulte, insulter, *insaltare.*
Intrigue, intriguer, *intricare.*
Jeûne et jeun (à jeun), jeûner, *jejunare.*
Joute, jouter, *juxtare* (b. l.).
Juge, juger, *judicare.* (Cf. la forme ancienne : juis, de *judex.*)
Lais, laisser, *laxare.*
Legs, léguer, *legare.*
Ligue, liguer, *ligare.*
Loge, loger, *locare.* (Cf. lieu, de *locus.*)
Maintien, maintenir, *manu-tenere.*
Manque, manquer, *mancare* (b. l.), *mancus.*
Mépris, mépriser, priser, *pretiare* (Cassiodore).
Modèle, modeler, *modulari.* (Cf. moule, de *modulus.*)
Montre, montrer, *monstrare.*
Mue, muer, *mutare.*
Nage (à la), nager, *navigare.*

Digitized by Google

Nois ou noix (v. f.), noyer, nier, *negare*.
Nolis, noliser, *naulisare* (b. l.).
Octroi, octroyer, *auctorare*.
Offre, offrir, *offerre* (pour *offérere*).
Pactis, pactiser, *pactizare* (b. l.).
Parcours, parcourir, *percurrere*.
Pardon, pardonner, *perdonare*.
Parfum, parfumer, *perfumare? fumare*.
Passe, passer, pas, *passus*.
Paye, payer, *pacare*. (Cf. paix, de *pax*.)
Pêche, pêcher, *piscari*.
Pense (v. f.), penser, *pensare*.
Pleur, pleurer, *plorare*.
Port (sens actif), porter, *portare*. (Cf. port, de *portus*.)
Pose, poser, *pausare*. (Cf. pause, de *pausa*.)
Pourchas (v. f.), pourchasser, chasser, *captare? captiare?*
Pourvoi, pourvoir, *providere*.
Pousse, pousser, *pulsare*.
Prêche, prêcher, *prædicare*.
Présent (don), présenter, *præsentare*. (Cf. présent, adj. de *præsens*.)
Presse, presser, *pressare*.
Prêt, prêter, *præstare*.
Prolonge, prolonger, *prolongare* (Pline).
Protêt, protest, protester, *protestari*.
Provin, provenir, *provenire*.
Purge, purger, *purgare*.
Rabais, rabaisser, baisser, bas, *bassus* (b. l.)
Rabat, rabattre, battre, *batuere*.
Ragoût, ragoûter, *regustare*.
Ramas, ramasser, masser, *massare* (Priscien).
Rappel, rappeler, appeler, *appellare*.
Rapport, rapporter, apporter, *apportare*.
Recel, recéler, celer, *celare*.
Réchaud (l'orthographe est vicieuse), réchauffer, chauffer, *calefacere*.
Recherche, rechercher, chercher, *cercare* (b. l.), *circare* (Tibulle).
Récit, réciter, *recitare*.

Digitized by Google

Réclame, réclamer, *reclamare.*
Récompense, récompenser, compenser, *compensare.*
Réconfort, réconforter, conforter, *confortare.*
Record (arch.), recorder, *recordari.*
Recours, recourir, *recurrere.*
Recueil, recueillir, *recolligere.*
Recul, reculer, cul, *culus.*
Redime (v. f.), rédimer, dîmer, *decimare.*
Réforme, réformer, *reformare.*
Refui (v. f.), refuir, *refugere.*
Refus, refuser, *refutare.*
Regret, regretter, *requiritare* (Plaute.)
Rejet, rejeter, jeter, *jactare.*
Relâche, relâcher, *relaxare.*
Relais, relaisser, *relaxare.*
Relief (bas ou haut), relever, *relevare.*
Remonte, remonter, monter, mont, *mons-tis.*
Rencontre, rencontrer, encontrer (v. f.), encontre, *in-contra*
Renfort, renforcer, forcer, force, *fortia* (b. l.).
Renom, renommer, nommer, *nominare.*
Renverse (à la), renverser, verser, *versare.*
Renvoi, renvoyer, envoyer, *inviare* (b. l.).
Repaire ou repère, repairer ou repérer, *repatriare* (b. l.).
Repart (v. f.), repartir, partir, *partiri.*
Repli, replier, *replicare.*
Réplique, répliquer, *replicare.*
Report, reporter, *reportare.*
Repos, reposer, *repausare* (b. l.).
Réserve, réserver, *reservare.*
Ressort, ressortir, sortir, *sortiri.*
Reste, rester, *restare.*
Restor (v. f.), restorer, restaurer, *restaurare.*
Retard, retarder, *retardare.*
Retour, retourner, tourner, *tornare.*
Revanche, revancher (revanger), venger, *vindicare.*
Réveil, réveiller, veiller, *vigilare.*

Digitized by Google

Réverbère, réverbérer, *reverberare*.
Ruse, ruser, *recusare?*
Sacre, sacrer, *sacrare*.
Secours, secourir, *succurrere*.
Séjour, séjourner, *subjornare* (b. l.).
Solde, solder, *solidare*
Soude, souder, *solidare* } (b. l. Cf. sou, de *solidus*).
Souci, soucier, *sollicitare*.
Souffle, souffler, *sufflare*.
Soutien, soutenir, *sustinere*.
Supplique, suppliquer? (supplier), *supplicare*.
Support, supporter, *supportare*.
Surcroît, surcroître, croître (creitre), *crescere*.
Taxe et taux, taxer, *taxare*.
Touche, toucher (taucher), *taxare* (augmentatif de *tango*, *tago*).
Tourmente, tourmenter, tourment, *tormentum*.
Traite, traiter, *tractare*.
Tranche, trancher, *truncare?* (Cf. tronc, de *truncus*.)
Transport, transporter, *transportare*.
Traverse, traverser, *transversare* (b. l.).
Trempe, tremper, *temperare*.
Trépas (trespas), trespasser, *transpassare* (b. l.).
Tretour (trestour, v. f.), trestourner, tourner, *tornare;* ou plus directement *transtornare* (b. l.).
Tribol (triboul, triboil), triboler (v. f.), *tribulare*.
Trouble, troubler, *turbulare?* (Cf. *turbulentus*.)
Viol, violer, *violare*.
Visite, visiter, *visitare*.
Vocalise, vocaliser, vocal, *vocalis*.
Vol (volonté), voloir (v. f.), *volere*, pour *velle*.
Vol (action de dérober), *volare* (b. l.), *vola*.

Dans cette longue liste, considérée au point de vue logique, on remarquera que, sauf de rares exceptions (comme *espie, escout, groin, juge, présent,* etc.), tous les substantifs ont un sens

Digitized by Google

abstrait et répondent comme noms d'action au verbe avec lequel ils ont commune racine[1]. Au point de vue purement grammatical, on remarquera d'abord que tous les verbes, sauf huit ou dix exceptions[2], appartiennent à la première conjugaison[3]. Tous offrent, d'ailleurs, par rapport au substantif correspondant, un même phénomène, que la comparaison avec le phénomène opposé fera d'autant mieux comprendre.

Souvent un nom latin, après être passé en français, y a produit un dérivé verbal, comme :

Oblivium, oubli, qui nous a donné..... *oublier.*
Pecten, peigne..... *peigner.*
Pondus, poids..... *peser* (poiser).
Suspicio-onis, soupçon..... *soupçonner.*
Simius, singe..... *singer.*
Passio, passion..... *passionner.*
Pretium, prix..... *priser*, etc.

Au contraire, dans les cas nombreux que présente notre liste, c'est le verbe qui le premier dérive, plus ou moins directement, d'un mot latin, soit classique, soit populaire ou de basse époque, tandis que le substantif n'a pas de nom qui lui corresponde en latin; ou, si le substantif français répond à un nom latin, c'est à un nom formé tout différemment et le plus souvent d'une autre racine. Par exemple :

[1] Voyez M. Diez, *Etymol. Wörterbuch*, *Vorrede*, p. XXIII.

[2] *Recueillir*, *recourir*, etc. Encore le nombre des exceptions sera-t-il diminué, si l'on remarque que *recourir* et *parcourir*, *cueillir* et *recueillir*, *entretenir* et *maintenir*, se ramènent respectivement à la même racine : *currere*, *legere*, *tenere*.

[3] Cette conjugaison est, d'ailleurs, et de beaucoup, la plus riche dans notre langue, puisqu'elle renferme à peu près les quatre cinquièmes des verbes. On compte environ 700 verbes en *ir*, 435 en *re*, et 40 seulement en *oir*. (Voyez M. B. Jullien, *Cours supérieur de Grammaire* (Paris, 1849), t. I, p. 112-113.)

Digitized by Google

Au mot Aide répond le mot.. *adjumentum*, ou le mot *auxilium*.
Appel..... *appellatio*. ..... *provocatio*.
Aveu..... *confessio*.
Blâme..... *vituperium*.
Compte..... *supputatio*.
Déni..... *denegatio*.
Demeure..... *commoratio*, etc.

Bien plus, non-seulement aucun substantif latin ne correspond, pour la forme et la racine, au substantif français, ce qui pourrait provenir de ce que le substantif latin n'est arrivé jusqu'à nous par aucun témoignage; mais, dans beaucoup de cas, on s'aperçoit sans peine que ce substantif ne pouvait même pas exister dans la langue latine.

Si l'on ne trouve, à aucune époque de la langue latine, les mots *derivas*, *perdonum*, pour expliquer *dérive* et *pardon*, il faut reconnaître pourtant qu'ils sont aussi conformes à l'analogie latine que les mots *devius*, *pernicies*, etc. De même, le substantif *demora*, analogue pour la forme à *mora* et à *remora*, qui sont des mots bien authentiques, pourrait avoir jadis existé en latin. Le même raisonnement s'applique à la forme *fugita*, de *fugitare*, pour rendre compte du français *fuite;* il s'applique à *percursus* et à *succursus*, pour expliquer *parcours* et *secours :* rapprochés de *cursus* et de *recursus*, qui sont d'un usage bien attesté dans le latin classique, ces mots ne choquent aucune vraisemblance. Dans tous ces cas, l'absence seule de témoignages nous interdit d'admettre les mots de forme latine où l'on serait tenté de retrouver l'origine du nom français correspondant.

Mais souvent aussi c'est la logique qui prononce, et une logique qu'il ne faut pas confondre avec les principes abstraits où se sont trop longtemps enfermés nos grammairiens; celle

Digitized by Google

que nous invoquons s'appuie sur l'observation des faits et sur les lois les plus visibles de l'étymologie latine.

Ainsi le mot *recueil* ne peut se dériver que de *recueillir;* car, des cinq syllabes de *recolligere* il ne représente matériellement que les deux premières, *recol,* c'est-à-dire deux particules invariables, *re* et *cum* (cette dernière altérée par allitération), qui ne peuvent constituer un radical nominal en latin. *Cueille* est dans le même cas par rapport à *cueillir;* malgré la forme un peu plus pleine qu'il a conservée dans l'orthographe du vieux français, il rappelle plutôt qu'il ne représente le radical verbal dont il renferme le sens comme nom d'action.

La chose n'est guère moins évidente pour *recel, déni, appel,* qui n'offrent que des tronçons du radical des verbes *recelare, denegare, appellare.*

Restare nous donne le français *rester;* mais peut-il correspondre lui-même à un nom latin *restum* ou *resta,* qui serait l'origine du français *reste?* Cela est contre toute apparence; car les seuls dérivés connus de la racine *sta* se forment soit en *es* ou *icium,* comme *superstes, solsticium,* etc.; soit en *atio,* comme *statio;* soit en *aculum,* comme *obstaculum.* La même observation s'applique à un autre composé de *stare, constare,* d'où le français *coûter,* par un changement de l'*n* en *u,* qu'on retrouve dans :

Coutances, de *Constantiæ.*
Couvent, de *conventus.*
Moustier et moûtier, de *monasterium.*
Époux et épouse, de *sponsus* et *sponsa,* etc.

De *coûter* s'est donc formé, par suppression de la flexion infinitive, le mot *coût,* signifiant dépense. D'une façon semblable *præstare* a produit *prester, prêter,* puis *prest* et *prêt.*

Digitized by Google

Fatigare, en latin, ne paraît pas remonter non plus à un mot simple *fatig-a;* car on y reconnaît : 1° le radical qui se retrouve dans *fessus*, et probablement dans *fatisco;* 2° le suffixe et la flexion verbale *gare*, que nous offrent encore :

Remigare, dérivé de...	*remus.*	*Litigare*, dérivé de....	*lis-tis.*
Fumigare.....	*fumus.*	*Fustigare*.....	*fustis.*
Levigare.....	*levis.*	*Castigare*[1].....	*castus.*
Mitigare.....	*mitis.*	*Navigare*.....	*navis.*
Jurgare (*jurigare*).....	*jus-ris.*	*Purgare* (*purigare*).....	*purus;*

fastigare, qui se rattache d'un côté à *fastus*, de l'autre à *fastigium;* enfin *vestigare*, dont le radical *vest* ne se retrouve plus que dans *vestigium;* et *caligare*, dont le radical n'existe pas non plus à l'état simple, mais se retrouve dans le nom *caligo-inis.*

Le mot *fatigue* ne nous autorise donc pas à supposer un nom latin *fatiga;* il dérive plutôt de notre infinitif *fatiguer.*

On ne songera pas à tirer *veille* de *veiller,* parce que le latin *vigília,* par sa forme et son accent, rend suffisamment compte d'un mot français comme *veille;* dans cet exemple, en effet, on voit la première syllabe se fondre avec la seconde, qui portait l'accent, comme dans les exemples ci-dessous :

Regîna.....	reine.	*Catêna*.....	chaîne.
Secûrus.....	sûr.	*Avúnculus*..	oncle.
Matûrus.....	mûr.	*Viginti*.....	vingt.
Vagîna.....	gaîne.	*Gehénna*....	gêne.
Rotúndus.....	rond.	*Vidêre*.....	voir (veoir), etc.

Mais *éveil* et *réveil* ne sont pas dans le même cas, et l'on n'en saurait rendre compte qu'en recourant aux infinitifs *éveiller*

[1] En français *chastoyer*, puis *chastier*, *châtier;* ce qui nous induit à supposer un verbe latin *nitigare*, pour expliquer le français *nettoyer.*

Digitized by Google

et *réveiller*. Par d'autres raisons, non moins faciles à déduire, le mot *pêche* (l'action de pêcher) ne peut venir que du mot *pêcher*, quoique *piscis* préexiste en latin à *piscari;* en effet *piscis* a un sens différent, et avec ce sens il a passé dans les vieux mots français *pis* et *pison*, puis dans le mot *poisson*, seul usité aujourd'hui, et où le changement de la première syllabe en une diphthongue rappelle :

Loire, venant de.....	*Liger-is.*
Poire.....	*pirus.*
Voisin.....	*vicinus.*
Poivre.....	*piper*, etc.

Autre exemple d'une décision où nous conduit le rapprochement des analogies grammaticales :

Nous dérivons *doute* de *douter*, parce que le *dubium* des latins, s'il était passé dans notre langue (comme il est passé en italien sous la forme *dubbio*), aurait produit chez nous quelque chose comme *douje* ou *douge*. En effet, l'*i* du latin se change d'ordinaire, dans les cas pareils, en un *g* ou un *j*, comme on le voit par :

Singe, dérivé de.....	*simius.*
Sergent.....	*serviens-entis.*
Alléger.....	*alleviare.*
Goujon.....	*gobio-onis.*
Sauge.....	*salvia.*
Dijon.....	*Divio-onis.*
Abréger.....	*abbreviare.*

Exemples réunis par H. Estienne[1], mais auxquels on pour-

[1] *Hypomneses de Gallica lingua* (Paris, 1582), p. 109; Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, I, p. 168 (2e édit. Bonn, 1856).

Digitized by Google

rait ajouter les suivants, qui, je crois, n'ont pas encore été rapprochés :

Auge.....	*alveus* (alvius)[1].
Cage.....	*cavea* (cavia).
Calengier (calenjer)..	*calumniari.*
Congé.....	*commeatus* (commiatus).
Étrange.....	*extraneus* (extranius).
Frange.....	*fimbria* (frimbia).
Gage.....	*vadium.*
Lange.....	*laneum* (lanium).
Linge.....	*lineum* ou *linteum* (linium, lintium).
Orge.....	*hordeum* (hordium).
Pigeon.....	*pipio-onis.*
Plonger.....	*plumbeare* (plumbiare).
Rage.....	*rabies.*
Ronger (?).....	*ruminare* (rumniare)[2].
Rouge.....	*rubeus* (rubius).
Saintonge.....	*Santonia.*
Songe.....	*somnium.*
Tige.....	*tibia.*
Vendange.....	*vindemia.*
Verger (verdier).....	*viridarium.*

Puis quelques mots où l'*i* se change non en *j* ou *g*, mais en *ch* :

Ache.....	*apium.*
Roche.....	*rupeum* (rupium).
Sache (que je).....	*sapiam.*
Sèche.....	*sepia.*

Les mêmes observations servent à expliquer pourquoi je

[1] Les mots latins entre parenthèses sont les formes dont on n'a pas d'exemples dans les auteurs, mais qui paraissent faire transition du latin classique aux mots romans qui en sont respectivement dérivés.

[2] Au moins est-il certain que *ronger* ne peut dériver de *rodere*, auquel je le vois rattaché dans quelques dictionnaires; il viendrait tout au plus d'un dérivé latin comme *rodicare*. (Cf. *fodere-fodicare*.)

Digitized by Google

dérive *jeun* (dans la locution *à jeun*) et *jeûne* de *jeûner,* plutôt que du latin *jejunium :* c'est que, d'après l'analogie qui résulte des exemples ci-dessus, si *jejunium* avait produit directement un mot français, ce mot aurait été quelque chose comme *junge.* Le provençal *dejun,* dérivé par apocope de *dejunar,* ajoute à la vraisemblance de ces déductions.

Appliquons encore à quelques articles de notre liste la méthode analogique, et en particulier l'analogie qui repose sur les principes de l'accent latin, principes si longtemps négligés par les étymologistes, et dont M. Littré montrait encore tout récemment l'importance dans la formation des langues néo-latines [1].

Désir semble, à première vue, un dérivé direct de *desiderium,* dont il rappelle si bien le sens, et c'est ainsi que l'explique M. Burguy; mais une grave raison s'oppose à cette explication : c'est que dans *desidérium* l'accent est sur l'antépénultième, et que cette syllabe a dû résister à la contraction; et, en effet, le nom propre *Desidérius,* qui a le même accent, a produit, au moyen âge, le mot *Didier,* selon l'analogie de

Ministérium, qui a produit. .	métier.
Monastérium.	moutier.
Sextárius	setier.
Psaltérium	psautier.
Voluntárie.	volontiers.

Au contraire, dans le mot *desiderāre* l'accent est sur la pénultième, qui répond exactement à la syllabe finale et accentuée

[1] Voir les articles de M. Littré dans le *Journal des Savants,* août 1857 et mai 1859, et, s'il m'est permis de me citer après M. Littré, mes *Notions élémentaires de grammaire comparée* (5e éd. 1856), p. 17 et suiv. — Depuis la rédaction du présent mémoire, M. G. Paris a publié une très-intéressante *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française* (Paris, 1862, in-8°).

Digitized by Google

de l'infinitif français *désirer;* donc c'est ce dernier mot qui, en perdant sa terminaison, a dû nous donner le substantif *désir.*

De même, si *examen* me paraît venir d'*examiner,* malgré une légère différence d'orthographe, c'est que *exámen* en latin est accentué sur *a,* même aux cas obliques (sauf le datif pluriel), et qu'il a produit en français, conformément à cette accentuation, le mot *essaim.*

Une différence plus grande encore d'orthographe se montre dans *entretien, maintien* et *soutien,* comparés aux infinitifs *entretenir, maintenir* et *soutenir,* dont nous les dérivons. Par la suppression de la terminaison *ir,* l'*e* presque muet de la pénultième *ten* se trouvait un peu faible pour l'unique voyelle d'une finale accentuée; il a été naturellement renforcé par la voyelle *i,* comme il l'est dans la conjugaison du verbe *tenir* et de ses composés, où *teneo-es-et* donnent : je *tiens,* tu *tiens,* il *tient;* tandis qu'aux deux premières personnes du pluriel on revient, en français même, au radical simple, nous *tenons,* vous *tenez,* cette syllabe cessant d'être finale et accentuée.

Ces observations m'empêchent de croire, avec Ménage et M. Burguy, que le français *rênes* vienne de *retinere* (d'où *retinaculum* dans le latin classique), devenu en français *retenir.* Ce dernier aurait produit un mot comme *retien.* Mais *retina,* que Ducange a trouvé dans une chronique du moyen âge, nous offre l'intermédiaire naturel pour rattacher *rêne* à *retinere.* La pénultième de *relever,* se renforçant dans le dérivé *relief* et par la consonne et par le son plus plein de la voyelle [1], rappelle

[1] Il ne faut pas, d'ailleurs, confondre ce mot *relief* avec son homonyme dérivé de *reliquus,* dont il a gardé le sens. Avec *relief,* dérivé de *reliquus,* comparez *veuf,* de *viduus; cuef,* de *coquus; fief,* de *feudum; mœuf,* de *modus; antief* (v. f.), de *antiquus;* Juif, de *Judæus;* où l'*u* final a produit un *f* en français.

Digitized by Google

précisément l'effet euphonique que nous offrent *entretien*, *maintien* et *soutien*.

C'est par une raison analogue d'euphonie que l'*e* muet reste attaché à plusieurs dérivés de verbes en *er*, comme *aide*, *amble*, *avance*, etc. surtout à ceux dont la syllabe finale, après la suppression de *er*, resterait terminée par deux consonnes que notre langue n'admet pas volontiers à la fin des mots. C'est ainsi encore que l'*e*, presque muet à la pénultième, dans *modeler*, se renforce et devient un *e* ouvert dans *modèle;* que dans *réverbère*, de *réverbérer*, l'*e* pénultième prend aussi un surcroît de son marqué par l'accent grave. Par un effet contraire, *dédain*, venant de dédaigner, a perdu par l'apocope la consonne finale *g*, qui probablement n'avait plus de son dans l'usage; il en est de même de *dessin* et de *dessein*, venant de *dessiner*, et qui, en outre, par une légère variation d'orthographe, effacée aujourd'hui dans le verbe, se trouvent exprimer des idées notablement différentes. La langue ainsi s'enrichit par les accidents mêmes qui rompent la régularité du travail étymologique.

Le mot *modèle*, que je viens de citer, nous est un exemple encore plus frappant des sens divers que la langue attache souvent à deux dérivés d'un seul et même mot latin.

Modèle, avons-nous dit, vient de *modeler*, et non pas *modeler* de *modèle*, comme le voulaient les académiciens de 1694. En effet, le latin *módulus*, accentué ainsi sur la première syllabe, devient naturellement en français populaire *moule*, à peu près comme *rótulus* devient *rôle;* et *moule* a pour dérivé naturel *mouler*. Au contraire *modeler*, venant de *modulari* par le changement régulier de *ari* en *er*, et par une substitution de l'*e* à l'*u* qui n'est pas rare dans la transition des formes latines aux formes néo-latines, comme le prouvent les quatre exemples que nous allons citer :

Digitized by Google

Genièvre, de *juniperus;*
Secouer, de *succutere;*
Séjourner, de *subjornare;*
Semondre, de *submonere* (*sub-mŏnĕre?* v. plus haut, p. 288);

modeler, dis-je, nous conduit sans difficulté à *modèle.* Ainsi, outre *module* et *moduler,* qui sont tout modernes, le latin *modulus* a produit en français deux dérivés, l'un direct, qui est *moule,* l'autre indirect, qui est *modèle.* D'un côté, notre langue passe du nom au verbe; de l'autre, elle passe du verbe au nom : les deux phénomènes que nous opposions plus haut l'un à l'autre se reproduisent pour la même racine.

Le sens et l'orthographe distinguent de même *pose,* venant de *poser,* et *pause,* venant directement du latin *pausa,* d'où *pausare,* qui a produit le verbe français *poser; loge* de *loger,* et *lieu* de *locus,* d'où *locare,* qui a produit le verbe français *loger.* Mais le sens distingue seul *port,* venant du français *porter,* et *port,* venant du latin *portus.* Le sens nous empêche également de dériver *taxe,* soit de *taxa,* qui signifie une espèce de laurier, soit de *taxus,* « le buis; » il faut recourir à *taxer,* dérivé lui-même du latin *taxare. Vol,* l'action de voler, ne peut venir directement de *vola,* « le creux de la main; » mais, si *vola* forma jadis *volare* (d'où *involare,* qui se lit dans la loi Salique), pour « prendre avec la main, ravir, » le dérivé français *voler* nous conduira sans difficulté au nom d'action *vol,* tout à fait semblable en cela au mot *viol,* dérivé de *violer.*

Parfois la différence d'orthographe que nous observons entre le verbe et le nom abstrait est tout accidentelle. Ainsi, en comparant *supplier* et *supplique,* on devine facilement que ce dernier, né au Palais, rappelle le latin *supplicare,* non moins familier aux praticiens que son dérivé français *supplier.*

Au reste, je ne me dissimule pas que, dans ces analyses

Digitized by Google

étymologiques, l'attention même la plus sévère est exposée à quelques erreurs. Certains mots de la liste ci-dessus sembleront susceptibles d'être expliqués autrement que nous n'avons fait. Par exemple, *vol*, que nous dérivons de *vouloir*, et qui se rencontre déjà avec le sens de substantif dans un des Serments de 842, pourrait bien, avec ses variantes archaïques *vuil*, *vueil*, *vuel*, *voel*, *vul*, ne représenter que l'infinitif *velle* pris substantivement, comme le pense Bonamy [1].

Aussi sera-t-il bon de dresser une liste d'exemples encore plus douteux à cet égard, ne fût-ce que pour faire mieux ressortir par le contraste la valeur des exemples sur lesquels nous venons de fonder notre théorie.

Voici donc quelques-uns de ces noms abstraits, que je n'ose pas encore regarder comme dérivés par apocope des verbes correspondants.

Cegne, ceigne (*segne, seigne;* provençal, *cenha;* italien, *cigna*), peut-il être dérivé de *ceindre?* ne l'est-il pas plutôt de *cingere*, non encore changé en un mot roman? En d'autres termes, qui sait s'il ne viendrait pas d'un substantif latin *cinga*, dont il prouverait ainsi l'ancienne existence.

Désespoir peut dériver de *désespérer*, comme *espoir* de *espérer;* mais notre langue ne se refusant pas à former directement des noms composés avec la particule négative *dé* (ou *dés* pour l'euphonie), il n'est pas impossible que le mot *espoir* ait ainsi formé *désespoir*. Comparez *accord* et *désaccord, arroi et désarroi.*

Envi, dans la locution *à l'envi*, paraît venir de *envier*, dans le sens d'agir avec émulation; mais ne peut-il pas s'expliquer

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XXVI, p. 653, où il cite fort à propos cette phrase de saint Augustin (*Confess.* VIII, v) : « Velle meum tenebat inimicus. » (Cf. *e* changé en *oi*, dans *me*-moi, *tres*-trois, *velum*-voile, etc.)

Digitized by Google

aussi par *invídia,* mot dont l'accent répond à celui du mot français? *Envi* et *envîe* seraient ainsi deux dérivés, l'un masculin, l'autre féminin, du même substantif latin, avec une différence de genre et une variété d'orthographe qui consacre, pour nos yeux plus que pour nos oreilles, les deux nuances de la pensée que ces deux noms expriment.

Tournoi vient-il de *tournoyer,* ou *tournoyer* de *tournoi?* Un classement chronologique et sévère des exemples que nous trouvons de ces deux mots, dans nos vieux auteurs, permettrait seul de résoudre avec certitude cette question délicate.

Repas vient peut-être de *repaître, repaistre,* verbe dont nous n'employons guère que l'infinitif, le participe *repu* et les temps qui se forment avec ce participe uni à l'auxiliaire *avoir.*

Appas vient peut-être d'une forme *appaître, appaistre,* les deux composés venant eux-mêmes de *paître, paistre,* et par là du latin *pascere.*

Déblai peut s'expliquer par l'infinitif déblayer, *debladare* (b. l.).
Remblai..... remblayer, imité de déblayer.
Soin (soing)..... soigner, *somniare.*
Jangle (jongle; cf. jongleur)..... jongler, *jocalari.*
Reproche..... reprocher, *reprobare, reprobiare?*
Trafic..... trafiquer, *transfiscare?*
Relai..... relayer, *religare?*
Déroute..... dérouter, route, *rupta.*
Quitte..... quitter, *quietare.*
Prône (prosne)..... prôner, prosner, *præconare*[1].
Émoi (esmoi)..... émouvoir, esmooir (v. f.), *emovere.*
Délivre..... délivrer, *deliberare* (b. l. en ce sens).
Pousse..... pousser, *pulsare.*

[1] Dans ce cas le *s* serait ajouté au mot contrairement à la vraie étymologie, comme le *c* dans notre vieille orthographe *sçavoir,* pour *savoir,* du latin *sapere;* comme aujourd'hui l'*e* dans *souverain* (autrefois *souvrain, sovrain*), de *supremus.* On pourrait multiplier les exemples de ces accidents et de ces méprises.

Digitized by Google

Desloz (v. f.)..... desloer, loer, *laudare.*
Chasse..... chasser, *captare*, *capsare*[1]?
Achat..... acheter, *acceptare.*
Équerre ou équarre..... équerrer, équarrer, quarrer, *quadrare.*

Quelques exemples de notre première liste seront peut-être ramenés à la seconde par une critique plus attentive; mais de la seconde aussi quelques-uns pourront rentrer dans la première après une information éclairée par des témoignages ou des inductions qui nous échappent en ce moment. Ainsi, en faisant même une large part à l'erreur dans les précédentes démonstrations, il y restera toujours assez de preuves certaines du principe que l'on peut résumer comme il suit :

« De deux mots français, l'un *nom* et l'autre *verbe,* contenant « la même racine, le plus long, c'est-à-dire le verbe, n'est pas « toujours dérivé du plus court et par l'adjonction d'une nou- « velle terminaison. Souvent, au contraire, c'est le plus court « qui est sorti du plus long, et une racine toute factice s'est « dégagée, sur le terrain français, d'un dérivé étranger par son « origine. »

Les observations qui vont suivre achèveront de mettre en lumière ce premier résultat de nos recherches.

DEUXIÈME PARTIE.

§ I. Le procédé que nous venons d'étudier ayant pour caractère de supprimer la terminaison d'un infinitif sans tenir compte des éléments dont se compose le radical verbal, tous

[1] Pour expliquer ce mot on pourrait songer aussi à quelque verbe dérivé de *casses, cassium*, qui signifie en latin « filets « pour la chasse. »

Digitized by Google

les verbes lui sont indifférents quant à leur origine et à leur constitution primitive. Simples ou composés, latins, grecs ou germaniques par leur racine, les verbes, une fois devenus français, pourront également subir ce retranchement de la terminaison qui en tire un nom substantif. Ainsi, à notre première liste, on peut joindre bon nombre de mots qui se rattachent plus ou moins directement à d'autres idiomes que le latin et le grec latinisé. Tels sont :

Galop, venant de...	galoper.	
Égard.....	égarder,	garder.
Regard.....	regarder,	
Début.....	débuter,	but.
Rebut.....	rebuter,	
Remarque.....	remarquer,	marquer.
Abord.....	aborder,	bord.
Débord.....	déborder,	
Radoub.....	radouber.	
Dupe.....	duper, etc.	

§ II. Ce procédé étant, comme tous les principes organiques des langues, un procédé à peu près irréfléchi, il n'est pas étonnant qu'on le trouve en action dès les plus anciennes époques de notre idiome.

En effet, le Serment de 843 nous offre déjà le mot *adjuda*, qui semble dérivé de *adjudar* (*adjutare*), précisément comme, plus tard, *aide* dérivera d'*aider*, qui n'est qu'une seconde et plus forte contraction du verbe latin [1]. *Apport* et *appel* (ce dernier sous la forme *apiau*, *appiau*) se rencontrent chez les plus

[1] Toutefois ce premier exemple laisse quelque doute dans l'esprit, parce que *adjuta*, féminin d'*adjutus*, peut avoir signifié aide, secours, comme *offensa*, féminin d'*offensus*, signifie offense, et comme *repulsa*, féminin de *repulsus*, signifie refus. Ainsi *adjuda* ne serait qu'une dérivation directe et légèrement altérée d'*adjuta*.

Digitized by Google

anciens légistes qui ont écrit en français : je les relève, ainsi que *relief*, *relais*, et *amende*, dans les lois de Guillaume le Conquérant.

Arrêt ne remonte pas à une moins haute antiquité. *Accueil* est fort ancien aussi, puisqu'il figure dans les allégories du *Roman de la Rose*. *Dreice* et *erre*, usités au moyen âge, sont tombés en désuétude. *Demour* ou *demor* était aussi dans notre ancienne langue avec le verbe *demourer* ou *demorer;* il a changé d'orthographe, et un peu de sens, avec ce verbe même. *Dégât* est d'un temps où l'on disait *dégâter*, et non pas *dévaster*, comme nous disons aujourd'hui, tout en gardant *gâter*, *gaster*, dérivé du verbe simple *vastare*, et qui avait produit jadis le nom abstrait *gast*.

Consire est d'un temps où l'on disait *consirer*, de *considerare*, comme nous disons encore *désirer*, de *desiderare*. De même *cerche* répondait à *cercher* (pour *chercher*). *Délai* rappelle seul un sens, aujourd'hui perdu, du verbe *délayer* (*dilatare*); *atourner*, qui nous a donné *atour; halener*, qui nous a donné *haleine; surcroître*, qui nous a donné *surcroît*, sont sortis aujourd'hui de l'usage. D'autres fois le verbe et le substantif ont également péri, comme : *refuir* et *refus*, *entoscher* et *entosche*, *esmer* et *esme*, *trestourner* et *trestour*, *triboler* et *tribol*, *claim* et *claimer*.

Si nous descendons à la langue du XVI^e^ siècle, *accord*, *desbat*, *desgoût*, se lisent dans Nicot à côté des verbes correspondants; mais, d'autre part, *désadvouër*, *desbuter*, *desbourser*, *resveiller* et *affronter* paraissent dans ce même dictionnaire sans les substantifs correspondants : *désadveu*, *desbut*, *desbours*, *resveil*, *affront*, qui probablement ou n'existaient pas encore dans l'usage, ou n'y avaient pas assez de notoriété pour attirer l'attention du lexicographe.

Digitized by Google

Élève, d'*élever*, figure pour la première fois dans le *Dictionnaire de l'Académie* en 1694; jusque-là donc on n'employait que *disciple* ou *écolier*. De même le dictionnaire de 1694 ne connaît ou ne reconnaît ni *dérive*, ni *éveil*, ni *recul*, bien qu'il enregistre les verbes qui y correspondent. Descendons plus bas encore.

Réverbère n'a été tiré de *réverbérer* que depuis le récent perfectionnement des lanternes. *Hausse*, *baisse*, *report*, et autres du même genre, sont nés, presque sous nos yeux, à la Bourse et chez les banquiers. *Casse*, pour signifier la perte produite en brisant des marchandises fragiles, est sorti de nos fabriques et magasins de verrerie et de terre cuite; *parcours*, *remblai*, *déblai*, de nos ateliers de construction et du cabinet de nos ingénieurs; *conserve*, de nos cuisines et de nos offices. *Réclame* paraît né de l'extension des feuilles quotidiennes et de l'abus qu'on y fait des appels à l'attention publique. *Confort*, par une vicissitude remarquable, créé d'abord en français, nous revient d'Angleterre, où il fut jadis importé par les Normands, et il nous en revient avec son orthographe (*comfort*) et sa prononciation anglaise. L'adjectif *confortable* l'accompagne; mais le verbe *conforter*, qui est l'origine de ces deux mots, et qui appartient à l'ancien fonds de notre langue, n'a pas survécu dans l'usage, où pourtant subsistent *réconforter* et *réconfort*.

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que plusieurs de ces noms abstraits, introduits par le franco-normand en Angleterre, s'y sont mieux conservés que sur leur terrain natal, et que là ils ont fait retour au sens verbal, selon l'usage familier à la langue anglaise d'employer un nom dans le sens d'un verbe, grâce à l'addition d'une simple particule. Tels sont :

Claim, clam (clamer), tour à tour nom ou verbe, selon qu'on le construit avec *a* ou *to*.

Import, qui devient à volonté *an import* ou *to import*.

Digitized by Google

Permit. . . . . *a permit* ou *to permit.*
Rebel. . . . . *a rebel* ou *to rebel.*
Reste (rest) . . . . . *a rest* ou *to rest.*
Restor (restaur) . . . . . *a restor* ou *to restor.*
Retire . . . . . *a retire* ou *to retire.*
Retour (returne) . . . . . *a return* ou *to return.*
Trace. . . . . *a trace* ou *to trace*[1].

Cette persistance séculaire d'un même principe, continuant à enrichir la langue à travers toutes les révolutions littéraires et morales de notre pays, est un fait vraiment remarquable. Le principe de l'accent tonique n'a pas eu cette puissance continue, surtout dans les dialectes romans du Nord; car plus la langue a passé, chez nous, de l'autorité du peuple à celle des écrivains, plus les mots se sont écartés de la forme qui résultait de l'accentuation consacrée dans la langue mère. Ouvrez un texte antérieur au XIV^e^ siècle, vous admirerez combien, dans tous les mots dérivés du latin, ou même dans les mots dérivés d'une autre langue, mais par l'intermédiaire du latin, la forme romane est fidèle à l'accentuation latine : c'est même celle-ci qui, d'ordinaire, a déterminé par sa propre force les principaux effets d'apocope ou de contraction d'où résulte la forme du dérivé roman. Au contraire, soumettez à cette épreuve une page de Nicole Oresme ou de quelque autre de ces écrivains qui copient des mots latins pour en doter notre langue, vous y remarquerez de nombreuses infractions aux règles que l'instinct du peuple suivait naguère avec une merveilleuse

[1] Ces vicissitudes et ces rapports des deux langues auraient mérité de trouver place dans l'instructive dissertation de feu J. P. Thommerel, *Sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon* (Paris, 1841, in-8°). Ils sont au moins indiqués dans l'*Englische Grammatik* de M. Mätzner (Berlin, 1860), t. I, p. 428. Sur l'accentuation de ces noms verbaux, quand ils sont polysyllabes, voir le livre de R. G. Latham, *The english Language* (third ed. London, 1850), p. 369.

Digitized by Google

précision [1] : c'est que l'écrivain lit et compose des mots pour se faire lire, tandis que le peuple illettré écoutait et prononçait des mots pour se faire entendre. Or aujourd'hui ce travail populaire est singulièrement restreint; il ne s'exerce plus guère sur les éléments du lexique latin, que tant de causes rendaient familier à nos ancêtres, tandis que les verbes latins, ou même d'autre origine, depuis longtemps changés en verbes français, subissent encore journellement l'action de cette apocope instinctive qui les écourte pour en tirer des noms substantifs. Ainsi le principe que nous étudions survit au travail de la formation primitive de notre langue, et il en reproduit sous nos yeux quelques phénomènes.

§ III. Mais ce n'est pas seulement sur le français que l'on peut poursuivre cette observation curieuse, c'est aussi sur les autres dialectes issus du latin. Il serait étrange qu'une manière si simple d'enrichir la langue ne fût usitée que dans un seul des pays où jadis a dominé le latin. Voici, en effet, une liste de noms provençaux, de noms italiens, de noms espagnols et de noms portugais, dérivés suivant la même loi que les mots français dont nous venons d'analyser la formation.

La plupart de ces mots sont représentés dans la liste française par des mots correspondants et de même origine en latin. Quelques autres n'existent qu'en provençal, en italien, en espagnol ou en portugais. Tels sont, par exemple, en italien : *convito*, et *racconto;* en espagnol, *eleva* et *tunda*, etc. nouvelle

[1] Dans le seul lexique que M. F. Meunier a joint à son *Essai sur la vie et les ouvrages de N. Oresme* (Paris, 1857), je relève : *ironie, théorie, cithare, concentrique, fragile* (cf. *frêle*), *habile* (cf. *hable*, conservé dans l'anglais *able*), *immobile* (cf. *immeuble*, et *mobile-meuble*), qui ont sur la pénultième l'accent que porte sur l'antépénultième le mot latin ou le mot grec latinisé correspondant.

Digitized by Google

preuve que l'imitation d'un dialecte par l'autre n'est pour rien ou qu'elle est pour peu de chose dans l'extension considérable qu'a prise ce genre de dérivés parmi les idiomes romans.

Langue italienne.

Accordo	accordare	*accordare.*
Adorno.	adornare.	*adornare.*
Allievo	allievare	*adlevare*[1].
Ambio.	ambiare.	*ambulare.*
Annunzia.	annunziare.	*annantiare.*
Appello.	appellare.	*appellare.*
Appoggio.	appogiare.	*appodiare.*
Approci (gli).	approciare.	*appropiare.*
Cambio.	cambiare.	*cambiare.*
Concerto.	concertare.	*concertare?*
Confronto.	confrontare	*confrontare.*
Consiro.	consirare.	*considerare.*
Conto	contare	*computare.*
Convito.	convitare.	*convitare* (b.l.); cf. *invitare.*
Convoglio	convogliare (convojare).	*conviare?*
Costo	costare	*constare.*
Decoro.	decorare.	*decorare.*
Deriva.	derivare.	*derivare.*
Destino.	destinare.	*destinare.*
Dimora.	dimorare.	*demorari.*
Disputa.	disputare.	*disputare.*
Estimo.	estimare	*æstimare.*
Perdono	perdonare.	*perdonare.*
Proclama.	proclamare	*proclamare.*
Profumo	profumare.	*perfumare.*

[1] Furetière, qui dérive le français *élève* de l'italien *allievo*, ne voit pas que les deux langues ont agi indépendamment l'une de l'autre : le français, pour tirer un verbe puis un nom du latin *elevare;* le second, pour tirer, de la même façon, un verbe, puis un nom du latin *adlevare.* L'étymologie est pleine de ces sortes de piéges.

Digitized by Google

Prova	provare	*probare.*
Racconto	raccontare, contare	*computare.*
Ricerca	ricercare	*cercare* (b. l.).
Rifiuto	rifiutare	*refutare.*
Ristoro	ristorare	*restaurare.*
Ritardo	ritardare	*retardare.*
Ritegno	ritegnare	*retinere.*
Soffio	soffiare	*sufflare.*
Stima	stimare	*æstimare.*
Tema	temare?	*timere.*
Tempera	temperare	*temperare.*

Langue provençale.

Aïr	aïrar	*adirare* (b. l.).
Appel	appellar	*appellare.*
Autrei	autreiar	*auctorare.*
Badalh *ou* badail	badalhar, badaillar	*badare?*
Camje *ou* cambi	cambiar	*cambiare.*
Castei *ou* chastei	castiar	*castigare.*
Clam	clamar	*clamare.*
Comanda, coman	commandar	*commendare.*
Compra	comprar	*comparare.*
Consire *ou* cossire	consirar *ou* cossirar	*considerare.*
Contrast	contrastar	*contra-stare.*
Correy	correiar	*coriare* (b. l.).
Cug, cut, cuit, *ou* cuid, cuida, cuda.	cogitar / cuidar	*cogitare.*
Demanda, deman	demandar	*demandare.*
Destard	destardar	*distardare* (b. l.).
Desti [destin]	destinar	*destinare.*
Dezir	dezirar	*desiderare.*
Disputa	disputar	*disputare.*
Domane	domanar	*dominari.*
Dopte	doptar	*dubitare.*
Esper	esperar	*sperare.*

Digitized by Google

Estima.....	estimar.....	*æstimare.*
Falha.....	falhir.....	*fallere.*
Fura.....	furar.....	*furari.*
Josta.....	jostar.....	*juxtare* (b. l.).
Man *ou* mant.....	mandar.....	*mandare.*
Pecca.....	peccar.....	*peccare.*
Reclam.....	reclamar.....	*reclamare.*
Tempre.....	temprar.....	*temperare.*
Tira.....	tirar.....	*tirare?* (b. l.)
Torn *ou* torna.....	tornar.....	*tornare.*
Troba.....	trobar.....	*trobare?* (b. l.)
Uca, uqua.....	ucar.....	*vocare.*
Val.....	valer.....	*valere.*
Vol.....	volar.....	*volare.*
Vol.....	voler.....	*volere* (*velle*).

Langue espagnole.

Abundo.....	abundar.....	*abundare.*
Adorno.....	adornar.....	*adornare.*
Blasmo (arch.).....	blasmar.....	*blasphemare* (b. l.).
Cambio.....	cambiar.....	*cambiare.*
Castigo.....	castigar.....	*castigare.*
Comendo.....	comendar.....	*commendare.*
Compra.....	comprar.....	*comparare.*
Conforto.....	confortar.....	*confortare* (b. l.).
Contraste.....	contrastar.....	*contra-stare.*
Cuida (arch.).....	cuidar.....	*cogitare.*
Deriva.....	derivar.....	*derivare.*
Duda.....	dudar.....	*dubitare.*
Envio.....	enviar.....	*invidere (invidiare?).*
Fatiga.....	fatigar.....	*fatigare.*
Justa.....	justar.....	*juxtare* (b. l.).
Lloro.....	llorar.....	*plorare.*
Lleva.....	llevar.....	*levare.*
Perdon.....	perdonar.....	*perdonare* (b. l.).

Digitized by Google

Perfume.....	perfumar.....	*perfumare* (b. l.).
Prenda.....	prendar.....	*prendere.*
Prest.....	prestar.....	*præstare.*
Resto.....	restar.....	*restare.*
Retardo.....	retardar.....	*retardare.*
Rienda.....	riendar.....	*retinere?*
Ruego.....	ruegar.....	*rogare.*
Soplo.....	soplar.....	*sufflare.*
Temple.....	templar.....	*temperare.*
Tiro *ou* tira.....	tirar.....	*tirare?* (b. l.)
Torna *ou* torno....	tornar.....	*tornare.*
Tunda *et* tundo....	tundar.....	*tondere.*
Vuelo.....	vuelar.....	*volare.*
Yerro.....	yerrar.....	*errare.*

Langue portugaise.

Accordo.....	accordar.....	*accordare.*
Affronta.....	affrontar.....	*affrontare* (b. l.).
Ajuda.....	ajudar.....	*adjutare.*
Anuncio.....	anunciar.....	*annuntiare.*
Apoio.....	apoiar.....	*appodiare* (b. l.).
Apuro.....	apurar, puro.....	*purus.*
Cambio.....	cambiar.....	*cambiare.*
Combate.....	combater.....	*combatuere* (b. l.).
Commando.....	commandar.....	*commendare.*
Concerto.....	concertar.....	*concertare?*
Conforto.....	confortar.....	*confortare* (b. l.).
Conserva.....	conservar.....	*conservare.*
Conta.....	contar.....	*computare.*
Custa.....	custar.....	*constare.*
Degelo.....	degelar.....	*degelare* (b. l.).
Demanda.....	demandar.....	*demandare.*
Demora.....	demorar.....	*demorari.*
Denuncia.....	denunciar.....	*denuntiare.*
Desenho.....	desenhar.....	*designare.*

Digitized by Google

Destino.....	destinar.....	*destinare.*
Disputa.....	disputar.....	*disputare.*
Duvida.....	duvidar.....	*dubitare.*
Erro.....	errar.....	*errare.*
Escusa.....	escusar.....	*excusare.*
Escuta.....	escutar.....	*auscultare.*
Espia.....	espiar.....	*spicare?*
Estima.....	estimar.....	*æstimare.*
Fadiga.....	fadigar.....	*fatigare.*
Intriga.....	intrigar.....	*intricare.*
Juga.....	jugar.....	*judicare.*
Liga.....	ligar.....	*ligare.*
Mando.....	mandar.....	*mandare.*
Modelo.....	modelar.....	*modulari.*
Mostra.....	mostrar.....	*monstrare.*
Perdâo.....	perdoar.....	*perdonare* (b. .l).
Pesca.....	pescar.....	*piscari.*
Ploro.....	plorar.....	*plorare.*
Purga.....	purgar.....	*purgare.*
Reclamo.....	reclamar.....	*reclamare.*
Recompensa.....	recompensar, compensar.....	*compensare.*
Reforma.....	reformar.....	*reformare.*
Replica.....	replicar.....	*replicare.*
Reserva.....	reservar.....	*reservare.*
Retardo.....	retardar.....	*retardare.*
Soccovro.....	soccovrer.....	*succurrere.*
Supplica.....	supplicar.....	*supplicare.*
Visita.....	visitar.....	*visitare.*

Dans le valaque, il est vrai, et c'est là un exemple remarquable de l'indépendance avec laquelle cet idiome s'est développé sur le fond commun à toutes les langues néo-latines, dans le valaque, dis-je, les noms abstraits qui ne sont pas directement dérivés de noms latins sont d'ordinaire de simples

Digitized by Google

infinitifs employés substantivement, et par conséquent analogues à nos mots français comme :

Devoir, de *debere.*	Loyer, de *locare.*
Plaisir, de *placere.*	Baiser, de *basiare.*
Loisir, de *licere.*	Manger, de *manducare.*
Pouvoir, de *potere, posse.*	Boire, de *bibere.*
Savoir, de *sapere.*	Goûter, de *gustare.*

Tels sont en effet :

Vedere,	pour vision, de *videre.*
Suflare,	souffle, de *sufflare.*
Intelegere,	intelligence, de *intelligere.*
Culegere,	recueil, collection, de *colligere.*
Chiamare,	appel, de *clamare.*
Preamblare,	promenade, de *præambulare.*

Ce qui n'empêche pas que l'on trouve aussi dans cette même langue quelques noms dérivés par apocope d'un infinitif, comme sont :

Aud,	ouïe,	*audire,* de *audire;*
Blestem,	blasphème,	*blestemare,* de *blasphemare;*
Boteza,	baptême,	*botezare,* de *baptizare;*
Voia,	volonté,	*voire,* de *volere*[1];
Predica,	prêche,	*predicare,* de *prædicare;*
Cugit,	pensée,	*cugetare,* de *cogitare;*

exemples par lesquels le valaque rentre dans le concert que nous venons de signaler entre les langues néo-latines.

§ IV. Un procédé grammatical qui produisit de si bonne

[1] Nouvelle preuve à l'appui des inductions développées ci-dessus en faveur de l'existence ancienne d'un infinitif *volere,* remplacé plus tard par l'infinitif classique *velle.* Le valaque, à lui seul, fournit beaucoup de faits semblables.

Digitized by Google

heure des mots nouveaux dans presque toutes les langues issues du latin n'existait-il pas, au moins en germe, dans la langue mère? c'est une dernière question qui nous reste à examiner.

Quand on relève dans Ducange les formes suivantes :

Appellum.	pour appel;	*Paga*,	pour paye;
Apportum,	apport;	*Fatiga*,	fatigue;
Supportus,	support;	*Prisa*,	prise;
Deportus,	deport;	*Demanda*,	demande;
Arrestam,	arrêt;	*Sufflus*,	souffle, etc.

on incline facilement à y reconnaître des mots qui, d'un dialecte néo-latin, ont passé, en s'affublant après coup d'une terminaison latine, dans la latinité des clercs du moyen âge. Comme l'a bien dit M. Littré, « il faut distinguer deux basses « latinités, celle de laquelle le roman a été fait, et celle qui a été « faite sur le roman [1]. »

Les mots d'origine romaine qui font ainsi retour au latin en traversant le français sont très-nombreux; on en compte même beaucoup qui y sont venus ainsi des dialectes germaniques. Mais quelques noms à radical verbal, originaires du latin, paraissent remonter plus haut que la période où les dialectes romans, déjà plus ou moins formés, rendaient à la langue mère quelques produits de ses racines. Tels sont :

Circa, dérivé de..... *circare*.
Computus et *compatum*..... *computare*.
Tempera..... *temperare*.
Cambium..... *cambiare*.
Æstimium ou *æstimia*..... *æstimare*, etc.

[1] *Journal des Débats* du 23 novembre 1859, article sur le Dictionnaire français-latin de M. L. Quicherat.

Digitized by Google

Ce dernier mot a des autorités assez anciennes, puisqu'il se trouve déjà dans le lexique de Paul Diacre et dans les *Scriptores rei agrariæ*. Nous voilà déjà bien près des temps classiques; mais il semble que nous pourrions nous en rapprocher encore davantage. Une observation générale sur les rapports étymologiques du latin avec le français nous y induit, je dirai presque nous y autorise, observation qui mérite d'être exposée ici avec quelque détail.

On considère trop volontiers comme une révolution plus ou moins subite le changement qui a fait sortir du latin les idiomes néo-latins[1]. A vrai dire, ce changement remonte très-haut dans l'antiquité même. *Consuetudo loquendi est in motu*, « l'usage d'une langue ne cesse de changer, » a dit Varron[2]. Ce mot s'applique parfaitement au latin. Depuis le IIIe siècle avant l'ère chrétienne, époque où commencent, à proprement parler, pour nous les premiers monuments de cette langue[3], jusqu'à l'invasion des barbares, c'est-à-dire jusqu'au temps où l'on admet d'ordinaire que le latin se décomposa peu à peu pour former les dialectes romans, chaque siècle, dans l'histoire de cette langue, en a plus ou moins modifié le lexique et la grammaire.

Que l'on rapproche et que l'on classe toutes les altérations que les mots latins ont subies pour devenir des mots français : permutations de lettres, contractions, apocopes, passage d'une catégorie à une autre catégorie, dérivations irrégulières, il n'est presque aucune de ces altérations qu'on ne retrouve déjà

[1] Voir, contre ce préjugé, les belles observations de M. Fauriel dans le tome II de son cours sur Dante et les origines de la langue et de la littérature italiennes, publié, en 1854, par M. Mohl.

[2] *De Lingua latina*, IX, XVII, éd. Müller.

[3] Sur ce fait trop peu remarqué, voir la Préface de nos *Reliquiæ latini sermonis vetustioris* (Paris, 1843).

Digitized by Google

dans la langue latine à des époques fort éloignées de sa décadence; les mots alors demeuraient latins en se transformant; plus tard, en se transformant davantage, mais presque toujours d'une façon analogue, ils devinrent des mots français, italiens, espagnols ou valaques.

Par exemple rien n'est plus fréquent, dans les idiomes néo-latins, que l'abrégement par contraction. Ainsi *quadragesima* (*dies*) devient *carême*, *augustus* devient *août*, et même *oût*; *dicere* devient *dire*, *legere* devient *lire*, etc. Or les Romains ont déjà signalé dans leur propre langue des contractions de ce genre [1], dont nous retrouvons beaucoup d'exemples :

Taxillus, qui devient..... *tâlus.*
Suprêmus..... *sûmmus.*
Paxillus..... *pâlus.*
Axilla..... *âla.*
Maxilla..... *mâla* [2].
Divitior (de *dives*)..... *ditior.*
Juvénior (de *juvenis*)..... *jûnior.*

Dans ces mots on remarque, en outre, l'influence de la syllabe accentuée, influence tout à fait semblable à celle que nous avons notée plus haut [3] dans les mots français qui nous offrent la première syllabe du mot primitif confondue avec celle qui la suivait immédiatement et qui portait l'accent.

Ailleurs, comme dans le français *perche*, du latin *pertica*, et dans *angle*, d'*angulus*, c'est sous la même influence, mais par un effet différent, que les deux dernières syllabes du mot latin, n'étant pas accentuées, se contractent, et cela en une seule syllabe d'un son très-faible. Ce travail de contraction par l'effet

[1] Varron, *De Ling. lat.* V, VI, (cf. VI, 8), éd. Müller.

[2] Cicéron, *Orator*, c. XLV.

[3] Page 305.

Digitized by Google

d'une antépénultième accentuée, est déjà sensible dans les formes latines qui suivent :

Atri, pour *áteri*, de *âter* (de même *âtra*, *âtrum*, etc.).
Libri, pour *liberi*, de *liber*, et autres semblables.

C'est ainsi que se sont formés :

Libéllus, de *libérulus*.
Lapillus, de *lapidulus*.
Tenéllus, de *tenérulus*.
Fáctum, de *fácitum*.
Laûtum, de *lávitum*.
Vinclum, de *vinculum*.
Séclum, de *séculum*.
Villum, de *vinulum*.
Táctum, de *tágitum*.
Caûtum, de *cávitum*, etc.

Dans les formes verbales personnelles, la troisième personne *veut* (autrefois *veult*) du français n'est guère plus éloignée de la forme régulière et primitive *volit* ou *vulit*, que ne l'est *vult* ou *volt* dans le latin classique. La deuxième personne, *vis*, pour *volis*, en latin, est même le résultat d'une contraction encore plus forte. Que dire de *sis*, pour *si vis*? Si le verbe *férir*, en vieux français, faisait : je *fiers*, tu *fiers*, il *fiert*, le verbe latin *ferre* (pour *férere*) faisait déjà et tout de même : *fers* pour *feris*, et *fert* pour *ferit*.

Beaucoup de noms substantifs, en français, sont d'anciens adjectifs latins, comme *poitrine*, qui vient de *pectorina* (sous-entendu *caro*); or déjà le latin classique employait substantivement, avec l'ellipse du même mot, *ovina*, *agnina*, *suilla*, *ferina*. Par une ellipse pareille, les Romains sous-entendaient *libri* devant les mots *annales* et *diurni;* ils avaient même fini par l'omettre si bien, que ces deux adjectifs, *annales* et *diurni*, recevaient à leur tour des adjectifs, comme auraient fait de simples noms.

Nous faisons volontiers passer un mot du sens abstrait au

Digitized by Google

sens concret : c'est ainsi que *témoin*, autrefois *tesmoing*, vient de *testimonium*. De même, en latin, *servitia* était synonyme de *servi; mancipium* l'était de *servus*.

Parfois le français cache aujourd'hui sous une forme de radical identique deux racines différentes. Notre verbe *louer* dérive tour à tour, selon le sens où on l'emploie, de *locare* ou de *laudare*. *Poser* et *reposer* ne renferment qu'en apparence le même radical que *déposer, disposer,* etc. ces derniers se rattachent à *ponere, positus;* les deux premiers viennent de *pausare* et *repausare,* et se rattachent ainsi au mot simple *pausa*. De même, chez les Romains, peut-on croire que le radical *bell* ait la même origine dans *bellum,* guerre, et dans *bellus,* joli? N'y reconnaît-on pas, pour le premier cas, une altération de *duellum,* comme dans *bonus,* de *duonus,* dans *bis,* de *duis;* et, pour le second cas, une contraction de quelque forme comme *benellus,* dérivée elle-même du radical que l'on retrouve dans *bene* et *benignus?*

Cette diversité de racines, cachée sous l'apparente identité des dérivés, se montre encore dans

Prodere, qui répond au grec..... προδιδόναι,
Disdere..... διαδιδόναι,
Edere..... ἐκδιδόναι,

et dans

Abdere, qui répond au grec..... ἀποτιθέναι,
Subdere..... ὑποτιθέναι,
Condere..... συντιθέναι.

Le seul verbe *dare,* dans l'unité de sa forme et de ses sens classiques, ne peut rendre compte de dérivés aussi divergents; il faut supposer, et, en effet, les indianistes ont retrouvé là une

Digitized by Google

différence originelle de radicaux cachée aujourd'hui sous l'unité de la forme verbale *dare*[1].

On a remarqué plus haut comment deux dérivés nous viennent souvent d'un seul mot latin, avec deux sens plus ou moins différents, et cela par des variantes d'orthographe répondant d'ordinaire à deux âges différents dans l'histoire de la langue française. C'est ce que Catherinot appela les *doublets*, et ce que Butet nomme plus justement des *dérivations divergentes*. Par exemple :

Orteil et article, qui viennent tous deux de..	*articulus.*
Loyal et légal.....	*legalis.*
Veille et vigile.....	*vigìlia.*
Porche et portique.....	*porticus.*
Poison et potion.....	*potio-nis.*
Médaille et métal.....	*metallum.*
Seule (v. f.) et siècle.....	*seculum.*
Loin et long.....	*longus.*
Sourdre et surgir.....	*surgere*, etc.[2]

Or on rencontre en latin de ces couples de mots, où une simple différence d'orthographe, différence peut-être accidentelle dans l'origine, répond à une notable différence de signification. Tels sont :

Quæro, je cherche, et *quæsô*, je demande (même parfait *quæsivi*).
Providens, prévoyant, et *prudens*, savant, prudent.

[1] *Gramm. latine* de J. L. Burnouf, § 170, p. 148, note 1 ; et *Gramm. sanscrite* d'Ém. Burnouf, §§ 71 et 72.

[2] Voir mes *Notions élém. de grammaire comparée* (5e éd. 1857), p. 166, avec la note 99. M. S. Luce a réuni un grand nombre d'exemples semblables dans sa thèse *De Guidone, carmine gallico vetustiore* (Paris, 1860), p. 104, et il annonce l'intention de publier de ces mots à dérivation divergente un lexique spécial, dont il a lu la préface dans une séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (préface imprimée dans le *Journal général de l'instruction publique* du 29 avril et du 18 mai 1863).

Digitized by Google

Sequendus, participe régulier de *sequi*, et *secundus*, pour *sequundus*, ancien participe, devenu adjectif avec un autre sens.

Lautus et *lotus*, tous deux participes de *lavo*, mais le dernier seul avec le sens propre qui convient à sa forme.

Antiquus, ancien, et *anticus*, antérieur, de devant[1].

Facilitas, facilité, et *facultas* (d'abord *faculitas*), faculté, pouvoir.

Coïtus, union des deux sexes, et *cœtus*, assemblée, réunion.

Supremus et *summus*, contractions diverses de *superrimus* (racine *super*).

Peut-être aussi :

Brevissima, féminin usuel du superlatif *brevissimus*, et *bruma*, fixé au sens de « solstice d'hiver » (*bruma* = *brevissima dies*).

Postero et *porro*, tous deux dérivés de *post*.

Polluere, souiller, et *pelluere*, laver, inonder, qui paraissent être deux formes altérées d'un même verbe *perluere*[2].

Quelquefois enfin une locution, en se réduisant, plus ou moins régulièrement, à un mot composé, prend, sous cette nouvelle forme, un sens plus ou moins nouveau, comme *animadvertere*, qui vient de *animum advertere*, et qui, construit avec *in*, prend une tout autre signification.

Le latin formait quelquefois des composés peu réguliers: tel était *stipendium*, pour *stipipendium*, qui rappelle notre mot *idolâtrie*, pour *idololatria*, et notre *amphibologie*, pour *amphibolologia*. Tels étaient encore *in præsentiarum*, pour *in præsentia rerum* (ἐν τῷ παρόντι); *scilicet*, pour *scire licet; videlicet*, pour *videre licet; dénuo*, pour *de novo; hódie*, pour *hoc die;* et, dans ces deux derniers exemples, on remarquera que l'accent se dé-

[1] Comparez *postĭcus*; dans *antĭcus* et *postĭcus*, comme dans *pudicus*, la terminaison *icus* ne paraît pas un simple suffixe (qui aurait la pénultième brève), mais un radical nominal, peut-être *vĭcus* (οἶκος) ou quelque autre, inconnu aujourd'hui.

[2] Sur ces composés de *luere*, cf. Fronton, *Epist.* p. 97 ed. Rom.

Digitized by Google

plaçait, comme pour consacrer la formation définitive du mot composé en lui donnant sa véritable unité.

Hodie rappelle naturellement d'autres composés, comme *pridie* et *postridie*, dont le dernier s'emploie déjà dans le latin classique avec une sorte de pléonasme que la dérivation romane a imité d'une façon assez étrange. En effet, on lit dans César: *postridie hujus diei*[1]; or la locution *aujourd'hui* se résout étymologiquement en *ad illum diurnum de hoc die*.

Ces accidents de contraction et de syncope arrivaient surtout dans la classe des mots ou locutions invariables, et pour des formes très-usuelles. Or c'est le même phénomène qui, dans la transition du latin au français, a produit un grand nombre de nos adverbes. Par exemple :

Arrière, de..... *a retro;*
Derrière..... *de retro;*
Désormais..... *de hora magis;*
Jamais..... *jam magis;*
Dementière (v. f.)..... *dum interea;*

et, par l'intermédiaire de ces formations, un certain nombre de noms substantifs, comme :

Ensemble, de..... *in simul* ou *in simili.*
Embonpoint..... *in bono puncto.*
Alentour, entour..... *in turno.*
Impromptu..... *in prompta.*
Surplus..... *super plus.*

Des phénomènes grammaticaux d'une nature encore plus délicate mettent en relief cette continuité d'une analogie intime entre le latin et les langues qui en sont dérivées.

[1] *De bello gallico*, I, XXIII.

Digitized by Google

Dans plusieurs langues romanes, et notamment en français, le pronom possessif pluriel n'est autre chose que le génitif pluriel, *illorum*, réduit à ses deux dernières syllabes ou à sa syllabe accentuée *lo, lor, leur*. De même, en latin, on voit le génitif *cujus* former le possessif interrogatif *cujus, cuja, cujum*.

La conjugaison de nos verbes attributifs offre deux classes de formes composées : les unes analytiques, où le verbe auxiliaire se distingue très-nettement dans l'écriture, moins nettement, il est vrai, dans la pensée et dans la prononciation, du participe auquel il est joint : *j'ai reçu, je suis venu*, etc. les autres, qui ont été d'abord analytiques, mais qui sont devenues synthétiques, et où le verbe auxiliaire fait corps avec un thème verbal qui est l'infinitif, *je recevrai, je viendrai, je parlerai* (pour : *je recevr-ai, je viendr-ai, je parler-ai*), formes dont l'origine et le vrai caractère, signalé jadis avec justesse par Regnier Desmarais [1], démontré plus tard par La Curne de Sainte-Palaye [2], semble aujourd'hui reconnu, sauf de rares exceptions [3], par tous les linguistes de quelque autorité en ces matières. Eh bien, ces deux procédés ont eu leur rôle dans la formation de la conjugaison latine : le premier dans les temps comme *amatus sum - eram - fueram*, etc. le second dans les temps comme *amav-eram, amav-ero, amav-issem*, où il est très-facile encore de reconnaître dans la flexion verbale les formes mêmes du verbe substantif agglutinées à un thème attributif. Bien plus, l'usage du verbe *avoir* à titre d'auxiliaire n'est-il pas comme annoncé par les constructions déjà si fré-

[1] *Traité de la Grammaire françoise*, p. 386, éd. de 1706.

[2] *Remarques sur la langue françoise des XII^e^ et XIII^e^ siècles, comparée avec les langues provençale, italienne et espagnole, dans les mêmes siècles.* (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXIV, p. 684 et suiv.)

[3] Voir l'*Origine et formation de la langue française*, par M. A. de Chevallet, t. III, p. 268, note.

Digitized by Google

quentes dans la syntaxe classique des Latins, où *habere* perd beaucoup de sa valeur attributive quand il régit des participes passés à l'accusatif[1]?

Il serait facile de multiplier ces preuves de la continuité séculaire du travail qui a transformé la langue de Cicéron jusqu'à en faire celle de Bossuet; mais peut-être en ai-je fourni assez pour l'objet que je me propose dans ce Mémoire.

Or, si tant de procédés grammaticaux, que nous croyons modernes, sont, en réalité, d'une date fort ancienne, pourquoi ne retrouverait-on pas dans la vieille latinité des traces, au moins, du procédé de dérivation par apocope dont les langues romanes nous ont offert tant d'exemples?

Quand on compare, dans la série suivante, les noms substantifs et les verbes correspondants :

Coquus,	*coquere;*	*Scriba*,	*scribere;*
Currus,	*currere;*	*Agger-is*,	*aggerere;*
Vehes,	*vehere;*	*Impes-tis*,	*impetere;*
Torques,	*torquere;*	*Conviva*,	*convivere;*
Proba,	*probare;*	*Advena*,	*advenire;*
Copula,	*copulare;*	*Convena*,	*convenire;*
Mica,	*micare;*	*Incola*,	*incolere;*
Nota,	*notare;*	*Confuga*,	*confugere;*
Plica,	*plicare;*	*Transfuga*,	*transfugere;*
Stilla,	*stillare;*	*Perfuga*,	*perfugere;*
Mora,	*morari;*	*Supplex-icis*,	*supplicare;*
Pugna,	*pugnare;*	*Judex-icis*,	*judicare;*
Lucta,	*luctari;*	*Remex-igis*,	*remigare;*
Suboles,	*subolescere;*	*Prōles*,	*prŏ-ŏlescere?*

[1] Voir les deux mémoires de M. Obry : 1° *Sur le verbe substantif et son emploi comme auxiliaire dans les conjugaisons sanscrite, grecque et latine* (extrait, sans date, des Mémoires de l'Académie d'Amiens); 2° *Sur le participe français et sur les verbes auxiliaires* (Amiens, 1851, in-8°); ce dernier surtout, p. 183-193.

Digitized by Google

on hésite à dire si, dans ces couples de mots, soit simples, soit composés, c'est le verbe ou le nom qui est le premier par ordre de formation, ou si tous deux ne sont pas sortis simultanément de la racine qui leur est commune. Pour les composés tels que *advena*, *transfuga*, comme le nom simple correspondant n'existe pas, il semble plutôt que c'est le verbe *advenire*, *transfugere*, etc. qui est le primitif du nom. *Agger*, auquel ne répond aucun nom simple formé avec le radical du verbe *gerere*, semble aussi le résultat d'une apocope opérée plus tard sur le composé *aggerere* (*ad-gerere*). Mais, même pour quelques mots simples, n'est-on pas tenté de faire la même conjecture? *Proba* n'apparaît pour nous que bien tard après le verbe classique *probare*, dans Ammien Marcellin et dans le code Théodosien. Or ce mot, s'il avait existé avant *probare*, ou s'il s'était seulement formé en même temps que *probare*, aurait dû être d'un fréquent usage; au lieu de cela le dérivé *probatio* exprime seul, dans les textes classiques, ce que les Grecs désignent par *δοκιμασία*.

Mais tous ces exemples ne comportent pas une solution certaine du problème étymologique qu'ils soulèvent. Au contraire, que l'on rapproche

Averruncus (deus), et *averruncare;*	*Pertunda* (dea), et *pertundere;*
Prema (dea), et *premere;*	*Fulgora* (dea), et *fulgorare;*

dans ces noms, inventés jadis par les vieux Romains pour les dieux de leur superstition populaire, et dont les Pères de l'Église se sont justement moqués [1], ne sent-on pas, bien que le fait échappe à une démonstration positive, le travail qui a détaché du verbe l'idée abstraite de l'action qu'il exprime,

[1] Arnobe, *Adversus Gentes*, IV, p. 124; saint Augustin, *De Civitate Dei*, VI, IX et X; VII, II; *Epistola* XVII (ad Maximum madaurensem).

Digitized by Google

pour la représenter par le radical affublé d'une flexion nominale, et pour en faire ainsi le nom même de la divinité qui présidait à cette action? Un travail plus grossier, et par cela plus visible, avait fait :

De *abeo* (1re pers. du présent indic.), le nom d'une déesse *Abeona.*
De *adeo*..... *Adeona.*
De *domi* et *ducere*, le nom d'un dieu..... *Domiducus.*

La déesse de la persuasion et la déesse des fleurs, les *Dii Consentes*, pour occuper un rang plus élevé dans l'Olympe de l'antique Italie, ne doivent pas moins leur nom au même procédé grammatical : *suadere* et *florere* ont donné *Suada* et *Flora; Consentes* vient de *consentire.*

Mais la classe des noms communs peut aussi nous offrir des exemples pareils. Les deux substantifs *promus* et *condus* (ou plutôt le mot double *promus-condus*, désignant la fonction d'économe dans la famille romaine), s'expliquent respectivement par les radicaux composés que présentent les verbes *promere* (*pro-emere; cf. demere* = *de-emere; eximere* = *ex-emere*) et *condere*[1]; il semble impossible de les rattacher tout droit à des radicaux simples.

La seule différence qu'il y ait entre ces mots latins et les mots analogues dans la langue française, c'est que celle-ci laisse d'ordinaire tout nu ou presque nu le radical qu'elle détache d'un infinitif pour en faire un nom[2]; tandis que le latin, langue plus synthétique, caractérise par la flexion propre à l'une de ses déclinaisons le nom qu'il détache du verbe.

[1] La formation de ce dernier est expliquée plus haut, p. 330.

[2] J'ai compté dans la liste ci-dessus à peu près nombre égal de noms terminés en *e* muet et de noms terminés soit par une voyelle forte, soit par une consonne que la prononciation fait plus ou moins sentir.

Digitized by Google

Des conjectures, qui ne sont peut-être pas sans vraisemblance, étendraient la liste assez courte des exemples que nous venons d'analyser. Je ne veux pas abuser de la conjecture; on me permettra cependant de citer quelques exemples qui méritent au moins une discussion attentive.

Consul, comparé à *consulere*, rappelle *agger* et *aggerere*, *impestis* et *impetere*. Les Latins, d'ailleurs, le dérivaient volontiers du verbe *consulere*[1]; toutefois l'évidente analogie de *consul* avec *exsul*, *exsilium* et *exsulare*, puis avec *præsul*, auquel ne répond aucun verbe en latin, tous ces rapprochements et toutes ces divergences, nous imposent une grande réserve. Il est probable que le radical *sul* est celui même qui se retrouve dans *solium*, et qu'ainsi *consul* et *præsul* répondent par leur composition, comme par leur sens, aux deux mots grecs σύνεδρος et πρόεδρος, formés tous deux avec le radical de ἕδρα, siége.

Nous oserons davantage au sujet du mot *adulter* et du verbe correspondant *adulterare*.

Déjà un grammairien ancien, Pompéius Festus, d'après Verrius Flaccus, y soupçonne la présence du radical qui est dans *alter*. « *Adulter* et *adultera* dicuntur, quia et ille ad alte- « ram et hæc ad alterum sese conferunt; » et Vossius a justement remarqué que l'*a* se change ici en *u*, comme dans :

Contubernalis, formé de *cum* avec *taberna*.
Conculco et *inculco*, formés de *cum* et *in* avec *calco*.
Deglubo, formé de *de* avec *glabo* (cf. *glaber*).
Insalsus, formé de *in* avec *salsus*.
Insulto et *adsulto*, formés de *in* et *ad* avec *saltare*.

Cela posé, en restituant entre *l* et *t* la voyelle de liaison *i*, qui subsiste dans l'adverbe *aliter*, le verbe *adulterare* nous con-

[1] Varron, *De Lingua latina*, V, LXXX, éd. Müller.

Digitized by Google

duit aux formes *adaliterare, ad-aliterare, aliterare, aliter* (cf. en grec ἄλλος et ἀλλοιοῦν). Le verbe simple *aliterare* ou *alterare* ne s'est pas rencontré jusqu'ici avec certitude dans les textes latins[1], mais il semble bien avoir produit le verbe français *altérer*[2]; on peut donc l'admettre au même titre que plusieurs autres que nous avons dégagés ci-dessus (p. 285) des mots romans qu'ils ont produits. *Adulterare* sera ainsi un augmentatif de *alterare;* il signifiera, comme le grec φθείρειν et son composé διαφθείρειν, « dénaturer, corrompre » (ce qui est, en effet, démontré par l'usage de très-anciens auteurs), et, comme ce même verbe grec, il passera au sens moral pour signifier corrompre une femme ou un mari. Le verbe d'action une fois créé dans la langue, *adulter* (autrefois *adulterus*), ou le nom de celui qui fait cette action, et *adulterium,* ou le nom abstrait de l'action même, en seront sortis par le procédé que nous connaissons et en vertu d'un besoin d'expression très-facile à comprendre. Au contraire, le moindre sentiment des lois de l'organisme grammatical en latin suffit pour avertir que *adulter* ne peut s'être formé directement de l'union des deux mots *ad* et *alter,* comme le voulait le grammairien latin cité plus haut, et dont il est superflu de réfuter l'opinion.

[1] Le passage unique d'Ovide (*Fastes*, I, 373) offre une leçon douteuse ; au lieu de *transformat et alterat*, il faut peut-être lire *transformis adulterat.* Au reste, il y a en latin plusieurs exemples de racines verbales que l'on ne retrouve aujourd'hui que dans leurs composés : *cello,* dans *præcello, excello, etc. clino,* dans *inclino, declino, etc. stinguo* (cf. en grec στίζω), dans *distinguo, exstinguo, etc. specio,* dans *inspicio, despicio, etc. stauro,* dans *instauro, restauro, etc.*

[2] Quand *altérer* signifie « donner soif, » il paraît difficile d'y reconnaître la même racine. Les lexicographes n'ont pas, je crois, remarqué cette difficulté. Qui sait si *arteriare*, qui, chez les médecins du moyen âge, désignait une affection du gosier (voy. Ducange, à ce mot), n'a pas conduit au mot *altérer,* « étrangler de soif. » Pour le changement de *r* en *l*, comparez : *crible* et *cribrum, pèlerin* et *peregrinus, soûler, saouler* et *saturare.* En sens inverse : *apôtre* et *apostolus; épître* et *epistola,* etc.

Digitized by Google

Un vocable dont l'histoire est analogue et plus curieuse encore, c'est le vocable *mot* en français.

Le latin disait *mussare* ou *mussitare*, comme le grec disait *μύειν*, pour « faire entendre un son labial et peu articulé. »

. . . . . Mussabat tacito medicina timore,

dit Lucrèce dans une description célèbre[1]. C'était donc un synonyme de *tacere*. Tel était aussi le sens du verbe *mutire*, auquel se rattache l'adjectif *mutus*, qui nous a donné *muet*. Mais, plus tard, de *mutire* s'est détaché un substantif *mutum*, qui a signifié un petit son, le moindre son possible, d'où la locution *ne mutum quidem facere* ou *emittere*[2]. Puis, du sens presque négatif, *mutum* a passé peu à peu au sens positif de son articulé et significatif, et il est devenu, avec ce nouveau sens, le français *mot*, c'est-à-dire le vocable qui exprime essentiellement la parole intelligente et intelligible; et, ce qui est encore plus remarquable, les dialectes romans du Nord l'ont seuls adopté avec la valeur générale qui nous est si familière. L'italien a gardé, en l'altérant à sa manière, le *vocabulum* du latin classique; *motto* et le diminutif *mottetto* y conservent la racine de *mutum*, mais avec un sens beaucoup plus spécial. L'espagnol a dérivé *palabra* du grec παραβολή, latinisé dans *parabola*.

CONCLUSION.

On peut donc considérer ces formations d'un substantif, par la suppression de la terminaison d'un infinitif, comme un effet

[1] *De Rerum natura*, VI, 1177.

[2] Voyez Festus, aux mots *mutire* et *mussare*, et le scholiaste de Perse, *ad Sat.* I, 119. Ducange, au mot *muttum*.

Digitized by Google

de la tendance générale des langues organiques à compléter symétriquement la série de leurs racines et des dérivés correspondants. Là où manquait le nom simple, et où le verbe, signe de la même idée générale, était venu d'une langue ancienne, l'idiome moderne s'est créé ce nom simple par une sorte de réaction sur la forme verbale. Le latin (et ce que nous en disons ici semble pouvoir également s'appliquer au grec), le latin, langue d'un organisme plus ancien et plus régulier, ayant presque toujours formé, soit successivement, soit simultanément, sur une même racine, le nom et le verbe correspondant; n'a que rarement senti le besoin de ces retours artificiels à la racine. Les peuples latins en étaient d'ailleurs détournés par le sentiment le plus vif et le plus juste qu'ils avaient de la nature et du rôle des racines. Au contraire, les peuples néo-latins, dirigés, dans la formation de leur langue, par un instinct moins précis, quoique très-méthodique encore, compensèrent fréquemment, par la suppression de terminaisons infinitives, l'absence de certains noms substantifs qui leur manquaient; ils continuent à le faire sous nos yeux.

Ainsi, du latin ancien jusqu'à l'état actuel des idiomes néo-latins, les mêmes principes ne cessent d'agir, à des degrés divers, pour modifier un fonds commun de racines; ainsi l'histoire de la parole humaine nous offre, comme celle des institutions, le spectacle d'un progrès continu, et nos observations sur une partie très-limitée de cette histoire viennent s'encadrer sans effort au milieu d'une série d'observations et de principes depuis longtemps acquis à la science.

Mais une conclusion toute pratique ressort aussi des études auxquelles nous nous sommes livré dans ce Mémoire.

Si le néologisme est plein de périls pour une langue fixée, il peut quelquefois lui être utile et même nécessaire, et il de-

Digitized by Google

vient alors légitime; mais on doit souhaiter que l'innovation, en matière de langage, soit toujours soumise à certaines règles et ne dégénère point en barbarie. Or le principe que nous avons étudié fournit précisément une de ces règles. Il peut donc servir de *criterium* pour l'appréciation de certaines formes qui tendent, sous nos yeux, à s'introduire dans l'usage. Tel est, par exemple, le mot *chauffe* dans les locutions *surface de chauffe, donner une chauffe,* etc. que nous voyons employer par les métallurgistes et les constructeurs de machines à vapeur. Si nouveau qu'il soit, ce mot est, à nos yeux, défendu par deux raisons excellentes : d'abord il n'a pas d'équivalent parfait dans les dérivés de *calidus* ou de *calefacere* que déjà possédait notre langue; puis il dérive de l'infinitif *chauffer* selon une analogie qui repose sur plus de deux cents exemples. Notre savant lexicographe, M. Littré, a donc pu sans scrupule l'admettre dans son Dictionnaire, comme un mot parfaitement digne d'obtenir chez nous son droit de cité.

Une théorie vraie n'a pas besoin d'être recommandée pour l'utilité de ses conséquences pratiques; mais elle gagne toujours quelque chose à mériter cette recommandation.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LES RECUEILS DE JUGEMENTS

RENDUS PAR L'ÉCHIQUIER DE NORMANDIE,

SOUS LES RÈGNES

DE PHILIPPE-AUGUSTE, DE LOUIS VIII ET DE SAINT LOUIS,

PAR M. L. DELISLE.

Première lecture les 19 et 26 octobre 1860; Deuxième lecture les 2 et 9 novembre 1860.

L'attention des savants s'est déjà portée, à diverses reprises, sur les collections de jugements rendus par l'échiquier de Normandie, sous les règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis. Au siècle dernier, Brussel en fit connaître un certain nombre d'articles, dont il tira parti pour l'éclaircissement de plusieurs questions de droit féodal. De nos jours des publications spéciales ont été consacrées à ce genre de documents en France et en Allemagne. Mais quelle que fût la valeur des travaux de M. Marnier, de M. Léchaudé d'Anisy et de M. Warnkœnig, la matière était loin d'être épuisée. Le manuscrit le plus intéressant n'avait pas encore été employé, les différents textes n'avaient pas été rapprochés; la question d'origine avait à peine été soulevée, et l'importance historique de la collection n'avait pas été suffisamment mise en relief.

Digitized by Google

En essayant de combler plusieurs de ces lacunes, j'ai été conduit à distinguer quatre compilations des jugements de l'échiquier sous les règnes de Philippe-Auguste et de ses deux successeurs. Déterminer les caractères de chacune de ces compilations, remonter à la source d'où elles dérivent, signaler l'utilité de ces textes et en justifier la publication, tel est le but de ce mémoire.

En première ligne, et sous le titre de *première compilation*, je place le recueil le plus considérable, et qui doit toujours servir de terme de comparaison quand on étudie les monuments de l'échiquier remontant à la première moitié du XIII^e^ siècle. Tel qu'il nous est parvenu, ce recueil nous fait connaître 659 jugements ou ordonnances de l'échiquier. Il embrasse la période comprise entre les années 1207 et 1243. Le seul exemplaire qui soit arrivé à ma connaissance est conservé à la bibliothèque de Rouen dans le manuscrit Y. 9. 90, que je vais décrire en quelques mots[1].

C'est un petit volume in-4°, de 82 feuillets de parchemin. L'écriture, disposée sur deux colonnes, offre les caractères de la fin du XIII^e^ siècle.

Dans la première partie du manuscrit (fol. 1-51 v°), on trouve le texte latin de la Coutume de Normandie. Il est suivi d'une note relative aux droits que le duc de Normandie avait sur les filles de ses vassaux, sur les gros poissons et sur les plaits de l'épée. Cette note est insérée, par morceaux et avec quelques variantes, dans le manuscrit latin 11032 de la Bibliothèque impériale, et dans le manuscrit français F. 2 de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

[1] Ce manuscrit m'a été communiqué, à différentes reprises, par M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque de Rouen et du musée départemental, avec une obligeance dont je ne saurais assez le remercier.

Digitized by Google

La seconde partie du manuscrit (fol. 51 v°-82 v°) est remplie par les jugements de l'échiquier depuis 1207 jusqu'en 1243. A la fin, le copiste a transcrit l'ordonnance de saint Louis relative aux dîmes possédées par des laïques [1].

Deux lacunes sont à regretter dans le volume : l'une après le folio 46, l'autre après le folio 79. Le folio 75 a été transposé par le relieur; il est placé entre les folios 38 et 39.

Ce manuscrit faisait autrefois partie de la bibliothèque de l'abbaye de Jumiéges; il y était coté D 41. Dom Bessin en a tiré quatre articles pour sa collection des Conciles de Normandie [2]. Depuis dom Bessin jusqu'à nos jours, le manuscrit paraît avoir été complétement oublié. Au mois de juillet 1849, M. Antoine Blanche, aujourd'hui avocat général à la Cour de cassation, voulut bien appeler mon attention sur les jugements dont il contient la notice. J'en reconnus sans peine l'importance, et je formai dès lors le projet d'en donner une édition.

Le recueil dont le texte nous a été conservé dans le manuscrit de Jumiéges n'est probablement pas la plus ancienne des compilations que j'ai à passer en revue. Mais, à tous égards, il est trop supérieur aux autres pour n'être pas mis au premier rang. Les compilations dont il me reste à parler seront classées par ordre d'ancienneté.

Le recueil que j'appelle *deuxième compilation* commence à l'année 1207 et s'arrête à l'année 1235. Après le chapitre de l'échiquier de Saint-Michel 1235, on y trouve trois articles, dont la date est incertaine, mais dont le premier appartient

[1] Cette ordonnance, datée de Paris, au mois de mars 1270 (n. s.), a été publiée plusieurs fois, notamment dans le *Recueil des ordonnances*, I, 102.

[2] I, 110, 127, 128 et 142. Voy. ces mêmes articles dans *Jud. scac.* n. 113, 230, 272, 581. Sous le titre de *Judicia scacarii* je désigne le recueil inséré dans les *Notices et extraits des manuscrits*, tome XX, deuxième partie.

Digitized by Google

probablement à l'année 1236[1]. Ce recueil contient la notice de 210 actes. La Bibliothèque impériale en possède cinq copies anciennes :

1° Fonds latin, n. 4651, fol. 49-55. Ms. sur parchemin, in-4°, écriture de la fin du XIII^e siècle, à deux colonnes. Ce manuscrit provient de Bigot.

2° Fonds latin, n. 11034 (jadis supplément latin, n. 1016), fol. 1 v°-8 v°. Ms. sur parchemin, in-4°, écriture du commencement du XIV^e siècle, à deux colonnes. Ce manuscrit, qui paraît avoir appartenu à P. Pithou, a été vendu en 1836 avec les livres de la bibliothèque du château de Rosny.

3° Fonds latin, n. 11033 (jadis supplément latin, n. 1290), fol. 52-60. Ms. sur parchemin, petit in-4°, copié en 1365. Ce manuscrit a été sommairement décrit dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*[2].

4° Fonds latin, n. 4653, fol. 79 v°-90 v°. Ms. sur papier, in-4°, à deux colonnes, copié en 1430. Ce manuscrit paraît venir de l'abbaye de Préaux, et a appartenu à Colbert.

5° Fonds latin, n° 4653 A, p. 242-276. Ms. sur papier, in-f°, copié au commencement du XVI^e siècle. Ce manuscrit vient de la bibliothèque de Bigot; c'est probablement celui que Dumoustier[3] cite comme appartenant à Salet.

La deuxième compilation faisait aussi partie du Livre de Saint-Just, l'un des plus anciens registres de la Chambre des comptes, qui a péri dans l'incendie de 1737[4].

Brussel, dans son *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, a publié, d'après le Livre de Saint-Just, un grand nombre des

[1] Voy. dans *Jud. scac.* les notes ajoutées aux articles 545, 558 et 601.

[2] 2^e série, II, 384.

[3] *Neustria christ.* Episc. Const. c. 52.

[4] Voy. la table du Livre de Saint-Just, publiée par M. Marnier et formant la première partie du t. XVIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*

Digitized by Google

jugements de l'échiquier contenus dans la deuxième compilation. M. Léchaudé d'Anisy, d'après le manuscrit latin 11034, en a donné le texte complet, en 1845, dans ses *Grands rôles des échiquiers de Normandie*, p. 137-144[1].

Des extraits de la deuxième compilation ont été ajoutés, sous forme de glose, dans plusieurs exemplaires de la Coutume de Normandie. Tels sont, à la bibliothèque de l'Arsenal, le manuscrit latin 71 de la Jurisprudence, et, à la Bibliothèque impériale, les nos 4651, 4763 et 11035 du fonds latin, le n. 423 du fonds de Harlay et le n. 492 du fonds de Saint-Victor[2].

La troisième compilation, dans l'état fort imparfait où nous la possédons, se compose de 314 articles, se rapportant aux années 1207-1243. On y distingue deux parties : l'une, allant de 1207 à 1229, est copiée sur les chapitres correspondants de la deuxième compilation; l'autre, commençant à l'année 1230, s'arrête à l'année 1243.

La seule copie que nous possédions de la troisième compilation occupe les pages 188-215 d'un manuscrit du commencement du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale, sous le n° 11032 du fonds latin (jadis n° 10390. 2).

D'après cette copie, qui est des plus défectueuses, M. Varnkœnig a publié une édition de la troisième compilation dans son Histoire du droit français[3]. L'éditeur a dû le texte de ce document à M. Marnier, qui a plus d'une fois complété le manuscrit latin 11032 à l'aide des manuscrits de la deuxième compilation.

[1] Ce volume forme le tome XV des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*

[2] Voyez dans le *Bulletin de la Société des antiq. de Normandie*, 3e année, p. 314 et 315, l'indication des trente-cinq manuscrits de la Bibliothèque impériale qui renferment le texte latin, le texte français et la version en vers français de la Coutume de Normandie.

[3] *Französ. Staats und Rechtsgeschichte*, II, *Urkundenbuch*, p. 70-117.

Digitized by Google

La quatrième compilation n'est, selon toute apparence, qu'une version française de la troisième. Mais la traduction nous est parvenue dans un manuscrit, qui, sans être intact, est beaucoup meilleur et bien plus étendu que le manuscrit du texte latin. On vient de voir que celui-ci s'arrête à l'année 1243 et ne contient que 314 articles; le manuscrit français descend jusqu'à l'année 1246 et renferme 348 articles.

Le seul exemplaire connu de la quatrième compilation est le manuscrit français F. 2 de la bibliothèque de Sainte-Geneviève. Une édition en a été donnée par M. Marnier dans le volume intitulé *Établissements et coutumes, assises et arrêts de l'échiquier de Normandie*[1], p. 111-201.

Il faut maintenant comparer entre elles les quatre compilations dont je viens de passer en revue les manuscrits et les éditions. Ce sera le meilleur moyen d'en déterminer l'origine.

La première ne dérive d'aucune des trois autres. Elle contient en effet près de quatre cents jugements dont ces dernières n'offrent pas la moindre trace. Il est donc inutile d'insister sur un point que personne ne peut songer à contester.

De prime abord, on serait tenté de supposer que la deuxième compilation dérive de la première, et qu'elle n'en est qu'un abrégé plus ou moins succinct. Mais un examen approfondi des deux textes ne permet pas de s'arrêter à cette hypothèse. En effet, la deuxième compilation nous a conservé la notice de vingt jugements de l'échiquier sur lesquels la première garde un silence absolu[2].

Nous avons vu que, dans la troisième compilation, il faut distinguer deux parties. L'une, répondant aux années 1207-1229,

[1] Paris, 1839, in-8°.

[2] Le texte de ces jugements se trouve dans *Judic. scacar.* notes ajoutées aux articles 10, 26, 51, 139, 168, 242, 273, 295, 300, 337, 354, 362, 455, 475, 519, 558 et 601.

Digitized by Google

n'est que la copie littérale des chapitres correspondants de la deuxième compilation. Il n'y a donc pas lieu de s'en occuper ici. Quant à l'autre partie, il faut y voir une rédaction parfaitement distincte et indépendante du texte des deux premières compilations. Je le démontrerai en peu de mots.

Cette dernière partie s'applique à la période comprise entre les années 1230 et 1243. La deuxième compilation s'arrête à l'année 1235. Voilà une différence bien tranchée qui, à elle seule, empêcherait de considérer la fin de la troisième compilation comme dérivée de la deuxième. Nous avons encore une autre raison de ne pas confondre les deux rédactions. Pour les années 1230-1235, la troisième compilation donne dix-huit jugements qui font complétement défaut dans la deuxième. Par ce double motif, il est impossible que les chapitres de la troisième compilation consacrés aux sessions de 1230 et des années suivantes aient été tirés de la deuxième.

Il reste à vérifier si ces chapitres ne découlent pas de la première. Tous les articles dont ils se composent se retrouvent à peu près littéralement dans cette compilation. Entre les deux textes la ressemblance est telle, que dans tous les deux on remarque l'omission d'un même nom, qui était cependant nécessaire pour l'intelligence de la phrase[1]. Cependant les chapitres dont je cherche à déterminer le véritable caractère n'ont pas leur source dans la première compilation. Ils renferment, en effet, huit articles[2] qui ne se trouvent pas ailleurs. De plus, quelques-uns de ces chapitres sont précédés de titres qui n'ont certainement pas été empruntés à la première compilation. Ainsi, dans la première compilation, le chapitre relatif à l'échiquier de Saint-Michel 1236 est simplement intitulé : *Apud*

[1] *Jud. scac.* n. 632. — [2] *Jud. scac.* notes ajoutées aux articles 478, 496, 572, 645, 684 et 704.

Digitized by Google

Rothomagum in scacario Sancti Michaelis. La troisième compilation donne un détail plus précis sur la date de cette session de l'échiquier : *circa festum beati Dionysii*[1]. La même compilation est la seule à nous apprendre que l'échiquier de Saint-Michel 1239 se réunit vers la fête de saint Matthieu[2]. Je pourrais encore faire la même observation sur plusieurs autres dates; mais les deux qui viennent d'être citées suffisent pour démontrer que l'auteur de la troisième compilation a consulté d'autres documents que le texte de la première.

Je n'ai rien à dire ici de la quatrième compilation, puisque nous avons vu qu'elle avait été traduite sur la troisième.

Des observations précédentes il résulte que les collections des jugements de l'échiquier qui nous sont parvenues présentent trois textes distincts et indépendants les uns des autres. Mais ces trois textes ont entre eux une telle analogie, qu'ils font nécessairement supposer un texte antérieur, sur lequel ont travaillé, à différentes époques du XIII^e^ siècle, les auteurs de la première, de la deuxième et de la troisième compilation.

Au reste, l'existence d'un texte primitif, aujourd'hui perdu, peut être démontrée. La première compilation rend compte d'un jugement prononcé, à l'échiquier de Saint-Michel 1212, entre deux frères, Richard et Robert de Bois-Yvon. A la cour du roi siégeant à Vire, Robert avait soutenu que Richard ne devait pas être maintenu dans la jouissance d'un héritage parce qu'il était bâtard. Robert fut aussitôt mis en demeure de faire déclarer par l'évêque d'Avranches que son frère n'était pas un enfant légitime; mais il laissa passer un an sans faire résoudre la question par les juges ecclésiastiques. Le procès entre les deux frères étant revenu plus tard à l'échiquier, il fut jugé que

[1] *Jud. scac.* n. 602. — [2] *Jud. scac.* n. 624.

Digitized by Google

Richard devait conserver tous ses droits malgré l'opposition de Robert. C'est le dernier jugement de l'échiquier de Saint-Michel 1212 qui soit enregistré dans la première compilation. L'auteur de la deuxième compilation, rendant compte du même procès, dont il ne rapporte qu'un incident, dit que ce jugement se trouvait à l'avant-dernier chapitre de l'échiquier de Saint-Michel 1212 : *in penultimo capitulo illius scacarii*[1]. Il avait donc sous les yeux un texte dans lequel le recueil des jugements de cet échiquier ne se terminait pas, comme dans la première compilation, par le procès des frères de Bois-Yvon.

Après avoir établi l'existence d'une rédaction antérieure aux quatre compilations que nous possédons, j'essayerai de déterminer le véritable caractère de cette rédaction.

Un examen superficiel suffit pour montrer que la première compilation doit reproduire avec plus d'exactitude que les trois autres la rédaction originale d'où découlent tous les recueils des jugements de l'échiquier qui nous ont été conservés. Elle contient, en effet, un bien plus grand nombre d'articles, et donne sur la plupart des affaires de longs développements qui ont été négligés par les rédacteurs des autres collections. C'est donc la première compilation qu'il faut étudier pour se former la plus juste idée du texte original. Il est impossible de la lire sans être frappé de l'unité qui règne dans tout le recueil. D'un bout à l'autre, la même méthode a été rigoureusement suivie; nulle part on ne peut signaler un changement de style.

Une telle uniformité peut s'expliquer de deux manières. Ou bien la collection tout entière a été rédigée par un seul et même auteur, ou bien elle est l'œuvre de plusieurs écrivains qui se sont proposé le même but, et ne se sont jamais écartés

[1] *Jud. scac.* n. 108.

Digitized by Google

d'un plan minutieusement tracé d'avance. Dans le premier cas, le recueil serait le fruit d'un travail privé et individuel; ce serait simplement une collection formée par un jurisconsulte pour aider à fixer la jurisprudence de la cour, et à résoudre les difficultés que soulevait l'application du droit normand. Mais cette hypothèse n'est pas soutenable. En effet, comment supposer qu'un jurisconsulte, pendant près de quarante années, se soit régulièrement transporté tous les six mois à Falaise, à Caen et à Rouen, pour assister aux sessions que l'échiquier tenait dans ces trois villes? Comment supposer qu'il ne s'est pas absenté d'une seule réunion de la cour? D'ailleurs, par quel motif se serait-il décidé à répéter à chaque instant des formules inutiles, à donner de longues listes de juges et de témoins [1], et à développer des questions de fait sans aucun intérêt pour la jurisprudence?

Je ne crois donc pas qu'il faille s'arrêter à la première hypothèse. Voyons si la seconde est plus acceptable, et si l'on peut considérer le recueil primitif des jugements de l'échiquier comme l'œuvre de plusieurs clercs qui tendaient au même but, étaient soumis à la même direction et suivaient invariablement le même plan. En un mot, ce recueil a-t-il un caractère public et officiel? Est-il un registre tenu par des greffiers pour assurer la conservation des jugements rendus par la cour? Je n'hésite pas à me prononcer pour l'affirmative. En d'autres termes, je pense, contrairement à l'opinion professée par plusieurs savants, qu'un greffe était régulièrement organisé près de l'échiquier dès le commencement du XIII[e] siècle.

Les registres originaux de l'échiquier, aujourd'hui déposés au greffe de la Cour impériale de Rouen, ne sont pas anté-

[1] Voy. *Jud. scac.* n. 122, 233, 299, 302, 340, 390, 522 et 658.

Digitized by Google

rieurs à l'année 1336. Mais il n'en faut pas conclure[1] qu'avant cette époque le tribunal normand ne faisait pas écrire ses arrêts dans un recueil authentique et officiel. Des textes positifs montrent que, bien avant 1336, on consignait officiellement sur des rôles ou sur un registre les jugements prononcés à la cour du roi en Normandie.

En 1196, les barons de l'échiquier assignent aux religieux de Saint-Martin de Séez l'église de Saint-Denis-sur-Sarton, qui leur avait été contestée par Robert de Saint-Denis, et font inscrire cette décision sur les rôles de l'échiquier[2]. — A la session de Pâques 1208, les Templiers se firent adjuger une terre dont Robert l'Angevin réclamait la propriété[3]. La même terre ayant été l'objet d'un second procès, en 1225, les juges de l'échiquier terminèrent le différend en se référant à la première décision de la cour consignée dans le registre : *sicut continetur in registro*[4]. Un jugement rendu à Rouen, à la mi-carême de l'année 1214 (n. s.), posa les règles d'après lesquelles devait être partagée la succession de Raoul Taisson[5]. L'application de ces règles souleva plusieurs difficultés dont l'échiquier, réuni à Falaise, s'occupa dans la session de Pâques 1214. Avant

[1] Voy. *Olim*, I, LXXVII.

[2] La notice que le *Livre blanc de Saint-Martin de Séez* (pièce 85) consacre à ce jugement mérite d'être textuellement rapportée :

DE ECCLESIA SANCTI DIONYSII SUPER SARTON.

Anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo nonagesimo sexto, apud Cadomum, ad scacarium quod est [ad] festum sancti Michaelis, fuit recognitum quod ecclesia Sancti Dionysii super Sarton est de donatione ecclesie et monachorum Sancti Martini de Sagio. Venit itaque Robertus de Sancto Dionysio et Radulfus, filius ejus primogenitus, ad scacarium coram baronibus scacarii : Haimone scilicet Pincerna, Guillelmo de Mota, Ricardo Servein, Jordano de Landa et aliis pluribus. Et recognoverunt quod ecclesia Sancti Dionysii erat nostra, et jus patronatus ejusdem ecclesie ad nos spectabat, et quod Paganus, pater ipsius Roberti, nobis eam dederat, presente ipso Roberto et nobis illam donationem concedente. Quod audientes, barones nobis supradictam ecclesiam in pace tenendam adjudicaverunt, et in rotulis scacarii [scribi] fecerunt, presente etiam Silvestro archidiacono Sagiensi.

[3] *Jud. scac.* n. 34.

[4] *Ibid.* n. 367.

[5] *Ibid.* note ajoutée au n. 137.

Digitized by Google

de prendre une décision, les juges se firent lire l'écrit contenant le jugement qui avait été rendu à Rouen : *Episcopi et barones audierunt scriptum in quo judicium quod factum fuit apud Rothomagum continebatur, et ipsi, secundam tenorem judicii illius... judicaverunt quod, etc.* [1] — Le 28 février 1256 (n. s.), avant d'adjuger à l'archevêque de Rouen le patronage de l'église de Gaineville, Pierre des Fontaines et deux autres commissaires délégués par saint Louis consultèrent les rôles du roi et y trouvèrent que, dans un échiquier tenu à Falaise trente-huit ans auparavant, c'est-à-dire en 1218, la saisine de cette église avait été adjugée, après enquête, à l'archevêque de Rouen [2]. — En 1247 ou 1248, les enquêteurs envoyés en Normandie par saint Louis reçurent une plainte de Jacques de Bovelingham, qui disait ne pouvoir jouir de certains droits qu'un jugement de l'échiquier de Caen lui avait reconnus [en 1234]. Pour justifier sa réclamation, il renvoyait au registre dans lequel avait été consigné le jugement : *et hoc totum fuit positum in registro* [3]. — En 1270, quand on eut besoin de savoir comment s'était terminé, dans une précédente session de l'échiquier, un procès des religieux de Saint-Taurin contre maître Jean Grosparmi, on recourut au rôle de l'échiquier : *prout inrotulatur in rotulis scacarii..... quod plenarie inrotulatur similiter in rotulis scacarii* [4]. — A l'échiquier de Pâques 1277, il fut décidé qu'une expédition des jugements serait délivrée aux parties intéressées sous le sceau de la baillie dans le ressort de laquelle étaient ces mêmes parties [5]. — A la session de Saint-Michel 1296, un

[1] *Jud. scac.* n. 137.

[2] *Ibid.* note ajoutée au n. 242.

[3] *Ibid.* n. 546, note.

[4] *Ibid.* n. 834.

[5] « De judiciis factis in scacario vel assisia finem cause facientibus, in proprietate « vel saisina, concordatum fuit quod littere « darentur gaaignie facte, partibus petentibus, sub sigillo ballivie cujus erunt. » (Léchaudé, p. 150. Warnkœnig, p. 121.)

Digitized by Google

jugement relatif à l'église de Notre-Dame-sur-Dun fut porté sur des rôles dont les maîtres de l'échiquier de Pâques 1325 délivrèrent une expédition authentique commençant par ces mots : *Copia rotulorum scacarii Rothomagensis ad festum sancti Michaelis anno Domini 1296, sub sigillo scacarii Pasche anno Domini 1325*[1]. — Nous possédons aussi un arrêt de l'échiquier de Saint-Michel 1317, délivré le 28 février suivant par Simon Mordret, clerc du roi et des arrêts de l'échiquier[2]. — Citons enfin deux actes des sessions de Saint-Michel 1323[3] et de Pâques 1327[4], dont le texte est tiré des registres ou des rôles de la cour.

Ainsi, pour les temps antérieurs à l'année 1336, voilà parfaitement constatée l'existence de rôles ou de registres destinés à conserver les actes de l'échiquier.

On est donc tout naturellement porté à faire remonter à cette source officielle la première compilation des jugements de l'échiquier. Des faits positifs viennent justifier cette hypothèse. Certains cartulaires renferment des notices de jugements rendus à l'échiquier. Si l'on rapproche ces notices des articles correspondants de la première compilation, il est impossible de ne pas croire que le jugement a été rédigé par un greffier, et que le texte officiel, conservé dans les archives de la cour, a été communiqué aux parties intéressées, qui l'ont fait entrer dans leurs propres archives. Prenons pour exemple un jugement rendu à l'échiquier de Pâques 1217 en faveur des reli-

[1] Bessin, *Conc.* I, 162. — Ce texte se trouve dans le *Cartul. de Philippe d'Alençon*, fol. 458 v°, et au folio 5 d'un ms. du XIV^e^ siècle, qui vient de l'abbaye de Saint-Ouen, et qui est conservé à la bibliothèque de Rouen sous la cote Y. 11. 91.

[2] Léchaudé, *Grands rôles*, 209.

[3] « Copie du registre de l'eschiquier qui « fu à Rouen à la Saint-Michel, l'an de « grace mil CCC XX III. » (*Cartul. de Philippe d'Alençon*, fol. 475 v°.)

[4] « Copia rotuli scacarii Pasche de anno « Dom. millesimo CCC XXVII. » (Même cartul. fol. 458.)

Digitized by Google

gieuses de la Trinité de Caen [1]. En regard du texte de la première compilation, mettons une notice qui fait partie du cartulaire de l'Abbaye aux Dames :

PREMIÈRE COMPILATION.	NOTICE DU CARTULAIRE.
Judicatum est quod abbatissa Sancte Trinitatis de Cadomo non faciet excambium Radulfo de Tribus Montibus, militi, de undecim sextariis bladi quos idem Radulfus solebat habere in molendino de Guemaire predicte abbatisse, per cartam quam inde habebat factam sine assensu capituli sui, quum esset ad detrimentum domus, et quod carta illa non valeat, et quod debeat dilacerari, et per judicium in isto scacario dilacerata fuit.	Judicatum fuit quod abbatissa Sancte Trinitatis Cadomi non faciet excambium Radulfo de Tribus Montibus, militi, de undecim sextariis bladi quos idem Radulfus habebat in molendino de Gaimare, per cartam dicte abbatisse quam idem Radulfus inde habebat factam sine assensu capituli sui, quum ipsa nichil possit dare alicui vel excambire, quod carta illa non valebat, et quod debebat dilacerari, et ibidem per judicium dilacerata fuit.

Évidemment ces deux textes ont une seule et même origine. Il n'est pas permis de supposer qu'une pareille identité dans le choix des circonstances, dans l'ordre des idées, et surtout dans l'emploi des mots, même les plus insignifiants, puisse se rencontrer chez deux auteurs différents qui auraient écrit l'un pour fixer un point de jurisprudence, l'autre pour assurer la conservation des droits d'une partie.

Un rapprochement analogue peut se faire entre certains articles de la première compilation et les actes par lesquels les baillis font connaître des jugements de l'échiquier. Je me borne à un exemple [2] :

[1] *Jud. scac.* n. 205. — [2] *Ibid.* n. 258.

Digitized by Google

PREMIÈRE COMPILATION.	LETTRE DU BAILLI.
Jus patronatus ecclesie de Cuelei remanet ad finem abbati et monachis Sancti Ebrulfi, per tenorem cartarum suarum et per confirmationes quas inde habent.	..... Jus patronatus ecclesie de Cuelei remansit ad finem abbati et monachis Sancti Ebrulfi... per tenorem cartarum suarum et per confirmationes quas... inde habent...

Ici encore la ressemblance est trop complète pour pouvoir être imputée au hasard.

Je crois avoir démontré que, sous les règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis, les jugements de l'échiquier se conservaient officiellement par écrit. Au reste, il n'y a là rien d'étonnant. Pareil usage existait en Angleterre dès le XII^e^ siècle [1], et on le retrouve en Normandie au XIII^e^, même dans les juridictions d'un ordre inférieur.

Vers 1210, Cadoc, bailli du roi [2], tenant une assise à Bernay, régla le montant des redevances qu'avaient à payer certains tenanciers : en 1247, on invoquait ce règlement, qui, au dire des parties intéressées, avait été inscrit sur les rôles du roi dans l'assise de Bernay [3]. — Un contrat passé à l'assise d'Avranches, le 22 mars 1217 (n. s.), entre l'abbaye du Mont-Saint-Michel et les hommes de la Croix en Avranchin, fut porté sur le rôle de l'assise : *Et scripti fuerunt in rotulo assisie* [4]. — Le 27 juin 1254, à l'assise d'Évreux, le bailli de Gisors ordonna de noter sur ses rôles un jugement que son prédécesseur avait prononcé au profit de l'abbaye de Saint-Taurin et que lui-

[1] On conserve encore à Londres des rôles de procédure du règne de Richard Cœur-de-Lion. (Voy. *Placitorum in domo capitulari Westmonasteriensi asservatorum abbreviatio.* 1811, in-fol. — *Rotuli curiæ regis.* Edited by sir Francis Palgrave. 1835, in-8°.)

[2] Le même que le chef de routiers.

[3] « Statutum quidem supradictum fuit « in domini regis rotulis annotatum in as- « sisia apud Bernaium, sicut dicunt. » (*Querimoniæ Norman.* f. 13.)

[4] *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, f° 133 v°.

Digitized by Google

même venait de faire recorder par plusieurs chevaliers[1]. — En 1283, nous voyons inscrire sur un rôle d'assises la sentence par laquelle le bailli d'Avranches adjuge aux religieux du Mont-Saint-Michel une baleine échouée sur la grève : *Et fuit in rotulo assisie ita scriptum*[2]. — Le 21 janvier 1286 (n. s.), maître Philippe, clerc de la baillie de Cotentin, insère sur le rôle des assises d'Avranches un mandement adressé au vicomte sur le droit que l'abbé du Mont-Saint-Michel avait de ne plaider que dans les plaids vicomtaux d'Avranches : *In rotalo assisiarum Abrincensium... fuit tenor intitulatus littere subsequentis*[3]. — Le 25 juin 1286, fut consignée sur le rôle des assises d'Avranches une sentence par laquelle le bailli repoussait les prétentions du geôlier d'Avranches sur les biens d'un voleur arrêté par les gens de l'abbé du Mont-Saint-Michel : *Et fuit in rotulis dictarum assisiarum ita scriptum*[4].

J'ignore s'il subsiste quelque part des fragments de rôles d'assises du XIII^e^ siècle. Il ne faudrait pas, je pense, se former

[1] « Anno Domini M° CC° L° IIII°, de sab-
« bati post natale beati Johannis Baptiste,
« presente domino Ferrico Antenville, bal-
« livo Gisorcii, in assisiis Ebroicensibus
« recitatum fuit judicium quod factum fue-
« rat de carta regis Philippi in ultimis assi-
« siis Droconis de Montigniaco, quondam
« ballivi de Gisorcio, super eo quod abbas
« et conventus Sancti Taurini Ebroicensis
« debent habere per eandem cartam medie-
« tatem omnium rerum que accidunt vel ac-
« cidere possunt in nundinis Sancti Taurini
« Ebroicensis, que nundine durare debent
« per octo dies continuos, tam in viceco-
« mitatu quam in prepositura Ebroicensi,
« sicut in eadem carta continetur. Et lecta
« dicta carta, et audita recordatione mili-
« tum qui fuerunt presentes in dictis assisiis
« Ebroicensibus quando judicium fuit red-
« ditum tempore dicti Droconis, precepit
« dictus Ferricus, tunc ballivus Gysortii,
« vicecomiti Ebroicensi, scilicet Berengario
« Rabot, quod redderet dicto abbati et con-
« ventui medietatem omnium bonorum
« duorum malefactorum qui capti fuerunt
« in nundinis ultimo preteritis, qui quem-
« dam hominem tempore nundinarum in-
« terfecerunt et in fugam se miserunt. Et
« precepit idem ballivus Ferricus dictum
« judicium et recordationem militum,
« quod fecerat, in suis rotulis annotari. »
(*Petit cart. de Saint-Taurin*, p. 9.) Je dois la copie de cette pièce à M. Bonnin.

[2] *Cartul. du Mont-Saint-Michel*, f. 133.

[3] *Ibid.* f. 134 v°.

[4] *Ibid.* f. 134 v°.

Digitized by Google

une idée de ce genre de documents par la compilation des jugements des assises de Normandie (1234-1237) dont il sera question plus loin. Elle a, en effet, tous les caractères d'une œuvre privée : on y reconnaît à chaque ligne[1] la main d'un praticien qui prenait des notes pour sa propre instruction et peut-être pour celle de ses disciples ou confrères. Ce n'est donc pas là qu'il convient de chercher quelle était la forme des anciens rôles d'assise. Je crois qu'il vaut mieux en donner comme exemple un passage du *Livre blanc de Saint-Martin de Séez*, remontant au mois d'avril 1205 :

RECOGNITIO INTER ROGERIUM BLANDIN ET SOLSAM, MULIEREM, DE TERRA DE SANCTO SERENICO, IN CURIA DOMINI REGIS FRANCIE FACTA.

Anno dominice incarnationis millesimo ducentesimo quinto, [die.....] ante festum apostolorum Philippi et Jacobi, tenentibus assisias domini regis apud Sagium Nicholao Bocel, domino Roberto Crasso et domino Raignaldo de Chesneio, cum Silvestro Sagiensi episcopo et multis patrie militibus, facta est recognitio Solse rogantis et Rogerii Blandini tenentis super terra [sita] apud Sanctum Serenicum dejuxta Sagium, utrum sit vadium invadiatum post[2] coronationem domini Henrici regis Anglie, et pro quanto, an hereditas prefate Solse, et si ipsa Solsa invadiavit ut hereditatem suam, ut dicit.

Juratores : Robertus Moirol de Chesneio, Herbertus de Landa, Robertus filius Garini, Radulfus le Breit, Laurentius de Bosco Beloic, Etardus de Granlei, Radulfus de Granlei, W. de Granlei, Ernaldus de Boishuc, W. Parvus, Herveus Brunin, Ricardus Loe. Qui omnes dicunt quod predictus Ro-

[1] Je citerai seulement quatre passages à l'appui de mon opinion : « Die Mercurii « sequente, audivi in assisia que sequun- « tur..... Sicut vidi de Johanne de Ca- « borc..... Sicut vidi in scacario de domino « Yvone de Veteri Ponte..... Ut vidi de filio « Guillelmi Britonis, servientis regis..... » — L'observation suivante semble montrer que l'auteur de la compilation assistait aux délibérations des juges : « Dicunt omnes, ex- « ceptis Milouel et decano Sepulcri et Cam- « bremer, quod est venditio retrahenda. » (Ms. lat. 4651, f. 58 v°; ms. lat. 11034, f. 11 v°; ms. lat. 11033, f. 64; Léchaudé, *Grands rôles*, p. 147; Warnkœnig, p. 58.)

[2] Le ms. porte *per*.

Digitized by Google

gerius Blandinus terram illam emit de omnibus rectis heredibus et masculis; quum vero predicta Solsa hec audivit, traxit predictum Rogerium in placitum, et per amicos facta fuit pax inter eos, ita quod Solsa predicta quatuor libras Andegavensium habuit et recepit pro fine.

Judicatum est[1] quod Rogerio predicto terra remansit ut hereditas sua, et illa Solsa in misericordia[2] pro falso clamore[3].

La précision de cette notice, l'exactitude avec laquelle on y a mentionné l'accomplissement des formalités judiciaires, et surtout la parfaite ressemblance qu'elle offre avec certains articles de la première compilation des jugements de l'échiquier, doivent, selon moi, la faire considérer comme un texte officiel qui a été consigné sur un rôle d'assise. La même observation s'applique à une pièce de l'année 1249, à la fin de laquelle on lit une note portant que le texte a été littéralement tiré du rôle du roi : *Ita est hic sicut in rotulo domini regis, nichil addito, nil remoto.* Voici cette pièce, qui nous a été conservée par le Petit cartulaire de Saint-Taurin d'Évreux[4] :

Quum abbas Sancti Taurini Ebroicensis peteret releveia ab Ogero filio Renoudi Houpequin, idem Ogerus et Galterus, ejus avunculus, in cujus conductu erat Ogerus antedictus, dicebant quod feodum suum de Dumo Amauri, de quo idem abbas petebat releveia, tenebant a domino rege, et dictum abbatem tanquam dominum deavocabant. Ea die, lecta carta[5] illustris Ricardi, quondam regis Anglie, de jure ipsius abbatis, et inspectis rotulis domini Reginaldi de Triecot, quondam ballivi Gisortii, quibus cavebatur quod alias[6] contentio fuerat super eodem jure inter Guillelmum, quondam abbatem ejusdem loci, et dominum Renodum Houpequin, et

[1] Le ms. porte *Judicium quod.*

[2] *Misericordiam* dans le ms.

[3] *Livre blanc de Saint-Martin de Séez*, pièce 274.

[4] *Petit cartul. de Saint-Taurin*, p. 3 et 4.

[5] Cette charte est imprimée dans le *Gallia christ.* XI, instr. 138.

[6] A ce premier procès paraît se rapporter une enquête faite en 1235; voyez le *Petit cartulaire de Saint-Taurin*, p. 2.

Digitized by Google

quod idem abbas per judicium optinuerat, propter quod idem abbas missus fuit in possessione ejusdem juris ea die per judicium militum tunc ibidem presentium et inferius nominatorum : dominus Droco de Monteingne, tunc temporis ballivus, dominus Amauricus de Mollent, dominus Symon de Forniaus, dominus Stephanus de Nuisement, dominus Johannes de West, dominus Reginaldus Gulafre, dominus ..... de Garennes, dominus Michael de la Buenloie, dominus Philipus Mallart, dominus Petrus Brenchart, dominus Guillelmus Pipart, dominus Petrus de Autolio, dominus Hugo de Baquepuiz, dominus Alesender de Vallibus, dominus Galterius de Pireio, dominus Lucas de Dumo, dominus Stephanus de Mellevilla, dominus Johannes de Mesnil, dominus Guillelmus de Molin, dominus Guillelmus de Crota, dominus Symon de Villaribus, dominus Radulfus W..... dominus abbas de Cruce Sancti Leufredi et plures alii. Actum anno [et die] supradictis.

Ita est hic sicut in rotulo domini regis, nichil addito, nil remoto.

Ista asisia fuit anno Domini M° CC° XL° VIII, die Jovis post festum beati Hilarii [1].

Isti interfuerunt presentes : dominus Hillarius ballivus domini episcopi Ebroicensis, Robertus la Truie tunc castellanus, Guillelmus Villiart tunc viridarius, Rogerius de Beloveris, Ricardus au Cros, Gregorius de Aquila.

Isti sunt qui fuerunt in assisia : dominus Nicholaus Bataille, dominus Guillelmus d'Equardenvilla, dominus Johannes de Rubloiz, dominus Galterius de.....dominus Stephanus Recucon, dominus Rogerius de Berou, dominus Fulco de Marcille et plures alii milites.

Lors même qu'on élevérait des doutes sur le caractère des deux notices qui viennent d'être publiées, il n'en resterait pas moins établi, par les exemples précédemment rapportés, qu'au XIII^e^ siècle, en Normandie, l'autorité faisait conserver par écrit les actes des assises royales. C'est d'ailleurs là un fait qui est parfaitement d'accord avec l'opinion énoncée dans la plus ancienne compilation des Coutumes de Normandie. L'auteur de ce précieux recueil, qui écrivait au commen-

[1] 14 janvier 1249.

Digitized by Google

cement du XIII^e siècle, pose en principe[1] que les questions jugées dans les assises doivent être consignées par écrit : *Omnes vero questiones et nomina juratorum scripta sunt in assisia in rotulis, qui bene et fideliter conservantur*[2]. Ce qui, dans la version française du XIII^e siècle, est ainsi rendu : *Tuit li plet et li non des jureeurs sont en l'assise ès roles qui sont gardé bien et léaument*[3]. Un peu plus loin, la même compilation[4] nous offre un témoignage encore plus formel : *Rotuli conservantur ad contenciones deprimendas de rebus in assisia diffinitis*[5]; — *Li rolle sont gardé por oster les contanz des choses qui ont esté jugiées en assises*[6].

On conservait avec non moins de précautions les jugements des plaids vicomtaux. A l'échiquier de Saint-Michel 1278, il fut pris des mesures pour empêcher les vicomtes d'emporter les écrits des plaids quand ils quitteraient leurs vicomtés[7].

Les officiers des juridictions particulières adoptèrent aussi de très-bonne heure l'usage de tenir des rôles ou des registres. En 1248, un prêtre remplissait les fonctions de greffier dans les plaids de la baronnie de Conches[8], et en 1253 un record

[1] Au titre *De recognitione et brevi.*

[2] Warnkœnig, p. 14.

[3] Marnier, p. 22.

[4] Au titre *De assisia.*

[5] Warnkœnig, p. 14.

[6] Marnier, p. 23.

[7] « De vicecomitibus Normannie qui « quando recedunt a vicecomitatibus suis « important secum scripta placitorum et « compotos redditiuum domini regis, con- « cordatum fuit, sub amissione servicii et « omnium bonorum suorum detentione, ne « amodo dicta scripta importarent, imo ea- « dem, retento penes se transcripto, dimit- « terent suis successoribus fideliter et be- « nigne. » (Léchaudé, p. 151 ; Warnkœnig, p. 125.)

[8] « Cum abbas Sancti Petri de Castel- « lione convenire fecisset Galterium de « Louce, etc. et in plenis placitis condem- « natus fuit reddere dictum redditum anno « Domini 1248, die Mercurii tertia post do- « minicam qua cantatur *Isti sunt dies*, istis « astantibus : domino Willelmo de Saquen- « ville, domino Stephano de Essartis, Si- « mone Galeis, Roberto Guichart, Rogero « de Mineriis, Theobaldo de Cornelio, Wil- « lelmo de Mineriis, Matheo de Portis, Ro- « gero de Bervilla, Gilberto de Mesnillo, « Rogero de Londa, Amarico de Sancto « Petro, Roberto le Manant, Roberto de « Houcemaigne, Willelmo de Fraxino, In- « geranno de Mineriis, militibus; Roberto « de Fago, regente placita; Rogero presbi-

Digitized by Google

fait aux assises de la même baronnie fut couché par écrit sur le rôle des assises [1].

Au XIII^e^ siècle, en Normandie, les baillis et les vicomtes faisaient donc enrôler les actes des assises et des plaids. Les avantages de cette formalité étaient si bien compris des justiciables, que, dès avant la conquête de Philippe-Auguste, beaucoup de particuliers, jaloux d'assurer la conservation de leurs contrats, en réclamaient l'insertion sur des rôles ouverts à la cour du roi. Sous le titre de *Rotulus cartarum et cyrographorum Normannie*, nous possédons un de ces rôles tenu pendant la deuxième année du règne de Jean Sans-Terre (1200-1201)[2], et les comptes des

« tero de Baubre, scriptore placitorum; « Radulfo Budie, Rogero Pipart, Radulfo « l'Orfevre, servientibus. » (*Cartulaire de Conches*, p. 138, cité dans l'*Hist. ms. de la maison de Chambray*, p. 1016.)

[1] « Notum sit omnibus quod, die Veneris ante festum sancti Thome, apostoli, « anno Domini millesimo ducentesimo « quinquagesimo tertio, probavit abbas de « Conchis in curia Conchensi, in plenis « assisiis, contra Robertum de Houcemaigne, armigerum, per recordationem militum in dictis assisiis astantium, videlicet Theobaldi de Cornelio, Gilberti de « Mesnilio vicecomitis, Willelmi de Bello « Fago, Engerranni de Mineriis, Rogerii « de Landis, Willelmi de Crosta, Willelmi « de Duranvilla, coram domino Galeis de « Fraxino, Petro Bigot, Johanne Resques, « tunc temporis ballivo de Conchis, Willelmo de Fraxino, Willelmo de Corte« moulin (Contemoulin?), Willelmo de « Escardenvilla, Johanne Neel, Roberto « Neel, quod dictus Robertus de Houce« maigne posuerat se ad finem super de« cisionem abbatis de Conchis, videlicet « domini Roberti de Goupillieres, de om« nibus querelis inter dictum abbatem et « dictum Robertum de Houcemaigne motis « ratione feodi de Garencieres, et in dictis « assisiis dixit dictus abbas contra dominum « Robertum de Houcemaigne quod dictus « Robertus debebat ecclesie Sancti Petri de « Castellione et dicto abbati et omnibus « suis successoribus facere hommagium « ratione feodi de Garencieres, et quinque « solidos annui redditus, et tota auxilia « feodalia ad usus et consuetudines Nor« manie, et hommagia dictus Robertus de « Houcemaigne domino abbati vadiavit, « et ei fecit hommagium in plenis assi« siis, pedibus et manibus junctis, pre« sentibus militibus supra notatis. Hec au« tem scripta sunt in rotulo assisiarum de « castello, sicut supra sunt expressa. » (*Cartulaire de Conches*, p. 132, cité dans l'*Histoire ms. de la maison de Chambray*, p. 1019.)

[2] Ce rôle a été publié en 1835 par M. Thomas Duffus Hardy, dans *Rotuli Normanniæ*, I, 1-22.

Digitized by Google

années 1180, 1184, 1195, 1198 et 1203, publiés par M. Stapleton, parlent souvent des sommes payées par les parties dont les conventions étaient lues et enrôlées à la cour ducale [1].

La formalité de l'insertion aux rôles est expressément indiquée dans une quinzaine de chartes de la fin du XII^e^ et du commencement du XIII^e^ siècle. Je demande la permission d'en rapporter ici les passages les plus significatifs.

Charte de Robert de Gouvix, en 1190 : « Hoc autem factum « est in plena assisia apud Cadomum et relatum ad scaccarium « domini regis et in rotulis annotatum [2]. »

Charte de Gautier Turpin, chevalier, vers 1190 : « In esca- « cario domini Ricardi, regis Anglie, apud Cadomum recorda- « tum feci inrotulari [3]. »

[1] Voy. les textes que j'ai cités dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 3^e^ série, III, 116, note 2. — On délivrait aux parties une expédition de l'article du grand rôle constatant le payement des sommes dues pour la lecture de leurs conventions en présence de l'échiquier. Je puis citer un exemple de ces expéditions :

« Abbas de Savigneio et monachi reddi- « derunt compotum de octo solidis pro uno « bisancio, pro audiendo fine facto inter eos « et Eudonem de Ferrariis et Guarinum et « Dionisiam et Haois et Johannam, uxorem « predicti Eudonis de Ferrariis, de presen- « tatione et duabus garbis ecclesie Sancti « Patricii de Teillol, sicut carta ejusdem « Eudonis testatur. In thessaurario libera- « verunt. Et quieti sunt. — In compoto « Ricardi de Fontenai, presente Radulfo « Thaisson, tunc senescallo Normannie, « in rotulo domini regis, anno incarna- « tionis Domini M° CC° I°. » (Cédule du temps, aux archives de la Manche, fonds de Savigny. — *Cartul. de Savigny*, n. 112. — Léchaudé, *Grands rôles*, p. 202.)

Le *Cartulaire de Savigny*, n. 84, fournit un autre extrait du grand rôle de l'échiquier pour l'année 1201. Je vais le donner en essayant de combler les lacunes que présente le texte manuscrit :

« Abbas de Savigneio et monachi reddi- « derunt compotum de XX solidis quos « Robertus Pic[erna et] Willelmus Mo- « nacus, frater suus, noluerunt recipere « ad preceptum justiciariorum regis, de « rema[nente concordie] facte inter eos « de presentatione ecclesie de Sordeval, « cum omnibus decimis parrochie [et aliis « pertin]enciis predicte ecclesie. In the- « saurario liberaverunt. Et quieti sunt « — In compoto [Ricardi de Fontenai, « tempore] Radulfi Thaisson, tunc se- « nescalli Normannie, in rotulo domini « [regis, anno incarnationis Domini M°] « CC° I°. »

[2] Léchaudé, *Grands rôles*, p. 199.

[3] *Cartulaire de l'abb. de Saint-Evroul*, pièce 134.

Digitized by Google

Deux chartes de Guillaume de Montgaroult et de Guillaume de Fleuré, vers 1195 : « Hoc etiam factum fuit ad scacarium « domini regis apud Cadomum, Willelmo filio Radulfi, tunc « senescallo Normanie, ad idem scacarium presidente, et ad « majorem hujus rei firmitatem in rotulis domini regis an- « notatum [1]. »

Charte de Guillaume « de Merleio, » vers 1198 : « Et ut hec « concordia et recognitio perpetuum robur posset habere, ego « per cartam domini Ricardi, illustris regis Anglorum, feci « confirmari abbatie Sancti Ebrulfi, et in eschacario ipsius « apud Cadomum in rotulis inscribi [2]. »

Charte de Mathieu « de Merleio, » chevalier, vers 1198 : « A « domino Ricardo, illustri rege Anglie, feci per cartam suam « confirmari et in rotulis ejus de eschecario apud Cadomum « inscribi [3]. »

Notice d'un bornage fait en 1199 : « Et actio ista notata fuit « et scripta diligenter in rotulis domini regis [4]. »

Charte d'Étienne Bourdon, vers 1200 : « Et in escacario « domini regis apud Cadomum feci inscribi et inrotulari [5]. »

Charte de Payen de Cohardon, vers 1200 : « In scacario « domini regis apud Cadomum ego et filius meus fecimus in- « rotulari [6]. »

Charte de Robert de Condé, vers 1200 : « Ex partitione que « facta est inter me et ipsum Ricardum coram justiciis domini « regis et in rotulis regis apud Cadomum inscripta [7]. »

Accord entre l'abbé de Silly et Guérin de Belautel, en

[1] *Cartulaire de Saint-André*, pièces 550 et 553.

[2] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Évroul*, pièce 563.

[3] *Ibid.* pièce 564.

[4] Léchaudé, *Grands rôles*, p. 201, col. 2. Le *fac-simile* de cette notice est en tête du volume de M. Léchaudé.

[5] *Cartul. de Saint-Évroul*, pièce 498.

[6] *Ibid.* pièce 499.

[7] Orig. à la Bibl. imp. fonds latin 9211, pièce 10.

Digitized by Google

1212 : « Actum est apud Cadomun et in rotulis scacarii con-« firmatum[1]. »

Charte de Raoul de Gouvix, en 1207 : « Actum est hoc anno « gratie M° CC° VII°... in assisia domini regis apud Cadomum, « coram Petro de Telleio, tunc senescallo Cadomi, et in rotulis « domini regis fuit annotatum[2]. »

Charte de Henri de La Lande, en 1209 : « Actum anno gra-« tie M° CC° IX°, in festo sancti Luce apud Beccum, et postea « in proxima assisia coram Cadulco, castellano Gwallionis, et « aliis baillivis Pontis Audomari recordatum et inrotulatum[3]. »

Relation de la manière dont Gervais de Saint-Ceneri, sire d'Echaufour, renonça, dans l'assise de Bernay, le jour saint Gordien et Épimache, 10 mai 1219, au procès qu'il avait intenté aux religieux de Saint-Martin de Séez : « Hec vero dimis-« sio et recognitio in rotulis assisiarum domini regis ad majo-« rem firmitatem hujus rei conscripta fuit[4]. »

Accord passé à l'assise de Carentan, en 1222, entre l'abbé de Cherbourg et Jean de Wisebec : « Et hoc in principio assi-« siarum factum fuit et inrotulatum[5]. »

Charte de Nicolas Gout, en 1223 : « Et hoc in assisia domini « regis apud Britolium recognovimus et inrotulari fecimus[6]. »

Charte de Robert, fils de Guillaume Silvestre, en 1226 : « Et in scacario domini regis apud Cadomum feci inrotu-« lari[7]. »

Charte de Robert de Fonnoville, en 1227 : « Predictam quie-« tationem, sicut in presenti carta continetur, que sigillo meo

[1] Léchaudé, *Grands rôles*, p. 203.

[2] Delisle, *Fragments de l'histoire de Gonesse*, p. 42.

[3] Orig. à la Bibl. imp. fonds latin 9211, piece 14.

[4] *Livre blanc de Saint-Martin de Séez*, n. 257.

[5] Léchaudé, *Grands rôles*, p. 204, col. 2.

[6] *Cartul. de Saint-Évroul*, pièce 912.

[7] *Ibid.* pièce 1022.

Digitized by Google

« confirmata est, feci in assisia apud Bernaium in rotulis do-« mini regis inrotulari[1]. »

Pour terminer cette énumération, je citerai une charte de Guillaume de Saint-Mard, chevalier, qui fut lue à l'assise de Longueville le 28 mars 1230 (n. s.), et transcrite sur les rôles de l'assise par un clerc nommé maître Simon[2]. Comme c'est un des documents qui font le mieux connaître la formalité de l'insertion au rôle, j'en rapporterai le texte au bas de la page.

J'ai longuement insisté sur les origines du greffe de l'échi-

[1] *Cartul. de Saint-Évroul*, pièce 536.

[2] « Sciant omnes presentes et futuri « quod ego Willelmus de Sancto Medardo « dedi et omnino quietavi abbati et conven-« tui Sancti Wandregisili totum stramen et « paleam et totum forragium quod habe-« bam in decima dictorum religiosorum de « Sancto Medardo, et quidquid mater mea « in hiis habebat nomine dotis, quod mihi « et heredibus meis accidere poterat, eis-« dem religiosis habenda et absque recla-« matione mei et heredum meorum in per-« petuum possidenda. Et dicti religiosi « poterunt dictam decimam eorum ubi-« cumque voluerint hospitari. Et ipsi de bo-« nis a Deo sibi collatis, hanc largitionem « meam ad memoriam reducentes, bla-« dum dicte decime istius anni, quod ad « presens habent apud Sanctum Medar-« dum, mihi donaverunt. Ut igitur hec do-« natio et quietatio mea rata permaneat « et a me et meis heredibus futuris tempo-« ribus firmiter observetur, eam presenti « carta, sigilli mei munimine roborata, « confirmavi. Actum anno Domini M° CC° « vicesimo nono, die Jovis ante floridum « Pascha. Testibus hiis : Roberto de An-« teni, Ricardo de Mosterollier juniore « monacho, Adam de Gonneville milite, « magistro Willelmo Landri, Helya cle-« rico, et pluribus aliis. Testes qui inter-« fuerunt quando carta lecta fuit. Isti inter-« fuerunt assisie apud Longam Villam, in « campo Vandri, anno Domini M° CC° vice-« simo nono, v kalendas aprilis, quando « carta de Willelmo de Sancto Medardo, « milite, pro se et matre ejus, lecta fuit et « concessa, de stramine et paleis decime « de Sancto Medardo, et in rotulis assisie « posita. Dominus Theobaldus de Capella, « dominus Willelmus de Bueseville, do-« minus Johannes d'Estoteville, dominus « Robertus de Bello Monte, vicecomite [de] « Caleto, dominus Willelmus Talebot, do-« minus Jordanus de Cresetot, dominus « Willelmus Malconduit, dominus Rober-« tus de Autueil, et dominus Ricardus « Marescallus, dominus Reginaldus Lou-« vel, milites, Rogerus Panchevent, ma-« gistro Symone, Baldoino de Miliaco, « Gaufrido clerico ejus, Ystachius de Petra « Villa, qui cartam legit, et magister Sy-« mon illam scripsit in rotulis. » (*Cartul. de Saint-Wandrille*, pièce cotée E III, 33. Cette pièce m'a été communiquée par M. Ch. de Beaurepaire.)

Digitized by Google

quier et des autres juridictions royales en Normandie; mais ce point méritait d'être sérieusement étudié. Les détails dans lesquels j'ai dû entrer ne serviront pas seulement à fixer le caractère du texte d'où dérive la première compilation des jugements de l'échiquier, ils peuvent aider à résoudre plusieurs des questions qui ont été soulevées à l'occasion des *Olim* du parlement[1].

Après avoir prouvé que les compilations des jugements de l'échiquier dérivent d'un recueil authentique et officiel, il ne sera pas sans intérêt de rechercher à qui doit être attribuée la rédaction de ce recueil. On pourrait nommer plusieurs clercs qui, sous les règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis, ont suivi plus ou moins régulièrement les sessions de l'échiquier. Mais le seul dont le nom mérite d'être relevé par les historiens est Guillaume Acarin, qui, d'après un acte de l'année 1217, tenait alors des écritures près de l'échiquier : *W. Acarin, clericus, qui tunc in scacario scribebat*[2]. Il est donc permis de supposer que Guillaume Acarin a travaillé plus ou moins directement à la composition du recueil des jugements de l'échiquier. A ce titre, je donnerai quelques renseignements sur la vie d'un clerc dont la place est d'ailleurs marquée dans l'histoire administrative du XIII^e^ siècle.

L'acte que je citais tout à l'heure n'est pas le seul document qui atteste la part que Guillaume Acarin prit aux travaux de l'échiquier de Normandie. Il figure encore dans les jugements de ce tribunal aux dates de 1223 et de 1226[3]. En 1225, il est

[1] Voyez les considérations qui ont été développées sur le caractère authentique et officiel des *Olim*, par M. Lot (*Essai sur l'authenticité et le caractère officiel des Olim*, Paris, 1863, in-18) et par M. Grun (*Notice sur les archives du parlement de Paris*, dans les *Actes du parlement de Paris*, I, XCI). J'ai aussi traité cette question dans mon *Essai de restitution d'un volume des Olim* (*Ibid.* I, 305).

[2] *Jud. scac.* n. 205, note.

[3] *Ibid.* n. 340 et 387.

Digitized by Google

un des justiciers royaux qui tiennent les assises de Caen[1]. La même année, il prononce une sentence arbitrale pour terminer un différend qui s'était élevé entre l'abbaye de Saint-André de Gouffer et Gervais de Joué[2]. En 1226, il rendit un jugement en faveur des religieux d'Aunay[3]. En avril 1232, il siégea à l'assise de Lisieux[4]. Le 3 mai 1236, il fit partie du conseil auquel saint Louis soumit une demande de la comtesse de Boulogne[5]. Cette même année, il remplit les fonctions de juge dans une assise du bailliage de Caen[6]. En juillet 1239, il assista à l'assise de Falaise[7]. Le cartulaire du Mont-Saint-Michel[8] nous atteste sa présence aux assises d'Avranches en 1221, 1223, 1225 et 1226, et à celles de Caen en 1218 et 1225. Il avait d'abord été clerc de Pierre de Thillay[9].

Guillaume Acarin était engagé dans les ordres ecclésiastiques. En 1217, l'évêque de Sécz lui conféra la cure de Saint-Gervais de Falaise[10]. Il est probable qu'il ne conserva pas longtemps

[1] Léchaudé, *Grands rôles*, p. 204.

[2] « Hoc est dictum Willelmi Acarin, de-« cani Sancti Sepulcri Cadomensis, et Ri-« cardi de Turre, burgensis Argenthomi, « in quibus compromissum fuit ad finem ab « abbate et conventu Sancti Andree de Gof-« fer, in assisia domini regis, ex una parte, « et Gervasio de Joe, ex altera, Willelmo « de Merulo, milite, tertio amico nominato « cum eis in inquisitione facta ab eis et in « dicto eorum in assisia gratanter consen-« ciente. » (*Cartul. de Saint-André*, n. 433.)

[3] Léchaudé, *Extrait des chartes du Calvados*, I, 56.

[4] Charte de Hugue le Prévôt pour l'Hôtel-Dieu de Lisieux, orig. aux Archives du Calvados.

[5] Registre E de Philippe-Auguste, f. 325. — *Cartul. normand*, p. 69, n. 426.

[6] « Dicunt omnes, exceptis Milouel et « decano Sepulcri et Cambremer, quod est « venditio retrahenda. » (Compilation des assises de Normandie : ms. 4651, f. 58 v°; ms. 11034, f. 11 v°; ms. 11033, f. 64; Léchaudé, p. 147; Warnkœnig, p. 58.)

[7] Léchaudé, *Grands rôles*, p. 205.

[8] F. 126, 131, 133 et 134.

[9] *Querim. Normann.* 6.

[10] « Universis Christi fidelibus ad quos « presens scriptum pervenerit, Silvester, « Dei gratia Sagiensis episcopus, salutem in « Domino. Noverit universitas vestra nos, « ad presentationem abbatisse et conventus « sanctimonialium Sancte Trinitatis de Ca-« domo, ad quas jus patronatus ecclesie « Sancti Gervasii de Falesia dinoscitur per-« tinere, eamdem ecclesiam, liberam et va-« cantem, dilecto clerico nostro Willelmo

Digitized by Google

ce bénéfice ou qu'il le fit desservir par un vicaire. En effet, avant l'année 1220, il s'était fixé dans la ville de Caen, où il fonda une église collégiale, sous l'invocation du Saint-Sépulcre, pour rappeler, suivant l'abbé de La Rue [1], un voyage qu'il avait fait à la Terre sainte. Les commencements de cette communauté sont rapportés à l'année 1219, date des statuts qu'elle reçut de Robert, évêque de Bayeux [2]. Les biens que Guillaume Acarin affecta à la dotation de cette église lui avaient été donnés par différents particuliers, entre lesquels on peut nommer Nicolas Le Bœuf, fils de Robert Le Bœuf, chevalier; Robert Ruaut, chevalier; Robert de Mondreville, chevalier, et Pierre de Préaux, chevalier [3]. En 1226, le fondateur régla la manière dont l'anniversaire de Philippe-Auguste devait être célébré à perpétuité par les chanoines du Saint-Sépulcre. Dans l'acte de fondation [4], il rappelle les grands biens qu'il avait acquis au service du roi : « Ego autem Willelmus Acarin, decanus, qui « in servicio predicti regis et illustrissimi filii sui multa bona « acquisivi. » Au bas de cette page [5], on trouvera la charte du

« Hacarin, amore Dei, canonice contulisse. « Ut igitur hec nostra donatio rata permaneat in futurum, presenti scripto et sigilli nostri munimine duximus roborandam. Actum anno gratie M° CC° septimo « decimo. Valete. » (Orig. aux Archives du Calvados.)

[1] *Essais hist. sur la ville de Caen*, II, 109.

[2] *Gallia christ.* XI, inst. 98.

[3] Bibl. imp. ms. latin 10067, fol. 5, 5 v° et 6 v°. — Le 19 octobre 1227, Hervé de Courseulles céda à Guillaume Acarin, doyen du Saint-Sépulcre, les droits qu'il pouvait avoir sur les dîmes de Courseulles. *Jud. scac.* n. 409, note.)

[4] Orig. au Trésor des chartes, *Fondations*, II, n. 7, J. 461. *Cartulaire normand*, p. 54, n. 358.

[5] « Omnibus Christi fidelibus ad quos « presens scriptum pervenerit Willelmus « Acarin, primus decanus ecclesie Sancti « Sepulchri Cadomi, salutem in Domino. « Noverit universitas vestra me, ad honorem « Dei et ecclesiastici cultus ampliationem « in ecclesia Sancti Sepulchri Cadomensis, « juxta tenorem carte ordinationis dicte « ecclesie, sigillis felicis memorie Roberti « quondam Baiocensis episcopi et capituli « Baiocensis sigillata, decanatum cum pre« benda de novo procreasse et ad usus « proprios ejusdem decanatus omnia sub« scripta appropriasse, et in manu venera-

Digitized by Google

mois de juin 1233, par laquelle Guillaume Acarin institua, dans l'église du Saint-Sépulcre, la dignité de doyen. Il s'y appelle premier doyen du Saint-Sépulcre. Le titre de doyen de cette église était porté, en 1245, par Guillaume de Cambremer[1]. Il en faut conclure que, selon toute apparence, Guillaume Acarin mourut avant 1245, mais postérieurement à 1239, puisque, à cette dernière date, nous l'avons vu assister à une assise de Falaise.

Je ne sais d'après quelle autorité l'abbé de La Rue[2] et M. de Caumont[3] ont pensé que Guillaume Acarin était originaire de Grainville-sur-Odon. Tout ce que je puis dire de sa famille,

« bilis patris Thome, Dei gratia Baiocensis « episcopi, elemosinasse, videlicet totum « porprisium meum in burgo abbatisse Ca- « domensis, cum omnibus domibus et inte- « gritate sua, sicuti se extendit in longum « et latum ab una rua usque ad aliam, in- « ter masnagium Rogeri le Moigne, ex una « parte, et masnagium heredum Viel de « Porta, ex altera, et cum omni emenda- « tione et acquisitione quas ibidem et in « eodem burgo, Deo dante, faciam et po- « tero facere; et pratum illud quod vocatur « Pratum Patric, in magna praeria Cadomi, « et aliud pratum quod vocatur Pratum « Daulle, in eadem praeria, situm in tribus « locis, per annuam liberationem praerie su- « pradicte; et quatuor libras Turonensium « annui redditus, cum regardis, quas habeo « in domibus quas habui per emptionem de « heredibus Willelmi filii Luce, quondam « burgensis Cadomi, sitis in rua que vocatur « Cathehoule; et molendinum unum quod « vocatur Molendinum Bretel, situm apud « Bretevillam super Lesiam. Omnia autem « supradicta dedi et elemosinavi Deo et ec- « clesie supradicte ad usus proprios decana- « tus, cupiens et intendens, Deo dante, cum « se facultas obtulerit, et maxime cum con- « silio et auxilio domini Baiocensis, in aliis « prefatum decanatum augmentare, salva « tamen michi et successoribus meis et re- « tenta potestate conferendi, juxta tenorem « ordinationis prefate ecclesie, sigillis Baio- « censis episcopi et capituli sigillate. Quod « ut ratum habeatur, presens scriptum si- « gillo meo confirmavi. Et ad majorem hu- « jus donationis certitudinem, venerabilis « pater in Christo Thomas, Dei gratia Baio- « censis episcopus, ad petitionem meam, « prefatam donationem et elemosinationem « sigillo suo, cum sigillo capituli Sancti Se- « pulchri, confirmare dignum duxit. Actum « anno gratie M° CC° XXX° tertio, mense ju- « nii. » (Bibl. imp. ms. latin 10067, fol. 7.)

[1] De La Rue, *Essais*, II, 116. — Le doyen Guillaume de Cambremer siégea à l'échiquier de Saint-Michel en 1248. (*Jud. scac.* n. 789.)

[2] *Essais historiques sur la ville de Caen*, II, 109.

[3] *Statistique monument. du Calvados*, I, 210.

Digitized by Google

c'est qu'il avait trois frères, Robert, Richard et Jean Acarin, qui ratifièrent, en 1219 et en 1224, la fondation de la collégiale du Saint-Sépulcre [1].

Les quatre collections dont il a été jusqu'à présent question et qui dérivent, peut-être en partie, des écritures de Guillaume Acarin, ne sont pas les seules sources à consulter pour connaître les actes de l'échiquier de Normandie sous Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis. Plusieurs des jugements rendus dans les sessions de cette cour nous sont arrivés par d'autres voies.

En première ligne, il faut placer différentes chartes ou notices dans lesquelles les parties intéressées ont consigné ou fait consigner les décisions de l'échiquier dont il leur importait de conserver le souvenir. Des pièces de cette nature sont fournies par le Trésor des chartes et par les archives ou les cartulaires de l'archevêché de Rouen, du chapitre de Bayeux et des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Julien de Tours, de Jumiéges, de Saint-Georges de Bocherville, du Bec, de Saint-Taurin, de Saint-Évroul, de Préaux, de Saint-Pierre-sur-Dive, de la Trinité de Caen, de Longues, du Mont-Saint-Michel, de Montmorel et de Savigny.

En seconde ligne, je signalerai cinq documents du XIII^e^ siècle auxquels on doit la connaissance de différents actes de l'échiquier antérieurs à la mort de saint Louis. Ce sont : le premier volume des *Olim* du parlement, la compilation des Assises de Normandie, les plaintes reçues par les enquêteurs de saint Louis, les notes de l'anonyme de Coutances et le registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. Je dirai seulement quelques mots de chacun de ces documents.

[1] Bibl. imp. ms. latin 10067, f° 8 et 8 v°.

Digitized by Google

1° *Premier volume des* Olim. — Le rédacteur du premier registre du parlement a compris dans son recueil plusieurs actes de l'échiquier. On y trouve treize articles ou fragments d'articles susceptibles d'être rattachés à une session déterminée de l'échiquier.

2° *Assises de Normandie.* — Un jurisconsulte anonyme, qui, selon toute apparence, était attaché au bailliage de Caen, a laissé une courte compilation de droit [1] dont le fonds est tiré des jugements rendus, depuis 1234 jusqu'en 1237, dans les assises de Caen, de Bayeux, de Falaise, d'Exmes [2] et d'Avranches. Il a eu l'occasion d'y citer quatre ou cinq décisions de l'échiquier. La Bibliothèque impériale possède six anciennes copies de cette compilation :

1. Ms. lat. 4651, fol. 55 v°. Écriture du XIII^e siècle.

2. Ms. lat. 11034, fol. 9. Écriture du commencement du XIV^e siècle. Le texte de ce manuscrit et du suivant dérive du texte contenu dans le ms. 4651.

3. Ms. lat. 11033, fol. 60. Écriture de l'année 1365.

4. Ms. lat. 4653, fol. 73. Écriture de l'année 1430. Avec omissions et transpositions.

5. Ms. lat. 4653 A, fol. 279. Écriture du commencement du XVI^e siècle. Texte incomplet.

6. Ms. lat. 11032, p. 215. Écriture du commencement du XIV^e siècle. Avec beaucoup d'omissions.

Cette compilation a été publiée par M. Léchaudé d'Anisy [3] et par M. Warnkœnig [4]. L'une et l'autre édition sont très-incorrectes.

[1] Sur le caractère de cette compilation, voyez plus haut, p. 359.

[2] *Assisia Oximensis;* ce que l'auteur de la version française (édition Marnier, page 98) traduit par *l'assise du Lisuis.*

[3] *Grands rôles*, p. 144.

[4] *Französische Staats- und Rechtsgeschichte*, II, *Urkundenbuch*, p. 48.

Digitized by Google

Le ms. français F. 2 de la bibliothèque de Sainte-Geneviève en contient une version française, faite au XIII^e siècle, que M. Marnier a comprise dans le volume intitulé : *Établissements et coutumes, assises et arrêts de l'échiquier de Normandie*[1].

3° *Registre des enquêteurs de saint Louis.* — Deux décisions de l'échiquier sont relatées dans les fragments qui nous restent du registre des enquêteurs envoyés en Normandie par saint Louis. Ces fragments, que pour plus de brièveté j'ai intitulés *Querimoniæ Normannorum*, sont conservés aux Archives de l'empire, sous la cote J. 783. Je n'ai pas à en faire ressortir ici la valeur historique. Il me suffira d'établir, au moins approximativement, la date du registre dont ils ont fait partie. Les plaintes qui remplissent ce registre ont dû être recueillies en 1247 ou peut-être en 1248. Elles sont, en effet, postérieures :

a. D'une année à un voyage de saint Louis à Évreux[2] : or sant Louis vint à Évreux au mois de juillet 1246[3];

b. De cinq ans à la guerre de Poitou[4] : on sait que cette guerre est le principal événement de l'année 1242;

c. De dix-huit ans au don que le roi saint Louis fit à Guillaume Mauvoisin d'une partie de la forêt de Beaumont-le-Roger[5] : nous avons une charte du mois d'octobre 1231, par laquelle Guillaume Mauvoisin reconnaît avoir reçu du roi saint Louis cent soixante acres de bois, situés dans la forêt de Beaumont-le-Roger, du côté de son manoir de Serquigny[6];

d. De vingt-quatre ans à un voyage de Louis VIII à Alen-

[1] P. 87.

[2] « Anno preterito quando rex venit in « villa [Ebroicensi]. » (F. 6 v°.)

[3] Bouquet, XXI, 413.

[4] « Annis quinque elapsis. . [tempore] « quo guerra fuit in Pictavia. » (F. 9 v°.)

[5] F. 12.

[6] « Centum et sexaginta acras bosci in « eadem foresta [de Bello Monte]... per « deversus manerium meum de Sarqui- « gniaco. » (Orig. au Trésor des chartes, *Eaux et forêts*, n. 52, carton J. 731. Registre XXXI, f. 91 v°. L'acte est publié dans le *Cartul. normand*, p. 62, n° 385.)

Digitized by Google

çon[1] : ce voyage est probablement du commencement de l'année 1224, puisque nous possédons une lettre de Louis VIII, datée d'Alençon en 1223, sans indication de mois[2], et une lettre du même roi, datée de Breteuil, en mars 1224, n. s.[3];

e. De vingt-cinq ans au moins à la mort de Philippe-Auguste[4].

Tous ces caractères nous reportent à l'année 1247 ou à l'année 1248. Je n'hésite donc pas à assigner cette date aux plaintes recueillies en Normandie par les commissaires de saint Louis.

4° *Notes de l'anonyme de Coutances.* — Dans un Ordre liturgique, déposé aux archives épiscopales de Coutances, sont insérées des notes historiques se rapportant aux années 1258, 1259 et 1260. Elles donnent des détails très-circonstanciés et très-précieux sur les deux sessions de l'échiquier qui se tinrent en 1258. Selon toute apparence, ces notes ont été prises par un clerc de Jean d'Essey, évêque de Coutances, peut-être par l'official de ce prélat. En effet, il y est surtout question d'affaires relatives au diocèse de Coutances, et on y remarque un passage[5] dans lequel le mot *nos* ne peut signifier que l'évêque de Coutances ou les représentants de l'évêque de Coutances.

5° *Registre des visites d'Eudes Rigaud.* — Le registre des visites d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, dont une édition a été donnée par M. Bonnin[6], mentionne seize sessions de l'é-

[1] « Quando Ludovicus rex clare memorie venit apud Alenchonium, XXIV annis elapsis. » (F. 20.)

[2] « Actum apud Alenc. anno Domini 1223, mense..... » (Reg. E de Philippe-Auguste, f° 247.)

[3] « Actum Britolii, anno Domini 1223, regni vero nostri primo, mense marcio. » (*Ibid.* f° 118 v°.)

[4] « In manu illustris memorie Philippi regis, annis XXV elapsis. » (F. 14 v°.)

[5] « Fuit facta pax inter nos et dictum ballivum [Constantini] super eo quod edicebat juridictionem viduarum ad se spectare. »

[6] *Regestrum visitationum archiepisc. Rothomagensis.* (Rouen, 1852, in-4°. Le ms. orig. est à la Bibl. imp. fonds lat. n. 1245.)

Digitized by Google

chiquier, à plusieurs desquelles le prélat prit part en qualité de maître. Malheureusement il garde un silence à peu près complet sur les affaires dont on s'occupa dans ces assemblées.

En combinant les données fournies par les quatre compilations et par les divers documents qui viennent d'être passés en revue, je suis arrivé à réunir 810 actes de l'échiquier, dont la date est comprise entre 1207 et 1270. De ces 810 actes, 424 étaient complétement inédits; la plupart des autres, fort imparfaitement connus. Les savants qui les avaient jusqu'à présent mis en lumière avaient exclusivement consulté les manuscrits des trois dernières collections. Or ces manuscrits ne contiennent, le plus souvent, qu'un texte fort abrégé.

En effet, les auteurs des trois dernières compilations ne se proposaient qu'un but : recueillir, dans les jugements de la cour, ce qui pouvait éclaircir des points de droit. Ils ont atteint ce but, et personne ne leur contestera le mérite d'avoir mis en relief, et parfois sous une forme très-heureuse, la jurisprudence de l'échiquier. Mais ils se préoccupaient fort peu des questions de fait, de sorte que très-souvent ils passent sous silence les faits qui avaient donné lieu au procès; ils suppriment les noms des parties et beaucoup de détails de procédure. En un mot, ils négligent presque toutes les circonstances étrangères au point de droit en question; ils se bornent à déduire du jugement un axiome général, ou tout au plus à en présenter une sèche analyse, dont l'historien le plus perspicace ne peut souvent tirer aucun profit. Ils vont jusqu'à mettre leur opinion personnelle à côté de la décision prise par les juges[1]. Le système adopté par l'auteur du premier recueil est tout différent : il reproduit d'ordinaire le texte

[1] « Et hoc non est bonum judicium. » (*Jud. scac.* n. 164, note.) — « Hoc est dubium, nisi essent quatuor fratres. » (*Ibid.* n. 504, note.)

Digitized by Google

entier des jugements. Aussi trouve-t-on dans la collection qu'il a laissée un exposé complet des faits; on y suit sans peine toutes les phases de la procédure, et comme cette collection n'omet presque jamais ni les noms des lieux ni ceux des personnes [1], elle abonde en renseignements utiles sur la topographie de la Normandie et sur la succession des seigneurs qui ont possédé les principaux fiefs de cette province pendant la première moitié du XIII^e^ siècle. Quelques exemples feront bien ressortir la différence qui existe entre le premier recueil et les trois autres.

Dans les trois dernières compilations, à la date de 1219, nous lisons que Lucie fut condamnée à indemniser les Templiers pour la terre qu'elle leur avait donnée pendant son veuvage et qu'elle ne pouvait leur garantir [2]. Sans la première compilation [3], pourrait-on deviner que les biens dont il est ici question étaient situés à Valognes (*in parrochia Sancti Machuti*), dans le quartier du Vei-Salmon (*Vadum Salomonis*), et qu'il s'agit de Lucie du Quesnay, la même dont nous retrouvons la mention dans le cartulaire de Montebourg [4] et dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste [5]?

Dans le premier recueil, un article de la session de Saint-Michel 1210 porte que Simon d'Anisy, tant qu'il ne sera pas remarié, conservera la terre de feu sa femme, dont il a eu des enfants [6]. Dans les autres compilations, le nom de Simon

[1] Je crois devoir signaler comme des exceptions les n. 123, 133, 398, 526, 553, 563, 580, 595, 608, 618, 620, 638 et quelques autres articles des *Jud. scac.* dans lesquels l'auteur de la première compilation a supprimé les noms propres.

[2] Léchaudé, p. 140; Warnkœnig, p. 83; Marnier, p. 136.

[3] *Jud. scac.* n. 245.

[4] P. 121. On trouve à cet endroit deux chartes de Lucie du Quesnay, la première sans date, la seconde de l'année 1229.

[5] « Lucia filia Ricardi de Quesnio tenet « inde sextam partem feodi apud Ques- « neium. » (Léchaudé, *Grands rôles*, p. 169.)

[6] *Jud. scac.* n. 72.

Digitized by Google

d'Anisy disparaît pour faire place à une qualification générique : « Le mari qui a eu des enfants de sa femme conservera « la dot de celle-ci tant qu'il ne sera pas remarié [1]. »

Un article de la session de Pâques 1218 donne lieu à une observation analogue. La première collection [2] nous apprend que l'échiquier rendit ce jugement : « Le sergent de Durand « le Coiffé, qui, dans un procès en matière mobilière, pendant « à la cour de l'évêque d'Avranches, a gagé le duel pour son « maître contre Rualen de Mortain, ne peut ni ne doit sou- « tenir ce duel, parce qu'il est croisé; de plus, le dit Durand « perd son procès. » La substance de cette décision est ainsi consignée dans la deuxième compilation : « Champion croisé « qui gage le duel en matière mobilière ne peut soutenir ce « duel, et le demandeur perd son procès [3]. »

Suivant le premier recueil [4], il fut jugé à l'échiquier de Saint-Michel 1213 qu'Alain d'Avenay aurait la saisine du patronage de l'église d'Avenay, parce que Henri des Autieux, qui le lui contestait, n'avait pas voulu attendre qu'on reconnût, conformément aux us et aux coutumes de Normandie [5], quel patron avait présenté le dernier curé. Henri des Autieux fut, de plus, condamné à une amende. Dans les autres compilations [6], ce jugement est remplacé par la maxime suivante : « Si mon « adversaire ne veut pas attendre qu'on reconnaisse, conformé- « ment aux us et aux coutumes de Normandie, qui a présenté « le dernier curé, j'aurai la saisine du patronage. »

La première collection [7] rend compte d'un jugement pro-

[1] Léchaudé, p. 138; Warnkœnig, p. 75; Marnier, p. 121.

[2] *Jud. scac.* n. 227.

[3] Léchaudé, p. 140; Warnkœnig, p. 82; Marnier, p. 133.

[4] *Jud. scac.* n. 129.

[5] Cout. de Norm. tit. CXI du texte latin.

[6] Léchaudé, p. 139; Warnkœnig, p. 78; Marnier, p. 126.

[7] *Jud. scac.* n. 70.

Digitized by Google

noncé en 1210 contre l'évêque de Lisieux dans ces circonstances : Hugues Tirel se plaint d'avoir été excommunié par l'évêque, parce qu'il n'a pas voulu plaider en cour ecclésiastique pour un fief lai. L'évêque déclare que Robert le Vicomte, à son retour de l'Albigeois, se plaint d'avoir été, pendant son absence, dépouillé de certaines gerbes par Hugues Tirel. En outre, il reconnaît qu'il a fait voir la terre sur laquelle avaient crû ces gerbes. Il ajoute que les deux parties ont consenti à lui exposer leurs raisons. Hugues Tirel nie avoir exposé ses raisons en présence de l'évêque; il prétend que la terre sur laquelle les gerbes avaient été récoltées lui a été adjugée dans l'assise de Bonneville. Raoul de Boissy certifie l'exactitude des assertions de Hugues Tirel et déclare avoir défendu à l'évêque de tenir le plaid. L'évêque n'a pas obéi. Il est jugé qu'il n'a pu tenir le plaid. — Au lieu de tous ces détails, la deuxième compilation [1] résume en une phrase le point de droit qui ressort du jugement : « Un évêque ne peut connaître d'une dessaisine « faite pendant l'expédition d'Albigeois, quand la cour du roi « s'est occupée de l'affaire. »

Citons encore la reconnaissance à laquelle donna lieu, en 1213, une terre située à Marigny [2]. Il s'agissait de savoir si cette terre, réclamée par Robert Bonvallet, était bien l'héritage du possesseur actuel Geoffroi de Méhérand, ou bien un gage dont l'engagement avait été fait depuis le couronnement de Richard Cœur-de-Lion; dans ce cas, il fallait constater pour quel prix l'engagement avait été contracté. La question fut soumise à douze jurés, dont les noms sont énoncés dans la première compilation. Ces jurés rapportèrent que la terre en question avait été engagée pour 29 livres, monnaie du Mans.

[1] Léchaudé, p. 138; Warnkœnig, p. 75; Marnier, p. 120. — [2] *Jud. scac.* n. 122.

Digitized by Google

Il fut jugé que Robert Bonvallet aurait la terre, qu'il rendrait au roi la somme pour laquelle l'engagement avait été fait, et que Geoffroi de Méhérand payerait une amende pour avoir injustement retenu un bien qui ne lui appartenait pas. — Les autres recueils n'entrent dans aucun de ces détails : il leur suffit de constater que, si les jurés en matière de fief et de gage déclarent qu'il y a gage, le demandeur est remis en possession de la terre litigieuse, et la somme à laquelle montait l'engagement est acquise au roi [1].

Un dernier exemple achèvera de montrer avec quelle liberté les auteurs des trois dernières compilations travaillaient sur le texte des jugements de l'échiquier. A la session de Pâques 1219, il fut jugé que les enfants de Simon d'Oumoi jouiraient de leur terre, qui était dans la main du roi à raison de garde féodale, et qu'ils en payeraient le relief, c'est-à-dire 22 livres et 10 sous, monnaie de Tours, pour un fief et demi de haubert. La maxime générale « Fief de haubert se relève « par 15 livres de tournois » est la seule trace qui soit restée de ce jugement dans les trois autres collections.

On peut donc dire sans exagération que, même pour les articles antérieurement publiés, le premier recueil présente un texte nouveau des jugements de l'échiquier de Normandie. Entre autres avantages, il a celui de faire connaître la plupart des maîtres ou présidents de l'échiquier, depuis 1207 jusqu'en 1240. On ignorait jusqu'à présent les noms de presque tous les commissaires que Philippe-Auguste, Louis VIII et la reine Blanche envoyèrent présider les sessions de l'échiquier. Désormais on saura dans quelle mesure Gautier le Chambrier, frère Guérin l'Hospitalier, frère Aimard le Templier, Guillaume

[1] Léchaudé, p. 139; Warnkœnig, p. 77; Marnier, p. 125.

Digitized by Google

de la Chapelle, Eudes, doyen de Tours, Barthélemi de Roye et plusieurs autres ont travaillé, de concert avec les baillis, à faire accepter des Normands la domination du roi de France.

La première compilation permet encore de rétablir la chronologie des sessions de l'échiquier, qui est troublée dans la plupart des autres manuscrits. Je dois cependant prévenir qu'une assez grave difficulté chronologique est soulevée par le dernier chapitre du manuscrit de Rouen. Cette question doit être discutée avec quelques développements.

Ce dernier chapitre remplit à peu près entièrement les deux derniers feuillets du manuscrit. Placé immédiatement après les deux chapitres de l'échiquier de Pâques 1243, il est intitulé : *Item apud Rothomagum in scacario Sancti Michaelis coram predictis.* On ne peut cependant pas admettre que les vingt-trois articles rapportés sous ce titre soient les actes de l'échiquier de la Saint-Michel 1243.

En effet, ces articles ne correspondent à aucun des huit jugements de la même session, dont la troisième et la quatrième compilation nous ont conservé le texte [1]. J'avoue qu'un pareil désaccord pourrait s'expliquer sans qu'il fût nécessaire de recourir à l'hypothèse d'une altération des textes dans l'un ou dans l'autre des recueils. Aussi j'ose à peine donner ce désaccord comme un commencement de preuve; je ne m'y serais peut-être pas même arrêté un seul instant si d'autres indices n'étaient pas là pour révéler quelle confusion s'est introduite dans le texte des deux derniers feuillets du manuscrit de Rouen. Un examen détaillé des vingt-trois jugements transcrits sur ces deux feuillets aura pour résultat de démontrer que ces jugements n'appartiennent pas tous à la même session,

[1] *Jud. scac.* n 742-744 et 746-750.

Digitized by Google

et que, sur ces vingt-trois jugements, dix au moins sont certainement antérieurs à l'année 1243.

Je commence par l'article qui dans l'édition porte le n. 719. On y rend compte d'un différend qui partageait le comte Robert d'Alençon et Robert de Montigny. Le comte Robert étant mort le 7 septembre 1217[1], un procès dans lequel il joue le rôle principal est nécessairement bien antérieur à l'année 1243. Selon toute apparence, c'est avec raison que la deuxième compilation rapporte ce jugement à l'échiquier de Pâques 1208[2]. La date de la mort de Robert, comte d'Alençon, prouve également que l'article 727, relatif à un record fait par ce comte, est au plus tard de l'année 1217.

L'article n. 720 se trouve dans la deuxième compilation, parmi les jugements de la session de Saint-Michel 1208. Lors même que ce témoignage positif m'aurait fait défaut, je n'en aurais pas moins rejeté la date de 1243. En effet, l'une des parties en cause dans l'article 720 est Richard de Harcourt, dont la femme, Mathilde, était déjà veuve en 1239[3].

L'article n. 721 se rapporte à un procès que Robert Fils-Erneis avait intenté à Raoul Taisson. Robert Fils-Erneis mourut du temps de Philippe-Auguste[4]. Quant à Raoul Taisson, c'est, à n'en pas douter, celui dont la succession fut partagée au commencement de l'année 1214[5]. D'où il résulte que le n. 720 est au plus tard de l'année 1213.

La date de l'article 722 est donnée par la deuxième com-

[1] Cette date est donnée par les auteurs de *L'art de vérifier les dates* (XIII, 156). Elle est formellement confirmée par un jugement de l'échiquier (*Jud. scac.* n. 213), qui prouve qu'au mois d'octobre 1217 la comtesse d'Alençon avait récemment perdu son mari.

[2] *Jud. scac.* n. 719, note.

[3] « Ego Maltildis, domina de Sancto « Salvatore..... tempore viduitatis mee. » (*Cartul. de Montebourg*, p. 110.)

[4] *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 448, n. 2020.

[5] *Jud. scac.* n. 137.

Digitized by Google

pilation, où le même jugement est analysé parmi les actes de l'échiquier de Saint-Michel 1209.

Dans l'article 724, il est question d'un procès de Hugues de Rôtes contre son neveu Hervé, enfant mineur, dont le père, Richard, était parti pour la Terre sainte. Comme ce procès était déjà porté devant l'échiquier en 1210 et 1211 [1], il est difficile de supposer qu'il n'était pas encore vidé en 1243. Dans tous les cas, la minorité de Hervé de Rôtes s'était terminée bien avant cette dernière date. Ainsi l'article 724 n'appartient pas à l'année 1243, mais à l'année 1210 ou environ.

L'objet de l'article 725 est un différend survenu entre Foulques Painel et un mineur, Pierre, fils de Henri de Saint-Pierre. Ce différend occupait déjà l'échiquier en 1221 [2]; il ne devait donc plus en être question en 1243; du moins, à cette dernière date, Pierre avait depuis longtemps atteint sa majorité. Je n'hésite donc pas à reporter l'article 725 aux environs de l'année 1221.

L'article 726 contient la vérification des droits d'usage que Roger Suart, Thomas de Vouilly et Geoffroi le Danois prétendaient avoir dans la forêt de Neuilly. Cette vérification avait été prescrite par un jugement de l'échiquier de Saint-Michel 1212 [3]. Elle ne doit pas être de beaucoup postérieure à cette dernière date.

Dans l'article 728, Pierre de Thillay et Mile de Lévis rappellent la manière dont un partage avait été fait, à l'assise de Coutances, entre Guillaume Painel et Mathilde de la Lande. Les baillis Pierre de Thillay et Mile de Lévis ayant quitté la vie publique ou étant morts, le premier vers 1225, le second vers 1227, au plus tard, l'article 728 ne saurait être daté de l'année 1243.

[1] *Jud. scac.* n. 76 et 78. — [2] *Ibid.* n. 302. — [3] *Ibid.* n. 103.

Digitized by Google

Il en est de même de l'article 729, dans lequel nous retrouvons Mile de Lévis et Pierre de Thillay. De plus, le même article 729 mentionne l'intervention de l'évêque de Coutances. Cela suffirait pour écarter la date de 1243, puisque le siége de Coutances fut vacant depuis 1238 jusqu'en 1245[1].

Ainsi, sur les vingt-trois jugements que le manuscrit de Rouen rapporte à l'échiquier de Saint-Michel 1243, dix sont incontestablement antérieurs à cette date. L'un d'eux appartient à la session de Pâques 1208, un autre à la session de Saint-Michel de la même année, un troisième à l'échiquier de Saint-Michel 1209. Il n'en fallait pas tant pour montrer que le plus grand désordre règne dans le dernier chapitre de la première compilation, et que le titre de ce chapitre ne doit inspirer aucune confiance.

J'aurais encore à présenter des observations sur différents passages du recueil des jugements de l'échiquier, mais j'ai préféré réserver les remarques de détail pour les joindre, sous forme de notes, au texte même des jugements, qui a récemment vu le jour. Dans le présent mémoire, je me suis borné à passer en revue les compilations qui font connaître les actes de l'échiquier sous Philippe-Auguste, Louis VIII et saint Louis; j'ai examiné la valeur relative de ces sources; en essayant d'en découvrir l'origine, j'ai été amené à établir, contrairement à une opinion soutenue par d'illustres savants, que des greffes étaient régulièrement organisés près des tribunaux normands dès le commencement du XIII^e^ siècle. Par la comparaison que j'ai établie entre les différents textes, je pense avoir suffisamment justifié la publication d'une collection d'environ huit cents jugements, tous antérieurs à l'année 1270,

[1] *Gallia christ.* XI, 880.

Digitized by Google

la plupart inédits ou incomplétement publiés, et qui, en formant le complément des *Olim* du parlement, jettent une vive lumière, non-seulement sur l'état de la procédure au XIII^e^ siècle, mais encore sur l'histoire générale de la Normandie, et notamment sur les progrès de l'autorité royale dans cette province après la conquête de Philippe-Auguste.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

L'INSCRIPTION DE LA CLOCHE DE STIVAL

PRÈS PONTIVY, EN BRETAGNE,

PAR LE VICOMTE HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

I.

Première lecture le 13 avril; deuxième lecture le 11 mai 1860.

L'intérêt que l'Académie a bien voulu prendre à mon premier mémoire sur les inscriptions inédites en langue néo-celtique, conservées en Bretagne[1], m'encourage à continuer mes travaux sur le même sujet. Je viens donc soumettre à la compagnie l'interprétation d'un second texte d'une date reculée, gravé sur une cloche qui appartient, comme le monument que j'ai précédemment étudié, au département du Morbihan.

La cloche en question est une des curiosités, je dis mal, une des reliques vénérées par la foi populaire dans le canton de Pontivy; et toutes les églises du pays l'envient à celle de Stival.

[1] Mémoire sur l'inscription de Lomarec. (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, t. V, 1re série, 2e partie.)

Digitized by Google

D'après la tradition, elle aurait appartenu à un saint breton nommé Mériadec, qui paraît avoir vécu vers le milieu du VII^e^ siècle, et on l'appelle communément *le Bonnet de saint Mériadec*. Elle passe pour guérir les maux de tête et d'oreille, et même la surdité : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle console les pauvres malades du pays; le jour de sa fête, ces bonnes gens, venus pour demander au curé de la poser sur leur tête, de la faire sonner pour eux, regagnent leur chaumière sinon toujours guéris, du moins consolés.

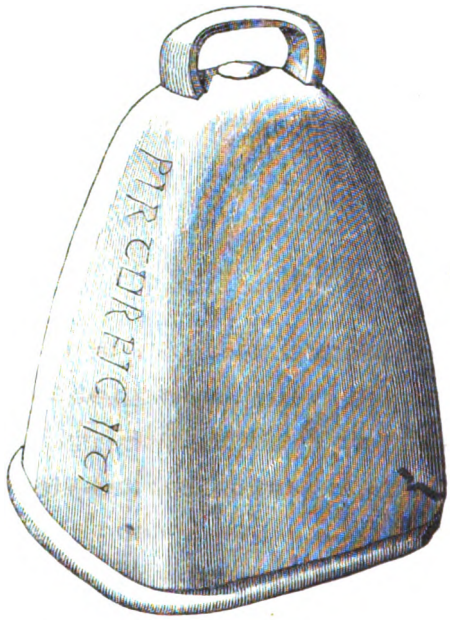

Cloche de Stival.

La cloche de Stival est en cuivre mêlé d'argent; elle n'a pas été fondue, mais battue au marteau. Sa forme est à peu près celle d'un bonnet carré; elle est surmontée d'une anse qui permet de la tenir à la main. Ses dimensions, les voici : hauteur (y compris l'anse), $0^{m},21$; diamètre de l'ouverture dans un sens, $0^{m},18$; même diamètre dans l'autre sens, $0^{m},15$;

Digitized by Google

battant, $0^{m},13$ de haut. Son état de conservation serait parfait, sans une petite fissure qui existe à l'orifice : le dessin ci-contre la représente fidèlement. J'en suis redevable à l'obligeance du jeune et laborieux secrétaire de l'ancienne *Association bretonne*, M. Charles de Keranflech, qui a rendu tant de services à d'estimables études, brusquement interrompues par un arrêté ministériel des plus regrettables.

Sur un des côtés de la cloche on lit très-distinctement les quatre mots PIR TURFIC IS TI; ils sont écrits de haut en bas, en lettres de deux centimètres et demi de hauteur, en moyenne :

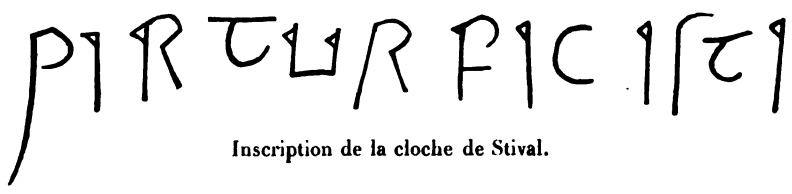

Inscription de la cloche de Stival.

Mais, avant d'aborder l'explication de ces mots, je dois répondre brièvement à deux questions qu'on m'a adressées, l'une d'archéologie, l'autre de paléographie.

Sans chercher pour le moment à découvrir si saint Mériadec a été ou non propriétaire de la cloche de Stival, cette cloche porte-t-elle en elle-même des caractères de nature à lui assigner une date quelconque? Je le pense, et l'âge assez bien déterminé des plus anciennes cloches à main d'Irlande peut aider à fixer le sien.

On sait que le grand apôtre irlandais Patrice, mort à la fin du v^e^ siècle, avait instruit ses disciples dans l'art de travailler les métaux; qu'ils passaient pour y être fort habiles, que leurs ouvrages étaient très-recherchés. La plus ancienne vie du saint, composée de l'an 540 à l'an 700, fait à plusieurs des artistes

Digitized by Google

formés par lui une réputation comparable à celle que devait avoir un jour notre saint Éloi. Pour ne citer que trois noms, les moines forgerons Tasag, Cuana, Mackecht, sont restés célèbres dans les traditions irlandaises ; quelques produits de leur fabrique sont même venus jusqu'à nous, et le digne président de l'Académie royale d'Irlande, le docteur Todd, en conserve à Dublin un type vraiment authentique. Or c'est une cloche à main, dite de saint Patrick, propriété des abbés d'Armagh, au moins depuis l'année 946, comme l'atteste un acte du temps, laquelle est du même métal, de même fabrication et de même forme que celle de Stival; la ressemblance est telle, que, si l'une et l'autre avaient été fondues au lieu d'être battues au marteau, je n'hésiterais pas à dire qu'elles sont sorties toutes les deux d'un seul moule.

Il ne peut exister aucun doute à cet égard pour qui les a vues et comparées; l'unique différence provient de ce que la cloche d'Armagh n'a pas d'inscription. Mais voici un fait assez remarquable : à la simple inspection des caractères de la cloche bretonne, des paléographes, familiers avec les caractères irlandais, ont été portés à les croire gravés en Irlande, peu d'années après la mort de saint Patrice. Ce sont effectivement ceux des manuscrits de Durrow et de Kells, aujourd'hui déposés dans la bibliothèque du collége de la Trinité, à Dublin, dont on sait la date. Cependant, comme ils n'étaient point particuliers à l'Irlande, et comme on s'en servait également, à la même époque, sur le continent, ainsi qu'on le voit en parcourant les planches de la *Nouvelle diplomatique*[1], on peut contester leur origine irlandaise, et je ne la défends ni ne la repousse. Ce que je tiens uniquement à constater, c'est, 1° que les paléo-

[1] Voy. t. III, p. 211, Spécimen d'un ms. de Saint-Germain-des-Prés.

Digitized by Google

graphes les plus compétents s'accordent sur leur âge, qui ne peut guère être de moins de onze ou de douze cents ans; 2° que les archéologues sont d'accord pour attribuer au Ve et au VIe siècle la plupart des cloches du même genre.

Reste à examiner la question philologique, je veux dire le sens de l'inscription.

II.

Si la science paléographique et la science archéologique ne sont pas ici en défaut, c'est donc au premier âge de la langue celto-bretonne que je dois demander l'explication des mots PIR TURFIC IS TI.

Je les chercherai d'abord parmi les monuments de l'époque archaïque, et, après les avoir trouvés, j'indiquerai les variations qu'ils ont subies à travers les siècles pour arriver jusqu'à nous.

1° PIR est un adverbe sous forme d'adjectif; il est dénué ici de particule, comme l'est, dans les plus anciens textes gallois, corniques et armoricains, l'adjectif employé adverbialement[1]. Il signifie *doux, suave,* et, dans le cas présent, *doucement, suavement* (*dulce, suave*). Je le trouve employé par un barde des anciens Bretons qu'on croit être mort vers l'an 577, et dont les poésies, fort interpolées, nous ont été conservées dans un manuscrit daté de l'an 1104.

S'adressant à l'arbre d'un verger qui le nourrit de ses fruits, le poëte lui dit : *Afallen* PIREN! PIR *y kangeu !* « pommier *doux !* « *doux* rameau[2]! » Les copies des siècles suivants portent : *Afallen*

[1] Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 570 et 571. (Cf. dom Le Pelletier, *Dictionnaire breton*, p. 691.)

[2] *Livre noir de Caermarthen* (fol. 26 verso).

Digitized by Google

peren! per ei changeu, avec changement de l'*i* en *e*[1]. Ce changement survint vers le milieu du XII^e^ siècle dans les monosyllabes où l'*i* est suivi d'un *r*[2]; il s'est maintenu jusqu'à nos jours. Je lis en effet, à la fin du *Cantique des cantiques,* traduit en gallois (ch. VIII, vers. 14), les mots *per lysiau* rendus en anglais par *sweet herbs,* « herbes suaves, » et tous les lexicographes du pays de Galles, depuis Davies jusqu'à Richard, écrivent *per,* qu'ils rendent par *dulcis, delicious, sweet,* en donnant plusieurs dérivés, savoir : *perau,* « dulcescere, to render sweet; » *perawr,* « a « musician; » *peroriad,* « producing sweet sound; » *peroriaedd,* « melody; » *per-lafar,* « sweet language, euphonie; » *per-lef,* « melodious voice, » etc. On verra tout à l'heure que c'est particulièrement cette idée de mélodie qui semble attachée à l'adverbe de notre inscription. Il paraît absent du vocabulaire armoricain moderne, à moins qu'on ne veuille le trouver en composition dans les mots *per-wez,* « bien appris; » *per-gen,* « doux et poli, civil, » cités par dom Le Pelletier, qui accompagne le second de l'exemple, *c'houi a goms pergen,* « vous par- « lez poliment, doucement[3]. » Mais il est à remarquer que, si *per* était encore usité en Armorique, il y aurait un dialecte de la péninsule où il conserverait sa forme primitive *pir,* et ce dialecte est précisément celui du pays auquel appartient l'inscription qui nous occupe, le dialecte vannetais : on y met généralement un *i* avant l'*r* dans les mots où ailleurs on met un *e;* ainsi on dit *kir,* « cher (*carus*), » au lieu de *ker; bir,* « broche « (*beru*), » au lieu de *ber; gir,* « parole, » au lieu de *ger;* mais ce qui est tout à fait concluant, on y écrit *pir,* « poire, » au lieu de *per*[4].

[1] Mss. de Paul Panton, cf. *Myvyrian archaiology of Wales,* t. I, p. 153.

[2] *Mém. sur l'inscript. de Lomarec,* p. 11.

[3] *Dictionn. de la langue bretonne,* p. 691.

[4] *Dictionnaire français-celtique du dialecte de Vannes,* par L'Armerie, p. 461.

Digitized by Google

2° TURFIC, second mot de notre inscription, est un adjectif qualificatif, dérivé, selon la règle [1], du substantif *turf*. Il s'écrit *twrf*, en gallois moderne, et Richard le traduit par *clap*, « son, battement, tintement[2]. » Peut-être n'est-il pas sans analogie avec le grec τύρβη, « trouble, tumulte, bruit. » La terminaison *ic*, assez rare aujourd'hui dans l'armoricain pour former soit des adjectifs, soit des substantifs, était très-commune autrefois, et date des temps les plus reculés, témoin les mots *Aremoric*, *Litavic*, *Divic*, cités par César; *Boadic*, par Tacite; *Ritic* et *Bodic*, par Grégoire de Tours; *Budic*, *bledic*, *liozic*, par le cartulaire de Redon; *lemenic*, donné avec la glose *salax* dans un manuscrit d'Oxford, du IX^e^ siècle[3].

L'adjectif *turfic* paraît avoir disparu des dialectes celtiques; mais le verbe formé du radical *turf* existe toujours, et on l'écrit en gallois *tyrfu*. Une copie du XIV^e^ siècle d'un poëme cambrien du VI^e^ nous le montre à la troisième personne de l'impératif, sous la forme *tyrfyd*. C'est le poëte Llywarch-Hen qui l'emploie : *Ton tyrfyd, toid erfyd*, dit-il, « Que la vague *résonne!* qu'elle « couvre la grève[4]! » Et se répétant : *Ton tyrvid, toid aches!* « Que « la vague *résonne!* qu'elle couvre la plaine! » Le sens de *turfic* semble donc suffisamment constaté; il y a lieu de le traduire par *sonore* ou *sonnant*, et, avec l'adverbe *pir*, par *doucement sonnant* (suave sonans).

3° *Is* est une des racines du verbe substantif celtique; elle demeure invariable au présent de l'indicatif pour toutes les personnes. Les textes archaïques tant bretons que gaëls la possèdent également. Zeuss en cite plusieurs exemples de l'un et l'autre dialecte, v. g. *Is trimuceint hestaur mel*, « c'*est* soixante

[1] *Grammatica celtica*, p. 814.
[2] *English Welsh Dictionary*, p. 50.
[3] Cf. Zeuss. p. 1078.
[4] Ms. rouge d'Oxford. (Cf. *Les Bardes bretons du VI^e^ siècle*, p. 148.)

Digitized by Google

« setiers de miel » (p. 1090), et il en rapproche cette phrase irlandaise non moins ancienne, *is folur do ib,* qui porte en glose, « *est* clarum vobis » (p. 476).

A partir du XII^e^ siècle, les Gallois remplacèrent par un *y* l'*i* de *is;* je lis dans un manuscrit de ce temps : *dy volaudyr ys mi,* « ton panégyriste, c'est moi[1]. » Cette orthographe est toujours usitée chez les Cambriens. Les Bretons Cornouaillais du moyen âge écrivaient aussi quelquefois de la même manière, mais le plus généralement *yth, es,* et même *os,* témoin le vers :

Mab molothow pa del os,
(Puisque tu es le fils de la malédiction)[2].

Les Bretons de France, depuis le XIII^e^ siècle, remplaçant l'*i* de *is* par un *e,* et l'*s* par un *z,* écrivent *ez :* je lis dans mille endroits du Mystère de sainte Nonne : *ez off,* je suis.

On rapprochera naturellement le radical celtique *is* des racines sanscrites, grecques, latines, gothiques et lithuaniennes, *as, ες, es* et *is;* M. Whitley Stokes, si excellent juge, n'y a pas manqué. (*Cambrica,* p. 231.)

Le sens que je donne à *is* est confirmé par le mot qui le suit.

4° *Ti* est l'équivalent du latin et du français *tu.* On le trouve lié au verbe, comme dans notre inscription, parmi les gloses d'Ovide d'Oxford, écrites de l'an 817 à l'an 832, où je lis : *helga-ti,* « venare-tu; » *nerthi-ti,* « hortare-tu[3]. » Les Gallois l'ont fidèlement conservé, les Cornouaillais l'ont changé en *té,* et les Armoricains aussi; cependant j'ai remarqué que, dans le Morbihan, patrie de notre inscription, on se sert de la forme *ti;* et le P. Grégoire de Rostrenen a fait la même remarque[4]. J'ajou-

[1] *The Myvyrian archaiology,* t. I, p. 575.
[2] W. Norris, *Cornish dramas,* tome II, p. 277; cf. *Creation of the world,* p. 92.
[3] Zeuss, *Grammatica,* p. 1086.
[4] *Dictionnaire français-breton,* p. 925.

Digitized by Google

terai que, dans le dialecte gaël d'Écosse, on écrit *ti* comme en breton-vannetais.

Maintenant que j'ai retrouvé et constaté les éléments de *is ti*, et sa signification, qui est celle de *es tu, tu es*, dit avec une certaine emphase, peut-on le montrer employé dans un texte celtique quelconque? Ce serait, ce me semble, achever la démonstration.

Je l'ai vainement cherché en Cambrie; les livres de ce pays m'ont bien offert le verbe *être* gallois à la deuxième personne du présent de l'indicatif, sous les formes emphatiques *wyt ti* et *ydwyt ti*, mais ce n'est pas là précisément *is ti*, quoique la dernière forme y réponde tout à fait dans le psaume 108, v. 27, de la Bible galloise, où l'exclamation latine *Deus meus es tu!* est rendue par la phrase galloise *fy Nuw ydwyt ti!*

En Cornwall, je n'ai pas été plus heureux; je n'y ai rien trouvé d'approchant que *os té*. En Armorique, depuis longtemps, la forme ordinairement usitée est *ez out*, et la forme emphatique *ez out té*, sauf dans le Morbihan, où l'on dit emphatiquement *ous ti;* exemple : *mad ouz ti*[1], « tu es bon. » Cette forme est bien rapprochée de *is ti;* elle ne m'a cependant pas satisfait complétement. Voulant arriver à une précision pour ainsi dire mathématique, je me suis adressé à un autre dialecte celtique, au dialecte de la haute Écosse, et, grâce à lui, j'ai découvert ce que je cherchais. Le verbe *être* celtique s'y conjugue en effet ainsi : *is mi*, je suis; *is ti*, tu es; *is he*, il est; *is sinn*, nous sommes; *is sibh*, vous êtes; *is iad*, ils sont[2]; et cette conjugaison est très-ancienne, car elle existe dans des manuscrits latins avec gloses irlandaises de l'âge archaïque, où je trouve

[1] *Grammaire vannetaise*, p. 48.

[2] Shaw, *Analysis of the gaelic language*, citée par Pritchard, *Eastern origin of celtic nations*, p. 177. Cf. mon *Étude comparée des idiomes bretons et gaëls* (Dict. français-breton de Le Gonidec, p. XVII et XVIII).

Digitized by Google

is me, « ego sum; » *os tu* pour *os ti* (on sait que l'*ù* gaélique a le son de l'*i* breton), « tu temet; » *is he*, « est hic [1]. »

D'après ces exemples, et si l'on veut bien se souvenir du vieux texte cambrien que j'ai cité plus haut, où on lit *is mi*, « je suis, » on ne pourra guère douter que les dialectes bretons n'aient possédé anciennement, comme le gaélic d'Écosse, la deuxième personne du présent de l'indicatif du même verbe, sous la forme *is ti*, telle qu'elle existe sur la cloche de Stival, et, un peu altérée, dans le vannetais moderne *ous ti*.

5° Le texte cambrien que je viens de rappeler m'est précieux à un autre titre; il justifie la construction grammaticale de l'inscription armoricaine; on est frappé de l'ordre singulier de la phrase *dy volaudyr ys mi*, « tuus laudator sum ego. » Le même ordre existe dans l'éloge que donne à son fils un poëte guerrier du VI^e^ siècle : *Rhythr eryr yn ebyr oeddit*, « Ruens « aquila in ostio [fluminis] eras tu, » — « L'aigle qui s'abat à « l'embouchure du fleuve, tu l'étais. » On a vu par l'exemple tiré des psaumes gallois, *fyn Nuw ydwyt ti!* « Deus meus es tu! » qu'on suit encore cet ordre de nos jours en Cambrie; on a vu par deux autres exemples, l'un cornouaillais, l'autre armoricain, qu'il en est de même en Cornwall et en Armorique, ce qui atteste une règle commune aux trois dialectes bretons; aussi tous leurs grammairiens la formulent-ils de la sorte avec Rowland, Le Gonidec et Zeuss : « Donner le premier rang « dans la phrase à l'attribut, le second au verbe, quand ce verbe « est le verbe substantif, le troisième au sujet. »

Grammaire et dictionnaire néo-celtiques s'accordent donc pour résoudre le problème philologique soulevé par la cloche de saint Mériadec, regardé jusqu'ici comme insoluble.

[1] Zeuss, p. 332 et 333.

Digitized by Google

III.

Qu'on me permette maintenant de traduire dans toute sa simplicité une légende qui peut n'être pas sans rapport avec notre cloche. Je l'emprunte à la vie de saint Cadoc, écrite au XI^e^ siècle, en latin, et récemment publiée, d'après un manuscrit du XIII^e^ siècle, par les soins de la Société cambrienne pour la conservation des anciens manuscrits gallois [1].

Cadoc était un solitaire breton émigré dans la partie même de l'Armorique dont Mériadec devait être évêque cent ans plus tard; il habitait un monastère de l'archipel du Morbihan. Un jour il vit venir vers lui un voyageur arrivant d'Irlande. C'était un moine appelé *Gildas,* qui avait pour père un chef breton des frontières de l'Écosse, et qui n'était pas moins savant dans les lettres latines et la poésie celtique qu'habile dans l'art de travailler les métaux. Il apportait précisément des ouvrages d'orfévrerie de sa façon, et, parmi ces ouvrages, se trouvait une petite cloche très-jolie, qui attira vivement l'attention du bienheureux Cadoc. Le saint la prit par l'anse, la regarda avec admiration, et l'agita respectueusement; puis, en ayant loué l'éclat, la couleur et le son, il voulut l'acheter à Gildas. Mais le moine voyageur refusa, disant : « Je ne veux « pas la vendre; je compte l'offrir en don sur l'autel de Saint- « Pierre, à Rome. »

Cadoc insista : « Je te la remplirai d'argent. » Gildas refusa de nouveau. « Je te donnerai, ajouta Cadoc, autant d'or de « bon poids qu'elle en peut contenir. » Mais l'autre répondit qu'il ne la donnerait ni pour or ni pour argent : « Je l'ai pro-

[1] *Vita S. Cadoci*, ex Mss. cott. lib. Brit. Mus. Vesp. A. 14, p. 17. (Cf. *Lives of the Cambro-british saints,* published for the Welsh Mss. Society, by the Rev. W. J. Rees, p. 22.)

Digitized by Google

« mise à Dieu et à saint Pierre, répéta-t-il, et j'accomplirai mon « vœu, avec l'aide de Dieu, car Salomon l'a dit : une promesse « folle et infidèle déplaît au Seigneur. » Il continua donc sa route vers Rome, avec sa cloche, et, l'ayant montrée au pape, il lui dit : « Cette cloche est mon ouvrage; je l'ai apportée « d'Irlande pour l'offrir à Dieu et à saint Pierre, sur l'autel de « l'apôtre lui-même. » Le pontife n'admira pas moins que les Bretons la cloche du moine venu d'Irlande; mais, quand il voulut la faire sonner, chose étrange, elle resta muette.

« Que veut dire ceci? demanda au clerc le pape étonné; « pourquoi ta cloche, tout en ayant une langue, ne parle-t-elle « pas? a-t-elle jamais sonné? — Oui, Saint-Père, répondit Gil- « das; comme je passais par la Bretagne, un saint homme, ap- « pelé *Cadoc,* me donna l'hospitalité, et, agitant cette cloche, « il lui fit rendre un son doux et harmonieux, *qui præsentem « nolam ultime pulsans, dulcifero tono clangere fecit* » (p. 60). Le pape répondit : « J'ai connu autrefois l'homme dont tu me « parles; il est venu ici jusqu'à sept fois en pèlerinage. » Et, ayant repris la cloche, il lui donna sa bénédiction, en ajoutant : « Rapporte à Cadoc cette cloche bénite et consacrée par moi : « que désormais les grands serments soient prêtés par le son « de sa voix; qu'elle devienne pour toute la Bretagne un pré- « servatif assuré contre le malheur. Désormais les Bretons véné- « reront cette cloche pour deux raisons : l'une parce que je l'ai « bénite, l'autre parce qu'elle aura appartenu à saint Cadoc. » Gildas rapporta donc la cloche en Bretagne, et, dès qu'elle fut dans les mains du bienheureux Cadoc, faisant ce qu'elle avait refusé à un pape, elle rendit d'elle-même un son doux et mélodieux, *quæ quod prius coram papam* (sic) *recusavit, confestim ex se dulcem sonando melodiam edidit.*

Est-ce trop oser de croire que dans cette légende il s'agit

Digitized by Google

de notre cloche? Fabriquée en Irlande, puis apportée par le Breton écossais Gildas au diocèse de Vannes, elle aurait été possédée plus tard par Mériadec, chef spirituel du diocèse. Quant à l'inscription, elle serait un éloge adressé par l'ouvrier satisfait à son œuvre elle-même, et peut-être a-t-elle servi de thème à la légende latine dont l'auteur revient jusqu'à trois fois dans le même paragraphe sur la douceur des sons de la cloche (*dulcifero tono clangere fecit, melodis pulsavit tonis, dulcem sonando melodiam edidit*), semblant paraphraser et gloser les paroles bretonnes : *Pir turfic is ti!* « Comme tu sonnes dou-« cement ! »

POST-SCRIPTUM.

Je venais d'achever ce mémoire, quand j'ai eu connaissance d'une ancienne inscription gravée sur une cloche d'Angleterre, qui confirme ma traduction ; elle est en l'honneur de sainte Catherine. M. Sidney Gibson l'a traduite ainsi dans le quatre-vingt-quinzième volume de la *Quarterly Review*, page 326 : *In this assembly* I sound sweetly *the name of Katherine;* « *Dans cette* « *assemblée* je sonne doucement *le nom de Catherine.* »

J'ai appris avec encore plus de satisfaction du savant professeur irlandais, M. O'Curry, que la cloche de saint Patrick, si semblable à celle de saint Mériadec, reçoit en Irlande, de la voix populaire, précisément le compliment adressé à la cloche bretonne : on l'appelle, dit-il, *the* FINN FAIDHEACH, *or* SWEET-SOUNDING [1].

[1] *Lectures on the manuscript materials of ancient irish history*, p. 337, 1 vol. in-8°. Dublin, 1861.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LA DÉTERMINATION DES ÉVÉNEMENTS

AU MOYEN AGE

PAR LE JOUR DE L'ENTRÉE DU SOLEIL

DANS LES SIGNES DU ZODIAQUE,

A L'OCCASION DE L'HISTORIEN FOUCHER DE CHARTRES,

PAR M. H. WALLON.

Première lecture le 24 janvier 1862; deuxième lecture le 30 mai 1862.

Foucher de Chartres, dans son *Histoire de Jérusalem* (de 1095 à 1127) a parfois une manière de fixer le jour des événements qu'il n'est pas inutile de définir; car elle a induit en erreur des hommes très-versés dans les difficultés de la chronologie. Il compte du jour de l'entrée du soleil dans les divers signes du zodiaque. Quel est pour chacun d'eux ce premier jour? Les uns ont supposé qu'il n'était autre que le 1er du mois auquel chaque signe est rattaché : et ainsi la mort de Tancrède, que Foucher marque au 26e jour du Sagittaire,

Jam bis tredecies sol viserat Arcitenentem [1],

est placée au 26 de novembre. D'autres comptent l'entrée du

[1] L. II, c. XLVII (*Historiens occidentaux des croisades*, t. III, p. 425).

Digitized by Google

soleil dans les signes, à commencer par le Bélier, de l'équinoxe du printemps tel qu'il a été déterminé au temps du concile de Nicée (21 mars, XII des calendes d'avril). Mais alors la prise d'Antioche, qui, au témoignage de tous les contemporains, arriva le 3 juin 1098, aurait eu lieu, d'après Foucher, le 7 juin, car il en fixe l'époque au 18 des Gémeaux :

Bis novies orto Gemino sub sidere Phœbo [1].

Or Antioche ayant été prise le 3 juin dans la nuit, il se peut faire qu'un auteur en ait marqué le moment dans la nuit du 3 au 4, au lieu de la nuit du 2 au 3; on pardonnerait moins facilement à un contemporain une erreur de quatre jours sur un événement d'une si grande importance.

Foucher n'est pas tombé dans cette erreur, et lui-même nous fournit le moyen de bien entendre ce qu'il veut dire. En effet, il ne se borne point à cette chronologie poétique : il compte aussi, comme le commun des hommes, par quantièmes du mois, par nones, ides et calendes; et même dans ses vers, quand il donne le jour de la marche du soleil à travers les signes du zodiaque, il ne dédaigne pas d'y joindre l'équivalent en langue vulgaire. Si, dans l'épitaphe qu'il consacre à Godefroi de Bouillon, il rapporte sa mort au premier jour du soleil dans le Lion,

Orto sole semel sub fervescente Leone [2],

il avait dit déjà que ce prince était mort le XV des calendes d'août (18 juillet 1099). Le soleil entrait donc dans le Lion le XV des calendes d'août.

Plus loin, parlant d'une défaite des infidèles, en 1105, il en

[1] L. I, c. XXIII, p. 350. — [2] L. I, c. XXXVI, p. 370.

Digitized by Google

fixe l'époque de trois manières : par le jour du signe, par celui de la lune et celui des calendes :

> Jam decies orto Phœbo sub Virginis astro,
> Quum solida terras spectaret imagine luna,
> Sexta calendarum septembris quum legeretur[1].

Le VI des calendes de septembre est le 27 août, et le calcul des lunaisons prouve qu'en effet la lune fut dans son plein le 27 août à 5 h. 23 m. du matin au méridien de Paris, ou à 7 h. 34 m. au méridien de Jérusalem[2]. Le VI des calendes de septembre étant le 10e jour de la Vierge, le soleil était entré dans ce signe de la Vierge dix jours plus tôt, c'est-à-dire au XV des calendes de septembre.

Ce commencement du signe de la Vierge est confirmé par un autre passage. Foucher, parlant d'une victoire de Baudouin II sur les Turcs en 1119, dit :

> Præbuerat biduo sol lumen Virginis astro,
> Claraque tunc decimæ rutilabant cornua lunæ[3].

L'année 1119 de l'ère vulgaire était la dix-huitième dans le cycle de Méton; en d'autres termes, le *nombre d'or,* qui servait à déterminer pour chaque mois les nouvelles lunes, était, pour cette année, XVIII. Si nous nous reportons aux tables dressées à cet usage[4], il nous montrera qu'en 1119 la lune fut nouvelle le 10 août : d'où il suit qu'elle était dans son dixième jour le 19; or ce jour, qui est le XIV des calendes de septembre, était, selon notre auteur, le second de la Vierge : le soleil entrait

[1] L. II, c. XXXIII, p. 415.

[2] Ces calculs sont rendus faciles par les tables de M. Largeteau (*Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XXII, à la suite d'un mémoire de M. Biot; ou *Connaissance des temps* pour 1846).

[3] L. III, c. V, p. 444.

[4] Voy. *L'art de vérifier les dates*, t. I.

Digitized by Google

donc, comme nous l'avons trouvé plus haut, dans le signe de la Vierge le XV des calendes de septembre[1].

En l'an 1124, le peuple de Jérusalem allant se joindre aux Vénitiens pour assiéger la ville de Tyr, l'auteur en marque encore le temps par une triple concordance : le jour du Verseau, celui de la semaine et celui de la lune :

> Quum ter Fusor aquæ valido reparatur ab igne,
> Plebs de Iherusalem communiter exit in hostem.
> Hoc fit et in prima feria, luna quoque prima[2].

En 1124, le nombre d'or était IV : et par ce nombre nous trouvons dans les tables qu'il y eut nouvelle lune le 20 janvier[3]; d'autres tables nous font voir que le 20 janvier était un dimanche (1re férie); et c'est enfin le troisième jour du Verseau, si le premier jour est le XV des calendes de février (18 janvier).

Le siége de Tyr fut commencé, selon Foucher, le XV des calendes de mars (15 février 1124), et l'auteur ajoute :

> Introeunte quidem tunc Pisces sole gemellos[4],

c'est donc aussi le XV des calendes de mars que le soleil entrait dans les Poissons.

[1] Le nombre d'or ne donne le premier jour de la lune que par une approximation souvent fort grossière. Les méthodes astronomiques pour calculer les nouvelles lunes prouvent qu'en août la conjonction eut lieu le 8 à 5 h. 15 m. du matin au méridien de Paris, ou à 7 h. 26 m. du matin au méridien de Jérusalem. Mais au moyen âge on n'usait que du nombre d'or. En l'employant pour trouver le jour de la nouvelle lune signalée par Foucher de Chartres, on ne fait donc que recourir au procédé même qui le lui donna.

[2] L. III, c. XXVII, p. 459.

[3] Notons simplement pour mémoire qu'en 1124, d'après le calcul astronomique, la nouvelle lune de janvier eut lieu le 18, à 2 h. 43 m. du soir au méridien de Paris, ou à 4 h. 54 m. au méridien de Jérusalem.

[4] L. III, c. XXVIII, p. 459.

Digitized by Google

La ville de Tyr, assiégée alors, fut prise le 21 du Cancer, et c'étaient les nones de juillet (7 juillet 1124) :

> Sub Cancro Phœbus fuerat ter septies ortus :
> Nam nonas Julii contigit hoc fieri [1].

En remontant au premier jour du soleil dans ce signe, on voit qu'il répond au XV des calendes de juillet.

Enfin le jour de la défaite de Borsaki, prince de Moussoul en 1125, est ainsi déterminé :

> Quinquies exortis in quinis quinque Gemellis,
> Idibus in ternis quum junius æstuat auris [2].

Si le premier vers signifie quelque chose, il ne peut vouloir dire que le 25 des Gémeaux. Or le 25 tombant le 3 des ides de juin (11 juin), le 1er répondait au XV des calendes précédentes.

On le voit donc, c'est invariablement au XV des calendes que Foucher de Chartres place l'entrée du soleil dans chacun des signes du zodiaque; nous en avons la preuve chaque fois qu'il a eu l'occasion de nous fournir lui-même la concordance : pour les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge, le Verseau, les Poissons, c'est-à-dire pour les mois de mai, juin, juillet, août, janvier et février. Quel est le fondement de cette chronologie? L'auteur a-t-il reconnu l'inexactitude de l'année julienne et prévenu de son propre chef la réforme de Grégoire XIII? On pourrait être tenté de le croire. Jules César, en réformant le calendrier, avait marqué l'équinoxe au VIII des calendes d'avril (25 mars); et, pour le maintenir désormais au même terme, il avait prescrit l'intercalation d'un jour tous les quatre ans

[1] L. III, c. XXXIV, p. 465. — [2] L. III, c. XLII, p. 472.

Digitized by Google

dans l'année de 365 jours. Mais l'année moyenne qui en résulta dépasse l'année vraie d'une quantité qui produit trois quarts de jour par siècle, ou trois jours par quatre siècles. De l'époque où César publia son calendrier (46 avant J. C.) à celle où Foucher de Chartres écrivait son histoire (1100 de J. C. environ), il y a onze siècles et demi : c'est donc de huit à neuf jours que l'année julienne retardait alors sur l'année vraie; et l'équinoxe, que J. César avait cru fixer au VIII des calendes d'avril (25 mars), arrivait huit à neuf jours plus tôt, le XVI ou le XVII des calendes. Nous voilà bien près du XV des calendes d'avril, marqué par Foucher de Chartres pour l'entrée du soleil dans le Bélier[1].

Notre chroniqueur doit-il donc prendre rang parmi les astronomes? Et, s'il s'est trompé d'un jour ou deux, faut-il au moins lui savoir gré d'avoir pratiqué son retranchement dans une sorte de calendrier zodiacal distinct de l'autre, épargnant aux Hipparques futurs les tortures que leur a préparées Grégoire XIII par le retranchement de dix jours dans son calendrier[2]? Ne lui faisons point cet honneur; il n'a point demandé au calcul le temps vrai des équinoxes. Mais où donc a-t-il pris son système? car c'en est un. Tout simplement dans son almanach. Si l'on se reporte, en effet, aux calendriers placés en tête

[1] L'équinoxe vrai, au temps de César (en 46 av. J. C.), fut le 23 mars, à $6^h\ 48^m\ 57^s$ du soir au méridien de Paris, ou à $7^h\ 29^m\ 32^s$ au méridien de Rome, la différence de temps qui résulte de la différence des méridiens étant de $40^m\ 35^s$, selon M. Calandrelli. (Lettre à M. Le Verrier : Compte rendu de l'Académie des sciences du 25 décembre 1861.)

[2] On sait que Grégoire XIII, en même temps que par sa réforme il remédiait pour l'avenir à l'excès des intercalations du calendrier julien, avait voulu en corriger les effets dans le passé et ramener l'équinoxe au point où il était dans le calendrier à l'époque du concile de Nicée. C'est pour cela qu'il retrancha dix jours dans le calendrier nouveau, retranchement qui ne fut point d'abord accueilli des nations protestantes, et qui ne l'a pas encore été de l'Église grecque.

Digitized by Google

des nombreux missels ou sacramentaires que nous a légués le moyen âge (et notre confrère M. Delisle a eu la complaisance de m'en communiquer, à la Bibliothèque impériale, toute une collection des divers siècles, du IXe au XIVe [1]), on voit que l'entrée du soleil dans chaque signe est constamment marquée au XV des calendes. S'il se rencontre quelque variante, elle n'est que d'un jour en plus ou en moins, et elle porte tantôt sur un mois, tantôt sur un autre; en sorte qu'on doit l'attribuer à l'inadvertance du copiste, qui s'est trompé de ligne en inscrivant après coup (souvent d'une autre encre) cette mention dans les cases de son calendrier. Mais on n'en est pas réduit, sur ce point, à une simple conjecture. En fixant au XV des calendes l'entrée du soleil dans les signes, les rédacteurs des calendriers ne faisaient que suivre une règle établie. Bède avait dit : « Il y a trente parties dans chaque signe. On les regarde « comme les décades de la terre, parce que le soleil les parcourt « en trente jours et dix heures et demie, en commençant tou- « jours du milieu du mois, c'est-à-dire du XV des calendes, » *a medio mensis, id est XV calendarum die semper incipiens* [2]. C'est, en effet, le XV des calendes que le passage du soleil en chaque signe se trouve constamment marqué dans son calendrier [3]. Un système qui maintient ses termes sans variation, depuis Bède jusqu'à Foucher de Chartres, n'est pas fondé sur la rétrogradation des équinoxes.

Mais Bède n'en était point l'inventeur; et, si l'on en veut trouver l'origine, il faut remonter bien plus haut.

Il faut remonter tout d'abord au calendrier julien. Sosigène, qui réforma le calendrier sous Jules César, fixa, nous l'avons

[1] Bibl. imp. F. lat. nos 2290 (IXe siècle), 9432 (Xe ou XIe s.), 819 (XIe s.), 824 et 9441 (XIIIe s.), 835 (XIVe s.), 827 (XVe s.).

[2] Beda, *De natura rerum*, c. XVII (*De XII signis*), t. II, p. 25, ed. Basil. 1563.

[3] T. I, p. 242-264.

Digitized by Google

dit, l'équinoxe au VIII des calendes d'avril (25 mars). Pourquoi adopta-t-il ce jour, lorsque les tables astronomiques prouvent que, dans la première année julienne, l'équinoxe eut lieu le 23 mars, à $6^h\ 48^m\ 57^s$ du soir au méridien de Paris, ou à $7^h\ 29^m\ 32^s$ au méridien de Rome? Petau l'explique par la différence de la longitude vraie et de la longitude moyenne du soleil, Sosigène n'ayant tenu compte que du mouvement moyen pour la constitution de son année civile. Quoi qu'il en soit, cette époque de l'équinoxe au 25 mars, VIII des calendes d'avril, fut dès lors universellement adoptée, on le voit, par tous les auteurs qui ont écrit après Jules César, Ovide[1], Columelle[2], Pline[3], l'auteur d'un calendrier publié par Grævius, sous le nom de *Calendrier farnésien*[4]; et, plus tard encore, par Macrobe[5], par l'auteur d'un autre calendrier dressé sous le règne de Constance; car on y lit, au VIII des calendes d'avril, la fête des *hilaria*, qui, au témoignage de Macrobe, se célébrait à l'équinoxe du printemps[6].

Même parmi les auteurs chrétiens et après le concile de Nicée, lorsque le retard du calendrier julien sur l'année vraie avait été reconnu, et que, pour retenir la célébration de la Pâque dans les limites de l'institution, le terme en deçà duquel ne devait point tomber la pleine lune pascale fut fixé au XII des calendes d'avril (21 mars), on conserva dans les usages de la vie civile le temps fixé par César à l'équinoxe. Un calen-

[1] *Fast.* III, v. 877; cf. v. 849-852.

[2] *De re rustica*, IX, 14.

[3] Plin. *Hist. nat.* XVIII, 59. Il a dit plus haut (§ 57) : « Nos sequemur observationem Cæsaris. »

[4] *Thes. Ant. Rom.* t. VIII.

[5] « Celebratur lætitiæ exordium a. d. VIII kalendas aprilis, quem diem Hilaria « appellant, quo primum tempore sol diem « longiorem nocte protendit. » (Macr. *Sat.* I, 21, p. 302. Lugd. Batav. 1670.)

[6] Voy. Græv. *Ant. Rom.* t. VIII, p. 97-102, et Macrobe, *l. l.* Ces rapprochements ont été faits dans le savant ouvrage du P. Patrizzi, *De Evang.* l. III, diss. LII, *De die emortuali Christi*, § 15, p. 320, 321.

Digitized by Google

drier fort curieux, dont l'auteur se nomme (Polemius Silvius), et désigne son temps (448 de J. C.) par les noms des consuls, calendrier donné en extrait par Bollandus dans la préface générale des *Vies des Saints*, marque l'équinoxe au VIII des calendes d'avril (*VIII cal. april. æquinoctium*)[1]. C'est aussi le jour adopté dans un traité faussement attribué à saint Athanase sur le calcul de la Pâque, comme dans une homélie non moins faussement rapportée à saint Jean Chrysostome sur *les solstices et les équinoxes de la conception et de la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste*[2]. Et l'on peut, avec le P. Patrizzi, ranger à la même opinion ceux qui, en Occident ou en Orient, comme Paul Orose[3], Pierre Chrysologue[4] (vers 430) et saint Ephrem[5], fixaient le solstice d'hiver au VIII des calendes de janvier (25 décembre), ou y rattachaient l'époque de la naissance de Jésus-Christ; ou ceux encore qui, par une foi bien plus inébranlable à l'immutabilité du terme marqué par J. César, croyaient, comme les Pères du concile de Césarée (196), Théodoret et Victorius d'Aquitaine (v. 650), que le monde avait été créé le VIII des calendes d'avril[6]. Cette opinion durait encore au moyen âge. Bède le constate pour en prendre d'ailleurs occasion de rap-

[1] C. IV, § 3, t. I, p. 44.

[2] Athanas. *op.* t. II p. 741. Chrysost. *op.* t. II, p. 1153. Paris, 1581. (Cf. Patrit. *De Evang.* l. III, diss. XIX, n^os^ 102 et 125, p. 223 et 230.)

[3] Oros. *Hist.* VI, 22.

[4] Petr. Chrysol. *Serm.* CLIX.

[5] Ephrem. *Serm. in natal. Dom.* Oper. latin. syr. t. II, p. 415. (Voyez Patrit. *De Evangel.* lib. III, diss. LII, *De die emortuali Christi*, § 15, p. 531.)

[6] « Principium mundi esse æquinoctium « VIII° calendarum aprilium... » (*De ordin. feriarum per Theophilum episc. Cæsar. ac reliquorum episcop. synodum;* ap. Bed. *De æquinoctiali*, Opp. t. II, p. 346.) — « VIII « calendarum aprilium mundus traditur « institutus. » (Vict. Aquitan. *Canon. Pasch.* præfat. § 7; ap. Patrit. l. III, diss. XIX, *Veterum sententiæ de tempore quo Christus vixit*, §§ 107 et 120, p. 228.) — Theodor. *in Exod quæst.* CLXXII, t. I, p. 114 (Paris. 1642).

Digitized by Google

peler avec force que depuis le concile de Nicée il faut, en vue de la Pâque, reporter l'équinoxe au XII des calendes d'avril (21 mars), ajoutant que la conséquence de cette anticipation doit être d'avancer d'autant de jours l'autre équinoxe et les deux solstices dans leurs mois respectifs[1]. Mais lui-même dans son calendrier, tout en marquant au XII des calendes d'avril (21 mars) l'équinoxe selon les Orientaux (*æquinoctium secundum Orientales*), il ajoute au IX des calendes (24 mars) : *æquinoctium juxta quosdam*[2].

Le VIII des calendes d'avril (25 mars) est donc le jour qui fut attribué par César à l'équinoxe du printemps, et pendant longtemps accepté après lui. Mais quel rapport ce jour a-t-il avec le XV des calendes pris pour l'entrée du soleil dans le Bélier? En fixant le temps de l'équinoxe, César n'a-t-il pas dû y rattacher le commencement des signes du zodiaque? N'est-ce point ainsi qu'a fait Hipparque? Il dit même que les anciens mathématiciens ne faisaient pas autrement[3]; et Geminus le constate après lui pour Euctémon (V^e^ s. av. J. C.) et pour Calippe (IV^e^ s.)[4].

Mais l'enseignement et l'exemple d'Hipparque et des astronomes dont il parle ne firent point loi dans le calendrier de César. Les auteurs qui, après lui, placent l'équinoxe le VIII des calendes d'avril s'accordent à dire qu'il tombe dans la huitième partie du signe; ce qui, à raison d'un jour par degré (plus exactement, un jour vingt minutes) reporte au XV, ou, si l'on tient compte de la fraction, aux dernières heures du XVI des calendes, l'entrée du soleil dans le signe du Bélier. C'est ce

[1] *De tempor. ratione*, c. XXVIII, *De æquin. et solstic.* t. II, p. 119-120.

[2] T. I, p. 246.

[3] *Ad Phænom.* lib. II, § 3, dans l'*Uranologion* du P. Petau, t. III de ses œuvres, p. 119.

[4] *Élém. d'astron.* (*Ibid.*) p. 36-39.

Digitized by Google

qu'on voit dans Manilius [1]; ce qu'avance Columelle : « Du pre-« mier équinoxe qui arrive au mois de mars, vers le VIII des ca-« lendes d'avril, dans la huitième partie du Bélier [2]; » et Pline : « Tous ces changements de saison arrivent dans les huitièmes « parties des signes, l'hiver, dans la huitième partie du Capri-« corne, vers le VIII des calendes de janvier; l'équinoxe de « printemps, dans la huitième partie du Bélier; le solstice, « dans la huitième partie du Cancer; l'autre solstice, dans la « huitième partie de la Balance : jours qui ne se passent guère « sans quelque pronostic du temps [3]. »

On retrouve les mêmes témoignages dans un Commentaire sur les Phénomènes d'Aratus, attribué à Germanicus [4]; dans Marcianus Capella [5], dans le calendrier farnésien et dans plusieurs autres de l'époque romaine [6]. Et ce ne fut point une invention ou un caprice de Sosigène. Columelle, Achilles Tatius, Servius dans son Commentaire des Géorgiques, éta-

[1] Hic cum per gelidas hyemes summotus in [austros
Fulget in octava Capricornus parte biformis,
Tunc angusta dies vernales fertur in horas
Dimidiam atque novem.

(Manil. *Astr.* III, v. 256-259; cf. v. 676-679.)

[2] « Ab æquinoctio primo, quod mense « martio circa VIII kal. april. in octava parte « Arietis conficitur. » (Colum. IX, XIV, p. 387. Ed. Bipont.)

[3] « Omnesque eæ differentiæ fiunt in « octavis partibus signorum : bruma Capri-« corni a. d. VIII kalendas januarii fere; « æquinoctium vernum, Arietis, solstitium, « Cancri; alterumque æquinoctium, Libræ: « qui et ipsi dies raro non aliquas tem-« pestatum significatus habent. » (Pline, *Hist. natur.* XVIII, 59. Édit. Lemaire.)

[4] « Duo paralleli (circuli) *æquidistantes* : « iidem tropici, iidem solstitiales : alter « hibernus, per quem sol transiens ac te-« nens octavam partem Capricorni, solsti-« tium hibernum facit; alter hibernus, per « quem sol transiens ac tenens octavam « partem Cancri, solstitium æstivum facit. « Medius est æquinoctialis, qui octavam « partem Arietis tenens, æquinoctium ver-« num facit : octava Libræ, autumnale « constituit. » (*Comm.* in Arati *Phænom.* per German. Cæsar. in latin. conversa, t. II, p. 34. Ed. Buhle.)

[5] *De nuptiis Philologiæ et Mercurii*, lib. VIII, § 829. (Francfort, 1836, in-4°.)

[6] Græv. *Thesaurus antiquitatum romanarum*, tome VIII, pages 20-21 et 90-94, etc.

Digitized by Google

blissent que de plus anciens fixaient de même les équinoxes et les solstices au huitième degré des signes et non pas au premier [1].

Pourquoi Sosigène et les autres ont-ils agi de la sorte? Ce n'est point ici le lieu et il ne nous appartiendrait pas de le rechercher. Rappelons seulement ce qu'ont si bien montré Ideler et Letronne. Les différentes manières de placer le point initial du zodiaque, en telle sorte que les calendes tombent au 1^er^, au 8^e^, au 12^e^ ou au 15^e^ degré des signes, avaient été amenées chez les Grecs par divers essais. On voulait rendre moins choquante la discordance entre les douze signes égaux (ou dodécatémories) venus des Chaldéens et les douze constellations zodiacales grecques, formées à des époques successives, sans aucune idée de les adapter au zodiaque, et en conséquence très-inégales entre elles. Ces différences arbitraires de notation, qui, d'ailleurs, ne changeaient rien aux positions célestes, se conservèrent par habitude dans certains calendriers, même après que la découverte de la précession des équinoxes en eut rendu l'inutilité plus évidente [2].

César conserva donc dans son calendrier cette méthode de notation empruntée au calendrier d'Eudoxe, et d'après laquelle

[1] Colum. *De re rust.* IX, 14; Ach. Tat. *In Phæn.* n° 23, dans l'*Uranologion* du P. Petau, t. III, p. 85; Serv. *Ad Georg.* I, 205, p. 202 (éd. Gœtting. 1826); voy. Patrit. *De Evang.* l. III, diss. LII, n° 15, p. 531.

[2] Voyez Ideler, *Ueber Eudoxus*, II, Abtheil. p. 55-61 (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1832); Letronne, *sur Eudoxe*, notamment le 2^e^ article, § II (*Journal des Savants*, février 1841, p. 75); *sur l'Origine du zodiaque grec* (*ibid.* août, septembre, octobre et novembre 1839), et les mémoires posthumes du même auteur, récemment publiés sous le titre de *Nouvelles recherches sur le calendrier des Égyptiens*. (Paris, 1863, p. 108, avec la note de l'éditeur.) Cette question sera reprise par mon savant ami, M. Th. Henri Martin, dans un mémoire sur la *Précession des équinoxes*. Nous avons été heureux de pouvoir prendre son avis sur ce point, qui touche à un domaine où il est maître.

Digitized by Google

toutes les longitudes célestes, en raison du point de départ, sont augmentées de sept degrés. La même méthode se perpétua après lui sous l'Empire et jusque dans le moyen âge. « Je « n'ignore point, dit Columelle, la méthode d'Hipparque, qui « enseigne que les solstices et les équinoxes ont lieu, non dans « la huitième, mais dans la première partie des signes. Mais, « dans cet enseignement rustique, j'aime mieux suivre Eudoxe « et Méton, et les fastes des anciens astronomes, comme mieux « appropriés aux sacrifices publics; car cette ancienne opinion « est mieux connue dans la campagne, et les raffinements « d'Hipparque ne sont pas nécessaires aux éléments grossiers « de la science des paysans [1]. » On distingua entre les points solsticiaux ou équinoxiaux et l'entrée du soleil dans les signes; et l'équinoxe ayant été fixé par Sosigène au VIII des calendes d'avril, pour que ce jour marquât le 8e degré du signe on reporta sur les calendriers l'entrée du soleil dans le signe, à raison d'un jour 20 minutes par degré, au XV des calendes d'avril.

Nous disons le XV, et l'on pourrait aussi bien dire le XVI, si l'on tient compte de la fraction; car, pour parcourir 7 degrés en temps moyen, le soleil ne met pas seulement 7 jours, mais 7 jours 2 heures et 20 minutes environ; et ces deux heures, qu'on a bien le droit d'absorber dans le jour de l'équinoxe, peuvent aussi être reportées en arrière au delà du 7e jour. Aussi plusieurs auteurs ont-ils adopté cette dernière époque : c'est celle qu'on trouve dans Columelle et dans quelques an-

[1] « Nec me fallit Hipparchi ratio, quæ « docet solstitia et æquinoctia non octavis, « sed primis partibus signorum confici. « Verum in hac ruris disciplina sequor « nunc Eudoxi et Metonis, antiquorumque « fastus astrologorum, qui sunt aptati publicis sacrificiis; quia et notior est ista « vetus agricolis concepta opinio; nec tamen Hipparchi subtilitas pinguioribus, « ut aiunt, rusticorum litteris necessaria « est. » (Colum. IX, XIV, p. 390.)

Digitized by Google

ciens calendriers. Quant à l'entrée du soleil dans les autres signes, le moment en varie d'un jour ou deux, selon les mois, et dans Columelle et dans ces calendriers. Le soleil, selon Columelle, entre dans le Taureau le XV des calendes de mai; dans les Gémeaux, le XIV des calendes de juin; dans le Cancer, le XIII des calendes de juillet; dans le Lion, le XIII des calendes d'août; dans la Vierge, le XIII des calendes de septembre; dans la Balance, le XIII des calendes d'octobre; dans le Scorpion, le XIII des calendes de novembre; dans le Sagittaire, le XIV des calendes de décembre; dans le Capricorne, le XVI des calendes de janvier; dans le Verseau, le XVI des calendes de février; et dans les Poissons, le XV des calendes de mars[1].

Quelle est, dans ces chiffres, la part d'erreur que l'on peut imputer aux copistes? Il est difficile de le dire. Ce qui n'est pas contestable, c'est que si plusieurs, en plaçant l'équinoxe au VIII des calendes d'avril et au huitième degré du Bélier, ont reporté l'entrée du soleil dans ce signe au XVI des calendes, il en est aussi qui, au témoignage de Servius, la fixaient au XV des calendes et pour ce signe et pour les autres[2]; et c'est l'opinion suivie par Hippolyte (v. 220)[3] et par l'auteur de la *Supputation romaine*[4], l'opinion qui prévalut, en général, chez

[1] Col. XI, II.

[2] « Sane sciendum est omnes astrologos « pro ratione climatum dissentire in ortu « siderum; sed ipsa dissensio ultra septem « dies non procedit; septem enim etiam « sunt ipsa climata. Hinc est quod solem « ad unumquodque signum alii XV° kal. « die dicunt venire; alii XIV°; alii infra us- « que ad octavum, nec quisquam procedit « ulterius. » (Serv. *ad Georg.* I, 205, p. 202. Gōtting. 1826.)

[3] Hippolyte composa son Cycle en 222 : il fixe le premier terme de la pleine lune pascale au XV des calendes d'avril; et, en conséquence, le jour le plus hâtif de Pâques au XIII des calendes d'avril, bien qu'en ce temps l'équinoxe réponde au XII des calendes [20 mars]. (T. I, p. 39, éd. Fabr. Hamb. 1716.) Cf. Noris, *De Paschali Latinorum cyclo*, dissert. II, tome II, p. 680 et 684, et Patrit. III, LII, § 14, p. 529.

[4] *Appar. in Annal.* Baron. p. 237, éd. Mansi. (Cf. Noris, *l. l.* et Patrit. p. 224.)

Digitized by Google

les computistes latins; car lorsque, dans la détermination de la Pâque, ils fixaient la première limite de la pleine lune pascale au xv des calendes d'avril, c'est évidemment, comme le dit le P. Patrizzi, qu'ils rattachaient ce jour à quelque point cardinal de la révolution solaire; et il ne peut répondre à aucun autre qu'à l'entrée du soleil dans le signe du Bélier [1].

Ce fut, nous l'avons dit, le point de départ adopté par Bède pour l'entrée du soleil dans le premier signe du zodiaque, et ce fut le jour marqué dans chaque mois pour son passage dans les signes suivants. La distribution inégale des jours, dans les différents mois de l'année, se prêtait à cette ordonnance régulière. Comme le soleil parcourt les douze signes du zodiaque en 365 jours et un quart, et, par conséquent, chaque signe (en moyenne) en 30 jours et demi environ, on devait attribuer à chacun tantôt 30 jours, tantôt 31. On leur attribua le nombre des jours du mois où chacun prenait fin : ainsi le Bélier, qui finit en avril, a 30 jours; le Taureau, 31; les Gémeaux, 30; le Cancer, 31; le Lion, 31; la Vierge, 30; la Balance, 31; le Scorpion, 30; le Sagittaire, 31; le Capricorne, 31; le Verseau, qui finit en février, 28, et les Poissons, 31; et, de cette sorte, l'entrée du soleil tombait constamment au xv des calendes. C'est, nous l'avons dit, ce qu'on voit dans le calendrier de Bède et, sauf des variantes qu'on peut regarder comme erreurs de copistes, dans les calendriers des divers siècles que nous avons cités.

C'est la règle que Foucher de Chartres observe constamment dans ses supputations plus ou moins poétiques, comme nous l'avons prouvé par les concordances que lui-même nous offre; et, si quelque chronique du moyen âge présente des éva-

[1] Patritius, *l. l.* p. 532.

Digitized by Google

luations semblables sans y joindre le même moyen de contrôle, on pourra, je pense, sans craindre de se tromper, s'en référer, pour les traduire en langage vulgaire, aux points de départ que nous avons définis.

FIN DU TOME XXIV.

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

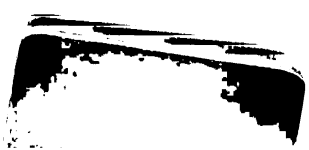

Digitized by Google

Digitized by Google